PHILIPPE V

ET

LA COUR DE FRANCE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS TIRÉS DES ARCHIVES ESPAGNOLES
DE SIMANCAS ET D'ALCALA DE HÉNARÉS
ET DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A PARIS

PAR

ALFRED BAUDRILLART

PRÊTRE DE L'ORATOIRE
PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS
CORRESPONDANT ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE ROYALE D'HISTOIRE, A MADRID

TOME QUATRIÈME

PHILIPPE V, LOUIS XV ET LE CARDINAL DE FLEURY
1729-1740

LIBRAIRIE DE PARIS

FIRMIN-DIDOT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

56, RUE JACOB, PARIS

PHILIPPE V

ET

LA COUR DE FRANCE

1729 — 1740

INTRODUCTION

J'éprouve quelque embarras à présenter au lecteur deux volumes au lieu d'un; le quatrième devait être le dernier, je l'avais dit catégoriquement, et il ne l'est pas. Voici mon excuse. Pénétré d'une juste admiration pour l'œuvre si grande et si belle que M. le duc de Broglie a consacrée à la guerre de succession d'Autriche, j'avais d'abord pensé qu'il n'y avait pas lieu de repasser sur un terrain parfaitement exploré et merveilleusement mis en œuvre; que pouvais-je faire sinon défricher quelque pauvre recoin, glaner quelques maigres épis? Deux ou trois chapitres devaient suffire à grouper ce qui, dans cette longue guerre, concernait le rôle de la branche espagnole de la maison de Bourbon. Une lecture plus attentive encore des volumes de M. le duc de Broglie m'a montré que l'auteur, fidèle aux titres qu'il avait adoptés, — *Frédéric II et Marie-Thérèse*, — *Frédéric II et Louis XV*, — *Marie-Thérèse impératrice*, — *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, — avait presque

exclusivement visé les affaires d'Allemagne, et qu'il n'avait parlé de l'Espagne que dans la mesure nécessaire à l'intelligence de la politique générale. C'était son droit et je dirai même son devoir, s'il ne voulait risquer d'étendre indéfiniment et d'obscurcir une matière déjà si ample et si complexe. D'autre part, j'avais trouvé, dans les archives de Paris, de Simancas et d'Alcala, quantité de documents qui révélaient l'extrême activité de la diplomatie française à la cour de Madrid et de la diplomatie espagnole à la cour de Versailles pendant ces années où s'agita l'établissement d'une nouvelle dynastie bourbonienne en Italie. Ces documents m'ont paru mériter qu'on les utilisât, et voilà comment mes deux ou trois chapitres sont devenus deux livres assez gros que j'ai renvoyés à un autre volume pour ne pas surcharger celui-ci. On me le pardonnera, je l'espère, plus volontiers, si l'on considère que, grâce à cet arrangement, j'ai pu ajouter à mon travail un index des noms propres. Cet utile supplément m'était demandé de divers côtés et se justifiait assez par la nature d'une histoire où tant de personnages se trouvent en jeu.

Avec ces deux volumes s'achève l'œuvre que j'ai entreprise il y a quatorze ans. J'ai conduit jusqu'au terme de leur vie ou jusqu'à la vieillesse ces personnages que j'ai pris tout brillants de jeunesse et d'espérance, que j'ai montrés aux prises avec leur tâche d'hommes, — princes, ministres, ou subalternes, — et dont les ombres ressuscitées sont devenues pour moi comme de vieux amis, mêlés à ma vie de tous les jours. Je vais leur dire adieu et je le ferai sans trop de regrets. L'humanité est chose triste, presque toujours, et plus encore quand elle se manifeste chez les grands de ce monde par les pires contrastes entre l'apparence qu'ils revêtent et la réalité qu'ils sont. Le prince dont le nom remplit cet ouvrage finit, dans un vomissement, sa vie coupée de tant de crises, humiliée par tant de pitoyables faiblesses. O jours lointains où, dans les splendeurs de Versailles, l'adolescent de dix-sept ans souriait plein d'espoir aux vingt-deux couronnes qui s'offraient à lui. Son rival Charles, l'archi-

duc et l'Empereur, subitement enlevé à l'Autriche menacée, l'a précédé dans la tombe. Sa première compagne, celle des heures douloureuses, s'est éteinte à vingt-six ans, aux premières lueurs du bonheur naissant enfin. La seconde, l'indomptable Farnèse, qui, pour l'amour de ses enfants, a tant de fois failli mettre l'Europe en feu, va rentrer dans l'ombre, jusqu'à ce que règne sur l'Espagne et la remette en scène, sans lui rendre le pouvoir, son bien-aimé *Carlet*, devenu Charles III. Déjà succède au fantasque ménage d'Élisabeth et de Philippe le ménage non moins bizarre de Marie de Portugal et de Ferdinand, nouveau Saül qu'enchante, à défaut de la harpe de David, la voix de Farinelli.

« Credetemi, signor conte mio, disait Alberoni, che bisogna vedere e conoscere quelli che governano il mondo per credere che solo la Providenzia lo regge e governa, e che li homini vi hanno poca parte. » « Voilà les gens qui gouvernent le monde! traduit la vivacité française. Il suffit de les voir pour se convaincre que c'est Dieu et non pas eux. » Hommes et faibles hommes, inégaux à leur tâche, comme chacun de nous ici-bas, tous précipitant leur course vers l'inévitable terme, sans autre recours que l'indulgence d'une postérité qui ne fait pas mieux qu'ils ne firent, et la miséricorde de Celui qui, à travers leurs fautes, a vu luire les éclairs de leur bonne volonté : *quoniam ipse cognovit figmentum nostrum.*

Médiocre histoire, somme toute, que l'histoire politique de l'ancien régime, et comme elle mérite le sévère jugement qu'en a porté, en des pages qui ne périront pas, l'un des historiens qui l'ont pénétrée le plus à fond, M. Albert Sorel. Quels efforts diplomatiques et militaires hors de toute proportion avec les résultats obtenus! Huit ans de lutte par exemple et l'Europe tout entière en armes, pour aboutir à donner au roi de Prusse une province, et deux ou trois petits duchés à un cadet du roi d'Espagne! Combien plus graves et plus passionnantes sont les grandes querelles du moyen âge, ou bien encore celles qui s'agitent sous les yeux de nos contemporains depuis le déchaînement de la Révolution française!

Qu'est-ce donc qui justifie le travail que j'ai fait et pourquoi, pénétré des idées que je viens d'exprimer, l'ai-je cependant poussé jusqu'au bout? C'est d'abord que les efforts de l'homme et les qualités qu'il déploie pour atteindre le but surpassent fort souvent ce but et sont par eux-mêmes dignes d'intérêt. Grâce à de très nombreux documents dont beaucoup étaient encore ignorés, j'ai fait revivre quelques figures humaines, j'ai pénétré au fond de quelques intelligences et de quelques âmes, j'ai montré les ressorts secrets qui les ont fait agir; ai-je eu tort de penser que mettre la vie et l'action vraie sous ce qui n'était pour le plus grand nombre qu'étiquettes historiques, ce n'était pas œuvre absolument vaine? N'est-ce point aussi un spectacle profitable que de voir ce que peuvent des institutions stables et fortes, malgré l'insuffisance de ceux qui les représentent? Sous un Louis XV, la France acquiert la Lorraine et sous un Philippe V l'Espagne redevient, quoique indirectement, maîtresse d'une part considérable de ses antiques possessions italiennes. Enfin n'y a-t-il point intérêt national à retracer l'histoire de tout ce qui touche à la grandeur de cette maison avec laquelle la France s'était en quelque sorte identifiée? J'ai dit dans les trois premiers volumes comment les Bourbons sont devenus les maîtres de l'Espagne et s'y sont fait reconnaître même par leur grande rivale, la maison d'Autriche; je raconte dans ceux-ci de quelle manière ils se sont implantés en Italie, réalisant le vieux rêve des Valois, et je rappelle leurs efforts, tant de fois traversés, pour unir étroitement les diverses branches de leur famille. C'est ce dernier point de vue qui domine, conformément au dessein particulier que je me suis proposé en commençant cet ouvrage et que je crois avoir assez expliqué dans mes précédentes introductions pour n'avoir point à y revenir.

***

Je reprends mon récit au traité de Séville, c'est-à-dire au moment où s'est consommée entre la France et l'Espagne une ré-

conciliation politique qui, malgré bien des nuages, devait être définitive. On ne reverra plus l'Espagne dans le camp des ennemis de la France. Et pourtant il ne s'exécute pas ce traité de Séville; il est même officiellement rompu par la très importante déclaration du marquis de Castelar, le 28 janvier 1731, dont le but secret est bel et bien d'annuler tous les traités antérieurs, y compris et surtout les renonciations d'Utrecht. C'est que Fleury veut la paix et n'entend pas la laisser troubler par les ambitions, à ses yeux secondaires, d'Élisabeth Farnèse; il aime mieux, invoquant des prétextes, manquer à ses engagements que de courir le risque de troubler l'Europe pour établir, malgré l'Empereur, en Italie, don Carlos et des garnisons espagnoles : au, surplus, il courtise Charles VI, jaloux d'assurer, s'il se peut, l'accord durable des trois grandes cours catholiques. Ce qu'il ne veut pas faire, d'autres le font; entraînant les Hollandais, les Anglais, favorisés par le prince Eugène, traitent avec Sa Majesté Impériale : grâce à eux, et sans l'aide de la France, l'arrière-petit-fils de Louis XIV entre à Florence et s'installe à Parme. La cour de Versailles y perd son empire sur celle de Madrid : « L'influence absolue sur l'Espagne, écrivait, dès 1716, l'agent anglais Bubb à Stanhope, appartiendra au plus offrant et dernier enchérisseur en faveur du fils de la Reine. Voilà la grande et unique maxime qui n'a jamais changé depuis que je suis ici. » Telle pourrait être l'épigraphe de ces deux volumes.

Ainsi la France est isolée, et cela par l'effet de la faiblesse de son premier ministre dont la réputation, du même coup, commence à baisser. Aussi va-t-il chercher, par d'incessants efforts, à ramener l'Espagne. Dix-huit mois durant, le comte de Rottembourg négociera, sans aboutir, un pacte de famille entre les deux branches de la maison de Bourbon. L'Espagne se défie et craint de compromettre don Carlos : tant que la France n'aura pas pris les armes, Leurs Majestés Catholiques ne contracteront avec elle aucun lien trop étroit.

Elle éclate enfin cette guerre toujours remise et si difficilement conjurée depuis la mort de Louis XIV : la vacance du trône

polonais l'a déchaînée. Fleury n'y entre qu'à contre-cœur, mais Chauvelin, son second, bien plus que lui hostile à la maison d'Autriche, le pousse, et d'ailleurs Louis XV entend faire un roi véritable de son beau-père Stanislas. Du jour où la France agit, l'Espagne traite avec elle; le 7 novembre 1733, le premier pacte de famille est signé à l'Escurial. Avant même qu'il ne le soit, se manifeste, au sujet de l'Italie, une profonde divergence de vues entre les deux puissances qui s'associent. Chauvelin veut grandir la Sardaigne et Patiño s'y refuse; jamais, répètent à Louis XV Élisabeth Farnèse et Philippe V, jamais roi de Sardaigne ne tolèrera que la maison de Bourbon soit forte au sud des Alpes; c'est lui le vrai rival, gardez-vous de le rendre plus redoutable; aussi, malgré toutes les instances, Leurs Majestés Catholiques ne se laisseront pas arracher leur adhésion au traité que Louis XV et Charles-Emmanuel ont conclu à Turin.

Cependant la guerre s'engage en Italie, glorieuse pour les Espagnols, qui enlèvent brillamment les royaumes de Naples et de Sicile, heureuse aussi pour l'armée franco-sarde, mais sans cesse paralysée dans son élan victorieux par les dissentiments des alliés. Charles-Emmanuel ne veut pas d'une victoire décisive et fait tout pour l'empêcher : Philippe V l'a prédit, Fleury se l'avoue tristement, et Villars en meurt de dégoût, presque autant que de vieillesse. L'Espagnol Montemar fait bande à part; à Madrid, on se moque des Français et l'on ne s'y fie guère. L'Angleterre et la Hollande s'offrent pour rétablir la paix; le « Nestor de l'Europe » préfère s'entendre directement avec l'Empereur; il « escamote » la paix à ceux qui lui ont « escamoté » la guerre, et il signe, à l'insu de ses alliés, les préliminaires de Vienne.

Mais, cette pacification, comment la faire accepter par l'Espagne ambitieuse et trompée? Un ambassadeur habile, le comte de Vaulgrenant, y travaille. Plus modérées qu'on ne l'eût pu supposer, Leurs Majestés Catholiques se sont d'abord inclinées sans trop murmurer devant le douloureux fait accompli : don Carlos, après tout, n'a-t-il pas dans son partage un royaume en-

vié? Cependant, sacrifier la Toscane pour que la France ait la la Lorraine, c'en est plus que Leurs Majestés Catholiques n'en peuvent supporter. Elles se défendent pied à pied. Fleury, par son adresse, Chauvelin, par sa fermeté, d'étapes en étapes, gagnent du terrain; mais comme l'Autriche, elle aussi, oppose une savante résistance, le gouvernement français n'avance que lentement : que de fois la guerre semble à la veille de se rallumer! La mort d'un grand ministre, Patiño, la disgrâce d'un autre, Chauvelin, de sages concessions de l'Empereur, l'opportune disparition du grand-duc de Toscane font sentir, de façons bien diverses, leur influence sur les négociations : après plus de trois ans, la paix définitive est signée. Madrid et Naples pourtant réservent encore leur adhésion; et leurs souverains, bien qu'en apparente union avec leur cousin de France, ne lui ont point rendu leur intime confiance. Le mariage allemand de Don Carlos, — il n'a pas tenu à la cour de Madrid que ce ne fût un mariage autrichien, — est un nouvel et très sensible échec à la politique du Pacte de famille.

Un homme est envoyé à Madrid, avec mission de la restaurer. Le comte de La Marck renouvelle en 1739 et 1740, les efforts du comte de Rottembourg en 1731 et 1732, pour unir étroitement les deux cours par un double traité d'alliance et de commerce. De celui-ci la France veut faire la rançon de celui-là. Il n'en faut pas davantage pour que son projet échoue devant la mauvaise volonté du successeur de Patiño, La Quadra, marquis de Villarias. En vain l'Angleterre menace et même déclare la guerre à l'Espagne, la discussion avec le gouvernement français se poursuit monotone et stérile. Par la force des choses cependant, le rapprochement s'opère insensiblement : le mariage de Madame et de l'Infant don Philippe, célébré avec une pompe inouïe, fait grand bruit dans toute l'Europe, et chacun se dit que Louis XV fera bientôt pour son gendre ce qu'il a fait naguère pour son beau-père. En prévision de cette éventualité qui ravit d'aise Élisabeth, Philippe V, tout en accédant au traité de Vienne, refuse de reconnaître la

Pragmatique-Sanction autrichienne. Fleury se décide à envoyer les escadres françaises au secours des Espagnols en Amérique, mais, par un brusque revirement, abandonne ces traités d'alliance et de commerce qu'il a si longtemps réclamés. Et voici qu'aussitôt après, par le plus inattendu des coups, la mort de l'empereur Charles VI pose devant l'Europe le plus grave problème et ouvre à la maison de Bourbon les plus vastes perspectives.

Par un décret de la Providence bien favorable à la nouvelle maison d'Autriche, l'homme à qui se trouvent remises en ce moment solennel les destinées des Bourbons est un vieillard au bord de la tombe, désormais hésitant et pusillanime. Tandis qu'en Espagne l'ardeur conquérante et les vues ambitieuses se sont manifestées dès le premier instant, Fleury temporise et laisse passer les occasions; finalement, détourné de ses propres idées par Belle-Isle comme en 1733 par Chauvelin, il s'arrête à une politique qui n'a ni les mérites de l'honnêteté, ni ceux de l'habileté. Il laisse agir l'Espagne, mais en paralysant ses efforts et son élan; il se soucie peu de ses projets en Italie; il ne voit, lui, que l'Allemagne et la candidature de l'Électeur de Bavière à l'Empire; l'Espagne sera bonne pour les diversions, rien de plus. Et quand, averti par les premiers échecs des Français en Allemagne, il comprend enfin qu'il faut une intervention militaire efficace au midi des Alpes, il chicane encore et lésine avec l'Espagne pour tout subordonner aux âpres ambitions du roi de Sardaigne. Charles-Emmanuel alors passe au premier plan; avec une désinvolture singulière, il reçoit simultanément et pèse publiquement dans la balance de ses intérêts les offres des puissances rivales; au fond du cœur, il est tout décidé pour l'Autriche, car rien ne saurait l'effrayer davantage que de voir ses États, même agrandis, pris entre ceux de la maison de Bourbon. Philippe V le dit et le crie au cardinal de Fleury; il fait occuper la Savoie par son fils à la tête d'une armée; mais Fleury ne veut pas céder; il meurt en conseillant à l'Espagne de s'accommoder avec le

roi de Sardaigne; l'inimitié de ce prince, c'est à ses yeux la défaite certaine en Italie.

Le vieux ministre disparu, sa politique lui survit d'abord en la personne de son humble et fort peu capable collaborateur Amelot de Chaillou, devenu son successeur à la tête des affaires étrangères. Amelot s'enferre de plus en plus à poursuivre l'alliance sarde, jusqu'au jour où, au grand amusement de ses adversaires, il apprend que Charles-Emmanuel a traité à Worms avec Marie-Thérèse. Il ne lui reste plus qu'à se jeter repentant entre les bras de Philippe V dont les avances ont été tant de fois dédaignées depuis l'ouverture de la succession d'Autriche; c'est ce qu'il fait par le second pacte de famille, celui de Fontainebleau, trop précipitamment signé, après une négociation de quelques jours, le 25 octobre 1743.

Louis XV pourtant a décidé de gouverner par lui-même et de combattre énergiquement les ennemis de sa maison. Il déclare la guerre à l'Angleterre et à la reine de Hongrie; il se met à la tête de ses troupes; l'Europe s'étonne et l'Espagne applaudit. De secrètes défiances subsistent pourtant, qu'entretiennent de fâcheux incidents comme le combat naval du 22 février 1744 et surtout la divergence des vues sur la direction qu'il convient de donner aux opérations militaires entreprises contre le roi de Sardaigne. Il ne faut pas moins que l'annonce et bientôt la célébration du mariage de l'Infante Marie-Thérèse et du Dauphin pour ramener la confiance et la joie au cœur de Leurs Majestés Catholiques.

Mais déjà le marquis d'Argenson a été appelé au pouvoir par Louis XV. Il fait peu de cas de l'alliance espagnole : la Prusse et la Sardaigne sont les pivots de sa politique. Après l'élection de François de Lorraine à l'Empire et la défection de Frédéric II, il informe brutalement l'Espagne qu'il faut songer à la paix; il traite avec Charles-Emmanuel et ose donner quarante-huit heures à Philippe V pour accepter ce qui s'est fait sans lui contre le pacte de Fontainebleau; tandis que Leurs Majestés Catholiques s'indignent à bon droit, d'Argenson se

laisse duper plus ridiculement qu'Amelot par le prince auquel, très inconsciemment, il a sacrifié les intérêts de la maison de Bourbon. Charles-Emmanuel lui tourne le dos et Louis XV se retrouve, vis-à-vis de son oncle, dans la sotte position où il s'était vu après le traité de Worms. Le maréchal de Noailles qui, à l'époque la plus tragique du règne, avait rempli auprès de Philippe V une mission des plus délicates, est choisi pour lui proposer les moyens de réparer les communs échecs de la France et de l'Espagne. Il obtient du Roi qu'il renonce aux clauses désormais inexécutables du traité de Fontainebleau et, presque certainement, il s'entend avec lui pour préparer la chute de l'imprudent ministre qui a tout compromis. Un mois après le départ du duc de Noailles, Philippe V meurt subitement. Au début de 1747, d'Argenson est disgracié et Puysieulx, son successeur, proclame la nécessité d'une parfaite entente avec l'Espagne. Mais, à l'heure des négociations décisives, la France se conduit à l'égard de son alliée presque comme elle avait fait en 1735 : c'est à l'insu de Ferdinand VI que sont signés les préliminaires d'Aix-la-Chapelle. Plus facile que son père, le nouveau roi d'Espagne ne fait point attendre son accession au traité qui donne à son frère Parme, Plaisance et Guastalla.

Si traversée qu'elle ait été, l'union de la France et de l'Espagne a cependant porté ses fruits pendant les dernières années du règne de Philippe V comme pendant les premières. C'est l'époque où l'esprit français a le plus agi sur l'esprit espagnol; il est facile de suivre dans tous les genres littéraires et dans les arts, comme un peu plus tôt dans les institutions, la trace évidente de l'influence de notre patrie. Il y aurait excès à dire que Philippe V a totalement relevé l'Espagne; il est certain qu'il l'a transformée et qu'il l'a laissée plus forte et plus vivante qu'il ne l'avait trouvée.

Les personnages qui tiennent les premiers rôles dans la période des relations de la France et de l'Espagne que je retrace aujourd'hui n'ont peut-être pas l'attrayante singularité de ceux

qui remplissaient de leur action les volumes précédents. Nous ne reverrons plus ni princesse des Ursins, ni cardinal Dubois, ni cardinal Alberoni, ni duc de Ripperda, ni abbé de Montgon. Philippe V lui-même est devenu presque raisonnable; ses crises de folie, même de simple mélancolie, se sont espacées; à partir de 1733, il s'occupe volontiers des affaires de l'État et n'est plus au même degré le jouet des volontés de sa femme. Celle-ci en revanche n'a pas changé; elle demeure aussi impérieuse, aussi âpre, aussi violente, qu'au jour où, débutant par un coup d'incroyable audace, elle chassait de sa présence la toute-puissante confidente de son mari. Les enfants de Leurs Majestés Catholiques ont grandi et désormais il faut compter avec eux. C'est le triste et timide Ferdinand, autour de qui se nouent, sans qu'il y participe, les intrigues des vieux Espagnols et quelquefois des ambassadeurs de Louis XV; c'est le bon don Carlos, fils merveilleusement soumis à ses parents, dévot à saint Antoine, naïf dans l'expression de ses désirs, ne laissant guère soupçonner le Charles III qui bientôt gouvernera l'Espagne; c'est le gracieux don Philippe orné de charmantes qualités, mais sans l'intelligence et la volonté qui font les princes dignes de ce nom; c'est la petite Infante Marie-Thérèse, la fiancée du Dauphin, si joyeuse le jour où elle reçoit le premier présent de celui qui sera son mari et, comme elle, n'est encore qu'un enfant.

Les ministres sont gens sérieux: depuis la chute de Ripperda, Philippe s'est guéri des aventuriers et même des étrangers. Tout capable qu'il soit, le Français Sartine ne parviendra jamais à une secrétairerie d'État : Villarias, Patiño, Campillo, La Ensenada, sont des Espagnols pur sang (1) et des administrateurs de carrière. Si Villarias n'est au bout du compte qu'un premier commis arrivé, consciencieux et sage, les trois autres, et surtout Patiño, sont non seulement des travailleurs infatigables, mais des hommes éminents avec qui l'Europe entière doit compter. Un soldat comme Montemar, le vainqueur d'Oran et de Bitonto,

(1) Patiño est né à Milan, mais fils de fonctionnaire espagnol, et de race espagnole.

des diplomates tels que La Mina ou Campo-Florido, n'apparaissent pas non plus comme des personnages ordinaires que l'on fréquente sans intérêt.

A la cour de France, le vieux Fleury règne et domine toujours; si le spectacle de sa faiblesse et, à partir de 1740, celui de sa décrépitude attristent, son manège politique demeure curieux à suivre, sa dextérité longtemps couronnée de succès se fait apprécier et la sincérité de ses vues pacifiques inspire le respect. A côté de lui se détache avec un relief puissant la figure de son collaborateur si personnel, l'énergique Chauvelin, qui met au service d'idées moins justes que celles du Cardinal une volonté beaucoup plus ferme. Qui ne s'arrêterait volontiers devant ce marquis d'Argenson, dont le système politique, alors même qu'on le condamne, attire si fortement l'attention? Enfin la physionomie de nos ambassadeurs et de nos chargés d'affaires à Madrid, Brancas, Hulin, Rottembourg, La Baune, Champeaux, Des Varennes, La Marck, Vauréal ressort généralement assez originale et même assez piquante de leurs aventures et de leurs écrits. On ne saurait m'en vouloir de n'avoir pas même essayé de refaire après M. le duc de Broglie le portrait de Louis XV et des efforts qui furent tentés, avant et après la mort de Fleury, pour le tirer de sa royale léthargie. Certains traits de ses lettres à Philippe V et surtout à sa fille Madame-Infante ont quelque chose d'intime et de pénétrant qui aidera à découvrir l'homme sous l'apathique souverain.

* * *

Les documents qui émanent de ces divers personnages demeurent les meilleures sources des derniers volumes de cet ouvrage aussi bien que des premiers. Je ne saurais d'ailleurs émettre la prétention d'avoir entièrement renouvelé une histoire dont, indépendamment des histoires générales, tant de parties ont été étudiées par d'excellents auteurs en France et à l'é-

tranger. Le troisième volume de Coxe (1), pour ancien qu'il soit, garde une réelle valeur, surtout en ce qui concerne les affaires anglaises; la biographie d'Élisabeth Farnèse par Armstrong (2) donne un résumé agréable et généralement exact des grandes affaires sur lesquelles cette princesse exerça son influence décisive; M. Danvila y Collado replace dans le cadre de la politique générale tout ce qui a trait à la jeunesse de Charles III (3); en retraçant l'histoire diplomatique de la maison de Savoie (4), Carutti aborde plus d'une question connexe à celles qui m'ont occupé. Pour le récit des guerres, le général Pajol, avec ses documents et ses commentaires (5), est un guide d'autant plus utile que les traces de fatigue, que l'on constate à la fin de sa publication, n'existent point dans les premiers volumes, relatifs aux guerres de succession de Pologne et d'Autriche. Sans les œuvres justement célèbres du chevalier d'Arneth (6), de Droysen (7) et du duc de Broglie (8), les négociations de la France et de l'Espagne, isolées, seraient incompréhensibles, et je dirai même dénuées d'intérêt, car elles ne valent que comme partie d'un tout. Enfin je dois mentionner avec reconnaissance d'utiles monographies qui ont déjà élucidé tel point particulier auquel je devais nécessairement toucher dans un travail d'ensemble : tels, sans parler du *Prince Eugène*, d'Arneth (9), qui est vraiment une histoire générale, l'essai sommaire de Rodriguez Villa sur *Patiño et Campillo* (10), l'œuvre si complète et si consciencieuse du même écrivain sur *le marquis de La Ensenada* (11); l'étude très fouillée de

(1) *L'Espagne sous les rois de la Maison de Bourbon*, traduction Muriel, Paris, 1827. Philippe V, 3 vol. in-8°.

(2) *Elisabeth Farnese, the termagant of Spain*, in-8°, Londres, 1892.

(3) *Reinado de Carlos III*, 6 vol. gr. in-8°, Madrid, 1892 et années suivantes.

(4) *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*. Turin, 1880.

(5) *Les Guerres sous Louis XV*, 7 vol. gr. in-8°, Paris, Didot, 1881-1891.

(6) *Geschichte Maria-Theresia's*, 10 vol. in-8°, Vienne, 1868-1879.

(7) *Geschichte der preussischen Politik*, 14 vol. in-8°, Berlin et Leipzig, 1855-1884.

(8) Outre les volumes cités au début de l'introduction, *La paix d'Aix-la-Chapelle;* en tout 9 vol. in-8° ou in-12. Paris, Calmann-Lévy, 1883-1892.

(9) *Prinz Eugen von Savoyen*, 3 vol. in-8°, Vienne, 1858.

(10) *Patiño y Campillo*, in-12, Madrid, 1882.

(11) *Don Cenon de Somodevilla, marqués de La Ensenada*, in-8°. Madrid, Murillo, 1878.

M. Pierre Boyé sur *Stanislas Leszczinski et le troisième traité de Vienne* (1); le *Marquis d'Argenson* de M. Edgar Zévort (2), analyse exacte et judicieuse des documents des affaires étrangères ; *les Filles du Régent* d'Édouard de Barthélemy (3), *Une fille de France* de L. de Beauriez (4), le premier de ces deux ouvrages renfermant une fort agréable biographie de la jeune reine d'Espagne, veuve de Louis I^er^, et le second faisant connaître, à l'aide d'une correspondance inédite, Madame-Infante, la femme de don Philippe.

Mon apport personnel provient, on le sait déjà, des recherches que j'ai faites au ministère des affaires étrangères, à Paris, et en Espagne aux archives de Simancas et d'Alcala. On trouvera la liste des documents appartenant à ces deux derniers dépôts dans mon rapport de 1893 inséré dans les *Nouvelles Archives des Missions scientifiques* (t. VI). Ce sont les correspondances de l'ambassadeur Castelar et du secrétaire Triviño avec le marquis de La Paz et avec Patiño de 1730 à 1736; de Triviño, du marquis de La Mina, du prince de Campo-Florido, avec Sébastien de La Quadra, marquis de Villarias, de 1736 à 1746; du duc d'Huescar avec don José Carvajal, en 1747 et 1748. Les dépêches de Castelar ne valent que par les renseignements qu'elles contiennent et sont par conséquent très inégales suivant les années ; celles de La Mina sont sobres, quelquefois cassantes, malveillantes pour Fleury, peu sympathiques pour la France; celles enfin de Campo-Florido constituent un journal minutieux, précieux pour l'historien, encore que trop diffus et par suite fatigant à lire. Quant aux lettres des ministres, suivant la coutume espagnole, elle se bornent à donner aux ambassadeurs de sèches et brèves indications. Les dépêches de Santa-Cruz et Barrenechea, celles de Valverde, pour l'année 1730, des comtes de Montijo et de Bena, de 1741 à 1748, de Fuenclara et du secrétaire Éguiluz à Vienne, apportent

(1) Paris, Berger-Levrault, 1898, gr. in-8°.
(2) Paris, Germer-Baillière, 1880, in-8°.
(3) Paris, Didot, 1874. 2 vol. in-8°.
(4) Paris, Perrin et C^ie^, 1887, in-12.

un très utile complément à la correspondance ordinaire des ambassadeurs d'Espagne à Paris. Parmi les papiers d'État d'Alcala, on trouve en outre un certain nombre de lettres de Louis XV et du cardinal de Fleury à Leurs Majestés Catholiques, ainsi que la curieuse et très familière correspondance des Infants d'Espagne, Carlos et Philippe, avec leurs parents.

Quant aux archives du ministère des affaires étrangères, elles m'ont fourni, du traité de Séville à la mort de Philippe V, cent vingt-quatre volumes de correspondance diplomatique (Espagne), plus une vingtaine de volumes de *Mémoires et Documents* (France et Espagne), sans oublier les *Mémoires de Tercier*, qui se bornent d'ailleurs à l'analyse un peu traînante de la correspondance des ministres et de leurs agents (1).

Parmi les collections de documents déjà imprimées, j'ai surtout consulté le tome III du *Recueil des Instructions* (Espagne), publié sous les auspices du ministère des affaires étrangères (2); puis la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, éditée par M. Camille Rousset d'après les manuscrits du dépôt de la guerre (3). Déjà, dans l'introduction des tomes I et III, j'ai marqué l'importance des *Mémoires de Noailles* et de *Villars* qui m'ont de nouveau servi pour les présents volumes. Au nombre des sources particulières à ceux-ci, il faut encore compter les *Mémoires et le journal d'Argenson* (4), si vivants, mais où les appréciations personnelles et passionnées tiennent trop souvent lieu de détails tout à fait exacts, et les *Mémoires du duc de Luynes*, cette mine inépuisable de renseignements sur tous les personnages mêlés à la vie de la Cour de 1735 à 1758 (5).

(1) Mémoires historiques et politiques sur les intérêts de la France et de l'Espagne relativement aux autres puissances de l'Europe. Du traité de Séville au traité d'Aix-la-Chapelle, *France*, t. 469-476.

(2) Paris, Alcan, 1889. Les notices et les notes de MM. Morel-Fatio et Léonardon sont très riches d'utiles détails.

(3) 2 vol. in-8°. Paris, Dupont, 1865.

(4) Ed. Rathery. *Société d'Histoire de France*, 9 vol. 8°.

(5) Ed. Dussieux et Soulié, 17 vol. in-8°. Paris, 1860-1865. La *Continuation des Mémoires de Saint-Philippe* par Campo-Raso et les *Mémoires militaires du marquis de La Mina*, publiés par Canovas del Castillo, seraient à consulter pour l'histoire des guerres.

Le couronnement naturel de cet ouvrage serait, je ne me le dissimule pas, une histoire du pacte de famille de 1761, le plus célèbre et le plus complet de ceux qui ont uni les Bourbons de France et les Bourbons d'Espagne, celui dont Louis XV disait, écrivant à son cousin Charles III : « De tous les événements de mon règne, il n'en est aucun qui m'ait causé une plus grande satisfaction que le grand et salutaire ouvrage que nous venons de consommer, et qui assure à perpétuité l'union la plus intime entre nous et nos couronnes. Les sentiments que V. M. me témoigne à ce sujet répondent parfaitement aux miens, et je regarde les engagements réciproques que nous avons contractés, comme devant être à jamais la loi fondamentale de notre maison et de tous les États et pays qui sont déjà ou pourront être dans la suite soumis à sa domination (1). »

Attiré par d'autres préoccupations et par d'autres études, je laisse ce très intéressant travail à qui voudra l'entreprendre (2), content pour ma part d'avoir mené jusqu'au bout l'histoire de l'établissement des Bourbons, tant en Italie qu'en Espagne, et apporté ainsi une contribution que je crois utile, parce que je la sais consciencieuse, à l'histoire générale de la première moitié du dix-huitième siècle.

Alfred Baudrillart.

N. B. — Ce volume était déjà en partie imprimé lorsque les papiers d'État d'Alcala de Hénarès ont été transférés à l'*Archivo histórico nacional* de Madrid; ils y ont conservé la même classification.

(1) Alcala, *Est.*, l. 2850. Louis XV à Charles III, 11 septembre 1761.

(2) M. Soulange-Bodin serait tout indiqué, s'il voulait joindre l'étude des documents espagnols à celle des documents français qu'il a mis son œuvre dans son volume intitulé : *La diplomatie de Louis XV et le Pacte de famille*. Paris, Perrin et Cie, 1894, in-12.

LIVRE PREMIER

INEXÉCUTION DU TRAITÉ DE SÉVILLE.
RAPPROCHEMENT ENTRE L'ESPAGNE, L'ANGLETERRE ET L'AUTRICHE.
VAINS EFFORTS DE LA FRANCE POUR LA CONCLUSION D'UN PACTE DE FAMILLE ENTRE LES DEUX BRANCHES DE LA MAISON DE BOURBON.
ÉTABLISSEMENT DE DON CARLOS EN ITALIE.

NOVEMBRE 1729 — FÉVRIER 1733.

CHAPITRE PREMIER

Le traité de Séville n'est pas exécuté dans les délais fixés.

9 NOVEMBRE 1729 — 9 MAI 1730.

Le traité de Séville avait arraché l'Espagne à l'alliance autrichienne et l'avait ramenée dans l'orbite politique de la France. C'était là un résultat important et qui, bien que souvent remis en question, devait cependant se trouver définitif.

Signé le 9 novembre 1729, ce traité donnait à la France, à l'Angleterre, à la Hollande, un délai de quatre mois pour négocier avec l'Empereur l'entrée paisible des garnisons espagnoles dans les États de Parme et de Toscane promis à don Carlos. Passé ce terme, deux autres mois étaient laissés aux puissances alliées pour procéder, de quelque façon que ce fût, à l'exécution de leurs engagements.

Les intérêts auxquels le traité de Séville avait prétendu répondre n'étaient graves qu'aux yeux d'Élisabeth Farnèse;

assurément il n'y avait pas lieu de déchaîner la guerre en Europe sans autre motif que d'occuper un peu plus tôt, un peu plus tard, au profit d'un prince espagnol, quelques places italiennes. Fleury, le pacifique, ne se faisait faute ni de le penser, ni même de le dire, ce qui était *moins sage*.

Mais, au cours des négociations de 1728 et 1729, la question secondaire des duchés italiens en avait fait germer une autre d'importance très supérieure, celle de *l'équilibre* à établir dans la péninsule. Chauvelin avait imaginé, et Fleury avait fait sien, du moins en apparence, un projet de répartition qui, excluant la maison d'Autriche et donnant satisfaction aux vues ambitieuses d'Élisabeth Farnèse et des Bourbons, devait aboutir de fait à l'indépendance de l'Italie : quatre grands États, ceux du roi de Sardaigne, de la République de Venise, du Pape et de don Carlos, devaient désormais la composer.

Ces vues politiques se rattachaient elles-mêmes à l'idée plus générale du démembrement de la maison d'Autriche. La France consentirait-elle à reconnaître la Pragmatique Sanction de l'empereur Charles VI? Ou chercherait-elle, au moment où disparaîtrait le dernier rejeton mâle des Habsbourg, à accabler pour jamais sa traditionnelle rivale? De jour en jour, la question se posait plus pressante : elle dominait déjà notre politique.

Deux ans auparavant, l'Espagne avait hardiment proposé à la France la réconciliation des deux grandes puissances catholiques. Fleury, pour des raisons que nous avons exposées, avait préféré faire porter ses derniers fruits au système politique qu'il avait reçu de ses prédécesseurs et il était resté, lui cardinal, fidèle à l'alliance des puissances protestantes; mais l'idée suggérée par Élisabeth Farnèse, par le marquis de La Paz, par Melchor Macanaz et par le duc de Bournonville n'était pas sortie de son esprit; elle y faisait même d'incontestables progrès.

Peut-être se repentait-il de n'avoir pas plus volontiers et plus pleinement donné les mains à ce dessein si cher à la reine d'Espagne, dessein qui excitait l'enthousiasme d'un maréchal

de Villars, de fondre, par le mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse, la maison d'Autriche avec celle de Bourbon? A tout le moins, s'il demeurait par trop peu vraisemblable que Charles VI acceptât cette fin pour sa maison, des mariages, moins féconds en conséquences politiques décisives, ne pouvaient-ils procurer un rapprochement immédiat et préparer l'avenir?

Heureux si Fleury, à l'intelligence des besoins vrais de la France, de l'Europe et de la Chrétienté, avait su joindre la force dans la décision, la fermeté dans l'exécution. Mais, force et fermeté, avec ce vieillard, il n'y fallait plus compter; des entêtements aveugles, peut-être; le plus ordinairement, une prudence tournée en timidité, de petites et mesquines habiletés là où il eût fallu de vigoureuses résolutions; et, comme conséquences, les plus belles occasions perdues et de fâcheuses traditions qui pèseront jusqu'à la fin sur l'esprit et sur le gouvernement de Louis XV.

Chauvelin, lui, avait le courage et la décision; la largeur et la justesse des vues lui manquaient; bien qu'il eût l'esprit moins radicalement faux que le marquis d'Argenson, il conçut le premier et chercha à faire prévaloir, dans la politique extérieure, les idées chimériques et dangereuses auxquelles le funeste ami de Charles-Emmanuel et de Frédéric II devait, quelques années plus tard, sacrifier inconsciemment les véritables intérêts de la France. Néanmoins, livré à lui-même, il est probable que Chauvelin eût tiré plus d'avantages de la lutte contre la maison d'Autriche, car il l'eût poussée à fond. Si, par ses vues personnelles, il porta l'obscurité dans l'intelligence du premier ministre, celui-ci en revanche paralysa la forte volonté de son agent : loin de se compléter, sauf en quelques circonstances, ils se nuisirent plutôt l'un à l'autre. Dirigée par Fleury et par Chauvelin, la politique française ne sut d'elle-même s'arrêter ni à l'alliance, ni au démembrement de la maison d'Autriche; elle fut déplorablement faible, et, loin de conduire les événements, elle les subit.

Le gouvernement espagnol savait beaucoup mieux ce qu'il

voulait que celui de la France. Sans doute, il n'avait pour pivot qu'une assez mesquine passion de femme; mais cette passion ne changeait pas d'objet, elle ne variait que sur les moyens de se satisfaire; Élisabeth Farnèse voulait établir son fils en Italie et lui constituer un État aussi grand que possible; aux dépens de qui et par qui, peu lui importait; la France, l'Autriche, l'Angleterre n'étaient que des pièces dans son jeu; il lui était fort égal de se servir de l'une ou de l'autre pourvu qu'elle gagnât. La guerre ne lui répugnait pas; elle tentait son fantasque mari, que les belliqueuses prouesses avaient le don d'arracher à la mélancolie. Élisabeth Farnèse et Philippe consentaient à s'accorder avec la maison d'Autriche pourvu que don Carlos en devint l'héritier; mais, si décidément ce plan était chimérique, ils voulaient la dépouiller en Italie, et même ailleurs, s'il se pouvait; la nécessité de partager avec d'autres était, en cette hypothèse, leur unique chagrin.

L'extrême simplicité de leurs combinaisons faisait d'eux, plus que du roi de France, les champions attitrés de la maison de Bourbon; ils apparurent, en diverses circonstances, comme les porte-drapeaux de son honneur compromis par Fleury. Celui-ci était pour eux l'obstacle, ils le haïssaient; Fleury les regardait comme de pauvres politiques et se vengeait, par de désespérantes temporisations, de hardiesses qu'il jugeait dénuées de sens. On conçoit le supplice qu'enduraient les plénipotentiaires de l'Espagne, Santa-Cruz et Barrenechea, entre des maîtres qui ne voyaient pas de barrières à leurs désirs et un puissant allié, le Nestor de l'Europe, qui en apercevait ou en posait partout.

L'Angleterre et la Hollande, les deux autres alliées de Séville, ne partageaient exactement ni les vues de la France, ni celles de l'Espagne. A la différence de la France, elles jugeaient fort peu dangereux de donner à l'Espagne la petite satisfaction présente qu'elle réclamait en Italie et qu'on lui avait garantie par le traité de Séville; mais, à la différence de l'Espagne, elles voulaient qu'on s'en tînt là. Toutes deux craignaient la

guerre générale : la Hollande, parce qu'elle entrevoyait déjà la Flandre envahie et les garnisons françaises substituées à ses troupes dans les places de *la Barrière;* l'Angleterre, parce qu'elle avait obtenu de l'Espagne, au point de vue du commerce, à peu près tout ce qu'elle pouvait en attendre et parce que son roi ne se souciait guère de faire courir au Hanovre les risques inévitables auxquels l'exposerait toute expédition militaire en Allemagne. Ni la Hollande enfin, ni l'Angleterre ne souhaitaient voir entre leurs alliées de France et d'Espagne une intimité trop étroite qui leur permît à la rigueur de se passer d'elles. Maintenant que la compagnie d'Ostende était de fait supprimée, pourquoi même ne pas tenter de rétablir entre la maison d'Autriche et les puissances maritimes l'union qui avait fait si longtemps leur force? On exécuterait à la lettre, d'accord avec l'Empereur, les engagements pris à Séville à l'égard de l'Espagne; celle-ci devrait s'estimer contente; la France serait isolée; les rêves grandioses de la maison de Bourbon demeureraient des rêves; le vieil équilibre serait maintenu par les moyens d'autrefois et l'Angleterre, tranquille du côté de l'Europe, continuerait à dominer les mers et à s'enrichir.

Ainsi chacun des alliés de Séville avait quelque arrière-pensée qu'il cachait aux autres; à l'exception de l'Espagne, naïve dans la franche et brutale expression de ses désirs, tous manquaient de sincérité. L'Empereur le savait et comptait en profiter pour braver une ligue d'apparence si formidable. Est-il surprenant que l'Espagne n'ait trouvé que duperie dans ce traité de Séville, dont ses représentants à Paris lui avaient par avance dénoncé la vanité, et qu'elle l'ait, au bout de quelques mois, brisé d'un coup d'éclat?

I

Trois semaines ne s'étaient pas écoulées depuis qu'avait été annoncée à Paris la nouvelle de la signature du traité de

Séville qu'on y apprenait l'entrée dans les États de Florence de six mille hommes de troupes impériales. Charles VI avait déclaré qu'il ne se départirait pas des engagements de la Quadruple Alliance : aux négociations de Paris et de Séville, il répondait par la levée de nouvelles troupes et la mise de ses frontières en état de défense (1).

Cependant les ratifications s'échangèrent à Séville, le 1er janvier 1730, et les gouvernements alliés s'apprêtèrent à exécuter leurs engagements. La première chose à faire était de notifier le traité à l'Empereur et au grand-duc de Toscane : la façon dont on s'y prit causa un premier mécontentement au roi et à la reine d'Espagne. Les représentants des alliés agirent en effet isolément, au lieu de se présenter en corps chez les ministres des puissances intéressées; à Vienne, le Hollandais Bruyninx s'abstint même de toute déclaration. En outre, les ministres de France et d'Angleterre à Florence avaient semblé prêter l'oreille à des propositions vagues et dilatoires; les plénipotentiaires hollandais passaient pour en avoir fait autant à Paris (2).

Il n'en fallut pas davantage pour réveiller les soupçons d'Élisabeth Farnèse; elle accusa Fleury de négocier secrètement avec Charles VI, au sujet de la Pragmatique, et, pour l'obliger à se compromettre, elle remit sur le tapis le projet d'équilibre en Italie, réclama de la France une nouvelle déclaration en faveur de la restitution de Gibraltar, hâta ses armements, cinquante-cinq bataillons, cinq mille cinq cents chevaux, un équipage d'artillerie, bref fit clairement comprendre qu'elle ne reculait pas devant les chances d'une guerre (3).

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 261 ; 1er et 28 décembre 1729.

(2) A. É. *Mém. et Doc.*, t. 158, f° 4. La Paz à Vandermeer, 30 janvier 1730. Simancas, *Est.*, l. 6451. Eguiluz à La Paz, 13 janvier 1730; l. 7555. Santa-Cruz à La Paz, 2 février 1730; *ibid.*, l. 7554. Les plénipotentiaires à La Paz, 19 janvier 1730.

(3) *Mémoires de Villars*, t. V, pp. 283 et 285. — A. É. *Esp.*, t. 368, f° 58. Brancas à Chauvelin, 18 janvier 1730. Leurs Maj. Cath. désirent la guerre et elles sont prévenues de l'idée que Fleury fera tout pour l'éviter, inventant toutes sortes de négociations pour n'en pas venir là. — Alcala, *Est.*, l. 3375. Ordre aux plénipotentiaires d'Espagne de réclamer de la France une déclaration relative à la restitution de Gibraltar. — A. É. *Esp.*, t. 374, f° 2. Fleury à la reine d'Espagne, 18 janvier 1730; t. 368, f° 19, Chauvelin à Brancas, 18 janvier 1730. — Alcala, *Est.*, l. 3373. Les plénipotentiaires d'Espagne au marquis de La Paz, 9 février 1730.

Il était vrai que l'Empereur avait encore une fois, par des offres éventuelles, tenté le gouvernement français, mais il ne l'était pas que Fleury se fût laissé séduire. Loin de là; car il n'hésitait pas à cacher les avances de la maison d'Autriche à ceux des membres du Conseil qu'il savait portés à une entente avec elle, les maréchaux d'Huxelles et de Villars, par exemple (1). En revanche, il était parfaitement résolu à ne se laisser imposer ni le traité d'équilibre, ni la guerre (2); sur ce second point, il lui était même échappé un aveu passablement imprudent dans une lettre adressée au comte de Kinski, et de cet aveu la cour de Vienne s'était empressée de faire usage auprès de celle de Séville. C'était mettre le cardinal en posture embarrassante et diminuer le prix de ses protestations, par ailleurs sincères, auprès d'Élisabeth Farnèse (3).

Tandis que Chauvelin se chargeait d'avertir le marquis de Brancas « que le roi d'Espagne était le seul prince de l'Europe qui désirât la guerre et que le roi de France ne recourrait aux armes que si l'Empereur était évidemment l'agresseur (4) », Fleury lui-même faisait semblant d'entrer dans tous les désirs des plénipotentiaires sur le traité d'équilibre; mais il s'efforçait de leur démontrer, ainsi qu'à leur souveraine, que ce traité n'était possible qu'une fois conclues des alliances solides avec le roi de Sardaigne et les électeurs catholiques : c'était le renvoyer, sinon aux calendes grecques, du moins à bien lointaine échéance (5). Santa-Cruz et Barrenechea s'impatientaient ou se désolaient.

(1) *Mémoires de Villars*, t. I, p. 204.

(2) A. É. *Esp.*, t. 368, f° 68. Chauvelin à Brancas, 7 février 1730.

(3) A. É. *Esp.*, t. 368, f° 49. Chauvelin à Brancas, 18 janvier 1730; f° 50, 26 janvier : « J'avoue que rien n'est égal à la surprise où nous sommes de l'impression que font sur Leurs Majestés Cath. les faux bruits que les ministres impériaux affectent de faire répandre à Madrid. » Rien n'est plus faux que de dire qu'on négocie la garantie de la succession de l'empereur. *Ibid.*, t. 374, f° 2. Fleury à la reine d'Espagne, 18 janvier 1730; il commence par justifier sa lettre à M. de Kinski, puis il dit ce qu'il faut faire avant d'en venir au traité d'équilibre. *Ibid.*, f° 23. Le même à la même, 3 février 1730 : pour protester énergiquement contre l'idée qu'il négocie secrètement avec l'Empereur.

(4) A. É. *Esp.*, t. 368, f° 68. Chauvelin à Brancas, 7 février 1730, et il ajoute : « Si la guerre éclate, elle sera générale et il faut bien que l'Espagne voie tout ce qu'il lui en coûtera. »

(5) A. É. *Esp.*, t. 374, f° 2. Fleury à la reine d'Espagne, 18 janvier 1730 : « Les ministres de

De même, le cardinal revenait toujours par des chemins détournés à l'idée qu'il fallait tâcher d'obtenir le consentement des princes possesseurs et dédommager l'Électrice palatine (1). Pouvait-on risquer de ruiner par la guerre un pays destiné à l'Infant don Carlos (2)? Une longue lettre adressée au marquis de La Paz permit au chef du gouvernement français de s'expliquer clairement sur tous les cas qui pouvaient se présenter (3).

Malheureusement ses intentions pacifiques étaient trop connues; l'Empereur et jusqu'au grand-duc de Toscane en abusaient. Le premier, pour faire peur, expédiait, en février, de nouveaux régiments en Italie, tandis que le ministre du second, à Vienne, laissait paraître, sans grande précaution, une pleine entente avec les ministres impériaux (4). Le 11 février, le comte de Kœnigsegg avait pris à Séville son audience de congé (5).

Vos Majestés nous pressent de conclure un traité d'équilibre dès à cette heure; mais, quoique je sois persuadé qu'il faudra peut-être y venir, elles me permettront de leur représenter qu'il y a bien des choses à faire auparavant et qu'il est nécessaire d'avoir un parti formé dans l'Empire, tel que celui des électeurs catholiques auquel nous travaillons depuis trois mois... Il faut tâcher aussi de mettre le roi de Sardaigne dans nos intérêts, ce qui n'est pas chose aisée. » Dans ses conversations avec les plénipotentiaires, Fleury précise les négociations à poursuivre; à ce sujet, importante lettre de Santa-Cruz à La Paz, 2 février 1730. Simancas, *Est.*, l. 7555.

(1) A. É. *Esp.*, t. 374, f° 2. Fleury à la reine d'Espagne. 28 janvier 1730 : « Cependant il est juste de convenir à l'avance des mesures que nous aurons à prendre si l'Empereur s'oppose à l'introduction des garnisons espagnoles, mais pour pouvoir le faire avec plus de certitude, il faut tâcher d'avoir le consentement des princes possesseurs et je ne désespère pas que nos ministres n'en viennent à bout à Florence. » *Ibid.*, t. 368, f° 34. Chauvelin à Brancas, 24 janvier 1730 : « Dans tous les temps Leurs Maj. Cath. avaient prévu qu'il faudrait en particulier à l'Électrice palatine quelque dédommagement ou avantage pour renoncer à ses droits acquis. Lorsqu'on traitait en 1724 cette affaire à Paris avec M. de Montéléon, l'on avait rédigé des instructions communes et des articles à proposer au grand-duc. L'on donnait à l'Électrice palatine la tutelle jusqu'à 21 ans de don Carlos et la régence de l'État, etc., etc. Il serait donc fort à souhaiter que Leurs Maj. Cath. voulussent bien donner sur cela au P. Ascanio des instructions et nous les faire passer afin que nos ministres pussent agir sur cela d'un accord parfait. Nous n'avons nulle sorte d'envie d'allonger directement ou indirectement la négociation... »

(2) Même lettre de Chauvelin à Brancas : « Nous jugerions le temps qui nous reste pour l'exécution du traité bien avantageusement employé, si nous réglions l'introduction volontaire des garnisons; etc., etc.

(3) Alcala, *Est.*, l. 3375. Fleury à La Paz, 4 février 1730.

(4) Simancas, *Est.*, l. 6751. Eguilus à La Paz, Vienne, 25 janvier et 5 février 1730. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 213.

(5) A. É. *Esp.*, t. 368, f° 153. Brancas à Chauvelin, 15 février 1730. « Je ne puis vous dire à quel point le roi d'Espagne est bien aise de son départ qu'il regarde comme une marque de guerre. »

De tous ces signes avant-coureurs d'une rupture, Philippe V se réjouissait ouvertement (1). Sans doute, il n'avait pas voulu se prêter jusqu'à présent à une dénonciation des traités de Vienne officielle, publique, accompagnée d'un manifeste, qu'assez malignement lui avait demandée Fleury (2); mais le principal motif qui l'avait retenu, c'était la honte, en proclamant les infidélités de l'Empereur, de révéler du même coup les conditions secrètes auxquelles il s'était laissé engager (3). Au demeurant, il se disait prêt à embarquer au premier signal quarante mille hommes (4).

Cependant le moment décisif approchait, puisque le 9 mars était le terme imposé aux négociations à l'amiable avec l'Empereur. Celui-ci n'avait pas laissé planer le moindre doute sur ses intentions; dans les derniers jours de février, le prince Eugène avait déclaré avec beaucoup de hauteur à l'envoyé de Hollande que son maître « ferait connaître son indignation sur le mépris que le traité de Séville faisait paraître pour lui (5) ». Le roi d'Espagne sommait Fleury d'agir en conséquence (6). Il fallait bien s'exécuter, ou du moins en avoir l'air.

Le 8 mars, le cardinal réunit chez lui, en présence du garde des sceaux, Santa-Cruz, Barrenechea, Pointz, Hop, Ilurgronje et Goslinga (7). Les deux ministres d'Espagne présentèrent un mémoire où il était dit qu'on voyait suffisamment que l'Empereur s'opposait à l'introduction des garnisons espagnoles dans les États de Toscane et de Parme; qu'ainsi les alliés de Séville se trouvaient actuellement dans le cas prévu par l'article sixième, portant qu'en cas de refus ou d'opposition de l'Empereur,

(1) A. É. *Esp., Mém. et Doc.*, t. 158, f° 122. Brancas à Chauvelin, 2 mars 1730 : « Les dernières nouvelles qu'on a eues ici des dispositions et des préparatifs de l'Empereur pour s'opposer de toutes ses forces à l'introduction des troupes espagnoles et à l'exécution du traité de Séville ont fait grand plaisir au roi d'Espagne qui ne désire rien tant que la guerre et il la regarde à présent comme certaine par cette opposition de l'Empereur et par les engagements des alliés de Séville. »

(2) Alcala, l. 3375. Fleury à La Paz, 4 février 1730.

(3) A. É. *Esp.*, t. 368. Brancas à Chauvelin, 7 février 1730.

(4) A. É. *Esp., Mém. et Doc.*, t. 158, f° 122. Brancas à Chauvelin, 2 mars 1730.

(5) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 217.

(6) La Paz au cardinal de Fleury, 23 février 1730.

(7) A. É. *Esp.*, t. 368, f° 180.

toutes les puissances contractantes joindraient leurs forces et feraient la guerre; ils demandaient donc que la France fît avancer vingt-cinq mille hommes sur la côte de Provence, pour les faire passer en Italie, et trente-cinq mille hommes sur le Rhin, pour entrer dans l'Empire, avec un corps considérable de troupes anglaises et hollandaises. La conférence décida qu'en effet, il y avait lieu de se préparer à la guerre, qu'il fallait faire à cette fin une convention entre les alliés, que l'on chercherait à gagner le roi de Sardaigne, que l'on enverrait sans retard des troupes et des vaisseaux à Porto-Longone, enfin que l'Espagne publierait un manifeste contre l'Empereur. On attendait l'arrivée, d'ailleurs imminente, de Grovestein et d'Armstrong pour délibérer sur les projets de guerre (1). Fleury fit part de ces résolutions au marquis de La Paz, non sans y joindre la petite note décourageante accoutumée (2).

II

C'était précisément pour combattre cette fâcheuse disposition du premier ministre de Louis XV que, le jour même où expirait le terme fixé pour les négociations avec l'Empereur, le roi d'Espagne avait confié à l'un de ses capitaines généraux, don Lucas Spinola, comte de Valverde et gouverneur d'Aragon, une mission près de la cour de France (3). Destiné à commander les troupes espagnoles qui seraient envoyées en Tos-

(1) A. É. *Esp.*, t. 368, f° 180. Résultat de la conférence tenue le 8 mars 1730; *Mémoires de Villars*, t. V, p. 218; A. É. *Esp.*, t. 374, f° 76. Fleury à La Paz, 13 mars 1730 : « En attendant, comme les six mois prescrits pour l'introduction des garnisons finiront incessamment, il est nécessaire de convenir au plus tôt de ce que chacune des puissances alliées contribuera pour procurer par la voie des armes cette introduction etc. »

(2) A. É. *Esp.*, t. 374, f° 76. Fleury à La Paz, 13 mars 1730 : « Si on pouvait avant ce terme obtenir le consentement du grand-duc, il en résulterait de grandes facilités pour le succès de nos desseins, car tout consiste à avoir d'abord un pied en Italie, et s'il m'est permis de dire mon sentiment, je croirais que, dans le moment présent, il faudrait se contenter d'envoyer des garnisons dans les places de Toscane et réserver pour la suite celles de Parme... Rien ne nous discréditerait plus que si nous formions avec trop de précipitation un projet qui viendrait à échouer. »

(3) A. É. *Esp.*, t. 374, f° 125. Lettre de créance de don Lucas Spinola, etc., 9 mars 1730.

cane, il devait se concerter à Paris avec les alliés de l'Espagne : c'était là le but apparent de sa mission (1).

Le but réel était de stimuler le Cardinal et d'exiger de lui l'exécution immédiate du traité de Séville, même par la force; Spinola devait lui dire que S. M. C. était fatiguée des dépenses qu'imposait à l'Espagne la perpétuelle perspective d'une guerre qui n'arrivait jamais et qu'il avait ordre, en cas de nouvelles hésitations, de passer en Angleterre pour y donner le dernier mot de S. M.; à supposer qu'à Londres on opposât les mêmes difficultés qu'à Paris, Spinola repartirait sur-le-champ en Espagne prendre les ordres de son maître (2).

Plus le gouvernement français se sentait pressé par le gouvernement espagnol, plus il s'efforçait de résoudre au plus tôt et à l'amiable la question par un accord direct avec le grand-duc de Toscane. Le 14 et le 28 mars, Chauvelin écrivit à ce sujet les lettres les plus catégoriques au ministre de France à Florence, le marquis de La Bastie; il lui enjoignait de parler net et sans perdre un instant (3). Vaines recommandations! Le Grand-Duc ne se laissa pas persuader et rejeta de même l'ultimatum espagnol qui lui fut présenté le 31 mars par le père Ascanio (4).

Repoussés de tous côtés, Fleury et Chauvelin cachaient leur mécontentement sous d'amères railleries à l'adresse de l'Espagne : « Si vous avez lu les Amadis, disait Fleury au maréchal de Villars, comptez que leurs faits de guerre étaient moins

(1) A. É. *Esp.*, t. 374, f° 126. La Paz à Fleury, 9 mars 1730.

(2) Alcala, *Est.*, l. 3375. Instruccion de S. M. al conde de Balverde en su viage à la Corte de Francia, 9 mars 1730; et *ibid.*, lettre de La Paz au comte de Valverde, 30 mars 1730.

(3) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 138. Chauvelin au Mis de La Bastie, 14 mars 1730 : « Expliquez-vous de manière que la cour où vous êtes sente que nous ne pouvons ni voulons être amusés et qu'en un mot il faut dans ce moment nous prendre tels que nous nous sommes offerts ou renoncer à ce que l'on aurait pu trouver d'avantages dans nos bonnes intentions et dans nos offres, et que même nous ne jugerons de leurs dispositions à cet égard qu'autant qu'ils enverront des pleins pouvoirs pour finir incessamment un traité. » Et le 28 mars (*ibid.*, f° 149) : « Si vous voyez que l'on veuille céder sur l'article essentiel des garnisons espagnoles, il n'y aura pas à différer de tâcher de nous mettre en état de faire incessamment une convention qui assure le consentement du grand-duc et les moyens qu'il jugera lui-même convenables pour y parvenir. Nous n'avons pas un moment à perdre, et l'Espagne use du droit qu'elle a de nous presser. »

(4) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 138.

surprenants que ceux que nous demandent le roi et la reine d'Espagne (1). » Et Chauvelin plaisantait leur armée et leurs finances (2). Il n'en était pas moins forcé de donner à leurs réclamations réitérées une apparente satisfaction. La conférence tenue le 30 mars entre tous les ministres des alliés de Séville n'eut guère d'autre objet (3).

De tels procédés ne pouvaient que faire perdre patience à la cour d'Espagne; celle-ci venait de s'établir à Grenade et songeait, croyait-on, à revenir à Madrid, abandonné depuis plus d'un an. « Nous avons reçu un courrier, dit, un des derniers jours de mars, la reine Élisabeth au marquis de Brancas. Le roi vous fera savoir ce qu'on nous mande. Je m'en vais me déshabiller; je suis extrêmement lasse et fatiguée. » Le roi dit alors à l'ambassadeur que le cardinal de Fleury avait écrit au marquis de La Paz et que c'était la plus mauvaise lettre qu'il eût encore écrite (il s'agissait de la lettre du 13 mars); qu'il battait la campagne et ne décidait rien; qu'il parlait du roi de Sardaigne, des électeurs et des princes possesseurs des États destinés à l'Infant don Carlos, que ce n'était en tout que des paroles vagues et des propositions nouvelles; qu'il proposait de ne point mettre de garnisons dans les places de Parme et qu'enfin on voyait bien qu'il ne cherchait qu'à amuser pour n'avoir point de guerre; que ses plénipotentiaires lui mandaient comme une chose dont ils étaient presque sûrs qu'il y avait une négociation avec l'Empereur, et qu'il ne voyait nulle disposition dans la France, ni dans les autres alliés, de rien faire cette année (4).

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 224.

(2) A. É. *Esp.*, t. 368. Chauvelin à Brancas, 11 et 21 mars 1730.

(3) A. É. *Esp.*, t. 368, f° 275. Résultat de la conférence tenue le 30 mars 1730 entre tous les ministres des alliés de Séville. On y prit les résolutions suivantes : 1° les contingents de tous les alliés seront prêts dans le temps fixé; celui que la France doit fournir se trouvera aux îles d'Hyères lorsque la flotte espagnole paraîtra; 2° si le grand-duc s'opposait à l'introduction des garnisons espagnoles après qu'on lui aurait renouvelé tant par le commandant de la flotte que par nos ministres les offres qu'on lui a faites, on pourrait se rejeter sur Porto-Ferrajo et occuper l'île d'Elbe; les Espagnols donneront communication des offres qui seront faites au grand-duc; 3° les ministres anglais et hollandais communiqueront les réponses de leurs cours sitôt reçues; 4° on ne tardera pas à s'expliquer sur les contributions de chacun.

(4) A. É. *Esp.*, t. 369, f° 6. Brancas à Chauvelin, 1er avril 1730.

Quelques jours après, la Reine ajouta avec une vivacité extrême « qu'elle s'était toujours bien doutée que le Cardinal les tromperait,..... qu'elle était vivement piquée d'un discours qu'il avait tenu, il y avait plus de deux mois, *que la France ne ferait pas la guerre pour le caprice d'une femme.* Mais M. le Cardinal doit savoir, s'écria-t-elle, que cette femme a un mari qui est un homme et qui a le même caprice que sa femme et que M. de Spinola parlera clair à M. le cardinal de Fleury et à M. le garde des sceaux ». M. de Brancas se trouva fort embarrassé de répondre à cette sortie et se borna « à rabattre les coups autant qu'il lui fut possible ».

Une dépêche du père Ascanio vint encore compliquer les affaires. Il accusait les ministres de France et d'Angleterre de n'avoir fait auprès de la cour de Florence que des démarches de pure forme (1).

La mission de Spinola ne promettait pas grand'chose de bon. Ce personnage arriva à Paris le 7 avril; dès la première entrevue, les ministres français essayèrent de l'amuser par de vaines propositions, comme ils faisaient depuis si longtemps pour Santa-Cruz et Barrenechea. Dans une seconde conférence, on souleva une difficulté imprévue au sujet des contributions en argent que devaient fournir la France et l'Angleterre (2). C'était le premier des nouveaux moyens dilatoires auxquels on se promettait de recourir.

Une troisième conférence, beaucoup plus importante que les deux précédentes, se tint le 14 avril chez le maréchal de Villars. Spinola, Santa-Cruz, Barrenechea, Stanhope, devenu lord Harrington, Goslinga, Hop et le général Grovestein y assistaient, ainsi que d'Angervilliers.

Le maréchal de Villars commença par assurer les ministres d'Espagne que Leurs Majestés Catholiques pouvaient compter sur tout le zèle et toute l'ardeur qu'ils avaient droit d'attendre

(1) A. É. *Esp.*, t. 369, f° 24. Brancas à Chauvelin, 4 avril 1730.

(2) Alcala, *Est.*, l. 3375 et Simancas, *Est.*, l. 7553. Les plénipotentiaires à La Paz, 20 mai 1730. Cette lettre contient un résumé très exact de toutes les négociations de 1728 à mai 1730.

de leurs plus fidèles sujets. Le marquis de Spinola, après avoir remercié, demanda vingt-cinq mille Français pour l'expédition d'Italie.

Dans le Conseil d'État du 12, le Cardinal avait dit à Villars et à d'Angervilliers que si les ministres d'Espagne parlaient de ces vingt-cinq mille hommes, on pouvait soutenir qu'ils n'avaient jamais été promis. Villars et d'Angervilliers répondirent donc conformément à leurs instructions. Les Espagnols protestèrent, montrant un écrit qu'ils déclarèrent avoir été approuvé par le cardinal et sommant les autres ambassadeurs de dire ce qu'ils avaient vu et entendu. Tous confirmèrent ce que disaient les ministres d'Espagne. On décida que ce premier point serait laissé en suspens jusqu'au soir où la conférence se réunirait de nouveau, et on passa au projet de guerre.

Le marquis de Spinola dit qu'après avoir menacé les côtes de Toscane, il fallait descendre vers Baïes, près de Naples. Villars montra les inconvénients du projet, mais ne fut soutenu par aucun des ministres étrangers qui, persuadés que Fleury n'y consentirait pas, voulaient lui laisser la peine et le désagrément du refus. Mêmes objections furent faites par les Français aux diversions réclamées dans les Pays-Bas et dans l'Empire.

Cependant on avait envoyé un courrier à Versailles consulter le Cardinal : celui-ci avait répondu de nier énergiquement qu'il eût promis les vingt-cinq mille hommes.

Il fallut ouvrir la séance du soir par cette déclaration. Spinola, Santa-Cruz et Barrenechea se récrièrent qu'ils feraient un manifeste; qu'ils avaient des témoins, que l'on ne démentait pas des gens comme eux. Le marquis de Santa-Cruz sortit, disant qu'il ne fallait plus traiter avec qui les démentait. Le marquis de Spinola, plus maître de lui, demeura et dit que pour les vingt-cinq mille hommes, il prétendait les avoir, sans quoi il dépêcherait un courrier pour désabuser son maître; mais qu'il offrait de décharger la France de six vaisseaux de guerre et de deux mille chevaux qu'elle avait dû fournir. Il demandait

aussi que l'on préparât au plus tôt l'expédition sur les côtes de Provence. Les ambassadeurs étrangers se montrèrent favorables aux propositions de l'Espagne (1).

Ces difficultés amenèrent la réunion d'un conseil extraordinaire que Louis XV présida en personne. Villars soutint que l'honneur du Roi était engagé; qu'il avait signé un traité d'alliance offensive; qu'il fallait faire la guerre puisque le cas prévu par le traité se présentait; mais que le projet des Espagnols était mauvais et qu'on devait songer à un plan de guerre générale, la principale attaque portant sur l'Empire. Spinola, Harrington et Goslinga seuls seraient dans le secret.

Le Conseil se rangea à l'opinion du maréchal. On indiqua pour le 20 avril une nouvelle conférence qui eut lieu chez Spinola, retenu au lit par un accès de goutte. Fleury et Chauvelin n'avaient pas attendu ce jour pour adresser aux ministres espagnols une réponse des plus captieuses : ils y disaient qu'aussitôt qu'on serait convenu d'un plan de guerre, la France joindrait aux quarante mille Espagnols destinés pour l'Italie le nombre de troupes qui serait jugé suffisant, *mais sous la condition expresse* que les alliés *contribueraient de même dans la proportion de leurs forces et de leur puissance* (2). Nouveau subterfuge imaginé pour prolonger la discussion. Le garde des sceaux avoua à Villars, en se rendant avec lui à la conférence du 20 avril, « que l'unique dessein du Cardinal était de gagner du temps, sans pourtant rompre le projet qui avait été approuvé au conseil », que quant à lui il se proposait de combattre le projet d'Italie, mais sans en laisser décider d'autres (3). Le maréchal de Berwick fit la critique du plan espagnol et proposa une attaque sur la Sicile que Spinola rejeta; le garde des sceaux parla beaucoup pour ne rien dire, ayant l'air, suivant

(1) Cette conférence est racontée tout au long dans les *Mémoires de Villars*, t. V, p. 226-229, et dans la lettre des plénipotentiaires à La Paz du 20 mai 1730 (Alcala, L 3375). Voir également A. É. *Esp.*, t. 369, f° 11. Réponse aux propositions de MM. les Plénipotentiaires d'Espagne, M. de Spinola y étant, le 14 avril 1730; et f° 16, Chauvelin à Brancas, le 18 avril 1730.

(2) A. É. *Esp.*, t. 374, f° 146. Fleury à La Paz, 16 avril 1730.

(3) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 232.

l'expression d'Angervilliers, de persifler toute la compagnie. Aussi Santa-Cruz s'écria : « Vous ne voulez que nous amuser et faire perdre la campagne. » Au retour, Villars dit à Chauvelin : « Ne craignez-vous pas de révolter la reine d'Espagne? » Chauvelin se moquait d'elle; trois jours après cette scène, il écrivait au marquis de Brancas, en réponse aux plaintes justifiées de cette princesse : « Rien assurément ne dégoûte tant que de se voir soupçonné d'une manière aussi dure et aussi désagréable (1). »

Comme tout prétexte était bon pour retarder la solution, le garde des sceaux demanda au comte de Valverde de rédiger par écrit le plan de guerre qu'il avait fort clairement exposé chez le maréchal de Villars; en vingt-quatre heures, le travail fut fait et remis; la réponse devait se faire attendre près de quinze jours (2).

Elle était toute pleine d'objections frivoles et constituait, au dire du maréchal de Villars, un véritable manquement au traité de Séville. Il consentit pourtant à la signer, la volonté du Roi, inspiré par Fleury, étant formelle. Elle portait en substance qu'on se présenterait en force devant Livourne et qu'on inviterait le Grand-Duc à recevoir les garnisons espagnoles, ou à déclarer catégoriquement son refus. S'il refusait, ce ne pouvait être que

(1) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 158, p. 190. Chauvelin à Brancas, 24 avril 1730. Pour ce qui précède, les plénipotentiaires à La Paz, 20 mai 1730, *loc. cit.*

(2) A. É. *Esp.*, t. 368, f° 39, 21 avril 1730. Plan de guerre en Italie que propose le général, comte de Valverde, en vertu des ordres et pouvoirs du R. C., aux ministres et généraux des puissances alliées par le traité de Séville, afin que l'examinant promptement comme le demande le temps si avancé de la présente campagne, ils veuillent bien ou l'approuver ou exposer les changements qu'il y aurait à y faire, pour mettre le même comte de Valverde en état d'y satisfaire et pour fixer ce plan de manière qu'il n'y ait plus qu'à l'exécuter ponctuellement avec l'armée marquée dans le projet de S. M. C. du 25 février de cette année, sur quoi le comte attend une prompte réponse. *Ibid.*, f° 62, Valverde à Chauvelin, 24 avril 1730. « Milord Harrington allant demain à Fontainebleau aussi bien que les plénipotentiaires et généraux d'Hollande, je ne doute pas que le plan que Vos Exc. se sont offertes de faire pour la guerre d'Allemagne et de Flandre ne soit fait, convenu et conclu, afin que, sans la moindre perte de temps, nous puissions nous mettre d'accord sur ce plan et sur celui d'Italie que j'ai remis et convenir en conséquence des opérations. Je ne doute pas aussi qu'on n'ait, de la part de S. M. T. C., envoyé les ordres pour la marche des troupes que l'on doit embarquer pour la Méditerranée, suivant le contingent réglé, avec les autres munitions de bouche et de guerre et les bâtiments nécessaires, sur quoi j'espère que V. Exc. voudra bien me donner une prompte réponse. »

poussé ou menacé par l'Empereur ; on songerait alors à la guerre ; mais, cette guerre, il n'y aurait pas moyen de l'entreprendre avant d'avoir négocié avec le roi de Sardaigne. Plutôt que de s'engager dans le royaume de Naples, où l'on courrait trop de risques, on se porterait brusquement des côtes de Toscane sur celles de Sicile et on s'emparerait de cette île. Les puissances alliées déclaraient en outre ne pas vouloir attaquer pour le moment l'Allemagne ou les Pays-Bas ; on ne ferait rien de ce côté sans s'être préalablement entendu avec le roi de Prusse et divers princes de l'Empire. L'acte fut signé par lord Harrington, par les plénipotentiaires anglais, par Fleury, Chauvelin, Villars, Berwick et d'Angervilliers. Les plénipotentiaires des Provinces-Unies demandèrent à différer de signer jusqu'à ce qu'ils y fussent autorisés par leur gouvernement. Les plénipotentiaires espagnols exprimèrent le désir qu'on ne tardât pas davantage à déposer cette réponse entre leurs mains ; on la leur donna enfin le 5 mai (1).

Dès le lendemain, elle était réfutée par un mémoire très bien raisonné où Spinola démontrait l'absurdité d'une attaque séparée contre la Sicile (2). A ce mémoire technique en était joint un autre d'ordre politique : c'était une protestation solennelle contre la conduite des cours alliées qui, arrivées au terme de six mois fixé pour l'exécution du traité de Séville, n'avaient encore rien fait pour l'assurer. Elle se terminait par une sorte de mise en demeure (3), prétexte dont le gouvernement français s'empara pour cacher sous des reproches son manque de parole. Le 8 mai, veille même du jour où expirait le délai prévu par le traité, Chauvelin écrivit au marquis de Brancas. « Leurs Ma-

(1) A. É. *Esp.*, t. 369. Réponse au mémoire du comte de Valverde, examinée et signée les 2 et 3 mai 1730; même acte remis le 5 mai, au comte de Valverde (Alcala, *Est.*, l. 3375) : « Les plénipotentiaires d'Espagne se trouvent avec des ordres du Roi leur maître pour demander comme ils demandent par le présent mémoire une exécution exacte de toutes les parties du traité de Séville et de l'article 1er du résultat de la conférence du 9 mars et que pour le moins on déclare dès à présent qui doit satisfaire S. M. C. pour les dépenses de l'armement auquel les réponses et la conduite de l'Empereur obligent l'Espagne. » *Mémoires de Villars*, t. V, p. 234.

(2) Alcala, *Est.*, l. 3375. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 237.

(3) A. É. *Esp.*, t. 369, f° 218. Mémoire du 6 mai 1730.

jestés Catholiques verront dans notre réponse du 4 mai une grande fidélité pour nos engagements; mais, en même temps, Elles ne peuvent exiger que, persuadés du danger et des risques infinis du projet proposé par M. le comte de Valverde, nous y exposions nos troupes, notre réputation et le succès du traité de Séville. Ce ne sont pas les propos hauts, pour ne rien dire de plus, que tient M. de Spinola qui a pris, surtout depuis les derniers temps, le même ton que MM. de Santa-Cruz et Barrenechea, qui peuvent décider sur des partis qui commettent toute une alliance, et chaque allié en particulier doit savoir ce qu'il doit et ce qu'il peut faire, et c'est après avoir fait de notre part toutes les réflexions imaginables que nous nous sommes tous décidés à ce que nous avons rédigé et remis à M. le comte de Valverde. Notre conduite n'est et ne doit être exposée à aucune plainte. En tout cas, quand on n'a rien à se reprocher et que l'on peut faire voir aux yeux de l'Europe sa bonne foi et sa fidélité, on les doit supporter avec patience et modération. C'est le parti que nous prenons et que nous soutiendrons et dont je vous préviens; car je ne doute pas qu'aux propos que ces Messieurs tiennent à Paris, l'air sérieux et froid que nous conserverons avec eux ne leur donne envie de l'attribuer au peu de désir que nous avons, disent-ils, de seconder l'Espagne dans ses vues... Nous ne chercherons pas à repousser vivacités par vivacités, par respect pour L. M. C.; nous n'en serons pas moins fidèles à nos engagements. En vain MM. les ministres espagnols qui sont ici croiront-ils ou nous intimider, ou nous déterminer par des discours qui ne conviendraient en aucun cas avec des alliés, moins encore entre ministres de deux princes du même sang. Il me paraît que l'on ne contentera jamais L. M. C. qu'autant que sans réplique et sans restriction l'on acquiescera à tout ce qu'Elles indiqueront ou proposeront. Si leurs intérêts avec raison nous sont chers et si nous sommes occupés à les soutenir, il est juste aussi que L. M. C. songent à ce qui regarde la France. Quoique nous ne demandions rien pour nous, nous ne nous en porterons pas avec moins de zèle

à tout ce qui sera convenable et possible; mais serait-il naturel, est-il même proposable que la France envoie deux armées puissantes, l'une par mer en Italie, l'autre dans le cœur de l'Allemagne, exposée à des malheurs qui, s'ils arrivaient, les laisseraient sans ressources, pendant qu'elle sera encore obligée en Dauphiné, sur le Rhin et dans la Flandre d'entretenir des corps considérables de troupes? » Les alliés, ajoutait Chauvelin, ne feraient presque rien; tout retomberait sur la France. Devait-on s'exposer aux reproches d'une nation qui se remettait à peine de tant de guerres? L. M. C. n'avaient que trop fait voir par le langage de leurs ministres qu'il leur était absolument indifférent d'épuiser la France d'hommes et d'argent pour satisfaire leurs vues particulières. Le mémoire de Santa-Cruz et de Barrenechea n'était-il pas rempli à notre égard de termes inouïs et indécents? De telles divisions, connues de toute l'Europe, faisaient la force de l'Empereur (1).

Aux plaintes écrites ne tardèrent pas à se joindre les manques d'égard. On vit Fleury et Chauvelin convoquer à des conférences, à des réunions, à des dîners, les ministres des alliés, en exceptant ceux de l'Espagne. Il leur arriva même plus d'une fois, à la barbe de Spinola, de tirer à part tel ou tel de ces ministres et de l'entretenir en tête à tête dans l'embrasure d'une fenêtre (2). Les plénipotentiaires de Philippe V avaient trop pleinement raison : ne fallait-il pas les en punir?

(1) A. E. *Esp.*, t. 369, f° 227. Chauvelin à Brancas, 8 mai 1730.
(2) Simancas, *Est.*, l. 7553. Les plénipotentiaires à La Paz, 20 mai 1730.

CHAPITRE II

Négociations relatives à l'exécution du traité de Séville. — Vains projets de guerre générale. — Fin de l'ambassade du marquis de Brancas en Espagne. — Castelar nommé à Paris.

9 MAI — 4 SEPTEMBRE 1730.

Tout l'été de 1730 se consuma en entretiens et en projets passablement vains qui, à distance, ne donnent même plus l'illusion d'une activité vraie ou feinte. Il convient toutefois d'en retracer, au moins rapidement, l'histoire, pour faire comprendre comment s'écroula si tôt ce traité de Séville qui avait paru l'heureux couronnement d'une sage et féconde politique.

I

Le cardinal de Fleury réunit chez lui, le 11 mai, les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, les maréchaux de Villars et de Berwick, les généraux Grovestein et Hamilton. On lut la réponse, article par article, de Spinola au mémoire où on lui avait représenté l'entreprise de Naples comme trop difficile. Il manifestait le désir de quitter la cour de France, vu le peu d'utilité que le roi son maître tirait de son séjour (1). Le cardinal parla sur les mesures qu'il convenait de prendre de concert avec les alliés, tant pour faire voir qu'on voulait observer le traité de Séville que pour fixer les grands projets de la reine d'Espagne. Harrington dit en peu de mots que, puisqu'on avait promis à l'Espagne d'attaquer la Sicile, s'il n'était pas possible d'aller à Naples, il fallait lui tenir parole; Villars lui demanda,

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 217.

ainsi qu'aux ambassadeurs anglais et hollandais, si, oui ou non, ils croyaient que la guerre deviendrait générale. Après un moment d'hésitation, ils se prononcèrent pour l'affirmative. Le maréchal en tira sur-le-champ cette conclusion qu'il fallait donc, avant toutes choses, s'occuper de tracer le plan de cette guerre générale : selon lui, le théâtre principal devait en être l'Allemagne, précisément parce que l'Empereur avait jusqu'à présent accumulé ses troupes en Italie.

L'idée de faire dès maintenant un plan de guerre générale et d'y joindre même le traité d'équilibre ne pouvait que sourire au Cardinal et au garde des sceaux, car il y avait là matière à tant de controverses qu'elles ne finiraient pas de sitôt. En revanche, Anglais et Hollandais étaient pleins d'appréhension, les seconds surtout. Après trois heures et demie de discussion, on finit cependant par décider que, sans renoncer à l'expédition de Sicile, l'on conviendrait d'un traité pour une guerre générale; mais, si par quelque succès on déterminait l'Empereur à accepter les garnisons espagnoles, le traité de Séville serait estimé rempli. On ajouta le lendemain que les mesures ne seraient prises que pour l'année suivante, faute de temps pour se préparer (1). Tout cela n'était point l'affaire de l'Espagne : les ambassadeurs se plaignirent de nouveau (2).

Lorsque, le 16 mai, on eut fixé à quarante mille hommes le contingent destiné à l'expédition de Sicile et pris quelques dispositions techniques, Spinola qui, cette fois, avait été convié, finit même par dire à Villars et à d'Angervilliers qu'il croyait encore plus avantageux au roi son maître de ne rien faire de la campagne que de se réduire à une entreprise comme celle de Sicile. « Je crois qu'il ne faut rien faire, répondit Fleury à Villars lorsqu'il lui rapporta ces paroles, ni en Sicile, ni ailleurs, qu'il n'y ait un traité général sur une guerre générale et convenu et signé par tous les alliés (3). » — « Mais il ne faut pas

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 239-240.
(2) A. É. *Esp.*, t. 369, p. 294. Valverde à Chauvelin, 15 mai 1730
(3) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 241.

le dire tout de suite à Leurs Majestés Catholiques, » ajoutait Chauvelin, en faisant part de cet avis au marquis de Brancas (1).

On pouvait craindre en effet que la reine d'Espagne indignée ne prît encore une fois le parti de se réunir à l'Empereur. Il paraissait très certain que Charles VI avait fait de nouvelles offres à Élisabeth Farnèse. Le grand-duc de Toscane sollicitait la cour de France de consentir au mariage de l'archiduchesse avec l'Infant don Carlos. N'était-ce point un piège afin de mener à une prompte ruine l'accord, depuis si peu de temps rétabli, entre les deux branches de la maison de Bourbon? Enfin n'y avait-il pas lieu de supposer que l'Angleterre présiderait assez volontiers au rapprochement entre l'Empereur et l'Espagne et qu'elle y amènerait les Hollandais? N'était-ce pas le plan secret de Spinola, au cas où la France refuserait décidément de se conformer aux vues que portaient ses instructions (2)?

(1) A. É. *Esp.*, t. 369, f° 328. Chauvelin à Brancas, 20 mai 1730. Il dit dans la même lettre : « Prenez toujours bien, M., les principes où il y a longtemps que je vous ai expliqué qu'était le Roi. Son désir principal est pour la paix, mais il veut remplir ses engagements et même faire pour cela la guerre s'il est nécessaire, mais il ne la veut faire qu'avec une apparence convenable de succès. »

(2) Ces idées sont exposées d'une façon développée et intéressante dans un *mémoire* adressé le 1er mai 1730 à Chauvelin par ces deux prêtres siciliens, Platania et Carracciolo, que Fleury tenait pour fort intelligents et qu'il n'avait pas voulu sacrifier aux réclamations de l'Espagne (A. É. *Esp.*, t. 369, f° 131). Quelques jours auparavant, le 24 avril (*ibid.*, f° 63), ces deux prêtres avaient adressé au même Chauvelin un curieux mémoire sur la question du mariage de don Carlos et sur la politique générale de la France. Ce mémoire paraît avoir exercé une certaine influence sur les idées de Chauvelin et de Fleury. Il commence par une sorte d'introduction relative à la mission de Ripperda, dont nous avons tenu compte lorsque nous avons exposé cet étrange épisode; la deuxième partie est intitulée : *Inconvénients et préjudices qui résulteraient pour la couronne d'Espagne du mariage de l'Archiduchesse avec l'Infant don Carlos;* la troisième : *Inconvénients pour la France.* On y lit ceci : « Le véritable intérêt de la France est de maintenir l'union avec l'Espagne et de se la rendre dépendante, et en même temps de se conserver unies et attachées les puissances maritimes et par là tenir l'Empereur en sujetion et les princes d'Allemagne et d'Italie en respect. » Quatrième partie : *Motifs et raisons dont la France doit se servir avec toutes les puissances et princes respectifs.* Avec l'Espagne, on doit se servir de tous les inconvénients qui résulteraient pour elle de ce mariage, faisant toujours espérer aux Espagnols que la France, en cas de guerre, ou, au plus tard, en cas de mort de l'Empereur, emploiera ses forces pour reconquérir en faveur de cette couronne les domaines d'Italie et pour soutenir ses intérêts et sa gloire. Avec l'Angleterre et la Hollande, la France doit montrer que, comme bonne et fidèle alliée, elle s'opposera toujours à un tel mariage qui détruirait l'équilibre de l'Europe et leur commerce respectif. Que, pour leur sûreté, elle ne touchera jamais aux Pays-Bas, les laissant à leur disposition, et qu'à l'égard des domaines d'Italie, dans une occasion favorable, elle assistera l'Espagne avec leur consentement et concours comme une chose utile à tous pour le véritable équilibre. Avec

L'Angleterre n'en était pas encore à envisager un tel revirement, mais elle ne marchait déjà plus parfaitement d'accord avec la France; elle ne voulait ni trop abaisser l'Empereur (1), ni manquer de parole à l'Espagne; et c'est précisément pour cela qu'une expédition telle que celle de Sicile lui plaisait; dès le 25 avril, le duc de Newcastle avait écrit au comte de Valverde qu'il était prêt à accorder tout ce qu'on lui demanderait pour agir en Italie, comme subsides et comme contingents (2); le 10 mai, on apprenait au Conseil d'État, par les lettres du comte de Broglie, que le gouvernement anglais avait formellement promis six bataillons à l'Espagne (3). Le même comte de Broglie faisait savoir que l'Angleterre ne tolérerait pas une attaque des Français du côté des Pays-Bas ou du Luxembourg; par contre, elle insinuait déjà l'idée que « *garantir à l'Empereur ses États d'Italie* » serait un bon moyen de prévenir la guerre (4). M. de la Baune, notre représentant à la Haye, était d'avis de rompre par une attitude très énergique, voire par une déclaration de guerre immédiate à l'Empereur, la négociation qui paraissait se lier entre les cours de Vienne et de Londres : l'Angleterre et la Hollande seraient forcées de suivre la France. Il se permit même de donner à ce sujet des conseils à son ministre; une lettre très haute que Chauvelin « voulut bien ne pas écrire lui-même », lui rappela le degré de subordination que le gouvernement d'alors exigeait de ses agents (5).

les princes d'Allemagne, elle se déclarera toujours éloignée d'un tel mariage comme contraire à la liberté de l'Empire, etc.

La conclusion de ce mémoire est « qu'on doit former un plan de guerre qui, suivant la prudence, devrait servir à *l'éviter* plutôt qu'à *la commencer* ». Cette formule n'était pas faite pour déplaire à Fleury.

(1) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 158, f° 218. Chauvelin à la Baune, 27 avril 1730 : « Les Anglais ne veulent pas trop abaisser l'Empereur,... d'où la réserve où nous les voyons sur tous les projets de guerre. » Le même au comte de Broglie (f° 219) : « Il ne faudrait pas être étonné que cela ne fît désirer aux Anglais à quelque prix que ce fût une réconciliation avec l'Empereur. »

(2) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 158, f° 224.

(3) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 237.

(4) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 158, f° 218-224 : lettres de La Baune et du comte de Broglie, fin d'avril 1730.

(5) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 158, f° 281. La Baune avait écrit à Chauvelin, le 4 mai 1730 : « Si Sa Majesté daigne ne consulter plus que la fermeté, j'ose assurer, Monseigneur, que tout l'embarras sera du côté de l'Empereur, ou tout au plus du côté d'alliés sur lesquels

A la cour d'Espagne, tantôt on croyait que la France et l'Angleterre s'unissaient pour tromper l'Espagne, jouant une comédie dont ni l'une ni l'autre des deux puissances n'était dupe (1); tantôt, au premier bruit de divergences entre la France et l'Angleterre, on s'en prenait à la France seule. Le 15 mai, à l'arrivée de l'ordinaire de France, Brancas s'était présenté à la cour; il avait trouvé Leurs Majestés Catholiques pour une fois satisfaites des nouvelles qu'elles avaient reçues. Les courriers d'Angleterre et de Hollande venaient de leur apprendre que les Anglais fournissaient huit mille hommes et les Hollandais trois mille pour la guerre en Italie. « Voilà le cardinal de Fleury au pied du mur, dit la Reine; il ne pourra plus rejeter la faute sur les autres; on verra bien s'il y va de bonne foi. » Le courrier de France arriva le lendemain. Dès qu'il aperçut le marquis de Brancas, le Roi dit qu'il était très mécontent de la France, qu'on le trompait et qu'on se moquait de lui. La Reine entra un instant après; l'ambassadeur lui demanda l'explication des paroles que venait de prononcer Sa Majesté. Le visage enflammé, Élisabeth lui répondit qu'elle ne voulait pas lui parler, qu'il allât chez le marquis de La Paz. Brancas sortit assez piteux et se rendit chez le ministre, qui habitait un village à une demi-lieue de là; il le trouva enfermé, en conférence avec Patiño depuis plus de trois heures, et ne put tirer de lui rien de précis, « sinon que la France proposait encore de vagues tentatives qui ne signifiaient rien (2) ».

nous ne pouvons guère compter et que nous ne devons ménager qu'autant que notre intérêt le demande. Ceux-ci ont signé un traité; il faut qu'ils l'exécutent; ce n'est pas à la veille d'agir qu'il faut négocier. On a eu assez de temps pour engager l'Empereur, s'il s'était trouvé raisonnable. Plus de délai ne servirait qu'à le rendre hautain... Il semble que je n'aie plaidé jusqu'à présent que la cause des Espagnols; mais ce n'est pas par amitié pour eux; c'est pour notre intérêt. Pour nous, ils ne sauraient trop s'agrandir, et l'Empereur et les puissances maritimes s'abaisser. Aussi, c'est ce qui me ferait croire, s'il m'est permis de l'ajouter, que nous ne devons porter la guerre qu'en Italie et ne point parler de diversions. » A cette lettre, le garde des sceaux « voulut bien ne pas répondre lui-même ». Il fit écrire le 14 mai par Pecquet : « Vous y parlez avec affirmation sur la nécessité de faire les choses que vous voyez par les lettres de monseigneur le garde des sceaux qui sont le plus contraires aux principes du gouvernement. »

(1) A. E. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 158, f° 348. Brancas à Chauvelin, 12 mai 1730.

(2) A. E. *Esp.*, t. 369, f° 419. Brancas à Chauvelin, 19 mai 1730.

Au bout de quelques jours, le Roi lui dit, en se répétant plusieurs fois, comme il avait coutume de faire quand quelque chose le frappait : « La France ne veut rien faire cette année, ni peut-être les suivantes. Vous savez bien que j'ai toujours craint qu'on perdît cette campagne. On peut avoir des raisons bonnes ou mauvaises pour ne rien faire; mais on n'en saurait avoir pour m'amuser et me tromper. Pourquoi ne l'a-t-on pas dit d'abord? Et, au lieu de cela, on a dit en France que c'est moi qui ne serais pas prêt pour les opérations. Je le serai certainement à la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet (1). »

Plutôt que de ne rien tenter, Philippe consentit, quoique avec dégoût, à accepter comme minimum l'expédition de Sicile; et même, si peu d'espoir qu'il en conçût, il voulut bien expédier à ses ministres à Paris les pleins pouvoirs *demandés pour la confection du traité d'équilibre* et de guerre générale. Il tenait, disait-il à ses plénipotentiaires, à conserver au moins une apparence d'union (2). D'où le calme qu'il affecta avec Brancas et qu'il recommanda à ses agents (3).

II

Le 16 juin, le marquis de Spinola et son fils aîné se rendirent chez le maréchal de Villars. Leurs discours, où il ne se montra pas la moindre apparence de plainte, furent si différents de ceux qu'ils avaient tenus jusqu'alors, que le maréchal soupçonna qu'ils avaient ordre de dissimuler. Ils parlèrent des pleins pouvoirs qu'ils venaient de recevoir et parurent tout au projet de guerre générale; ils accusèrent même les Anglais « de n'aller pas bien droit (4) ».

(1) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 139, f° 4. Brancas à Chauvelin, 2 juin 1730.
(2) Alcala, *Est.*, l. 3375. La Paz aux plénipotentiaires, 2 juin 1730 (lettre secrète).
(3) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 249.
(4) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 251. Le 23 juin, les plénipotentiaires remirent un mémoire sur le projet de traité à la conférence tenue entre les alliés de Séville. (A. É. *Esp.*, t. 370, f° 205.)

Ceci marquait de leur part quelque peu d'hypocrisie. Ils se réjouissaient au contraire de tout leur cœur de voir s'aggraver « la pique » entre les Français et les Anglais qui se reprochaient mutuellement d'être causes de l'inexécution du traité de Séville; ils savaient que « les Anglais voulaient montrer qu'ils étaient de meilleure foi que les autres (1) »; bientôt en effet, le duc de Newcastle déclarait formellement par une lettre au marquis de La Paz « que le roi d'Angleterre n'avait jamais eu l'intention de subordonner l'exécution du traité de Séville à la conclusion du traité d'équilibre et au plan de guerre générale, ni de différer l'expédition de Sicile; que son contingent était prêt, que l'escadre attendait à Gibraltar et que ses régiments s'y rendraient incessamment (2) ». Villars avait raison; la confiance que les plénipotentiaires témoignaient aux Français était feinte (3).

Au surplus, à prendre les choses au pied de la lettre, les Français n'en méritaient pas plus, car, avec leur traité d'équilibre, ils retardaient indéfiniment la satisfaction promise au roi d'Espagne. On le vit bien aux conférences des derniers jours de juin et des premiers jours de juillet, où il fut impossible de s'entendre (4). C'est que la position des diverses puissances qui commençait déjà à se dessiner en novembre 1729 s'était singulièrement précisée après six mois d'examen et de discussion.

Fleury parlait du traité d'équilibre pour gagner du temps et éviter la guerre; Chauvelin le voulait sincèrement pour donner suite à ses grandes vues sur l'Italie, et c'est pourquoi il le réclamait solide, sérieux, précédé d'une entente préalable avec la Sardaigne, et rédigé de telle sorte qu'il ne restât plus entre tant d'alliés aucun sujet de dispute (5); les Anglais et les

(1) Simancas, *Est.*, l. 7553. Les plénipotentiaires à La Paz, 10-16 juin 1730.

(2) Alcala, *Est.*, l. 3375. Le duc de Newcastle à La Paz, 28 juin 1730.

(3) D'ailleurs les plénipotentiaires le disent catégoriquement dans leurs lettres à La Paz, 10-16 juin (Simancas, *Est.*, l. 7553).

(4) A. É. *Esp.*, *Mémoires de Tercier*, t. 499.

(5) *Ibid.*, Chauvelin à Brancas, 27 juin 1730 : « Songez et ne perdez pas de vue que non seulement pour la France, mais pour les propres intérêts de l'Espagne, il ne peut jamais

Hollandais ne s'y prêtaient que pour la forme; ils ne consentaient point à fournir de contingent pour combattre en Allemagne, et toutes les garanties du monde ne les amenaient point à autoriser l'invasion éventuelle des Pays-Bas par les armées françaises; aussi étaient-ils sincères quand ils pressaient l'expédition de Sicile; ils n'en désiraient pas faire davantage; celle-ci achevée, chacun rentrait chez soi et attendait dans le recueillement l'ouverture de la succession autrichienne (1).

Le 1er juillet, s'assemblèrent chez le cardinal de Fleury les ambassadeurs d'Espagne, avec le marquis de Spinola, Walpole, Hamilton, deux autres représentants de l'Angleterre, trois de Hollande, le maréchal de Villars, le garde des sceaux et d'Angervilliers. Walpole avait reçu l'ordre de demander qu'on commençât la guerre : Fleury voulut que Villars parlât le premier; il le fit en termes vagues et pompeux à son ordinaire : « Dans la dernière conférence tenue à Fontainebleau chez M. le cardinal de Fleury, je priai, dit-il, milord Hamilton et messieurs les ambassadeurs de Hollande ici présents, de vouloir bien, avant que de dire mon sentiment, me faire connaître s'ils croyaient que la guerre, une fois commencée en Italie, pût devenir générale; et m'ayant été répondu qu'ils en étaient persuadés, je dis : *ce principe établi, je ne suis pas en peine de ramener M. de Spinola au projet que je vais expliquer.*

« Je commencerai par dire que je peux me donner un mérite qui n'est guère envié et que l'on avoue même avec peine, puisqu'on le doit à plusieurs années : c'est celui de l'expérience. Il y a cinquante-sept ans que j'étais avec l'armée du Roi, commandée par M. de Turenne, au milieu de l'Empire...

« Depuis ce temps-là, j'ai vu bien des ligues se former, mais

convenir que rien soit entrepris, ni commencé que préalablement tout ne soit si parfaitement réglé et arrangé que chaque puissance n'ait qu'à fournir son contingent et qu'il ne reste plus entre tant d'alliés aucun sujet de dispute, ni d'occasion de voir cette union si nécessaire altérée en la moindre chose. » Dans la même lettre, Chauvelin insistait sur la nécessité de l'entente avec le roi de Sardaigne et sur les grandes concessions à lui faire. Tercier, dans son *Mémoire*, indique les conditions du partage de l'Italie : au roi de Sardaigne une partie du Milanais, le surplus à l'Infant qui aurait la Toscane, Parme et Plaisance; Naples et Sicile à la couronne d'Espagne (p. 470, f° 83).

(1) *Mémoires de Tercier*, mêmes lettres.

aucune si puissante ni si formidable que celle qui lie aujourd'hui les alliés de Séville. Elle est composée de presque toutes les puissances qui nous ont donné de si justes inquiétudes; à ces diverses puissances sont liées premièrement la France, qui a deux cent soixante mille hommes sur pied, l'Espagne quatre-vingt mille, et une marine très considérable. J'avoue qu'avec de telles forces il serait bien fatal que l'on voulût commencer la guerre contre toutes les règles de la guerre, enfin par une pointe, et dans les seuls pays où est l'Empereur, lequel jusqu'à présent est le seul ennemi déclaré que nous connaissions, et préparé à rendre vains tous nos efforts.

« Raisonnons suivant les principes de la guerre. Lorsqu'on attaque une place, on embrasse les ouvrages; si on donne une bataille, on tâche de déborder une aile; si on entreprend une guerre, le premier soin doit être d'embrasser, s'il est possible, les États que l'on veut attaquer; si l'on veut secourir une place assiégée, on menace divers endroits pour tomber sur le quartier le plus faible. Ici, en commençant une guerre que l'on convient devoir être générale, on veut attaquer l'Italie, où l'Empereur a déjà porté près de quatre-vingt mille hommes. Nous n'y avons aucunes places, ni alliés qui nous reçoivent. Je le répète, il y a une fatalité à ce début de guerre, dont j'ose me flatter que ce que j'ai dit désabusera ceux qui veulent nous y déterminer. »

Les Espagnols applaudirent à ce langage; mais les autres, non. Walpole répéta jusqu'à six ou sept fois que le roi son maître était entièrement décidé si la saison était trop avancée pour agir ailleurs; que le pis était de ne rien faire. « Le pis n'est pas de ne rien faire, repartit Villars, mais de faire mal. J'ajouterai que je ne dis pas que l'on ne puisse rien faire ailleurs. Que l'Angleterre fasse passer vingt mille nationaux en Hollande; qu'ils se joignent à quinze mille Hollandais que ces messieurs ont offert de faire trouver à Nimègue, le Roi donnera quarante mille Français. Joignant les douze mille Hessois, assurez-moi pour un mois de farine quand je passerai le Rhin, et je vous réponds de faire la guerre aux dépens de l'Empire, et qu'ils

nous donneront du pain et de l'argent. » Les Anglais firent observer qu'ils ne pouvaient fournir que huit mille hommes, et les Hollandais rien. Fleury déclara que Louis XV mettrait en campagne jusqu'à cinquante mille hommes, mais qu'il était juste que la proportion fût observée (1). A la suite de cette conférence qui se termina sans conclusion, Spinola reprit le chemin de l'Espagne.

Le 6 juillet, on tint de nouveau séance. Le garde des sceaux déclara que le Roi était véritablement déterminé à la guerre, malgré les bruits qu'on affectait de répandre, mais qu'il ne la ferait pas seul, d'autant plus qu'il ne la faisait que pour soutenir ses engagements et sans en prétendre aucune utilité. Les autres maintinrent tout ce qu'ils avaient précédemment avancé (2).

De tant de délibérations sortit un misérable mémoire où l'on demandait aux Espagnols : 1° de proposer ce que S. M. C. jugerait convenable pour le traité d'équilibre; 2° de fournir des matériaux pour le manifeste; 3° de s'expliquer sur ce qu'on pourrait demander ou offrir au roi de Sardaigne; 4° d'apporter une déclaration catégorique du roi d'Espagne sur l'expédition de Sicile.

Les plénipotentiaires répondirent le 23 juillet : 1° que S. M. C. demandait, puisque les alliés ne voulaient rien pour eux, que l'on unît à sa couronne ce que l'on ne donnerait point à ses fils; 2° que les matériaux pour le manifeste étaient prêts, mais qu'on ne les donnerait pas avant d'être assuré de la résolution ferme des alliés de déclarer et d'entreprendre la guerre; 3° qu'on pourrait offrir au roi de Sardaigne le Vigevanasque ou le Novarais et que, bien que S. M. C. pensât qu'on ne devait rien donner à ce prince jusqu'à ce qu'on eût un pied fixe en Italie, cependant, si on le jugeait à propos, Elle était prête à envoyer un ministre à Turin pour faire cette négociation; 4° qu'Elle acceptait l'expédition de Sicile, demandant même qu'on en signât promptement

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 254-257.
(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 258-259.

le projet, sans que cela empêchât de travailler au traité d'équilibre.

III

Fleury et Chauvelin avaient été plus émus et plus piqués qu'ils n'avaient d'abord voulu le paraître de la négociation directe suivie depuis quelque temps entre l'Espagne et l'Angleterre; ou, comme ils disaient, « du tour joué par l'Angleterre à la France »; ils craignaient que l'Espagne, sûre des Anglais, ne se portât à des résolutions fâcheuses contre la France et ne fît, à l'occasion de l'arrivée de la flottille, quelque coup de désespoir (1). Aussi crurent-ils opportun d'adresser, d'une part au gouvernement anglais, une protestation contre ce qu'ils appelaient un manque de fidélité à l'alliance (2), et, d'autre part, au marquis de La Paz, une minutieuse justification de leur conduite : en même temps, ils s'efforçaient de faire comprendre à Leurs Majestés Catholiques combien il importait de maintenir l'unanimité entre les alliés (3).

Elle semblait d'autant plus nécessaire qu'une tentative faite par les nonces de Vienne et de Paris, suivie d'une démarche de l'Angleterre, de la France et de la Hollande, pour amener l'Empereur à un arrangement pacifique, avait totalement échoué; Charles VI tenait ferme à ses déclarations antérieures; il n'admettait ni les garnisons espagnoles, ni, pour sa propre succession, la garantie limitée aux États d'Italie (4).

Mais l'Espagne se sentait beaucoup trop encouragée par l'attitude des Anglais pour déférer si facilement aux vœux du mi-

(1) A. E. *Esp.*, t. 370, f° 123. Chauvelin à Brancas, 13 juillet 1730.

(2) Alcala, *Est.*, t. 3375.

(3) Alcala, *Est.*, t. 3375. Chauvelin à La Paz, 13 juillet 1730.

(4) A. E. *Esp., Mém. et Doc.*, t. 120, f° 117. Chauvelin au comte de Broglie, 20 juillet 1730 : « Le peu d'espérance que nous avions encore que la cour de Vienne se porterait à quelque conciliation n'est pas soutenue et nous voyons, par tout ce que nous ont communiqué les ministres de l'Empereur, que ce prince s'oppose toujours, etc. » La tentative du nonce de Vienne avait eu lieu en mai; la démarche des trois puissances est signalée par Eguiluz à la cour d'Espagne par une lettre, datée de Vienne, 2 août 1730 (Simancas, *Est.*, t. 6453), accompagnée d'une copie de la réponse faite le mois précédent aux trois cours par celle de Vienne. Eguiluz se demande si la cour d'Espagne a été consultée sur cette démarche.

nistère français. Tandis que Keene écrivait au marquis de La Paz à quel point le roi d'Angleterre était touché des démarches que le roi d'Espagne avait faites auprès de lui, les plénipotentiaires anglais à Paris se prêtaient à tous les désirs des Espagnols (1). Ceux-ci, tout comme leur ministre, en profitaient pour peser sur Chauvelin qui, on doit le reconnaître, prenait la chose assez mal (2).

Le dernier jour de juillet, Santa-Cruz et Barrenechea s'en vinrent trouver le maréchal de Villars; ils avaient, lui dirent-ils, remis le 26 juillet un nouveau mémoire; par ordre du roi leur maître, ils exigeaient une réponse immédiate qu'ils devaient transmettre sur l'heure, bonne ou mauvaise; les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande étaient réunis chez le Cardinal pour en arrêter les termes; si elle n'était pas favorable, il fallait s'attendre à un parti peut-être violent (3).

Ils dirent encore au maréchal, fort surpris, qu'ils avaient déclaré à Fleury que « quand même Sa Majesté Impériale consentirait aux garnisons espagnoles, l'Espagne ne s'en contenterait pas, et que les dépenses causées par les retardements de l'Empereur obligeaient le roi d'Espagne à vouloir la guerre, à moins que l'équilibre ne fût réglé, lequel équilibre devait faire rendre les royaumes de Naples et de Sicile à l'Espagne »; ils affirmèrent que l'Angleterre et la Hollande consentaient à cette résolution; le Cardinal et le garde des sceaux avaient beau leur faire des mystères, les Anglais leur disaient tout.

(1) Alcala, *Est.*, l. 3375. Keene à La Paz, 25 juillet 1730. Il ajoute que le roi d'Angleterre consent parfaitement à ce que l'expédition de Sicile se fasse dès cette année, même avant l'achèvement de tout traité d'équilibre et de toute convention pour les opérations d'une guerre générale; il affirme que le roi d'Angleterre n'a pas cessé de conseiller aux autres alliés de prouver à l'Empereur, quand il a *commencé son opposition, qu'ils* y allaient tout de bon; il a envoyé des ordres pour que ses plénipotentiaires à Paris pressent l'expédition de Sicile.

(2) Alcala, *Est.*, l. 3375. Le comte de Valverde à Chauvelin, 27 juillet 1730; il se sert de la lettre de Keene, ce qui mécontente fort Chauvelin.

(3) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 264-265. Ce mémoire du 26 juillet est aux archives d'Alcala (*Est.*, l. 3375). Il répond à un mémoire français du 21 juillet : « Idées générales rédigées par tous les ministres français, anglais et des États Généraux pour être sûrement examinées chacune en particulier et former ensuite un plan général qui puisse être définitivement arrêté. »

Villars courut trouver Fleury et Chauvelin qui lui confirmèrent ce qu'il venait d'apprendre. Ils devaient signer le jour même, avec les Anglais et les Hollandais, une convention pour le plan de la guerre générale; ils étaient d'accord à une chose près : c'est que les Hollandais et les Anglais déclaraient que, si l'Espagne voulait entrer en action dans le moment, ils la suivraient, et la France déclarait qu'elle ne le ferait pas. « Voilà une manière d'être d'accord assez surprenante, » repartit le vieux maréchal (1).

La réponse remise aux plénipotentiaires donnait une certaine satisfaction à Philippe V, au moins dans la forme (2). Elle partit pour l'Espagne, munie d'un commentaire de soixante-trois pages dû à la plume féconde de MM. de Santa-Cruz et Barrenechea (3).

Loin de modifier dans un sens favorable l'opinion de Leurs Majestés Catholiques, elle les irrita davantage. Le Roi dit au marquis de Brancas « que si ses alliés lui manquaient de parole, il ne manquerait pas d'amis ». Et, comme la Reine, qui s'était absentée quelques moments, trouva, lorsqu'elle revint, le Roi qui parlait toujours avec colère, elle ne put s'empêcher de faire cette remarque : « On veut toujours que ce soit moi qui gronde le plus; vous le voyez. » Le marquis de La Paz déclara à l'ambassadeur de Louis XV « que le roi d'Espagne se croyait dégagé du traité de Séville par l'inexécution de ses al-

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 265-266.

(2) Alcala, *Est.*, I. 3373. 1°) La France consent à la conquête de la Sicile par l'Espagne; 2°) il faut que le roi d'Espagne rédige un manifeste sur les causes de sa rupture avec la maison d'Autriche et le communique aux alliés; 3°) le roi de France tient à ce que le roi d'Espagne négocie et accepte l'entrée du roi de Sardaigne dans l'alliance; il est persuadé que le roi de Sardaigne ne se contentera pas de l'offre du Vigevanasque ou du Novarais, mais qu'il lui faudra une plus grande partie de l'État de Milan; on prie le roi d'Espagne d'y consentir; le roi de Sardaigne exigera aussi des troupes et des subsides; qu'est-ce que le roi d'Espagne peut faire sur ce point? 4°) Le roi est disposé à déclarer la guerre, cette année, *si c'est possible*. Si l'on parvient à gagner le roi de Sardaigne, il vaudrait mieux attaquer un autre point de l'Italie que la Sicile; S. M. n'avait pas été moins offensée que le roi d'Espagne des bruits offensant sa bonne foi que l'on avait fait courir. — A la même date, 26 juillet, *mémoire d'Angervilliers* sur le projet de guerre, en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne; proposition d'entrer en Allemagne, dès cette année, pour y prendre des quartiers d'hiver.

(3) Alcala, *Est.*, I. 3375.

liés (1) ». Enfin, dans la réponse officielle qui fut faite au gouvernement français, le Roi alla jusqu'à dire « qu'il était indispensable qu'on lui donnât dorénavant des sûretés (2) ».

En prendrait-il quelqu'une de lui-même? Telle était la question que se posait, non sans anxiété, le garde des sceaux, depuis qu'il savait que les galions étaient arrivés, bientôt suivis de la flottille, riches de près de cinquante millions, presque tout pour les Français. Patiño retiendrait-il l'argent sous prétexte de rembourser l'Espagne de ses dépenses inutiles? On lui fit savoir que les alliés considéreraient un tel procédé comme une rupture des engagements et s'estimeraient déliés de toutes leurs obligations (3).

Le roi d'Espagne ne pensait pas à recourir à une mesure aussi extrême; il voulait seulement garder les effets de la flotte comme un gage pendant quelques mois. Avant de prendre un parti décisif, il avait résolu « de tirer un *ultimatum* de tous les alliés de Séville et de voir s'il pouvait encore, oui ou non, compter sur une véritable guerre (4) ». Il avait désigné, pour remplir cette mission, le propre frère de Patiño, son ministre de confiance, le marquis de Castelar, secrétaire d'État de la guerre (5).

Beaucoup de gens supposèrent que Patiño n'avait fait nommer son frère que pour se défaire de lui honorablement et adjoindre le département de la guerre à ceux qu'il dirigeait déjà; la vérité est que toutes les affaires allaient désormais passer par les deux frères et que le marquis de La Paz « n'était plus qu'un fantôme ».

(1) A. É. *Esp.*, t. 371. Brancas à Chauvelin, 14 août 1730. — *Mémoires de Villars*, t. V, p. 270.

(2) Simancas, *Est.*, l. 7553. Les plénipotentiaires à La Paz, 22 août 1730. — *Ibid.*, l. 4358. Reflexiones que pueden serbir de replica, etc., 30 août 1730; *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 159, f° 247; mémoire remis le 28 août par les plénipotentiaires espagnols à Chauvelin.

(3) Simancas, *Est.*, l. 4358. Les plénipotentiaires à La Paz, 4 septembre 1730. A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 159, f° 256. Chauvelin à Brancas, 5 septembre 1730. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 271 et p. 278.

(4) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 270.

(5) A. É. *Esp.*, t. 371. Brancas à Chauvelin, 14 août 1730. — Simancas, *Est.*, l. 4358. Lettres de créance et instruction données à Castelar, Séville, le 4 septembre 1730.

Santa-Cruz était, disait-on, destiné à Turin; quant à Barrenechea, « il s'était cassé le col » en se mariant, en France, avec Mlle Nancré (1).

Au moment où le personnel diplomatique de l'Espagne à Paris allait subir ces importants changements, le cardinal de Fleury se déterminait de son côté à se passer dorénavant des services du marquis de Brancas. En France on l'accusait de faiblesse, en Espagne d'avarice; une enquête, discrètement menée par le sieur d'Hermainville, qui avait été envoyé en Espagne, au mois de mai, afin d'examiner les ressources militaires et financières du pays, avait tourné contre l'ambassadeur (2). Il était déjà fort ébranlé, lorsqu'il tomba sérieusement malade, en juillet, par l'effet du voyage qu'il dut faire en Andalousie, à la suite de la cour, malgré des chaleurs torrides. Il demanda son congé; on le lui accorda au bout de quelques semaines, le 29 août. On était fort embarrassé pour lui trouver un successeur : un simple secrétaire, Hulin, qu'on disait d'une intelligence et d'une sagesse éprouvées, tint provisoirement sa place (3).

(1) Même lettre de Brancas à Chauvelin.
(2) A. E. France, t. 469, f° 82. *Mémoires de Tercier.*
(3) Lettre de Brancas du 7 août et *Mémoires de Villars*, t. V, p. 266 et 271.

CHAPITRE III

Les débuts de l'ambassade du marquis de Castelar et l'annulation du traité de Séville par la déclaration du 28 janvier.

4 SEPTEMBRE 1730 — 28 JANVIER 1731.

De quelques qualités que pût être doué le secrétaire Hulin, il était cependant fort regrettable pour la France de n'être représentée à la cour de Séville que par un agent subalterne. D'abord, les circonstances étaient fort délicates ; les préventions de Leurs Majestés Catholiques contre la France augmentaient tous les jours; « elles étaient poussées jusqu'à l'indécence (1) » ; et ce n'eût pas été trop pour les atténuer d'un homme de grande autorité personnelle. En outre et surtout, un personnage de naissance et de rang inférieur ne pouvait songer à voir s'établir entre les souverains et lui cette sorte de familiarité qui s'accordait à un grand seigneur (2). Or, divers symptômes donnaient à penser que la santé de Philippe V, encore une fois menacée, n'allait de nouveau permettre qu'aux plus intimes d'approcher le ménage royal.

I

Les mieux informés disaient que le Roi voulait, comme en 1728, se renfermer dans son lit, pour n'en plus sortir pendant des mois (3). Ce n'était pas qu'il fût malade; il fallait au con

(1) A. É. *Esp.*, t. 371, f° 280 et 402. Chauvelin à Hulin, 19 septembre et 17 octobre 1730. Il dit que la France veut quand même l'exécution du traité.

(2) Hulin le reconnaît lui-même, dans sa lettre à Chauvelin du 8 septembre 1730. (A. É. *Esp.*, t. 371, f° 289.)

(3) A. É. *Esp.*, t. 371, f° 352. Brancas à Chauvelin, 23 septembre 1730.

traire qu'il eût le plus fort tempérament du monde pour résister à la manière de vivre qu'il avait adoptée. Il continuait à faire de la nuit le jour, tenant son conseil entre onze heures du soir et deux heures du matin, soupant, se couchant entre cinq et six, se levant à deux heures de l'après-midi, pour assister à la messe qu'il faisait dire vers trois heures, dînant ensuite. Il mangeait effroyablement, même sans faim, et se donnait de fréquentes indigestions. Il se bourrait de thériaque, dont il prenait presque une boîte par jour. Avec cela, il se croyait une maladie d'intestins, persuadé qu'il rendait tout son sang; on avait beau lui montrer les matières qu'il rendait; il prétendait qu'on mettait des drogues dans son bassin, pour empêcher qu'on y reconnût le sang. Il croyait qu'il ne pouvait pas vivre longtemps, mais ne voulait plus consulter médecins, ni chirurgiens, « tous des coquins qui se moquaient de lui, quand il leur disait qu'il était malade ». Il ne prenait nul exercice; en trois semaines de séjour au Port Sainte-Marie, il était sorti cinq ou six fois pour aller, à cent pas, au bord de la rivière, regarder couler l'eau pendant quelques minutes; depuis, il ne prenait plus d'autre distraction que d'aller pêcher, au clair de la lune, dans un petit bassin où on mettait du poisson. D'ailleurs il ne pouvait plus marcher parce qu'il laissait pousser démesurément les ongles de ses pieds et ne souffrait pas qu'on les lui coupât; même manie pour ses cheveux, très longs et très abondants; il portait sa perruque par-dessus, ce qui l'échauffait prodigieusement.

Avec ce mauvais régime, ces fantaisies, l'état mental qui en était cause, on pouvait fort bien, écrivait Brancas, trouver un matin le Roi mort dans son lit. La Reine s'y attendait, — et c'est ce qui arriva en effet ou à peu près, mais seize ans plus tard; — de là l'état violent où elle vivait elle-même habituellement et la hâte fébrile avec laquelle elle pressait l'exécution des desseins qui lui tenaient au cœur (1).

(1) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 159, f° 190. Brancas à Chauvelin, 28 juillet 1730; A. É. *Esp.*,

Un événement, qui jeta l'étonnement dans toutes les cours de l'Europe, vint encore augmenter les inquiétudes d'Élisabeth Farnèse et des amis de Philippe V. Le 3 septembre, le roi de Sardaigne, Victor-Amédée, qui régnait depuis cinquante-cinq ans, remettait la couronne à son fils Charles-Emmanuel, âgé de vingt-neuf ans. Peu de jours auparavant, on lui avait fait offrir la plus grande partie du Milanais pour entrer dans la ligue de Séville (1). Il est fort probable que prévoyant la guerre contre l'Empereur, il ne voulut pas s'engager personnellement et précipita l'exécution du projet qu'il méditait depuis quelque temps. Il comptait d'ailleurs garder quelque action sur l'esprit de son fils et l'aider à assurer la grandeur de la maison de Savoie dans les conjonctures nouvelles qui s'offraient pour l'Italie (2). Blondel, le chargé d'affaires qui représentait Louis XV à Turin, assura que Victor-Amédée avait donné « comme première instruction à son fils, un éternel attachement pour la France (3) ».

La reine d'Espagne n'aimait pas Victor-Amédée, elle s'était prêtée de fort mauvaise grâce aux ouvertures du cardinal de Fleury, à qui elle venait même de faire écrire « qu'il fallait marchander avec le roi de Sardaigne, comme avec un marchand (4) ». Mais ce prince lui fit assurément, en abdiquant, l'une des plus grandes peines qu'il lui eût jamais causées; car elle trembla que toutes les idées du roi son mari ne se réveillassent en un instant.

t. 371, f° 352. Le même au même, 23 septembre; t. 372, f° 64. Hulin à Chauvelin, 16 octobre 1730.

(1) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 139, f° 230. Fleury ne perdait pas de vue la négociation avec la Sardaigne pour le traité d'équilibre. Voyant qu'il n'avait pu déterminer les ministres anglais à donner les mains à un mémoire fait par le garde des sceaux le 10 août pour être envoyé au roi de Sardaigne au nom de tous les alliés de Séville, il en avait rédigé le 14 de ce mois un plus succinct pour servir à parler dans le même sens au comte Maffei, *ministre du roi de Sardaigne à Paris*, et ce *mémoire* avait été lu à ce *ministre* par Chauvelin, le 19 août. On y exposait tous les griefs contre l'Empereur, la nécessité de faire une guerre générale et les avantages que le roi de Sardaigne trouverait à y prendre part. Cf. *Les plénipotentiaires à La Paz*, 4 septembre 1730, Simancas, *Est.*, l. 4358.

(2) C'est l'opinion de Villars (*Mémoires*, t. V, p. 273) et aussi de Tercier.

(3) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 274.

(4) A. É. *Esp.*, t. 371. Brancas à Chauvelin, 14 août 1730.

Par bonheur pour elle, un autre sentiment, tout opposé, remplissait alors l'âme de Philippe V ; il aimait beaucoup moins son fils Ferdinand qu'il n'avait aimé Louis; il le savait entouré de mécontents, mal disposé pour les projets de la Reine en Italie; il craignait fort le gouvernement que ne manquerait pas d'établir le prince des Asturies et préférait ne pas s'exposer à en devenir le premier sujet (1). D'ailleurs, jamais il n'avait été si jaloux de son autorité, si préoccupé de faire sentir — et de la façon la plus puérile — qu'il était le maître. Levait-on l'ancre de sa galère un peu trop tôt lorsqu'il revint à Séville, il la faisait rejeter, puis relever une minute après, en disant qu'il était le maître. Ce mot, il l'avait sans cesse à la bouche, devant sa femme et ses ministres. Travaillait-il avec l'atiño qui lui présentait des pièces à signer, il croyait que le ministre avait du penchant pour faire signer les premières celles qui étaient dessus, il les mettait dessous et réciproquement. Lui parler souvent des mêmes affaires, le ramener à la question quand il se perdait en toutes sortes de digressions, ou s'amusait à dessiner au lieu d'écouter, était un sûr moyen de lui donner des soupçons et de l'écarter du point où on voulait l'amener. D'ailleurs, comme toutes les volontés despotiques et faibles, il s'imaginait que tout ce qu'il souhaitait pouvait et devait s'exécuter à l'instant (2).

Ainsi disposé, moyennant quelques précautions, il accepta sans trop de peine ce qu'on lui dit de l'abdication de Victor-Amédée; il consentit à n'y voir que l'effet d'un désir déréglé de déclarer un mariage peu convenable (3), et la résolution déraisonnable d'une tête affaiblie (4). Ce qui advint, l'année suivante, au roi de Sardaigne dut lui faire ouvrir des yeux encore plus grands sur les dangers que peut courir un prince qui abdique en faveur de son fils, sans sortir de son État.

(1) A. É. *Esp.*, t. 372. Hulin à Chauvelin, octobre 1730.
(2) *Ibid.*, f° 197. Hulin à Chauvelin, 17 novembre 1730.
(3) Victor-Amédée avait déclaré son mariage avec la comtesse de Saint-Sébastien.
(4) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 280.

II

Le nouvel ambassadeur d'Espagne, le marquis de Castelar, accompagné d'un secrétaire fort au courant des affaires de France puisqu'il avait servi le prince de Cellamare, Fernando Triviño, arriva à Paris, le 23 octobre 1730; le 29, il était reçu en première audience par le Roi et la Reine.

Ses instructions étaient on ne peut plus éloignées de toute vue conciliante. Elles lui prescrivaient — ce qui avait été déjà ordonné à Spinola — de travailler secrètement à ruiner l'influence du cardinal de Fleury et surtout de ne se laisser gagner à aucune de ses idées (1).

A peine arrivé, Castelar tint à donner l'impression qu'avec lui les choses marcheraient plus rondement et plus ferme qu'avec ses prédécesseurs. Ses premières paroles et ses premiers écrits furent d'une vivacité et d'une hauteur fort déplaisantes. Il se plaignit de « l'inobservation totale » du traité de Séville, parla de « la mauvaise foi » des alliés, et dit « qu'on ne pourrait jamais exprimer le *ressentiment* du roi d'Espagne ». Si le traité ne s'exécutait pas sans plus tarder, « Sa Majesté Catholique se tiendrait libre de ses engagements ».

A tous ces propos, consignés en outre dans une note manuscrite, Fleury répondit avec un calme qui n'était pas exempt d'ironie. Il démonta même un moment son hautain interlocuteur en lui disant presque au début de l'entretien qu'il le savait envoyé pour préparer sa chute du ministère, mais qu'il ne lui en voulait pas, car il ne demandait pas mieux que d'être déchargé d'un si grand fardeau. Castelar ne put que se répandre en protestations, sans toutefois dissimuler que Leurs Majestés Catholiques n'avaient pas à se louer du système politique qui prévalait en France. Le Cardinal répondit qu'il était temps en effet de prendre une résolution décisive ; mais il conclut, comme toujours, en demandant un mémoire.

(1) Simancas, *Est.*, l. 4358 et Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 79.

Chauvelin, « bon avocat d'une mauvaise cause », écrit Triviño, se fit le défenseur intrépide et même éloquent de la politique du premier ministre; il montra, sur les dépêches originales envoyées au marquis de Brancas, que la France n'avait pas varié et qu'elle avait toujours prétendu marcher d'accord avec Patiño. Afin de ne le pas céder en vivacité à l'ambassadeur espagnol, il s'exclama « que le roi d'Espagne voulait faire la loi à la France et que cela n'était pas tolérable ». Castelar reprit avec assez de bon sens que « par le traité d'alliance chaque nation s'était fait la loi à elle-même et que cette loi il convenait de la respecter ».

Au comte de Rottembourg, qui venait d'être désigné pour l'ambassade d'Espagne, Castelar déclara qu'il n'y avait point de négociation à suivre en ce pays; que, là, on était décidé, et que c'était à lui Castelar que réponse devait être donnée par les Français à bref délai.

Ces entretiens laissèrent le garde des sceaux assez mécontent et peu disposé à faciliter à l'envoyé du roi d'Espagne une mission « d'où dépendait sa propre fortune et peut-être celle de son frère ». La prompte disgrâce du comte de Valverde renvoyé dans son gouvernement d'Aragon, sitôt son retour dans la péninsule, devait faire réfléchir Castelar et lui inspirer un vif désir de ne pas échouer (1).

Le 6 novembre, il tint aux plénipotentiaires des alliés le même langage qu'à Fleury et à Chauvelin. Le 14, il ne se montra pas moins pressant dans une conférence, chez le garde des sceaux, à laquelle prirent part Waldgrave et Hurgronje; il leur demanda s'ils voulaient *oui* ou *non* déclarer la guerre à l'Empereur. Chauvelin parla le premier et, après avoir pris à témoin tantôt l'un, tantôt l'autre de sa conduite toujours une et sincère, finit par affirmer « que le roi de France ferait la guerre à l'Empereur et qu'il y emploierait toutes ses forces ».

L'ambassadeur d'Angleterre s'expliqua ensuite d'une façon

(1) Alcala, *Est.*, l. 4071. Triviño à La Paz, 2 novembre 1730. — A. É. *Esp.*, t. 372, f° 40. Note de Castelar du 30 octobre 1730. — *Ibid.*, f° 95. Chauvelin à Hulin, 7 novembre 1730.

confuse, embarrassée, s'en référant sans cesse aux paroles du garde des sceaux, et conclut en disant « qu'il ne doutait pas que son souverain ne prît part à la guerre contre l'Empereur ».

Le Hollandais répéta à peu de choses près le discours du plénipotentiaire anglais.

Ce premier point gagné, continua Castelar, il s'agit d'établir avec précision quelles forces chaque puissance entend mettre en ligne et quand on déclarera la guerre. « Cent mille hommes pour la France, reprit le garde des sceaux, et ils seront prêts à entrer en campagne dès qu'on voudra; le Roi consent même à ne pas exiger la signature préalable du traité d'équilibre. »

Avec l'ambassadeur d'Angleterre, on retomba dans l'indécision; jusqu'à présent, disait-il, Sa Majesté Britannique, tout en protestant qu'elle emploierait au besoin toutes ses forces à la guerre, n'en avait jamais marqué le nombre exact; il ne pouvait donc pas s'engager au delà des douze mille hommes déjà promis, sans compter les troupes de Hanovre et de Wolfenbuttel.

Aussitôt Chauvelin de s'écrier qu'il n'y avait pas proportion et que la France ne donnerait ses cent mille hommes que si les alliés fournissaient un contingent juste et raisonnable. Anglais et Hollandais décidèrent donc d'envoyer des courriers à leurs gouvernements respectifs. « Voilà bien, s'écria Castelar, le mode habituel de négocier et de traîner en longueur! Je ne puis vous forcer à me donner une réponse nette, affirmative ou négative; mais je vais demander la réunion d'une conférence pour y protester contre la violation du traité de Séville et j'y déclarerai que le Roi mon maître reprend sa liberté d'action. » Sur cette parole peu rassurante la réunion prit fin (1).

Fleury n'y avait pas assisté; Castelar alla le trouver et se chargea de lui rendre compte de ce qui venait de se passer; il

(1) Alcala, *Est.*, l. 4071. Triviño à La Paz, 16 novembre 1730 et A. É. *Esp.*, t. 372, f° 166. Chauvelin à Hulin, 21 novembre 1730. Chauvelin en profite pour soutenir une fois de plus que les alliés seuls sont responsables du retard.

ne se priva pas de lui reprocher sa faiblesse à l'égard de l'Angleterre, lui prédisant que cette couronne l'abandonnerait un jour et qu'il aurait alors perdu l'amitié de l'Espagne. « Comment, s'écria le cardinal, perdu l'amitié de l'Espagne? — Oui, Monseigneur, reprit Castelar, l'amitié de l'Espagne; parce que l'Espagne, aussi ignominieusement abandonnée, cherchera son recours là où elle le trouvera, pour recouvrer sa gloire, son honneur et ses avantages (1). »

Philippe V approuva de point en point la conduite et les discours de son ambassadeur (2).

Fleury commençait à perdre quelque chose de la belle assurance qu'il avait tant de fois opposée, dans le Conseil, aux inquiétudes du maréchal de Villars. Il se demandait à son tour si le parti n'était pas déjà pris, en Espagne, de se lier de nouveau avec l'Empereur et peut-être de faire revivre purement et simplement le traité de Vienne. Villars, qui ne pouvait jamais s'empêcher de triompher, demandait « pourquoi on lui avait dit, huit mois auparavant, que cela était impossible (3) ».

Les lettres de Hulin n'étaient guère encourageantes; il écrivait que les projets germaient sans relâche dans la tête du roi d'Espagne, que « tout était possible »; que La Paz avait dit à Van der Meer que l'alliance de Séville était déjà rompue, et qu'enfin Patiño avait déclaré au même ambassadeur qu'il ne délivrerait pas l'argent des galions (4).

Chauvelin n'était pas médiocrement embarrassé, ne sachant plus comment conserver l'amitié de l'Espagne sans cependant renoncer à la paix, lorsque le chevalier de Lilliers lui remit, à la fin de novembre, un *mémoire de réflexions sur l'alliance de Séville*. « Ce traité, disait l'auteur, a rempli l'objet que nous

(1) Triviño à La Paz, même lettre : « Como perder la de España? Y yo le respondi : Si Señor la de España, porque viendose tan ignominiosamente abandonada, sera muy natural que busque su recurso donde le hallare para recuperar su gloria, su honor y su interes. »

(2) Par une lettre du 4 décembre (Alcala, *Est.*, L. 4074).

(3) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 286. A. É. *Esp.*, t. 372, f° 168. Chauvelin à Hulin, 24 novembre 1730.

(4) A. É. *Esp.*, t. 372, f° 197. Hulin à Chauvelin, 17 novembre 1730 et *Mémoires de Villars*, t. V, p. 286.

avions de rompre l'union de l'Espagne avec l'Empereur. Nous n'avons pu y parvenir qu'en contrevenant au traité de Londres et en acquiesçant à la demande des Espagnols qui faussement se sont persuadés que des garnisons de leur nation dans les quatre places étaient pour leur sûreté préférables à des Suisses. Il est d'une sage conduite de se prêter en apparence à un projet d'impossible exécution quand il peut servir à parvenir au but qu'on se propose; alors on en tire utilité jusqu'au moment qu'il convient de développer l'absurdité des engagements et le péril de l'entreprise. » Le moment était venu de faire cette démonstration et de persuader l'Espagne que tout finirait en peu de semaines, si elle acceptait dans les dites places des garnisons suisses ou pontificales (1).

L'expédient n'était pas neuf et, étant donné l'état des esprits, ne présentait pas grand'chance de succès. Chauvelin l'adopta pourtant et écrivit en ce sens au comte de Rottembourg, alors en route pour la péninsule (2).

Cependant le mémoire de Castelar du 30 octobre et ses demandes du 11 novembre exigeaient une réponse. On avait attendu pour la donner le retour des courriers anglais et hollandais; Chauvelin la remit le 13 décembre. Elle reproduisait, à peu de chose près, les offres et les conditions de la conférence du mois précédent : les Anglais et les Hollandais n'avaient pas voulu confondre leurs réponses avec celle de la France, ce qui donnait lieu de soupçonner leur fidélité. Castelar réitéra de la manière la plus énergique la menace qu'il avait faite de déposer une protestation et de se retirer (3).

(1) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 160, f° 42.

(2) A. É. *Esp.*, t. 372, f° 223. Chauvelin au comte de Rottembourg, 8 décembre 1730; *Mémoires de Terrier*, t. 469, f° 93. « La principale difficulté qui se présente aujourd'hui est la clause de l'introduction des garnisons espagnoles. Ce qui s'est passé pendant votre premier séjour en Espagne, et depuis, vous a fait voir que c'est malgré nous et aussi pour ainsi dire contre les principes de M. Patiño que M. de Brancas nous a tous mis dans cet embarras... Ce ministre, ajoutait le garde des sceaux, parlant de Patiño, ne pouvait se dissimuler la convenance d'assurer l'établissement de don Carlos d'une manière compatible avec les traités antérieurs à celui de Séville, pour forcer la cour de Vienne qui ne cessait de se dire prête à exécuter le traité de la quadruple alliance. »

(3) Alcala, *Est.*, t. 4071. Castelar à La Paz, 14 décembre 1730, avec toutes les réponses qu'il a reçues à son mémoire du 30 octobre.

« En vérité, mandait le jour même Chauvelin à Rottembourg, il n'y eut jamais de procédé, ni de conduite pareille à celle que tient l'Espagne... L'Empereur triomphe de la dissolution de l'alliance;... l'Angleterre étend son commerce;... l'Espagne retient les galions;... la France seule ne tire aucun profit. » Il eût souhaité qu'au moins l'Espagne, puisqu'elle voulait faire cette déclaration, distinguât la France de ses autres alliés; qu'elle l'eût aussi fait précéder de quelques arrangements particuliers entre les deux cours. « Il est certain, disait-il encore, que, si l'on ne veut pas nous mettre dans la nécessité de nous joindre plus étroitement que jamais avec les autres alliés, il faut bien que l'Espagne s'explique promptement; qu'il y ait des principes convenus et assurés;..... chaque jour et même chaque moment produit de nouvelles idées (1). »

Le 18 décembre, dans une conférence que Castelar ne craint pas de qualifier de *solennelle*, les représentants des puissances, Castelar, Waldgrave, Van Hoey, Hurgronje, sous la présidence de Fleury, discutèrent encore une fois la part qu'elles prendraient à la guerre générale. Waldgrave insinua un projet contraire à toutes les idées jusque-là admises par la France. C'était vouloir n'aboutir à rien (2).

III

Une telle manière d'agir ne pouvait s'expliquer que par des négociations secrètes bien différentes de celles qui se poursuivaient en apparence : le gouvernement français commençait à s'en douter : « J'espère, Monsieur, écrivait Chauvelin à Rottembourg, le 30 décembre, que vous serez arrivé avant cette lettre, et cela est bien à désirer pour les affaires qui se trouvent dans une crise furieuse. Vous avez vu par plusieurs de mes lettres combien nous avons lieu de croire que l'Espagne avait

(1) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 100, f° 77. Chauvelin à Rottembourg, 14 décembre 1730.
(2) *Ibid.*, le même au même, 31 décembre. — Alcala, *Est.*, l. 4071. Castelar à La Paz, 23 décembre 1730.

pris son parti..... Il est passé secrètement à Vienne un homme de la part de l'Angleterre, avec des pouvoirs du sceau secret, et l'on y a donné des ordres pour des préparatifs tant par mer que par terre. Nous savons d'ailleurs avec la même certitude que les Anglais arrêtent la Hollande, lui demandant de laisser aller les choses et de s'en rapporter à eux. Il est aisé d'imaginer les suites de cette démarche. C'est une négociation ou déjà entamée ou qui va l'être et qu'on suivra vivement. Si l'Espagne est du secret, ce sera une réunion pour se venger de nous; si l'Espagne n'y a point de part, ce sera un traité pour garantir l'Angleterre et la Hollande des effets du mécontentement de l'Espagne et par conséquent nous nous trouverions impliqués dans l'affaire par contre-coup (1). » Ordre était donné à Rottembourg de tout tenter pour sortir d'incertitude, de retourner Patiño de toutes manières pour arriver à savoir la vérité, de faire vibrer les sentiments d'animosité de Leurs Majestés Catholiques contre les Walpole, et de dire que « dès que nous pourrions compter avec l'Espagne sur un système solide et tel qu'il ne dépendit point nécessairement du concours d'autrui, il ne serait pas bien difficile de donner dès à présent de la besogne aux Anglais (2) ».

Déjà commençait à se former dans l'esprit inquiet du ministre de Louis XV une idée qui devait prendre corps en peu de jours : « Le véritable intérêt, après pareille trahison, serait de faire une solide alliance entre la France, l'Empereur et l'Espagne. » Oui, mais qui pouvait affirmer que l'alliance ne se préparait pas entre l'Angleterre, l'Empereur et l'Espagne?

Dans le Conseil d'État du 17 janvier on apprit que les Anglais traitaient avec l'Empereur; on disait même que le projet de traité avait été communiqué par lord Chesterfield au Pensionnaire de Hollande; Waldgrave, ajoutait-on, avait ordre d'en faire ouverture au marquis de Castelar en le prévenant que le projet de ce traité n'était pas contraire aux vues de l'Espagne;

(1) A. É., *Esp.*, t. 373, f° 76. Chauvelin à Rottembourg, 20 décembre 1730.
(2) Même lettre.

pour conduire cette puissance à entrer dans ce plan, l'Angleterre lui proposerait de faire la guerre la plus vive pour ses intérêts, en Italie seulement; comme on comptait que la France se refuserait à cette guerre particulière, on convaincrait la cour de Séville qu'elle n'avait d'autre parti à prendre que de se joindre à l'accommodement avec l'Empereur (1).

En conséquence, le garde des sceaux proposait de faire quelque démarche du côté de l'Empereur, pour tâcher de sortir d'affaire avec ce prince d'une manière honorable et avantageuse. Il lut au conseil une lettre qu'il écrivait à M. de Bussy, à Vienne, afin qu'il fît au prince Eugène de secrètes propositions. Cette lettre était accompagnée d'un *mémoire*, daté du 9 janvier, que Fleury avait rédigé lui-même. Il y rappelait ses entretiens passés avec le baron de Fonseca et le comte de Koenigsegg et toutes les réflexions qu'ils avaient échangées sur la tranquillité que procurerait à l'Europe l'union du roi de France et de l'Empereur; plus pénétré que jamais de cette grande idée, il s'adressait maintenant au prince Eugène; il n'aurait pas même hésité à écrire en droiture à l'Empereur dont le secret et la probité lui étaient connus, s'il avait su les dispositions actuelles de ce prince. L'heure n'était-elle pas venue de réaliser ce projet que le cabinet avait toujours porté au fond de son cœur? Il n'y avait pas de différends sérieux entre la maison d'Autriche et la France; cette dernière puissance n'avait aucune prétention pour elle-même. L'unique objet qui pût troubler cette union, c'était la garantie de la succession impériale; mais, si le Roi était déterminé à ne pas la donner dès maintenant, ni l'humeur ni le désir d'entretenir le trouble et la division n'entraient pour rien dans sa résolution; que les défiances fussent dissipées, on tomberait bientôt d'accord. On pourrait dès maintenant signer un traité d'union et d'association entre les deux cours.

Ce mémoire devait être porté à Bussy avec toutes sortes de

(1) A. É. *Esp.*, t. 373, f° 222. Chauvelin à Rottembourg, 12 janvier 1731. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 292.

précautions et lu par lui au prince Eugène. Si le prince demandait qui devrait entrer dans l'union, Bussy répondrait simplement : l'Espagne plutôt que l'Angleterre (1).

A la fin de cette importante séance, le Cardinal et le garde des sceaux prièrent le maréchal de Villars de parler au marquis de Castelar pour lui prouver qu'il n'y avait de bon parti que la guerre générale. « Belle proposition! s'écrie le maréchal dans ses *Mémoires*, lorsque l'Angleterre proposait de traiter avec l'Empereur et que la France voulait faire de même (2) »! Pour lui, il ne doutait plus guère que l'Espagne eût traité avec l'Autriche. Hulin continuait à réclamer vainement l'argent des galions : « Mais, disait-il à Patiño, la France fait tout ce que vous pouvez désirer sur l'exécution du traité de Séville! » Patiño répondit : « Un seul mot du cardinal de Fleury ferait mieux. » — « Quel est ce mot? » Après s'être tu longtemps, il dit : « Menacez les Anglais. » — « Je voudrais que l'on eût fait plus encore, et il y a longtemps, » dit Villars, en entendant rapporter cette parole au Conseil.

Quinze pages de Walpole au Cardinal, où visiblement il cherchait querelle à la France, apportèrent enfin la preuve décisive de l'infidélité de l'Angleterre. Les ministres de Georges II répandaient dans le public un écrit où ils soutenaient que, s'ils traitaient avec l'Empereur, c'est que la France avait manqué au traité de Séville en voulant porter la guerre dans l'Empire, projet auquel, eux, n'avaient jamais voulu donner les mains. « Horrible trahison, » pourrions-nous dire avec le maréchal de Villars, car ces mêmes ministres avaient pressé la France d'envoyer ses armées en Silésie et en Bohême.

Enfin, le 28 janvier 1731, le marquis de Castelar qui, depuis près d'un mois, ne se prêtait plus à aucune conférence (3), remit aux puissances alliées la *déclaration*, si souvent annoncée, par laquelle « le roi d'Espagne se rendait

(1) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 160, f° 141, 9 janvier 1731.
(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 292.
(3) A. É. *Esp.*, t. 673, f° 73. Chauvelin à Rottembourg, 30 décembre 1730; Alcala, l. 4091, La Paz à Castelar, 6 janvier 1731.

entièrement libre du traité de Séville et l'ambassadeur se retirait de la négociation (1) ».

Il serait difficile de ne pas s'associer à cette réflexion que fit encore Villars : « Envoyer cette déclaration, dit-il à Castelar, dans le même temps que nous apprenons l'accommodement de l'Angleterre avec l'Empereur,... je l'aurais mieux aimé quinze jours plus tôt (2). »

(1) A. É. *Esp.*, t. 377, f° 48.
(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 295.

CHAPITRE IV

Négociations secrètes des divers alliés de Séville avec la cour impériale. — Mort du duc de Parme. — Traité de Vienne entre l'Angleterre, la Hollande et l'Empereur. — Débuts de la seconde ambassade du comte de Rottembourg en Espagne.

28 JANVIER — 16 NOVEMBRE 1731.

Conrad-Alexandre, comte de Rottembourg, seigneur de Moissenvaux, Rougemont, Keivenheim, Steintein et Oberbrück, à qui incombait la délicate mission de conserver à la France l'amitié de l'Espagne, si péniblement reconquise et déjà si menacée, était, pour Leurs Majestés Catholiques, une vieille connaissance et très appréciée. Elles avaient été ravies en apprenant que Fleury, qui l'oubliait depuis deux ans en Alsace, après l'avoir rappelé d'Espagne presque au lendemain de la convention du Pardo, n'avait trouvé que lui qui fût assez informé des affaires de la Péninsule pour ne faire aucune école en arrivant. « Celui-là du moins nous dit la vérité, » déclarèrent à Hulin Élisabeth et Philippe.

On le jugea sans doute suffisamment au courant pour ne lui pas donner, par écrit au moins, d'instructions détaillées. On les lui résuma en quelques « points généraux (1) ».

En revanche, on lui remit trois *Mémoires*, « *sur le commerce maritime, la navigation et les privilèges des Français* », c'était l'œuvre de Maurepas; — « *sur l'exemption de la visite des bâtiments français* »; enfin, « *sur la juridiction des consuls de la nation française en Espagne* (2) ». Cette

(1) *Recueil des Instructions*, etc. Espagne. Morel-Fatio et Léonardon, t. XII *bis*, p. 177.

(2) *Recueil des Instructions*, etc. Notice sur Rottembourg, p. 172. Dans le premier Mémoire (A. É. *Esp.*, t. 472, f° 78), on voit que le roi d'Espagne devait à la marine de France, 5,494,906 liv. pour munitions de guerre et armement de vaisseaux. Rottembourg devra proposer

simple énumération montre l'importance que prenaient aux yeux du gouvernement de Louis XV les affaires commerciales (1).

I

Le comte de Rottembourg se rendit à son poste par la voie de la Catalogne. Le 11 décembre 1730, il passait à Barcelone, et, le 13 janvier 1731, il rejoignait la cour à Séville. Le Roi et la Reine avaient marqué plusieurs fois de l'impatience de ne point le voir arriver et en conjecturaient « qu'il ne leur apportait rien de bon ». Dès le 14 janvier, il montrait au marquis de La Paz la copie de ses lettres de créance. Une heure après, il obtenait audience des souverains, qui le reçurent très familièrement et avec de grandes démonstrations d'amitié. La Reine lui dit qu'il était « de la maison » et l'invita à pénétrer jusqu'aux appartements royaux par les dégagements, sans passer les antichambres (2).

Grâce aux lettres qu'il avait reçues de Chauvelin au cours de son voyage, Rottembourg n'ignorait pas que les circonstances politiques étaient sensiblement plus graves qu'au moment de son départ. Il savait que l'on soupçonnait fort les Anglais de négocier secrètement à Vienne et que l'on se demandait si l'Espagne n'était pas, au fond, d'accord avec eux (3). Il devait donc brusquer les choses, montrer la France toute prête à exécuter le traité de Séville et exciter la défiance contre l'Angleterre. Tel fut l'objet de ses premières déclarations. La France voulait faire la guerre; elle voulait la faire cette année, en Italie, en Allemagne, dans les pays héréditaires, mais elle se heurtait à la mauvaise volonté de ses alliés. Tous

comme de lui-même la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue pour paiement de cette somme.

(1) *Recueil des Instructions*, etc. Notice sur Rottembourg, p. 172.

(2) A. É. *Esp.*, t. 377, f° 122. Rottembourg à Chauvelin, 19 janvier 1731. *Recueil des Instructions*, etc. Notice, p. 172.

(3) Par la lettre ci-dessus citée du 30 décembre 1730.

les plans proposés furent expliqués au roi d'Espagne; l'insuffisance fut démontrée de celui des Anglais qui mettait la France dans la dépendance de leur Parlement. « On voyait, disait Rottembourg, que leur dessein était de ne s'engager que pour être libres de se retirer quand ils le voudraient; que le Roi aurait dans le cœur de l'Allemagne 46,000 hommes de ses troupes investies d'Anglais ou de troupes à leur solde, peut-être même d'accord avec la cour de Vienne; que, d'un autre côté, les Français et les Espagnols se trouveraient seuls en Italie, sans communication par terre avec leur pays, ce qui coûterait infiniment pour les transports et pour les recrues et dépendrait même de la supériorité de l'Angleterre par mer et de sa volonté. » Le roi d'Espagne ne répondait à ces réflexions que par des signes de tête. La Reine, à qui ce prince demandait son sentiment, dit froidement qu'elle n'avait point fait attention au plan, mais à la lettre de M. de Castelar, et qu'elle était de plus en plus persuadée que la France était d'accord avec l'Angleterre pour ne rien faire.

La Reine étant sortie un moment, Rottembourg resta seul avec le Roi et lui exposa la peine avec laquelle la nation française verrait un engagement pris, pour fournir aux Anglais 40,000 hommes à prix d'argent. « Ce sont des insolents, » s'écria Philippe, les yeux étincelants, parlant des Anglais. « Mais pourquoi, dit-il aussi, demander aux Anglais ce qu'ils n'ont pas, des troupes nationales? » — « Lorsque l'on a parlé à M. Keene de troupes nationales, reprit l'ambassadeur, il a répondu que l'Angleterre devait les garder pour raser les tranchées que l'Espagne ouvre devant Gibraltar. Et, comme ce ministre est très mécontent d'avoir à suivre la cour dans ses voyages, il a ajouté qu'il espérait recevoir, à l'ouverture du Parlement, des ordres si vifs de parler à V. M. sur l'ouvrage qu'elle fait élever devant Gibraltar qu'il espérait qu'on le chasserait. » Très frappé de ces paroles, le Roi dit : « Je sais répondre, je sais répondre; je ferai voir que je suis le maître de bâtir chez moi. »

Rottembourg saisit ce moment pour exciter la sensibilité du Roi sur les Français. Philippe se laissa aller à ses souvenirs, parlant de l'histoire de sa patrie, de Louis XIV : « Ah! s'il vivait! s'écria-t-il, l'on ne perdrait pas aujourd'hui l'occasion précieuse d'affaiblir la maison d'Autriche; le traité de Séville suffirait bien (1). »

Ces débuts laissaient penser que l'entente ne serait pas trop malaisée à rétablir. Le 29 janvier, au lendemain de la déclaration de Castelar, le garde des sceaux lisait au Conseil d'État et envoyait à notre ambassadeur un projet de convention plus étroite entre la France et l'Espagne. Il ne s'agissait pas d'un nouveau traité, — l'Espagne devait être lasse de signer des actes de ce genre; — ni d'une nouvelle alliance où entrassent les Anglais, — l'expérience avait prouvé qu'il n'y avait pas à compter sur eux pour un accord solide et sincère, — mais bien *d'un pacte ou association de famille* qui servît de base à de plus grandes choses, entre les deux branches de la maison de Bourbon, capables en somme de se suffire à elles-mêmes, si elles le voulaient. La France « s'offrait » à l'Espagne dans ces dispositions (2). Elle lui proposait de « contribuer et de s'aider l'une l'autre de toutes leurs forces pour le bien et l'intérêt commun de leurs sujets respectifs, soit pour le commerce, la navigation et tous autres avantages; de ne faire ni renouveler séparément l'une de l'autre aucun traité ou convention; afin qu'unies par une confiance mutuelle, si convenable à la proximité du sang, elles pussent enfin, de concert, établir un système solide qui rendît leur union indissoluble et leurs intérêts inséparables (3). »

Pour ne rien omettre de ce qui pouvait faire plaisir à l'Espagne, Chauvelin envoyait un nouveau projet de déclaration sur Gibraltar, mais dont Rottembourg ne devait faire usage qu'à la dernière extrémité. D'ailleurs, afin de ne se point servir

(1) A. É. *Esp.*, t. 377, f° 122. Rottembourg à Chauvelin, 19 janvier 1731.

(2) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 92, et A. É. *Esp.*, t. 377, f° 91. Mémoire joint à la lettre de Chauvelin au comte de Rottembourg, 29 janvier 1731.

(3) *Ibid.*, t. 377, f° 94. Projet de convention secrète, 29 janvier 1731.

d'expressions qui rompissent dès ce moment toutes mesures avec les Anglais, on se bornait à dire que « le roi de France n'avait pas renoncé à traiter avec le roi d'Angleterre pour obtenir la restitution de cette place à la couronne d'Espagne (1) ».

C'était la peur du rapprochement possible entre l'Espagne et l'Empereur qui avait inspiré cette démarche au gouvernement français; Chauvelin en avait conçu la première idée vers le milieu de décembre (2); il en avait fait part au marquis de Castelar qui s'y était, au moins en apparence, volontiers associé; et c'est ainsi que, par une bizarre conjoncture, le premier dessein du *pacte de famille* sortit de l'inobservation du traité qui avait politiquement réuni les deux moitiés de la maison de Bourbon (3).

II

Les craintes du garde des sceaux n'étaient pas dénuées de fondement. Robinson avait reçu, à Vienne, dans le courant de janvier, un courrier dont il s'était efforcé de cacher la venue aux Français et aux Espagnols; d'autre part, il assurait le secrétaire Eguilus que, « depuis qu'il était à Vienne, *il n'avait rien fait qui pût être contraire aux intérêts de l'Espagne* ». Mais, comme le faisait observer Chauvelin, « un tel discours n'excluait point une négociation indépendante des alliés dans laquelle *il n'y avait rien contre les intérêts de l'Espagne* ». Depuis l'arrivée de ce courrier, Robinson et son secrétaire travaillaient jour et nuit.

(1) A. É. *Esp., Mém. et Doc.*, t. 160, f° 214.

(2) A. E. *Esp., Mém. et Doc.*, t. 160, f° 99. Chauvelin à Hulin, 29 décembre 1730 : « Rompre tous les traités, se regarder comme dégagés de tous et en faire de directement contraires, ce serait donner à l'Europe un exemple dont la France et l'Espagne ne doivent pas être capables. Mais, *si l'Espagne proposait d'autres vues qui tendraient à resserrer plus que jamais une union véritable entre la France et l'Espagne, s'engager et se garantir tout ce que la lettre des traités permettrait* que l'on fît pour empêcher qu'on ne les excédât dans l'exécution, *cet objet ne pourrait être que très désirable.* Ce sont des idées peut-être bien éloignées de celles de L. M. C., mais qui peuvent et devraient être saisies par elles... »

(3) Alcala, *Est.*, l. 4153. Castelar à La Paz, 29 janvier 1731. A. É. *Esp.*, t. 377, f° 96. Chauvelin à Rottembourg, 29 janvier 1731 : « En conséquence des idées que M. de Castelar et nous avons eues, d'une union, je les ai rassemblées dans un mémoire, etc... » *Ibid.*, f° 91. Mémoire joint à la lettre du garde des sceaux au comte de Rottembourg, même date.

Bien des raisons permettaient de soupçonner quelque chose aussi entre l'Espagne et l'Angleterre. Plusieurs Anglais étaient passés à Cadix; un certain Pacheco, grand ami de lord Harrington, avait fait un voyage à Londres et avait dit, en quittant cette ville pour repasser en Espagne, que des affaires importantes le ramèneraient bientôt avec un caractère; il était chargé de lettres pour le roi d'Espagne, pour Keene et pour Patiño.

On disait encore que les ministres anglais se vantaient qu'avant l'ouverture du Parlement, ils auraient leur traité signé avec la cour de Vienne et que l'on mettrait des garnisons anglaises dans les places de Toscane et de Parme (1).

L'arrivée à Vienne, le 23 janvier, du duc de Liria, comme ambassadeur officieux de Philippe V, confirma tous les soupçons. Il fallait que, depuis deux mois au moins, la reine d'Espagne eût pris le parti de se raccommoder avec Charles VI. « Nous pouvons donc craindre, dit Villars au Conseil du 4 février, que l'Espagne ne soit entrée dans le traité avec les Anglais. En ce cas-là, la France serait plus destituée d'amis et d'alliés qu'elle ne l'a jamais été : c'est le temps où il faut marquer plus de fermeté. Je suis donc d'avis de faire commander les soixante mille hommes de milice, pour que, le 10 mars, elle soit prête à marcher vers les frontières (2). »

Sur ces entrefaites, se produisit un événement qui pouvait changer la face des affaires et brusquer la solution; c'était la mort du duc de Parme, Antoine Farnèse, survenue le 20 janvier et connue à Paris le 30. La duchesse, sa veuve, se prétendait enceinte, mais personne n'y croyait.

Aussitôt, le comte Charles Borromée, en qualité de commissaire plénipotentiaire de l'Empereur en Italie, fit répandre dans les États de Parme et de Plaisance des lettres-patentes datées de Milan, le 21 janvier, où, après avoir rappelé le rescrit

(1) Chauvelin à Rottembourg, le 23 janvier 1731.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 297. Chauvelin à Rottembourg, 1er février 1731. Alcala, *Est.*, l. 4133. Castelar à La Paz, 30 janvier 1731.

impérial du 30 août 1730 portant « que ce qui avait été précédemment notifié de la part de l'Empereur aux officiers et sujets des dits États, en vertu d'une déclaration impériale du 13 avril 1728, par rapport à la succession de l'Infant don Carlos à ces mêmes États, ne devait avoir lieu que *lorsque Sa Majesté Impériale serait suffisamment assurée que, ni de la part de ce jeune prince, ni de celle de la cour d'Espagne, il ne serait rien entrepris contre les droits de l'Empereur ou de l'Empire* », il ajoutait « qu'il commettait et subdéléguait, en vertu de ses pleins pouvoirs, le comte Charles-François Stampa pour prendre possession des duchés de Parme et de Plaisance sous les auspices de Sa Majesté Impériale et en faveur de don Carlos et de ses héritiers (1) ».

Ainsi fut-il fait. Dès que l'on connut l'entrée des troupes impériales dans le Parmesan, Chauvelin proposa à Castelar de demander des explications à M. de Kinsky (2). Mais il y mit tant de mollesse que l'ambassadeur espagnol n'en augura rien de bon (3).

L'Empereur n'avait pas à se gêner : tous, amis et ennemis, le courtisaient. Bussy avait reçu à Vienne les ordres secrets du gouvernement français relatifs aux propositions d'alliance à faire au chef de la maison d'Autriche. Le prince Eugène avait écouté, non sans plaisir, la lecture du mémoire de Fleury (celui du 9 janvier), et avait répondu que l'union avec la France serait préférée à toute autre. L'Empereur, informé, fit dire à Bussy qu'il la souhaitait, mais que la garantie de la Pragmatique pour la succession en serait la première condition. Il fut aussi question du mariage d'une archiduchesse avec don Carlos, l'aînée exclue : « Pour celle-là, dit Eugène; *jamais, jamais* (4)! »

Au Conseil d'État du 12 février, on délibéra donc sur la garantie de la Pragmatique et sur les avantages que l'on pour-

(1) A. È. *Esp.*, t. 377, f° 95.
(2) A. E. *Esp.*, t. 377, f° 195. Chauvelin à Rottembourg, 6 février 1731.
(3) Alcala, *Est.*, t. 4153. Castelar à La Paz, 30 janvier 1731.
(4) A. È. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 160, f° 213. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 299.

rait en échange demander à Sa Majesté Impériale. Le Cardinal voulait que l'on se contentât du pays de Luxembourg et de la place rasée. Le maréchal de Villars insista pour la demander entière et le Conseil se rangea à son avis : on sut plus tard que Kinsky avait consenti à la céder, le cas échéant, avec ses fortifications. On exprima le désir que l'Espagne fût comprise dans le traité et l'on insinua même, singulier revirement, que la France verrait d'un œil favorable le mariage des deux archiduchesses avec les Infants. Chauvelin rédigea des instructions en ce sens pour Bussy, et Fleury écrivit lui-même à l'Empereur (1). Enfin on se servit de l'envoi d'un courrier à Vienne qui portait ordre à Bussy de parler à tous les ministres impériaux sur les affaires de Parme, pour mettre entre les mains du prince Eugène un projet de traité entre Louis XV et Charles VI (2).

On écrivit aussi en Espagne pour supplier Leurs Majestés Catholiques « de ne pas se laisser prendre au piège que leur tendait l'Angleterre en essayant de leur persuader qu'Elles obtiendraient, par une entente particulière avec elle, — elle-même d'accord avec l'Empereur, — les garnisons espagnoles. L'Angleterre ne manquerait pas de se faire payer, aux dépens du commerce de l'Espagne et en dictant la loi à cette puissance, après l'avoir séparée de ses alliés naturels (3) » : « Vous ne sauriez croire, mandait Chauvelin à Rottembourg, jusques où les Anglais poussent avec nous la fausseté. Elle est bien la même pour l'Espagne, et, si j'en crois M. de Castelar, il en est convaincu ; mais je ne croirai l'Espagne persuadée que quand je la verrai prendre un parti. Ce parti ne peut être qu'une union : nous avions prévu la nécessité de vous mettre en état de travailler dans cette vue, et ce que vous paraissiez souhaiter vous est arrivé tout dressé, du moins pour la plus grande partie. Vous réduirez le tout à deux objets principaux : 1° les droits, prétentions et garanties sur les États d'Italie ; 2° les intérêts de la

(1) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 160, f° 266. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 299.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 301.

(3) A. É. *Esp.*, t. 377, f° 207. Chauvelin à Rottembourg, 8 février 1731 ; *ibid.*, *Mém. et Doc.*, t. 160, f° 254. Chauvelin à Rottembourg, 10 février 1731.

Reine. A l'égard de ce second objet, vous savez que, dès votre départ, nous nous étions sur cela expliqués avec vous et que vous avez été en état de faire connaître à la reine d'Espagne qu'elle trouverait dans la France toutes les ressources qu'elle en pouvait espérer. Pour ce qui regarde la garantie des États d'Italie, nous ne prétendons pas nous en départir en aucune manière. La question sera de savoir si ce sera aux termes du traité de Séville ou aux termes du traité de 1718. »

Mais là n'était pas pour Chauvelin le principal. En effet il ajoutait ces paroles explicites : « Tout votre objet doit être de saisir les circonstances présentes pour établir comme un point fixe, la nécessité d'une alliance formelle entre nous, indépendante de tous autres alliés... Il serait à souhaiter qu'un jour l'Empereur pût se joindre à cette union et former, par l'alliance des trois principales puissances catholiques, un rempart contre tout ce que les autres voudraient entreprendre (1). »

Ainsi, fait observer le maréchal de Villars, « tout semblait se disposer à une liaison qui ne pouvait être que très avantageuse à la France, l'Espagne et l'Empereur (2) ».

III

Les offres de la France devaient trouver l'Espagne plutôt défiante : la Reine se plaisait à montrer au comte de Rottembourg une cassette « remplie de promesses rétractées et d'écrits déniés ». Le Roi était en pleine phase de bizarreries; il ne se couchait plus qu'à huit heures du matin, faisait dire la messe à quatre heures du soir, et dînait après sans lumière; le cardinal Borja, puis la Reine, représentèrent au Roi qu'il était contre les canons de célébrer la messe à une pareille heure; Philippe la retarda encore; Élisabeth dit qu'elle ne voulait pas se damner; elle entendit la messe seule à six heures du matin,

(1) A. É. *Esp.*, t. 377, f° 323. Chauvelin à Rottembourg, 16 février 1731. (Lettre secrète.) Alcala, *Est.*, l. 4153. Castelar à La Paz, 16 février 1731.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 301. Cf. sur ces questions : A. É. France, t. 303; *Mémoires* des 20, 28 février, 23 avril 1731.

son mari après cinq heures du soir; la dispute fut vive; le Roi ne se coucha qu'à dix heures du matin, ne voulut plus recevoir qu'entre minuit et deux heures, et poussa l'audace jusqu'à donner une audience sans la Reine, d'où grand bruit au Palais; il finit pourtant par capituler, au moins pour un temps et sur un point; il consentit à entendre la messe avant de se mettre au lit. « L'on voit, écrit Rottembourg, qu'en tout la Reine le mène à ses volontés au bout de quelques jours. Il n'y a que cela de principe constant ici; du reste jugement, esprit, mémoire, fermeté, manie, religion, libertinage en discours, faiblesse de toute espèce, finesses italiennes, ingénuité, tout se succède d'un moment à l'autre. Cela est incompréhensible (1). »

Quant au ministre Patiño, s'il faut en croire le témoignage de l'ambassadeur, il n'avait en vue que le relèvement maritime et financier de l'Espagne; il souhaitait avoir la direction des affaires étrangères parce qu'à chaque instant les événements politiques venaient déranger ses plans économiques; il était incorruptible et nulle puissance étrangère n'avait action sur lui; le Roi le regardait avec raison comme le ministre le plus travailleur qu'il eût jamais eu; mais cependant Patiño était loin d'avoir acquis l'autorité de Ripperda ou d'Alberoni; ainsi il n'avait même pas osé faire une représentation, lorsque le Roi avait eu l'extravagante idée, quand il avait vu tout l'armement prêt, de lui en donner le commandement pour passer en Italie; au surplus, Patiño, comme les autres, ne pouvait se maintenir qu'à force de complaisances pour la Reine (2).

Les insinuations relatives aux négociations de l'Angleterre et de l'Empereur furent très mal accueillies (3). Les mesures proposées à l'occasion de la mort du duc de Parme ne le furent pas mieux : Patiño dit même qu'il était persuadé que la France n'agirait pas plus en cette circonstance que dans les précédentes. Cependant le comte de Rottembourg prit sur lui

(1) A. É. *Esp.*, t. 377, f° 304. Rottembourg à Chauvelin, 30 janvier 1731; cf. t. 378, f° 86 Rulin à Chauvelin, 10 janvier 1731.

(2) Mêmes lettres de Rottembourg, *passim*.

(3) Alcala. *Est.*, t. 4091. La Paz à Castelar, 31 janvier et 3 février 1731.

de donner un conseil à Leurs Majestés. Pourquoi ne pas accepter que don Carlos reçût Parme comme fief de l'Empire et en observant toutes les lois de l'Empire? L'Électeur palatin pourrait être tuteur du jeune prince. La Reine déclara à l'ambassadeur que l'on comptait faire passer l'Infant en Italie sur les vaisseaux du Roi son père avec quelques gardes. Rottembourg fit observer que, de cette manière, il ne serait plus question de troupes espagnoles pour Parme et Plaisance parce que l'Infant pourrait en lever dans le Parmesan pour garder ces États et même Florence lorsque la succession s'ouvrirait. Cet expédient parut acceptable à la Reine. « Mais, au nom de Dieu, dit-elle, n'en mandez rien en France, car on s'en saisirait pour entamer une négociation et pour tirer en longueur. » Le Roi reprit : « Je compte sur sa discrétion et je lui parle comme à un ami, non comme à un ambassadeur (1). »

Un courrier très secret arriva de Marly dans les premiers jours de février; Patiño et La Paz, après avoir pris connaissance de ce qu'il apportait, travaillèrent quinze heures sur vingt-quatre et passèrent très longtemps avec Leurs Majestés; Rottembourg ne sut que plus tard que ce courrier venait de Vienne et qu'il avait apporté la nouvelle authentique de la négociation de l'Angleterre avec l'Empereur (2). Désormais du moins les Espagnols ne pouvaient plus soutenir qu'elle n'était qu'une invention des Français (3). Ils se rattrapèrent en prétendant que la France y était entrée à leur insu (4).

D'après ces indices, Chauvelin jugeait que l'Espagne pensait plutôt à retourner directement au parti de l'Empereur; au fond, il n'y voyait plus clair : « Une des premières maximes en matière d'affaires est de ne jamais perdre patience, écrivait-il à Rottembourg; mais en vérité il est aussi des situations pres-

(1) A. É. *Esp.*, t. 378, f° 11. Rottembourg à Chauvelin, 4 février 1731.

(2) *Ibid.*, Rottembourg à Chauvelin, 4 février 1731; et f° 33, Chauvelin à Rottembourg, 18 février 1731.

(3) Comme l'avait soutenu La Paz dans une lettre secrète à Castelar, 31 janvier 1731. (Alcala, *Est.*, t. 4091.)

(4) A. É. *Esp.*, t. 378, f° 24. Chauvelin à Rottembourg, 18 février 1731.

que insoutenables. Telle est la nôtre avec l'Espagne et par là avec toute l'Europe. Nous sommes à cet égard dans une obscurité que tout contribue à entretenir et qu'il faut enfin percer, à quelque prix que ce soit (1). »

Assurément ce n'était pas chose facile, car, suivant une trop juste remarque de Tercier dans un de ses *Mémoires*, tout le monde mentait et chacun niait le lendemain ce qu'il avait affirmé la veille.

On recourut donc au grand moyen dont on n'avait pas fait usage depuis bien longtemps : une lettre autographe de Louis XV au roi son oncle, accompagnée d'un long mémoire destiné à dissiper, non seulement les ténèbres, mais les soupçons : « Je n'ai pu ni dû, écrivait le roi de France, refuser à mon amitié pour Votre Majesté et à nos intérêts communs de lui développer des vérités si intéressantes et si nécessaires pour la déterminer aux partis qu'Elle croira devoir prendre. Je prie Votre Majesté d'y faire les plus sérieuses réflexions. Elle jugera que tout nous invite à nous unir plus que jamais et à nous rendre enfin indépendants d'alliés qui n'ont cherché qu'à recueillir le fruit de notre alliance et qui ne veulent aujourd'hui par toutes les voies les plus suspectes que se dispenser d'en partager les charges (2). »

Cette lettre venait d'être écrite lorsqu'on apprit à Versailles, par deux dépêches du comte de Broglie et de Chamorel, que l'accord était conclu entre le roi d'Angleterre, la Hollande, et l'Empereur. « Celui-ci, disait-on, consentait à l'introduction des six mille Espagnols en Italie, à condition que Philippe V lui payât neuf millions trois cent mille florins, arriéré des subsides promis par le traité de Vienne, et garantît la Pragma-

(1) A. É. *Esp.*, t. 378, f° 60.

(2) *Ibid.*, f° 90. Louis XV à Philippe V, 23 février 1731. Le *mémoire* annexé (f° 86) raconte ce qu'ont fait les Anglais : « Ce ne fut que le 9 février que le lord Waldgrave fit en confidence, disait-il, à M. le cardinal de Fleury le premier aveu d'une négociation en l'assurant que dans ce qui avait pu se traiter, il n'y avait rien que de conforme au traité de Séville. Le 11, Mylord Waldgrave envoya à Son Éminence des lettres du 4 et 5 février qui développaient le mystère en annonçant que, moyennant la garantie de la Pragmatique, que l'Angleterre et la Hollande accordaient à l'Empereur, il consentait à l'introduction des 6,000 Espagnols ».

tique ; l'Angleterre et la Hollande se chargeraient de faire la proposition à l'Espagne ; si elle donnait son consentement, on signerait sans retard le traité ; si elle le refusait, les choses resteraient sur le même pied qu'avant cette négociation. » La lettre de Chamorel, encore plus explicite que celle de Broglie, marquait la grande joie qui avait éclaté dans le monde politique anglais à la nouvelle de cet accord, et l'on disait que désormais l'Espagne serait *impériatiste-anglaise*. Beaucoup croyaient même que l'Espagne avait accédé d'avance (1). « Dès le moment que nous recevons ces deux lettres, écrivit Chauvelin à Rottembourg, nous vous les envoyons en original. Vous irez sur-le-champ trouver Sa Majesté Catholique. Vous les lui lirez ; vous n'aurez d'autres choses à lui dire, sinon que Sa Majesté Catholique verra par là que nous lui avons toujours dit vrai quand nous l'avons assurée n'être jamais entrés dans la négociation que l'Angleterre fournait avec l'Empereur ; que si sa Majesté Catholique y a eu part et qu'Elle juge devoir en être contente, vous n'aurez rien à ajouter ; que si au contraire Elle n'y a pas eu part ou ne croit pas devoir y accéder, Elle trouvera toujours en nous les dispositions qu'Elle peut désirer et que nous lui offrons tout ce qui peut dépendre de nous pour l'union (2). »

Castelar, qui était devenu « tout à fait Anglais », reçut froidement les informations que lui communiqua le garde des sceaux, nia que l'Espagne eût la moindre connaissance du traité et parut d'avis qu'elle ferait bien d'accéder en payant ce qu'on lui demandait (3).

Alors, écrit Chauvelin, on s'attendit à tout de la part de Leurs Majestés Catholiques, même à la saisie des effets de la flottille pour trouver les sommes réclamées par l'Empereur (4).

(1) Lettres du comte de Broglie et de Chamorel, 19 février 1731, envoyées par Chauvelin à Rottembourg le 25. (A. É. *Esp.*, t. 378.)

(2) A. É. *Esp.*, t. 378, f° 138. Chauvelin à Rottembourg, 25 février 1731.

(3) *Ibid.*, f° 137. Le même au même, 27 février ; Alcala, *Est.*, l. 4153, Castelar à La Paz, 26 et 27 février 1731.

(4) A. É. *Esp.*, t. 378, f° 137. Chauvelin à Rottembourg, 27 février 1731.

Le Conseil accepta cette fois la proposition de Villars d'armer la milice, puisque tout « se réunissait à l'Empereur », et que la France n'avait plus aucun de ses alliés de Hanovre, ni de Séville (1).

« Le Cardinal, dit ce même maréchal dans ses *Mémoires*, avait trop marqué qu'il ne voulait pas la guerre : situation terrible pour une couronne aussi puissante, et qui se croyait, par une fausse politique, arbitre de l'Europe. Elle l'aurait été infailliblement, s'il y avait eu autant de fermeté qu'il y avait de faiblesse dans le Conseil du Roi (2). »

En vain, un léger retard survenu dans les négociations de Georges II et de Charles VI rendit un peu d'espoir au gouvernement français; il était joué par ses alliés et avait mérité de l'être (3).

IV

Cependant le comte de Rottembourg avait présenté à la cour de Séville le projet d'union imaginé à Paris (4); on lui avait répondu qu'il fallait attendre l'effet que produirait la déclaration de Castelar; que la clause de n'entrer dans aucun engagement l'un sans l'autre lierait les bras de l'Espagne sans aucun avantage; que la France, qui n'avait pas fait la guerre pour introduire les Espagnols quand elle avait les puissances maritimes avec elle, s'y prêterait encore beaucoup moins maintenant qu'elle était abandonnée; « qu'on se moquait d'une alliance défensive »; — « c'est un grain de sel dans un baquet d'eau », disait à ce propos la Reine (5). Bref, comme le reconnut fort bien le garde des sceaux, « la proposition de la France avait paru suspecte, on n'avait pas voulu se lier les mains, et l'on

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 304-305.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 305.

(3) Simancas, *Est.*, l. 6450. Le duc de Liria à La Paz, 7 mars 1731.

(4) A. É. *Esp.*, t. 378, f° 139. Projet de pacte de famille, 15 février 1731 et (f° 145) lettre de Rottembourg à La Paz, même date.

(5) A. É. *Esp.*, t. 378, f° 158. Rottembourg à Chauvelin, 20 février 1731; cette dépêche compte 114 pages.

avait cru que nous ne voulions que détourner l'Espagne de se lier avec d'autres puissances (1) ».

Sur la question de la restitution des effets de la flotte, Philippe V ayant déclaré qu'il n'y procéderait que quand la France aurait exécuté ses engagements, le comte de Rottembourg s'était exprimé avec tant de vivacité qu'il avait failli se voir priver des entrées. Après une longue attente, Leurs Majestés lui avaient accordé une audience et l'avaient très froidement accueilli. A ses explications, le Roi avait répliqué : « Il est vrai que vous m'avez parlé hier comme on ne parle point à un Roi : auriez-vous oublié que je suis Français et que je sais la portée des termes? » « Je le sais, Sire, reprit l'ambassadeur; c'est une circonstance trop glorieuse pour la nation pour l'oublier. » Et il s'excusa de nouveau sur sa vivacité, son zèle, l'ordre que lui avaient donné Leurs Majestés de parler avec franchise : « Eh bien, dit le Roi, soyez plus modéré à l'avenir et n'en parlons plus. » La Reine reprit : « Voilà donc la paix faite. » Le Roi dit *oui* d'une abondance de cœur qui fit « pleurer » l'ambassadeur, « tant il y parut d'onction, de vérité et de bonté »; puis il le fit asseoir pour causer plus longuement.

Une lettre secrète et chiffrée disait que « la Reine avait été jusqu'à la fureur, jusqu'à jurer; qu'elle se livrerait à qui lui donnerait Parme le premier; mais qu'au plus fort de l'emportement de sa femme, le Roi lui avait dit très bas : « Je ne ferai « rien contre la France (2). » Ne savait-on pas, par malheur, en combien peu de temps Élisabeth menait Philippe au point où elle voulait?

« Il faut manier ces gens-ci comme des œufs sans coquilles, » écrivait assez heureusement le pauvre Rottembourg, fatigué d'ailleurs de la vie de noctambule que Leurs Majestés Catholiques l'obligeaient à mener (3).

La négociation, si mal entamée, se continua pourtant, avec

(1) A. É. *Esp.*, t. 378, f° 278. *Mémoire de Chauvelin* du 9 mars 1731.
(2) A. É. *Esp.*, t. 378, f° 158. Rottembourg à Chauvelin, 20 février 1731.
(3) *Ibid.*, le même au même, 27 février 1731.

un fastidieux échange de mémoires et de projets (1); elle tourna bientôt tout entière autour de ce point : la France voulait-elle promettre de déclarer la guerre à l'Empereur, même sans autre allié que l'Espagne? Selon Chauvelin, « c'était un furieux engagement »; et d'autre part, « il n'y avait pas d'autre moyen de prévenir l'Angleterre et de l'empêcher de séduire Leurs Majestés Catholiques (2) ». Le garde des sceaux paraissait sur le point de céder lorsque les événements de Vienne le tirèrent de sa perplexité (3).

Là aussi, la conversation avait été reprise à différentes fois entre Bussy et le prince Eugène; celui-ci avait d'abord été prodigue de bonnes paroles (4); mais aucun acte n'y répondait, et bientôt il fut visible aux yeux de notre envoyé qu'un autre projet préoccupait bien davantage le gouvernement impérial (5). C'était l'accord avec l'Angleterre qui décidément aboutissait, et auquel Eugène poussait de toutes ses forces (6).

Il fut signé le 16 mars. Il portait renouvellement de tous les traités antérieurs, sans en nommer aucun; garantie respective et très ample de toutes possessions et de tous droits des contractants, « *possessionum, jurium et immunitatum quibus unusquisque gaudet aut gaudere debet* »; promesse de la part

(1) A. É. *Esp.*, t. 378, f° 248, *Puntos del proyecto de convencion secreta*, remis par Castelar, le 7 mars 1731; *ibid.*, f° 278, *mémoire* de Chauvelin du 9 mars; f° 325, projet de convention secrète du 13 mars; articles séparés et secrets (f° 327).

(2) Chauvelin le dit positivement dans son *Mémoire* du 9 mars; il le répète dans sa lettre du 13 à Rottembourg. Celui-ci dit dans une lettre du 26 février (f° 83) que si l'Espagne ne se décide pas, c'est qu'elle croit que si les Anglais ne concluent rien à Vienne, la France se rapprochera d'eux et reviendra à sa politique passée; « car, disait la Reine, vous êtes attachés avec de la glu à cette nation ».

(3) Alcala, *Est.*, t. 4153. Les lettres de Castelar à La Paz des 5, 10 et 15 mars montrent ces concessions successives du ministère français.

(4) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 308.

(5) A. E. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 160, f° 410. Bussy à Chauvelin, 3 mars 1731. On lit dans cette lettre ce passage relatif au mariage de don Carlos : « Je passai à la proposition de se concerter sur l'établissement des Archiduchesses. De bonne foi, me dit-il, que penserait-on en France si on voulait forcer le Roi à ne marier ses filles qu'avec le gré d'un tiers? — Il s'en faut beaucoup, Monseigneur, lui répondis-je, qu'on prétende forcer l'Empereur en ceci et il me semble que la proposition n'a aucun air de loi. Le concert proposé ne gêne en rien les vues de l'Empereur; nous savons que l'Empereur est père et maître de disposer de la main de ses filles; mais nous savons qu'il est leur père; qu'en cette qualité il a senti l'avantage d'établir ses filles dans la maison de Bourbon... »

(6) Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, ch. XI, p. 290-291, et *notes*, p. 571.

de l'Empereur de ne pas s'opposer à l'admission des garnisons espagnoles, mais avec le consentement de l'Empire et celui du Grand-Duc; garantie par l'Angleterre de la Pragmatique Sanction relative à la succession de Charles VI *contra quoscumque*, non seulement de ce qui lui appartenait, mais de ce *qu'il possédait, quod possidet;* abolition du commerce de la Compagnie d'Ostende en Amérique et nomination de commissaires pour régler d'anciennes difficultés; rétablissement du commerce anglais en Sicile; engagement mutuel de s'opposer par la force à quiconque voudrait troubler la tranquillité publique.

Par des articles secrets, le roi d'Angleterre garantissait encore la succession de Charles VI en Italie et ailleurs, envers et contre tous, notamment contre les électeurs de Saxe et de Bavière; l'Empereur s'engageait à ne marier sa fille aînée à aucun des membres de la maison de Bourbon ou de la maison de Brandebourg, ni à aucun autre prince assez puissant pour compromettre l'équilibre de l'Europe; le roi d'Angleterre, en tant qu'électeur de Hanovre, promettait sa voix, lors de l'élection du roi des Romains, à celui qui aurait épousé l'archiduchesse aînée; il disposerait les choses de telle sorte que l'Empereur fût indemnisé par l'Espagne en tout ou en partie des subsides arriérés et des dépenses de ses armements; en attendant, il ne s'opposerait pas à ce que les troupes impériales restassent jusqu'au paiement dans les États de Parme; il n'entrerait pas dans une guerre générale provoquée contre l'Empereur à ce sujet; l'Empereur ne traiterait avec l'Espagne que de concert et conjointement avec l'Angleterre.

La Hollande était partie contractante au traité.

Waldgrave vint communiquer, par ordre de sa cour, mais verbalement, au cardinal de Fleury, les conditions du traité de Vienne. Le Cardinal se borna à lui répondre qu'elles contrevenaient au premier article de celui de Hanovre. Il ne voulut pas, manda-t-il au comte de Rottembourg, « se servir de termes durs et chagrins, parce qu'il ignorait comment

Leurs Majestés Catholiques prendraient cette négociation (1) ».

Le jour même, le garde des sceaux écrivit à Bussy : « Vous n'avez plus aucune démarche à faire (2). »

Ainsi se trouva consommé l'abandon de la France par ses alliés, « le mystère d'iniquité », selon un mot de Chauvelin à Chamorel (3). Fleury en éprouva un dépit d'autant plus vif que, dans l'espoir de reconquérir les Anglais, il leur avait fait tout récemment les plus regrettables concessions; il avait démoli pour leur plaire quelques travaux faits au port de Dunkerque.

Déchu du rang d'arbitre de l'Europe qu'il avait tenu en 1727 et 1728, il baissa dans l'opinion publique qui, si peu au courant qu'elle fût alors du détail de la politique extérieure, eut le sentiment d'un échec, presque d'une humiliation : l'accord avec les Anglais, qui n'avait jamais été populaire, le devint moins que jamais.

(1) A. É. *Esp., Mém. et Doc.*, t. 160. Fleury à Rottembourg, 25 mars 1731.

(2) *Ibid.*, Chauvelin à Bussy, 25 mars 1731.

(3) *Ibid.*, Chauvelin à Chamorel, 26 mars 1731. « Ceci change totalement la face des affaires, écrit-il au marquis de Fénelon, et il faut maintenant regarder la République comme revenue à ses anciennes maximes. »

CHAPITRE V

Adhésion conditionnelle de l'Espagne au traité du 16 mars. — Projet de pacte de famille entre la France et l'Espagne. — Déclaration du 6 juin : accord entre l'Angleterre et l'Espagne. — Traité de Vienne du 22 juillet : accord entre l'Espagne et l'Empereur. — Convention de Florence du 25 juillet : accord entre l'Espagne et le grand-duc de Toscane.

16 MARS — 25 JUILLET 1731.

« Nous vous envoyons copie des nouvelles qui nous apportent la consommation de la négociation qui avait été découverte... Nous ne pouvons prévoir ce que l'Espagne pensera. A notre égard, voici la conduite que le Roi a résolu de tenir. Quand on nous voudra donner communication du traité, nous ne dirons autre chose sinon que nous ne saurions répondre sans avoir des nouvelles d'Espagne et que, pourvu que l'Espagne obtienne ce qu'elle est en droit d'attendre pour l'établissement de l'Infant don Carlos, Sa Majesté ne se met pas en peine de ce que ce traité contient d'ailleurs, Sa Majesté ne voulant pas entrer dans tout le reste. Pour ce qui concerne Leurs Majestés Catholiques, le Roi vous charge de leur déclarer, le plus tôt qu'il vous sera possible, que Sa Majesté sera bien aise 1° que l'on avance l'accomplissement de ce qui sera de plus solide et de plus favorable pour l'établissement de l'Infant don Carlos dans les États qui lui sont destinés ; 2° que Sa Majesté est disposée à entrer avec ce prince dans des engagements qui garantissent à l'Espagne et à la famille de Leurs Majestés Catholiques, le maintien de tout ce qu'il y aura en cette occasion d'avantageux et de satisfaisant pour Elles, et qui serve à empêcher qu'aucune nation n'excède le moins du monde ce qui

lui est accordé pour le commerce d'Espagne et des Indes (1). »

C'est en ces termes que Chauvelin annonça au comte de Rottembourg et le fait accompli et l'orientation nouvelle de la politique française par rapport à l'Espagne : chercher à s'entendre avec elle sur le terrain des intérêts commerciaux et moyennant la garantie de ce qu'elle occuperait en Italie; renoncer à l'alliance anglaise puisque l'Angleterre était capable de manquer à une puissance qui lui avait rendu pendant quinze ans plus de services qu'aucune autre ne le pourrait jamais faire (2); afficher à l'égard de l'Europe, et surtout de la Grande-Bretagne, une parfaite indifférence aux conventions conclues en dehors de la France (3).

Toutefois Chauvelin ne désespérait pas encore d'empêcher l'adhésion de l'Espagne au traité de Vienne (4); même, lorsque, par une connaissance plus exacte de ce traité, il commencera à perdre sur ce point ses illusions, il s'efforcera du moins de persuader à Leurs Majestés Catholiques « qu'elles seront en beaucoup meilleure situation pour y accéder lorsqu'elles auront signé avec la France une convention qui les fasse respecter et craindre (5) ».

I

En mars 1731, les intrigues redoublaient à la cour de Séville. Il semblait que le Roi songeait de nouveau à abdiquer et que c'était pour fatiguer la Reine et l'amener à y consentir qu'il

(1) A. É. *Esp.*, t. 387, f° 241. Chauvelin à Rottembourg, 25 mars 1731.

(2) A. É. *France*, t. 503. Mémoire du 23 avril 1731. Il y est dit encore : « Nous regarder comme quittes avec les Anglais et les Hollandais de tous traités postérieurs à ceux d'Utrecht... tâcher de se lier avec l'Espagne. »

(3) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 460, f° 10. Chauvelin au comte de Broglie : « A l'égard de la conduite que vous avez à tenir dans cette occasion, elle est bien simple et doit être conforme à celle que nous avons résolu de tenir ici. C'est de montrer une entière indifférence sur cet événement. »

(4) A. É. *Esp.*, t. 379, f° 96. Chauvelin à Rottembourg, 25 mars 1731. Il dit que l'honneur de la France et de l'Espagne ne leur permet pas d'*accéder* à ce traité, qu'il exige au moins qu'il soit fait un nouveau traité entre toutes les puissances. Chauvelin montre à l'Espagne un piège dans le traité de Vienne.

(5) A. É. *Esp.*, t. 379, f° 253. Chauvelin à Rottembourg, 10 avril 1731. — A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 461, f° 69. Chauvelin à Rottembourg, 12 avril 1731. Il montre que la garantie de la Pragmatique s'étend à tous les États d'Italie qu'aurait pu revendiquer l'Espagne.

menait une vie aussi extraordinaire. Il ne la laissait plus dormir que trois heures sur vingt-quatre et encore lui jouait d'assez mauvais tours. Une nuit qu'il faisait très froid, la Reine épuisée se jeta sur son lit. Dès qu'elle fut endormie, le Roi ouvrit lui-même une grande fenêtre à deux battants qui donnait dans la ruelle. Élisabeth, au bout d'une heure, se réveilla gelée et s'en plaignit fort, n'ayant ni feu, ni cheminée dans l'appartement. Le Roi dit, après une longue contestation : « Eh bien! que l'on ferme la moitié de la fenêtre pour la Reine et que l'autre moitié reste ouverte pour moi (1). »

Afin de mortifier sa femme, il se plaisait à exalter Ferdinand aux dépens de ses autres enfants.

« J'ai été cette nuit au Palais, écrit Rottembourg le 16 mars, et j'ai eu beaucoup de peine à mettre la conversation sur les affaires. Il était arrivé un courrier de Parme dépêché par la mère de la Reine, du 17 février, qui marquait que, le 12, la grossesse de la grande-duchesse s'était dissipée. Le Roi et la Reine en plaisantèrent et tinrent des discours très gaillards. Tout d'un coup, le Roi dit à la Reine de réciter les matines. Je me levai pour m'en aller. Le Roi me dit de me rasseoir. La Reine ajouta : « Nous allons donner la comédie à « M. de Rottembourg; » ce qui m'engagea encore davantage à vouloir m'en aller. Le Roi m'ordonna jusqu'à trois fois de me rasseoir. Enfin la Reine se mit à commencer à dire les matines, passant tantôt d'un petit livre que je crois être le diurnal à un gros bréviaire. Jamais elle ne trouvait ce que le Roi voulait. Il lui disait les premiers mots des psaumes, des antiennes, des hymnes. A peine avait-elle lu une ligne que le Roi lui demandait successivement l'oraison des Patrons des paroisses de Tolède, de Madrid, de Saint-Jean'de Dieu; passant en un instant de l'un à l'autre. La Reine me dit : « Voyez quelle patience il « faut avoir. » Je répondis pour lui complaire que je ne me connaissais pas en bréviaire, mais que je ne croyais pas que l'on y

(1) A. É. *Esp.*, t. 379. Rottembourg à Chauvelin, 21 mars 1731.

pût mêler les *oremus* qui ne fussent pas du jour. Le Roi me dit que cela était vrai, que les prêtres ne le faisaient pas, mais que lui qui ne l'était pas pouvait le faire. Ensuite il me parla fort au long de la différence des féries de France et d'Espagne et de l'office du carême. Enfin cela dura jusqu'à trois heures et demie du matin (1). »

Les bruits d'abdication ramenaient comme toujours l'attention du côté du prince des Asturies. On racontait que l'héritier du trône avait consulté un théologien sur la validité de la reprise du pouvoir par son père, à la mort de Louis Ier. Ce théologien avait été interrogé par l'archevêque de Bilbao et même arrêté. Ferdinand lui-même avait dit à Rottembourg qu'il voulait avoir ses conseils; sa femme et lui avaient assuré l'ambassadeur qu'ils regardaient le roi de France comme leur ami, leur frère aîné; cela n'empêchait pas qu'au fond le prince ne fût très Espagnol; au surplus, il était environné d'espions (2).

Quant aux ministres, le crédit de La Paz continuait à baisser; le Roi voulait lire lui-même les dépêches que ce ministre recevait, sous prétexte qu'il en donnait des résumés contraires aux originaux.

Cependant le comte de Rottembourg avait reçu et lu à L. M. C. le projet de convention secrète daté du 13 mars : « Monsieur le cardinal a changé en bien peu de temps! » s'écria la Reine qui ne savait pas encore le pourquoi de ce revirement. La lecture de la lettre du comte de Broglie qui suivit put le lui faire entrevoir. Pour épargner le temps, on renonça à lire les nouvelles de Hollande; Rottembourg se contenta de dire que les Hollandais redoutaient singulièrement l'agrandissement des Bourbons : « Les Hollandais, reprit le Roi, « ont toujours craint la monarchie universelle du temps de mon « grand-père. — Faisons-la leur craindre encore aujourd'hui, « dit la Reine; le Roi votre maître fait des enfants tous les ans; « nous en avons bon nombre. Nous pourrions ensemble en fournir

(1) A. É. *Esp.*, t. 375, f° 151. Rottembourg à Chauvelin, 16 mars 1731.
(2) A. É. *Esp.*, t. 379, f° 193. Rottembourg à Chauvelin, 21 mars 1731.

« toute l'Europe. » Je dis que cela n'était pas impossible, mais qu'on ne pouvait réussir en un pareil projet qu'en le couvrant beaucoup, peut-être même *d'une liaison avec la cour de Vienne*, et que vous étiez persuadé que l'Empereur vous rechercherait de préférence aux Anglais, s'il pouvait soupçonner de l'union entre les deux couronnes, ce qu'il ne pourrait jamais se figurer tandis que le Roi retiendrait nos effets. « C'est ce « que l'Empereur pourrait faire de mieux, dit la Reine, pour ses « propres intérêts. » — Je lui répondis que oui, mais que, sans la France, cette union avec l'Empereur ne servirait de rien à l'Espagne; que les deux puissances étaient trop éloignées pour faire respecter leurs engagements réciproques et qu'il n'y avait de certitude de part et d'autre qu'autant que la France serait de la partie, qu'il n'y avait que cette alliance et cette garantie de solides pour l'Espagne. La Reine répondit pour la première fois bien distinctement qu'elle pensait de même (1). »

Cette conversation laissa Leurs Majestés Catholiques sous une impression favorable dont Patiño rendit témoignage à l'ambassadeur français; la pensée de lier les trois grandes puissances catholiques avait surtout séduit la Reine; mais n'était-ce pas, disait Rottembourg à Patiño, à cause de ses anciens désirs de marier ses fils et les archiduchesses? Le ministre répondit que cela pouvait être; mais qu'il y avait là une fausse idée de la Reine que le Roi n'adoptait point; jamais l'Empereur ne se résoudrait à fondre sa maison dans celle de Bourbon; il en avait donné la preuve en laissant imprimer, trois mois auparavant, les lettres du comte de Kœnigsegg et du marquis de La Paz qui traitaient de ces mariages (2).

Malgré leurs bonnes dispositions, Élisabeth et Philippe ne répondirent point encore au projet de convention proposé par la France : elles jugeaient qu'il était trop vague et ne promettait pas assez pour Gibraltar (3).

(1) A. É. *Esp.*, t. 379, f° 232. Rottembourg à Chauvelin, 28 mars 1731.
(2) *Ibid.*, Rottembourg à Chauvelin, 28 mars 1731.
(3) *Ibid.*, t. 380, f°s 2 et 9. Rottembourg à Chauvelin, 1er et 2 avril 1731.

Ce fut alors qu'arriva à Séville la nouvelle de la signature du traité de Vienne. Patiño reconnut qu'il était opposé à celui de Séville, protesta que l'Espagne n'y était nullement entrée, ajouta que « ce qui le peinait le plus était que nous nous trouvions prévenus du côté de l'Empereur, qu'il avait toujours espéré que les Anglais refuseraient l'exécution du traité de la Quadruple Alliance, et que par cette négative l'union des trois puissances catholiques se trouverait toute formée (1) ».

Ces paroles ne rassurèrent qu'à demi le comte de Rottembourg; sans doute il ne croyait pas, quoiqu'on lui insinuât de Versailles (2), que le duc de Liria eût marché d'accord avec les Anglais; mais il était persuadé que la Reine serait charmée de se venger du cardinal de Fleury et qu'elle accéderait au traité de Vienne (3). Le Roi s'était borné à lui dire qu'il fallait voir ce qu'il contenait.

Patiño était resté jusqu'à six heures du matin à entretenir Leurs Majestés. Il avait tout réduit à ce point : voir s'il leur convenait de remettre leurs intérêts et ceux de toute leur famille entre les mains de leurs ennemis naturels qui, sans doute, les tromperaient. « Le serons-nous moins de la France, avait dit la Reine, ne venons-nous pas de l'essuyer? — Voyez, Madame, avait répondu Patiño, et décidez quel risque est le plus dangereux. »

« Je ne vois pas dans le cœur des hommes, ajoutait Rottembourg en rapportant cette conservation; mais je ne puis m'imaginer que quelqu'un qui pense et parle avec autant de

(1) A. É. *Esp., Mém. et Doc.*, t. 161, p. 81. Rottembourg à Chauvelin, 2-10 avril 1731. — Alcala, *Est.*, t. 4153. Castelar à La Paz, 4 avril 1731.

(2) Dans une lettre secrète du 25 mars 1731, t. 469, f° 148, Chauvelin donne à Rottembourg toutes les raisons qui font croire que l'Espagne est entrée dans la négociation.

(3) A. É. *Esp.*, t. 380, f° 13. Rottembourg à Chauvelin, 2-10 avril 1731. « Ce n'est pas que je veuille par là vous prouver la droiture de cette cour; je vois tous les jours devant mes yeux choses qui me font trembler et si ce n'était la confiance que vous voulez bien avoir en moi, il serait impossible que j'y tinsse. J'ai déjà eu l'occasion de vous mander que je savais que la Reine avait dit plusieurs fois qu'elle serait charmée de tromper M. le card. de Fleury et de se venger de lui. Elle a dit aussi nombre de fois que M. le card. de Fleury ne m'avait envoyé en Espagne que pour les duper plus facilement par la confiance que L. M. avaient en moi. Elle m'a dit aussi en face, devant le Roi, plus de quatre fois que je n'étais pas capable de les abuser, mais que j'étais le premier trompé. »

solidité et de vérité puisse agir contre des lumières aussi déterminées sans que l'intérêt personnel s'en mêle. J'ai beau étudier cet homme-là; je ne l'ai vu affecté ni aux honneurs, ni aux richesses, ni à chose du monde qu'aux intérêts de ses maîtres et de la monarchie. Je connais ses défauts; je vous en ai entretenu souvent, mais pour son système politique et les intérêts des deux couronnes, il n'a pas varié d'un instant depuis le premier moment que je l'ai vu (1). »

L'indécision où l'on paraissait être à Séville et le silence que l'on y gardait au sujet du projet d'alliance inquiétaient de plus en plus le ministère français. Tout en battant froid au marquis de Castelar qu'il affectait de rendre responsable de tant de retards (2), le garde des sceaux renouvelait et précisait ses instructions au comte de Rottembourg : « Nous comprenons, lui mandait-il le 22 avril, tous les risques de prendre avec l'Espagne des partis trop vifs et dont on demanderait une exécution qui ne serait pas assez concertée et que l'on n'aurait pas le temps de rendre solide par la réunion, comme vous le dites à merveille, de tous les princes de l'Empire qui ont un grand intérêt à empêcher la garantie de la Pragmatique Sanction, *mais il faut tâcher de la fixer et de ne la pas laisser se jeter entre les bras de l'Empereur et de l'Angleterre.* » Il convenait donc de retarder autant que possible l'accession de l'Espagne au traité de Vienne, ne fût-ce qu'à cause de l'effet que ces délais produiraient sur les Anglais (3). A son tour, le ministère français invoquait la grossesse de la duchesse de Parme, fort à propos redevenue certaine, pour déterminer Leurs Majestés Catholiques à ne rien précipiter (4).

(1) A. É. *Esp.*, t. 380, f° 15. Rottembourg à Chauvelin, 3 avril 1731.

(2) Alcala, *Est.*, l. 4153. Castelar à La Paz 9, 12 et 22 avril 1731. Dans la lettre du 22, il dit que Fleury lui a parlé avec *larmes* de la perpétuelle suspicion où leurs Majestés Catholiques tenaient sa personne et ses projets.

(3) « Ce que le Roi désirerait le plus serait de signer avec l'Espagne pour le moment présent le dernier projet qui vous a été envoyé, qui ne lie et n'engage l'Espagne à rien, qui lui procure seulement la sûreté et qui lui donne un temps convenable *pour ne se porter* qu'en connaissance de cause à ce qu'elle pourra découvrir de la bonne ou de la mauvaise volonté que le traité nouveau de Vienne peut couvrir. »

(4) A. É. *Esp.*, t. 380, f° 99. Chauvelin à Rottembourg, 22 avril 1731.

Par malheur, c'était surtout à l'égard des propositions françaises qu'elles semblaient prêtes à adopter ce dernier parti. On travaillait même à lasser l'insistance de Rottembourg, en l'amenant à s'abstenir d'aller au Palais. La Reine avait dit en propres termes « qu'il fallait le dépayser »; et, pour y parvenir, elle employait les bons moyens. Une nuit de la fin d'avril, l'ambassadeur se rendit à l'appartement royal entre deux et trois heures. La Reine qui, ne pouvant soutenir l'insomnie du Roi, avait pris depuis quelque temps l'habitude de se coucher après son dîner, était à sa toilette et le Roi dans sa chambre à côté. Le comte de Rottembourg était dans une garde-robe dont la porte était ouverte; une portière seulement le séparait de la Reine. Il se fit annoncer au Roi qui vint lui-même avertir sa femme. Celle-ci de faire entendre les plus grandes exclamations sur ce qu'il était impossible de recevoir l'ambassadeur, qu'ils avaient trop d'occupations, que toute leur journée avait été dérangée par la nécessité de s'habiller pour donner audience à Keene! Le Roi insistant, le débat dura plus d'un quart d'heure; Élisabeth fit semblant de céder, mais resta une heure et demie à mettre du papier à des éventails avec ses caméristes. A quatre heures et demie, elle rentra dans la chambre du Roi, se disputa très haut avec lui, et enfin à cinq heures fit prier Rottembourg, qui était resté tout ce temps assis sur un coffre, de revenir la nuit suivante (1).

Force était donc au représentant de Louis XV de se rabattre sur des entretiens avec Patiño. Ce ministre lui annonçait sans sourciller l'imminente délivrance des effets de la flotte, alors qu'il n'en avait nullement donné l'ordre (2). Il lui parlait avec une feinte confiance de ses conversations avec Keene. Celui-ci lui avait enfin donné lecture du traité de Vienne et lui avait dit : « Voulez-vous y accéder? — Nullement! s'était écrié Patiño. — N'y accédez donc point, avait repris l'Anglais; mais

(1) A. E. *Esp.*, t. 380, f^os^ 129 et 187. Rottembourg à Chauvelin, 15 et 25 avril 1731.

(2) Même lettre du 25 avril. « Que penser, répond Chauvelin en mai, d'un homme qui peut tromper ainsi? »

donnez-nous les deux déclarations dont voici les minutes. » La première, écrit Rottembourg, n'était qu'une vanité de la cour de Vienne qui voulait qu'on avouât authentiquement les supplications que l'on avait faites pour obtenir la possession de Parme, et la justice et l'équité du très clément Empereur de l'accorder. La seconde était le rétablissement du traité de Séville quant à leurs privilèges de commerce, bien spécifiés et détaillés.

Patiño ne s'était point engagé; il avait promis à Rottembourg que, quand même il donnerait cette déclaration, il ne le ferait que lorsque don Carlos et les six mille hommes seraient introduits en Italie. Ce n'était point l'affaire de Keene qui prétendait perdu le ministère anglais, et lui-même par conséquent, si l'on ne revenait point sur l'annulation déclarée par Castelar. Il suppliait Rottembourg, qui n'en avait nulle envie, de venir à son aide. Cependant les conférences se multipliaient, fort longues, entre le plénipotentiaire anglais et les ministres espagnols; on jugeait de leur succès dans le public et de l'état des affaires, selon que les visites de Rottembourg au Palais étaient reçues ou évitées. La cour était fort partagée : d'un côté, le marquis de la Paz, « tout à fait allemand », l'archevêque d'Amida, « tout à fait mal », et le marquis Scotti; de l'autre, Patiño, la nourrice et sa famille, une camériste nommée Pellegrine, devenue la grande favorite de la Reine. Le prince des Asturies inclinait de plus en plus à la liaison avec la France. Tout Séville était plein des altercations du Roi et de la Reine : « Vous m'avez déjà brouillé avec mon sang, avait dit Philippe à sa femme; je sais ce qu'il m'en a coûté; mais vous n'y parviendrez plus (1). »

C'était à Vienne, en même temps qu'à Séville, entre Espagnols, Autrichiens et Anglais, que la question allait être tranchée : la négociation n'avait pas tardé à y prendre une tournure décisive (2).

(1) A. E. *Esp.*, t. 380, f° 212. Rottembourg à Chauvelin, 29 avril 1731. Pour les négociations avec Keene, cf. la Paz à Castelar, 2 mai 1731 (Alcala, *Est.*, l. 4004).

(2) Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, ch. xi, p. 299-302.

II

Si persuadé du contraire que fût le gouvernement français (1), l'Espagne n'avait été mêlée en aucune façon aux pourparlers de Robinson avec les ministres de l'Empereur. Le représentant de l'Angleterre avait au contraire tenu soigneusement à l'écart Eguilus et le duc de Liria (2). Dans les premiers jours de mars seulement, il leur avait fait quelques ouvertures assez énigmatiques : le duc de Liria lui avait répondu qu'il n'avait pas d'ordre qui lui permît d'entrer dans un arrangement quelconque. Robinson avait protesté que l'Espagne n'aurait certes pas à se plaindre des agissements de l'Angleterre à la cour impériale : « Je ne puis parler et je le regrette, avait-il dit en mettant un terme à l'entretien; mais le jour viendra où j'aurai avec Votre Excellence une conversation de trois heures; alors Votre Excellence me rendra justice et sera satisfaite de mon procédé; je ne fais rien qui ne soit pour le plus grand avantage de vos maîtres, le temps vous en fournira la preuve; je le répète, je regrette de me trouver dans l'impossibilité de parler, mais j'espère que, d'ici trois semaines, nous pourrons vous rendre compte de tout (3). »

Moins de quinze jours après, le traité de Vienne était signé et l'Empereur faisait connaître la disposition où il était de laisser entrer les garnisons espagnoles et d'établir don Carlos en Italie, conformément aux stipulations de la Quadruple Alliance, de l'article 3 du nouveau traité et de la déclaration annexée. C'était, s'empressa d'écrire le duc de Liria, le champ ouvert à une négociation avec ce prince.

Charles VI n'avait-il pas exprimé le désir de renouveler les

(1) Le 12 avril (A. E. *Esp.*, t. 379, f° 276), et le 17 avril (f° 193). Chauvelin affirme que l'Espagne a même signé un traité secret, et il attribue à cette négociation le soin qu'on a eu de tenir Rottembourg à l'écart.

(2) Simancas, *Est.*, l. 6450. Le duc de Liria à La Paz, 7 mars 1731.

(3) *Ibid.*, le duc de Liria à La Paz, 7 mars 1731.

traités précédemment conclus avec l'Espagne et de rétablir une parfaite intelligence avec cette puissance? On savait ce qu'il considérait comme les points fondamentaux de l'accord; le duc de Liria demandait en conséquence qu'on lui envoyât les ordres et les pouvoirs nécessaires; il promettait d'agir avec promptitude et réserve; réserve, car, pensait-il, il ne fallait pas se jeter, tête baissée, dans l'acceptation pure et simple du traité anglo-autrichien; l'Empereur n'avait nullement entendu se lier les mains à l'égard de l'Espagne.

Il importerait par exemple de modifier les conditions relatives aux garnisons espagnoles, car, si S. M. I. avait cédé sur le principe, Elle avait apporté de telles restrictions de fait que ces troupes seraient prisonnières en Italie.

Pourquoi, si l'on cherchait sincèrement à s'allier avec l'Empereur, ne pas se remettre à sa bonne foi et ne donner à don Carlos qu'une garde du corps? On serait ainsi à même de se passer du concours de toute autre puissance. De la sorte aussi, don Carlos pourrait se rendre sans délai à Florence, se faire reconnaître comme successeur éventuel du Grand-Duc, et attendre l'issue de la grossesse vraie ou supposée de la duchesse de Parme (1).

A cette dépêche étaient jointes trois pièces qui pouvaient servir de point de départ à la négociation : une longue note de Sinzendorff au duc de Liria, la copie de l'article 3 du traité du 16 mars, et la déclaration de l'Empereur (2).

Tous ces documents, portés à Séville par un courrier extraordinaire, y parvinrent vers le 15 avril. Après les avoir mûrement examinés, Leurs Majestés Catholiques accordèrent au duc de Liria les autorisations et les pouvoirs qu'il demandait. Elles lui recommandèrent de ne pas perdre de vue que, bien que les traités conclus à Vienne en 1725 eussent pour base le traité de la Quadruple Alliance et les investitures éventuelles, cependant l'accomplissement de ces derniers actes ne dépendait nullement

(1) Simancas, *Est.*, l. 6456. Le duc de Liria à La Paz, 27 mars 1731.
(2) Simancas, *Est.*, l. 6456.

de l'exécution du premier; les traités de 1725 ne faisaient pas le droit de don Carlos; par conséquent, même si le roi d'Espagne ne consentait pas à faire revivre ces traités, l'Empereur n'en serait pas moins tenu de laisser l'Infant s'établir en Italie. Mais si l'Empereur voulait le rétablissement de ces traités, il importait qu'il se souvint qu'ils formaient un tout inséparable, les deux traités de paix, le traité d'alliance et la convention matrimoniale. A cette condition et à cette condition seulement, Philippe leur rendrait force et vigueur. Au cas où l'Empereur voudrait négocier uniquement sur les bases de la Quadruple Alliance et du nouveau traité avec les Anglais, il serait indispensable d'éclaircir et de compléter les termes trop obscurs et pleins de sous-entendus de l'article 3 et de la déclaration. Le duc de Liria devrait demander la sortie des troupes impériales de Parme et de Plaisance et la possession actuelle par don Carlos, à tout événement, en donnant caution de ne point préjudicier aux droits de l'enfant qui viendrait à naître de la duchesse de Parme si elle était effectivement grosse. En raison du désir probable de l'Empereur, le Roi voulait bien que l'Angleterre prît part à la négociation, sauf en ce qui concernait la question du mariage, si elle se trouvait posée. Mais il préférait en somme un nouveau traité directement conclu avec l'Empereur et comprenant tout ce que, de part et d'autre, on voudrait des précédents maintenir et confirmer (1).

Bien des indices et nombre de confidences permettaient au ministère français de suivre à peu près ces relations entre le roi d'Espagne, l'Angleterre et l'Empereur. Il en concevait un vif dépit, répétant avec amertume que l'union avec la France était ce qui touchait le moins Leurs Majestés Catholiques, qu'Elles ne viendraient à nous qu'à la dernière extrémité, quand Elles auraient été trompées par tout le monde, que peut-être même Elles ne refusaient de nous délivrer les effets de la flotte que pour avoir de l'argent tout prêt à verser à la cour

(1) Simancas, *Est.*, l. 6456. La Paz au duc de Liria, 30 avril et 11 mai 1731.

de Vienne; il ne fallait donc plus les entretenir d'une alliance dont Elles paraissaient ne pas vouloir. Le roi de France à son tour prendrait le parti qui lui plairait; « S. M. C. ne reconnaîtrait pas dans son neveu le sang qui coule dans ses veines s'il ne savait pas soutenir ce qui convient à sa gloire et à sa réputation (1) ». Le garde des sceaux était si irrité qu'il ne voulait plus parler d'affaires au marquis de Castelar et qu'il blâmait le comte de Rottembourg de ses instances excessives auprès du roi d'Espagne (2).

Mais lui-même n'avait pas le courage d'y renoncer tout à fait et, dès qu'une occasion paraissait se présenter, il revenait à la charge. Au commencement de juin, le prétexte fut l'armement de vingt-quatre vaisseaux anglais destinés à la Méditerranée. Chauvelin crut ou feignit de croire qu'ils avaient mission de contraindre l'Espagne à accéder au traité de Vienne. Vite il parla des quarante-quatre gros vaisseaux de la France et en offrit une partie à l'Espagne : « Leurs flottes réunies, disait-il, rabattraient bien de la fierté d'Angleterre qui faisait un armement si considérable sans savoir pourquoi et uniquement dans le dessein d'insulter (3). »

Le garde des sceaux devait constater deux mois plus tard que l'Angleterre savait ce qu'elle faisait et que l'Espagne n'avait pas, en cette occurrence, besoin du secours de la France.

Le comte de Rottembourg, à Séville, envisageait les choses avec plus de sang-froid. Le 21 mai, il écrivait à son ministre que « si L. M. C. pouvaient obtenir la déclaration conditionnelle au moyen de laquelle l'Infant et les six mille Espagnols passeraient en Italie et faire en même temps un traité secret avec le Roi, tout l'avantage serait du côté de la France (4) ».

Le 6 juin 1731, Keene et Patiño apposaient enfin leur signa-

(1) Alcala, *Est.*, l. 4153. Castelar à La Paz, 13 mai 1731; A. É. *Esp.*, t. 389, f° 231. Chauvelin à Rottembourg, 14 mai 1731; *France*, t. 469, f° 64. Chauvelin à Rottembourg, 29 mai 1731; Alcala, *Est.*, l. 4091. La Paz à Rottembourg, 9 mai 1731.

(2) A. É. *Esp.*, t. 381, f° 170. Chauvelin à Rottembourg, 30 mai 1731. Alcala, *Est.*, l. 4153. Castelar à La Paz, 28 mai 1731; et l. 4091. La Paz à Castelar, 1er juin 1731.

(3) A. É. *France*, t. 469. Chauvelin à Rottembourg, 3 et 11 juin 1731.

(4) *Ibid.*, f° 165. Rottembourg à Chauvelin, 21 mai 1731.

ture à cette déclaration qui rétablissait conditionnellement au profit des Anglais les clauses du traité de Séville annulées le 28 janvier par le marquis de Castelar (1). Tous leurs privilèges leur seraient rendus, pourvu que, dans un délai de cinq mois, ils eussent effectivement procédé à l'introduction des six mille Espagnols dans les États de Parme et de Plaisance.

III

En annonçant cette nouvelle au comte de Rottembourg, Patiño lui avait dit que Keene se rendait sur tout, qu'aussitôt après la signature rien ne s'opposerait à une union intime avec la France et que c'était le sentiment du Roi son maître. L'ambassadeur se hâta de transmettre ces paroles au garde des sceaux. « Il est question, lui écrivait-il, dès le 7 juin, d'une alliance secrète avec la France dont le canevas doit être dressé; après-demain, les effets de la flottille doivent être délivrés et demain le Roi m'en doit donner parole, supposé que l'état d'aujourd'hui subsiste, car je ne puis rien affirmer, je vous supplie même de ne vous point avancer sur ce billet, jusqu'à ce que vous ayez vu ma lettre de détail (2). »

Le lendemain, le comte de Rottembourg se rendait au Palais. Le Roi avait été deux fois vingt-quatre heures sans se coucher, ni se déshabiller; la Reine dormait; le malheureux ambassadeur reprit, assis sur son coffre, le poste d'attente qui lui devenait familier. A sept heures du matin, on vint lui

(1) A. É. *Esp.*, t. 382, f° 25. *Déclaration signée le 6 juin par les ministres de Leurs Majestés Brit. et Cath.* : « Le Roi de la Grande-Bretagne ayant fait communiquer à S. M. C. le traité qu'il a conclu en dernier lieu avec l'Empereur et ayant déclaré qu'il a donné par là les preuves les plus évidentes de la sincérité de ses intentions pour l'exécution du traité de Séville, tant par rapport à l'introduction effective des six mille hommes de troupes espagnoles suivant la disposition dudit traité etc... S. M. C. déclare que, pourvu que tout ce qui vient d'être énoncé soit promptement exécuté, Elle sera pleinement satisfaite, et que nonobstant la déclaration faite à Paris le 28 janvier dernier par son ambassadeur extraordinaire le marquis de Castelar, les articles du susdit traité de Séville qui concernent directement et réciproquement les deux couronnes subsistent dans toute leur force et toute leur extension et les deux Rois susnommés promettent également de faire exécuter ponctuellement les conditions exprimées dans les dits articles... »

(2) A. É. *Esp.*, t. 382, f° 31. Rottembourg à Chauvelin, 7 juin 1731.

dire que le Roi allait réciter son office et la Reine déjeuner; qu'ainsi il ne pouvait les voir qu'à cinq heures et demie du soir, après la messe, ce qui se fit. Philippe lui dit que « c'était le moment de voir ce que la France ferait pour lui, ayant toujours assuré qu'elle s'intéressait à l'établissement de don Carlos, unique point dont il était question dans la déclaration ». Rottembourg répondit que ses ordres n'avaient jamais varié sur cet article et profita de l'occasion pour réclamer une fois de plus *les effets :* « Quand vous garantirez! » répliqua vivement le roi d'Espagne.

Cette fois pourtant il était décidé à faire quelque chose, puisqu'il daigna enfin rédiger sa réponse à la lettre que Louis XV lui avait adressée le 22 février et informer le roi son neveu qu'il ordonnait au marquis de Castelar « de convenir d'un traité conforme aux intérêts communs et à la satisfaction réciproque des deux souverains (1) ».

Le marquis de La Paz donna lecture au comte de Rottembourg des ordres envoyés à Castelar, mais il ne lui en laissa pas copie de peur que le ministère français ne les communiquât à quelqu'une des puissances contractantes du traité de Vienne, s'il négociait avec elle, avant de conclure avec l'Espagne (2).

L'ambassadeur de Philippe V devait représenter que la convention faite avec les Anglais, outre qu'elle était rigoureusement conditionnelle, n'était sur aucun point contraire aux vues maintes fois manifestées par la France. Elle assurait les résultats qu'aurait procurés une campagne heureuse. Elle changeait du même coup l'objet du pacte à former entre les deux branches de la maison de Bourbon : il ne s'agissait plus en effet pour Louis XV que de garantir à don Carlos ce dont il aurait été mis en possession. A moins toutefois que les Anglais ne tinssent pas leurs promesses : en ce cas, on devrait deman-

(1) A. É. *Esp.*, t. 382, f° 129. Philippe V à Louis XV, 16 juin 1731. *Ibid*, f° 80; le 10 juin Rottembourg écrit que le moment est venu, ou de traiter avec l'Espagne, ou d'y renoncer tout à fait.

(2) Alcala, *Est.*, t. 4091. La Paz à Castelar, 16 juin 1731.

der à la France l'engagement catégorique de se substituer à eux (1).

Avant d'avoir connaissance de la déclaration du 6 juin, le gouvernement français avait élaboré un nouveau projet d'union qui se trouvait, sur plusieurs points, répondre par anticipation aux désirs exprimés par Philippe V. Il proposait en effet « de se réunir contre quiconque porterait atteinte à l'établissement et au maintien de l'Infant don Carlos conformément aux droits acquis par l'article 5 de la Quadruple Alliance et les lettres d'investiture éventuelles expédiées en conséquence du consentement de l'Empire ». Mais il ajoutait cette clause qui avait déjà précédemment inquiété les Espagnols « que Leurs Majestés s'engageraient aussi à n'agir que de concert pour toutes les alliances, ou dispositions qu'elles jugeraient à propos de faire, etc. ». Enfin, et c'était le troisième point essentiel, « les sujets des deux puissances seraient traités réciproquement avec la plus grande faveur, en particulier pour le commerce (2) ».

Chauvelin ne voulait sous aucun prétexte d'un acte diplomatique qui se trouvât garantir à nouveau les privilèges des Anglais : « Telle est, écrivait-il au comte de Rottembourg, la volonté très décidée du roi : *tout avec l'Espagne, rien avec les Anglais et Hollandais, ni l'Empereur;* nous ne voulons rien qui, directement ou indirectement, nous relie avec gens qui nous ont si formellement manqué (3). »

Le même jour, par ordre du roi, une instruction était dressée pour le marquis d'Asfeldt, lieutenant-général, « destiné pour commander en Flandres, Artois, Picardie, Boulonnais et Calaisis, en cas d'hostilité de la part des Anglais sur la côte maritime de Flandre (4) ».

Le projet et les lettres, datés du 18 juin, n'étaient pas encore partis lorsque arriva le courrier du comte de Rottembourg avec

(1) Alcala, *Est.*, l. 4091. La Paz à Castelar, 16 juin 1731.
(2) A. É. *Esp.*, t. 382, f° 59. Projet d'acte entre la France et l'Espagne, 18 juin 1731.
(3) *Ibid.*, f° 48. Chauvelin à Rottembourg, 18 juin 1731.
(4) Archives de la guerre. Suppt des Archives anciennes. Carton 1727-1731.

la nouvelle de la déclaration du 6 juin et des démarches de l'Espagne. Chauvelin ne retint rien de ce qu'il avait écrit, mais se contenta d'y ajouter quelques lignes : « Il faut convenir, disait-il, que la déclaration par elle-même n'est pas mauvaise, mais elle fera un effet nuisible en Europe. Elle donnera aux Anglais en particulier une nouvelle force et une persuasion qu'ils seront les maîtres de faire faire par l'Espagne ce qu'ils jugeront à propos (1). »

Le désir des Français de ne plus traiter avec le roi d'Angleterre ni avec l'Empereur rendait plus facile la tâche du marquis de Castelar (2). Il demanda donc une audience secrète pour remettre à Louis XV la lettre du roi son oncle. Il avait au préalable exposé à Chauvelin et au Cardinal ce qu'il comptait dire à S. M. ; il leur avait même lu un papier dans lequel il prétendait prouver que l'Espagne n'avait rien fait que d'accord avec le gouvernement français et que notamment elle n'avait signé la déclaration du 6 juin que parce que la France avait dit ne pouvoir se charger elle-même de l'introduction des troupes espagnoles. Chauvelin et Fleury protestèrent contre de telles assertions et engagèrent vivement Castelar à ne pas les reproduire devant le Roi; il y consentit. S. M. se montra fort aimable, très satisfaite des termes de la lettre de son oncle, et déclara que, pour sa part, c'était l'union la plus intime qu'Elle souhaitait (3).

Après quelques jours de délibération rendus assez pénibles par les perpétuels changements de l'ambassadeur espagnol, on aboutit enfin, le 8 juillet, à un « *projet de traité particulier d'union, d'amitié et d'alliance entre les deux couronnes* », accepté de part et d'autre (4).

(1) A. É. *Esp.*, t. 382. Chauvelin à Rottembourg, 10 juin 1731. Alcala, *Est.*, l. 4153. Castelar à La Paz, 18 et 19 juin 1731.

(2) Alcala, *Est.*, l. 4153. Castelar à La Paz, 2 juillet 1731 : « Como no subsiste el inconveniente o reparo que V. E. me expresa en su carta instructiva y principal, ni esta corona se halla con impedimiento ni obligacion contraria alguna para entrar en qualquier tratado con la España etc. »

(3) Même lettre et A. É. *Esp.*, t. 382, f° 141. Chauvelin à Rottembourg, 2 juillet 1731.

(4) A. É. *Esp.*, t. 382, f° 197. Le 1er juillet, Castelar avait remis le projet sur lequel on dis-

Quoique, depuis la déclaration de Castelar annulant le traité de Séville, la France rappelât uniquement celui de la Quadruple Alliance qui n'admettait que des garnisons neutres, elle consentait par celui-ci aux garnisons espagnoles telles qu'elles étaient portées dans la déclaration de Keene du 6 juin ; le représentant de Philippe V en avait fait une condition *sine qua non*. L'article premier constituait un vrai pacte de famille entre les deux branches de la maison de Bourbon, « portant qu'il y aurait entre L. M., leurs héritiers et successeurs, royaumes, seigneuries et sujets on quelque partie du monde que ce fût, une union, amitié et alliance générale et perpétuelle; » elles se garantissaient réciproquement toutes leurs possessions et tous leurs droits; la France renouvelait ses déclarations antérieures relatives à Gibraltar; elle accordait aussi pour don Carlos la garantie demandée de ses États d'Italie.

« Enfin, manda Chauvelin à Rottembourg, vous voilà en état de faire valoir nos bonnes dispositions et toute la bonne volonté de S. M. pour l'Espagne. *Elles ne pouvaient être portées plus loin*. S. M. comprend toute l'étendue des engagements qu'elle prend; et, pour toute autre puissance que l'Espagne, elle n'aurait pas porté ses complaisances jusque-là. » — « Vous jugez bien, disait-il encore, que nous croyons ce traité nécessaire dès que nous allons si loin. » Et il avouait que « son grand objet avait été d'éviter de parler des traités de Vienne, du traité de Séville et de la Pragmatique (1) ». Plus cynique dans la circonstance, Rottembourg eût consenti à ne faire de ce *pacte de famille* qu'un expédient pour tirer « les effets » des mains infidèles qui les gardaient (2).

cula (*ibid.*, f° 136). — *Ibid.*, f° 285, Chauvelin à Rottembourg, 10 juillet 1731; Alcala, *Est.*, l. 453, Castelar à La Paz, 10 juillet 1731.

(1) A. É. *Esp.*, t. 382, f° 285. Chauvelin à Rottembourg, 10 juillet 1731.

(2) *Ibid.*, f° 161. Rottembourg à Chauvelin, 21 juin 1731 : « On ne parle plus de traité d'exécution, supposé que le cas arrivât que vous fussiez obligé d'agir comme garant. J'ai remarqué avec grande attention qu'il n'en était nullement question dans les ordres que l'on m'a lus et qui ont été envoyés à M. de Castelar par le dernier courrier du 25, de sorte que, ce cas arrivant, vous resterez toujours les maîtres d'exécuter ce que vous voudrez et comme vous voudrez. *Il s'agit de tirer vos effets de mains infidèles.* Je n'imagine que cette voie. Je suis persuadé que vous n'en voyez point d'autre : et, supposé que quelque

IV

Cependant qu'à Paris on finissait par s'entendre, le comte de Rottembourg avait dû présenter à Leurs Majestés Catholiques le projet daté du 18 juin et faire valoir de son mieux les services, malheureusement fort insuffisants, que la cour de France prétendait rendre à celle d'Espagne : « Quelles sont ces résolutions? dit la Reine. — C'est de contribuer à l'établissement de l'Infant conformément au traité de la Quadruple Alliance, de garantir son maintien et même des troupes espagnoles une fois introduites. — La Reine reprit avec une chaleur infinie : Quand elles y seront, nous n'avons que faire de vous. C'est là encore des fausseté́s de votre ministère. J'ai toujours bien dit au Roi et à vous-même qu'il n'y fallait faire nul fond, que toutes ces offres n'étaient que des paroles auxquelles on manquerait et des fourberies pour nous empêcher de prendre des mesures ailleurs. Non, Monsieur, ajouta-t-elle; Son Éminence nous a brouillés une fois, elle ne nous brouillera pas une seconde. — (Vous sentez bien, Monsieur, écrit Rottembourg, que cela veut dire : *l'Empereur,* quoiqu'elle ne l'ait point nommé.) — Quand l'Infant sera en Italie, il ne lui faut que les forces de son père pour se soutenir. Il ira sans vous et malgré vous. — Malgré nous, reprit l'ambassadeur, c'est chose impossible, tant nous désirons la satisfaction du Roi et de toute sa famille. — Ne lui tenez pas ce propos, s'écria Élisabeth; je sais que votre ministère ne désire et n'espère que sa mort pour voir tout changer ici. Mais le Roi vivra cent ans et plus que vos ministres, et, si ce n'était cette certitude et que je ne fusse pas femme d'un Roi, oncle de votre maître, je ne voudrais jamais entendre parler de la France. » Le Roi regarda l'ambassadeur « avec des yeux fort tendres et compatissants ».

manquement des Anglais ou quelque caprice contre eux les brouille avec l'Espagne, alors vous ferez passer la Reine par où vous voudrez ; sa passion vous tournera à profit. Si au contraire leur bonne intelligence subsiste, votre garantie alors, sans vous être une charge, vous aura procuré vos effets. »

Rottembourg craignait que d'un moment à l'autre, la Reine ne lui fît quelque éclat public pour bien montrer à Vienne qu'elle n'était pas d'accord avec la France (1).

« Restez tant que cela sera tolérable, » lui répondait Chauvelin, et il en donnait comme principal motif l'éventualité de la mort de Philippe V qui, encore une fois, paraissait probable (2). Était-ce l'effet des chaleurs? Était-ce progrès naturel de la maladie? Depuis quelque temps, il tenait constamment la bouche ouverte et la langue pendante; ses jambes étaient fort enflées, il restait toujours très peu au lit, cinq quarts d'heure au plus; ses habits tombaient en lambeaux. D'aucuns prétendaient qu'il avait fait vœu de pauvreté. Ses seuls plaisirs étaient la messe, quand le prêtre ne se trouvait pas mal, faute d'avoir pu supporter le jeûne jusqu'à six heures du soir, et le bréviaire; mais il assistait à la messe ou disait le bréviaire machinalement sans nulle dévotion. Le chirurgien du Roi croyait la fin très proche; tout Séville en pensait autant et le comte de Rottembourg commençait à n'en plus douter (3).

Pas plus qu'autrefois cependant, la reine Élisabeth ne faiblissait en face de l'épreuve : elle menait de front la triple négociation avec la France, avec l'Angleterre, avec l'Empereur : « Allons au fait, écrivait le garde des sceaux lassé; le traité se signera-t-il ou ne se signera-t-il pas? C'est ce qui doit être présentement notre objet. Il faut convenir que rien n'est si singulier que de vous avoir proposé ce traité dans le même temps que l'on envoie des projets d'un autre traité à Vienne, si ce n'est même un acquiescement précis à ce qui avait été proposé de la part de l'Empereur, et cela pendant que d'une autre part, l'Espagne oblige l'Angleterre à signer une déclaration par laquelle l'Angleterre se charge de faire lever toutes les

(1) A. É. *Esp.*, t. 383, f° 5. Rottembourg à Chauvelin, 4 juillet 1731. Cette communication du projet de 18 juin fit fort mauvais effet. La Paz écrivit à Castelar le 7 juillet (Alcala, l. 4091) qu'à de telles conditions ce n'était pas la peine de faire un traité particulier. Castelar répondit le 23 juillet (Alcala, l. 4153) que le projet du 8 juillet corrigeait celui du 18 juin etc.

(2) *Ibid.*, f° 34. Chauvelin à Rottembourg, 23 juillet 1731.

(3) *Ibid.*, *Mém. et Doc.*, t. 160. Rottembourg à Chauvelin, 4, 13 juillet et août 1731.

difficultés et de faire elle seule l'introduction des garnisons et l'établissement (1). »

Le duc de Liria, à Vienne, avait eu plus de succès que Rottembourg à Séville et Castelar à Paris. Il s'en vantait d'ailleurs assez impudemment, au grand scandale du maréchal de Villars qui, avec une feinte naïveté, demandait, en plein conseil, « pourquoi le maréchal de Berwick, son père, ne le punissait pas (2) ». Il avait obtenu sinon tout, du moins une partie de ce que ses instructions du 30 avril et du 11 mai lui avaient enjoint de réclamer. L'article 3 du traité du 16 mars en particulier avait été modifié conformément aux désirs d'Élisabeth Farnèse.

Par le traité du 22 juillet, l'Empereur prenait l'engagement de ne s'opposer en aucune façon à l'introduction pacifique des six mille Espagnols dans les places fortes de Toscane, de Parme et de Plaisance, pas même dans le cas où la veuve d'Antoine Farnèse mettrait au monde un enfant mâle; si les espérances de cette princesse venaient à s'évanouir ou si elle donnait le jour à une fille, don Carlos entrerait sur-le-champ en possession des duchés, conformément aux lettres d'investiture éventuelle naguère accordées par l'Empereur; Charles VI déclarait en outre que l'entrée des troupes impériales à Parme et à Plaisance n'avait eu d'autre but que d'assurer les droits de Carlos, tels que les avait reconnus le traité de Londres du 2 août 1718. Toutes ces déclarations étaient garanties par le roi d'Angleterre et par les États Généraux. En échange, le roi d'Espagne renouvelait et confirmait le traité de la Quadruple Alliance et celui de Vienne du 7 juin 1725. Les puissances signataires promettaient d'employer leurs bons offices pour que le Grand-Duc de Toscane consentît à tout ce dont elles devaient de convenir (3).

En réalité, elles y avaient travaillé d'avance, car, dès le 25

(1) A. É. *Esp.*, t. 382, f° 327. Chauvelin à Rottembourg, 16 juillet 1731.
(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 323.
(3) Cantillo, *Tratados de paz y de comercio*, p. 263.

juillet, Philippe V et le Grand-Duc Jean-Gaston signaient un traité en vertu duquel ce prince, à défaut de postérité masculine, reconnaissait pour successeurs don Carlos et, après lui, ses descendants mâles par ordre de primogéniture. Le roi d'Espagne de son côté acceptait les dettes de l'État Toscan, s'engageait à payer les rentes, à maintenir l'ordre militaire de Saint-Étienne, à respecter la constitution du Grand-Duché et les privilèges de Florence, qui serait la principale résidence de l'Infant. Par l'article 11, il était décidé que, si, au moment de la mort du Grand-Duc, l'Infant ne se trouvait pas en Toscane, l'Électrice prendrait l'administration, avec le titre de Régente, au nom de don Carlos et la garderait jusqu'à l'arrivée de ce prince. Si don Carlos n'avait pas atteint ses dix-huit ans, l'Électrice serait tutrice et régente; et à elle encore appartiendrait la régence toutes les fois que don Carlos sortirait de ses États. Un acte, daté du même jour, compléta ces dispositions en réglant par avance la réception de don Carlos en Toscane (1).

Ainsi s'acheva, en dehors de la France et conformément aux vœux d'Élisabeth Farnèse, cette longue et fastidieuse négociation qui, pour un objet en soi bien secondaire, avait, tant de fois depuis près de quinze ans, failli mettre l'Europe en feu. Tous les intéressés d'accord, l'exécution ne devait plus souffrir de grandes difficultés.

(1) Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III* t. I, p. 42.

CHAPITRE VI

Exécution des traités de Vienne. — La France isolée; ses efforts pour s'unir à l'Espagne. — Passage de don Carlos par la France. — Arrivée de don Carlos en Italie.

25 JUILLET — 27 DÉCEMBRE 1731.

Bien qu'il ne fût pas sans s'y attendre quelque peu, le gouvernement français ne fut pas moins désagréablement surpris par le traité du 22 juillet qu'il ne l'avait été par celui du 16 mars (1). Il sentit mieux encore à quel point il se trouvait isolé en Europe; un mémoire, rédigé dès le 3 août au ministère des affaires étrangères, montre qu'on ne se fit point d'illusions : « Jamais, y est-il dit, conjoncture n'a plus que celle-ci demandé que l'on se fixât des principes et des plans certains et déterminés. Depuis longtemps, nous étions fâchés et avec raison de dépendre toujours des vues des autres; aujourd'hui à la vérité nous pouvons ne plus dépendre que de nous, *mais c'est la manière dont nous sommes parvenus à cette liberté qui précisément demande de*

(1) A. É. *Esp.*, t. 383, f° 90. Chauvelin à Rottembourg, 7 août 1731. « Le 3 passa par Paris un courrier venant de Vienne et portant le traité signé le 22 du mois passé par M. de Liria. M. de Castelar, qui nous en a appris la nouvelle le 4, prétend n'avoir reçu qu'une seule lettre de M. de Liria qui lui en apprenait la nouvelle; que le courrier avait continué tout droit son chemin et qu'il ne savait absolument rien de ce que contenait ce traité. Nous avons tout lieu en effet de croire que, ni du côté de Vienne, ni même de la part de la cour de Séville, M. de Castelar n'est pas instruit. La même nouvelle de la signature le 22 d'un traité entre l'Empereur, l'Espagne et l'Angleterre est arrivée par la Hollande et, selon ces nouvelles, ce traité contient ce que je vous avais mandé par ma dernière lettre. Tout porte à croire qu'il y aura des articles secrets. M. de Castelar ne disconvient pas que l'Espagne paiera entre quatre et cinq millions de florins à la cour de Vienne. Quand on lui parle de la Pragmatique, il prétend qu'on ne l'a passée qu'avec des précautions et des restrictions... Dans ce moment nous apprenons une nouvelle qui vous sera déjà parvenue sur le consentement du Grand-Duc à recevoir l'Infant don Carlos; nous ignorons les conditions... On s'attend à la signature d'un second traité où l'Espagne et l'Empereur seuls feront partie. Il y serait question de la garantie de la Pragmatique, des subsides et du mariage de l'Archiduchesse avec don Carlos. »

notre part les plus sérieuses méditations et des résolutions dont rien ne nous puisse écarter. Lorsque nous vîmes la conclusion du dernier traité de Vienne, nous sentîmes bien le contre-coup qu'il pouvait avoir, puisqu'il détachait de nous les puissances maritimes et les réconciliait avec la rivale de notre maison. » Mais on avait gardé l'espérance que l'Espagne ouvrirait les yeux et ne se laisserait pas entraîner pour un intérêt d'un jour à se ranger du côté de ses adversaires naturels : aujourd'hui cet espoir n'était plus permis (1).

Cependant, pensait Chauvelin, la garantie de la France demeurait plus que jamais nécessaire à l'Espagne pour que don Carlos ne restât point en Italie à la merci de ceux qui, d'un moment à l'autre, avaient chance de redevenir ses ennemis (2). Au lieu de se fâcher et de rompre tout à fait, la France ne pouvait-elle pas continuer à offrir cette garantie à l'Espagne, se lier de la sorte avec elle et compter ainsi dans le monde une alliée encore respectable? L'intérêt de nos commerçants ne faisait-il pas de cette politique presque une nécessité? Tel était alors l'avis du comte de Rottembourg qui félicita chaudement son ministre de toutes les concessions qu'il crut devoir faire à l'Espagne (3).

I

Malheureusement cette puissance voyait trop clair dans le jeu de la France pour se laisser prendre à des avances si évidemment intéressées. On ne tarda pas à s'en apercevoir à Ver-

(1) A. É. *France*, t. 503, f° 53. Mémoire du 3 août 1731.

(2) A. É. *Esp.*, t. 383, f° 90. Chauvelin à Rottembourg, 7 août 1731.

(3) *Ibid.*, f° 191. Rottembourg à Chauvelin, 17 août 1731 : « Ce qu'il y a de bien constant est qu'il était impossible de prendre un meilleur parti, ni pour le présent, ni pour l'avenir, *que d'accorder à l'Espagne tout ce qu'elle pouvait demander comme vous l'avez fait.* Cette démarche pare à tout, en laissant également une porte ouverte à la raison ou à la légèreté de la Reine. *Une rupture aurait donné trop beau jeu à vos ennemis.* D'ailleurs vous montrez par là une marque d'attention à nos commerçants et d'une affection infinie à la nation espagnole que je ne manquerai point de faire valoir au Prince des Asturies, dès que je le pourrai. »

sailles : on s'y donna la chétive consolation d'imputer à l'Espagne, qui se permettait d'être indépendante, toutes sortes d'engagements dangereux ou d'intentions malfaisantes (1).

Rottembourg de son côté passait sa mauvaise humeur à remplir ses dépêches des frasques de la Reine : elle fournissait ample matière : « L'humeur de la Reine est insoutenable, écrivait-il le 15 septembre; ses créatures les plus décidées sont obligées de l'abandonner. Le duc d'Atri, capitaine des gardes du corps, qui lui a été de tout temps attaché, lui a demandé dernièrement permission d'aller au royaume de Naples pour deux ans afin d'y recueillir la succession du cardinal Aquaviva son oncle. La Reine lui a répondu devant tous les courtisans en termes précis que, s'il ne voulait pas se contenter d'un congé de huit mois, qu'il y aille pour toujours *manger de la merde*. Si ce fait n'était pas public, je n'oserais pas l'hasarder, parce que vous ne devriez pas le croire.

« Il y a huit jours que le duc de Bournonville que bien vous connaissez pour avoir été de tout temps l'âme damnée de cette princesse, suivant le Roi en plein midi dans les jardins, a mis son chapeau pour se garantir de l'ardeur du soleil, espérant qu'on ne le verrait pas. La Reine, l'ayant aperçu, l'a traité devant toute la cour d'insolent et d'impertinent. Elle lui a chanté des pouilles qu'on ne dirait pas à un laquais. Sur ce qu'il a voulu s'excuser en niant le fait, elle a récidivé en le traitant de menteur. Le Roi s'est retourné d'un grand sang-froid et a

(1) A. É. *Esp.*, t. 383. f° 178. Chauvelin à Rottembourg, 28 août 1731. Sur le mécontentement qu'est censée causer à l'Empereur la convention de Florence; « mais il parlera haut, il fera parler l'Angleterre de même et tout fléchira ». Ailleurs, il dit que l'Espagne doit être indignée par la comédie qu'a jouée la cour de Vienne au sujet de la grossesse de la duchesse de Parme, comme si lui-même Chauvelin ne l'avait pas invoquée pour gagner du temps. Ailleurs encore (A. É. *Esp.*, t. 384. f° 107, Chauvelin à Rottembourg, 9 octobre 1731) c'est à propos de la délivrance des effets qui vient enfin d'être effectuée qu'il se répand en invectives contre l'Espagne. Le 9 octobre (*ibid.*, f° 113) il écrit à Rottembourg : « Je vous confierai absolument pour vous seul que nous avons d'autant plus de raison de nous précautionner que par les mêmes voies qui nous ont si parfaitement informés de ce qui s'est passé nous avons eu certitude qu'outre le traité que l'on nous a communiqué il y en a un autre où la garantie la plus formelle de la Pragmatique est donnée par l'Espagne *contra quoscumque*, avec obligation de la soutenir même *manu forti, si opus fuerit*, et elle s'étend pour les royaumes de Naples et de Sicile, etc., etc. »

dit : « Cela est vrai ; je l'ai vu. » Voilà comme ont été traités en deux jours les deux principaux officiers de la couronne (1). »

Bien qu'il eût le sentiment que l'Espagne ne finirait rien avec la France tant que l'introduction de don Carlos et de ses troupes en Italie ne serait pas consommée (2), Chauvelin ne voulut pas cependant laisser tomber tout à fait le projet d'union laissé en suspens ; il le reprit au commencement d'octobre, après en avoir modifié quelques articles (3). Mais, cette fois, le comte de Rottembourg ne craignit pas de lui dire qu'il faisait fausse route : « Je me confirme tous les jours davantage, écrivait-il, que notre réunion avec l'Espagne est immanquable. C'est quelques mois de plus ou de moins, et en laissant toujours la porte ouverte, *tout le mieux serait de marquer peu de vivacité.* Une noble indifférence cadrerait davantage au rôle plein de dignité que la France joue aujourd'hui dans l'Europe, libre de tout engagement onéreux et tendant les bras aux amis qui peuvent avoir les mêmes intérêts (4). » — « Votre empressement, disait-il encore, n'opérerait qu'un triomphe dans lequel l'amour-propre de la Reine chercherait à s'entretenir (5). »

L'attitude de Castelar qui, dans ses conversations avec le Cardinal et le garde des sceaux, « ne laissait même plus échapper le mot d'alliance ou de traité avec la France (6) », confirma les avis de notre ambassadeur et détermina le gouvernement de Louis XV à se tenir, jusqu'à nouvelle conjoncture, sur la plus stricte réserve.

(1) A. É. *Esp.*, t. 186, f° 330. Lettre particulière de Rottembourg à Chauvelin, 15 septembre 1731.

(2) *Ibid.*, t. 384, f° 60. Chauvelin à Rottembourg, 20 octobre 1731. Il ajoute : « Et pour lors que sait-on quel sera son dessein et même quelle liberté on lui laissera pour un projet qu'elle se repentira peut-être d'avoir différé? »

(3) *Ibid.*, f° 96. Projet de traité particulier et secret d'union, amitié et alliance entre les couronnes d'Espagne et de France, 9 octobre 1731.

(4) A. É. *Esp.*, t. 384, f° 147. Rottembourg à Chauvelin, 3 octobre 1731.

(5) *Ibid.*, f° 170. Le même au même, 12 octobre 1731. Il ajoute : « L'humeur de vengeance gouverne plus cette princesse que toutes les autres femmes en général. D'ailleurs une variation dans votre système condamnerait le passé qui a été si applaudi de tout ce qu'il y a de gens qui pensent profondément. L'acquisition du duché de Parme pouvait-elle être un objet digne d'entraîner la France dans une guerre mal concertée et sans diversion? »

(6) A. É. *Esp.*, t. 385, f° 39. Chauvelin à Rottembourg, 27 novembre 1731.

Il occupa les loisirs que lui faisait l'absence de toute négociation positive à dresser des instructions pour le cas, qui paraissait toujours probable, de l'abdication ou de la mort de Philippe V (1). Les mois d'octobre et de novembre furent, à ce point de vue, fertiles en incidents, qui agitèrent singulièrement l'entourage de la Reine et celui du prince des Asturies. Le gouvernement français alla jusqu'à former le rêve de voir un ministre français, Sartine, prendre la place de Patiño. Ferdinand n'était pourtant pas encore à la veille de régner (2).

II

Tandis que les Français ne parvenaient plus à se faire écouter à la cour de Séville, les Anglais exécutaient leurs engagements. L'amiral Wager était arrivé à Cadix avec douze vaisseaux, trois frégates et quelques troupes de débarquement; puis il était venu,

(1) A. É. *Esp.*, t. 390, f° 144; octobre 1731. *Instruction au comte de Rottembourg pour le cas de la mort du roi d'Espagne.* — Cette mort entraînera de grands changements. Peut-être l'ambassadeur de France n'aura-t-il aucune influence parce que le prince des Asturies et sa femme auront fait d'avance leur plan pour un nouveau ministère. La première démarche de Rottembourg sera de marquer les espérances de la France, mais sans présenter de projet de traité, jusqu'à ce qu'on ait vu à quel point on a à cœur l'affaire de don Carlos. Il faudra surveiller de près la conduite des Anglais, parce qu'ils chercheront à agir par le Portugal. Il faut prendre les devants avec l'ambassadeur de Portugal qui vraisemblablement jouera un rôle. On priera le Roi de ne prendre aucun nouvel engagement avant d'avoir mûrement examiné l'état des affaires. Le Cardinal écrira. La reine Élisabeth ne restera pas en Espagne. Il n'est ni vraisemblable, ni désirable que Patiño reste ministre; on désire aussi le changement de La Paz trop allemand; on ne souhaite pas le retour de Grimaldo trop anglais et trop vénal; Sartine serait bien capable de la place de Patiño. La grosse affaire sera le commerce.

(2) A. É. *Esp.*, t. 385. Rottembourg à Chauvelin, 24 novembre 1731 : « La nuit dernière, le ministre de Portugal a dépêché un courrier à sa cour par lequel il marque qu'il y a toute apparence que le roi d'Espagne va abdiquer. Il a eu les mêmes avis dont je vous ai rendu compte hier. Il m'a dit qu'il croyait en remarquer quelques pressentiments dans le prince des Asturies qui commençait à parler d'affaires. M. Patiño semble aussi prendre les devants de ce côté et même y réussir. L'ambassadeur de Portugal ajoute qu'il a des notions qu'en abdiquant le Roi resterait à Séville avec la Reine, qu'il se réserverait la souveraineté de l'Andalousie, son revenu et la ferme du tabac. J'ai fait observer à ce ministre que la puissance réelle de l'Espagne ne consistait que dans son commerce, que par cette disposition la situation du prince des Asturies serait pire qu'aujourd'hui, de même que celle de toute la monarchie. Il m'a serré le bras en me disant : « Laissons faire l'abdication; « nous mettrons bientôt ordre au reste. Pour moi je suspends mon jugement. » Chauvelin paraît tout à fait croire à l'abdication et dit « qu'il faudra tout tenter pour enlever dans les premiers moments du nouveau règne un traité d'union avec la France ». Le 30 novembre, Rottembourg écrit (A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 162, f° 216) que les Espagnols croient le Roi « ensorcelé ».

entre le 15 et le 20 août, à Séville, avec quantité d'officiers anglais, pour régler la marche, le cérémonial, les signaux. Keene et Patiño l'avaient reconduit à Cadix. Les régiments espagnols qui devaient fournir les garnisons de Toscane et de Parme avaient été désignés; le commandement en avait été confié au comte de Charny, descendant, disait-on, en seconde bâtardise, de Gaston d'Orléans et grand ennemi des Français, parce que le duc d'Orléans lui avait fait quitter les armes qu'il portait. Patiño affirmait que les vaisseaux espagnols seraient prêts pour la fin d'août; le public croyait qu'ils ne le seraient qu'à la mi-septembre, ce qui les exposerait aux tempêtes de l'équinoxe. Pour se procurer des matelots, on avait fait la presse en Andalousie et dans toutes les provinces maritimes de l'Espagne. Au grand amusement des Anglais, les familles de ces malheureux ainsi enlevés les accompagnaient le long des rives du Guadalquivir, où on les avait enchaînés sur des bateaux, avec des imprécations épouvantables contre le gouvernement. Ils invoquaient saint Ferdinand pour qu'il les délivrât des Italiens comme il avait autrefois fait des Maures. Plusieurs femmes de ces pauvres gens accouchèrent dans cette marche, « ce qui redoubla le hideux et le pitoyable d'une scène unique ». — « Je ne puis, fait observer Rottembourg, vous décrire tout ce que l'on dit et qui se passe dans ce pays-ci. Jamais expédition n'a été entreprise sous de plus noirs auspices. »

Beaucoup accusaient les Anglais de méditer quelque trahison. Le Roi lui-même ne leur témoignait guère de reconnaissance de ce qu'ils faisaient pour lui. La Reine n'avait jamais pu le déterminer à changer d'habit pour donner audience à l'amiral Wager et à ses officiers. Il avait répondu « que jamais les Anglais ne lui feraient faire chose à quoi il répugnerait ». On avait dû se résoudre à donner audience dans une chambre « dont les paillassons étaient tirés, et qui ne recevait le jour que par la porte ». L'amiral avait fait une longue harangue en anglais; le Roi avait répondu quatre mots entre ses dents; la Reine, interdite contre son ordinaire, n'avait pu dire un mot et avait feint

de se trouver mal au sortir de l'audience. Elle demanda comment on trouvait l'amiral; on lui répondit que tout le monde le regardait comme un homme qui projetait un mauvais coup et que l'on jugeait que la marine d'Espagne lui était confiée mal à propos. « Voilà bien, dit-elle à La Combe, les discours de vos Français. » Il répliqua que « c'était la voix publique et unanime », — « ce qui est effectivement vrai », écrit le comte de Rottembourg. Élisabeth n'en avait pas moins quelque raison de s'étonner « que l'on fût obligé de recourir aux ennemis pour l'établissement de la maison de Bourbon et de laisser faire aux Anglais choses auxquelles les Français se refusaient (1) ».

Les discours insolents des Anglais indisposaient contre eux. Pour éviter tout conflit, on avait réglé que les vaisseaux anglais, commandés par l'amiral Wager, marcheraient à une demi-journée en avant des vaisseaux espagnols, commandés par l'amiral Mary. Ainsi s'effectua la traversée de Barcelone, où les deux escadres s'étaient rejointes, à Livourne, où l'on parvint le 27 octobre. Quatre jours après, était signé le règlement relatif à l'entrée des troupes dans les places de Toscane. Le 17 du même mois, un décret du Conseil aulique avait placé l'Infant don Carlos sous la tutelle du grand-duc de Toscane et de la duchesse de Parme. Il ne restait plus au jeune prince qu'à se rendre lui-même dans les États dont l'entrée lui était désormais assurée.

III

Le passage de don Carlos en Italie avait été décidé le 23 septembre, sans que le gouvernement français eût été consulté; son itinéraire avait été tracé, journée par journée, depuis Séville jusqu'à la frontière des Pyrénées par Valence et Barcelone; le 10 octobre, Patiño avait achevé de régler la composition et les honoraires de la maison du prince; le 11, Philippe V déclara que le départ de son fils était fixé au 20 ou au 25 du même mois et

(1) Les détails qui précèdent sont tirés des lettres de Rottembourg à Chauvelin, 23 août, et suivantes; A. É. *Esp.*, t. 383.

nomma le comte de Santisteban pour son majordome major. Des Pyrénées à Antibes, don Carlos devait traverser le territoire français : Philippe désirait qu'il fût traité comme petit-fils de France et infant d'Espagne (1).

Louis XV accorda gracieusement plus qu'on ne demandait puisqu'il attribua à son jeune parent le traitement de fils de France. Le chevalier d'Orléans, grand prieur de France et grand d'Espagne, fut nommé pour le complimenter à son passage et lui faire, en qualité de général des galères, les honneurs du port de Marseille, s'il voulait voir cette ville. Il était chargé de lui présenter de la part du Roi une épée enrichie de diamants de prix de 90.000 livres (2).

Mais ces politesses royales n'empêchaient pas le dialogue malveillant des ministres de se poursuivre : « Vous sentez à merveille, d'où vous êtes, écrivait Rottembourg à Chauvelin, le ridicule de faire partir l'Infant dans l'incertitude de l'introduction, de la possession, de sa réception en Italie, et enfin de la manière qu'il y vivra et exercera ses droits. Vous ne pourrez jamais croire qu'il est dû quatre ans d'arrérages à tous ceux de sa suite; qu'aujourd'hui, jour de son départ, ils ne peuvent ni ne veulent partir; que pas un n'a pour ainsi dire un coffre; que les carrosses, excepté ceux du Roi, ne sont pas prêts. Le comte de Santisteban me disait hier que ce n'était point la maison d'un prince qu'il avait à conduire, mais une troupe de mendiants (3). »

Exagération de grand d'Espagne, si l'on en juge par le nombre respectable de personnages qui constituaient cette maison et par le chiffre de leurs appointements (4). Deux cent

(1) Tout le détail du voyage de don Carlos se trouve aux archives d'Alcala, *Est.*, l. 260t; aux Affaires étrangères, *Esp.*, t. 384, 385 et 390, passim; cf. lettres de La Paz à Castelar, 12 et 17 octobre 1731 (Alcala, l. 4091).

(2) A. É. *Esp.*, t. 384, f. 209. Mémoire succinct sur le voyage de l'Infant, 18 octobre 1731.

(3) *Ibid.*, f. 230. Rottembourg à Chauvelin, 19 octobre 1731.

(4) A. É. *Esp.*, t. 390, f. 155 et *Archivo de la Real Casa* (Madrid) : Liste des officiers et domestiques qui sont au service du Sérénissime seigneur don Carlos. *Chapelle royale* : 1 sommeillier de cortina, le confesseur de S. A., 2 prêtres d'honneur, 1 aide d'oratoire, 2 confesseurs de famille = 7; *Maison royale* : 1 majordome mayor, 3 majordomes, 1 trésorier et 2 officiers, 1 contrôleur et 2 officiers; 1 greffier et 2 officiers — 13; *Boulangerie*

cinquante personnes formaient la suite de don Carlos; trente celle de son majordome mayor.

Chauvelin ne se montrait pas plus aimable : « Il n'est rien en effet de plus singulier, répondait-il à l'ambassadeur, que de voir marcher des gardes et de savoir l'Infant parti pour passer en France sans avoir auparavant pu recevoir des nouvelles de la cour de France qui n'en a même appris la nouvelle qu'après le départ de l'Infant et des gardes. » Certaines marques d'honneur, assez extraordinaires, il faut l'avouer, qu'on paraissait avoir souhaitées pour l'Infant avaient le don d'exciter sa verve : « L'idée que l'on a répandue que les grands d'Espagne et les chevaliers de la Toison d'Or iraient au-devant de l'Infant et pourraient l'accompagner n'est pas moins singulière, et je ne crois pas non seulement qu'on ait vu pareille chose, mais même qu'elle puisse l'imaginer. Ce n'est ni la saison, ni l'éloignement, ni bien d'autres considérations qui rendent cette idée extraordinaire, mais quand le roi d'Espagne, quand la Reine ont passé, quand ils passeront encore, pourrait-on concevoir que tout ce mouvement se fît? Quand il se ferait, en ce cas la distinction est encore bien grande par rapport à l'Infant don

et cave : 1 chef des officiers de boulangerie et cave, 6 valets jurés, 1 boulanger et 3 garçons, 2 aides et valets de boulangerie et cave = 13; *Office* : 1 chef, 5 valets jurés, 4 aides et valets = 10; *huissier de la viande*, 1; 1 *chef fleuriste*, 1 aide, 2 garçons = 4; *Office de cire* : 1 chef, 1 aide, 1 garçon, 1 valet = 4; *Cuisine* : 2 chefs, 4 aides, 2 garçons, 2 marmitons, 2 laveurs, 1 porte-plats, 3 valets, 1 caxonero (?), 1 pourvoyeur, 3 aides = 20; 1 blanchisseur, 1 suisse et 1 aide; *Fourrière* : 2 aides de la fourrière qui marquent les logements du palais, 2 garçons en charge, 2 garçons de relais, 2 balayeurs de la chambre, 1 appareilleur ou ouvrier royal, 4 ouvriers, serrurier, charpentier, vitrier, 1 tapissier et 5 garçons = 19; *Faculté* : le premier chirurgien ou saigneur de S. A., un médecin de famille = 2; 2 maréchaux de logis, 2 aides, 1 commissaire des guerres chargé de pourvoir à la subsistance = 5; 1 ingénieur pour les chemins, 1 officier des gardes des hallebardiers; 10 soldats = 12; *Poste* : 1 directeur, 8 courriers = 9; 4 gentilshommes de la bouche et de la maison, 2 huissiers de la chambre, 4 gentilshommes de la chambre = 10; *Garde-robe* : 1 maître, 1 aide, 6 garçons, 1 perruquier, 1 porte-meuble, 1 tailleur et 1 garçon, 1 cordonnier, 1 blanchisseuse, 1 médecin, 1 apothicaire et 2 garçons, 2 écuyers à pied, 4 valets = 24; 1 secrétaire de S. A.; *Écurie* : 4 écuyers, 6 pages, 2 piqueurs, 1 palefrenier mayor, 1 homme pour les carrosses et 1 aide, 2 maréchaux avec 2 garçons, 1 garçon carrossier, 1 garçon sellier, 3 laquais, 7 cochers, 4 palefreniers, 2 valets d'écurie, 21 postillons = 58; *Gardes du corps* : 30 gardes, 3 exempts, 1 sous-brigadier = 34; en outre, la suite du comte et de la comtesse de Santiesteban composée de 30 personnes; 924 chevaux et mules pour la suite de S. A. On trouvera les noms et les appointements dans DANVILA Y COLLADO, *Reinado de Carlos III*, t. I, p. 48, note 3.

Carlos. Quand M. le duc d'Orléans alla en Espagne, eut-il un si grand concours? Y songea-t-on seulement? Cependant il allait à Madrid. Il allait faire sa cour au roi d'Espagne, tenir le prince des Asturies sur les fonts au nom du Roi et commander les armées du roi d'Espagne, dans un temps où la France épuisait ses trésors et ses forces et sacrifiait tout pour l'Espagne. Enfin l'Infant aura tous les honneurs de fils de France. Il aura des gardes; on l'a souhaité; on lui fera toutes les distinctions dues à sa naissance. Il sera accompagné dans toute sa route par les commandants, ce qui ne s'est pas fait, même lorsque le roi d'Espagne en 1706 et la Reine en 1714 passèrent en France. Le reste en vérité ne serait pas tolérable (1). »

Heureusement les agents du Roi devaient partout faire de leur mieux pour assurer à l'arrière-petit-fils de Louis XIV la plus belle et la plus agréable réception; et certes il fallut se donner quelque peine, tant fut précipité le voyage du prince et par la saison la plus mauvaise; les provinces de Roussillon, de Languedoc, de Provence furent un moment en grande agitation pour que tout fût prêt et digne de l'hôte qu'elles étaient heureuses d'accueillir.

C'était le 20 octobre au matin qu'après une scène des plus attendrissantes, comblé de bénédictions et de présents, don Carlos avait dit adieu à son père, à sa mère, à ses frères, et quitté la cour de Séville (2). A partir de ce jour et jusqu'à son débarquement à Livourne, il devait, par une suite ininterrompue de lettres, de forme encore bien naïve mais touchantes de confiance, tenir ses parents au courant des moindres incidents de son voyage (3).

Le 28 novembre, il fut à Perpignan, où on lui offrit bal, concert et partie de chasse. A Montpellier, il y eut pendant la messe, à laquelle il assista dans sa chambre, « un motet chanté par la musique des États »; il alla ensuite au *Pérou* voir la

(1) A. É. *Esp.*, t. 381, f° 251. Chauvelin à Rottembourg, 6 novembre 1731.

(2) Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. I, p. 50.

(3) Alcala, *Est.*, 2649. M. Danvila y Collado a tiré bon parti de cette correspondance pour le récit du voyage de don Carlos.

statue équestre de Louis XIV qu'il trouva fort belle; de là il descendit à pied au Jardin du Roi « où M. Chicoyneau fils, chancelier de l'Université de médecine, lui expliqua, conjointement avec son médecin, la vertu de plusieurs plantes; étant entré dans la maison, le sieur Chicoyneau et les sieurs Baravey et Soulié démontrèrent des anatomies en cire. Tout cela amusa le prince jusqu'à l'heure de son dîner qui ne fut pas long, étant fort impatient d'aller à la chasse du côté de la citadelle qu'il traversa et défendit qu'on tirât le canon avant son retour, de peur que cela n'écartât le gibier (1) ». A Nîmes, il visita la citadelle et en porta un jugement sévère. A partir de Salon, des pluies torrentielles vinrent tout gâter; à Brignoles, une furieuse tourmente de neige l'obligea à se réfugier dans un couvent de Dominicains; même accident le retint plus de quarante-huit heures au Luc; enfin, le 19 décembre, il arriva à Antibes. C'est là qu'il fut rejoint par le grand-prieur, le chevalier d'Orléans, qui lui présenta le don du roi de France, cette riche épée qu'on avait tremblé de ne pas achever à temps. Le grand-prieur étant frère bâtard de M^me^ de Beaujolais, l'entrevue était délicate : « Attention! prenez garde à lui! » avait eu soin d'écrire à son fils la défiante Élisabeth Farnèse (2). Tout se passa bien et, d'Antibes, don Carlos envoya à son tour le marquis de Solera pour saluer le roi de France.

Quelle impression ce jeune prince avait-il produite sur ceux qui l'avaient abordé au cours de ce voyage dans le royaume de ses pères? Une lettre particulière du marquis de La Fare au garde des sceaux nous permet de le conjecturer. « Don Carlos, dit-il, est d'une jolie figure; il paraît d'abord un peu délicat, mais il ne laisse pas que d'être fort; il est vif et en même temps fort doux, gai, adroit; il travaille de ses mains à toutes sortes de choses; il ne peut rester un moment sans s'occuper; il est curieux et a envie de s'instruire de tout; il fait connais-

(1) A. É. *Esp.*, t. 385. Suite de ce qui s'est passé en Languedoc au passage de l'Infant don Carlos.

(2) Élisabeth Farnèse à don Carlos, 25 novembre 1731, citée par Danvila, *Reinado de Carlo III*, t. 1^er^, p. 59.

sance très aisément, et, hors le premier moment, n'est point embarrassé du grand monde (1). »

Ce jugement porté sur son fils préféré, son *Carlet*, qu'elle envoyait au loin, mais dont l'absence lui faisait jaillir les larmes des yeux, chaque fois qu'elle voyait le groupe de ses autres enfants (2), eût réjoui le cœur d'Élisabeth Farnèse. Elle était au plus haut point sensible à toutes les marques d'honneur qu'on lui accordait (3), et malheureusement portée à prendre en mauvaise part ce qui venait de la France. Rottembourg lui ayant dit qu'on avait raccommodé les chemins près de Perpignan : « On aurait pu, répondit-elle brusquement, s'épargner cette dépense. Mon fils a de bonnes jambes; il aurait fait le chemin à pied. » Puis elle raconta quelques souvenirs du voyage qu'elle avait fait elle-même, dix-sept ans auparavant, dans les mêmes régions : « Lorsque je passai en Languedoc, on tenait les États à Nîmes; c'est là, continua-t-elle en faisant une profonde révérence, que j'ai fait l'indigne connaissance de M. le cardinal de Fleury. »

Le duc de Noailles avait écrit pour s'excuser sur ses fonctions auprès du Roi de ne pouvoir faire en personne les honneurs de son gouvernement de Roussillon à l'Infant. Le comte de Rottembourg avait remis ses lettres au Roi et à la Reine. Celle-ci avait répondu, de la manière la plus ironique : « Je vous prie de dire au duc de Noailles que nous connaissons ses bonnes intentions pour nous et que nous l'en remercions. » Et avant que Rottembourg eût fermé la porte en se retirant, elle jeta sa lettre aux pieds du Roi : « Vous aurez les deux, » lui dit-elle avec colère.

Le choix du chevalier d'Orléans n'avait pas eu davantage le

(1) A. É. *Esp.*, t. 390, f° 79. Lettre particulière de Mme de La Fare au garde des sceaux, Montpellier, 10 décembre 1731. Il ajoute : « Le comte de Santisteban a de l'esprit, de la politesse, des attentions infinies, de l'acquis etc... Partout on dit que Mlle de Beaujolais est regrettée en Espagne... La maison est assez bien composée, mais il y a peu d'union entre eux. »

(2) Élisabeth Farnèse à don Carlos, 23 octobre 1731; lettre citée par Danvila, p. 56.

(3) Alcala, *Est.*, f. 4091. La Paz à Castelar, 12 novembre 1731. A. É. *Esp.*, t. 384 et 385 : Chauvelin à Rottembourg, 18 octobre et 23 novembre 1731.

don de lui plaire : « On lui a donné cette commission, s'était-elle écriée, parce qu'on sait que nous détestons son nom! »

Au fond elle ne pardonnait pas à la France de ne pas procéder elle-même à l'introduction de don Carlos : c'était là le grief qu'elle avait sans cesse à la bouche.

Don Carlos avait trouvé à Antibes l'escadre anglo-espagnole, seize vaisseaux anglais avec l'amiral Wager, vingt-cinq vaisseaux espagnols avec le marquis Mary; quarante-six transports avec les six mille Espagnols que les difficultés créées par les Allemands avaient empêchés de débarquer. Sept galères, commandées par don Andrès Reggio, devaient porter l'Infant et sa suite. Don Carlos monta sur la *Capitana*. On leva l'ancre le 23; le 25, on essuya une tempête; le 27, à trois heures de l'après-midi, on entra dans le port de Livourne (1).

Le comte de Charny, commandant des troupes espagnoles, prêta serment de fidélité au grand-duc de Toscane entre les mains du marquis Capponi, gouverneur de Livourne. Le marquis Renuncini, entouré d'une suite nombreuse et brillante, reçut don Carlos au nom du Grand-Duc, et le conduisit à l'église principale où, sous la présidence de l'archevêque de Pise, on chanta le *Te Deum*. Le père Ascanio, représentant de Philippe V à la cour de Florence, eut le plaisir d'annoncer à l'Infant que les Allemands sortiraient le 29 de Parme et de Plaisance. Ce jour-là en effet la duchesse Dorothée prit possession, au nom de don Carlos, et, dès le lendemain, les troupes impériales rentraient dans l'État de Milan (2).

Ces heureuses nouvelles furent rapidement portées en Espagne par un exprès : le 13 janvier 1732, on les célébra joyeusement à Madrid et à Séville par des cérémonies religieuses et des fêtes publiques. Les ambitions d'Élisabeth Farnèse et les espérances de son fils étaient couronnées.

(1) Don Carlos à ses parents, 27 décembre 1731; lettre citée par Danvila, *Reinado de Carlos III*, t. 1er, p. 61.

(2) Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. 1er, p. 62. A. É. *Esp.*, t. 391, f° 33. Chauvelin à Rottembourg, *13 janvier 1732. Montéléon s'était laissé arracher par le général* Stampa une malheureuse convention militaire qui fut désavouée par le roi d'Espagne (A. É. *France*, t. 469, f° 225. Rottembourg à Chauvelin, 18 février 1732).

CHAPITRE VII

Nouvelles et inutiles négociations pour la conclusion d'un pacte de famille entre la France et l'Espagne, de l'établissement de Don Carlos en Italie aux premières difficultés de ce prince avec l'Empereur.

27 DÉCEMBRE 1731 — FIN JUIN 1732.

La conclusion des affaires d'Italie assurée par le débarquement de don Carlos et de ses troupes en Toscane ainsi que par la retraite des garnisons impériales hors des duchés de Parme et de Plaisance, d'autres questions allaient passer au premier plan de la politique générale et exercer leur influence sur les relations de la France et de l'Espagne. De toutes, la plus grave était celle de savoir si la maison de Bourbon garantirait oui ou non la Pragmatique grâce à laquelle l'Empereur espérait maintenir après lui l'union des États de la maison d'Autriche. La France souhaitait ardemment que l'Espagne se prononçât contre la Pragmatique; mais, après avoir si mal soutenu son alliée de Séville, elle ne voulait pas avoir l'air de mendier trop humblement un nouveau traité. Élisabeth Farnèse entendait bien profiter à son heure de l'ouverture de la succession d'Autriche; elle tremblait pourtant qu'une attitude trop hostile, adoptée dès le moment présent, ne compromît la sécurité de son fils préféré en Italie; elle ne voulait donc prendre nettement position contre l'Empereur que le jour où elle serait sûre que la France irait jusqu'à la guerre; or, instruite par l'expérience, elle ne croyait pas à tant d'énergie de la part du gouvernement français. Ces quelques mots expliquent les rapports des deux branches de la maison de Bourbon, depuis l'entrée de don Carlos en Toscane jusqu'au moment où la mort du roi de Pologne Auguste II

donnera à l'Espagne le seul gage qui lui inspirât confiance, une déclaration de guerre de la France à l'Empereur.

I

Ce fut Patiño qui aborda le premier, avec le comte de Rottembourg, l'examen de la situation nouvelle faite à la maison de Bourbon par l'établissement d'un de ses membres en Italie; il fallait, disait-il, revenir aux intérêts essentiels de l'Espagne qui ne pourrait jamais compter ni sur l'alliance de l'Empereur, ni sur celle des Anglais; la cour de Vienne n'avait d'autre but que de tirer de l'argent de l'Espagne, celle de Londres de s'emparer des Indes: toutes les deux se serviraient de l'Infant comme d'un otage pour amener l'Espagne où elles voudraient; afin de prévenir cet inconvénient, *on avait pris* la résolution de séparer totalement les intérêts de don Carlos de ceux de la monarchie espagnole et de le laisser à son devoir de prince de l'Empire, conformément au traité de 1718 et aux investitures qui excluaient le roi d'Espagne de tout ce qui avait rapport à ces affaires. Le comte de Rottembourg répondit froidement qu'il n'avait pas grande confiance dans la durée, ni dans l'exécution de ces projets, que toutes les lettres d'Allemagne disaient que l'Espagne garantirait la Pragmatique et toutes les possessions de la maison d'Autriche. Patiño affirma que ces avis étaient faux; il avoua que l'Empereur avait proposé au roi d'Espagne un traité d'amitié, mais que ce prince lui avait répondu qu'il ne voulait prendre aucun engagement, avant d'avoir vu l'exact accomplissement de tout ce qui avait été réglé en faveur de don Carlos.

Il est vrai que le même ministre, à qui les contradictions ne coûtaient guère, disait peu de jours après à une autre personne que l'Espagne avait été obligée de garantir la Pragmatique pour avoir les États d'Italie. Il ajoutait que « dans le fond cela était indifférent, supposant que, si la France venait à la ga-

rantir, le refus de l'Espagne n'aurait servi à rien et qu'elle ne serait jamais en état de la traverser; que si au contraire la France persistait à ne vouloir pas prendre cet engagement, l'Espagne aurait toujours une porte ouverte pour ne point exécuter sa promesse; que son principe était d'aller toujours en avant lorsqu'il ne coûtait que de s'engager à ce qui pouvait flatter un tiers pour l'avenir; que l'on trouvait toujours des ressources de reste pour n'en rien faire, soit par la force, soit par la ruse, la politique ou la religion », regardant, écrit assez méchamment le comte de Rottembourg, ces trois derniers motifs comme synonymes (1).

Paroles bien dignes du ministre qui, quelques mois auparavant, avait conseillé au gouvernement français de reconnaître la Pragmatique pour obtenir en échange un avantage immédiat, quitte à faire plus tard comme s'il ne l'avait pas reconnue (2). Fleury se doutait-il qu'un jour il suivrait à la lettre cette conduite dont la simple proposition l'indignait aujourd'hui?

Cependant le décret de commission de l'Empereur pour porter l'affaire de la garantie de la Pragmatique à la diète de Ratisbonne y était arrivé. Louis XV avait rappelé son ministre Chavigny, afin de faire voir à tous les princes de l'Empire qu'il n'entrerait dans aucune nouveauté qui pût être contraire à leurs droits ou au traité de Westphalie. Rottembourg avertit Patiño de cette démarche et lui fit sentir combien il importait au roi de France de connaître, en une affaire aussi intéressante, la vraie pensée du roi son oncle; il en avait besoin pour négocier solidement dans l'Empire; si on laissait le temps à la cour de Vienne de répandre l'opinion que le roi d'Espagne consentirait à cette garantie, il en résulterait le même effet que s'il la donnait.

A tous les arguments de l'ambassadeur, le ministre répondait que le roi son maître était moins porté qu'aucun autre à

(1) A. É. *Esp.*, t. 385, f° 217. Rottembourg à Chauvelin, 30 novembre 1731.
(2) *Ibid.*, t. 379, f° 65. Le même au même, 6 mars 1731.

donner cette garantie, mais il éludait la promesse de lui poser la question.

Afin de le serrer de plus près, le comte de Rottembourg finit par tout réduire à ces trois points : 1° savoir si S. M. C. voudrait donner une déclaration publique qui pût convaincre toute l'Europe et surtout les princes de l'Empire qu'il n'entrait en rien dans ce qui concernait la Pragmatique; 2° si Elle voudrait par un *pacte de famille* prendre des mesures secrètes avec S. M. pour s'opposer à cette garantie dès le moment, ou lorsqu'elle serait proposée; 3° si Elle refuserait au contraire de se déclarer et si Elle laisserait le Roi ainsi que toute l'Europe dans l'obscurité sur ses intentions, ce qui aurait dans l'opinion publique le même effet que la garantie.

La contenance de Patiño fut telle que l'ambassadeur crut qu'il y avait déjà quelque chose de conclu avec l'Empereur; la seule chose qui le laissait hésitant était le silence gardé par Charles VI sur un fait qu'il lui eût été si utile de divulguer.

Pour éviter de mettre L. M. C. dans l'embarras, Rottembourg promit à Patiño de ne pas leur en parler pour le moment, à deux conditions : l'une que, dans un mois au plus tard, on ferait une déclaration publique contre la Pragmatique, l'autre que M. de Castelar déclarerait la même chose aux ministres de Louis XV, et qu'il en aurait l'ordre par l'ordinaire suivant (1).

L'ambassadeur ne put rien tirer de plus décisif du prince des Asturies ni de son entourage, malgré la bonne volonté dont Ferdinand lui fit à cette occasion prodiguer les assurances (2).

(1) A. É. *France*, t. 469, f° 309. Rottembourg à Chauvelin, 7 décembre 1731.

(2) A. É. *Esp.*, t. 388, f° 404. Le même au même, 22 décembre 1731 : « Quelque diligence que j'aie faite, il m'a été impossible de voir en particulier le prince des Asturies, mais j'ai eu une longue et intéressante conversation avec M. de Salazar. Je lui ai parlé de la garantie de la Pragmatique et de toutes ses conséquences. Il m'a confié qu'il était vrai qu'on avait dit au prince des Asturies et à lui-même que l'Espagne l'avait donnée, mais que cependant il ne pouvait pas me l'assurer positivement, cet avis ne venant que d'un seul endroit; que ce prince même doutait si cela était ou non, ou si, la chose étant, le Roi en était informé. Il croit qu'il lui en aurait touché quelque chose depuis le temps, ajoutant qu'à la vérité il ne lui détaille pas les faits dans toutes leurs circonstances, mais il ne pense pas que le roi son père lui cachât un traité de cette importance, s'il avait lieu ou qu'il en eût connaissance; mais, que cela soit ou non, m'ajouta M. de Salazar, que cet engagement soit pris ou prêt à prendre, vous savez, Monsieur, que, pour le présent, le prince des

De tels entretiens, suivis d'engagements aussi vagues, ne pouvaient inspirer qu'une mince sécurité au gouvernement français : « Plus nous pensons, répondait Chauvelin au comte de Rottembourg, à ce que l'Espagne même pourrait nous proposer pour former un traité, plus nous en sentons le danger après les principes affreux que le ministère espagnol ne craint pas de développer dans son gouvernement. Les choses d'ailleurs sont bien changées de face, depuis que nous avons imaginé le plan d'un traité et que les projets en ont été envoyés. L'on présentera à la vérité un traité comme purement défensif; mais bientôt l'humeur, le caprice et les vues trop outrées de la reine d'Espagne le rendront offensif (1). » — « Il est constant, reprenait Rottembourg, que l'Espagne est l'alliée non seulement la plus inutile et la plus incommode, mais je puis dire la plus dangereuse. Je suis charmé de vous voir penser ainsi. Il y aurait trop de risque pour le présent et pour l'avenir de s'y lier dans les conjonctures d'aujourd'hui (2). » Notre ambassadeur en revenait donc à prôner ce système *d'indifférence* auquel on avait si grand'peine à se résigner (3).

Patiño d'ailleurs s'ingéniait de toutes manières à montrer que l'amitié de l'Espagne était chose précieuse. Un de ses amis, poussé par Rottembourg, se chargea un jour de lui représenter, comme de lui-même, tous les inconvénients qu'il pouvait ressentir à une heure donnée de la manière dont il en usait avec la France, puisque, tôt ou tard, il serait forcé d'y avoir recours. Le ministre répondit tranquillement « qu'il aurait la France quand il le voudrait, que l'Espagne lui était absolument nécessaire pour le débouché de son industrie; que rien ne serait plus

Asturies n'y peut rien, qu'il convient même par plusieurs raisons tant pour le présent que pour l'avenir que son discrédit soit public. Vous pouvez bien juger que, s'il arrivait un événement, un pareil engagement ne subsisterait pas; outre qu'il serait honteux et onéreux à la maison de Bourbon en général, il serait encore plus à charge à cette branche dont l'Empereur possède les démembrements. » Le prince des Asturies fait faire les assurances les plus françaises à l'ambassadeur.

(1) A. É. *Esp.*, t. 375, f° 305. Chauvelin à Rottembourg, 25 décembre 1731.

(2) *Ibid.*, t. 391, f° 93. Rottembourg à Chauvelin, 13 janvier 1732.

(3) *Ibid.*, t. 392, f° 12. Le même au même, 1er mars 1732 : « Il faut toujours revenir à votre principe d'indifférence qui est le seul sage. »

facile que de rendre à nos consuls et à nos commerçants le traitement dont ils jouissaient autrefois » ; mais « qu'il était bon de nous faire sentir la différence d'être bien ou mal avec l'Espagne ; que cette puissance, si elle n'était pas en état de faire une guerre ouverte, pouvait cependant nous refuser bien des agréments (1) ». Patiño le prouvait en vexant de toutes manières le commerce français ; il allait jusqu'à laisser craindre une agression des Espagnols contre la partie française de Saint-Domingue (2). Le représentant de Louis XV n'osait porter plainte à Leurs Majestés sans un ordre formel de son gouvernement, tant il craignait qu'un violent éclat de la Reine ne fît un mal irréparable (3).

II

La politique, on le voit, se perdait dans un dédale de complications mesquines et sans but apparent ; les diplomates, même expérimentés comme Keene et Rottembourg, s'y égaraient et se sentaient fort en peine de justifier près de leurs gouvernements, leurs opinions contradictoires (4). Pour mettre le comble

(1) A. É. *Esp.*, t. 391, f° 107. Rottembourg à Chauvelin, 13 janvier 1732.

(2) *Ibid.*, f° 160. Chauvelin à Rottembourg, 12 février 1732 ; t. 400, f° 73, le même au même, 4 mars 1732 : « Votre lettre du 15 nous découvre encore de nouvelles idées de M. Patiño toutes également ruineuses pour le commerce. Il veut doubler l'indult ; cela est effroyable, car quelque chose qu'il promette pour engager à cette augmentation, le commerce en sera la dupe. »

(3) A. É. *Esp.*, t. 392, f° 12. Rottembourg à Chauvelin, 1er mars 1732 : « Je ne puis me dispenser de vous rapporter ce qu'un Espagnol me disait il y a deux jours. Je me plaignais à lui de ne pouvoir pénétrer le système de ce gouvernement. Je m'en vais, me dit-il, vous le développer. Il n'est personne qui ne reconnaisse que l'on ne peut rien faire de solide et d'avantageux sans la France. La Reine voudrait fort que cette couronne fît des avances pour la soumettre à sa volonté. M. Patiño, qui pense de même, est impatienté que ces propositions ne viennent point et il espère vous y forcer par tous les mauvais traitements qu'il vous fait. Cette façon de penser est assez erronée pour croire qu'elle ait été enfantée d'ici, mais elle ne nous fournit aucun expédient... J'ai eu toute la peine imaginable à me dispenser de porter mes plaintes à Leurs Maj. Cath., mais, quelque mesurées que puissent être mes représentations, si la Reine est d'accord avec son ministre comme il y a toute vraisemblance, je m'exposerais à un éclat que je n'ai pas voulu risquer sans vos ordres. Je ne sais d'un autre côté si M. Patiño prétend par sa conduite et par son armement vous intimider ; ce serait une pensée bien folle, etc. »

(4) Voir les lettres de Rottembourg de janvier 1732 (A. É *Esp.*, t. 391) ; dans l'une, il rapporte une conversation avec Keene ; voir surtout ses lettres personnelles de 1733, au pre-

à la confusion, quantité d'intrigues particulières croisaient leurs fils avec ceux des affaires générales déjà si embrouillées. A Paris et à Séville, grâce à de certaines intelligences, on conspirait, ici, contre le ministère espagnol, là, contre le ministère français.

Chauvelin, et plus encore Fleury, avaient pris en horreur le marquis de Castelar qu'ils traitaient comme le dernier des menteurs et des fourbes (1). Son secrétaire Triviño n'était pas mieux vu; ancien secrétaire du prince de Cellamare, dont il avait partagé le sort, il avait renoué à Paris plusieurs de ses anciennes relations et se mêlait comme jadis de toutes sortes d'affaires. Chauvelin disait qu'un peu d'attention pour la France aurait dû empêcher le choix d'un tel personnage (2).

Mécontents de Castelar, Fleury et Chauvelin l'étaient bien davantage encore de Patiño, son frère et son inspirateur. De celui-là, ils voulaient la chute, ni plus ni moins; mais, comme on n'espérait pas obtenir son renvoi du vivant de Philippe V, parce que la Reine tenait trop ferme à lui, on faisait des plans pour les jours qui suivraient la mort du Roi. La santé de ce pauvre prince ne s'améliorait pas. Le comte de Rottembourg remplissait ses lettres personnelles au premier commis Pecquet des détails les plus curieux et les plus attristants sur les manies de Sa Majesté. Philippe portait encore les habits qui, l'année précédente, étaient déjà à l'état de haillons; sa culotte décousue depuis le bas jusqu'à la ceinture, au premier mouvement, ou tom-

mier commis Pecquet; il impute ses contradictions à la Reine et à Patiño et s'efforce de démontrer qu'il y a un lien dans ses idée à lui (t. 409).

(1) Dès la fin de 1730, Hulin écrivait à Chauvelin (A. É. *Esp.*, t. 373, f° 195; 29 décembre) : « Je ne puis m'empêcher de vous mander que M. de Castelar passe ici pour un homme qui se fait encore moins de scrupule que son frère de manquer à sa parole et que si M. Patiño a dit autrefois au feu P. Daubenton qu'il avait plus rendu de services au roi d'Espagne en Sicile par ses mensonges que les généraux par leurs armes, on croit encore à plus juste titre que M. de Castelar est moins esclave de sa parole, etc... » *Ibid.*, f° 474, Chauvelin à Rottembourg, 9 janvier 1731 : « Il n'est pas possible de supporter plus longtemps d'être traités d'une manière aussi dure, aussi surprenante et l'on peut dire aussi injuste et indécente. »

(2) Note de Tercier. A. É. *France*, t. 469, f° 246. Cela n'empêcha pas le gouvernement espagnol de laisser Triviño jusqu'en 1737, non seulement comme secrétaire, mais comme chargé d'affaires.

bait tout à fait, ou s'ouvrait, de manière à laisser voir « à plein la cuisse toute nue et souvent beaucoup plus, suivant les hasards ». Dans les commencements, un valet de chambre de confiance raccommodait cette culotte; il s'en était lassé. Le Roi avait pris le parti de demander de la soie aux caméristes de sa femme et de la réparer lui-même; mais il s'était dégoûté à son tour de prendre ce soin. Parfois, des scènes très vives éclataient entre Philippe et la Reine : « Vous êtes une malheureuse, lui cria-t-il un jour, de telle sorte qu'on l'entendit dans toutes les pièces voisines, une malheureuse que je ne devrais souffrir ni dans mon palais, ni à ma suite. Non contente d'avoir ruiné mon royaume, vous voulez attaquer mon honneur, ma gloire et ma réputation. Cela durera-t-il encore longtemps? » Il s'emporta jusqu'à la frapper et la força ensuite à demander pardon à genoux. L'une des raisons de cette scène était que la Reine avait demandé le renvoi du duc del Arco, qui avait traité Patiño de fripon et de maraud (1). Il aurait eu plus de motif encore de se fâcher, s'il avait su que la Reine et Patiño prenaient quantité de décisions importantes sans même lui en parler (2).

En prévision d'une issue fatale, le gouvernement français avait envoyé, le 21 janvier, au comte de Rottembourg un plein pouvoir pour négocier, arrêter, conclure et signer avec Ferdinand une convention par laquelle le roi de France et lui se promettaient de ne prendre aucun engagement ultérieur que d'un commun accord (3). On avait également fait passer à l'ambassadeur un long mémoire rédigé par les deux prêtres siciliens dont il a déjà été question; ils y donnaient une connaissance très détaillée de tous les sujets qu'ils croyaient que dans un nouveau règne on devait ou expulser du ministère ou y introduire pour le bien des deux couronnes. Si, conformément aux vues de Rottembourg, on renonçait à pousser un Français au pouvoir, en revanche on comptait tout faire pour en chasser Patiño (4). En janvier 1732,

(1) A. *É. Esp.*, t. 497, f° 108. Rottembourg à Pecquet, 15 février 1731.
(2) *Ibid.*, t. 385, f° 281. Rottembourg à Chauvelin, 7 décembre 1731.
(3) A. *É. Esp.*, t. 391, f° 46.
(4) *Ibid.*, et t. 385, f° 281. Rottembourg à Chauvelin, 7 décembre 1731. « Si le Roi meurt,

on s'occupa très sérieusement, dans l'entourage du prince des Asturies, de former d'avance un gouvernement qui prît le pouvoir sitôt la mort de Philippe; l'ambassadeur du roi de France fut tenu au courant de presque tout (1).

Ces menées du comte de Rottembourg, les détails scabreux qu'il consignait dans ses lettres, ne pouvaient pas échapper complètement à la vigilance inquiète du ministère espagnol. Le marquis de Castelar reçut même l'ordre d'en faire des représentations au gouvernement français. Celui-ci se borna à répondre que « les faits parlaient d'eux-mêmes (2) ». Il aurait pu ajouter que Castelar ne se gênait pas davantage pour raconter tout ce qu'il voyait à la cour de France (3), et que Triviño s'exprimait souvent sur le compte de notre nation « en termes déplacés et indécents ».

Il aurait pu surtout justifier sa propre conduite par celle que l'on suivait à son égard à Séville. Depuis près de deux ans, on y travaillait sans scrupule contre Fleury. On se souvient des instructions très nettes en ce sens qui avaient été données, en 1730, au marquis de Castelar, et déjà même au comte de Valverde : l'une des causes de la disgrâce de ce personnage avait été l'échec total de cette machination. Mais divers personnages l'avaient reprise, sous la très haute encore que très incapable direction du confesseur d'Élisabeth Farnèse, l'archevêque d'Amida. Les agents étaient l'abbé de Montgon, qui s'était même offert à passer à Paris pour conduire cette belle affaire sur laquelle il multipliait les mémoires (4); la duchesse de Saint-Pierre, qui voulait élever Torcy à la place de Chauvelin et excitait la reine d'Espagne en lui mandant que Fleury avait dressé des instructions pour que sa politique continuât après sa

il faut empêcher Patiño de rester au pouvoir; La Paz est un roseau qui plie; Barrenechea, quoique bizarre, serait peut-être un des meilleurs;... il faudrait éviter de mettre des Français en place. »

(1) A. É. *Esp.*, t. 391. Lettres de Rottembourg de janvier 1732.

(2) A. É. *Esp.*, t. 391, f° 325. Chauvelin à Rottembourg, 11 mars 1732.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4165. Lettres de Castelar à La Paz, 1732.

(4) A. É. *Esp.*, t. 390, f° 4. Rottembourg à Pecquet, 9 février 1731.

mort (1); le marquis de Brancas enfin, l'ancien ambassadeur, de qui la conduite apparut si suspecte que l'on envoya très secrètement à Séville tels employés du ministère des affaires étrangères pour procéder à une enquête : il en sortit fort compromis (2). La reine d'Espagne, en cela encore suivie par son ministre Patiño, couvrait toutes ces manœuvres d'une approbation qu'elle ne prenait même pas la peine de dissimuler (3). Au commencement de janvier, comme elle chargeait l'ambassadeur de remercier Louis XV des attentions qu'il avait eues pour l'Infant : « Ce n'est pas du Roi, dit-elle, ni de la nation, que nous nous plaignons, mais de M. le cardinal. » Rottembourg entreprit une fois de plus la justification de Fleury et finit par demander à la Reine quand elle cesserait de parler ainsi : « Quand il sera mort! » répondit vivement Élisabeth (4).

Si accoutumé qu'il fût aux attaques venues de toutes parts, le premier ministre de Louis XV ne demeurait pas tout à fait insensible à celles-là. Il prenait la peine d'écrire lui-même, soit

(1) A. É. *Esp.*, t. 390, f° 36. Le même au même, 1er avril 1731 ; t. 397, f° 13, 4 janvier 1732; et le 13 (t. 391, f° 91). Il écrit à Chauvelin lui-même : « J'ai été bien persuadé que l'accusation que Mme de Saint-Pierre vous intentait d'être inviolablement attaché à Son Excellence ne vous blesserait point, mais vous connaissez ses vues, elle prétend les faire réussir par là. Personne n'a tant d'ambition qu'elle; elle ne ménage rien pour la satisfaire. On m'a assuré qu'elle avait écrit une lettre à la Reine depuis peu de jours qui avait passé par les mains du marquis de La Paix par laquelle elle marquait que le Roi se refusait toujours au travail, que l'on était persuadé que S. Excellence avait dressé des mémoires afin de fonder solidement pour l'avenir l'exécution de tous ses projets etc. »

(2) A. É. *Esp.*, t. 377, f° 169. Cette enquête avait été ordonnée le 1er février 1731 par une lettre particulière de Pecquet à Rottembourg, lettre revue par Chauvelin; Brancas y est accusé d'avoir acheté la grandesse en trompant son gouvernement et en desservant près de la reine d'Espagne Fleury et Chauvelin. Les lettres de Rottembourg sont très défavorable à Brancas. Au mois de juillet 1731, la cour d'Espagne est très intriguée par l'envoi d'un nommé Pecquet (est-il parent du premier commis?), de la maison de Rottembourg, chargé de porter au garde des sceaux des papiers et des documents secrets. Ce Pecquet ne reste que 15 heures à Fontainebleau, ne voit que le garde des sceaux et repart aussitôt pour l'Espagne. Cette mission se rattache à l'enquête Brancas et aux intrigues dont il sera question ci-dessous. (Alcala, *Est.*, l. 4091.) La Paz à Castelar et Castelar à La Paz, 13 juillet et 22 août 1731.

(3) A. É. *Esp.*, t. 397, f° 114. Rottembourg à Pecquet, 13 février 1732 : « La Reine se répand toujours en invectives contre la nation, disant dans son domestique qu'elle ne se fiera jamais à aucun Français. M. Patiño de son côté dit plus communément que par le passé *que tant que S. Eminence vivra la Reine ne se fiera point à la France.* Effectivement, c'est le principe décidé des Italiens de ne point pardonner à ceux qu'ils ont offensés. » Les lettres de Rottembourg, en 1731, sont également remplies des propos injurieux de la Reine à l'égard de Fleury.

(4) A. É. *Esp.*, t. 397, f° 13. Rottembourg à Pecquet, 4 janvier 1732.

pour ruiner l'autorité de la duchesse de Saint-Pierre (1), soit surtout pour demander l'expulsion de l'abbé de Montgon, et il y attachait assez d'importance pour que, le jour où elle lui fut accordée, Keene crût voir dans ce seul acte le symptôme décisif de la réunion de l'Espagne avec la France (2).

L'abbé de Montgon avait jugé sa faveur assez établie auprès de Philippe V pour que rien ne la lui pût ravir. Son imprudence finit par le perdre. Non content de se déchaîner contre Fleury et contre Rottembourg à qui il avait valu plus d'une avanie et qu'il pensa contraindre à la retraite, il en était venu à s'en prendre à Patiño lui-même. Cette fois la Reine ne lui pardonna point. Il réussit pourtant à forcer la porte de l'appartement royal : « C'est par trop insolent! » s'écria Élisabeth ; et elle obtint du Roi l'ordre qui enjoignait au pauvre abbé de quitter la cour dans huit jours et le royaume dans vingt (3).

L'ordre fut exécuté. M. de Montgon trouva d'abord un asile temporaire en Portugal et vint plus tard, retombé dans sa primitive obscurité, terminer ses jours au pays natal.

Fier de sa victoire, Fleury soupçonnait-il que, derrière ces intrigues, sincèrement dénoncées et combattues par ses subordonnés Chauvelin, Pecquet, Rottembourg, s'en cachait une autre, beaucoup plus dissimulée, beaucoup plus subtile, à laquelle Castelar n'était pas étranger (4), dont les vrais meneurs étaient ses

(1) A. É. *Esp.*, t. 397, f° 73. Fleury à Rottembourg, 30 mars 1732 : « Il est bon que je vous prévienne aussi sur Mme la duchesse de Saint-Pierre. Vous savez qu'elle me demanda, en arrivant, une grosse pension sous prétexte des services importants qu'elle avait rendus à la France en Espagne et qu'elle ne pouvait rester ici sans ce secours. Le Roi, informé que ces services prétendus n'étaient pas aussi considérables qu'elle voulait le faire croire, et ne sachant pas d'ailleurs si Leurs Majestés approuveraient qu'une personne attachée à Elles reçût une pension pour les quitter, n'a pas jugé à propos de la lui accorder, et je sais, à n'en pouvoir douter, que, ne pouvant vivre en France avec l'aisance qu'elle souhaiterait, elle dit qu'elle retournerait en Espagne après les chaleurs. Elle y portera une grande haine contre moi. »

(2) A. É. *Esp.*, t. 392, f° 107. Rottembourg à Chauvelin, 21 mars 1732.

(3) Lettre de Keene du 21 mars 1732, citée par Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 300 ; cf. les dernières pages du t. VIII des *Mémoires de Montgon*.

(4) Alcala, *Est.*, l. 4165. Castelar à La Paz, 24 mars 1732 : « Tambien creo que contribuye mucho á los deseos que en este particular me muestra el guardasellos la idea que ha formado este ministro de obtener la proteccion de los Reyes nros sres para la conservacion de su autoridad, no hallando otro mas oportuno ni mas solido apoyo para no ser excluido del manejo en la fija creencia de que no puede tener duracion el mando del

agents eux-mêmes, et qui consistait à substituer, à lui cardinal de Fleury, ou tout au moins à élever à ses côtés, Chauvelin, le garde des sceaux? Les lettres intimes de Rottembourg à Pecquet ne laissent pas de doute sur l'entente secrète des trois amis (1).

Leurs désirs furent en grande partie satisfaits le jour où, par ordre du Roi, d'accord avec Fleury lui-même, Chauvelin fut adjoint au Cardinal dans la direction de la politique extérieure (fin d'avril 1732), présage, assurait-on, d'une future succession, que l'on ne croyait pas devoir se faire attendre.

La joie de Rottembourg fut très vive; il essaya de la faire partager à la cour de Séville; mais celle-ci se montra assez froide. Patiño dit que « cela ne changerait rien, parce que, tant que le Cardinal vivrait, la France n'aurait pas une politique ferme ». Le Roi et la Reine déclarèrent que, pour eux, ils ne croyaient plus aux paroles : « Est-ce que le roi de France, ajouta Élisabeth, aura donc toujours des premiers ministres?... Mais pourquoi ne les choisit-il pas lui-même?.... Pourquoi ne pas prendre un homme de guerre et toujours un prêtre ou un homme de robe? » Le Roi reprit : « Il a raison. » — « Pourvu, dit encore la Reine, qu'on ne rétablisse pas les maires du Palais! Pour moi, j'ai ordonné à Carlette (don Carlos) de lire jusqu'aux moindres petits papiers afin qu'il ne soit jamais la dupe de ses ministres. » Rottembourg supplia Leurs Majestés de ne pas se laisser prévenir contre le garde des sceaux, comme elles avaient fait contre Son Éminence (2). Avec un caractère tel que celui de la reine d'Espagne, c'était chose plus facile à souhaiter qu'à obtenir.

cardenal por su adelantada edad, y de la poca aceptacion que tendra el mismo guarda sellos con qualquiera de los partidos que maquinan el futuro ministerio. »

(1) Le 8 février 1731, Rottembourg écrivait déjà à Pecquet « qu'il ne convenait nullement à la gloire du garde des sceaux de se trouver subordonné; qu'en quittant volontairement la partie, il serait rappelé tôt ou tard pour être mis au premier poste; qu'il ne doutait pas que M. le Cardinal ne l'affermît absolument, supposé qu'il voulût se décharger d'une partie de son travail ». Malgré les belles phrases qu'ils ont toujours soin de consacrer à Fleury, Rottembourg et Pecquet laissent très suffisamment entendre qu'ils veulent Chauvelin à la première place. (Tercier, A. É. *France*, t. 469, f° 431.) Peut-être même y a-t-il quelque affectation dans la façon dont Rottembourg relève tous les propos de la reine d'Espagne contre Fleury.

(2) A. É. *Esp.*, t. 390. f° 390. Rottembourg à Pecquet, 18 mai 1732.

III

Une entreprise, dont les préparatifs avaient fort inquiété l'Europe et très particulièrement la France, détournait alors l'attention de Leurs Majestés Catholiques de cette question autrichienne qui préoccupait presque exclusivement les hommes d'État du continent.

Les vaisseaux qui avaient été préparés et réunis pour l'expédition d'Italie n'avaient pas été désarmés. Loin de là; on en faisait venir de nouveaux à Barcelone et on augmentait leur force. On se perdait en conjectures; par moments, Rottembourg croyait qu'on méditait un coup contre Gibraltar, peut-être avec le consentement tacite du roi d'Angleterre qui ne serait pas fâché de se débarrasser de la question; d'autres fois, il s'imaginait que Patiño voulait intimider la France. Vers le milieu de mars, il se décida à dire à Leurs Majestés Catholiques « que les ministres qui résidaient en France en étaient très inquiets et curieux et que la tranquillité où on nous voyait tandis que les troupes espagnoles s'assemblaient sur les frontières du royaume attirait beaucoup de questions ». La Reine se mit à rire : « Avouez, Monsieur le comte, que vous ne nous dites cela que pour le savoir aussi! » — « Je ne serais jamais assez indiscret, reprit l'ambassadeur, pour demander à Vos Majestés choses qu'il leur répugnerait de me dire. » — « Nous ne vous en savons, dit la Reine, aucun mauvais gré; cette curiosité est bien permise dans la place où vous êtes et, comme le Roi est très persuadé de votre discrétion et que vous êtes véritablement de nos amis, je ne doute point qu'il ne vous confie son secret. » Le Roi dit alors, « avec une précipitation qui marquait une bonté infinie, que c'était pour Oran ». La Reine ajouta que le Roi avait depuis longtemps cette idée et qu'il lui répugnait que les infidèles lui eussent enlevé cette place pendant son règne. Philippe fit encore observer qu'Oran était un bon port, utile à l'Espagne. « Mais, dit encore Élisabeth, pourquoi armez-vous à Toulon? » Le comte

de Rottembourg répondit qu'il ne s'agissait que d'exercer la marine et de promener le pavillon. « J'avais ouï dire, fit la Reine, qu'on avait insulté votre consul à Alger; ce serait fort bien de combiner nos deux attaques (1). »

Telle n'était pas la pensée du gouvernement français : la réponse de Chauvelin aux confidences de Philippe V fut un blâme sévère. Pouvait-on songer à l'Afrique « quand l'Europe entière avait les yeux fixés sur ce qui se passait en Allemagne, où l'Empereur préparait l'élection du Roi des Romains »?

Oui, il fallait que les forces de l'Espagne et celles de la France se combinassent, mais ce n'étaient point les côtes barbaresques qui devaient être leur objectif (2). A l'heure même, l'électeur de Saxe, roi de Pologne, n'exprimait-il par le désir que l'Espagne entrât dans les négociations que la France poursuivait avec lui?

Castelar venait d'écrire à ce sujet une lettre assez pressante (3), lorsque Rottembourg poussé lui-même par les observations de Chauvelin, aborda Patiño et lui dit « qu'il voyait avec beaucoup de douleur laisser échapper l'occasion de s'opposer à la Pragmatique, qu'on n'imputerait cette faute qu'à la branche de la maison de Bourbon régnant en Espagne, ou plutôt à son ministre qui se laissait éblouir par un objet de peu d'importance ». L'assaut dura trois heures : au bout de ce temps, le ministre conseilla à l'ambassadeur de demander une audience au Roi (4).

Le moment n'était pas mal choisi. D'une part, Leurs Majestés Catholiques, qui en avaient longtemps douté, étaient maintenant persuadées, grâce aux lettres de Castelar (5), que Fleury ne négociait pas sous main avec l'Empereur pour la garantie

(1) A. É. *Esp.*, t. 392, f° 76. Rottembourg à Chauvelin, 14 mars 1732. Cf. f° 42, lettre du 1er mars, A. É. *France*, t. 469. *Mémoires de Tercier*, février-mars 1732; Alcala, *Est.*, l. 4165 La Paz à Castelar, 14 mars 1732. Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, chap. VI.

(2) A. É. *Esp.*, t. 392, f° 96. Chauvelin à Rottembourg, 1er avril 1732.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4165. Castelar à La Paz, 24 mars 1732.

(4) A. É. *Esp.*, t. 392, f° 102. Rottembourg à Chauvelin, 1er avril 1732.

(5) Principalement par les lettres de Castelar du 28 janvier et du 3 mars 1732 (Alcala *Est.*, l. 4165).

de la Pragmatique; Castelar écrivait même que « jamais l'heure n'avait été plus propice pour entrer en négociations avec la France, si on le jugeait à propos (1) »; et, d'autre part, une lettre de Santisteban, le majordome major et le conseiller de don Carlos, était arrivée fort à point pour faire sentir le prix de l'alliance française; il demandait des ordres sur ce qu'il aurait à faire au cas, qui paraissait prochain, de la mort du Grand-Duc, alors gravement malade, surtout si, comme le pensait La Paz, l'Empereur faisait occuper Florence, ainsi qu'il avait naguère envahi Parme (2).

Le comte de Rottembourg se hasarda donc à faire au Roi « les premières insinuations sur la nécessité de la réunion de la France et de l'Espagne, afin d'empêcher l'élection du Roi des Romains »; une simple lettre marquant cette réunion suffirait pour commencer.

Idée beaucoup trop modeste assurément aux yeux de la reine d'Espagne, qui s'éleva aussitôt jusqu'à l'idée d'un partage de la maison d'Autriche, offrant généreusement à la France une partie des Pays-Bas. Un mot du roi de Prusse qui, parlant des États de Charles VI, avait dit « que la pièce de drap était belle et que chacun pourrait y trouver un manteau », la divertit fort, ainsi que le roi son mari (3).

Patiño, à son tour, fit allusion à un *Mémoire* relatif aux prétentions de la France, en cas d'extinction des mâles de la maison d'Autriche; ce mémoire n'était qu'un écrit apocryphe qu'on avait fait courir dans l'Empire pour effrayer les Électeurs et les princes (4); Patiño le savait sans doute, mais il voulait, lui aussi, tenter la France.

(1) Alcala, *Est.*, l. 4165. Castelar à La Paz, 2 avril 1732.

(2) A. É. *France*, t. 369, f° 211. Rottembourg à Chauvelin, 14 avril 1732.

(3) A. É. *Esp.*, t. 392, f° 162. Rottembourg à Chauvelin, 1er avril 1732. C'est Rottembourg qui rappelle ce mot du roi de Prusse et affirme à ce propos qu'on pourra le retourner par la promesse du Limbourg et des trois bailliages de Silésie.

(4) A. É. *Esp.*, t. 392, f° 186. Chauvelin à Rottembourg, 14 avril 1732 : « Nous ne savons ce que ce peut être que le mémoire dont M. Patiño vous a parlé sur les prétentions de la France en cas d'extinction des mâles dans la maison d'Autriche. Nous n'avons rien remis sur cela à M. de Castelar, ni distribué, et ce mémoire ne peut être que celui qu'on a fait courir dans l'Empire pour l'exciter contre la France et lui faire sentir la nécessité de recevoir la

Chauvelin, qui estimait « qu'en ce genre nous avions plus à cacher qu'à développer », ne se laissa pas prendre au piège et ne voulut faire aucunes propositions positives avant d'être plus assuré de la solidité des intentions de Patiño : comment d'ailleurs ne pas craindre « d'être trop engagés par une souveraine qui, dès les premiers mots, se croyait déjà en état de partager l'Europe (1) »? « L'idée de M. Patiño en général, répondit-il au comte de Rottembourg, paraît être bonne, renfermée sur les deux points de l'intérêt commun de la maison et même de la sûreté de l'objet chéri; mais, pour y parvenir, il faudrait : 1°) connaître la véritable situation des engagements de l'Espagne; 2°) s'assurer d'une union solide et durable; 3°) travailler à former de concert des alliances et à encourager par des réalités les princes intéressés comme nous à arrêter les progrès de l'Empereur; 4°) se lier pour n'agir en tout que de concert et avec prudence; 5°) ne rien précipiter. Et ce sont tous ces préalables nécessaires que nous ne pouvons douter que la reine d'Espagne ne regarde que comme des délais et peut-être comme des pièges de notre part pour l'empêcher d'écouter l'Empereur et les Anglais... Nous sentons tout l'embarras de notre position. Si nous paraissons nous prêter à des projets, tout ce qui ne sera pas guerre actuelle, prompte, vive, sera rejeté comme suite de notre faiblesse; si nous n'entrons dans rien, on jugera n'avoir plus rien à espérer de nous (2). » Chauvelin prêchait un converti (3).

Pragmatique et d'empêcher que la maison de Bourbon ne suivit ses vues tant reprochées de vouloir subjuguer l'Empire, et l'on a cherché par là à intéresser tous les électeurs et les princes de l'Empire dans les projets d'élever une maison qui par son poids et sa considération soutint le corps germanique prêt à s'éteindre si l'on n'y remédiait dès à présent par les arrangements que l'Empereur propose, et il est bien certain que tout ce qui présenterait à l'Empire des vues et des prétentions trop étendues de la maison de Bourbon dans le cas de la mort de l'Empereur sans mâles, réunirait non seulement tout l'Empire mais toute l'Europe contre cette maison et donnerait à l'Empereur des forces infinies pour le succès de ses projets. Et en cela, on ne peut se le dissimuler, pourrait-on blâmer les autres puissances? »

(1) Chauvelin à Rottembourg, même lettre; et (f° 191) 25 avril 1732.

(2) A. É. *Esp.*, t. 392. f° 191. Chauvelin à Rottembourg, 15 avril 1732.

(3) Rottembourg écrivait au même moment à Chauvelin : « Si vous voulez faire faire à l'Espagne quelques pas contre la Pragmatique, la Reine dont vous ne pourrez calmer les inquiétudes au sujet de l'infant vous demandera pour ce prince des sûretés que vous ne

Il se décida pourtant à remettre au marquis de Castelar un mémoire sur les mesures que l'on paraissait pouvoir prendre présentement dans l'intérêt des deux puissances. Il y affirmait d'abord que la France n'avait avec aucune autre puissance aucun engagement direct, ni indirect, ni par écrit, ni de vive voix.

Si, de son côté, l'Espagne n'avait pas d'autres liens que ceux qu'elle avait déclarés, rien n'empêchait les deux branches de la maison de Bourbon de conclure un accord qui leur permît d'assurer leur supériorité. Le but immédiat que l'on aurait à se proposer serait d'empêcher l'élection du Roi des Romains. Si cette dernière affaire se consommait, l'Empereur en effet n'aurait plus nulle raison de ménager l'Espagne. Cette puissance et la France devaient donc agir de concert sur les maisons de Saxe et de Bavière, puis sur les États du Nord. La France s'engageait à soutenir don Carlos envers et contre tous et à contenir les Anglais (1).

Une froide discussion des relations présentes de la France avec les puissances allemandes et les États scandinaves, une vague promesse de penser solidement aux mesures qui feraient valoir l'union nécessaire des deux couronnes, furent les seules réponses de la Reine et de Patiño. Le garde des sceaux se félicita que Rottembourg n'eût point laissé l'écrit entre les mains du ministre espagnol « qui s'en serait servi près de l'Empereur pour obtenir de nouvelles concessions (2) ».

La reine Élisabeth en effet attachait une importance extrême à deux faveurs dont l'octroi dépendait de la cour impériale : la dispense d'âge qui permît à don Carlos d'administrer lui-même ses États et l'investiture effective substituée enfin à l'investiture éventuelle. Le duc de Liria, qui traitait la chose à Vienne, venait d'envoyer à Florence des instructions sur la

pourrez pas donner; si au contraire vos engagements sont secrets, ils ne seront d'aucun poids dans l'Empire. »

(1) Alcalá, *Est.*, l. 4165 et A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 162, f° 275. *Mémoire du 19 avril 1732.*

(2) Rottembourg à Chauvelin, 9 mai 1732 et Chauvelin à Rottembourg, 19 mai 1732. (A. E. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 162.)

conduite à suivre; et, d'autre part, le banquier Bolsa, qui avait déjà été employé à des négociations secrètes, était arrivé à Séville. La Reine lui avait accordé deux heures d'audience; La Paz et Patiño s'étaient longuement entretenus avec lui. Il avait été question d'un traité d'amitié entre l'Empereur et le roi d'Espagne; Bolsa avait dit que — excepté l'article du mariage — il n'y avait pas une matière que S. M. I. ne consentit à aborder (1). Chauvelin, très inquiet, voyait déjà ce traité signé à Prague sous les auspices de Robinson (2) et prétendait qu'avant peu on apprendrait le mariage de l'Infant avec une sœur du duc de Lorraine (3). Il se trompait absolument et Rottembourg le lui disait (4); en revanche il avait grandement raison lorsqu'il écrivait à propos des projets de l'Espagne : « Quelque chose que l'on fasse, il n'y aura rien de véritablement solide que ce qui se fera avec la France; mais ce ne sera jamais que quand et l'Empereur et les Anglais auront encore plus abusé et trompé l'Espagne qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent (5). »

(1) A. É. *Esp.*, t. 393, f° 31. Rottembourg à Chauvelin, 9 mai 1732.
(2) A. É. *France*, t. 469. Chauvelin à Rottembourg, 27 juin 1732.
(3) A. É. *Esp.*, t. 401, f° 2. Le même au même, 1er juillet 1732.
(4) A. É. *France*, t. 469, f° 255. Rottembourg à Chauvelin, 20 juin 1732.
(5) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 162, f° 282. Chauvelin à Rottembourg, 12 mai 1732.

CHAPITRE VIII

Les vraies vues de la cour d'Espagne sur son union avec la cour de France. — Mécontentement de l'Espagne contre l'Empereur à propos des affaires d'Italie. — Accord probable des deux branches de la maison de Bourbon. — Nouvelles hésitations causées par la maladie de Philippe V et par l'attitude de l'Angleterre. — La mort du roi de Pologne Auguste II.

FIN JUIN 1732 — 1er FÉVRIER 1733.

Les affaires d'Italie allaient à bref délai mettre à l'épreuve la bonne volonté de l'Empereur et celle du roi d'Angleterre. Le 24 juin 1732, le sénat de Florence, sans attendre l'investiture impériale, avait prêté hommage à don Carlos. Au même moment, Charles VI venait de faire savoir au duc de Liria qu'il n'accorderait pas la dispense d'âge demandée. La nouvelle de ce qui s'était passé à Florence ne pouvait manquer de l'irriter. Dès lors il était probable qu'Élisabeth Farnèse tournerait ses regards du côté de la France : quelques paroles échappées à Philippe V permirent au comte de Rottembourg de le conjecturer. Il s'empressa de demander une audience : ce qui s'y dit révéla enfin les véritables vues de la cour de Séville.

I

L'ambassadeur annonça d'abord à Leurs Majestés Catholiques que le baron d'Elz, grand chantre de Mayence et chanoine de Trèves, était nommé électeur de Mayence. « Quel avantage en tirerez-vous? dit la Reine. On se plaint à M. de Castelar que nous ne parlons point et c'est à nous à vous faire le même reproche. » M. de Rottembourg rappela tout ce qu'il avait dit et en affirma la vérité. « Ce ne sont que des paroles, » fit observer le

Roi. « Il nous faut des effets, ajouta la Reine; et ce serait pour nous jouer trop gros jeu que de croire aux paroles; nous perdrions dans l'instant ce que nous avons acquis avec tant de peine. Pour vous, continua-t-elle, vous n'avez rien à perdre, vous resterez tranquilles tant que vous voudrez; nous sommes dans le même cas pour la péninsule d'Espagne, mais c'est pour les États d'Italie que nous craignons. Quelque chose que vous disiez, nous ne voulons rien risquer; une indiscrétion, un malentendu, nous ferait perdre ce que nous voulons conserver; il n'y a point d'engagement qui ne perce, souvent même en le formant; dès que l'Empereur saurait que nous en prenons contre la Pragmatique, il se jetterait sur les États de l'Infant; nous voulons donc une sûreté totale et inébranlable; l'événement du traité de Séville est trop présent pour l'oublier; vous avez marqué de la répugnance lorsqu'il s'agissait d'agir contre l'Empereur avec nous, les Anglais et les Hollandais; peut-on espérer plus de fermeté lorsque les deux couronnes seront seules? »

L'ambassadeur répondit qu'on trouverait dans l'Empire un parti intéressé à s'opposer aux vues de l'Empereur. « Quelle certitude en avez-vous? dit le Roi; avez-vous formé quelque engagement? » — « Je ne crois pas encore, dit Rottembourg, mais les avantages des deux maisons de Saxe et de Bavière entraîneront d'autres princes. » — « Ce ne sont encore que des paroles, comme on en a donné à Castelar, reprit Philippe; ce n'est point une sûreté suffisante; et je n'y vois que des dits et des redits. »

Le comte de Rottembourg, ayant supplié Leurs Majestés Catholiques de vouloir bien lui faire connaître leurs sentiments : « C'est, dit la Reine, que, *si vous commencez la guerre, nous vous donnons parole que nous vous suivrons de toutes nos forces*. M. le Cardinal a dit à Castelar que vous lui mandiez que nous négocions avec l'Empereur. — Je vous assure, dit le Roi, qu'il n'en est rien. »

Rottembourg ne disconvint pas que l'arrivée du banquier Bolsa ne lui eût donné lieu de le penser, mais il assura qu'il

n'était pas assez imprudent pour donner comme certitude ce qui n'était que conjecture.

« Que comptez-vous donc faire? reprit la Reine. *D'un côté vous donnez des déclarations contre la Pragmatique et, de l'autre, par esprit de faiblesse et par des temporisations continuelles, vous perdez tous vos alliés;* le Danemark a garanti *cet acte;* la Suède le fera incessamment. L'Empereur travaille à réconcilier les rois d'Angleterre et de Prusse; il trouvera aisément des moyens de détacher le roi de Pologne, après qu'il aura mis tout le Nord dans son parti. Vous nous direz que vous ne vous attendiez pas à des événements si incroyables, que vous ne pouviez prévoir; nous resterons dans les lacs pour une démarche de légèreté. »

L'ambassadeur crut répondre en disant que, lorsque l'Empereur verrait la réunion des deux branches, il perdrait la tentation d'inquiéter l'Infant. « Qu'entendez-vous par là? s'écria Élisabeth. Quelle est donc cette désunion? N'êtes-vous pas ici ambassadeur de France? Le Roi n'en a-t-il pas un auprès du roi son neveu? N'étions-nous pas unis plus intimement par le traité de Séville? Qu'est-ce qu'un nouvel engagement pourrait faire espérer de plus? Du temps de Louis XIV, nous ne faisions point de traité ni offensif, ni défensif. Je vous le répète, nous ne voulons rien risquer; *allez en avant, nous vous suivrons;* vous dites que la Pragmatique vous est contraire; nous pensons de même que vous; *faites la guerre; nous la ferons de toutes nos forces;* nos secours ne sont peut-être pas aussi puissants que les vôtres, mais nous avons plus de résolution. »

On remit au 25 juin à traiter encore de cette affaire : « Comment vous y prendrez-vous pour agir, dit la Reine, avec vos quatre ou cinq petits camps? Vous en formez sur le Rhin, sur la Moselle et sur la Meuse pour intimider l'Empereur; et, en même temps, pour ne lui point donner tant d'inquiétude, vous en assemblez un en Guyenne. — Ce ne sont que des bagatelles que tous ces camps, interrompit le Roi. Qu'attendez-vous pour agir que la Pragmatique soit convenue et signée, que l'Empe-

reur se soit fortifié, qu'il ait eu le temps d'intimider les Électeurs ou les princes qui protestent? — Voilà comme ils sont, dit Élisabeth, ils ne veulent que vous engager, ils temporiseront, la Pragmatique Sanction se signera et l'Empereur ajoutera à ses États ceux de l'Infant. Eh bien! fixons-nous. Ou vous voulez vous opposer à la Pragmatique, ou vous ne le voulez pas; pourquoi ne pas le faire dans le temps que vous pouvez espérer de l'empêcher et pourquoi vouloir vous exposer à une démarche dont le désavantage doit vous être sensible? — Quel temps fixez-vous pour vos opérations? fit le Roi; quels sont vos projets? » La Reine sortit alors, disant à Rottembourg qu'elle voulait le laisser seul avec le Roi; en vain, l'ambassadeur la supplia de rester. Philippe continua la conversation, en répétant « qu'il ne fallait pas perdre les moments en projets inutiles; que, si on ne voulait rien faire, on ne devait pas du moins l'engager à un pas si glissant ».

L'ambassadeur ne pouvait malheureusement rien répondre de positif et de formel; il se rabattit donc sur la nécessité de prendre un parti qui mît en état de profiter des dispositions des Électeurs. Il représenta tout le sang qu'il en avait coûté à la France pour enlever l'Espagne à la maison d'Autriche; il poussa la liberté jusqu'à parler de l'union qui avait toujours subsisté entre les deux branches de cette maison et dire qu'il serait bien malheureux que l'histoire pût reprocher un jour à la maison de Bourbon d'avoir été moins unie. Il demanda enfin la permission de résumer toute la conversation en ces trois points: 1° que le roi d'Espagne n'avait aucun engagement, ni négociation, avec la cour de Vienne; 2° qu'il était aussi contraire que S. M. T. C. à l'établissement de la Pragmatique; 3° que, dès que la France commencerait véritablement la guerre, il la suivrait avec toutes ses forces. — « Mais, ajouta Philippe, et ce furent ses derniers mots, je veux des réalités et point des paroles (1). »

(1) A. E. *France*, t. 469, f° 157. Rottembourg à Chauvelin, 27 juin 1732.

Il était impossible d'être plus net et de mieux dire ce que l'on voulait. Quelques jours après, on apprenait la prise d'Oran, enlevée le 6 juin, par le comte de Montemar : « Eh bien ! Monsier, dit Élisabeth Farnèse à l'ambassadeur qui la félicitait; nous voilà libres absolument; voyons à présent si nous ferons avec vous quelque chose de bon et de sérieux; il est inutile que nous vous répétions ce que nous avons dit (1). »

Rottembourg osa presser Chauvelin de se déclarer (2) : au témoignage du valet de chambre Brière, le Roi parlait jour et nuit de son rapprochement avec la France : comment ne pas profiter d'une aussi excellente occasion (3)?

Chauvelin sentit toute l'importance de la communication que lui faisait son ambassadeur, et il donna lecture intégrale de sa lettre au conseil d'État, tenu à Rambouillet, le 17 juillet (4). Il y proposa aussi le texte de la dépêche ostensible qu'il comptait adresser au comte de Rottembourg. Il commençait par y témoigner le chagrin que l'on avait de voir continuer la prévention inspirée par les Anglais, prévention qui attribuait à la France l'inexécution du traité de Séville. Il soutenait que la France avait voulu la guerre générale; il offrait très positivement de la faire et de défendre *contra quoscumque et totis viribus* les droits et les possessions de don Carlos en Italie; mais il voulait de la part de l'Espagne une alliance et un plan de guerre solides, alliance qui permettrait aux puissances intéressées de s'opposer aux prétentions de l'Empereur, plan de

(1) A. É. *France*, t. 369. Le même au même, 8 juillet 1732.

(2) Même lettre.

(3) A. É. *Esp.*, t. 394, f° 19. Rottembourg à Chauvelin, 4 juillet 1732. Le Roi avait même dit à Brière que, « si les forces navales de la maison de Bourbon étaient réunies, elles détruiraient l'Angleterre ».

(4) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 350. Le 25 juillet (A. É. *Esp.*, t. 401, f° 13), Chauvelin écrit à Rottembourg : « La lettre que je reçois de vous, du 27 du mois dernier, est des plus importantes. Nous y voyons toujours de la part de la reine d'Espagne les mêmes préventions qu'elle a prises contre nous et toujours le même principe que nous nous sommes refusés à exécuter le traité de Séville et à faire de concert avec les Anglais et les Hollandais la guerre à l'Empereur, pendant que, de l'aveu même des Anglais, aveu fait authentiquement dans le Parlement, ils n'ont justifié leur désunion d'avec nous que parce que nous voulions les entraîner dans une guerre générale et trop dangereuse pour la maison d'Autriche. »

guerre où il serait aisé d'engager les trois Électeurs. Malgré le préjudice qui résulterait du secret, S. M. T. C. voulait bien promettre de l'observer, puisque L. M. C. paraissaient y tenir (1).

Au moment même où les choses prenaient ainsi bonne tournure en France et en Espagne, une lettre du duc de Liria, arrivée à Séville, faillit tout brouiller. Elle affirmait que le cardinal de Fleury prêtait l'oreille à la proposition que lui faisait insinuer l'Empereur de garantir la Pragmatique, moyennant la cession de la Lorraine et du Luxembourg. La fureur de la reine Élisabeth fut inexprimable; pendant quelques heures, il ne fut bruit que de l'atroce trahison du ministre français. Le Roi finit pourtant par apaiser sa femme en lui remontrant qu'il ne fallait pas ajouter foi si légèrement à de simples propos, mais qu'il convenait d'attendre les détails plus amples promis par le duc de Liria et les explications du comte de Rottembourg. Celui-ci, très ému, supplia Chauvelin de lui envoyer, dans le plus bref délai, le démenti attendu (2).

Le chargé d'affaires de la cour de Vienne à Versailles, Wassenaër, se trouva fort à propos venir en aide au gouvernement de Louis XV; il remit entre les mains du Cardinal et du garde des sceaux une protestation en règle contre le langage qu'ils tenaient dans différentes cours au sujet de la Pragmatique; la France fit une réponse énergique; la reine d'Espagne fut contente et les négociations sérieuses commencèrent (3).

(1) Chauvelin à Rottembourg, 22 juillet 1732. Dans une seconde lettre du même jour, Chauvelin ajoute : « Il doit paraître bien singulier que dans des circonstances aussi délicates l'on ne veuille donner aucun acte, ni former aucun traité; et assurément, quelque complaisance que le Roi paraisse avoir sur cela, vous comprenez bien que, pour rendre plus solide ce qui pourrait être fait, il serait à désirer qu'il y eût quelque chose qui assurât ce qui serait convenu. » La vraie raison de la reine d'Espagne est qu'elle ne voulait pas de traité sans guerre pour ne pas être inutilement exposée. (A. É. *Esp.*, t. 394. Rottembourg à Chauvelin, 11 et 18 juillet 1732.)

(2) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 162, f° 369. Rottembourg à Chauvelin, 18 juillet 1732.

(3) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 162, f° 372. Chauvelin à Rottembourg, 5 août 1732.

II

Dans la première quinzaine d'août, Patiño envoya à son frère les instructions nécessaires pour dresser un nouveau projet de traité; elles se ramenaient aux grandes lignes suivantes : 1° la garantie générale des deux monarchies et la garantie spéciale des droits et possessions de l'Infant; 2° les mesures à prendre pour empêcher la Pragmatique, l'élection d'un Roi des Romains et tout événement contraire à la gloire et aux intérêts de la maison de Bourbon; 3° la manière de contenir les Anglais dans leur commerce à la lettre des traités et d'agir conjointement, supposé qu'ils voulussent les étendre ou empiéter sur l'Espagne; 4° la nature et la proportion des secours réciproques (1).

Au conseil d'État du 7 septembre, conseil qui fut très long, le garde des sceaux lut tous les articles du traité à faire avec l'Espagne. Outre les dispositions ci-dessus, le gouvernement français demandait un engagement réciproque de ne pas faire de traités avec d'autres, sans se communiquer les propositions, sauf permission pour la cour d'Espagne de négocier avec celle de Vienne ce qui regarderait la sûreté de don Carlos, sous la réserve de ne pas chercher à entraîner la France dans ces conventions particulières. La France renouvelait ses déclarations au sujet de Gibraltar et réclamait en faveur de ses intérêts commerciaux. Elle laissait à l'Espagne le pouvoir de renouer les mariages autrichiens et se tenait en conséquence à elle-même une porte ouverte pour reconnaître la Pragmatique en ce cas, et peut-être en d'autres. Le projet fut définitivement arrêté le 13 septembre, ainsi que la convention séparée pour les moyens d'exécution (2). Castelar avait examiné et approuvé le tout (3).

(1) A. É. *Esp.*, t. 394, f° 204. Rottembourg à Chauvelin, 15 août 1732.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 360. A. É. *Esp.*, t. 394, f° 267. Idées générales pour la formation d'un traité, 10 septembre 1732; — f° 278. Traité de convention séparée, pour les moyens d'exécution, 13 septembre; — f° 283. Traité secret entre la France et l'Espagne, 13 septembre 1732.

(3) A. É. *Esp.*, t. 394, f° 327. Chauvelin à Rottembourg, 15 septembre 1732 : « Enfin, M.

Fleury avait, cette fois du moins, le désir sincère que son projet fût accepté, car il fit prier le maréchal de Villars, toujours *persona grata* auprès du roi d'Espagne, de l'appuyer d'une lettre pressante à S. M. C. Très flatté, le maréchal se fit le garant des intentions belliqueuses du Cardinal et profita de la circonstance pour insinuer deux vérités qui, venues d'un autre que lui, eussent été mal prises : la nécessité de s'entendre avec le roi de Sardaigne et l'avantage de ne pas garder le secret sur le traité qu'on allait conclure (1).

Tandis que l'on attendait à Séville le résultat des avances faites à la cour de France, les idées de la Reine allaient leur train accoutumé. Ayant cru, par un trait de la conversation, que Rottembourg avait voulu rappeler l'idée du mariage de

voilà le projet qui a paru le plus conforme à toutes les idées que vous nous avez proposées. Elles ont été rassemblées le plus qu'il a été possible. Quelque bonne qu'ait été notre intention de suivre et même de prévenir celles de L. M. C., nous ne savons si l'on trouvera que nous y avons réussi. Ce projet a été communiqué et même laissé à M. de Castelar pour l'examiner. Il nous y a fait peu d'observations et n'a demandé aucun changement. Il a loué et approuvé. »

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 364. Les *Mémoires* ne donnent pas le texte de la lettre : je l'ai trouvée aux Archives d'Alcala (*Est.*, l. 3977) ; elle est datée du 14 septembre : « Sire, c'est avec une extrême satisfaction que je vois partir les projets qui sont envoyés aujourd'huy à Votre Majesté ; j'espère qu'elle n'y trouvera rien qui ne soit conforme à ses intérêts et à ses désirs... Il est une matière que je dois prendre la liberté d'expliquer à V. M. ; Elle veut être persuadée, et toute l'Europe l'a cru de même, que M. le cardinal de Fleury honoré de la principalle confiance du Roy ne vouloit pas de guerre ; il ne faut pas s'étonner que, dans les premières années de son administration, les finances très dérangées par le précédent règne et plus encore par les divers systèmes de la Régence, il ne fût porté à désirer une longue paix.

« Les finances se trouvent actuellement dans une situation bien différente ; je supplie très humblement V. M. d'ajouter foy à ce que j'ay l'honneur de luy dire ; M. le cardinal de Fleury vouloit bien réellement la guerre lorsque nos infidèles alliés l'ont seuls empêché en proposant d'en faire une folle, au lieu de celle qui étoit également utile et glorieuse aux deux couronnes ; M. le garde des sceaux pense de même.

« Quand les couronnes seront bien unies, ou l'Empereur voudra entrer dans l'union, ou il voudra la troubler.

« Dans le premier cas, ces trois puissances seront les maîtresses absolues de l'Europe.

« Dans le second, la France et l'Espagne trouveront d'abord pour alliés trois Electeurs très puissants dans l'Empire par leur situation. Les forces de l'Electeur de Saxe sont considérables et celles que peut avoir l'Électeur de Bavière ne le sont guères moins, ses États étant fort peuplés. Le Palatin a des places importantes sur le Rhin, et pourquoi ne compterions-nous pas sur le roy de Sardaigne, retenu avec raison par l'incertitude de notre union ? Vous avez intérêt de la cacher, mais dès que cet intérêt, peut-être mal entendu, cessera, vous verrez tous ces princes se réunir à nous pour s'opposer à une Pragmatique et à une élection de Roy des Romains qui les inquiète plus que nous.

« Voilà, Sire, tout ce que je pense et crois fondé, j'attens avec la plus vive impatience les réponses de V. M., mais j'avoue que c'est sans inquiétude, bien assuré qu'Elle pense comme le Roy son très cher neveu et qui est bien attaché au Roy son très cher oncle. »

don Carlos et de l'Archiduchesse, elle avait répondu : « Je ne me suis souciée des filles que pour avoir les États; on ne manque jamais de femmes; je m'en embarrasserai fort peu, dès que je pourrai avoir les États sans mariage. » Et, tout de nouveau, mais sans trop insister, elle avait mis en avant un plan de partage des États de la maison d'Autriche : que don Carlos ait le Milanais, dit-elle; l'Espagne, Naples et la Sicile; et vous autres, Français, voyez du côté de la Flandre et ce qui peut vous convenir d'ailleurs. » L'ambassadeur, un peu gêné, répondit « qu'il ne savait point le détail des intentions du Roi à cet égard; qu'il connaissait en gros toute sa tendresse pour son sang; mais qu'il suppliait la Reine d'observer que, depuis Charles-Quint, tous les malheurs de l'Espagne n'étaient arrivés que par les États qu'elle avait hors de la Péninsule, qu'il croyait que l'attention principale de cette monarchie devait être de peupler son continent et de conserver les Indes ». A Patiño, Rottembourg dit tout franchement que « porter la négociation sur un pareil terrain serait faire traîner indéfiniment la négociation (1) ».

Le projet de traité, expédié de France le 25 septembre, souleva quelques difficultés de la part de Leurs Majestés Catholiques. Elles demandèrent qu'on marquât avec précision « ce que l'on ferait et comment on agirait en cas que l'Empereur vînt à attaquer les droits et possessions de l'Infant ». Le comte de Rottembourg répondit que, dans le moment présent, le roi de France ne pouvait qu'offrir ses forces, de quelque espèce qu'elles pussent être, que les conjonctures et les alliances en détermineraient l'usage; que cependant les secours de S. M. ne dépendraient pas du succès de ses alliances; que les deux puissances avaient intérêt à ne pas faire de faux pas et à ne rien entreprendre à la légère. Le second doute portait sur le mot *d'équilibre*, employé dans un article du projet; le roi d'Espagne fai-

(1) A. É. *Esp.*, t. 395, f° 53. Rottembourg à Chauvelin, 12 septembre 1732. Le Roi, lui, avait la préoccupation de faire rentrer à la France les places qu'elle avait perdues à son occasion, lors de la guerre de succession; il dit à Briere qu'il était juste de commencer par là.

sait observer qu'il s'appliquait à l'Autriche aussi bien qu'à l'Espagne; Patiño fit voir que, dans le cas présent, il ne pouvait exprimer que le désir de mettre des bornes à la trop grande puissance de la maison d'Autriche.

Philippe V voulait enfin que l'on dît « dans quel cas on se déterminerait à une rupture ». — « Apparemment, répondit l'ambassadeur, nos ennemis y donneront lieu par leurs ambitieuses entreprises, ou l'extension abusive qu'ils pourront faire des traités; la grande attention qu'il faut avoir, est de ne pas saisir un cas qui, armant contre nous le Corps germanique, ôte à nos alliés la liberté de faire des diversions (1). »

Ces observations ne paraissaient point de nature à décourager les espérances d'accord : aussi le garde des sceaux se décida-t-il, vers la fin d'octobre, à demander positivement à la cour de Séville que le roi de Sardaigne entrât dans l'alliance, moyennant la cession de tout ou partie du Milanais (2); on sait que, pour Chauvelin, tout traité d'équilibre en Italie commençait par là; mais il se garda bien de faire savoir à Leurs Majestés Catholiques que, depuis le mois de juin, cette alliance se négociait entre la France et la Sardaigne et que, si la France était prête à concéder le Milanais entier, c'était avec l'espoir d'obtenir la Savoie (3).

III

Par sa façon d'agir à l'égard de don Carlos, l'Empereur facilitait la tâche de la diplomatie française. Après l'hommage rendu le jour de la Saint-Jean par le Sénat de Florence, on avait envoyé à Charles VI le comte Salviati pour l'apaiser par des explications; mais il l'avait mal accueilli; et non content de refuser encore la dispense d'âge, il en avait fait autant pour les investitures. Robinson et les Anglais, qui voulaient sans doute donner

(1) A. É. *Esp.*, t. 395, f° 135. Rottembourg à Chauvelin, 2 octobre 1732.
(2) A. É. *Esp.*, t. 395. Chauvelin à Rottembourg, 20 octobre et 10 novembre 1732.
(3) *Mémoires de Villars*, t. V, pp. 344 et 348.

plus de prix à leur future intervention, rappelaient, en se moquant, que Louis XII et le duc Sforza avaient eu les investitures éventuelles du Milanais sans en avoir jamais joui (1).

Encouragé par cette sorte d'approbation, l'Empereur se disposa à annuler l'acte du 24 juin et avertit la duchesse de Parme de ne pas laisser l'Infant prendre possession de ce duché, tant qu'il ne pourrait pas présenter un acte d'investiture en règle. Philippe V résolut de passer outre. Le duc de Livia, ayant consenti à écouter Robinson qui lui demandait à titre officieux un désaveu de l'hommage, fut frappé d'une verte réprimande; son maître lui fit savoir « qu'il soutiendrait cet hommage par les armes, s'il le fallait ». Don Carlos, de son côté, fut invité par son père à se rendre à Parme sans plus tarder : l'Infant prit en effet possession de Parme le 12 octobre et de Plaisance le 22, sans autre formalité.

Charles VI considéra cette démarche osée comme un outrage à sa dignité et une infraction aux lois de l'Empire; il fit casser par un décret du Conseil aulique le serment du 24 juin, communiqua ses sujets de plainte au roi d'Angleterre et multiplia ses armements (2).

On cacha ces nouvelles à Philippe V, parce qu'on ne savait comment les lui apprendre. On se souvenait que, lors de la malheureuse convention militaire signée par Montéléon avec le général Stampa, le roi d'Espagne s'était écrié : « Je savais bien que l'on ne devait entrer en Italie que d'accord avec mon neveu et que tout ce que l'on ferait sans la France serait inutile. » Sur ce qu'il avait ouï dire des affaires de Parme, il s'était fâché contre Patiño, qu'il déclarait « sans foi et sans probité », et il avait disgracié la camériste Pellegrine qui servait à la correspondance entre ce ministre et la Reine (3).

Le gouvernement espagnol crut prudent de recourir à la France. Aux premières démarches, Chauvelin répondit avec une

(1) A. É. *Esp., Mém. et Doc.*, t. 162. Rottembourg à Chauvelin, 22 août et 5 septembre 1732.
(2) Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. I, p. 74; et A. É. *Esp., Mém. et Doc.*, t. 162, f° 426. Rottembourg à Chauvelin, 6 novembre 1732.
(3) A. É. *Esp., Mém. et Doc.*, t. 162, f° 426. Rottembourg à Chauvelin, 6 novembre 1732.

froideur, sans doute calculée, « que le roi de France serait assurément très empressé à s'employer pour le roi d'Espagne (1) » : mais lorsqu'on se décida à invoquer positivement sa garantie (2), il n'hésita pas à faire entendre aux ministres de l'Empereur une protestation aussi énergique qu'on la pouvait souhaiter (3).

Chose étrange ! Ce fut précisément le moment qu'on choisit à la cour de Séville pour mettre en avant une proposition fort scabreuse, tout à fait de nature, par ce qu'elle avait d'aventureux, à inquiéter le sage et pacifique gouvernement du cardinal de Fleury.

Patiño prétendait que l'arrangement à conclure entre la France et l'Espagne fût entièrement indépendant de tous les traités précédents, en particulier de celui de la Quadruple Alliance que l'on *devait*, disait-il, considérer comme annulé par la déclaration de Castelar du 28 janvier 1731 ; nul traité n'était plus odieux que celui-là au roi d'Espagne, parce qu'il avait confirmé le démembrement de la monarchie au profit de la maison d'Autriche (4). Mais cette réserve et cette annulation ne seraient connues que de la France et de l'Espagne qui ne laisseraient pas que d'exiger des autres puissances l'exécution du traité de Londres, tant qu'on jugerait utile de l'invoquer (5).

Enfin Patiño, fidèle au constant désir de Philippe V, demandait que la France s'engageât à contribuer de toutes ses forces pour reprendre Gibraltar.

La première impression de Chauvelin stupéfait fut qu'on voulait rompre (6). « L'idée d'annuler tous les traités paraît impraticable, écrivait-il à Rottembourg. Comment rester sans savoir dans quel système on vit ? Nous voilà arrêtés tout court. Jamais on ne regardera la déclaration de M. de Castelar comme la

(1) Alcala, *Est.*, l. 4165. Castelar à La Paz, 8 décembre 1732.
(2) *Ibid.*, l. 4165. La Paz à Castelar, 19 décembre 1732.
(3) *Ibid.*, l. 4066. Castelar à La Paz, 19 janvier 1733.
(4) A. É. *Esp.*, t. 396, f° 110. Patiño à Rottembourg, 8 novembre 1732 : « El tratado de la quatriple alianza ni los otros subcesidos pueden serbir de base para al presente que se estipula entre las dos coronas..... pues en este se estipula la renunzia de los estados desmembrados de la Monarquia. »
(5) *Ibid.*, f° 76. Rottembourg à Chauvelin, 8-13 novembre 1732.
(6) *Ibid.*, f° 168. Chauvelin à Rottembourg, 2 décembre 1732.

base d'un système nouveau. Sur quel pied serions-nous non seulement avec l'Espagne, mais avec toute l'Europe? Comment le roi de France pourrait-il se servir des traités qu'il aurait déclarés nuls? Nous ne comprenons pas la subtilité et la possibilité de regarder des traités *nuls entre nous et cependant* d'en exiger de concert l'observation contre les autres puissances? Et par là entendrait-on aussi annuler même les traités de commerce (1)? »

Non, ce n'était point la rupture des négociations que l'on cherchait à la cour de Séville; ce qu'on souhaitait, c'était bien vraiment de briser avec la politique odieuse du passé, c'était de faire du traité avec la France le point de départ d'un ordre de choses nouveau et de la restauration presque intégrale de la monarchie de Charles II.

Ces vastes projets soupçonnés et entrevus causaient l'inquiétude du roi de Sardaigne; l'Empereur avait grand soin de la fortifier; elle était encore augmentée par les délais de la France à répondre aux ouvertures qu'on lui avait presque faites; on commençait à penser à Turin qu'il y avait un traité déjà conclu entre la France et l'Espagne, contraire aux intérêts de la maison de Savoie; aussi paraissait-il probable que Charles-Emmanuel s'arrangerait avec l'Empereur. Pour l'en détourner, Chauvelin, sans attendre l'avis du gouvernement espagnol, lui fit proposer par Vaulgrenant le Milanais entier, ou du moins ce qu'on pourrait en acquérir (2). C'était mettre Élisabeth Farnèse en face du fait accompli.

Contre son ordinaire, elle ne se fâcha pas, mais elle avoua sa peine; « outre que la cour de Turin était infidèle et changeait légèrement de parti, le Milanais était ce qu'il y avait de meilleur en Italie; ce serait bien heureux, si l'on pouvait au moins sauver Crémone et le Crémonais qui étaient si fort à la bienséance de l'Infant (3) ».

(1) A. É. *Esp.* t. 396, f° 209. Le même au même, 9 décembre 1732.
(2) *Ibid.* Chauvelin à Rottembourg, 25 novembre 1732.
(3) *Ibid.*, *Mém. et Doc.*, t. 112. Rottembourg à Chauvelin, 6 décembre 1732.

Chauvelin s'efforça de prouver que l'intérêt bien entendu de don Carlos exigeait que le roi de Sardaigne fût satisfait : il sentait que l'acquiescement formel d'Élisabeth Farnèse était seul capable de déterminer Charles-Emmanuel (1); un moment il espéra l'obtenir.

A la fin de décembre en effet, Rottembourg annonça que la reine d'Espagne était décidée à s'entendre avec la France : « Jamais, écrivait-il, je ne vous ai parlé si affirmativement, parce que jamais cette princesse ne s'était expliquée si clairement (2). » Patiño avait consenti à renoncer au secret sur le traité à faire et à la clause qui annulait les traités antérieurs; on se bornerait à dire « qu'ils subsisteraient en tout ce qui n'y serait pas dérogé ». Le brusque rappel du duc de Liria semblait le gage de la solidité de ces intentions (3). Et cependant on touchait à de nouveaux obstacles qui allaient encore une fois tout remettre en question.

IV

Le premier — qui n'était peut-être au fond qu'un prétexte — venait de la santé du roi d'Espagne. Après une accalmie de quelques mois, une nouvelle crise s'était manifestée, d'abord

(1) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 162, f° 491. Chauvelin à Vaulgrenant, 30 décembre 1732 : « Il est question d'assurer ce qu'il peut souhaiter; et, cela une fois réglé et convenu, il n'y a pas de doute que l'Espagne ne sentît tout l'avantage qu'elle aurait à se lier avec deux puissances qui lui seraient aussi utiles que nécessaires pour assurer l'établissement de l'Infant et pour le succès même de ce que le Roi pourrait juger et qui serait reconnu par la France et le roi de Sardaigne pouvoir convenir à l'Infant don Carlos et contribuer à l'abaissement et, s'il est jugé nécessaire, à l'extirpation de la maison d'Autriche en Italie. Vous jugez bien que pour lors tout ce qui serait arrêté et fixé pour les avantages du roi de Sardaigne serait la base et le fondement de tout ce qui serait ensuite négocié et résolu, lorsque l'Espagne accéderait et se rendrait partie dans le traité... Vous ne devez pas perdre de vue ce que le Roi vous a fait expliquer sur le désir qu'il aurait de parvenir par là à posséder la Savoie. » A. É. *Esp.*, t. 403, f° 20. Chauvelin à Rottembourg, 27 janvier 1733 : « Je puis vous confier pour vous seul que nous n'avançons pas autant qu'il serait à désirer auprès du roi de Sardaigne. La défiance de sa part paraît excessive contre l'Espagne... La réponse à ces soupçons ne laisse pas d'être difficile. Comment aussi répondre de notre part d'une puissance avec qui nous ne sommes pas nous-mêmes liés et qui paraissant cependant entrer dans nos vues par rapport au roi de Sardaigne, peut d'un moment à l'autre ne pas donner aux propos qui vous ont été tenus en conversation tout l'effet qu'ils devraient avoir. »

(2) A. É. *Esp.*, t. 396, f° 274. Rottembourg à Chauvelin, 19 décembre 1732.

(3) *Ibid.*, et t. 403. Rottembourg à Chauvelin, 12, 31 décembre 1732 et 2 janvier 1733. *Mémoires de Villars*, t. V, p. 377-378.

assez bénigne, vers la fin d'août, puis comparable aux plus graves dont il avait souffert, à partir du milieu de septembre.

Elle avait commencé par une extrême mélancolie et par un silence prolongé; sur ce qu'on lui avait présenté une chemise et un habit neufs, Philippe V avait déclaré ne plus vouloir sortir du lit; il y resta, à diverses reprises, plusieurs jours de suite, remuant les lèvres sans rien articuler, ou le doigt du milieu dans la bouche; il ne voulait point souffrir qu'on le rasât, qu'on le peignât, ni qu'on lui coupât les ongles; pendant des mois, il ne changea ni de chemise, ni de draps.

Puis survinrent les manies les plus singulières, parfois les plus contraires au caractère de ce pauvre prince.

Le 30 septembre, on fut si inquiet que la Reine lui fit rendre un décret (qui ne parut point), par lequel il nommait un conseil de gouvernement composé du prince des Asturies, du marquis de La Paz, de Patiño, du Président de Castille, des ducs de Grenade et de Giovenazzo, du comte de Montemar. Le Roi avait la main si faible et si tremblante qu'on fut obligé de la lui tenir pour qu'il signât.

Du 3 au 17 octobre, Philippe refusa de parler, sauf quelques mots à sa femme et à son fils aîné : il avait pour cela deux motifs; tantôt, comme dans l'une de ses précédentes maladies, il se croyait mort; tantôt il s'estimait coupable de gouverner encore depuis la majorité du prince des Asturies et pensait « que la manière la plus décidée de ne pas régner était de ne pas parler ». Avec cela, il lui échappait de grands cris qu'on entendait dans les pièces voisines.

Un peu plus tard, il prit pour confident unique — à l'exclusion même de sa femme — le valet de chambre Brière à qui il disait les choses les plus importantes; Brière les répétait au comte de Rottembourg. Le Roi ne parlait guère que de la France, de l'union prochaine qu'il y aurait entre les deux couronnes, de ce qu'elles pourraient opérer de grand pour la maison de Bourbon, de la joie qu'il aurait à aider la France à reprendre ce qu'elle avait perdu à cause de lui.

Le 16 novembre, inopinément, il ordonna qu'on fît préparer son écritoire et que le lendemain matin ses ministres vinssent dépêcher avec lui; Élisabeth n'eut que le temps d'instruire La Paz de ce qu'il devait dire. Ne venait-elle pas, à l'insu de son mari, de signer, à l'aide d'une estampille secrète, le rappel du duc de Liria?

Quelques jours après, il voulut donner audience au comte de Rottembourg; il le reçut, avec tout l'extérieur d'un malheureux insensé, les jambes et les pieds nus, la barbe longue et sale (1). Pourtant, le 26 décembre, on annonça officiellement son rétablissement : il s'était habillé de neuf des pieds à la tête (2)! Rottembourg lui-même le crut guéri. Mais les détails qu'il donnait dans ses lettres suivantes ne permettaient pas cet optimisme. Pour ne pas voir Patiño qu'il détestait, le Roi faisait tirer une portière, chaque fois que ce ministre venait dépêcher avec la Reine; un jour, il se jeta sur sa femme pour la battre; del Arco et Valouse étant intervenus, del Arco fut brutalement poussé par terre. Une autre fois Brière demanda à son maître s'il donnerait tout à La Paz, puisque Patiño lui déplaisait; Philippe répondit que La Paz était une bête et qu'il ferait venir tous les jours le comte de Rottembourg (3).

Dans le courant de janvier, il reprit le lit; il y demeurait de longues heures immobile, la tête entre ses deux mains, les yeux fixés au plafond et la bouche ouverte. Dans les moments lucides, il disait à Brière qu'il fallait absolument qu'il se défît des quatre *évangélistes* de la Reine : il appelait ainsi Patiño, Scotti, l'archevêque d'Amida et la camériste Pellegrine (4). Même physiquement, il paraissait fort mal; il lui arrivait de s'évanouir; le 14, croyant sa fin imminente, il se confessa au père Clarke.

(1) Tous ces détails sont empruntés aux lettres de Rottembourg à Chauvelin, 20 août, 3, 4, 17 octobre, 15, 17 novembre, 12 décembre 1732 (A. É. *Esp.*, tt. 390, 395, 396). *Mémoires de Villars*, t. V, pp. 366, 368, 369, 372, 376.

(2) Alcala, *Est.*, L. 4165. La Paz à Castelar, 26 décembre 1732.

(3) A. É. *Esp.*, t. 396, f 436. Rottembourg à Chauvelin, 30 décembre 1732.

(4) *Ibid.*, t. 403, f° 41. Le même au même, 17 janvier 1733.

Pendant tout le temps que dura cette crise, il n'y eut pas à proprement parler de gouvernement en Espagne. Le prince des Asturies et son entourage s'adressaient sans cesse à Rottembourg, lui donnant l'assurance que si le Roi venait à manquer, il aurait part à la direction des affaires; le prince promettait de se jeter dans les bras de la France (1); il conseillait de ne s'attacher pour le présent qu'à fixer la reine Élisabeth par un traité ou autrement, pour qu'elle ne prît aucune résolution qui, momentanément, pût être préjudiciable à l'Espagne et par conséquent aux deux monarchies; dès le lendemain de la mort du Roi, on ferait un autre traité au gré de la France et l'on ne s'embarrasserait plus des affaires d'Italie (2).

Mais on avait vu tant de fois Philippe revenir d'accidents aussi inquiétants que, ni en France, ni en Espagne, on n'osait prendre aucun parti décisif. Et, d'autre part, comme le faisait observer Chauvelin, si le ministère espagnol avait eu l'alliance vraiment à cœur, il aurait trouvé moyen de la contracter, malgré l'incertitude où le jetait l'état du Roi (3), tout comme il avait osé sans ce prince décider le rappel du duc de Liria.

La véritable raison des hésitations de la reine d'Espagne et de Patiño était dans les espérances qu'ils fondaient l'un et l'autre sur l'intervention du roi d'Angleterre auprès de l'Empereur. Dès qu'ils avaient eu vent du progrès des négociations avec la France, les Anglais s'étaient empressés d'offrir leurs bons offices. Robinson, beaucoup moins insolent, avait mis sur le tapis des expédients plus acceptables que ceux qui avaient d'abord excité l'indignation de Philippe V. Le comte de Montijo, ambassadeur d'Espagne à Londres, avait présenté à Georges II un mémoire où il se plaignait, au nom du roi son maître, de l'offense faite au grand-duc de Toscane par la prétention de l'Empereur de réduire le Sénat de Florence à obéir aux rescrits impériaux.

(1) A. É. *Esp.*, t. 396, f° 135, et 403, f° 40. Rottembourg à Chauvelin, 15 novembre 1732 et 17 janvier 1733.

(2) *Ibid.*, t. 403, f° 172. Rottembourg à Chauvelin, 27 janvier 1733.

(3) *Ibid.*, t. 393, f° 202. Chauvelin à Rottembourg, 27 octobre 1732.

Georges II avait, sans le moindre délai, fait passer un office à la cour de Vienne ; Charles VI lui avait répondu que, par considération pour lui et en vertu de leurs engagements réciproques, il aurait la complaisance de livrer à l'Infant don Carlos les investitures réelles de Parme et de Plaisance et la dispense d'âge, pourvu que l'Infant les demandât et s'abstint du titre de Grand-Prince de Toscane qu'il avait pris contre les lois de l'Empire. Georges II, pour mieux prouver son amitié à Leurs Majestés Catholiques, avait ordonné à Robinson « de continuer les plus fortes instances jusqu'à ce qu'il eût obtenu les condescendances entières de l'Empereur sur les griefs en question ».

Très satisfaite de ces procédés, Élisabeth Farnèse avait exprimé à Keene sa reconnaissance (1).

Le gouvernement français savait tout cela : il n'était donc pas fort surprenant qu'il ne voulût voir dans les projets, observations et expédients que lui envoyait, avec un faux empressement, le ministère espagnol, autre chose qu'un habile moyen de stimuler le zèle des Anglais, peut-être même de couvrir une négociation dont le terme serait l'alliance de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Empereur (2).

« C'est beaucoup faire, à la manière dont on nous traite, écrivait Chauvelin au comte de Rottembourg, de ne pas nous fâcher et de laisser subsister la négociation (3). »

A l'heure où il écrivait ces lignes, le garde des sceaux connaissait pourtant déjà l'événement qui allait, malgré les efforts du premier ministre de Louis XV, donner une orientation nouvelle à la politique française, et, en la tournant vers la guerre, l'obliger à conquérir, coûte que coûte, l'alliance espagnole : le 10 février, on avait appris à Paris la mort du roi de Pologne Auguste II, survenue le 1er du même mois, et tous les politiques avaient prévu le conflit qui ne pouvait tarder à mettre aux prises le roi de France et l'Empereur.

(1) A. É. *Esp.*, t. 403, f° 82. Rottembourg à Chauvelin, 17 janvier 1733.
(2) *Ibid.*, f° 180. Chauvelin à Rottembourg, 13 février 1733.
(3) *Ibid.*, f° 191. Le même au même, 17 février 1733.

LIVRE SECOND

LA CONCLUSION DU PACTE DE FAMILLE DE L'ESCURIAL
ET L'ALLIANCE DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE
PENDANT LA GUERRE DE SUCCESSION DE POLOGNE.

FÉVRIER 1733 — OCTOBRE 1735.

CHAPITRE PREMIER

Les faiblesses de la politique française et les exigences de l'Espagne. — L'Espagne veut l'annulation des traités antérieurs et des renonciations d'Utrecht. — Conditions qu'elle met à l'alliance de la maison de Bourbon et de la maison de Savoie.

FÉVRIER-AOUT 1733.

La mort du roi de Pologne marquait le commencement d'un état de choses nouveau dans l'Europe du XVIII^e^ siècle et la fin de cette période pacifique que tous les efforts de la diplomatie la plus inventive n'avaient pas réussi à prolonger vingt ans. Le cardinal de Fleury cependant ne s'aperçut pas tout de suite, ou plutôt ne voulut pas s'apercevoir du changement que les événements imposaient à sa politique. Il ferma les yeux à l'évidence et crut, par une extrême mauvaise volonté à soutenir les inévitables prétentions de Stanislas Leszczynski (1), reculer encore une fois indéfiniment l'échéance redoutée d'une grande guerre européenne. Le spectacle des pitoyables faiblesses auxquelles cette fâcheuse conception entraîna le gouvernement français n'était pas fait pour amener l'Espagne à se départir de la ligne de conduite qu'elle avait

(1) P. Boyé, *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*, ch. III.

adoptée : point de traité d'alliance avec la France tant que Louis XV n'aurait pas déclaré la guerre à la maison d'Autriche. La première moitié de l'année 1733 devait donc voir se renouveler les vicissitudes et les monotones échanges de vues des mois précédents.

I

« Il est des situations forcées, » écrivait, au lendemain du jour où l'on avait appris à Versailles la mort d'Auguste II, le garde des sceaux au marquis de Monti, ambassadeur en Pologne, « et nous ne pouvons pas nous dispenser de porter les intérêts du roi Stanislas (1). » Chauvelin disait vrai; mais ni lui, ni surtout le cardinal de Fleury, n'envisageaient avec enthousiasme « cette situation forcée ». « Laissez subsister l'opinion que la France agira pour ce prince, mais ne la confirmez par aucune déclaration formelle de nos vues. » Telles furent en conséquence les premières instructions que le garde des sceaux adressa au comte de Rottembourg (2).

Toutefois, avec la connaissance qu'il avait du caractère d'Élisabeth Farnèse, il était une question que le ministre de Louis XV ne pouvait guère ne pas se poser et qu'il importait d'élucider sur l'heure : la reine d'Espagne avait-elle, oui ou non, conservé quelque prétention au trône de Pologne pour l'un quelconque de ses fils? Carlos avait dix-sept ans, Philippe en avait douze et Louis en avait six : tous étaient bien jeunes pour une couronne élective. Mais un tel obstacle n'était point de ceux qui arrêtaient la plus ambitieuse des mères.

Juste pressentiment. Dès le 9 mars, un courrier partait en secret de Séville pour la Pologne, porteur de pleins pouvoirs qui permissent de négocier l'élection de l'Infant don

(1) A. É. *Pologne, Mém. et Doc.*, t. 14. Chauvelin à Monti, 11 février 1733; cité par Boyé, *op. cit.*, p. 112.

(2) A. É. *Esp.*, t. 403, f° 380. Chauvelin à Rottembourg, 24 février 1733.

Philippe et, supposé qu'on le trouvât trop jeune, de l'Infant don Carlos; le négociateur n'emportait que peu d'argent, mais il avait ordre d'en promettre (1).

La Reine, à ce sujet, crut devoir faire au comte de Rottembourg quelques confidences assez embarrassées. « Au passage du duc de Liria à Varsovie, disait-elle, il avait jeté des propos pour l'élection d'un Infant dans le cas que le roi de Pologne vînt à mourir; cette correspondance avait été entretenue assez froidement; mais, depuis la mort d'Auguste II, sur les espérances qu'avait données leur correspondant, on lui avait envoyé un créditif et des pouvoirs; cela n'empêchait pas de suivre les intérêts du roi Stanislas, chose si juste; mais, comme l'objet de la France ne pouvait être que de se procurer une alliance et une diversion considérable dans le Nord, le choix d'un Infant produirait le même effet, et même avec apparence d'une plus longue durée par la différence des âges; Leurs Majestés Catholiques espéraient donc que, si l'on ne pouvait pas réussir pour le roi Stanislas, on favoriserait de préférence l'élection d'un prince de la maison de Bourbon (2). »

Le procédé ne plut guère au gouvernement français; mais il avait besoin de l'alliance espagnole; « de simples pouvoirs et un pareil créditif » ne lui paraissaient pas fort à craindre; il prit le sage parti de s'abstenir de tout reproche (3).

Si l'entente avec Philippe V n'avait pas rencontré d'autre obstacle, elle eût été bientôt conclue. Mais, nous l'avons dit, elle se heurtait à l'incurable défiance, et trop fondée, du roi d'Espagne; jamais, pensait-il, Fleury ne se déciderait à combattre; dès lors, pourquoi compromettre les intérêts de don Carlos en Italie par une attitude qui mécontenterait l'Empereur? Mieux valait, bien qu'à contre-cœur, continuer à s'entendre avec lui et avec les Anglais. Ainsi raisonnait Patiño dans ses dépêches au marquis de Castelar, et Rottembourg,

(1) A. E. *Esp.*, t. 404, f° 77. Rottembourg à Chauvelin, 20 mars 1733.
(2) *Ibid.*, f° 87. Rottembourg à Chauvelin, 25 mars 1733.
(3) *Ibid.*, f° 101. Chauvelin à Rottembourg, 14 avril 1733.

qui savait à quoi s'en tenir, multipliait les avis analogues (1).

Chaque manifestation un peu énergique des ministres de Louis XV était accueillie à Séville par des félicitations, des encouragements, de solennelles promesses. La Reine se plaisait à dire qu'il fallait recourir aux armes, que c'était le génie de la France et qu'elle y trouverait son bien (2). Avec quelle joie, de son côté, Castelar annonça-t-il que Louis XV marchait à la guerre avec l'Autriche par la façon dont il garantissait les droits de don Carlos et par la déclaration qu'il venait de faire en faveur de la liberté de l'élection en Pologne (3)!

Aux menaces de l'Empereur, de la Russie, de la Prusse et du Danemark, le roi de France, en effet, s'était enfin décidé à repondre; il avait notifié ses intentions à la cour de Vienne et s'était hâté de réclamer l'aide du roi son oncle : « Tâchez, écrivait à ce propos Chauvelin au comte de Rottembourg, que l'on puisse nous mettre en état de compter sur le concours de l'Espagne si l'Empereur ne croyait pas pouvoir déférer à une déclaration aussi formelle, dans une occasion où, indépendamment de tout traité, il s'agit de l'honneur de la maison. Concertez avec Leurs Majestés Catholiques ce qu'elles jugeront elles-mêmes se devoir et à la France dans cette occasion. Si le traité était signé, il n'y aurait nul doute; mais voilà le cas où vous pouvez rappeler à la reine d'Espagne et à son ministre ce qu'elle vous a dit plusieurs fois que l'alliance devait être regardée comme faite, et en effet ce serait précisément le cas où nul traité ne devrait empêcher ce que nous aurions raison d'entreprendre contre un prince que nulle considération n'arrêterait dans ses vastes et ambitieux projets et qui verrait bien, si l'Espagne n'appuyait pas dans cette occasion la France, que leur union contre lui ne serait jamais à redouter. Vous sentirez quelles conséquences suivent de pareilles réflexions (4). »

(1) Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Castelar, 5 avril 1733; A. É. *Esp.*, t. 404, f° 132. Rottembourg à Chauvelin, 5 avril 1733.

(2) Rottembourg à Chauvelin, 20 mars 1733.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4066. Castelar à La Paz, 17 mars 1733.

(4) A. É. *Esp.*, t. 403, f° 400. Chauvelin à Rottembourg, 17 mars 1733.

A ces paroles que Rottembourg lui fit connaître, Patiño enchanté répliqua que, « du moment que la France prenait un parti certain, elle pouvait absolument compter sur l'Espagne (1) ». Dès le lendemain, Philippe V promit tout son concours, ajoutant, d'accord avec la Reine, qu'il fallait dresser immédiatement le plan d'opérations : « Vous voyez, dit Élisabeth, que nous allons de bon pied et franchement; que je vous ai dit vrai en vous assurant que l'on devait considérer le traité comme signé, que vous n'aviez qu'à vous brouiller avec l'Empereur et compter sur l'Espagne; que, si nous avons été timides à nous engager avec vous, ce n'était que par la crainte que vous n'en restassiez à des offices dont nous sommes désabusés. Vous nous avez toujours dit vous-même qu'il n'y avait que deux partis à prendre pour soutenir l'Infant, ou les forces réunies de la maison de Bourbon, ou de subir le joug de l'Empereur; je craignais, je vous l'avoue, que vous ne vous déterminassiez point à nous soutenir avec vigueur et que nous n'eussions le désagrément indispensable de plier honteusement sous les lois de l'Empereur. Vous voyez que, sans balancer, nous nous abandonnons à vous, dès que vous nous assurerez d'un parti pris bien effectivement d'agir avec force. Croyez-moi, toutes les hauteurs de l'Empereur ne viennent que de l'opinion où il a constamment été que M. le Cardinal ne voulait point de guerre à quelque prix que ce fût... Mais, décidez-vous bien (2)! »

Ordre fut donné sur-le-champ de ralentir la négociation poursuivie avec Londres et avec Vienne : mais Patiño eut la prudence de faire savoir à son frère Castelar que les intentions du roi leur maître ne seraient rendues publiques qu'après la conclusion d'un accord qui ne laisserait place à aucun doute (3).

(1) A. E. *Esp.*, t. 404, f. 135. Rottembourg à Chauvelin, 5 avril 1733; Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Castelar, 5 avril 1733.

(2) *Ibid.*, t. 404, f° 135. Rottembourg à Chauvelin, 5 avril 1733.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Castelar, 5 avril 1733; et (l. 4066) Castelar entre parfaitement dans ces vues: « la France doit marcher la première et l'Espagne ne doit que suivre », écrit-il, le 20 avril, à son frère.

Sage précaution! Le dernier mot de la dépêche du 17 mars, celle-là même par laquelle Chauvelin avait réclamé l'appui de l'Espagne, ne marquait-il pas une crainte extrême de trop s'engager? « Surtout ne donnez rien par écrit! » Et, dans le conseil du 25 mars, on mandait à Rottembourg « de ne plus presser la conclusion du traité (1) ». Faut-il donc ruiner le roi de France pour élever son beau-père? » s'était douloureusement écrié le trop économe et trop pusillanime Cardinal (2).

En vérité, les ministres d'Angleterre et de Hollande n'avaient pas tort de répéter à la cour de Séville que « toutes les déclarations de la France n'étaient encore que *verba et voces* (3) ».

II

Vers le milieu d'avril 1733, le comte de Rottembourg écrivait à Pecquet son confident que la résolution de S. M. C. de faire avec la France le traité en question était indubitable, mais que trois motifs en différaient la conclusion : « l'embarras et le désir de M. Patiño que ce traité fût conçu en termes si clairs et si nets qu'il ne fût sujet à aucune interprétation; la défiance qui durait que la France ne ferait la guerre en aucun cas; la haine du Roi pour M. Patiño et l'entêtement de S. M. de ne vouloir pas dépêcher avec ce ministre (4) ».

Comme toujours en effet à la cour d'Espagne, les bizarres caprices du souverain exerçaient leur influence sur la politique. Le marquis de La Paz avait été frappé d'une attaque d'apoplexie très violente causée par sa disgrâce; la Reine avait appris avec beaucoup de mépris l'accident de celui qu'elle avait si fort exalté après la paix de 1725 (5). Toute sa faveur s'était depuis longtemps reportée sur don José Patiño, qui à

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 392.
(2) Boyé, *Stanislas Leszczynski*, p. 414.
(3) A. E. *Esp.*, t. 404, f° 135. Rottembourg à Chauvelin, 5 avril 1733.
(4) *Ibid.*, t. 390, f° 492. Rottembourg à Pecquet, 17 avril 1733.
(5) *Ibid.*, t. 404, f° 14. Rottembourg à Chauvelin, 6 mars 1733.

toutes ses charges ajouta le détail des affaires étrangères; mais le Roi avait pris ce ministre en horreur et persécutait sans pitié sa femme qui le lui imposait; Élisabeth usait vainement de tous les stratagèmes pour déterminer son mari à le recevoir; elle avait eu recours même au père confesseur, mais celui-ci avait refusé de se servir de la confession pascale à cette fin (1). Le jour de la Saint-Philippe, Élisabeth, par les instances les plus vives et les plus réitérées, pressa le Roi de se laisser baiser la main par les grands officiers de sa couronne. Philippe y consentit par un coup de tête; ils entrèrent dans l'appartement au nombre de cinq, mais ils durent se retirer sur-le-champ sans que leur maître leur eût dit un mot. Alors la Reine se jeta aux pieds du Roi, le suppliant d'accorder au moins la même grâce à Patiño. Philippe se fâcha et, dans sa colère, ne permit point à sa femme de dîner avec lui (2).

Lasse de tant de tracas, Élisabeth Farnèse cherchait le moyen d'y échapper. Elle songea, semble-t-il, même à offrir au prince des Asturies un partage du pouvoir; mais Ferdinand était trop avisé pour accepter; tout ou rien, il n'y avait pas de milieu pour lui (3).

De tous les points sur lesquels le gouvernement espagnol exigeait que le gouvernement français s'expliquât en termes précis, celui qui lui tenait le plus au cœur était l'article relatif

(1) A. É. *Esp.*, t. 390, f° 486. Rottembourg à Pecquet (à déchiffrer par lui-même) avril 1733; f° 490, lettre du 17 avril qui raconte les rigueurs du Roi contre la Reine.

(2) *Ibid.*, t. 404, f° 339. Rottembourg à Chauvelin, 8 mai 1733. Le 17 avril, Rottembourg écrivait au même (*ibid.*, f° 196) : « Il me serait impossible de servir M. Patiño et de le remettre dans son train de dépêcher au moyen des affaires de la France sans nous attirer l'inimitié de tous nos amis et de toute la nation. J'ai déjà eu l'honneur de vous mander que ce que je croyais pouvoir faire de mieux était de sembler ignorer les circonstances de son état, afin de ne choquer ni l'un ni l'autre parti. L'intérieur est toujours dans le même trouble; le Roi et la Reine ne sont pas moins fermes l'un que l'autre, l'un pour ne pas vouloir voir le ministre et l'autre pour le soutenir. »

(3) A. É. *Esp.*, t. 404, f° 339. Rottembourg à Chauvelin, 8 mai 1733 : « Le grand dessein est toujours de pouvoir porter les choses à faire tomber le gouvernement des affaires à la Reine et au prince des Asturies conjointement; mais ce dernier persiste à vouloir le tout ou rien, se retranchant à dire qu'il ne ferait rien sans ordre du Roi et qu'il ne peut admettre aucune autorité de son vivant. On songe à présent à une nouvelle tournure. On s'engagerait à faire tomber le gouvernement sur le prince des Asturies, à condition qu'il demanderait au Roi de lui-même d'être assisté par la Reine. »

à l'annulation des traités antérieurs : on ne vit pourquoi que peu à peu. Inquiété, gêné par cette prétention, le garde des sceaux s'était arrêté, en mars 1733, à une formule des plus obscures qui n'était ni une annulation, ni une confirmation (1). Elle paraissait fort mauvaise à Castelar qui, lui, pour rassurer la France sur les conséquences de l'annulation proposée, offrait une confirmation pure et simple de tous les traités conclus entre l'Espagne et la France jusqu'à celui de Ryswick, inclusivement. « Fort bien, disait Chauvelin, mais les autres traités? » — « Et quels traités avons-nous, ripostait l'ambassadeur, depuis le traité de Ryswick? » — « Entre autres celui d'Utrecht, où vous êtes partie, poursuivait Chauvelin; celui de 1718, en ce qui nous concerne, et celui de 1721. » — « Oh! s'écria Castelar, laissant pour la première fois percer le bout de l'oreille; ne serait-il pas aussi bien de ne pas valider les renonciations? » — « Ce sont là, reprit le garde des sceaux, de grands objets sur lesquels vous n'avez pas porté vos réflexions, puisque jusqu'aux derniers moments vous aviez vous-même posé pour base de ce traité-ci tous les antérieurs indistinctement (2). » Et il tint ferme à l'idée de faire subsister ces traités pour ce qui concernait la France et l'Espagne, sans préjuger ce qu'à l'occasion on ferait de concert à l'égard des autres puissances (3).

« Vous voyez, dit Élisabeth Farnèse au roi d'Espagne, en apprenant cette réponse, que l'on ne veut point se départir en France de ce qui nous est désavantageux! » Et comme le Roi regardait fixement le comte de Rottembourg : « Ce n'est pas à vous que je m'en prends, dit la Reine à celui-ci; vous ne pouvez

(1) Elle était ainsi conçue : « Leurs Majestés très chrétienne et catholique déclarent par cet article séparé et secret que les articles des traités antérieurs *qui concernent* les possessions actuelles et réciproques des deux couronnes et tous les autres engagements et conventions portés par les traités antérieurs subsisteront à leur égard dans leur entier en tout ce qui n'y est pas dérogé par le présent traité, n'entendant Leurs Majestés T. C. et C. par ce présent traité annuler ni valider lesdits traités antérieurs en ce qui concerne les autres puissances, se réservant leurs dites Majestés pour parvenir à l'objet du présent traité de s'expliquer sur la force des dits traités antérieurs en ce qui concerne les autres puissances et sur l'*obligation qui en pourra résulter*, selon ce que L. M. T. C. et C. croiront de concert devoir faire par rapport aux circonstances et aux événements. »

(2) A. É. *Esp.*, t. 404, f° 56. Chauvelin à Rottembourg, 3 avril 1733.

(3) *Ibid.*, f° 101; Chauvelin à Rottembourg, 14 avril 1733.

que suivre vos ordres. Vous êtes le plus honnête homme et le plus vrai que nous connaissions. » L'ambassadeur reprit, en bon serviteur, que « ceux de qui il recevait ses ordres n'étaient sûrement pas moins bien intentionnés pour l'union, mais qu'ils connaissaient toute la conséquence de rompre précipitamment de tels engagements ». Les transports de fureur de la Reine le réduisirent vite au silence (1).

Deux jours après, redevenue maîtresse d'elle-même, Élisabeth Farnèse lui déclara « que l'intention du roi d'Espagne était de ne renouveler aucun engagement et de ne se lier les mains à quelque prix que ce fût, qu'il était libre des traités antérieurs avec toutes les puissances de l'Europe et qu'il voulait le rester; la France pouvait demander tout ce qu'elle voudrait des anciens traités; on le mettrait dans celui-ci (2) ».

Le comte de Rottembourg comprit alors la véritable portée de la *déclaration*, faite par le marquis de Castelar en janvier 1731, et à laquelle l'Espagne avait paru attacher un si grand prix. Elle n'avait été imaginée que pour en venir à cette abolition de tous les traités et, par là même, à celle des renonciations d'Utrecht : « Il est clair comme le jour, écrivit notre ambassadeur, non sans s'exagérer sa propre clairvoyance, que ce que j'ai eu l'honneur de vous mander de tout temps est vrai, *qui est que l'on ne veut point confirmer les renonciations et que l'on prétend absolument en être délivré*. Vous apprendrez, par un compte fort étendu que j'ai l'honneur de vous rendre, des propositions bien extraordinaires à cet égard, quoique rien ne doive vous surprendre de la part de cette cour (3). »

En recevant la nouvelle de la mort du duc d'Anjou, second fils de Louis XV, survenue le 8 avril, Élisabeth Farnèse avait, sans ambages, dit à la nourrice : « En voilà deux en six semaines; si cela continue, je verrai un de mes fils roi de France (4). »

(1) A. É. *Esp.*, t. 390, f° 500. Rottembourg à Pecquet, 23 avril 1733; t. 404, f° 251; Rottembourg à Chauvelin, 25 avril.
(2) *Ibid.*, t. 404, f° 229. Rottembourg à Chauvelin, 25 avril 1733.
(3) *Ibid.*, Rottembourg à Chauvelin, 25 avril 1733.
(4) *Ibid.*, t. 390, f° 501. Rottembourg à Pecquet, 23 avril 1733.

Une telle question, brusquement éclairée d'un jour nouveau, ne pouvait que préoccuper vivement le garde des sceaux. Il ordonna à l'ambassadeur de l'élucider autant que faire se pourrait et de rédiger un mémoire à l'aide de toutes les informations qu'il aurait rassemblées; *peut-être même y aurait-il lieu de fixer, par un article ou un acte très secret, les vues de Leurs Majestés Catholiques.* « Mais, ajoutait le ministre, comment y parvenir par rapport au Conseil et par rapport au Roi lui-même? » En outre, si Philippe V touchait aux renonciations, il ne prétendrait pas renoncer à l'Espagne, quand même il deviendrait possesseur de la France; or, que dirait le roi de Sardaigne, s'il découvrait un pareil article secret? Faisant un traité avec lui, pourrait-on le lui cacher? Ne serait-ce pas une infidélité impraticable par elle-même et dont les risques seraient dangereux? Insister sur de pareilles prétentions équivaudrait à dire qu'on ne veut pas finir. « Nous voilà donc réduits à ne savoir ce que nous devons attendre de l'Espagne (1)! »

De guerre lasse pourtant, et après de longues conversations avec le marquis de Castelar, les ministres français concédèrent cette dernière rédaction de l'article secret qu'acceptait l'ambassadeur d'Espagne : « Leurs Majestés T. C. et C. déclarent par cet article séparé et secret que les articles des traités antérieurs qui concernent les possessions actuelles et réciproques des deux couronnes et tous les autres engagements et conventions portés par les traités antérieurs subsisteront pour ce qui regarde seulement la France et l'Espagne, en tout ce qui regarde le commerce, et à quoi il n'est pas dérogé par le présent traité (2). »

Mais cette concession même allait-elle paraître suffisante? Chauvelin, et Castelar aussi, en doutaient (3). Que faire alors?

(1) A. É. *Esp.*, t. 404, f° 207. Chauvelin à Rottembourg, 5 mai 1733.

(2) *Ibid.*, f° 266. Envoyé à M. de Rottembourg, le 12 mai 1733. « Enfin on se rendit, et le garde des sceaux manda à Rottembourg qu'il pouvait passer cet article. » *Mémoires de Villars*, t. V, p. 405.

(3) *Ibid.*, f° 255. Chauvelin à Rottembourg, 12 mai 1733 : « Il est bien triste qu'en cédant sur tout ce que l'Espagne paraît souhaiter, nous ne puissions encore savoir ce qui arrivera et quel sera le sort du traité projeté. Si nous en croyons M. de Castelar, nous ne finirons pas même avec cet article séparé et secret réformé. »

Renoncer à tout traité formel et recourir à « une simple *convention de famille* qui, sans parler d'aucun traité antérieur, porterait que la situation de l'Europe, les intérêts de l'Infant et ceux de la maison de Bourbon, par rapport aux projets trop ambitieux de l'Empereur, demandant une union et un concert plus intimes entre les deux couronnes, elles s'engageraient à l'intelligence et à l'union la plus étroite, en se garantissant toutes possessions et tous droits réciproques et tous les avantages de commerce qui subsisteraient; on y stipulerait un concert pour se défendre ou attaquer suivant le temps et les circonstances, et un engagement de n'agir que de concert pour tout ce qui pourrait être proposé, avec promesse de partager les conditions et subsides qui seraient réglés pour parvenir à des alliances... »

Tel était l'expédient que le comte de Rottembourg devait mettre en avant comme de lui-même, et sans qu'il parût inspiré, au cas où Leurs Majestés Catholiques n'accepteraient pas les conditions proposées. Car, sans une convention quelconque qui fixât les rapports de la France et de l'Espagne, il n'y avait aucun espoir de conclure avec le roi de Sardaigne, dont le concours était indispensable en Italie (1).

III

Traiter avec Charles-Emmanuel et se servir de lui pour réaliser les projets d'équilibre italien qui le hantaient depuis 1728, telle était en effet, nous l'avons dit, la grande affaire de Chauvelin. Non qu'il se souciât de l'indépendance de la péninsule : cette idée n'était pas encore entrée dans la tête des politiques français; il voulait simplement y ruiner la puissance impériale; mais, comprenant que jamais le roi de Sardaigne ne consentirait à la destruction de cet équilibre entre la maison d'Autriche et la maison de Bourbon (sa seule force à lui-même et son unique

(1) A. É. *Esp.*, t. 401, f° 263. Chauvelin à Rottembourg, 12 mai 1733.

moyen d'action), s'il voyait se dresser en Italie un État quelconque auquel, même *isolé*, il ne pût tenir tête, Chauvelin rêvait de partager la péninsule entre des puissances de forces à peu près égales : pour déterminer Charles-Emmanuel, il était prêt à de grandes concessions.

Sur ce point encore il se heurtait à l'intransigeance et, il faut le dire, à la clairvoyance de Philippe V et de sa femme qui ne cessaient, depuis tant d'années, de dénoncer la maison de Savoie comme la vraie rivale et l'adversaire le plus dangereux de la maison de Bourbon en Italie.

C'était au mois de décembre 1732 que les pourparlers s'étaient engagés d'une façon positive entre le nouvel ambassadeur de France à Turin, le comte de Vaulgrenant, et le marquis d'Ormea. La France offrait le Milanais tout entier; elle demandait en compensation la Savoie et le rétablissement de la frontière des Alpes, telle qu'elle existait avant le traité d'Utrecht. Une correspondance active s'échangea même à ce sujet entre Charles-Emmanuel et le Cardinal en personne. La mort d'Auguste II et l'intervention de l'Empereur dans les affaires polonaises avaient rendu l'accord plus urgent. Le roi de Sardaigne pressait d'agir et conseillait de diriger l'effort de la guerre vers l'Italie, « cette prunelle des yeux de l'Empereur (1) ». Au mois de mars, l'idée d'une union étroite fut acceptée de part et d'autre (2); mais il fallait dès lors amener l'Espagne à consentir aux avantages territoriaux qui étaient le prix de l'alliance piémontaise (3). Or on savait déjà que l'Espagne entendait distraire du Milanais le Crémonais et le Lodésan.

L'adhésion de l'Espagne n'était pas moins nécessaire au traité que la France négociait avec l'Électeur de Bavière; ce prince réclamait de gros subsides dont Philippe V devrait payer la moitié (4).

(1) *Recueil des Instructions*, etc. Savoie-Sardaigne, *Introduction*, t. I, p. LXXVI-LXXVII.
(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 393-395.
(3) Alcala, *Est.*, l. 4066, Castelar à Patiño, 20 avril 1733; A. É. *Esp.*, t. 401, f° 160, Chauvelin à Rottembourg, 21 avril 1733.
(4) Mêmes lettres de Castelar et de Chauvelin.

A cette exigence justifiée, le gouvernement espagnol ne fit nulle objection; il promit même spontanément la même participation à tout traité conclu avec les princes allemands, pourvu qu'il fût aussi avantageux à l'Espagne et à l'infant don Carlos qu'à la France (1).

Mais, pour la Sardaigne, les choses allèrent moins bien. Leurs Majestés Catholiques en effet tinrent ferme à vouloir pour Carlos les deux petites provinces du Milanais sans lesquelles, disaient-Elles, leur fils serait par trop inférieur à Charles-Emmanuel (2). Tout sacrifice fait à la maison de Savoie serait d'ailleurs inutile; jamais elle ne pourrait accepter sincèrement d'être prise et comme enserrée entre deux branches de la maison de Bourbon; jamais elle ne pourrait renoncer à la politique de bascule entre la France et l'Autriche; tout ce qu'on donnerait pour l'agrandir ne servirait qu'à la mettre à même d'écraser don Carlos au premier jour (3).

Réponse d'autant plus embarrassante qu'au même moment le roi de Sardaigne faisait savoir qu'outre le Milanais il désirait le Mantouan (4)! « Nous vous avouons, écrivait Chauvelin au comte de Rottembourg, que nous ne pouvons adopter les principes que Leurs Majestés Catholiques se font par rapport au roi de Sardaigne et assurément l'avantage et de l'Infant et de la maison de Bourbon est si considérable d'écarter l'Empereur de l'Italie que nous sommes dans la dernière surprise des réflexions qui ont été données de la part de L. M. C. La diffé-

(1) A. É. *Esp.*, t. 404, f° 317. Avec la lettre du comte de Rottembourg, 8 mai 1733; et Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Castelar, 11 mai 1733.

(2) Mêmes lettres.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Castelar, 11 mai 1733 : « Por lo que mira á la alianza que debe solicitarse con el Duque de Saboya recela S. M. que el Rey de Cerdeña no vendra en concluirla por no hallarse entre las fuerzas de dos Principes de la casa de Bourbon, sin esperanza de apoyo de otra considerable Potencia, una vez que la del Emperador no existiese mas en Italia; pues bien save V. E. que la facilidad de ser socorrido por una de las dos Potencias de Francia u del Emperador que casi nunca estan ni pueden estar unidas, por ser opuestos sus respectivos intereses es la principal circunstancia que hace respectable la amistad de este Principe; pero en el caso de que tanto se le aumentasen sus fuerzas, como lo pueden facilitar el aumento de los Dominios que pretende, cree S. M. que el Infante quedaria expuesto á una pronta opression, por no subministrarle sus Dominios fondos bastantes para mantener unas proporcionadas fuerzas á una pronta defensa. »

(4) A. É. *Esp.*, t. 404, f° 349. Chauvelin à Rottembourg, 26 mai 1733.

rence est bien grande dans tous les cas pour l'Infant de ne se trouver exposé qu'à un roi de Sardaigne ou de l'être à un Empereur. Il ne faut pas croire même que le roi de Sardaigne ne sente à plus juste titre la situation où seraient les États qu'il posséderait, en butte d'un côté à la France et de l'autre à un Infant d'Espagne de la maison de Bourbon (1). »

Pouvait-on supposer que Charles-Emmanuel acceptât que Naples et la Sicile fussent cédées à qui posséderait déjà la Toscane? L'union de ces royaumes à la couronne d'Espagne, après qu'on les aurait enlevés à l'Autriche, paraissait être la seule solution qui eût quelque chance d'être agréée (2).

Un nouvel incident vint encore compliquer les choses. Le secrétaire Borrée, chargé des affaires du roi de Sardaigne à Séville, avait dit à Patiño « qu'il savait que la France tâchait de procurer une union entre elle, la Sardaigne et l'Espagne, au moyen de laquelle on espérait donner un système solide aux affaires de l'Europe ». Patiño avait brusquement répondu « que *lorsque Leurs Maj. Cath. seraient dans la véritable intention de faire quelque nouveau traité, elles sauraient bien s'en expliquer elles-mêmes directement avec le roi de Sardaigne;* qu'il n'y avait présentement aucun sujet de guerre en Italie (3) ». Ces paroles avaient à ce point redoublé la défiance du marquis d'Orméa qu'il en avait suspendu la négociation. Heureusement on sut bientôt que le ministre espagnol avait eu tout simplement l'intention de se débarrasser des importunités de Borrée qui, très novice, avait cru pouvoir le faire parler.

Le 9 juin enfin, Leurs Majestés Catholiques consentirent à se désister du Crémonais et du Lodésan, mais à deux conditions :

(1) A. É. *Esp.*, t. 412, f° 140. Chauvelin à Rottembourg, 26 mai 1733; Alcala, *Est.*, t. 4066. Castelar à Patiño, 25 mai 1733.

(2) A. É. *Esp.*, t. 404, f° 349. Chauvelin à Rottembourg, 26 mai 1733; f° 373. Chauvelin, le 2 juin, revient sur cette question : « Ce serait aussi un point important de sonder Leurs Maj. Cath. sur ce qu'elles penseraient par rapport à la destination de Naples et de la Sicile et si leur dessein n'est pas, ainsi qu'il me semble qu'il vous avait été dit en conversation, de les acquérir à l'Espagne, etc. »

(3) A. É. *Esp.*, t. 404, f° 277. Le secrétaire Borrée au roi de Sardaigne, 1er mai 1733 (chiffre de réserve). Par une lettre de Chauvelin du 16 juin (t. 405, f° 29), on voit que le roi de Sardaigne est persuadé que l'Espagne trompe la France et la Sardaigne.

la première qu'il n'y eût plus de troupes impériales en Italie; la seconde que don Carlos fût en état de résister au moins un certain temps à toute agression du roi de Sardaigne (1). Quant au Mantouan, il n'y fallait pas songer; Leurs Majestés s'étaient récriées que c'était livrer l'Italie à l'Empereur, quand il plairait à la maison de Savoie.

La Reine le voulait pour don Carlos; elle destinait Naples et la Sicile à don Philippe; les Pays-Bas, si on les prenait, à don Louis. Le Roi ne disait ni *oui*, ni *non;* mais il était facile de deviner qu'au fond il souhaitait la réunion à l'Espagne de tout ce qui en avait été démembré; c'était son point d'honneur de laisser la monarchie telle qu'il l'avait reçue du testament de Charles II. Pour flatter la Reine, Rottembourg lui avait dit devant le Roi « qu'il valait mieux pour l'Espagne s'en tenir à la péninsule, aux Indes et à son commerce »; Élisabeth avait approuvé; Philippe avait affecté un morne silence; il avait fallu lui promettre d'exiger au moins la restitution de Port-Mahon et de Gibraltar. « Et pourtant, ce sont ses enfants! » s'était écriée la Reine en soupirant. Patiño n'osait plus aborder ce sujet de peur de se brouiller tout à fait avec le Roi ou de s'aliéner la Reine (2).

IV

La France cédait sur l'article secret, l'Espagne sur l'attribution du Crémonais et du Lodésan : la négociation allait, semblait-il, faire un pas décisif.

Préoccupés de la tournure que prenaient les événements, le roi et la reine d'Espagne avaient, du jour au lendemain, décidé de quitter l'Andalousie et de ramener la cour au centre du royaume; les billets écrits aux gouverneurs des Infants avaient annoncé la nouvelle. Le 16 mai, à une heure de l'après-

(1) Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Castelar, 9 juin 1733.
(2) A. E. *Esp.*, t. 405, f° 56. Rottembourg à Chauvelin, 10 juin 1733.

midi, presque sans argent, et dans une incroyable confusion, on s'était mis en route. Philippe avait défendu qu'on lui rendît aucun honneur; contre l'usage de ses prédécesseurs qui accordaient quelque privilège aux villes où ils avaient séjourné, il n'en avait octroyé aucun à Séville. Il avait déclaré qu'il ne voulait passer par aucune ville, si petite qu'elle pût être; à la hâte, on établissait des ponts sur les rivières, pour passer en pleine campagne (1).

Chemin faisant, malgré les pronostics de Chauvelin, on s'occupa d'affaires. A Baylen, le Roi consentit enfin à écrire au roi son neveu une lettre autographe par laquelle il lui manifestait l'intention de conclure sans retard (2).

Il demandait seulement que le gouvernement français acquiesçât à une troisième rédaction encore plus catégorique de l'article secret sur laquelle, à la prière de la Reine, s'étaient mis d'accord Rottembourg et Patiño (3). Moyennant quoi, Castelar pourrait faire usage des pleins pouvoirs qu'on allait lui envoyer (4) : « Nous sentons, écrivit Rottembourg à Chauvelin, que ce qui est proposé en dernier lieu est plus fort ; puisqu'en ne réservant que ce qui concerne le commerce seulement entre la France et l'Espagne, c'est exclure le surplus;

(1) A. É. *Esp.*, t. 404, f° 359. Rottembourg à Chauvelin, 18 mai 1733.

(2) *Ibid.*, 404, f° 389. Philippe V à Louis XV, 31 mai 1733.

« Monsieur mon frère et neveu, comme j'ai une particulière satisfaction de voir conclure une négociation qui promet les plus glorieuses et avantageuses conséquences à notre maison, je donne les ordres et les instructions convenables au marquis de Castelar pour signer sans perte de temps le traité dont on conviendra selon les dernières propositions faites par le comte de Rottembourg, ambassadeur de V. M., d'autant que la conjoncture présente des affaires de l'Europe demande que l'on prenne promptement les mesures les plus sûres particulièrement pour entrer avec d'autres princes dans des alliances pour lesquelles unanimement avec V. M. je concourrai aux dépenses dont on tombera d'accord. Il m'a paru que je devais anticiper à V. M. une détermination sur un sujet aussi important que celui-là, afin que le retardement des formalités stipulées de ladite négociation ne cause le moindre préjudice à celles que V. M. jugera à propos de conclure avantageusement. »

(3) A. É. *Esp.*, t. 404, f° 402. Article séparé et secret. 31 mai 1733. « L. M. T. C. et C. déclarent par cet article séparé et secret que les traités antérieurs qui concernent les possessions actuelles et réciproques des deux couronnes et tous autres engagements et conventions portés par les traités antérieurs, même ceux où il est intervenu d'autres parties contractantes, subsisteront pour ce qui regarde seulement l'Espagne et la France, en tout ce qui concerne le commerce et à quoi il n'est pas dérogé par le présent traité. »

(4) Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Castelar, 1er juin 1733.

mais, en finissant, il faut écarter tout sujet de dispute présente et à venir (1). »

D'ailleurs le Roi et la Reine avaient dit unanimement à l'ambassadeur que, « *sans l'article secret, jamais le traité n'aurait été fait; depuis longtemps, ils avaient pris la résolution de se dépêtrer de leurs renonciations; cette idée avait été la cause de la déclaration de M. de Castelar;* ils devaient cette démarche, de préférence à tout, à leur famille et à leur postérité ». « Dieu veuille préserver le Roi et Mgr le Dauphin et leur donner longue vie, s'était écriée la Reine, et quantité d'enfants; mais ils peuvent mourir et, *je ne vous le cèle pas, le Roi serait sur-le-champ en France.* » Le Roi avait répondu que *oui*, « que tous les Français connaissaient son droit et que l'on était autorisé à revenir sur des cessions auxquelles les malheurs des temps avaient obligé ». Tout cela avait été dit avec une force et un accent inimaginables, quoique sous forme de confidence personnelle (2).

La perspective d'une prochaine et parfaite entente avec la France réjouissait tous les cœurs. Le prince des Asturies surtout avait peine à se contenir. « Enfin! dit-il plus de dix fois au comte de Rottembourg, voilà donc ces infâmes et odieux traités finis et nous ne serons plus liés que dans notre famille. Dieu veuille y donner sa bénédiction! Le Roi ne m'en a encore rien dit; quand il m'en parlera, je ne ferai point semblant d'en être informé; je me jetterai à ses genoux pour le remercier d'avoir pris le seul parti qui pût convenir à la monarchie et à sa famille (3). »

Au moment où il prononçait de telles paroles, le pauvre prince ne s'attendait guère au traitement que son père lui réservait à lui-même dès que la cour serait au terme de son voyage. Le 12 juin, on arriva à Aranjuez. Tous les grands d'Espagne s'y étaient rendus pour faire leur cour au souverain.

(1) A. É. *Esp.*, t. 405, f° 2. Rottembourg à Chauvelin, 1er juin 1733.
(2) *Ibid.*, t. 413, f° 2. Rottembourg à Pecquet, 1er juin 1733 (lettre très confidentielle à déchiffrer par lui-même).
(3) *Ibid.*, t. 405, f° 62. Rottembourg à Chauvelin, 10 juin 1733.

Il ne voulut voir aucun d'entre eux, monta dans son appartement par un escalier dérobé, et fit afficher aux portes du palais le nom des personnes qui pourraient y entrer. Il comptait aller au *Retiro*, c'est-à-dire à la porte de Madrid, sans passer par sa capitale. On retenait pour ce voyage toutes les mules louées à Séville et tout l'équipage dont la dépense montait à trente-deux mille livres par jour.

Le 11 au soir, à la grande surprise de la cour, le majordome major de la maison de la Reine était venu trouver la duchesse de Montellano, camarera-mayor de la princesse des Asturies, et le comte d'Arizaga, sous-gouverneur du Prince, pour leur signifier que le Roi voulait qu'à Aranjuez, ainsi qu'à Madrid, on n'admît dans la chambre du Prince que son gouverneur, son sous-gouverneur, le majordome et un écuyer; et, dans celle de la Princesse, sa camarera-mayor, sa dame d'honneur, son majordome et un écuyer. L'ambassadeur de France et le ministre de Portugal étaient seuls exceptés de cette loi. Leurs Altesses ne devaient ni manger en public, ni visiter aucune église, ni aller à aucune promenade publique.

Une heure après cette signification, le marquis de Santa-Cruz, qui l'avait portée, vint demander au sous-gouverneur, de la part du Roi, comment ce Prince l'avait reçue. On répondit que c'était avec beaucoup de soumission comme tout ce qui viendrait de la part du Roi son père, que cependant il avait fait observer qu'on n'avait jamais usé de cette rigueur avec le roi Louis, son frère, pendant qu'il était prince des Asturies.

Rottembourg, à ce sujet, se rappela ce qu'on lui avait dit à Séville, il y avait plus d'un an, « que la reine d'Espagne restait en Andalousie pour ne pas être témoin des démonstrations de joie que les Castillans feraient à la Princesse préférablement à elle ».

Cet ordre fut si scrupuleusement observé qu'on refusa l'entrée de l'appartement de la Princesse à son grand-écuyer et au grand-maître de la Maison du Roi.

Un traitement aussi sévère, et qui jeta Ferdinand dans une profonde tristesse, n'était guère justifié; il est vrai qu'on était

mécontent du gouvernement, mais le Prince n'y était pour rien; les intrigues même du Portugal, qui souhaitait l'abdication du roi son père, n'avaient pu l'entraîner à aucune démarche imprudente (1).

Philippe V ne fit aucun autre changement et reprit à Aranjuez, et bientôt à St-Ildefonse, un train de vie ordinaire, ce qui, pour lui, était fort extraordinaire. « Depuis que je suis en Espagne, écrivait le comte de Rottembourg, je l'ai vu un an sans se coucher, un an sans se lever et un an sans parler..... Quoique les choses paraissent remises, je ne doute pas qu'il ne survienne au premier jour quelque nouvelle manie (2). » La perspective de la guerre et bientôt la guerre elle-même devaient pourtant produire sur Philippe V leur effet accoutumé, c'est-à-dire le rendre à lui-même et à son métier de roi (3).

A Versailles, ou, pour être exact, à Compiègne, où la cour de France résidait alors, on avait accueilli avec satisfaction l'annonce de la lettre autographe, signe des dispositions plus favorables de Philippe V. Mais le contentement se mêlait de beaucoup d'inquiétudes, dont le sage Pecquet se faisait l'écho dans sa correspondance confidentielle avec le comte de Rottembourg. Ne voyait-on pas renaître en effet toutes les anciennes idées de la reine d'Espagne, celles qu'on avait tant blâmées du temps de Santa-Cruz et de Barrenechea, celles qu'avait soutenues « cet insensé Macanaz qui, par ses rêveries, ne pouvait que faire tourner les têtes »? N'était-il pas évident qu'Élisabeth Farnèse souhaitait que la France, l'Espagne avec les Indes, l'Italie, les Pays-Bas, appartinssent à ses fils? Croyait-elle l'Europe aveugle? Jamais les alliés que la France pourrait acquérir ne se

(1) A. E. *Esp.*, t. 405, f° 93. Rottembourg à Chauvelin, 14 juin 1733; Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 324.

(2) A. E. *Esp.*, t. 405, f° 308. Rottembourg à Chauvelin, 16 juillet 1733.

(3) Keene à Newcastle, Ségovie, 20 juillet 1733; lettre citée par Coxe, t. III, p. 327 : « Aussitôt qu'il arriva à St-Ildefonse, il fit venir les directeurs des travaux et leur donna des ordres. Il déclara en même temps son intention d'avoir le lendemain un *despacho* ordinaire dans lequel il nomma à plusieurs commandements militaires. Depuis lors, il continue toujours à s'occuper d'affaires; c'est au point que le gouvernement se trouve maintenant sur un pied régulier. Quant à sa santé, je ne l'ai jamais vu ni aussi gai, ni aussi communicatif. »

résoudraient à travailler pour placer des cadets d'Espagne; le roi de Sardaigne, s'il en avait le moindre soupçon, de sa vie, ne s'attacherait à la maison de Bourbon; le Pape aimerait mieux subir le joug de l'Empereur que de voir trop puissant un prince qui avait sur lui une prétention comme celle de Castro et de Ronciglione; jamais l'Angleterre ni la Hollande ne souffriraient un Infant d'Espagne possesseur des Pays-Bas et la guerre la plus cruelle leur paraîtrait douce pour l'empêcher; le partage des États d'Italie entre les Infants ne serait pas moins à charge à l'Espagne que leur réunion à cette couronne dès qu'on voudrait le soutenir (1). Dans l'état d'épuisement où était leur royaume, comment Élisabeth et Philippe pouvaient-ils songer à attaquer ainsi de tous côtés (2)?

De toutes ces vérités convenait notre ambassadeur; mais, disait-il, « était-il donc aisé ou même possible de faire désister la reine d'Espagne, tant qu'elle vivrait, du désir d'établir sa famille (3) »?

Or la France avait tous les jours plus grand besoin de l'alliance espagnole. L'attitude de l'Empereur à l'égard de la Pologne devenait telle que Louis XV pouvait être acculé à la guerre d'un moment à l'autre (4). Combien il était fâcheux, en de pareilles circonstances, de n'avoir point de traité signé (5)! De plus en plus défiant, le roi de Sardaigne refusait de conclure

(1) A. É. *Esp.*, t. 405, f° 69. Perquet à Rottembourg, 22 juin 1733.

(2) *Ibid.*, f° 80. Chauvelin à Rottembourg, 23 juin 1733.

(3) *Ibid.*, t. 413, f° 41. Rottembourg à Perquet, 8 juillet 1733. « On présume que les Électeurs et les autres princes de l'Empire ne répugneront point à se prêter aux intérêts des cadets d'Espagne, leur étant très indifférent que les États d'Italie soient possédés par un ou plusieurs princes de la maison de Bourbon. Je conviens avec vous que jamais le roi de Sardaigne ne se liera avec la maison de Bourbon, soit que l'Italie retourne à la monarchie d'Espagne ou à des Infants, parce que jamais cette cour ne consentira à ce qu'ils aient le Milanais et le Mantouan. Je conviens que le Pape préférera toujours la domination de l'Empereur en Italie à celle de toute autre puissance qui sera intéressée à soutenir les prétentions de don Carlos. Je conviens que l'Angleterre et la Hollande souffriront plutôt la guerre la plus cruelle que l'établissement d'un prince de la maison de Bourbon dans les Pays-Bas... Je crois comme vous qu'il est également à charge de soutenir des Infants en Italie que des gouverneurs particuliers comme autrefois; mais on espère que, dans les suites, ces princes deviendront les aînés de leur branche et qu'ils ne seront pas toujours obligés d'entrer dans les querelles de l'Europe, etc. »

(4) A. É. *Esp.*, t. 405, f° 123. Chauvelin à Rottembourg, 29 juin 1733.

(5) *Ibid.*, f° 148. Le même au même, 6 juillet 1733.

avec la France seule, même en insérant dans la convention cette clause qu'elle ne serait valable que si l'Espagne y entrait (1). Allait-il donc falloir se lancer, sans alliés assurés, dans l'entreprise polonaise? C'était se mettre à la merci des événements qui se produiraient sur ce lointain théâtre. Ou bien serait-on réduit, pour avoir des alliés, à tomber sous leur dépendance (2)?

Le roi de Sardaigne et le roi d'Espagne sentaient la force de leur position. Le premier continuait à réclamer le Mantouan et, comme il n'y avait point à espérer le consentement de l'Espagne, daignait se contenter de garder la Savoie, jusqu'alors promise à la France (3). Il voulait que l'Espagne elle-même eût des avantages par le traité à conclure de peur qu'un nouveau roi, ou seulement un nouveau ministre, ne s'y tenant point intéressés, lui-même n'eût plus de garantie. Bientôt enfin, il émettait la prétention d'être le généralissime des forces alliées, comme l'avait été son père en vertu des traités de 1696 et de 1703. La France accordait tout et multipliait ses instances auprès de Charles-Emmanuel (4).

Mais l'Espagne ne cédait rien; elle refusait d'envoyer à Turin un personnage, même obscur, qui donnerait au Roi l'assurance secrète de l'adhésion de Philippe V au traité accepté par Louis XV; le titre de généralissime, elle le réclamait pour don Carlos; et, quand on lui exposait les exigences de Charles-Emmanuel, elle répondait brutalement « qu'il n'y avait qu'à abandonner la négociation avec ce prince et à mettre l'Infant en situation de se défendre en Italie (5) ».

(1) A. É. *Esp.*, t. 405, f° 80. Chauvelin à Rottembourg, 23 juin 1733.

(2) *Ibid.*, f° 318. Chauvelin à Rottembourg, 27 juillet 1733.

(3) *Ibid.*, t. 405, f° 80. Chauvelin à Rottembourg, 23 juin 1733.

(4) « Offrez-lui tout, les portions mêmes que nous voulons pour don Carlos, » avait dit Villars au conseil du 13 mai 1733 (*Mémoires*, t. V, p. 405). Le 20, le 24, le 27 mai, on avait écrit des lettres pressantes à Vaulgrenant et cédé sur la Savoie; en juillet, nouvelles instances les plus pressantes (lettre de Chauvelin à Vaulgrenant du 13 juillet); en août, on accorda au roi de Sardaigne le commandement en chef.

(5) A. É. *Esp.*, t. 405. Rottembourg à Chauvelin, 26 juillet 1733; f° 376, Chauvelin à Rottembourg, 4 août 1733; Alcala, *Est.*, l. 4167, Patiño à Castelar, 8 juillet 1733. Dans cette lettre Patiño expose les exigences du roi de Sardaigne : « 1° qu'il ne peut convenir sur aucun point avec la France si l'Espagne ne concourt pas comme principale partie contractante; 2° que, quand

Au maréchal de Villars, le marquis de Castelar n'avait pas fait difficulté de dire : « Nous ne voulons pas que don Carlos soit exposé, et nous le soutiendrons, ou par notre union avec vous, que nous désirons préférablement à tout, ou par nous unir à l'Empereur, si vous ne voulez pas faire la guerre (1). » A cette fin, l'Espagne entretenait doucement la négociation avec l'Autriche et avec l'Angleterre (2).

Le même ambassadeur, conformément à ses instructions (3), retenait jusqu'à nouvel ordre la lettre de Philippe V au roi de France (4), lettre dont, malgré la coutume, on avait refusé copie au comte de Rottembourg ; il ne la remit que le 24 juin (5).

En vain, le gouvernement français et Louis XV en personne répondaient à ces procédés par des politesses (6) et par des concessions; chaque jour voyait naître une nouvelle exigence, une nouvelle modification à quelque article du traité, et par suite un nouveau retard (7). En vain même, reculant sur toute la ligne, Fleury et Chauvelin se décidaient, le 4 août, à accepter les yeux fermés le traité tel qu'il avait été rédigé par le gouvernement espagnol (8); Philippe V se refusait toujours à en-

même on lui donnerait tout l'État de Milan, il veut savoir qui il aurait pour voisins et quelle serait la force de ces voisins, parce qu'il ne lui servirait à rien d'avoir chassé l'Empereur d'Italie s'il devait s'exposer aux coups d'une puissance aussi forte. »

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 413; 15 juin 1733.

(2) Simancas, *Est.*, l. 6369. Eguiluz à Patiño, 8 juillet 1733; et le 20 juillet, conclusion de l'instruction secrète envoyée par Patiño à l'ambassadeur d'Espagne à Londres, Montijo : « que s'il aperçoit et reconnaît que l'intention secrète du roi d'Angleterre et celle de l'Empereur est de conclure ces différends de bonne foi, sans réserve ou interprétation captieuse, S. M. ne s'éloignera pas de les finir dans les termes qui sont proposés lorsque le même comte comprendra et verra qu'on ne peut les améliorer ».

(3) Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Castelar, 1er juin 1733.

(4) A. É. *Esp.*, t. 405, f° 80. Chauvelin à Rottembourg, 22 juin 1733.

(5) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 414.

(6) Ainsi Louis XV répondit au bout de cinq jours à cette lettre qu'on avait été si long à lui remettre (le 29 juin, A. É. *France*, t. 469, f° 296); il envoie son premier médecin et son premier chirurgien à Castelar tombé malade; Fleury va lui-même à plusieurs reprises visiter l'ambassadeur.

(7) A. É. *Esp.*, t. 405, f° 155. Rottembourg à Chauvelin, 27 juin 1733, sur les changements introduits dans les articles du traité; de même, Patiño à Castelar, 29 juin 1733 (Alcala, *Est.*, l. 4167); Castelar à Patiño, 6 juillet et 3 août 1733 (Alcala, *Est.*, l. 4066); A. É. *Esp.*, t. 405, f° 376. Chauvelin à Rottembourg, 4 août 1733.

(8) A. É. *Esp.*, t. 405, f° 376. Chauvelin à Rottembourg, 4 août 1733. « Le Roi vous ordonne de ne faire nulle difficulté de passer les changements tels qu'ils vous ont été remis par M. Patiño et que vous les avez envoyés, à moins qu'il n'y ait eu quelque chose de

voyer au marquis de Castelar les pleins pouvoirs annoncés (1). A toutes les instances de Louis XV et de ses ministres, si fréquentes et si vives qu'elles fussent (2), le roi d'Espagne se bornait à répondre qu'on pouvait compter sur lui et que sa parole suffisait (3).

C'est que rien ne pouvait arracher de l'esprit de Philippe, d'Élisabeth et de Patiño, l'idée que le gouvernement français faiblirait au dernier moment et s'accommoderait avec la maison d'Autriche (4); aussi étaient-ils résolus à ne se laisser payer ni de mots, ni même de toute espèce d'actes: en août comme en février, la guerre commencée et commencée avec vigueur, continuait à leur paraître la seule preuve acceptable des intentions de la France. Patiño n'avait-il pas dit à la Reine que « sans rupture, l'alliance de la France ne ferait que compromettre l'Infant et que, si jamais cette couronne pouvait se déterminer à la guerre, ce qu'il ne croyait point dans le

nouveau convenu dans vos conférences avec M. Patiño, auquel cas vous jugez bien que nous l'acceptons, puisque nous passons les articles tels qu'il vous les a présentés, et il faut éviter tout délai même pour avoir notre réponse sur ce que vous auriez pu nous avoir envoyé pour savoir s'il convenait. Le principal est de finir et de signer. » Alcala, *Est.*, l. 4066. Castelar à Patiño, 10 août 1733; il dit que le gouvernement français agrée le projet de traité intégralement.

(1) A. É. *Esp.*, t. 405, f° 230. Rottembourg à Chauvelin, 3 juillet 1733. « Toujours même état; point de confrontation de projets; point de pouvoirs signés; pas même de communication de l'article 6. J'ai eu pour le moins vingt rendez-vous de paroles chez M. de Patiño sans aucun effet. » *Ibid.*, t. 406, f° 3. Le même au même, 3 août : « Il est incompréhensible que depuis deux mois que le roi d'Espagne a écrit une lettre si positive pour promettre immédiatement la conclusion du traité, il ne se soit pas encore déterminé à la simple signature des pouvoirs. » Le 17 août, Castelar écrit que le gouvernement français commence à s'étonner grandement de ne pas voir venir les pleins pouvoirs. — Castelar à Patiño, le 17 août 1733 (Alcala, *Est.*, l. 4066).

(2) Instances très pressantes dans la lettre de Chauvelin à Rottembourg du 13 juillet (A. É. *Esp.*, t. 405, f° 189), dans la lettre de Castelar à Patiño du 3 août (Alcala, *Est.*, l. 4066).

(3) A. É. *Esp.*, t. 406, f° 177. Rottembourg à Chauvelin, 29 juin 1733. Lorsque Rottembourg dit à Philippe V que Louis XV ressent très fortement l'exclusion que l'Empereur avait donnée pour la couronne de Pologne au roi son beau-père et à tout prince de sa maison, qu'il comptait que le roi son oncle partagerait bien la vengeance d'une pareille audace, Philippe V répond bien fermement : *pour cela oui*. Dans la lettre du 16 juillet (*ibid.*, f° 291), la Reine et Patiño répondent par l'énumération de tous les secours que l'Espagne est prête à fournir; d'après la lettre du 3 août (t. 406, f° 3) : « Le Roi persiste à dire que sa lettre et sa parole suffisent. »

(4) Rottembourg le dit formellement dans sa lettre à Chauvelin du 26 juillet, et Patiño dans sa lettre à Castelar, du 3 août 1733 (Alcala, *Est.*, l. 4187). Aussi ne veut-il sous aucun prétexte entendre parler d'un accord conditionnel, conclu par exemple au cas où les troupes impériales envahiraient la Pologne.

ministère présent, l'Espagne serait toujours reçue à bras ouverts (1) ».

La France eut beau protester contre cette tactique qui la gênait singulièrement (2) : il fallut les actes décisifs qui marquèrent sa politique à l'automne de 1733 pour qu'elle parvint à signer avec l'Espagne ce pacte de famille, depuis si longtemps attendu.

(1) A. É. *Esp.*, t. 404, f° 359. Rottembourg à Chauvelin, 15 mai 1733. Le 20 juillet (Alcala, *Est.*, t. 4167) Patiño écrit à Castelar : « En todas las cartas y ocasiones que se han ofrecido he participado à V. E. *la fija resolucion de S. M. de no querer aventurar por solas apparicncias los intereses del S^r Infante y los de esta Corona, y que esta maxima devia tenerse presente en todas las resoluciones que se tomasen por esa Corte*;... Havra V. E. reconocido en todas las anteriores cartas dos supuestos el uno de haverse precisa y immediatamente de hacer la guerra y en este se tuvo por principio que la Francia la devia empezar con todo vigor, sin que S. M. declarase su intencion para no exponer à los perjuicios que se temen en los Estados del S. Infante D. Carlos, tomando S. M. immediatamente despues sus medidas para coayudar las operaciones de la Francia contas que emprendiese S. M. en Italia.... »

Le 14 août, Patiño réitère à Castelar « la firma resolucion en que queda S. M. de cumplir todo lo ofrecido para esta expedicion (en Italie) luego que la Francia empiece la guerra ». Et le 26 août, « no firmar el tratado propuesto hasta que la Francia haya empezado la guerra y hasta que haya seguridad de su continuacion ».

(2) Alcala, *Est.*, t. 4167. Patiño à Castelar, 31 août 1733. Le gouvernement français déclare que c'est l'attitude de l'Espagne qui l'empêche de commencer la guerre : il sait pourtant depuis longtemps à quoi s'en tenir.

CHAPITRE II

La France se décide à agir; l'Espagne consent à traiter. — Élection de Stanislas Leszczynski. — Traité de la France et de la Savoie. — Déclaration de guerre de la France à l'Empereur. — Pacte de famille de l'Escurial.

AOUT-NOVEMBRE 1733.

Ce fut seulement dans les premiers jours d'août 1733 que, poussé à bout par l'audace même de la politique impériale, le cardinal de Fleury renonça, malgré lui et pour trop peu de temps, au pernicieux système de faiblesse et de tergiversations qu'il suivait depuis la mort d'Auguste II. Le comte de Saxe venu, le 3, chez le maréchal de Villars, lui avait appris le traité signé par l'Électeur, son frère, avec l'Empereur et annoncé l'entrée en Pologne des troupes russes et autrichiennes. « Dès lors, écrit le maréchal dans ses *Mémoires*, tout parut disposé à la guerre (1). »

Le 22 août, le beau-père de Louis XV prit congé de la famille royale, et, quelques heures après, commença ce mystérieux et périlleux voyage qui devait, en quinze jours, le conduire à Varsovie; il y arriva de nuit, le 8 septembre, logea incognito chez l'envoyé de France, et, le 10, vêtu à la mode nationale, se présenta à sa noblesse avertie par le marquis de Monti; l'enthousiasme éclatait à cette nouvelle dans la plaine de Wola, où se trouvaient réunis les gentilshommes électeurs, le 12, Stanislas était élu et, pour la seconde fois, montait sur le trône de Pologne. Dès le 20, entre onze heures et minuit,

(1) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 421; et lettre de Chauvelin à Rottembourg du 18 août 1733. En fait les troupes de l'Empereur n'étaient pas encore entrées en Pologne, mais seulement celles de la Tsarine.

un gentilhomme livonien, nommé Barthel, apportait la grande nouvelle à Fontainebleau. Le cardinal de Fleury était couché. Il se lève et va remettre la dépêche au Roi qui, à son tour, la présente à la Reine. Celle-ci s'attendrit; Louis XV l'embrasse; le lendemain, la joie est peinte sur tous les visages. « On eût dit que la nation faisait pour elle-même la conquête de la Pologne (1). »

Joie de courte durée; le jour même où parvenait à Fontainebleau le courrier chargé d'annoncer le succès de Stanislas, le marquis de Monti écrivait de nouveau en France et traçait ce tableau lamentable : « La plupart des femmes de condition se retirent dans l'intérieur du royaume; les autres vont à Dantzig. On déménage partout et la terreur est répandue d'autant plus que le parti qui était de l'autre côté de la Vistule va se joindre aux Moscovites et qu'ils viendront à Varsovie apparemment pour y faire la proclamation de l'Électeur de Saxe... C'est un royaume désolé et désert...; une guerre des plus cruelles se prépare (2). »

Les adversaires de Stanislas réunis à Praga avaient protesté contre son élection, dès le 13 septembre; le 2 octobre, Leszczynski, en fuite, arrivait chez le résident de France, à Dantzig, et demandait à la cité asile et protection; trois jours plus tard, l'Électeur de Saxe était proclamé à Kamien, sous le nom d'Auguste III, grâce à la protection de l'Empereur et de la Tsarine.

I

Du moment où la France avait prouvé par des actes sa volonté d'agir, l'Espagne s'était, elle aussi, montrée beaucoup plus prête à conclure. Louis XV avait affecté de se jeter avec confiance dans les bras du roi son oncle : « Après ce qui s'est passé, écrivait Chauvelin, le 25 août, nous avons cru que le

(1) Boyé, *Stanislas Leszczynski*, p. 138-148.
(2) Lettre citée par Boyé, *op. cit.*, p. 157.

mieux était de ne plus paraître douter et d'agir comme si le traité était fait. Ainsi, soit du côté d'Allemagne, soit du côté d'Italie, en joignant nos forces à celles du roi de Sardaigne, nous sommes déterminés et résolus d'agir (1). » Le 1er septembre, Rottembourg donnait lecture de cette dépêche à Leurs Majestés Catholiques et leur disait que le roi de France s'engageait dans la lutte sur leur parole. La Reine répondit en propres termes « qu'il faudrait qu'ils fussent les dernières gens du monde pour y manquer (2) ».

Déjà, le consentement donné par Louis XV aux articles tels que Leurs Majestés Catholiques les souhaitaient leur avait fait un plaisir extrême ; elles avaient vu avec satisfaction les mesures militaires prises du côté du Rhin; elles y avaient répondu en promettant beaucoup pour l'expédition d'Italie et en faisant passer quantité d'artillerie à Barcelone. Elles acquiesçaient à toutes les demandes de l'ambassadeur; Rottembourg ayant proposé que la France fournît quinze mille hommes en infanterie et l'Espagne l'excédent en cavalerie, le Roi avait répondu avec une vivacité et une joie infinies : « Tout ce que vous voudrez; je vous ai dit que vous pouviez compter sur moi. » A propos du subside de l'Électeur de Bavière : « Cela ne manquera pas, » avait dit la Reine, s'écriant avec un grand transport de joie : « Enfin vous allez réparer le beau coup que vous avez manqué après le traité de Séville! »

Enhardi par le succès, l'ambassadeur demanda à Patiño que les pouvoirs fussent enfin envoyés au marquis de Castelar, à condition qu'il n'en fît usage que lorsque la France aurait commencé la guerre; sous cette expresse réserve, exprimée en termes énergiques, Patiño et ses maîtres y consentirent; les pleins pouvoirs furent expédiés le 26 août. En même temps un courrier était secrètement dépêché à Parme pour avertir l'Infant de se tenir prêt à passer en Toscane (3).

(1) A. É. *Esp.*, t. 406, f° 67. Chauvelin à Rottembourg, 25 août 1733 (lettre ostensible).
(2) A. É. *Esp., Mém. et Doc.*, t. 163, f° 221. Le même au même, 2 septembre 1733.
(3) A. É. *Esp.*, t. 406, f° 104. Rottembourg à Chauvelin, 23 août 1733; Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Castelar, 26 août 1733 ; cf. Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. I, p. 77.

S'il faut en croire le comte de Rottembourg, il était temps que la France prît son parti, « car si elle ne s'était pas décidée actuellement à la guerre, l'accommodement de l'Espagne avec l'Empereur et l'Angleterre était chose faite (1) ». A tout le moins, l'Empereur, fort inquiet des armements de l'Espagne, paraissait, au commencement de septembre, enclin à s'entendre avec elle sur les affaires d'Italie, à la première attaque des Français en Allemagne (2).

La plus grande partie des mois d'août et de septembre se passa en pourparlers entre la France et l'Espagne, relativement aux préparatifs de guerre, plans, contingents, commandements (3). Berwick était mis à la tête de l'armée d'Allemagne, tandis que Philippe, au grand chagrin du gouvernement français, qui eût préféré Spinola, réservait au comte de Montemar le commandement de l'armée d'Italie (4).

Mais la grosse affaire demeurait toujours celle de l'alliance sarde. Depuis le commencement de septembre, Charles-Emmanuel paraissait se résigner à n'attendre plus l'adhésion de Philippe V; en revanche, « il voulait être le maître de tout (5) » et Chauvelin ne lui refusait à peu près rien. « Si par malheur et contre toute apparence, écrivait ce ministre à Vaulgrenant, la signature n'avait pas encore eu lieu, redoublez d'empressement pour être en état d'envoyer au Roi une décision (6). » A de telles conditions, la négociation pouvait marcher vite. Le 21 septembre, Castelar annonçait à son frère que la conclusion en était imminente et lui indiquait par avance les principales clauses du traité (7). Toutefois Charles-Emmanuel avait émis

(1) A. É. *Esp.*, t. 406, f° 104. Rottembourg à Chauvelin, 23 août 1733. Rottembourg exagère un peu; on voit par une lettre d'Eguiluz à Patiño, du 12 août (Simancas, *Est.*, t. 6 469), qu'en effet un courrier de Londres est arrivé à Vienne le 8 août, avec des instructions pour Robinson ; que depuis ce jour, Robinson négocie avec les ministres de l'Empereur; mais on constate aussi que la négociation n'avance guère.

(2) Simancas, *Est.*, l. 6469. Eguiluz à Patiño, 9 septembre 1733.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4066. Castelar à Patiño, 15, 21, 29 septembre; l. 4167. Patiño à Castelar, 2 et 17 septembre 1733.

(4) A. É. *Esp.*, t. 406, f° 37. Rottembourg à Chauvelin, 9 août 1733.

(5) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 425.

(6) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 163, f° 220. Chauvelin à Vaulgrenant, 8 septembre 1733.

(7) Alcala, *Est.*, l. 4066. Castelar à Patiño, 21 septembre 1733.

la prétention que l'on n'attaquât aucune place de l'Empire et que la France s'engageât, par un manifeste, à ne rien conserver de ce qu'elle pourrait conquérir en Allemagne (1).

On dépêcha un courrier à Turin pour faire cesser ces dernières difficultés; le 26 septembre 1733, le comte de Vaulgrenant et le marquis d'Orméa signèrent à Turin un traité d'alliance offensive et défensive contre l'Empereur. « Il est connu à l'univers, disait le préambule de cette convention, que la maison d'Autriche abuse depuis longtemps du degré exorbitant de puissance auquel elle est montée, et qu'elle ne cherche qu'à s'agrandir encore aux dépens des autres... Après avoir essayé des voies de douceur et des négociations, les choses sont parvenues au point que toute l'Europe doit être justement effrayée d'un pouvoir si énorme... en sorte que c'est le temps où la sagesse des principales puissances demande qu'elles prennent de promptes mesures en convenant entre elles tant pour leur sûreté et l'intérêt de leurs États que pour former enfin un juste équilibre qui seul peut établir le repos universel et tirer particulièrement les princes d'Italie de la dangereuse situation où ils sont. C'est dans cette vue et pour prévenir par toutes sortes de moyens le danger qui menace l'Europe en général et l'Italie en particulier, que Sa Majesté Très Chrétienne a invité le Sérénissime roi de Sardaigne à entrer avec Elle dans ce traité. »

L'État de Milan tout entier, « tel qu'il avait été cédé par Charles-Quint à Philippe II, en 1549 », était promis au roi de Sardaigne. Pour en faire la conquête, Louis XV s'engageait à fournir quarante mille hommes et Charles-Emmanuel douze mille. Le roi de France devait payer à titre de subsides un million de livres comptant et deux cent mille livres par mois pendant toute la durée de la guerre.

Des articles additionnels et secrets réglaient l'exclusion de la maison d'Autriche des royaumes de Naples et de Sicile; ils

(1) *Ibid.*, et *Mémoires de Villars*, t. V, p. 426. Sur ces négociations, cf. Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 377-381.

attribuaient ces États, ainsi que les présides de Toscane, à don Carlos et à ses descendants, puis à ses frères et à leurs descendants.

A l'extinction de la descendance masculine de Philippe V, dans le cas où le dernier des Infants viendrait à succéder à la couronne d'Espagne, lesdits États italiens feraient retour à cette couronne.

Il était convenu que la cour de France demanderait à celle de Madrid d'adhérer à ces arrangements (1).

Le 27 septembre, après le Conseil, Louis XV en personne exprima au maréchal de Villars le désir de le voir commander son armée d'Italie (2).

La France avait, depuis un mois, pris son parti de rompre avec Charles VI sans attendre la signature de son traité avec l'Espagne, puisque telle était l'inébranlable volonté d'Élisabeth Farnèse (3).

Dans le conseil d'État du 7 octobre on lut le manifeste préparé contre l'Empereur et, le 10, la guerre fut déclarée. Le roi d'Espagne allait faire honneur à sa parole.

II

Jusqu'au bout toutefois, on eut à livrer de rudes assauts et la méchante humeur d'Élisabeth Farnèse se manifesta de la plus désagréable façon. Tant que le traité sarde ne fut pas signé et la guerre entreprise, la « lâcheté » de Fleury, la « politique pusillanime » des Français furent la thèse habituelle de ses agressives plaisanteries ou le prétexte de ses colères. « Imaginez tout ce qu'il y a de plus fort, écrivait Rottembourg à Pecquet, et ne craignez pas d'aller trop loin (4). »

(1) *Recueil des Instructions*..... Savoie-Sardaigne et Mantoue, t. I, p. LXXVIII.

(2) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 427.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4066; Castelar à Patiño, 24 août 1733, et l. 4167. Patiño à Castelar, 2 septembre 1733 : « la Francia resuelta á hacer la guerra al Emperador sin aguardar á la firma del tratado propuesto ». l. 4066; Castelar à Patiño, 15 et 29 septembre 1733.

(4) A. É. *Esp.*, t. 413, f° 103. Rottembourg à Pecquet, 21 septembre 1733 : « Je viens d'essuyer la scène la plus vive et la plus emportée. Comme je ne me fie pas trop à mon chiffre, je n'en fais pas part aujourd'hui. J'attends l'occasion du premier courrier. Imaginez en attendant, etc... Si par le retour de mon courrier vous ne m'apprenez rien de dé-

« La Reine m'a dit le plus clairement du monde, mais avec un empressement inexprimable, que c'était la dernière fois que vous tromperiez l'Espagne, qu'elle saurait en prendre et en arrêter les mesures; que, dès qu'elle avait vu nommer le maréchal de Berwick, elle avait jugé que vous ne feriez pas la guerre et n'aviez dessein que de les tromper en prenant un général de paille aussi poltron que ceux qui l'avaient choisi; que vous vouliez vous réserver la liberté de lui donner des ordres simulés, ce que vous n'auriez pu faire avec le maréchal de Villars qui a la gloire de son maître et de sa patrie trop en recommandation pour se prêter à leur déshonneur; qu'enfin si vous voulez avilir la puissance de l'Europe la plus respectable et la plus considérable, le roi d'Espagne n'était plus d'humeur à en partager la honte. Sa verve n'épargnait pas nos généraux : c'est ainsi qu'elle disait *le diable* du maréchal de Noailles (1). »

Il s'agissait de faire accepter de cette terrible souveraine la répartition des États d'Italie, telle que venait de la faire le traité de Turin, et le titre de généralissime abandonné au roi de Sardaigne. Ce n'était pas chose aisée. Le jour même où on lui dit que l'alliance avec ce prince pouvait être considérée comme faite, elle répondit « qu'il trompait la France (2) ». On usa de toutes sortes de circonlocutions pour lui faire connaître les clauses essentielles du traité, et l'on s'ingénia à démontrer qu'elles témoignaient toutes du vif intérêt que Louis XV prenait au sort de don Carlos et de tous les Infants. Comme on craignait pourtant quelque mécontentement de la part de Philippe V, on laissa Rottembourg libre de présenter ses explications à la Reine d'abord, ou bien à Patiño (3).

cisif, je ne saurai plus que faire. Les paroles les plus précises n'ont plus de force, vous devez en être persuadé lorsque vous vous représentez que j'ai communiqué les lettres de M. le Garde des Sceaux. Vous savez combien elles sont précises et l'effet qu'elles devraient produire. Ce n'est pas pour moi que je parle, car on commence toujours par distinguer ce que je dis d'avec ce qu'on me fait dire. On vous a épluché en détail aujourd'hui. Ce ne sera au reste que pour vous seul que je vous ferai passer ces anecdotes afin qu'il n'en reste aucun vestige et pour d'autres raisons que je vous expliquerai. »

(1) *A. E. Esp.*, t. 413, f° 116. Rottembourg à Pecquet, 1er octobre 1733.

(2) *Ibid.*, t. 406, f° 248. Rottembourg à Chauvelin, 21 septembre 1733.

(3) *Ibid.*, f° 291, 334 et 358. Chauvelin à Rottembourg, 28 septembre, 3 et 5 octobre 1733;

Ce fut à ce dernier que, le 29 septembre, l'ambassadeur vint faire confidence « de ce que Chauvelin lui marquait en chiffres de la disposition de Naples, de la Sicile et des places de Toscane *en faveur des Infants et de leurs descendants successivement* ». Le ministre parut sensible à la démarche du comte de Rottembourg, ajoutant cependant qu'il y avait de grandes précautions à garder du côté du Roi; que le lendemain il ferait savoir à l'ambassadeur « la manière dont il pouvait s'y prendre ». Celui-ci se donna le plaisir de faire surveiller par des gens affidés le manège du ministre; il remarqua que Patiño affecta toute la journée de ne pas se rendre au palais, mais que, par un page confident et par la camériste Pellegrine, il fit tenir cinq ou six billets à la Reine, de qui il reçut autant de réponses. Le lendemain, Patiño dit à Rottembourg qu'il n'avait qu'à parler au Roi « des dispositions où était le roi de Sardaigne de consentir à l'expulsion de l'Empereur des États d'Italie *et à ce que les royaumes de Naples et de Sicile, avec les places de Toscane, tombassent aux Infants* ».

Ainsi se passèrent les choses : « Mais, dit le Roi, auquel des Infants, destine-t-on les royaumes de Naples et de Sicile? » Rottembourg répondit qu'on lui marquait seulement *aux Infants*, sans rien dire de plus. Philippe dit qu'il souhaitait que ce fût à don Carlos. L'ambassadeur lui fit observer « que peut-être le roi de Sardaigne verrait avec peine en Italie un prince qui joindrait à ces deux trônes les États de Toscane, de Parme et de Plaisance, et que par conséquent, pour ne point retarder les opérations, il importait que la France sût avec précision les sentiments de l'Espagne ». Philippe reprit alors que « si l'on devait séparer les deux parties, il était juste de donner au moins le choix à don Carlos ». Il ne fit nulle mention de réunion à la couronne d'Espagne et ne parla pas non plus de Mantoue.

Pendant toute cette conversation, la Reine n'avait pas proféré une parole; elle tenait les yeux fixés à terre, confuse, rougis-

Alcala, *Est.*, L. 4167. Patiño à Castelar, 28 septembre; et (L. 4066) Triviño à Patiño, 5 octobre 1733.

sant, jusqu'à ce que le Roi eût nommé don Carlos. Alors elle dit, sans changer de contenance et sans lever les yeux, « qu'il aurait mieux valu que ces États fussent réunis à la couronne, mais que, sans doute, le roi de Sardaigne craignait d'avoir dans son voisinage une puissance aussi considérable que celle de l'Espagne, que le mieux était de laisser faire la France et de ne point susciter de difficultés ». — « J'ai été confirmé par cet entretien, notait Rottembourg à la suite du récit qu'il en faisait à Pecquet, dans le principe que j'ai eu l'honneur de vous poser constamment, que le Roi était absolument sans volonté et qu'avec un peu plus ou moins de temps et de soin, la Reine le réduirait sur tout. Quand vous auriez voulu réunir les États d'Italie à la monarchie, vous n'en seriez pas venu à bout et auriez indisposé cette princesse, de sorte que vous avez pris le seul bon parti et, quelque éloignée que soit la réversion des États d'Italie à la couronne d'Espagne, cette stipulation ne laissera pas de flatter la nation qui nous saura gré de notre attention (1). »

Sans qu'il s'en doutât, Rottembourg, par ses explications sur des arrangements dont il ne connaissait pas encore le texte exact, — le traité ne fut signé à Turin que le 26 septembre, — avait soulevé un grave malentendu, sur lequel le ministère espagnol avait, à l'heure même, enjoint à son ambassadeur en France de demander un éclaircissement.

La question posée fera saisir sur le vif la profonde divergence qui existait, au sujet des affaires d'Italie, entre la maison de Savoie et la branche espagnole de la maison de Bourbon; elle permettra de comprendre pourquoi le gouvernement de Philippe V refusa constamment d'adhérer au traité de Turin; sous des prétextes divers, la même raison se cachera toujours.

Le comte de Rottembourg avait dit que, les troupes impériales une fois chassées de toute l'Italie, le Milanais entier devait appartenir au roi de Sardaigne, les autres États conquis *partagés*

(1) A. É. *Esp.*, t. 413, f° 414. Rottembourg à Pecquet, 1er octobre 1733, sauf quelques détails empruntés à la dépêche adressée à Chauvelin, le même jour.

entre les Infants d'Espagne. Cette proposition, disait Patiño, n'avait pas été trop vivement attaquée par Leurs Majestés Catholiques de peur que, sur le rapport de l'ambassadeur de France, on ne prétendît à Versailles qu'Elles mettaient obstacle à l'expédition d'Italie et l'empêchaient pour cette année.

Mais elle était radicalement opposée à tout ce dont on leur avait parlé jusqu'alors; oui, il avait été dit que tous les États conquis en Italie, à l'exception de Milan, devaient être la possession des Infants *successivement*, *en orden sucesivo*, mais par ce *successivement* on avait entendu que les Infants seraient substitués les uns aux autres, le cas échéant, *de telle sorte toutefois qu'il n'y eût jamais qu'un seul et unique possesseur de tous les États italiens dévolus à la maison de Bourbon.*

Interrogé par Patiño, Rottembourg lui avait montré confidentiellement la dépêche même qu'il avait reçue de Chauvelin : on y lisait ces mots : *l'Infant et sa postérité, et les autres Infants, successivement, et leur postérité.* Alors s'était engagée une discussion assez comique entre l'Espagnol et le Français sur l'interprétation qu'il convenait de donner à cette phrase. Rottembourg en appelait, pour justifier son sens, à l'Académie française! Mais, comme le faisait observer Patiño, — qui, pour le dire en passant, paraissait, quoique étranger, comprendre beaucoup mieux que Rottembourg le texte de Chauvelin, — en matière de traités on ne recourt point à l'arbitrage de l'Académie, et le style doit être clair.

Aussi conjecturait-il que l'ambassadeur, éclairé par quelque autre document, avait tout simplement voulu, sous le couvert d'une fausse et « sinistre » interprétation, insinuer une proposition moins favorable à l'Espagne, mais beaucoup plus agréable au roi de Sardaigne qui, de la sorte, n'aurait en Italie aucun rival de sa force.

Sa Majesté demandait une réponse par courrier extraordinaire (1).

(1) Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Castelar, 30 septembre 1733.

Mis en demeure de parler net, Chauvelin ne protesta pas contre l'épithète de « sinistre » appliquée à l'interprétation de Rottembourg, la déclara lui-même erronée, et, s'appuyant sur le second article additionnel du traité de Turin, affirma que l'intention des contractants était bien que tous les États d'Italie revenant de droit à don Carlos ou conquis sur la maison d'Autriche, à l'exception du Milanais, fussent unis sous la domination d'un même prince, don Carlos d'abord et ses descendants, puis des autres Infants et de leur postérité par ordre de primogéniture, jusqu'à ce que toute descendance masculine de Philippe V étant éteinte, ces États fissent retour à la couronne d'Espagne (1). On peut penser que, tout en l'établissant sur le texte des traités, Chauvelin ne croyait guère au succès final d'un aussi grandiose projet.

III

Ce gros incident réglé, il s'agissait d'obtenir la participation immédiate de l'Espagne à l'expédition projetée en Italie et l'adhésion de cette puissance au traité de Turin. Il n'était pas réservé au marquis de Castelar de présider aux dernières négociations qui précédèrent l'alliance étroite des deux branches de la maison de Bourbon. Malade depuis quatre mois, se bornant à signer les dépêches que rédigeait le secrétaire Tri-

(1) Alcala, l. 4066. Castelar à Patiño, 13 octobre 1733 : « *Y confesó este ministro qua avia sido siniestra y erronea la interpretacion dada por ese embaxador, pues nunca avia pasado por el pensamiento al Rey X^mo el que los mencionados Reynos y Provincias se dividiesen entre los Infantes de España, respecto de los graves inconvenientes y absurdos que resultarian de tan impracticable repartimiento,* en prueba de lo qual manifestó tambien el tratado original firmado en Turin y en el articulo 2^do de los separados reconoció D^r Fernando (Triviño) que los reynos de Napoles y Sicilia, y los demas Estados que no estan comprehendidos en el Milanès se destinan claramente en primer lugar para el S^r Infante D^n Carlos y para toda su descendencia legitima y masculina, y en defecto de esta para cada uno de los demas S^res Infantes, segun el orden de su nacimiento y conforme à los llamamientos hechos para los Estados de Toscana y Parma añadiendo la clausula de que extinguidas sus lineas masculinas deben los mismos Estados ser reunidos à la corona de España; con cuya distinta expresion no parece queda la mas leve duda sobre su genuina y verdadera inteligencia, dando à entender este ministerio que al tiempo de estipular la condicion referida tuvo muy presente el executarlo de forma que se asegurasen las mayores ventajas posible à los Reyes n^ros s^res y á toda su real casa. »

viño, il devait s'éteindre à Paris, le 19 octobre 1733 (1). Triviño, simple secrétaire, n'osait rien prendre sur lui (2). Aussi Chauvelin demandait-il qu'on ne fît plus aucun changement au traité et qu'on le signât en Espagne.

Le comte de Broglie avait reçu l'ordre de se mettre en marche vers le Piémont; on suppliait Philippe V de procéder à l'embarquement de ses troupes (3), s'il voulait une garantie de plus que la guerre continuerait et ne serait pas une simple démonstration, on lui proposait de signer sur-le-champ une déclaration séparée par laquelle les deux Rois s'engageraient à ne déposer les armes que d'un commun accord et quand ils auraient procuré les plus grands avantages à leur maison (4).

Philippe V disait maintenant que la parole de son neveu lui suffisait (5); il exprimait sa pleine satisfaction des mesures prises pour l'Italie; il ordonnait de payer sur-le-champ les subsides promis, assurait qu'il allait sans retard faire embarquer les troupes, et ne tarissait pas d'éloges sur le choix du maréchal de Villars : « Plût à Dieu qu'il pût apprendre la guerre à mon fils! s'écria la Reine. Ce serait tout ce qui pourrait m'arriver de plus heureux. » Et le Roi ajoutait : « Apparemment qu'il ira d'abord boucher les passages du Tyrol, au moyen de quoi toute l'Italie tombera d'elle-même derrière lui; mais il n'y a qu'à le laisser faire (6). »

Aussi bien fit-on de cacher à ce prince une assez étrange démarche du vieux et toujours « glorieux » soldat. Pressé de partir pour l'Italie, il avait déclaré « qu'il ne partirait pas sans des grâces distinguées (7) »; c'était l'épée de connétable qu'il désignait par ces mots. Non content de remettre à cet effet un mémoire au garde des sceaux, il avait tenté de se servir de

(1) Alcala, *Est.*, l. 4066. Triviño à Patiño, 19 octobre 1733.
(2) A. É. *Esp.*, t. 407, f° 16. Chauvelin à Rottembourg. 13 octobre 1733.
(3) Alcala, *Est.*, l. 4066. Castelar à Patiño, 9 octobre 1733; A. É. *Esp.*, t. 407, f° 16. Chauvelin à Rottembourg. 13 octobre 1733.
(4) Alcala, *Est.*, l. 4066. Castelar à Patiño, 9 octobre 1733.
(5) *Ibid.*, « y le bastaba la real palabra de su sobrino ».
(6) A. É. *Esp.*, t. 407, f° 40. Rottembourg à Chauvelin, 11 octobre 1733.
(7) *Mémoires de Villars*, t. V, p. 428.

Philippe V pour parvenir au but désiré. Il avait donc écrit au comte de Rottembourg « qu'après ce qu'il devait au Roi, l'espérance de rendre de grands services au roi d'Espagne l'avait engagé à se charger du commandement, malgré la saison, sa santé, les larmes de madame la maréchale et celles de sa famille; que le maréchal de Berwick avait eu du roi de France et du roi d'Espagne pour plus de deux millions cinq cent mille livres de biens qui passaient à sa famille; que, pour lui, il n'espérait et ne désirait que de l'élévation; qu'il était de l'intérêt du Roi de le soutenir, surtout commandant une armée sous l'autorité d'un Roi qui avait ses intérêts particuliers ».

Cette lettre avait été dénoncée à Pecquet par une femme à qui Villars en avait fait la lecture et le cas avait été jugé assez grave pour qu'on envoyât tout exprès un courrier en Espagne au comte de Rottembourg. « Elle pouvait, cette lettre, écrivait, avec une pointe d'exagération, le premier commis, *culbuter tout en Espagne;* il était de la dernière importance de l'enterrer et de n'en jamais parler... Faites-en de même, ajoutait Pecquet, de toutes les lettres pareilles que vous recevrez, à moins qu'elles ne soient approuvées par nous. » Rottembourg se hâta de renvoyer l'intempestive épître au ministère.

Cette question du commandement de l'armée d'Italie était une de celles qui causaient le plus de tracas à Leurs Majestés Catholiques; l'idée de le confier au roi de Sardaigne leur paraissait d'une souveraine imprudence; tous les beaux arguments de Chauvelin ne réussissaient pas à les convaincre; la Reine ne trouvait sur ce sujet que termes durs et méprisants. Ni elle, ni le Roi, ne consentaient non plus à admettre que les capitaines-généraux d'Espagne et les maréchaux de France ne fussent pas sur un pied de parfaite égalité; or le gouvernement français n'acceptait à aucun titre cette prétention. Pour le moment, la présence de Villars, avec le prestige de ses victoires, son âge, ce titre de maréchal-général qu'on lui avait accordé à défaut de celui de connétable, arrangeait tout; mais après? La non-attribution de Mantoue dans le traité de Turin, quelques termes

obscurs de tel ou tel article, fournissaient encore d'autres motifs au mécontentement (1).

Cependant, le 25 octobre, sur l'ordre du roi son maître, Patiño écrivit à Rottembourg « que Philippe V consentait en principe à adhérer au traité franco-sarde; qu'il autorisait l'ambassadeur à en informer le roi Louis XV; que, néanmoins, il subordonnait cette accession à diverses conditions dont les principales étaient les suivantes : que le roi de France et le roi de Sardaigne s'obligeassent à concourir à la conquête des autres États italiens possédés par l'Empereur outre celui de Milan; que sous le nom d'État de Milan, tel qu'il avait été cédé par Charles-Quint à Philippe II, on ne comprît ni Parme ni Plaisance, bien que ces deux villes fissent alors partie de l'État de Milan; que l'armée espagnole fût commandée par don Carlos, que les maréchaux et les généraux français ou sardes commandant des troupes qui se joindraient à celles de l'Espagne prissent le mot de don Carlos ou obéissent à ses ordres; que toutes les conquêtes qui se feraient hors des limites de l'État de Milan appartinssent immédiatement à don Carlos; que l'Empereur fût exclu de Mantoue, comme de tout le reste de l'Italie; que les capitaines-généraux alternassent avec les maréchaux de France et précédassent toujours les officiers généraux de la Sardaigne; que Leurs Majestés T. C. et Sarde déclarassent qu'il n'y avait pas d'autres conventions, ni d'autres articles secrets que ceux communiqués à S. M. C. par l'ambassadeur de France (2) ».

Sitôt ce mémoire lu, le comte de Rottembourg crut devoir prévenir par lettre Patiño que la plupart de ces conditions lui paraissaient inadmissibles et de nature à renouveler toutes les inquiétudes du roi de Sardaigne. Il lui représenta notamment que ce prince avait eu beaucoup de peine à consentir aux agrandissements de la maison de Bourbon et que mettre en avant

(1) Alcala, *Esp.*, t. 4066. Castelar à Patiño, 3 octobre; A. É. *Esp.*, t. 406, f° 258, Chauvelin à Rottembourg, 5 octobre; t. 407, f° 64, Rottembourg à Chauvelin, 15 octobre 1733.

(2) A. É. *Esp.*, t. 407, f° 64. Rottembourg à Chauvelin, 25 octobre 1733.

la question de Mantoue, serait peut-être ruiner l'accord (1).

Ces observations transmises par le ministre à la Reine la jetèrent dans une fureur inexprimable : « Quoique vous puissiez compter, écrit Rottembourg à Pecquet, sur la vérité des faits contenus dans ma lettre à M. le garde des sceaux relative aux conditions que demande l'Espagne, j'en soustrais cependant un trait de la vivacité de la Reine que vous ne croiriez jamais si je ne pouvais malheureusement vous en fournir les preuves. Il est tel que vous me blâmeriez peut-être de n'avoir pas quitté l'Espagne sur-le-champ. J'ai versé des larmes en voyant un aussi digne et grand ouvrage prêt à échouer par la déraison la plus complète... Il n'y a sûrement pas de traits pareils dans tous vos dépôts. Il faut être comme moi mort à soi-même pour le soutenir, mais, tout bien pesé, j'ai cru que la conjoncture l'exigeait (2). »

Élisabeth Farnèse avait obligé son ministre à renvoyer sur l'heure au comte de Rottembourg sa lettre, accompagnée de ce billet d'une incroyable insolence : « A la vue de ce papier, Leurs Majestés m'ont ordonné de vous le retourner, ce que je fais; vous prévenant que, comme elles estiment par-dessus tout l'honneur inséparable de leurs royales personnes, Elles ont été étrangement surprises du contenu de votre lettre; si votre langage résulte d'ordres supérieurs du roi T. C., vous deviez le dire clairement; si ce ne sont que propos arbitraires émanant de vous, Leurs Majestés les méprisent, ainsi que vos propositions qui blessent l'honneur de la famille royale et de tout le peuple espagnol (3). »

On juge de l'émotion qu'éprouva le bon ambassadeur au reçu de cette missive qui lui fut remise au milieu de la nuit. Il domina pourtant sa colère et fut le lendemain demander à Patiño

(1) A. É. *Esp.*, t. 407. Rottembourg à Patiño, 16 octobre 1733.

(2) *Ibid.*, t. 407, f° 144. Rottembourg à Pecquet, 20 octobre 1733.

(3) *Ibid.*, t. 413, f° 161. Patiño à Rottembourg, 16 octobre 1733 : « ... Y en su vista me han mandado Sus Mag^des le debuelba à Ud. como lo executo previeniendole que asi como aprecian Sus Ma^des sobre todo la honra inseparable de sus R^es personas han extrañado su contenido, considerando que si dimana de ordenes superiores del Rey X^mo devia Ud. claramente expresarlas y si tan solamente procede del discurso arbitrario de Ud. lo hacen despreciable sus proposiciones dirigidas à lastimar el decoro de la R^l familia y de toda la nacion española... »

ce qui avait pu déplaire ainsi à Leurs Majestés. Le ministre, médiocrement fier du rôle brutal et grossier qu'on lui avait imposé, fit valoir sa très sensible douleur et la contrainte qu'il avait subie; Rottembourg ne connaissait-il pas depuis longtemps les mouvements impétueux de la souveraine? Qui pouvait lui résister?

Élisabeth elle-même, un peu honteuse, fit porter quelques excuses à celui qu'elle avait insulté : « Sa vivacité, disait-elle, ne partait pas d'un mauvais fond; elle était habituée à parler au comte de Rottembourg *avec confiance et familiarité* (1). » Touchante manière en vérité de les lui témoigner!

Tandis que ces scènes se déroulaient à l'Escurial, où la cour s'était transportée, on était, à Versailles, impatient et inquiet. Les hostilités avaient été différées jusqu'à ce que l'on fût sûr de la Sardaigne; on avait assemblé sur le Rhin un corps de troupes assez considérable pour faire croire qu'on n'avait point d'autre vue que de menacer l'Empereur; on en avait placé en Dauphiné pour donner lieu de penser qu'on se mettait en garde du côté du roi de Sardaigne, soit qu'il se déclarât contre la France, soit qu'il restât indécis.

Comme on voulait surtout et au plus tôt agir en Italie, on avait estimé suffisant de s'assurer par l'attaque de Kehl un passage en Allemagne; ainsi on inquiétait l'Empereur qui, redoutant la jonction de l'armée française et de l'Électeur de Bavière, gardait ses troupes dans l'Empire au lieu de les envoyer en Italie; d'autre part, en n'avançant point en Allemagne, on évitait d'effrayer et de mécontenter les princes.

Mais une telle situation ne pouvait se prolonger indéfiniment; il devenait urgent d'opérer en Italie.

Or, dans ce pays, tout le plan de Villars reposait sur le concours d'une forte armée espagnole. Si l'Espagne suspendait encore l'embarquement de ses troupes, la campagne pouvait être perdue (2).

(1) A. E. *Esp.*, t. 443. Rottembourg à Pecquet, 23 octobre 1733.

(2) Ce résumé est emprunté aux *Mémoires* de Tercier (A. É. *France*, t. 469) et fait d'après un mémoire de Chauvelin.

Même dégagées des fureurs de la Reine, les conditions mises par le gouvernement espagnol à l'acceptation du traité de Turin ennuyèrent fort le gouvernement français. Il eut pourtant le mérite d'en prendre assez vite son parti et de disjoindre à propos et sans nouveau retard les trois questions qui jusqu'alors se trouvaient liées. « L'union de l'Espagne et de la France est indépendante de l'union avec la Sardaigne; qu'on signe le traité d'alliance, qu'on envoie les troupes en Italie; puis on discutera à loisir les conditions de l'adhésion de l'Espagne à la convention franco-sarde; » telles furent les nouvelles instructions adressées, le 25 octobre, par Chauvelin au comte de Rottembourg (1).

Si le roi d'Espagne ne voulait pas signer, qu'il fît au moins savoir comment le maréchal de Villars devait se conduire par rapport aux États de l'Infant : « C'est à vous, écrivait le garde des sceaux, à tourner cela de façon que l'on ne s'imagine pas que nous prétendions pour la sûreté de nos démarches nous emparer de rien dans les États de don Carlos. Mais vous sentez combien, par la position du pays, nous devons avoir attention que l'Empereur ne pénètre pas de ce côté-là. Nous vous avouons que tout délai apporté à l'embarquement serait regardé comme un parti pris de ne pas suivre les vues projetées et de se livrer à l'Empereur. »

Enfin, si le roi d'Espagne refusait tout au roi son neveu : embarquement des troupes, signature du traité particulier, paiement des subsides, engagement par rapport au roi de Sardaigne, serait-il du moins possible d'espérer le concours de l'Infant?

« Mais, ajoutait Chauvelin, le Roi ne peut croire que Leurs Majestés Catholiques ne soient pas sensibles à la situation où se trouve S. M. et où elle s'est mise de leur aveu et de concert avec Elles (2). »

Cette lettre était sans doute destinée à passer sous les yeux

(1) A. É. *Esp.*, t. 407, f° 109. Chauvelin à Rottembourg, 25 octobre 1733.
(2) *Ibid.*, Chauvelin à Rottembourg, 25 octobre 1733.

d'Élisabeth et de Philippe; l'ambassadeur toutefois n'eut pas besoin de recourir à cet expédient. Le 20 octobre, c'est-à-dire quatre jours après la terrible colère de sa femme contre le comte de Rottembourg, le roi d'Espagne, tout en envoyant à Paris sa protestation contre celles des clauses du traité de Turin qui lui déplaisaient, expédiait à ses troupes l'ordre de s'embarquer (1). Sa coopération militaire, à tout le moins, était désormais acquise. En quelques jours, l'affaire du traité d'alliance allait être réglée à son tour.

IV

Le roi d'Espagne avait en effet résolu d'accepter le projet qu'on lui avait présenté le 27 juillet. Il y demandait seulement quelques modifications fondées, disait-il, sur les changements qui s'étaient produits dans les affaires générales. Elles portaient sur le chiffre et l'emploi du contingent espagnol en Italie, sur la garantie de Parme, de Plaisance, de la Toscane et des États conquis par don Carlos, sur l'égalité des maréchaux de France et des capitaines-généraux d'Espagne, enfin sur la possession de Mantoue (2).

Afin de trancher les dernières difficultés qui pouvaient se produire, Louis XV, dès qu'il avait appris que le roi son oncle faisait passer ses troupes en Italie, avait résolu d'envoyer auprès de lui, pour assister Rottembourg, fort souffrant de la pierre et d'un accès de goutte, l'un des agents les plus distingués du ministère des affaires étrangères, De la Porte du Theil, qui, depuis plusieurs années, suivait de près les affaires d'Espagne (3). En outre, de son propre mouvement, Louis XV avait, par une lettre autographe, remercié le roi d'Espagne de ce qu'il avait déjà fait et l'avait prié de ne plus retarder, ni son agrément au traité de Turin, ni la signature du pacte de fa-

(1) Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Castelar, 20 octobre 1733; et A. É. *Esp.*, t. 407, f° 134. Patiño à Rottembourg, même date.

(2) Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Castelar, 22 octobre 1733.

(3) A. É. *Esp.*, t. 407, f° 172. Chauvelin à Rottembourg. 1er novembre 1733.

mille (1). Le secrétaire Triviño et le garde des sceaux se chargeaient de faire connaître, par le détail, la pensée du gouvernement français sur les propositions qu'avait récemment communiquées le comte de Rottembourg (2).

Cependant, on bataillait toujours à l'Escurial, au moins pour la forme, sur les clauses de l'accession au traité de Louis XV et de Charles-Emmanuel. Le gouvernement espagnol en effet voulait attendre, avant de pousser plus avant sur aucun autre point, les réponses de la France. Rottembourg ne se lassait pas de redire que cette accession ne pouvait être qu'une conséquence du traité principal et que celui-ci par suite devait être conclu le premier : comment d'ailleurs le gouvernement français aurait-il pu décider à lui seul des stipulations positives du roi de Sardaigne? Leurs Majestés Catholiques, de leur côté, répétaient à satiété qu'elles ne s'étaient engagées qu'à laisser tout le Milanais à ce prince; elles n'avaient examiné et ne connaissaient à fond aucune des autres conditions; ne fallait-il pas qu'elles s'en éclaircissent et qu'elles eussent aussi le loisir d'expliquer les leurs (3)?

Après bien des peines, l'ambassadeur de Louis XV obtint qu'on se contentât d'une garantie des conquêtes faites en Italie, explicite et indépendante de l'accession au traité de Turin : « Comme l'accession au traité du roi de Sardaigne n'est pas signée, disait un paragraphe ajouté à l'article 3 du traité d'alliance, et qu'elle doit nécessairement être postérieure au présent traité principal, S. M. T. C. promet aussi sa garantie dans la même forme et teneur qu'elle est énoncée ci-dessus pour les États de Parme et de Plaisance et pour la succession de Toscane, pour toutes les acquisitions et conquêtes qui seront convenues

(1) A. É. *Esp.*, t. 407, f° 175. Louis XV à Philippe V, 1er novembre 1733.

(2) Alcala, *Est.*, l. 4066. Triviño à Patiño, 1er et 8 novembre 1733, et A. E. *Esp.*, t. 407, f° 172. Chauvelin à Rottembourg, 1er novembre 1733. Le gouvernement français soutient que Philippe V a promis 25.000 hommes pour l'Italie et les réclame; il demande que l'armée espagnole prenne part à la conquête du Milanais et que, cette conquête faite, l'armée Sarde ne participe pas aux autres conquêtes, mais se borne à garder le Milanais; il nie avoir jamais promis le Mantouan à don Carlos, etc.

(3) A. É. *Esp.*, t. 407, f° 229. Rottembourg à Chauvelin, 29 octobre 1733.

et que l'on fera en Italie au profit du sérénissime Infant. »

Le 29 octobre, on paraissait enfin d'accord sur tous les points, lorsque Patiño revint trouver le comte de Rottembourg; cet article secret, qui avait déjà suscité tant de difficultés, en soulevait une nouvelle; Leurs Majestés Catholiques, après l'avoir relu deux fois avec attention, y trouvaient « une ambiguïté essentielle »; la conjonction *et*, dans la phrase *et en ce qui ne sera pas expressément dérogé par le traité* pouvait à la rigueur s'appliquer à la partie du paragraphe concernant la politique; or Leurs Majestés entendaient expressément qu'aucune convention politique ne subsistât.

L'ambassadeur répondit au ministre qu'il était inutile de demander un changement que la guerre allait opérer naturellement; que, le jour où la paix se ferait, on ne pourrait manquer de rappeler d'anciens traités; qu'alors, la France, à cause de cet article secret, serait empêchée d'intervenir dans les stipulations. Patiño répliqua que, dans ce cas futur, on prendrait des mesures et précautions, mais que le Roi avait dit lui-même à l'ambassadeur qu'il ne voulait, ni n'admettait aucun doute là-dessus et lui avait déclaré que si le roi de France n'avait pas acquiescé à cette annulation, il n'y aurait jamais eu de traité (1).

Leurs Majestés Catholiques, en deux conversations, s'exprimèrent avec encore plus de vivacité et répétèrent tout ce qu'Elles avaient dit quelques mois auparavant au sujet de leurs renonciations : « Ou vos intentions sont droites, dit la Reine à Rottembourg, ou elles ne le sont pas. Si vous pensez comme nous, pourquoi répugnez-vous à l'exprimer? Sinon, restons-en là à la garde de Dieu, car nous vous avons déjà dit qu'à la condition de réserver les traités antérieurs le Roi ne voulait se livrer à personne (2). »

Le comte de Rottembourg hésita; fallait-il encore une fois renvoyer l'article à l'examen du gouvernement français et par conséquent ne pas signer le traité? Mais n'était-ce pas avouer

(1) A. É. *Esp.*, t. 408, f° 5. Rottembourg à Chauvelin, 1er novembre 1733.
(2) *Ibid.*, t. 413, f° 216. Rottembourg à Pecquet, 8 novembre 1733.

qu'au fond on reculait devant l'annulation des traités antérieurs et des renonciations? Dès lors toutes les défiances de l'Espagne renaissaient. La Hollande, l'Angleterre, qui déjà travaillaient Patiño, ne l'emporteraient-elles pas sur la France et n'empêcheraient-elles pas l'accord, et cela au moment où la guerre s'engageait en Allemagne et en Italie? L'ambassadeur prit sur lui de céder et supprima le membre de phrase incriminé : « Je n'expose que moi, écrivit-il à Pecquet, et vous êtes les maîtres de faire ce qu'il vous plaira (1). »

Il n'était pas encore tout à fait au bout de ses tribulations. Lorsque son secrétaire collationna la traduction espagnole du traité sur l'original français, il constata de graves altérations; certaines clauses avaient été ajoutées, d'autres retranchées, d'autres modifiées sur des points décidés depuis longtemps. Il fallut encore plusieurs conférences avec Patiño pour remettre les choses au point (2).

Enfin, le 7 novembre, on se trouva d'accord et le traité fut signé : c'est le premier de ceux qui furent conclus entre les deux branches de la maison de Bourbon qui porte le titre de *pacte de famille* (3).

Il compte quatorze articles, plus un article séparé et très secret.

Avant tout, les deux rois de France et d'Espagne stipulent une union, amitié et alliance, étroites et perpétuelles, entre eux d'abord, puis entre leurs héritiers. Ils se garantissent réciproquement leurs royaumes, états et seigneuries, tant en Europe qu'au dehors. Le roi de France s'oblige à soutenir les droits de don Carlos tels qu'ils sont énoncés dans l'article cinq de la Quadruple-Alliance et dans le traité de Séville. Il lui garantit la possession de Parme et de Plaisance, puis celle de la Toscane, quand la succession sera ouverte; si quelque hostilité se déclare

(1) A. É. *Esp.*, t. 413, f° 216. Rottembourg à Pecquet, 8 novembre 1733.

(2) A. É. *Esp.*, *Mém. et Doc.*, t. 163, f° 289. Rottembourg à Chauvelin, 8 novembre 1733.

(3) Le texte de ce traité est resté fort longtemps inconnu, de même que celui de Fontainebleau du 25 octobre 1743; ils ont été publiés par Cantillo, en 1843 (*Tratados de Paz, etc.*); c'est pourquoi l'usage a réservé au fameux traité de 1761 le nom de *pacte de famille*.

contre l'Infant, le roi de France lui enverra le nombre de troupes qui sera jugé nécessaire. Il lui garantit de la même manière toutes les acquisitions qui, par la guerre, se feront en Italie, et dont S. M. est convenue par le traité de Turin. Si l'Angleterre attaque l'Espagne, en Europe ou ailleurs, le roi de France fera cause commune avec le roi d'Espagne. Il promet de nouveau ses bons offices pour procurer à Philippe V la restitution de Gibraltar. Il s'unira également à ce prince pour faire valoir dans toute leur étendue les droits et actions de la reine d'Espagne sur ses biens patrimoniaux en Italie.

Les deux rois promettent encore de ne prendre aucun engagement qu'après la communication réciproque des propositions qui seront faites, notamment en ce qui concerne la Pragmatique Sanction de Charles VI et l'élection du duc de Lorraine comme Roi des Romains.

Le roi d'Espagne s'engage à faire la guerre à l'Empereur d'accord avec le roi de France.

L'article 9e mentionne les différentes alliances que Leurs Majestés doivent chercher à s'assurer pour mieux refréner les ambitions de la maison d'Autriche, indépendamment de l'alliance sarde.

L'article 10e règle les contingents militaires de chaque puissance : Louis XV fera passer en Italie trente-deux mille hommes d'infanterie et huit mille chevaux; il armera deux escadres à Brest et à Toulon; Philippe V enverra quinze mille hommes en Italie, outre les dix mille qui y sont déjà, et pourvoira aussi à sa marine.

Les deux princes ne mettront bas les armes que d'un commun accord.

Les articles 12 et 13 sont relatifs au commerce : les Français, en Espagne, et les Espagnols, en France, auront le traitement de la nation la plus favorisée; on travaillera secrètement et au plus tôt à faire entre les deux nations un nouveau traité de commerce; on s'entendra pour mettre ordre aux abus introduits par les Anglais.

L'article 14 spécifiait que le traité serait considéré comme un *pacte de famille* perpétuel et irrévocable entre les deux branches de la maison de Bourbon et serait tenu dans le plus grand secret.

Enfin l'article séparé, celui-là même sur les termes duquel on avait eu tant de peine à s'accorder, annulait très explicitement toute convention antérieure, sauf en matière commerciale : « Leurs Majestés T. C. et C. déclarent que tous les traités antérieurs faits entre la France et l'Espagne et entre Leurs Majestés et quelconque des autres Puissances ne doivent point subsister entre la France et l'Espagne, sinon en ce qui, eu égard au commerce, ne sera pas expressément dérogé et sera relatif aux articles 12 et 13 stipulés dans le traité de ce jour (1). »

Un peu humilié que, dans cet acte, le fils d'Élisabeth Farnèse tînt une si grande place, et le beau-père de Louis XV une si petite, le gouvernement français avait demandé qu'au moins, dans le manifeste que lancerait Philippe V, on donnât comme cause de la guerre l'affaire de la succession de Pologne (2).

Élisabeth Farnèse avait pris toutes les précautions imaginables pour lier la France; assurément, rien ne se pouvait souhaiter de plus fort que les termes du traité de l'Escurial. Que de déceptions cependant devaient sortir encore une fois de l'alliance intime des deux branches de la maison de Bourbon! Faudra-t-il en rendre responsable la duplicité du gouvernement de Louis XV? Un peu sans doute; mais bien davantage l'excès même des prétentions de la trop ambitieuse mère de don Carlos. Ce qu'on avait promis, il n'était guère possible de le tenir.

(1) A. É. *Esp.*, t. 413, f° 203; et Cantillo, *Tratados de paz, etc.*

(2) *Ibid.*, t. 408, f° 22. Chauvelin à Rottembourg, 8 novembre 1733. Les lettres de Patiño à Castelar et à Triviño, 28 octobre, 1er, 7 et 10 novembre 1733, donnent, au point de vue espagnol, l'histoire de ces derniers jours de négociation. (Alcala, *Est.*, l. 4167.)

CHAPITRE III

L'alliance de la France et de l'Espagne. — La conquête du Milanais et celle du royaume de Naples. — Fâcheux désaccords. — Fin de l'ambassade du comte de Rottembourg.

NOVEMBRE 1733 — AVRIL 1734.

Tandis que la diplomatie avait lentement poursuivi son œuvre, la guerre s'était engagée dans le nord de l'Italie; la prise de Milan avait précédé de trois ou quatre jours le traité de l'Escurial. Ce n'est pas que les premières opérations eussent été foudroyantes; l'armée française avait commencé le 12 octobre à entrer en Piémont, et s'était dirigée sur Verceil et Mortara, où Charles-Emmanuel rassembla ses troupes le 15 du même mois. La veille seulement, il avait déclaré, au grand étonnement de l'ambassadeur impérial à Turin, le parti qu'il avait pris de se joindre aux Français (1).

Les mouvements des troupes furent médiocrement rapides; l'arrivée des officiers généraux fut tardive; Villars lui-même ne se trouva à Turin que le 6 novembre. Le roi de Sardaigne désirait profiter de la faiblesse des Impériaux, qui avaient dégarni l'Italie, pour conquérir au plus tôt le Milanais. Sachant que le prince de Wurtemberg qui les commandait avait l'intention d'abandonner tout le plat pays et de se borner à la défense de Novare, Tortone, Pizzighettone, Mantoue et des châteaux de Crémone et de Milan, Charles-Emmanuel, d'accord avec les principaux commandants français, arrêta en conséquence son plan de campagne. Il se mit en route le 28 octobre; la retraite des Allemands vers Mantoue fut si prompte que, le 1er novembre, le Roi couchait à Pavie et que, dans la nuit du

(1) Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 332; Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 380.

3 au 4, les troupes franco-sardes entraient sans résistance à Milan. Ainsi se trouva brillamment regagné le temps perdu en octobre. Les troupes sardes bloquèrent Novare, Tortone, les châteaux de Milan et de Crémone; le gros de l'armée mit le siège devant la forte place de Pizzighettone. C'est là que Villars rejoignit son poste le 11 novembre, ayant quitté Fontainebleau le 25 octobre, salué par les compliments et les espérances de toute la cour. « Me voilà invincible, » avait-il dit à la Reine qui lui remettait une épée. Les trois reines qu'il allait servir avaient, comme de concert, par un gracieux présent, fait de ce vieux soldat leur chevalier; Marie Leszczynska avait attaché une cocarde à son chapeau; à Lyon, il en reçut une autre d'Élisabeth Farnèse; et la reine de Sardaigne lui en remit elle-même une troisième à Turin. C'était là « ce vol de reines qui devait le rendre heureux dans toutes ses entreprises ». Au camp de Pizzighettone, Charles-Emmanuel s'empressa de recevoir, et les troupes acclamèrent le vainqueur de Denain (1).

Pizzighettone et son faubourg Gera d'Adda ne tardèrent pas à tomber aux mains des alliés; Crémone se rendit au premier coup de canon; Lodi fut occupé, ainsi que les forts du Milanais septentrional; le 11 décembre, le roi de Sardaigne faisait une entrée brillante dans la capitale de la Lombardie.

Tout avait donc marché à souhait. Et cependant, il faut le dire, sous ces agréables et glorieuses apparences, se cachaient déjà d'inquiétantes et tristes réalités. Dès les premiers jours, sous les murs de Pizzighettone, et à propos du siège de cette place, de graves dissentiments s'étaient élevés entre Charles-Emmanuel et Villars, entre Français et Piémontais (2). A Milan, le roi de Sardaigne avait, fort indécemment, fait attendre trois quarts d'heures le maréchal dans son antichambre, avec la foule des courtisans (3). Et bientôt le comman-

(1) Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 340.
(2) *Ibid.*, p. 345, d'après la lettre de Villars au Roi, du 17 novembre 1733.
(3) *Ibid.*, p. 356, Villars au ministre de la guerre, 15 décembre 1733.

dant en chef de l'armée française put exprimer la crainte qu'une nouvelle armée impériale venant à paraître sur les frontières du Milanais, le roi de Sardaigne ne s'entendît avec elle; aussi priait-il Louis XV de se réserver des places de sûreté (1).

La mauvaise humeur de Charles-Emmanuel n'avait pas, tant s'en faut, pour unique motif des divergences de vues sur la conduite de la campagne, ou des rivalités d'amour-propre. L'attitude de l'Espagne à son égard, le débarquement de l'armée espagnole en Italie, les façons d'agir du comte de Montemar et du duc de Liria l'inquiétaient bien davantage, et lui faisaient soupçonner entre la France et l'Espagne des engagements particuliers contraires aux intérêts de sa couronne. Il ne se doutait guère que la France souffrait autant que lui-même des procédés de Leurs Majestés Catholiques.

I

La signature du traité de l'Escurial avait causé une véritable joie au garde des sceaux et au Cardinal; ils avaient félicité le comte de Rottembourg d'avoir mené à terme une œuvre aussi difficile. Fleury avait même profité de la circonstance pour exprimer à la reine d'Espagne la douleur que lui faisaient éprouver les mauvais offices que, depuis trois ans, on lui avait rendus près d'elle, et lui renouveler les protestations les plus amicales (2).

On se flattait à Versailles que, le traité principal une fois enlevé, on viendrait aisément à bout de l'accession au traité du roi de Sardaigne; on s'imaginait volontiers que Leurs Majestés Catholiques se laisseraient toucher par les réponses du ministère français aux conditions proposées et remises au comte de Rottembourg; d'ailleurs si, au commencement d'une grande

(1) Villars au Roi, 23 décembre 1733; cité par Pajol, p. 359; Louis XV se refusa à cette mesure, 30 décembre; *ibid.*, p. 362.

(2) Le 23 novembre 1733.

guerre, les trois puissances n'étaient pas unies, que pouvait-on espérer? Tandis que leur intelligence ne manquerait pas de leur procurer de nouveaux alliés.

Le traité avec l'électeur de Bavière venait d'être signé; on lui donnait huit cent mille florins de subsides. Les puissances du nord demandaient aussi de l'argent. On espérait que, conformément à ses promesses, le roi d'Espagne prendrait sa part de toutes ces dépenses (1).

Ce n'était guère l'avis de Patiño, du moins en ce qui concernait les puissances du nord; il disait qu'on ne pouvait jamais compter sur elles et que les guerres précédentes l'avaient suffisamment prouvé (2).

Quant à l'affaire de l'accession, la négociation se concentra bientôt tout entière sur l'attribution de Mantoue; l'Espagne devenait tout à fait intransigeante et exigeait pour l'Infant cette ville qu'elle appelait la clé de l'Italie et que pour cette raison elle ne voulait voir entre les mains ni du roi de Sardaigne trop peu sûr, ni de l'Empereur trop dangereux, ni de la maison de Guastalla trop faible (3). « Il est bien certain, répondait à cela le garde des sceaux, que Mantoue entre les mains de l'Empereur est une clé dans l'Italie, dont, suivant les circonstances, il pourrait se servir pour troubler le système que l'on y aura établi. Il peut être vrai que les États de l'Infant ont besoin

(1) A. É. *Esp.*, t. 408. Chauvelin à Rottembourg, 16 novembre 1733.

(2) *Ibid.*, f° 79. Rottembourg à Chauvelin, 12 novembre 1733.

(3) *Ibid.*, f° 79. Rottembourg à Chauvelin, 12 novembre 1733. Alcala, *Est.*, [1. 4066. Triviño à Patiño, 23 novembre 1733; et, le 4 décembre, il écrit répondant aux lettres « tocantes al negocio reservado y secreto » : « Avra V. E. visto los indispensables y graves motivos que en aquella ocasion concurrieron para dilatar el examen y la resolucion conveniente sobre los dos mas esenciales puntos que contiene la ultima citada de V. E. (11 novembre) y son el de que se destine al S^r Infante don Carlos la Plaza y Estado de Mantua, par no poderse adjudicar á otro Principe, respecto de ser la llave de Italia, y el de que se formase por este *Ministerio un proyecto del acto de accesion* de Rey ñro S^r al tratado de alianza firmado en Turin, insertando en este instrumento todas las clausulas que puedan lisongear ó gustar al rey de Cerdeña y que al mismo tiempo no lastimen las conveniencias y seguridades de los Estados destinados al S^r Infante, comprehendido el de Mantua: y ahora debo dar cuenta á V. E. de que aviendo yo controverdido muy largamente ambos puntos con el guarda sellos... los principios que establece y afirma por indisputables este govierno son el primero que el Rey X^mo no tiene, ni ha tenido el mas leve empeño *publico ni secreto sobre* la adjudicacion del Estado de Mantua, de lo que estoy casi enteramente persuadido. »

d'être assurés contre un prince possesseur du Milanais qui aurait aussi le Mantouan, mais d'un autre côté le roi de Sardaigne, possesseur du Milanais, ne craindra-t-il pas avec raison un Infant qui réunirait les royaumes de Naples et de Sicile, les États de Toscane et de Parme et qui y joindrait Mantoue? Tels sont les trois points fixes qui doivent en effet dans cette situation servir de base au parti que l'on pourrait choisir (1). »

Quatre solutions se présentaient qui échappaient à ces divers inconvénients : ou laisser Mantoue à la maison de Guastalla, en prenant des précautions pour qu'elle ne pût livrer la place à l'Empereur, ou y mettre des garnisons neutres, ou la donner aux Vénitiens, ou enfin la raser absolument.

Seulement on ne pouvait pas faire tout cela avant l'accession, alors que les armées étaient déjà en campagne. Que le roi d'Espagne consentît donc à donner tout de suite cette accession en termes très simples. Quand le roi de Sardaigne aurait été le témoin de la supériorité des armes françaises et espagnoles en Italie, il serait plus facile de l'amener à un résultat avantageux pour don Carlos (2).

Triviño semblait sur le point de se laisser convaincre; mais, en Espagne, on tenait bon. Du Theil, à son audience d'arrivée, fut mal reçu; ni le Roi, ni la Reine ne lui parlèrent; et il apprit de Rottembourg que cette froideur et ce silence étaient dus aux conversations qu'il avait eues au sujet de Mantoue avec Patiño. Leurs Majestés étaient désormais décidées à faire de la cession de Mantoue à l'Infant une condition *sine quâ non* de leur adhésion au traité de Turin (3).

Les considérations sur lesquelles Elles appuyaient leurs prétentions étaient de nature à effrayer Charles-Emmanuel encore

(1) A. É. *Esp.*, t. 408, f° 137. Chauvelin à Rottembourg, 4 décembre 1733.

(2) *Ibid.*, Chauvelin à Rottembourg, 4 décembre 1733; Alcala, *Est.*, l. 4066. Triviño à Patiño, 4 décembre 1733.

(3) A. É. *Esp.*, t. 408, f° 225. Du Theil à Chauvelin, 16 et 21 décembre 1733; et t. 414 f° 17, 4 janvier 1734. Alcala, *Est.*, l. 4167. Patiño à Triviño, 16 décembre 1733; il l'avertit « de orden del Rey que se declare à los ministros del Xmo que nunca desistira S. M. de que el referido Estado se adjudique desde luego al Sr Infante »; l. 4066. Triviño à Patiño, 21 et 28 décembre 1733.

plus que ces prétentions mêmes : Patiño ne disait-il pas que « le Milanais appartenant au roi de Sardaigne, *le reste de l'Italie* devait sans nulle difficulté appartenir à l'Infant ». Quelles ambitions ne pouvaient cacher des termes aussi vagues? De quelle importance il était qu'aucun mot de ce genre ne se glissât dans l'acte d'accession! « Vous en sentez la conséquence, mandait Chauvelin à du Theil. Vous voilà averti et je suis tranquille sur l'attention que vous y donnerez (1). »

Ces longs retards apportés à l'entente cordiale de l'Espagne et de la Sardaigne ne pouvaient échapper à l'Europe jalouse; les ennemis de la maison de Bourbon s'en réjouissaient; ceux qui avaient été tentés de se rapprocher d'elle hésitaient (2); et tout cela d'autant plus qu'il était facile de constater en Italie, sur le terrain des opérations militaires, les mêmes tiraillements, les mêmes contrariétés que dans l'ordre politique.

II

Le 26 octobre 1733, l'Infant don Carlos avait été nommé par le roi son père généralissime des forces espagnoles en Italie (3). Peu après, le comte de Montemar, à qui était réservé le commandement effectif, s'était embarqué à Antibes, puis rendu à Parme, où il était arrivé vers le milieu de novembre; le duc de Liria se trouvait déjà en Italie. Vers la même date, l'escadre espagnole quittait Barcelone pour débarquer les troupes, tant à Libourne qu'à la Spezzia; une grande partie de la cavalerie passait par la France et s'embarquait à Antibes. Toutes les forces devaient être rassemblées dans le courant de décembre (4).

(1) A. É. *Esp.*, t. 423, f° 28. Chauvelin à du Theil, 9 février 1734. Il lui rappelle que, lors de la rédaction des articles secrets, le roi de Sardaigne y avait inséré une clause que moyennant ce qui y était cédé et assuré à l'Infant, celui-ci renonçait à toutes autres prétentions sur les États d'Italie : Charles-Emmanuel renonça à cette clause; mais la cession du Mantouan à don Carlos la lui ferait réclamer.

(2) A. É. *Esp.*, t. 408, f° 341. Mémoire pour la cour d'Espagne, janvier 1734.

(3) Alcala, *Est.*, I. 2453. Philippe V à don Carlos, 26 octobre 1733.

(4) Montemar à Villars, 19 novembre 1733; cité par Pajol, t. I, p. 345.

Quel était le plan de l'Espagne? Primitivement sans doute celui que Rottembourg avait fait connaître à Chauvelin par une lettre du 12 novembre (1). S'unir aux autres alliés pour fermer aux Impériaux les passages des Alpes, ne pas s'attarder au siège de quelques châteaux qui pouvaient résister, s'emparer de Mantoue pour l'Infant, puis aussitôt après, Villars n'ayant plus besoin de troupes espagnoles pour défendre le Milanais, marcher droit sur Naples.

Les difficultés relatives à l'attribution de Mantoue avaient fait modifier ce plan; la Reine ne voulait plus collaborer qu'en apparence aux opérations franco-sardes; le comte de Montemar avait mission de s'emparer avant tout de Naples et de la Sicile, tandis que Français et Piémontais empêcheraient l'entrée des Allemands en Lombardie, puis, la conquête achevée, de rejoindre les autres alliés et de marcher avec eux contre Mantoue (2).

Que Leurs Majestés Catholiques aient, dès le début de la campagne, ordonné cette marche sur Naples, qui allait si fort mécontenter Villars, cela résulte avec évidence d'une lettre de don Carlos à ses parents, datée de Parme, le 14 janvier (3); mais le mouvement ne se dessina pas tout de suite et les alliés purent se faire quelque temps illusion sur les intentions des généraux espagnols.

Le duc de Liria, en effet, était venu, vers le 20 novembre, prendre les ordres du maréchal de Villars sur les mouvements à exécuter. Il avait pu se rendre compte que les dispositions des ministres de Charles-Emmanuel à l'égard de l'Espagne n'étaient pas meilleures que celles de l'Espagne à l'égard de la Savoie. N'avaient-ils pas laissé entendre qu'on n'avait que faire des troupes du Roi Catholique? Bien plus le Roi lui même,

(1) A. É. *Esp.*, t. 408, f° 79.

(2) Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. I, p. 93.

(3) Alcala, *Est.*, l. 2706, citée par Danvila, p. 94 : « que en cuanto à lo que SS. MM. lo decian de ir a la empresa de Napoles sin atender otra cosa, y sin hacer otra representacion en lo referente à Mantua... » Ces derniers mots indiquent un échange de lettres antérieur; or, entre Parme et l'Escurial la distance est grande.

parce que les instructions des généraux espagnols méconnaissaient son autorité, exigea le départ immédiat du duc de Liria et se fâcha contre Villars qu'il regardait comme le complice de cet envoyé (1).

Le 7 décembre, à Sabionetta, eut lieu l'entrevue des deux commandants en chef, Villars et Montemar; elle fut courtoise, mais très froide. Le capitaine-général dit poliment au maréchal que ses ordres étaient de se conduire suivant ses conseils. Villars répondit que la tâche première de l'armée espagnole devait être de garder la ligne du Pô et de barrer aux Allemands tous les passages des Alpes. Montemar parut comprendre l'imprudence qu'il y avait d'aller attaquer Capoue et Naples, avant d'être assuré qu'aucune armée impériale ne fondrait sur la péninsule. Il accepta de substituer au siège difficile d'Orbitello, celui de Piombino ou celui de Porto-Ercole, qui exigeaient peu de troupes, et assura qu'il allait masser près de Parme le gros de ses forces (2).

Malheureusement, en écrivant à la cour d'Espagne, Villars eut un mot très maladroit; il laissa échapper que « ses deux objets principaux étaient de conserver les troupes du roi de France et de procurer promptement au roi de Sardaigne le Milanais ». L'Espagne n'était donc comptée pour rien! Le correctif de travailler ensuite solidement pour l'Infant était illusoire, disait Philippe V, puisque le maréchal prétendait retenir les troupes espagnoles sur la ligne du Pô occupées à des opérations qui ne pouvaient servir que le roi de Sardaigne. L'emportement fut si vif qu'un courrier fut expédié au comte de Montemar avec ordre de partir pour Naples sans délai (3).

A l'heure même, coïncidence singulière, le roi Charles-Emmanuel refusait que l'on fît un pont sur le Pô pour communiquer avec l'armée d'Espagne, tant que cette couronne n'aurait pas adhéré au traité (4)!

(1) Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 346.
(2) Villars au Roi, 11 décembre 1733; cité par Pajol, t. I, p. 353.
(3) A. E. *Esp.*, t. 408, f° 282. Bottembourg à Chauvelin, 25 décembre 1733.
(4) Villars au Roi, 23 décembre 1733; Pajol, t. I, p. 358.

Grand émoi à la cour de France à la réception de ces nouvelles; on s'y désole sur une mésintelligence aussi pernicieuse; on y plaint le maréchal de Villars; on s'y efforce par des lettres de faire revenir le roi d'Espagne sur sa résolution, sans se faire d'ailleurs l'illusion que l'ordre de commencer par la conquête de Naples n'eût pas été donné dès le moment de l'embarquement (1).

Cependant, en Italie, Montemar attend une réponse de ses maîtres et reste vingt-deux jours sans exécuter les instructions de Villars: ses troupes ne s'avancent ni vers Guastalla, ni vers Brescello, ni vers La Mirandole qu'il avait promis d'occuper; pendant le même laps de temps, Charles-Emmanuel, de son côté, se refuse à suivre les avis du maréchal-général qui, fatigué de tant de traverses et déjà malade, demande à revenir en France. D'Angervilliers pourtant réveille son courage en lui montrant le prince Eugène prêt à franchir les Alpes (2).

Leurs Majestés Catholiques, elles, ne pardonnent pas; le roi de Sardaigne leur est si odieux « qu'elles ont appris la prise de Milan, comme si c'eût été celle de Cadix (3) ». La Reine va jusqu'à dire au Roi que « cette race de Savoie ne vaut rien, quoiqu'il en ait eu une femme (4) ». Villars, lui aussi, a tout perdu dans leur esprit; on ne compte plus avec lui; si le duc de Liria a fini par conduire quatre mille hommes sur les bords du Pô, on les rappellera brusquement, réduisant le commandant de l'armée française à changer au plus vite toutes ses dispositions. « Sire, écrit tristement le vieux soldat au roi d'Espagne, j'apprends par quatre lignes d'une lettre que m'écrit M. le marquis de Montemar que V. M. lui ordonne de marcher sans délai à la conquête du royaume de Naples. Je ne puis qu'applaudir à l'ordre de V. M., très digne de ses grandes et glorieuses idées; mais mon zèle pour son service

(1) A. É. *Esp.*, t. 508, f° 321. Chauvelin à Rottembourg, 12 janvier 1734.

(2) Villars au Roi, 23 décembre; le Roi et d'Angervilliers à Villars, 30 décembre 1733; Pajol, t. I, pp. 358-362.

(3) A. É. *Esp.*, t. 423, f° 14. Rottembourg à Chauvelin, 18 janvier 1734.

(4) *Ibid.*, f° 64, le même au même, 27 février 1734.

m'aurait fait désirer que son général eût bien voulu les concerter avec moi (1). » Et il supplie Philippe de lui envoyer au moins d'Espagne quelques nouvelles troupes pour remplacer celles qui devaient border le Pô (2). Le gouvernement français appuie la démarche de son général (3).

Philippe V répond « qu'il enverra des renforts en Lombardie au commencement de mars, si les opérations de Naples le permettent; qu'il ne comprend pas la répartition des forces de la France; et qu'il ne croit pas qu'elle ne puisse envoyer plus de troupes au delà des Alpes (4) ». La Reine murmure que toutes les réalités sont pour le roi de Sardaigne et qu'on ne donne à l'Espagne que des compliments. En vain, Rottembourg lui représente l'importance des opérations du Milanais pour protéger et couvrir don Carlos. « Il n'importe, s'écrie-t-elle avec fureur, j'aimerais mieux m'exposer à tout perdre que de jouer un sot et honteux personnage et qu'il soit dit que nos troupes servent d'escorte à M. de Savoie. *Vous n'avons point de madame de Carignan pour faire nos affaires;* il faut que nous y pourvoyions nous-mêmes. » — « Jugez, ajoutait Rottembourg, du ton par les expressions. Mettez-vous, s'il vous plaît, un moment à ma place et jugez si mon état est gracieux et s'il me met bien du baume dans le sang. Je vous ai toujours mandé que si l'alliance de l'Espagne donnait de la réputation à vos affaires, elle vous causerait bien de l'embarras (5). »

Les inquiétudes de Villars augmentèrent lorsque Montemar lui apprit son départ subit de Parme pour Sienne, et quand il sut que don Carlos devait se mettre en route le 1er février. Il résolut de tenter une démarche suprême auprès de l'Infant et, parti de Milan, le 25 janvier, arriva à Parme, le 27, après avoir traversé avec peine le Pô couvert de glaces.

(1) Villars au roi d'Espagne, 13 janvier 1734; Pajol, p. 371.
(2) Même lettre; et pour les événements précédents, lettre de Broglie à Villars, 6 janvier (Pajol, p. 369), et de Rottembourg à Chauvelin, 18 janvier 1734.
(3) A. É. *Esp.*, t. 414, f° 85. Chauvelin à Rottembourg, 30 janvier 1734.
(4) Rottembourg à Chauvelin, 1er février 1734.
(5) A. É. *Esp.*, t. 423, f° 26. Rottembourg à Chauvelin, 13 février 1734.

Don Carlos ne put que lui montrer les ordres absolus qu'il avait reçus et peut-être même, avec la confiance d'un jeune homme de dix-huit ans à l'égard d'un octogénaire, lui avoua-t-il les excuses singulièrement humbles qu'il avait dû faire à ses parents pour avoir un instant osé discuter leurs instructions (1). Le maréchal le pressa dès lors d'exécuter son mouvement vers le midi, tandis que lui-même porterait ses troupes entre l'Oglio et le Mincio. Don Carlos partit le 5 février et se rendit d'abord à Florence. Vers le même moment, la prise de Tortone complétait les opérations indispensables pour la campagne suivante, assurait les communications avec Gênes, et donnait un nouveau point d'appui à l'attaque du Mantouan.

Ne pas procéder sur-le-champ à cette attaque fut, au point de vue militaire, une faute irréparable; les marais qui couvrent Mantoue étaient presque à sec, la garnison peu nombreuse et démoralisée; Villars le savait; la politique le paralysa; la rivalité de Charles-Emmanuel et de don Carlos empêcha ce qui eût assuré le succès définitif d'une campagne jusqu'alors si heureuse et si brillante (2).

Charles-Emmanuel continuait d'ailleurs à refuser le nécessaire pour l'établissement des ponts; Montemar était parti, la veille de l'entrevue de Villars et de l'Infant : « Je suis outré pour le service du Roi; mais je dirais encore plus pour ma gloire, si elle n'était inséparable de son service! » écrivait le maréchal au ministre de la guerre (3).

Les Espagnols lui réservaient une surprise encore pire. Tandis qu'il méditait de nouvelles combinaisons stratégiques rendues nécessaires par l'approche d'une armée impériale, il était

(1) Alcala, *Est.*, t. 2708 : « Ma très chère mère : je avoie a vostre M. que je ay resté desolé voyent ce qu'elle ma fait l'honneur de me escrire en son billet du 4 du courrent, parce que selon mon devoir jamais je ay imaginé manquer en rien aux ordres du Roy, ni en cette occasion ni en aucune autre, je prie vostre M. d'estre persuadé que ce seront mes sentiments toute ma vie, et de prier le Roy de me pardonner et je la pris ainsi de me pardonner. Parme, ce 22 janvier. *Le plus humble et plus obéissant fils.* Charles. » Cité par Danvila, *op. cit.*, t. 1, p. 95.

(2) Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. 1, p. 379.

(3) Villars au ministre de la guerre, 4 février 1734. Pajol, p. 384.

informé, le soir du 11 février, que les troupes espagnoles, non seulement celles qui occupaient Parme et Plaisance, mais encore les détachements de Revere et de la Mirandole, avaient reçu de Montemar l'ordre de rejoindre le corps destiné à l'expédition de Naples. On avait enlevé des palais de Parme et de Plaisance tous les objets précieux. Une conduite aussi extraordinaire devait naturellement inspirer des doutes sur la fidélité des Espagnols : le commandant français écrivit à l'Infant et se plaignit hautement à Louis XV (1).

Indépendamment des inconvénients très sérieux de l'ordre militaire, il y en avait de fort graves, politiquement parlant, à afficher cette sorte de désunion entre les alliés. Louis XV enjoignit au maréchal de la pallier autant que faire se pourrait; « il avait de très bonnes raisons, lui disait-il, pour être persuadé que le roi d'Espagne ne songeait point à se séparer de son alliance; c'était uniquement la conquête de Naples qui avait tenté la cour de Madrid; et si, en cette occasion, elle agissait contre ses intérêts, c'était l'effet de ses mauvais généraux (2) ».

Mais, en même temps, Louis XV faisait tenir, par son ambassadeur, à la cour d'Espagne un langage sévère : « Je ne saurais trop vous dire, mandait Chauvelin au comte de Rottembourg, à quels excès sont portés les discours. On ne doute plus, en voyant un pareil projet et la manière dont il s'exécute, de l'accommodement entre l'Empereur et l'Espagne. Le mariage, l'échange des États, tout cela paraît indubitable, et le mauvais effet que cela produit est au-dessus de tout ce que je puis vous dire (3). »

Les sentiments publics du roi et de la reine d'Espagne à l'égard du roi de Sardaigne irritaient de plus en plus celui-ci et il craignait, chaque jour davantage, de voir le Mantouan entre leurs mains. Toute l'Europe savait à quoi s'en tenir et nos divi-

(1) Villars au Roi, 12 février 1734. Pajol, t. I, p. 382.
(2) Pajol, t. I, p. 383.
(3) A. É. *Esp.*, t. 414, f° 212. Chauvelin à Rottembourg, 20 février 1734. Il accuse Patiño de tromper Rottembourg, dit que, si Patiño est sincère, il doit blâmer sévèrement Montemar.

sions enhardissaient les princes jaloux de la maison de Bourbon.

Il fallait à tout prix que les alliés donnassent une preuve palpable de leur union et cette preuve c'était la présence d'un corps espagnol à côté de l'armée franco-sarde : « Surtout, monsieur, des troupes espagnoles en Lombardie! » tel était le dernier mot de la dépêche de Chauvelin (1).

III

Le ministre français n'exagérait pas lorsqu'il dépeignait dans ses lettres les fâcheux effets que pouvait produire d'un jour à l'autre le défaut d'entente entre Versailles, Madrid et Turin : l'état général des affaires en Europe aurait en effet rendu fort souhaitable un parfait accord.

Celles du nord en particulier, déjà si compromises au commencement d'octobre, avaient pris une tournure tout à fait malheureuse. Varsovie au pouvoir des Moscovites, l'Électeur de Saxe s'était mis en mesure de venir occuper le trône que lui assuraient, plus encore que ses séduisantes promesses, l'Autriche et la Russie. Un corps de 12.000 hommes, sous le commandement du duc Jean-Adolphe de Saxe-Weissenfels, avait passé la frontière et soumis le palatinat de Posen. Le 24 décembre, le lieutenant général Diemar avait occupé Cracovie; le 17 janvier, Lacy s'était emparé de Thorn. Ce même jour, Auguste III avait été couronné dans la cathédrale de Cracovie. La nouvelle, portée à Dantzig, y ébranla un moment la fidélité de ceux-là même qui bientôt, isolés de toutes parts, allaient être les uniques défenseurs de Stanislas. Un courrier de France était arrivé fort à propos, avec la garantie que Louis XV promettait à la cité et à ses habitants. Le 3 février, le Conseil de ville avait résolu de garder son hôte royal; la défense s'était organisée; des jeûnes extraordinaires avaient été prescrits, des prières publiques célébrées;

(1) Même lettre; cf. celle du 30 janvier, où Chauvelin dit qu'on croit à l'étranger qu'Eguiluz négocie à Vienne le mariage de l'archiduchesse et de don Carlos (t. 414, f° 85); et le 19 janvier (f° 100), il signalait l'inconvénient d'afficher de pareils sentiments à l'égard du roi de Sardaigne.

et tous s'étaient préparés à résister vaillamment jusqu'au jour où le secours des Français, dont personne ne doutait, viendrait débloquer Dantzig et sauver le Roi (1).

On sait, hélas! par quel abandon la France devait répondre à ces espérances qu'elle avait elle-même entretenues. La mauvaise volonté dont faisaient preuve Chauvelin et Fleury toutes les fois que la personne de Stanislas était en jeu ne les empêchait pas d'invoquer les périls de ce malheureux prince pour déterminer l'Espagne à faire plus qu'elle ne faisait : eux qui s'intéressaient si peu au beau-père de Louis XV prétendaient qu'on ne l'oubliât ni à Madrid ni à Turin (2).

Ils auraient bien voulu se décharger sur la Suède et sur le Danemark du soin de secourir Dantzig; ils demandaient à Philippe V d'entrer dans leurs engagements avec ces puissances; Philippe V y consentait (3); mais n'était-il pas « presque puéril de chercher à intéresser à la fortune de Stanislas, par de simples exhortations, une Suède anémiée par ses guerres récentes, malade de son impuissance gouvernementale, qui, d'ailleurs, eût pu, à moins, être aussi circonspecte, et qui attendait avec raison que la France commençât à agir pour agir elle-même (4) »? Quelques hommes, quelques vaisseaux, un peu d'argent auraient peut-être entraîné la Suède, voire le Danemark, bien qu'il ne vît pas sans quelque inquiétude la Suède trouver une occasion de reconquérir ses provinces perdues : mais la France ne donnait rien (5).

(1) Boyé, *Stanislas Leszczynski*, p. 203-214.

(2) A. É. *Esp.*, t. 414, f° 135. Chauvelin à Rottembourg, 9 février 1734. « Les affaires du Nord demandent une extrême attention puisque si Dantzig n'était pas secouru, à quelque prix que ce fût, et que l'Électeur de Saxe se trouvât usurpateur tranquille, nous verrions vraisemblablement bientôt une phalange de Russes et de Saxons combattre pour l'Empereur... Peut-être serons-nous dans l'obligation d'envoyer une escadre dans la Baltique... Il est bien important qu'on ne s'accoutume pas dans le pays où vous êtes à regarder les affaires du Nord en général et de la Pologne en particulier comme séparées des grands objets de nos alliances avec Madrid et Turin. »

(3) A. É. *Esp.*, t. 414, f° 248. Rottembourg à Chauvelin, 17 février 1734.

(4) Boyé, *Stanislas Leszczynski*, p. 195.

(5) Poussin, agent français à Hambourg, écrivait encore, le 9 juillet 1734, au prince Czartoryski : « Les Suédois sont toujours pleins de bonne volonté, mais s'ils ne sont fortement appuyés et animés par une escadre française, sans compter les subsides, il n'y a

Elle s'effrayait ou affectait de s'effrayer des forces massées par l'Empereur dans la vallée du Rhin.

L'attitude de la plupart des princes allemands qui se prononçaient en faveur de l'Empereur, bientôt la résolution prise par le Corps Germanique de faire cause commune avec lui, ne la rassuraient pas davantage (1). Elle pouvait craindre enfin de voir l'Angleterre et la Hollande sortir de leur neutralité.

Grâce au marquis de Fénelon, ambassadeur à la Haye, la Hollande avait promis son abstention pour l'élection de Pologne et ses suites, à condition que la France s'engageât à ne pas faire entrer ses armées dans les Pays-Bas. Un acte du 26 août 1733 avait notifié à Louis XV cette résolution, et une convention de neutralité avait été signée en conséquence, à la Haye, le 24 novembre de la même année. Mais, dès le mois de janvier 1734, inquiète de l'extension que prenait la guerre, la Hollande essayait d'interposer ses bons offices (2).

L'Angleterre jouait un rôle analogue. Au début de la guerre, l'Empereur, qui employait une armée de cinquante mille hommes à donner en Pologne un vassal à la Russie, parce que ce vassal, prince de l'Empire, avait consenti à reconnaître sa Pragmatique Sanction, avait demandé au roi Georges II, en vertu du traité de 1731, de lui garantir ses possessions italiennes. Georges II avait répondu par de bonnes paroles. Mais, lui aussi, au commencement de 1734, avait quelque peu modifié sa façon d'agir; il avait armé quatorze vaisseaux pour la Méditerranée et, peu après, en tant que roi de Hanovre, mis dix mille hommes à la disposition de Charles VI (3).

guère d'apparence qu'ils puissent dans l'assemblée des États prendre de fortes résolutions. » Cité par Boyé, p. 196.

(1) A. É. *Esp.*, t. 414, f° 302. Chauvelin à Rottembourg, 9 mars 1734. L'Électeur de Bavière reste fidèle, bien que Kœnigsegg lui ait offert les possessions de don Carlos. La résolution du Corps Germanique est du 26 février.

(2) A. É. *France, Mém. et Doc.*, t. 446. Négociations faites en Hollande pendant les années 1733 et 1734 au sujet de la médiation de l'Angleterre et de la Hollande pour terminer la guerre entre la France et ses alliés d'une part et l'Empereur et l'Empire d'autre part.

(3) A. É. *Esp.*, t. 414, f° 273. Chauvelin à Rottembourg, 2 mars 1734. Chauvelin fait remarquer que la harangue du roi d'Angleterre annonce une certaine disposition à se prononcer contre les deux couronnes.

La perspective de l'entrée en guerre du Corps Germanique détermina Anglais et Hollandais à tenter auprès du gouvernement français une démarche pacifique. Lord Waldgrave et Vanhoey remirent au Cardinal et au garde des sceaux une note où ils demandaient « si l'interposition des bons offices pour la conservation de la paix pouvait être agréable à la France, afin que, sur cela, on vît quelles mesures il y aurait à prendre ». Une réponse, courtoise mais assez vague, témoigna des bons désirs de la France : amour de la paix, fidélité aux alliés, complet désintéressement (1).

Mais les puissances devaient s'attendre à une réponse commune des alliés; il s'agissait de la concerter avec l'Espagne. « Vous sentirez aisément quelle délicatesse doit entrer dans la façon de tourner cette réponse, écrivit, le 2 mars, Chauvelin à Rottembourg; notre but doit être de gagner du temps et de lier, s'il est possible, les mains aux Anglais pour cette campagne en ne leur laissant voir qu'autant d'apparence de facilité qu'il en faut pour les entretenir dans l'espoir du succès de leur offre. Ni refus, ni acceptation en forme (2). » Un projet tout rédigé de réponse collective accompagnait cette lettre.

Les ministres d'Angleterre et de Hollande à Madrid n'avaient pas fait à Patiño les mêmes insinuations qu'à Fleury et à Chauvelin. Van der Meer, pressenti par Patiño, avait répondu que ses maîtres ne lui en avaient rien écrit, que les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande à Paris n'avaient rien dû proposer non plus et que sans doute le roi d'Espagne aurait été peiné si l'on eût fait des propositions en France sans lui en faire en même temps. Patiño répliqua — du moins il le dit au comte de Rottembourg — que S. M. C. était très indifférente

(1) « La justice des motifs qui ont armé le Roi et la patience qu'il a fait paraître démontrent suffisamment que S. M. regarde toujours la paix comme l'objet le plus désirable dès qu'elle pourra être solide et honorable pour le Roi et ses alliés avec lesquels il agira en toutes choses de concert, ne voulant, ni ne pouvant s'en séparer en aucun temps; S. M. persistant, du reste, dans les assurances qu'Elle a déjà données si authentiquement à l'Empire en particulier et à l'Europe en général de son entier désintéressement pour son agrandissement personnel. » A. É. *Esp.*, t. 414.

(2) A. É. *Esp.*, t. 414, f° 273. Chauvelin à Rottembourg, 2 mars 1734.

sur cet article, qu'il était égal de faire des ouvertures à l'une ou à l'autre des deux cours, puisque jamais elles ne feraient rien l'une sans l'autre, qu'il ne restait aucune jalousie ni méfiance entre elles, et que le sentiment du roi d'Espagne n'était pas différent de celui du roi de France sur une paix honorable, solide et convenable aux alliés (1).

Cette réponse, conforme au projet envoyé de Paris, ne pouvait que réjouir le gouvernement français (2). Mais avait-elle réellement été faite? Il serait permis d'en douter quand on lit le récit que fit Van der Meer au pensionnaire de Hollande d'une de ses conversations avec Patiño. Celui-ci lui demanda ce qu'il y avait de nouveau. « Pas autre chose, répondit Van der Meer, que la réponse de M. le Cardinal, au nom des alliés, aux offres des Puissances maritimes. — Comment, s'écria Patiño fort surpris, au nom des alliés? cela ne peut pas être. — Cela peut être, répliqua l'ambassadeur de Hollande, puisque la réponse a été donnée à M. Vanhoey et à M. Waldgrave, le 27 de mars, au nom des alliés en général, et à peu près dans les mêmes termes que ceux dont la France s'était servie, lorsqu'elle avait répondu pour elle seule. — Mais non, reprit encore Patiño, cela ne peut pas être, car nous n'avons pas autorisé la France pour répondre en notre nom; et même on ne nous a communiqué ce qui s'était passé en France qu'historiquement et nous l'avons reçu de la même manière. Quand les Puissances maritimes nous parleront, nous saurons ce que nous aurons à répondre et l'ambassadeur de France qui sort d'ici ne m'a rien dit de ce qui vient de se passer en France et Triviño ne m'en écrit rien. Outre cela, nous ne pouvons pas répondre comme la France et notre réponse sera en quelque manière différente et vous devez écrire que le pas que la France vient de faire est entièrement à notre insu et sans avoir été concerté avec nous. » — A quoi Van der Meer répondit « qu'il allait sur-le-champ l'exécuter et

(1) A. É. *Esp.*, t. 415, f° 89. Rottembourg à Chauvelin, 17 mars 1734.
(2) *Ibid.*, f° 115. Chauvelin à Rottembourg, 30 mars 1735.

qu'il ne changerait rien aux termes dont le ministre espagnol s'était servi (1) ».

Patiño tint le même langage à Keene. Les faiblesses de la politique française dans le Nord et en Allemagne, les velléités pacifiques de Fleury, continuaient à exciter la verve impitoyable de la reine d'Espagne. Un jour qu'elle était en veine de confidences, elle dit à Rottembourg qu'elle avait prédit au Roi quelle serait la fin de cette guerre. L'ambassadeur la pria instamment de vouloir bien lui confier son jugement. — « Lui dirai-je? » demanda-t-elle en riant au Roi; et à Rottembourg : « Ne vous fâcherez-vous point? » — Philippe donna son consentement. — « Eh bien! reprit la Reine, c'est que la France aura quelque échec quelque part et que l'on nous dira un beau matin que vous êtes obligés de faire la paix. » — Rottembourg répondit qu'il n'y avait point d'apparence qu'on pût nous porter un coup capable de nous déterminer si promptement, mais que, selon les bruits de toute l'Europe, on croyait que l'Empereur aurait recours à un mariage. — « Bon, s'écria la Reine, voici l'ancien refrain! Je vous ai déjà dit que nous n'étions point tant en œuvre d'avoir une femme sans dot, que l'on en trouvait partout (2). »

Au surplus, Philippe V augmentait considérablement ses troupes; il levait trente-quatre bataillons de milices; tous les régiments de cavalerie et de dragons étaient portés de trois escadrons à quatre. Les subsides étaient payés avec une parfaite exactitude. Enfin on allait promettre que quelques-unes des troupes de renfort iraient en Lombardie, à moins qu'un accident inopiné n'exigeât qu'elles ne passassent à Naples (3).

IV

Dans la conversation de forme plaisante qui vient d'être rapportée, le comte de Rottembourg avait fait allusion au bruit,

(1) A. É. *Esp.*, t. 413, f° 330, 12 avril 1734. Van der Meer au Pensionnaire (avec la lettre du marquis de Fénelon, du 8 juin 1734).

(2) A. É. *Esp.*, t. 414, f° 218. Rottembourg à Chauvelin, 17 février 1734.

(3) Même lettre.

de plus en plus répandu, d'un accommodement particulier entre les cours de Madrid et de Vienne.

On ne se contentait plus de dire que, moyennant le mariage de don Carlos avec la seconde archiduchesse et la cession du royaume de Naples, l'Espagne était prête à faire la paix avec l'Empereur; on affirmait qu'elle se tournerait contre la France.

L'inquiétude fut assez grande à la cour de Versailles pour que Louis XV se décidât à toucher ce sujet si délicat dans une lettre qu'il adressa au Roi son oncle; il voulut même, profitant de la circonstance, s'expliquer très nettement sur tous les points qui semblaient de nature à compromettre l'alliance (1).

« Je ne puis me refuser, disait-il, de faire connaître à V. M. toute la peine où je suis de voir qu'Elle ne rend pas une entière justice aux sentiments qui ont conduit et qui conduiront toutes mes démarches dans ce qui peut intéresser V. M., la gloire de sa couronne et l'agrandissement de sa famille. Ma vive tendresse pour V. M. serait également blessée si elle n'était pas persuadée que je suis principalement occupé de ses intérêts. V. M. sait quel était, même avant la vacance du trône de Pologne, mon empressement à entrer dans les mesures dont l'objet flattait également et V. M. et moi. La conduite d'une cour qui sera à jamais notre ennemie n'a fait qu'avancer une détermination que V. M. désirait déjà. Nous regardâmes conjointement comme un grand avantage pour parvenir aux vues qui nous occupaient en faveur de l'Infant don Carlos d'avoir le passage et les portes de l'Italie par l'alliance du roi de Sardaigne. V. M. a senti à quel prix il la fallait acheter. J'y ai travaillé de concert avec elle, et en concluant cette alliance je voyais avec tout le plaisir possible les facilités qu'elle me donnait pour travailler solidement à la grandeur de don Carlos. Le Milanais a été la première conquête parce que, par sa situation, cette conquête avait été regardée avec raison par V. M.

(1) A. É. *Esp.*, t. 414, f° 362. Louis XV à Philippe V, 12 mars 1734.

elle-même comme nécessaire pour assurer plus aisément les États acquis déjà à l'Infant don Carlos et pour faciliter les nouvelles conquêtes qui lui étaient destinées. Ces mêmes motifs qui ont déterminé cette première conquête m'ont fait regarder comme une chose importante de l'assurer de manière que les Allemands fissent des efforts inutiles pour rentrer en Lombardie. A ces motifs se joint aujourd'hui celui de conquérir Mantoue dont la conquête, que V. M. a jugée nécessaire à la sûreté de don Carlos, exige que nous ayons une entière supériorité en Lombardie. Il s'en faut donc beaucoup (comme je vois avec une vraie douleur que V. M. le pense) que je ne sois occupé que de ce qui regarde la cour de Turin. Son alliance a ouvert le chemin pour parvenir à ce que je n'ai cessé de désirer qui est l'agrandissement de l'Infant don Carlos. Si V. M. pouvait savoir tout le détail de mes efforts pour terminer l'affaire de Mantoue à sa satisfaction, elle ne douterait point que je désire être en force en Lombardie pour hâter la conquête de Mantoue et unir partout mes drapeaux à ceux de Votre Majesté.

« Tel est l'objet qui m'a occupé, tels sont les motifs qui m'ont conduit quand j'ai fait connaître ma peine sur ce que vos troupes, partant pour Naples, ne laissaient absolument rien pour aider à la garde du Pô; quand j'ai demandé à V. M. un acte d'accession le plus simple qu'il se pourrait; quand j'ai fait des instances pour que V. M. envoyât des renforts en Lombardie; enfin quand j'offre de transiger sur Mantoue, ou seul, ou avec le roi de Sardaigne à la satisfaction de V. M. Persuadé que quand V. M. aurait une parfaite confiance en mes intentions, elle ne s'arrêterait pas à tout ce qui ne serait que formalités d'actes et que quelques précautions de plus ou de moins n'étaient rien quand deux Puissances aussi redoutables que celles de V. M. et la mienne concouraient à assurer l'essentiel des engagements. V. M. sait combien nos ennemis sont artificieux et ingénieux à répandre des bruits qui l'offensent en même temps que moi. Nos intérêts et notre gloire

sont trop intimement liés pour que je ne partage pas avec V. M. le juste ressentiment qu'elle doit avoir des suppositions qui tendraient à établir que V. M. serait prête à devenir l'ennemie de sa propre famille en s'accommodant avec l'Empereur. Hâtons-nous de démentir des bruits que l'imposture seule a fait naître et qui ne tendent qu'à diminuer le poids de nos résolutions.

« Il n'y a point d'efforts possibles que je ne veuille faire pour assurer l'objet qui nous occupe également, et je suis convaincu que V. M. ne cessera de seconder des vues qui me seront toujours chères. Il sera présenté à V. M. quelques réflexions sur le projet d'accession. Je lui demande de les faire examiner relativement et subordonnément à ce que j'ai cru lui devoir exposer de mes sentiments, puisque je ferai toujours consister ma gloire et mon bonheur à contribuer à la plus prompte et entière satisfaction de Votre Majesté (1). »

Le ministère français comptait beaucoup sur l'efficacité de cette lettre; il souhaitait vivement que Rottembourg pût la remettre lui-même, sans l'avoir préalablement communiquée aux ministres, et qu'il fût là quand le roi d'Espagne en prendrait connaissance (2).

Le courrier qui portait la lettre de Louis XV n'était pas plus tôt parti que des nouvelles encore plus circonstanciées de la prétendue négociation entre Philippe V et l'Empereur parvenaient à Marly par les voies de Londres et de la Haye. Cette fois, on passa, à la cour de France, par une véritable anxiété : on voyait déjà l'Autriche frappant un grand coup contre la France isolée et l'Espagne, ensuite, bernée par l'Autriche : « Il est, Monsieur, écrivit sans retard le garde des sceaux au comte de Rottembourg, des moments de crise auxquels il faut subordonner toute autre considération. Aussi je ne balance pas à multiplier les écritures, dussent-elles être inutiles... Quelque succès qu'aient eu les lettres du Roi, je

(1) Le même jour, 12 mars, Louis XV écrit à la reine d'Espagne (*ibid.*, f° 367).
(2) A. É. *Esp.*, t. 414, f° 371. Chauvelin à Rottembourg, 12 mars 1734.

ne vois point d'inconvénient à ce que vous entreteniez sur cela Leurs Majestés Catholiques. Si elles vous ont avoué la négociation, elles ne peuvent que vous savoir gré de les éclairer sur l'artifice que la cour de Vienne veut mettre en pratique. Si au contraire elles l'ont niée ou qu'elles aient voulu éluder de traiter cette question, ce sera à vous, suivant les circonstances, à juger si vous en parlerez..... Enfin sauvez la gloire et le succès de cette monarchie s'il est possible (1)! »

Précisément alors le comte de Rottembourg, dont la santé était fort compromise, venait, à force d'instances, d'obtenir son rappel; le 2 mars, on avait désigné, pour remplir provisoirement sa place en Espagne, M. de la Baune, gentilhomme ordinaire du Roi, de qui les lettres de créance avaient été signées le 1-1 (2). « Dans un moment pareil, disait Chauvelin à Rottembourg, imaginez ma perplexité. Votre santé demande des remèdes... Je ne veux pas vous rien demander sur le moment de votre départ, parce qu'il y a des sacrifices qu'il ne faut point exiger de nos amis; mais si un mois de plus ou de moins ne porte point un préjudice irréparable à votre santé, songez, je vous prie, à l'importance dont ce délai peut être et sera immanquablement au service du Roi dans un moment critique, où vous seul pouvez dire des paroles de poids et rappeler à L. M. C. des assurances dont vous avez été dépositaire..... Telle est, Monsieur, notre situation, près de voir l'Espagne infidèle, et dans quelles circonstances (3)! »

Ainsi sollicité, Rottembourg différa son départ. Pour retenir l'Espagne dans son alliance, Louis XV s'était déterminé à un sacrifice effectif : renonçant lui-même à l'espérance d'annexer la Savoie, il avait pesé de tout son poids sur Charles-Emmanuel pour lui faire accepter la cession de Mantoue à don Carlos; il se disait désormais en état de répondre du consentement de ce prince (4); il ne craignait pas d'en donner l'assurance à Phi-

(1) A. É. *Esp.*, t. 414, f° 399. Chauvelin à Rottembourg, 17 mars 1734.
(2) *Ibid.*, t. 414, f° 280.
(3) *Ibid.*, t. 414, f° 399. Chauvelin à Rottembourg, 17 mars 1734.
(4) *Ibid.*, t. 415, f° 60. Chauvelin à Rottembourg, 21 mars 1734 : « Le Roi est en état plus

lippe V par une nouvelle lettre de sa main et l'autorisait à spécifier la cession de Mantoue dans l'acte d'accession au traité de Turin; en revanche, il le priait d'apporter toutes les facilités possibles dans la rédaction de cet acte : « La manière simple de consommer cette affaire me sera, disait-il, une preuve de la confiance que V. M. voudra bien avoir en moi et ma joie sera complète de ce que cet acte fera tomber et s'évanouir le scandaleux triomphe que nos ennemis se font d'une prétendue désunion et méfiance dans nos mesures et nos principes (1). »

V

Ce que Louis XV n'avouait, ni ne pouvait avouer, c'est que ces instances mêmes, faites auprès du roi de Sardaigne, et ces concessions qu'on lui arrachait, le détournaient de plus en plus de poursuivre sincèrement et de toutes ses forces le but qu'on s'était d'abord proposé : l'exclusion des Autrichiens de l'Italie (2). A mesure qu'il voyait clairement que les conquêtes profiteraient surtout à don Carlos, c'est-à-dire à la maison de Bourbon, Charles-Emmanuel limitait au strict nécessaire sa coopération; Villars en faisait souvent l'expérience.

Après le départ des Espagnols, le maréchal avait décidé un mouvement en avant sur Goïto qui lui permettait de se porter

que jamais de répondre que le roi de Sardaigne donnera son consentement à voir passer l'État de Mantoue à l'Infant don Carlos; c'est à la suite des démarches et des instances les plus vives de la part du Roi. »

(1) A. É. *Esp.*, t. 415, f° 85. Louis XV au roi d'Espagne, 21 mars 1734. « En même temps que j'ai reçu le projet d'accession que V. M. a fait remettre à mon ambassadeur je reçois aussi de la part du roi de Sardaigne les marques du désir qu'il a de plaire à V. M. et de contribuer à ce qui peut cimenter de plus en plus la parfaite union si nécessaire pour le succès de nos vues communes pour l'abaissement de la Maison d'Autriche. Je me vois avec plaisir en état de ne pas craindre de répondre à V. M. des sentiments de ce prince et de son extrême désir de mériter sa confiance. Je m'échappe d'en faire part à V. M., non pas pour me dispenser de lui demander par un retour d'amitié et de confiance qu'Elle veuille bien ordonner que l'acte d'accession où sera compris l'assurance de Mantoue soit d'ailleurs réduit à la plus grande simplicité et brièveté. J'avais déjà fait envoyer au comte de Rottembourg des réflexions qu'il aura dû mettre sous les yeux de V. M. et de son ministre. Les détails plus ou moins grands ne pourront certainement rien ajouter aux sûretés qu'Elle doit attendre principalement de mon attachement et de mon zèle sans bornes pour les intérêts de V. M. et puisque rien ne manquera plus à ses désirs, je lui demande, etc... »

(2) *Recueil des Instructions*, etc. Savoie-Sardaigne. Introduction, p. LXXIX.

vers l'Adige et d'arrêter l'armée allemande en train de passer les Alpes, sous le commandement de Mercy. Un contre-ordre, à peine déguisé sous des formes polies, suspendit brusquement la marche des troupes franco-sardes; une bataille décisive ne faisait pas l'affaire de Charles-Emmanuel : « Il s'y opposera, écrivait Villars à Louis XV; car j'ai déjà entendu dire, par un des généraux qui ont sa confiance, qu'on fera une guerre de pelles et de pioches. Cette manière de combattre n'est pas celle qui me plaît; elle m'est en grande aversion (1) »..... « Je vous déclare, ajoutait-il, dans une lettre au ministre de la guerre, que, si vous ne l'aviez pas pris sur un ton tragique, je voulais, après Milan, regagner la France (2). »

Villars était découragé, dégoûté même, lorsque, le 13 mars, il reçut du roi de Sardaigne une lettre par laquelle ce prince lui annonçait la résolution de s'en remettre à son expérience pour l'exécution du projet abandonné et de le seconder dans son entreprise. Aussitôt le maréchal donne ses ordres; il compte, après avoir brûlé Mantoue et ses munitions, ou après avoir forcé les Impériaux à s'y enfermer, s'emparer de Governolo et de Borgoforte pour tenir le Mincio et la Secchia. Mais il faut l'artillerie piémontaise : Charles-Emmanuel la refuse et ne veut pas du bombardement de Mantoue (3)!

Louis XV semble par avance donner raison au roi de Sardaigne; il craint une bataille et n'en voit pas l'avantage (4); il blâme discrètement Villars du langage qu'il a tenu sur la conduite des Espagnols; il s'abstient de faire passer à Philippe V la dernière lettre que le maréchal lui a écrite; il exige un « parfait silence » sur la marche de l'Infant vers le royaume de Naples; Villars doit « laisser croire au public qu'il n'est pas contraire à ce qui se passe à cet égard »; désormais, lorsqu'il écrira en Espagne, qu'il ait grand soin de parler avant tout des avantages

(1) Villars à Louis XV, 9 mars 1734. Pajol, t. I, p. 385.
(2) Villars au ministre de la guerre, 14 mars 1734. *Ibid.*, p. 386.
(3) Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 387.
(4) Louis XV à Villars, 5 mars 1734. Pajol, *op. cit.*, p. 388.

de don Carlos (1)! C'en est trop pour le vainqueur de Denain; quelque forme qu'on y ait mise, quelque réparation qui vienne ensuite (2), il sent la défiance et, sur quelques points, la désapprobation de son souverain; il se livre tout entier à l'amertume que lui inspirent déjà les procédés du roi de Sardaigne et ceux du général espagnol; décidément, il demande son rappel (3).

Cependant, les Espagnols s'avançaient vers le royaume de Naples. A Florence, don Carlos s'était vu l'objet de la plus magnifique réception; quinze jours durant, le Grand-Duc et l'Électrice l'avaient fêté. Le 24 février, il partit pour Arezzo, où il rejoignit l'armée; à Pérouse, se concentrèrent les différents corps : vingt-deux mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie. Le cardinal Belluga, qui représentait l'Espagne à Rome, demanda et obtint le passage par l'État Ecclésiastique.

Le vice-roi de Naples, Visconti, avait d'abord songé à défendre San-Germano, clé du royaume, et l'armée autrichienne, fort peu nombreuse, avait, sous les ordres de Traun, pris position à Mignano. Mais, à mesure que les Espagnols approchaient, des manifestations populaires éclataient en leur faveur. Don Carlos acheva de bien disposer les esprits, en promulguant, à Civita-Castellana, le 14 mars, un décret préparé par Philippe V : c'était une amnistie et un pardon général, une confirmation entière de tous les privilèges, lois et coutumes, une totale abolition des impôts établis par la maison d'Autriche depuis 1707. Dès lors, toutes les villes ouvrirent d'elles-mêmes leurs portes et Visconti comprit qu'il était inutile de résister. Le 26 mars, l'armée espagnole franchit la frontière; le 1er avril, elle fut à Mignano, que les Impériaux abandonnèrent sans combat, le 5 à Pietra Vairana, le 9 à Matalone, où don Carlos reçut la soumission

(1) Même lettre, p. 391. Les mêmes observations se retrouvent dans la lettre du Roi du 14 mars : « Je vous recommande sur toutes choses de paraître content des Espagnols, de ne rien oublier de tout ce qui sera possible pour préserver les États de l'Infant, etc. »

(2) Lettres du Roi et du ministre, 18 et 19 mars 1734.

(3) Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 391; Villars à Louis XV, 26 mars 1734; *ibid.*, p. 397.

de la ville de Naples, le 10 à Aversa; Carlos y établit son camp, en attendant qu'il pût entrer dans sa capitale.

Le vice-roi s'était retiré dans la province de Bari, espérant recevoir des secours par l'Adriatique; il avait laissé des garnisons à Gaëte, à Capoue, à Pescara et dans quelques villes de moindre importance. Un corps d'armée, commandé par le marquis de La Mina et le duc de Castropiñano, se mit à sa poursuite; au comte de Charny fut confiée la mission de s'emparer des châteaux de Naples; enfin, le comte de Marsillac dut s'emparer de celui de Baïes qui capitula le 23 avril. La garnison du château Saint-Elme se rendit dans la nuit du 25 au 26 et, sur sa demande, passa, presque tout entière, au service des Espagnols. A cette occasion, la municipalité et la noblesse napolitaines vinrent, au camp d'Aversa, féliciter don Carlos. Le 5 mai enfin, la reddition du château de Castel-Novo ouvrit au jeune prince les portes de Naples : il y devait faire, le 10, son entrée solennelle.

Ces heureuses nouvelles avaient été portées à Madrid avec une rapidité extraordinaire : dès le 30 avril, Philippe V signait, à Aranjuez, un décret en vertu duquel le royaume de Naples, conquis, appartenait à don Carlos comme à son légitime souverain (1).

Le mouvement des Espagnols avait découvert la droite de l'armée française. Obligé d'empêcher l'ennemi de passer le Pô, de protéger les États de Parme et de Plaisance, de défendre le Milanais, d'arrêter en outre les secours que l'Autriche dirigerait sur Naples, contrarié dans ses projets d'offensive par Turin et même par Versailles, réduit à concilier, comme il le pourrait, l'intérêt de l'Espagne et celui de la Sardaigne, le maréchal de Villars se trouvait dans une situation vraiment difficile; il voyait les Impériaux se renforcer en face de ses lignes, s'appuyant sur Mantoue, et bientôt il apprenait, par une lettre du comte de Broglie (2), qu'environ vingt-cinq mille Allemands

(1) Alcala, *Est.*, f. 2153.
(2) Broglie à Villars, 29 mars 1734. Pajol, *op. cit.*, p. 402.

se disposaient à descendre par Vicence, Ferrare, Bologne et Florence vers le sud de l'Italie, de manière à tomber sur don Carlos à peine maître de Naples.

Cette nouvelle excita le gouvernement français à conjurer Villars de ne pas abandonner son commandement (1); si sa santé l'exigeait absolument, il pourrait, l'expédition actuelle terminée, se reposer dans quelque grande ville, à proximité de l'armée.

Le vaillant et fidèle soldat n'avait pas, en face du danger, attendu la prière et les encouragements de son souverain pour se décider à sacrifier son amour-propre et sa santé; à la première annonce de la marche des Impériaux, il avait quitté Milan et s'était porté à Colorno, sur la rive droite du Pô, prêt à appeler de ce côté des forces considérables et à empêcher le passage du fleuve. « Il ne faut pas parler de ma santé en de tels moments, répondit-il au Roi, je sacrifie ma vie à V. M.; qu'elle finisse d'un coup de fusil ou de maladie, je préfère cependant le premier (2). » Et il ajoutait tristement : « Je ne puis désavouer que d'avoir pu mettre les affaires de V. M. dans une situation brillante et de ne l'avoir pu faire ne m'en cause la plus sensible douleur. V. M. verra que je ne la cache pas au roi de Sardaigne, en répondant à la dernière lettre de ce prince... Je sais bien que je puis lui faire quelque peine; mais j'ai pour principe de préférer le bonheur de servir à celui de plaire.

« Je supplie V. M. de pardonner à un général qui a quelque réputation dans l'Europe de craindre de la perdre sans faire aucune faute. »

Charles-Emmanuel en effet ne se prêtait de bonne grâce à aucune des opérations demandées par Villars, parce qu'il voyait que, pour lui, il s'agissait surtout de couvrir Parme et Plaisance et que « ce qui avait rapport aux intérêts de l'Infant n'était pas du goût de la cour de Turin (3) ».

(1) Le Roi à Villars, 6 avril 1734. *Ibid.*, p. 405.
(2) Villars au Roi, 15 avril 1734. Pajol, t. I, p. 416.
(3) Villars au Roi, 8 et 13 avril 1734. Pajol, t. I, pp. 409 et 415.

VI

Aussi peu que jamais, le roi de Sardaigne tenait à complaire à Leurs Majestés Catholiques qu'il voyait toujours aussi éloignées d'adhérer au traité de Turin.

Les lettres de Louis XV, datées du 12 mars, au roi et à la reine d'Espagne, étaient arrivées; mais il n'avait pas été possible au comte de Rottembourg de les remettre à l'insu du ministre, qui en avait au préalable exigé une copie; d'ailleurs, jamais Leurs Majestés ne lisaient en présence de l'ambassadeur une lettre d'affaires dont Elles n'eussent déjà connaissance (1). Celle du Roi avait provoqué trois réflexions de la part de Patiño : de quel droit disait-on que le roi d'Espagne accusait la France d'être plus portée pour le roi de Sardaigne que pour lui-même? et que penserait-il, lui, s'il se savait soupçonné en France d'avoir voulu se rapprocher de l'ennemi commun? Pure calomnie! s'écriait Patiño. Il n'y avait sous roche aucune négociation secrète. Tel était d'ailleurs l'avis du comte de Rottembourg qui, de même que Villars, en restant à son poste, sacrifiait au bien du service son repos et sa santé. La troisième observation de Patiño portait sur l'affaire de Mantoue (2).

Lorsque le gouvernement français s'était déterminé à céder sur ce point, il avait en main un projet d'accession au traité de Turin que le ministre espagnol avait envoyé, le 23 février, au comte de Rottembourg. Du Theil, chargé de l'examiner, avait reconnu que cette pièce, si longtemps attendue, n'était, pour le préambule et la conclusion, qu'une traduction de l'acte proposé le 16 octobre, et, pour les conditions, qu'une copie de huit des onze que la cour d'Espagne avait demandées en premier lieu. Les trois que Patiño avait supprimées étaient : la cinquième, qui attribuait le commandement de l'armée du Roi Catholique à

(1) A. É. *Esp.*, t. 415, f° 108. Rottembourg à Chauvelin, 19 mars 1734.

(2) Leurs Majestés parlèrent à l'ambassadeur tout à fait dans le même sens que Patiño (A. É. *Esp.*, t. 415, p. 108). Rottembourg à Chauvelin, 19 mars 1734.

l'Infant, la septième qui établissait une compensation pour l'artillerie à fournir et la neuvième qui concernait l'alternative dans le commandement entre les maréchaux de France et les capitaines-généraux d'Espagne.

Patiño avait *choisi pour remettre cette réponse* dérisoire le moment où la France insistait le plus pour le passage en Lombardie de quelques régiments espagnols. Du Theil accepta pourtant d'entrer en conférences avec lui. L'unique concession que fit l'intransigeant ministre fut de laisser insérer dans l'acte « la promesse de l'équivalent du Mantouan pour le légitime héritier du duc de Mantoue »; encore sans consentir à nommer expressément le duc de Guastalla, sous prétexte que ses droits n'étaient pas absolument prouvés. En revanche, il insista pour qu'au siège de Mantoue le roi de Sardaigne fournit en tout sa quote-part; il prétendit exiger de la France de nouvelles troupes et de plus fortes dépenses, parce que, disait-il, elle s'était engagée à donner *tout* ce qui serait nécessaire pour parvenir au but marqué dans le traité de l'Escurial; l'Espagne, au contraire, n'était, selon lui, tenue à rien de plus qu'à ce qu'elle faisait.

« Vous n'auriez certainement pas lieu d'être satisfait de ce nouveau projet, écrivait du Theil à Chauvelin,... mais quel moyen y a-t-il d'obtenir en pareille matière ce que l'on désire d'une cour qui joint à son aversion pour le roi de Sardaigne une indifférence totale pour la chose en elle-même? M. Patiño m'a dit plus d'une fois : « A quoi servent toutes ces discussions entre « nous? Savons-nous si la cour de Turin consentira à rien? » Le roi de Sardaigne de sa part, Monseigneur, sera-t-il inébranlable dans l'esprit du traité que je sais bien avoir été de réduire les pactes entre le Roi Catholique et lui à la garantie, d'un côté, du Milanais, et, de l'autre, des royaumes de Naples et de Sicile. Il a, et peut-être avec fondement, autant de méfiance et d'antipathie pour cette cour qu'elle en a pour lui (1). »

(1) A. E. *Esp.*, t. 414, f° 310. Du Theil à Chauvelin, 26 février 1734.

L'effet produit par ce projet, à Versailles, fut tel que l'avait pensé du Theil (1). Et c'est là précisément ce qui avait engagé Louis XV à prier le roi son oncle d'accéder, moyennant la promesse de Mantoue, en termes très brefs et très simples, au traité franco-sarde.

Dans l'audience où il remit à Leurs Majestés Catholiques, la lettre par laquelle le roi de France leur faisait cette demande, le comte de Rottembourg prit le parti de ne point parler du roi de Sardaigne; il sollicita l'accession comme une grâce personnelle, la dernière que le Roi lui ferait, puisqu'il était à la veille de repasser en France; il était, disait-il, si sûr de l'obtenir qu'il remerciait d'avance Leurs Majestés! Philippe se mit à rire et fit un signe de consentement, en regardant la Reine, sans cependant prononcer le *oui* décisif; Élisabeth dit avec bonté qu'ils feraient tout au mieux : « Comptez sur notre bonne volonté pour vous; nous ne vous avons jamais manqué; je vous avais promis une réponse favorable et touchante pour M. le Cardinal (réponse à la lettre du 17 février); je vous l'ai donnée et vous ne m'en dites pas le moindre petit mot; je n'écris pas à mes propres enfants et le Roi peut vous dire que, ce jour-là, j'avais une migraine affreuse. » — « C'est vrai, » dit le Roi.

Le surlendemain de cette audience, Patiño dit à l'ambassadeur « qu'il obtiendrait certainement l'accession pure et simple, qu'il serait imprudent à lui d'en fixer l'heure, qu'il fallait saisir l'humeur momentanée, qu'il présenterait l'acte en y insérant l'article de Mantoue et faisant parler l'Infant comme partie principale ».

Sur ces entrefaites, arriva un courrier de Triviño dont la lettre brouilla tout, parce qu'il y affirmait que la France ne songeait qu'au roi de Sardaigne (2). C'était exagérer; mais inconstestablement, Chauvelin avait à tout le moins grand souci d'excuser ce prince en toute circonstance (3).

(1) A. É. *Esp.*, t. 415. Chauvelin à du Theil, 21 mars et 6 avril 1734.
(2) *Ibid.*, t. 415, f° 180. Rottembourg à Chauvelin, 31 mars 1734.
(3) Voir p. ex. (*ibid.*, f° 243) une lettre de Chauvelin à Rottembourg, 20 avril 1734.

Au bout de quelques jours néanmoins, le roi d'Espagne déclara M. de Sada comme ambassadeur à Turin (1), et fit remettre au comte de Rottembourg un acte d'accession réduit à ces trois articles : 1° que, sous la dénomination d'État de Milan et de ses dépendances, on devait entendre tout le district du pays contenu entre les limites dans lesquelles s'étaient tenus les derniers possesseurs qui en avaient joui, les confins des États de Parme et de Plaisance demeurant dès à présent réglés à ce qu'avaient possédé, dans ces derniers temps, les ducs de Parme et particulièrement le duc François; 2° que la déclaration de S. M. C. faite en faveur du roi de Sardaigne dans l'article 6 du traité fût et s'entendît aussi en faveur de l'Infant, pour ce qui regardait les royaumes et états qui lui étaient destinés; 3° que S. M. T. C. et S. M. le roi de Sardaigne, considérant que pour les raisons exprimées dans les articles séparés et secrets du traité on devait expulser d'Italie les troupes de l'Empereur, S. M. C. entendait qu'elles devraient aussi être expulsées de la place et de l'État de Mantoue; conquête à laquelle devraient concourir les forces des quatre puissances alliées; et, attendu que ladite place était située hors des limites de l'État de Milan et en un endroit convenable pour empêcher que les Allemands ne pénétrassent en Italie et assurer un rempart aux États que l'Infant possédait actuellement et posséderait dorénavant, ladite conquête devrait lui appartenir en vertu de ce présent traité, S. M. C. et S. A. le S^me^ Infant don Carlos se chargeant et promettant de donner un équivalent de l'État de Mantoue au légitime héritier du dernier duc de Mantoue (2).

Philippe V exigeait en outre de Louis XV une déclaration portant que le traité de l'Escurial et son article secret subsistaient en entier, parce que, dans un article du traité de Turin, on rappelait les traités antérieurs dont Leurs Majestés ne voulaient toujours point entendre parler (3).

(1) A. É. *Esp.*, t. 415, f° 237. Rottembourg à Chauvelin, 7 avril 1734.
(2) *Ibid.*, t. 415, f° 265. Avec la lettre de Rottembourg, du 12 avril 1734.
(3) *Ibid.*, t. 415, f° 256. Rottembourg à Chauvelin, 12 avril 1734.

Tel était, écrivait Rottembourg, l'ultimatum de l'Espagne : Philippe V le notifia lui-même à son neveu, en envoyant à Triviño les pleins pouvoirs nécessaires (1). Louis XV s'inclina et donna la déclaration demandée, à la seule condition qu'on reconnût qu'elle ne portait point sur le traité de Turin et qu'on la tint absolument secrète (2).

Toutes les affaires dont le comte de Rottembourg avait été chargé étant ou paraissant finies, l'accession ne pouvant se signer à Madrid où Charles-Emmanuel n'avait pas d'ambassadeur, il prit congé, le 30 avril, de Leurs Majestés Catholiques : ainsi Philippe V signa ses lettres de recréance le jour même (3) où il apposait son nom au bas du décret qui donnait le royaume de Naples à un prince de la maison de Bourbon. Glorieuse fin d'une ambassade, qui déjà avait été marquée par le premier pacte de famille conclu entre les rois de France et d'Espagne, et d'une carrière diplomatique, dont le début à Madrid avait été la réconciliation des deux souverains et des deux nations. La Providence avait permis qu'un même homme présidât à ces trois grands actes. Élisabeth et Philippe le comblèrent de bontés et lui firent don d'un portrait du roi d'Espagne enrichi de brillants; ils lui dirent que ce n'était pas un présent d'adieu mais un gage de retour; affectueuses paroles que l'événement devait démentir, sans surprendre ceux qui les prononçaient. Bien qu'éloigné encore de la vieillesse, le comte de Rottembourg avait épuisé au service du Roi les derniers restes d'une santé ruinée; onze mois après son retour d'Espagne, il rendait le dernier soupir à Paris, âgé de cinquante et un ans (4).

(1) A. É. *Esp.*, t. 445, f° 340. Philippe V à Louis XV, 24 avril 1734.
(2) *Ibid.*, f° 224. Chauvelin à Rottembourg, 27 avril 1734.
(3) Le 30 avril 1734, à Aranjuez.
(4) Rottembourg partit d'Aranjuez le 1er mai 1734, arriva à Paris le 23 mai et mourut le 4 avril 1735. Du Theil était parti quelques jours avant lui et avait reçu du Roi un diamant valant environ 3.000 livres.

CHAPITRE IV

L'alliance entre la France et l'Espagne. — Don Carlos roi de Naples. — Conquête de la Sicile. — Les victoires de Parme et de Guastalla. — Les dispositions du roi de Sardaigne. — Vagues projets de pacification. — Intérim de M. de la Baune à la cour d'Espagne.

MAI-SEPTEMBRE 1734.

Un jour qu'ils causaient de la succession, sur le point de s'ouvrir, du comte de Rottembourg, du Theil avait prié Patiño de lui dire quelles qualités on souhaitait surtout chez celui qui viendrait prendre sa place : « Sagesse, avait répondu le ministre, ménagement pour l'esprit de hauteur et de gloire qui est dans le Roi, éloignement absolu de toute intrigue défavorable ou seulement désagréable à la Reine, patience pour parvenir à ce que l'on demande, tolérance des vivacités les plus extrêmes parce qu'elles ne durent point et parce qu'elles ne sont rien moins qu'un indice qu'on ne réussira pas dans ce que l'on sollicite. »

Fleury et Chauvelin avaient arrêté leur choix sur le comte de Vaulgrenant : « Si quelqu'un peut se flatter de réussir en Espagne, écrivit le garde des sceaux au comte de Rottembourg, ce sera sans doute celui-ci. Je le connais depuis fort longtemps. Il a tout le flegme nécessaire pour traiter des affaires, outre la douceur, la modestie et le recueillement qui plaît tant à cette nation (1). »

Mais pour différents motifs, Vaulgrenant ne pouvait sur-le-champ se rendre à son poste et, comme la santé du comte de Rottembourg ne permettait pas d'attendre, on s'était déterminé à confier l'intérim de l'ambassade d'Espagne avec le titre de

(1) A. É. *Esp.*, t. 415, f^os^ 249 et 352. Chauvelin à Rottembourg, 20 et 30 avril 1734.

ministre plénipotentiaire, à un gentilhomme ordinaire du Roi, M. de La Baune, déjà mêlé aux récentes négociations avec l'Empereur (1).

Arrivé le 16 avril 1734 à Madrid, La Baune fut présenté le 19 à Leurs Majestés Catholiques et il fut reçu désormais par Elles sur le même pied que l'ambassadeur, c'est-à-dire sans aucun cérémonial (2).

Il devait être bientôt rejoint en Espagne par un envoyé spécial, Masson de Plissay, chargé de régler, de concert avec lui, quelques affaires commerciales et même, s'il y avait moyen, de négocier un traité de commerce (3).

Une triple tâche s'imposait au nouveau ministre de France : maintenir en Italie l'accord entre les puissances alliées et obtenir l'envoi de troupes espagnoles en Lombardie; détourner l'Espagne de toute négociation séparée et la préparer cependant aux solutions pacifiques qu'entrevoyait déjà le gouvernement français; travailler enfin à la réconciliation, si désirée par la princesse des Asturies, de la France et du Portugal. On laissera de côté cette dernière question qui présente peu d'intérêt et ne devait recevoir de solution qu'en 1737. Celles de Naples et du Milanais fixèrent, dès les premiers instants, l'attention de M. de La Baune.

I

On sait que, le 30 avril 1734, c'est-à-dire la veille du jour où La Baune prit, après le départ de Rottembourg, la gérance de l'ambassade, Philippe V avait signé le décret qui faisait de don Carlos un roi de Naples. Par un corollaire presque nécessaire, il avait décidé de lui envoyer le renfort de troupes qui, depuis un mois, se préparait en Espagne, et pouvait le mettre à même d'achever rapidement la conquête de son royaume.

(1) A. E. *Esp.*, t. 411, f° 280. Chauvelin à Rottembourg, 2 mars 1734; lettres de créance de La Baune, 14 mars 1734.

(2) *Recueil des Instructions*, etc., t. XII bis, Espagne, p. 176.

(3) *Ibid.*, p. 177.

Philippe V fit part lui-même de ces deux résolutions au roi son neveu par une lettre conçue dans les termes les plus raisonnables et les plus conciliants :

« Mon fils, l'Infant don Carlos, m'ayant écrit que le royaume de Naples s'était soumis à son obéissance, je lui ai répondu que, pour de justes raisons, je jugeais à propos qu'il en prît possession en son propre nom et de l'en déclarer roi. Ces raisons sont l'exécution littérale et nécessaire des articles des traités faits dernièrement entre nous, et depuis avec le roi de Sardaigne, et la crainte que pouvaient avoir les puissances ou neutres, ou ennemies, que mon intention ne fût d'altérer l'équilibre de l'Europe, qu'elles croiraient renversé si j'ajoutais à ma couronne les conquêtes de l'Espagne en Italie, ce qui serait peut-être un obstacle à la paix. C'est de quoi j'ai voulu faire part à V. M., afin que nous procédions dans une affaire si importante d'un commun accord tant pour ce qui est dû à la personne de l'Infant, à présent revêtu de cette nouvelle dignité, que pour ce qui devra être communiqué aux autres puissances. Mais, comme l'engagement de le maintenir dans cette possession et dans ce titre n'est pas d'une moindre considération, je n'ai pu m'empêcher de condescendre aux instances qui m'ont été faites de renforcer l'armée qui se trouve obligée d'assiéger six ou sept places ou châteaux qu'occupent encore les Allemands et de détruire un corps de cinq mille hommes qui, s'étant retiré dans la Pouille, pourrait être grossi par la voie de Trieste, si par des délais on leur laissait le temps de le faire. Il n'y a point de doute que si l'on vient à bout dans peu de l'entière conquête de Naples, mes troupes seront en liberté de se porter où il conviendra, en plus grand nombre encore que celles que, pour les motifs que je viens de marquer à V. M., l'on embarque aujourd'hui pour Naples. J'espère que V. M. approuvera ces dispositions et qu'Elle concourra aux mêmes fins par sa puissante assistance (1). »

(1) A. É. *Esp.*, t. 425, f° 381. Philippe V à Louis XV, le 4 mai 1734.

Les choses se passèrent conformément aux vues du roi d'Espagne. Le 10 mai, don Carlos fit son entrée solennelle à Naples; le 15, il publia le décret d'Aranjuez et toute la ville manifesta sa joie d'avoir un souverain à elle; il y avait deux cent trente ans que le royaume de Naples, perdant sa vieille autonomie, était tombé au rang de province vassale soit de l'Espagne, soit de l'Autriche; et il recevait pour roi un jeune prince qui pouvait se vanter de réunir en sa personne les droits des deux grandes rivales du seizième siècle commençant, les maisons de France et d'Aragon, de Louis XII et de Ferdinand le Catholique (1).

La Baune s'était trouvé fort embarrassé lorsque, dans sa première audience, Philippe V lui avait déclaré les résolutions prises. Sans doute, le ministre de France avait des ordres précis qui l'obligeaient à réclamer l'envoi des renforts en Lombardie; cependant il n'osa pas, pour ses débuts, et à cause des suites qu'il craignait, faire à ce sujet les représentations très vives dont il était chargé. Il s'excusait encore en prétendant que « ce renfort était de telle nature qu'il eût apporté plus de trouble que d'utilité à l'armée française, sans compter les contestations et les disputes ». Selon lui, le seul avantage que pût procurer l'alliance espagnole, c'était l'argent et le commerce. Quant à la proclamation de don Carlos comme roi de Naples, elle ne pouvait, disait-il, entraîner de graves inconvénients; elle mettrait au contraire une invincible opposition entre les cours de Vienne et de Madrid et assurerait à la France la fidélité de celle-ci (2).

Il se pouvait que La Baune raisonnât juste; il n'en avait pas moins pris sur lui quelque chose de contraire aux ordres qu'il avait reçus. Aussi fut-il blâmé par Chauvelin (3). Le défaut de troupes espagnoles en Lombardie continuerait à marquer la désunion et le titre de roi de Naples ne garantirait rien, attendu

(1) Cf. Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. I, p. 107.
(2) A. É. *Esp.*, t. 415, f° 383-394. La Baune à Chauvelin, 3 et 4 mai 1734.
(3) *Ibid.*, f° 411. Chauvelin à La Baune, 18 mai 1734.

que l'Empereur pouvait parfaitement préférer, à un État éloigné, des États plus voisins qu'il obtiendrait par voie d'échange.

Néanmoins Louis XV ne pouvait, en une pareille circonstance, faire grise mine au roi son oncle; il approuva ce qui s'était passé et donna l'ordre à son ministre de reconnaître immédiatement don Carlos.

L'événement justifia la politique espagnole. Le marquis Visconti s'était retiré, avec sa petite armée, vers la côte de l'Adriatique, dans l'espoir de recevoir quelques renforts par Trieste; et, en effet, six mille hommes lui furent expédiés en deux fois; il eut ainsi à sa disposition un corps de neuf mille hommes. Le duc de Castropignano courut à Naples pour demander des ordres et des troupes; l'escadre espagnole croisa sur la côte de la Pouille; et bientôt les Autrichiens se retranchèrent à Bitonto, en arrière et au nord de Bari. L'armée de don Carlos, composée de douze mille hommes et partagée en sept colonnes, sous le commandement en chef de Montemar, se mit en mouvement, le 25 mai, et, après une furieuse attaque, se rendit maîtresse des positions les plus inexpugnables; l'infanterie allemande fut réduite à capituler, la cavalerie taillée en pièces; les deux généraux Radoski et Pignatelli demeurèrent prisonniers; Visconti put se retirer d'abord à Pescara, puis à Ancône. Une si brillante journée valut à Montemar le titre de duc, la grandesse de première classe, une riche pension et le gouvernement à vie de Castel-Novo.

Il ne restait plus d'Autrichiens dans le royaume de Naples que les garnisons de quelques places fortes, dont les principales étaient Gaëte et Capoue. En juin 1734, dès que fut arrivé le troisième convoi de troupes expédié le mois précédent par Philippe V, commencèrent les travaux du siège de Gaëte, sous la direction du duc de Liria, l'un des vainqueurs de Bitonto, bientôt de Montemar en personne. Quand tout fut prêt pour l'attaque, on apprit que don Carlos voulait la conduire lui-même. On l'attendit jusqu'à la fin de juillet; les hostilités recommencèrent le 30; le jeune souverain se montra fort brave et,

au bout de sept jours, il eut la joie de recevoir la capitulation des assiégés. Pescara, Gallipoli, Brindisi et Aquila se rendirent successivement. Capoue, où s'était enfermé le comte de Traun, résista la dernière : elle tint jusqu'en novembre et se fit accorder les conditions les plus honorables. Don Carlos était rentré, le 11 août, à Naples, où de grandes fêtes avaient célébré sa victoire.

L'armée espagnole allait-elle reprendre le chemin du Milanais, ou du moins envoyer de ce côté un fort détachement, comme ne cessait de le demander le gouvernement français? Pas encore. L'enthousiasme des Napolitains pour leur indépendance et leurs antiques privilèges avait gagné les Siciliens. Ils avaient envoyé à don Carlos une députation pour le prier de songer à eux. Le roi de Naples était tout décidé; il avait par devers lui les ordres formels de ses parents. Peu de jours après la prise de Gaëte, il en fit confidence sous le plus grand secret au duc de Montemar (1). L'expédition sortit du port de Naples, le 24 août au matin : elle comptait cinq vaisseaux de guerre, cinq galères, deux navires plus petits et trois cents tartanes, dix-huit mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux. Outre la patente de général en chef, Montemar avait reçu le titre de vice-roi de Sicile; sous ses ordres marchaient Marsillac, Mandas, La Mina, Castropignano et Gracia-Real. L'artillerie avait été embarquée à Gaëte.

Une partie de la flotte, avec Montemar, se dirigea vers Palerme; l'autre partie, avec Marsillac, vers Messine.

Montemar débarqua le 29 août dans la rade de Solanto, près de Palerme, et se prépara à attaquer Castellamare; le Sénat de Palerme, le prince de Paligonia, et un très grand nombre d'habitants vinrent au-devant de lui, le suppliant de prendre possession de cette capitale au nom de don Carlos; il y fit son entrée le 1er septembre et proclama le Roi.

(1) Alcala, *Est.*, l. 2706. D. Carlos au roi et à la reine d'Espagne, 17 août 1734. Dès le mois d'avril, Rottembourg avait annoncé à Chauvelin cette destination des renforts espagnols. (Lettre du 7 avril 1734; A. E. *Esp.*, t. 415, f° 235.)

Marsillac avait débarqué le même 29 août à La Gruta et avait été accueilli à Messine comme Montemar à Palerme. Le prince de Lobkowitz avait dû se réfugier dans la citadelle. Partout, bourgeois et paysans se soulevaient; les Autrichiens ne purent que s'enfermer dans quelques châteaux. Suivant l'expression de Campo-Raso, il fallut moins de temps pour conquérir la Sicile qu'il n'en faudrait pour la parcourir (1). Seules les places de Syracuse et de Trapani, ainsi que la citadelle de Messine, opposèrent quelque résistance. Philippe V estima que la présence de Montemar n'était plus nécessaire et lui envoya l'ordre de repasser à Naples pour y réunir une armée de vingt-cinq mille hommes avec laquelle il irait enfin rejoindre les alliés qui combattaient en Lombardie.

II

De ce côté aussi, mais après combien de traverses et de cruelles inquiétudes! la fortune des armes s'était montrée favorable à la maison de Bourbon.

Le 2 mai 1734, à la pointe du jour, les Impériaux avaient réussi à passer le Pô, au village de Porciolo, un peu au-dessous de Borgoforte : la trop grande étendue qu'il avait fallu donner à la position des troupes françaises après le départ des Espagnols avait causé ce malheur (2) : « Quand je songe, écrivit sur-le-champ Villars au Roi, qu'il n'a tenu qu'à l'Espagne qu'il n'arrivât pas un Allemand en Italie; que le roi de Sardaigne a deux fois rompu le projet qui faisait peut-être périr dans Mantoue la partie de l'armée de l'Empereur qui s'y pouvait renfermer, empêchant tout moyen au secours d'arriver d'Allemagne, je trouve que je suis très à plaindre par mon zèle pour le service

(1) Campo-Raso, *Continuacion à los comentarios del marqués de San Felipe desde el año 1733*; t. IV, p. 115. Cf. Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. I, p. 110-114.

(2) A. É. *Esp.*, t. 415, f° 411. Chauvelin à La Baune, 18 mai 1734 : « Nous n'avions que trop prévu les tristes suites de la séparation des troupes espagnoles d'avec les nôtres. Il n'est aussi que trop vrai, comme je l'ai tant de fois mandé, que l'étendue qu'il a fallu donner à la position de nos troupes pour empêcher les ennemis de passer à Naples, avant que l'Infant y arrivât, a été cause du passage que les Impériaux viennent de faire du Pô. »

de V. M. et ce qui intéresse ma réputation; car je sais bien que les événements décident de l'opinion des hommes, sans faire aucun mérite à ceux qui les ont prévus (1). » Et Chauvelin se plaignait de son côté : « Quelle différence si l'on avait été en état, moyennant les troupes espagnoles, de resserrer, comme l'effet en eût été indubitable, les Allemands et de les repousser dans les montagnes! Ils n'auraient jamais pu passer ni subsister; la conquête de Naples se faisait ensuite bien facilement et sûrement, en prenant la précaution, comme nous l'avons mandé si souvent, d'envoyer des bâtiments dans la mer Adriatique pour empêcher la communication avec Trieste (2). »

Mais il ne s'agissait ni de récriminer, ni de se lamenter; on avait perdu d'un seul coup tout le bas Mantouan, le Modénois, la communication avec Ferrare, principale ressource de l'armée pour les grains; « Villars était dans une situation affreuse (3) »; et il fallait, à tout prix, protéger contre une agression imminente les États de l'Infant, Parme et Plaisance.

Fidèle à ses habitudes et à son génie, Villars était encore une fois partisan d'une offensive hardie; le roi de Sardaigne au contraire songeait uniquement à garantir le Milanais; de là son obstination à ne pas s'éloigner. Heureusement la nouvelle de la prise des châteaux de Naples et de Bari par les Espagnols vint rassurer le maréchal sur les dangers auxquels était exposé don Carlos et il comprit que, pour un temps du moins, il pouvait se contenter de couvrir les trois États de Parme, de Plaisance et de Milan. La ligne de l'Oglio fut fortement occupée; M. de Cadrieux fut envoyé à Parme pour mettre cette place en sûreté, M. d'Epinay à Plaisance, avec une mission analogue.

Mais le désaccord le plus vif ne tarda pas à s'élever de nouveau entre Villars et le roi de Sardaigne au sujet des dispositions à prendre; Charles-Emmanuel voulut réunir un conseil de guerre, comme le traité l'y autorisait. « Je n'ai jamais tenu

(1) Villars au Roi, 2 mai 1734. Pajol, t. I, p. 434.
(2) A. É. *Esp.*, t. 415, f° 411. Chauvelin à La Baune, 18 mai 1734.
(3) Fontanieu au ministre de la guerre, 2 mai 1734. Pajol, t. I, p. 435.

de conseils de guerre, écrivit le maréchal à Louis XV; ma santé est trop altérée pour y ajouter une gêne pareille... J'ai eu l'honneur de mander à V. M. que rien n'était au-dessus de mon zèle, mais beaucoup de choses sont au-dessus de mes forces (1). » Et, derechef, il supplia le Roi de l'autoriser à rentrer en France (2). Cette fois, la permission lui fut portée par retour du courrier.

Le roi de Sardaigne ne prit point la peine de dissimuler sa satisfaction. Lorsque, dans sa dernière visite, Villars lui exprima le regret de n'avoir pas conservé ses bonnes grâces, Charles-Emmanuel, au lieu de répondre quelques mots obligeants au compliment d'un vieillard si digne d'égards et de respect, se contenta de lui dire : « Monsieur le Maréchal, je vous souhaite un bon voyage (3). »

Le voyage ne fut pas long; parti malade, le 27 mai, Villars fut obligé de s'arrêter à Turin et y mourut le 17 juin.

A M. de Coigny, le plus ancien des lieutenants-généraux, incombait la tâche de garder le nord de l'Italie, tandis que Montemar, avec plus de gloire et moins de péril, achevait d'en conquérir le midi. Les ordres les plus catégoriques du ministre de la guerre lui faisaient un impérieux devoir de défendre Parme (4). Mais, tout comme Villars, il se heurtait journellement à l'indifférence et à l'indécision du roi de Sardaigne : il fallut l'occupation par les Impériaux de Colorno, à quelques lieues au nord de Parme, pour déterminer ce prince à laisser passer sur la rive droite du Pô une partie de son armée (5). Elle s'établit en avant des retranchements de Colorno. M. de Coigny craignait d'être devancé à Parme par les Autrichiens, d'autant

(1) Villars au Roi, 14 mai 1734. Pajol, t. I, p. 442.

(2) Villars au Roi, 27 mai 1734. *Ibid.*, p. 450.

(3) Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 453.

(4) Le ministre de la guerre à M. de Coigny, 25 mai 1734; Pajol, t. I, p. 456. Il blâme certains mouvements qui compromettent le Parmesan, rappelle les engagements pris à l'égard du roi d'Espagne et ajoute : « S. M. veut que vous vous employiez à faire connaître au roi de Sardaigne, même par rapport à son intérêt, la nécessité de soutenir l'État de Parme. »

(5) M. de Pezé au ministre de la guerre, 3 juin 1734. Pajol, t. I, p. 461.

plus que Montemar avait prescrit à l'officier espagnol commandant la place de rendre la ville aussitôt qu'il verrait du canon, et la citadelle, dès que la brèche serait ouverte.

Les Autrichiens étaient maîtres, à Colorno, des ponts de la Parma et du ruisseau de l'Orno. Pour s'ouvrir le chemin de Parme, l'armée alliée devait s'emparer des maisons de Colorno situées sur la rive gauche de la Parma. M. de Maillebois fut chargé de cette opération. Il partit le 4 juin de grand matin, suivi à distance du gros de l'armée. Ce fut un beau combat; les ennemis s'étaient retranchés dans les maisons, les jardins, le château du bourg; il fallait franchir la rivière et les hautes chaussées qui la contiennent; sur les trois heures du soir, on fut maître de tout : « L'on manque de termes, Monsieur, écrivit M. de Pezé au ministre de la guerre, pour vous bien peindre la valeur avec laquelle l'infanterie s'est comportée dans cette petite affaire; jusqu'à nos miliciens que l'on avait de la peine à contenir à l'abri des maisons, voulant toujours se mettre à découvert sur le bord de la rivière (1). »

Après ce combat, les Français voulaient pousser plus avant et rejeter l'ennemi derrière la Lenza; le roi de Sardaigne s'y refusa, disant qu'il ne lui convenait pas d'engager d'affaire générale; c'était d'ailleurs l'avis du plus grand nombre des généraux (2). Mais ce n'était pas celui de la cour de Versailles et du ministre de la guerre qui commençaient à ne pas comprendre qu'avec une aussi belle armée on fit si peu de choses (3). « J'ai lu au Roi, monsieur, écrivit enfin, le 25 juin, d'Angervilliers à M. de Coigny, votre lettre du 18 de ce mois. S. M.

(1) Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 463-464.

(2) Pajol, *op. cit.*, t. I, p. 464; et le 18 juin encore, M. de Coigny écrit au ministre de la guerre (p. 473) : « Après bien des délibérations, le roi de Sardaigne m'a enfin déclaré qu'il ne s'était avancé au delà du Pô que pour empêcher le siège de Parme; qu'il se serait même exposé volontiers à donner une bataille pour défendre cette place; qu'à présent qu'elle était à couvert et que l'unique objet qui l'avait fait mouvoir est rempli, il ne voulait pas risquer une action, ni s'exposer, si elle n'était pas heureuse, au hasard de perdre en un jour le fruit de ses conquêtes de l'année dernière. Je lui ai inutilement représenté la supériorité de notre armée, et que sa gloire y était intéressée; il est demeuré ferme dans sa résolution, qui n'est fondée que sur son intérêt personnel et dans laquelle il est entretenu par son conseil. »

(3) Le ministre de la guerre, 4 juin, et le Roi, 5 juin, à Coigny. Pajol, p. 465 et 467.

y ayant vu que le roi de Sardaigne vous a déclaré expressément que, dès que la ville de Parme est en sûreté, son intention est de rester sur la défensive sans se compromettre, S. M. considère que ses engagements avec le roi d'Espagne l'obligent à défendre les États de Parme et de Plaisance, de même que ceux du roi de Sardaigne; que la défensive à laquelle l'on se réduit ne tend qu'à prolonger la guerre et, en attendant, à ruiner le pays aussi..... S. M., voulant profiter de la supériorité de ses troupes, soit en force, soit en nombre, sur celles des ennemis, voici ce qu'elle vous ordonne : vous communiquerez d'abord cette lettre à M. de Broglie; vous examinerez avec lui les moyens pour obliger les ennemis à repasser la Lenza et ensuite le Crostollo. S'il vous paraît à l'un et à l'autre qu'on puisse l'entreprendre avec l'avantage sur l'ennemi et apparence de succès, vous appellerez successivement, et non en forme de conseil, les principaux officiers généraux de l'armée du Roi et vous leur expliquerez votre projet. Si leurs suffrages se réunissent, pour la plus grande partie, au vôtre et à celui de M. de Broglie, vous irez ensemble, vous et lui, accompagnés de deux lieutenants généraux, demander audience au roi de Sardaigne. Vous lui ferez connaître les intentions du Roi; vous lui en expliquerez les motifs, les avantages qui en doivent résulter et les moyens dont vous croyez qu'on doit se servir. Vous discuterez avec lui et ses ministres tant qu'il le jugera à propos; enfin, vous le supplierez de vous donner une réponse positive, ayant ordre d'en informer le Roi par un courrier exprès. Si le roi de Sardaigne se rend, vous n'aurez qu'à faire les dispositions de concert avec ce prince et ensuite à agir. S'il demeure ferme dans la négative, il faudra bien, quoique la perte de temps soit fâcheuse, que vous attendiez de nouveaux ordres de S. M. (1). » MM. de Coigny et de Broglie étaient faits maréchaux de France.

La victoire de Parme fut leur réponse à la lettre du ministre.

(1) Le ministre de la guerre à M. de Coigny, 25 juin 1734. Pajol, p. 474.

L'ennemi, commandé par Mercy, avait repris l'offensive dès le 13 juin. Le 19, Charles-Emmanuel, sous l'impression d'une lettre du cardinal de Fleury, avait permis, quoique à regret, un mouvement en avant, puis il était allé cacher sa mauvaise humeur à Turin, près de sa femme malade. Le 25, Mercy s'était mis en marche vers Parme, et, le 26, un corps considérable avait paru en vue de la ville. Le 28, sur un mouvement difficile à comprendre des Impériaux, un conseil de guerre décida à l'unanimité qu'il fallait marcher à l'ennemi. A trois heures du matin, le 29, l'armée se partagea en deux colonnes : l'infanterie prit par le grand chemin de Colorno à Parme, la cavalerie et les dragons, par un autre chemin assez étroit, sur la droite, appelé le Cornichio. Avant que les régiments fussent formés, Mercy commença l'attaque.

La droite de l'armée française était à un village appelé la Crocetta, et la gauche presque sous les murs de Parme. Le feu commença à onze heures du matin et ne finit, « affreux, continuel, sans interruption », qu'à la nuit fermée. Par deux fois les ennemis furent enfoncés et par deux fois, revenus à la charge, ils repoussèrent les Français; le soir, ni de part, ni d'autre, on n'avait ni perdu, ni gagné de terrain; « le jour apprit aux Français leur victoire »; les Impériaux avaient profité de la nuit pour se retirer; des deux côtés, les pertes furent cruelles. Mercy était au nombre des morts; le prince de Wurtemberg était blessé. « De mémoire d'homme, écrivait Coigny, il n'y a pas eu d'affaire plus affreuse, et il est aisé de concevoir qu'un avantage de cette espèce nous coûte infiniment (1). »

Le roi de Sardaigne revint le 30 au matin et « trouva la besogne faite ». Il consentit d'abord à poursuivre l'armée autrichienne avec quelque ardeur et, pour lui couper la retraite, marcha rapidement sur Guastalla. Mais bientôt il s'arrêta et retint l'artillerie nécessaire au siège de la Mirandole :

(1) Coigny au ministre de la guerre, 29 et 30 juin 1734. Pajol, p. 477.

« Messieurs, dit-il aux maréchaux français, vous pouvez regarder les actions avec un œil tranquille; mais je ne saurais les voir de même. » « Il est aisé de conclure, ajoutait M. de Pezé en rendant compte de cette parole au ministre de la guerre, que nous voilà arrêtés tout court et retombés dans une négociation dont les longueurs sont les ennemis mortels de la promptitude si essentielle dans les opérations de la guerre (1). » Aussi l'ennemi ne tarda-t-il pas, sous un chef énergique, le comte de Kœnigsegg, à reprendre l'offensive « avec une audace qui tenait de l'insolence et ne pouvait manquer de faire grande impression en Europe (2) ».

Dès le 11 juillet, les Impériaux prenaient, à Revere, une contenance qui retint les alliés sur la rive gauche de la Secchia. Le 19, Kœnigsegg rapprochait son armée de cette rivière et l'établissait en face de l'armée des deux couronnes, rendant fort difficile le siège de la Mirandole, au moment même où la prise de Modène par Maillebois livrait assez d'artillerie aux Français pour leur permettre de se passer de celle de Charles-Emmanuel. Ainsi deux mois allaient se consumer dans une immobilité presque complète, oisiveté funeste qui démoralisa Piémontais et Français; ce ne fut plus chez le soldat qu'indiscipline et maraude; chez l'officier que murmures, insubordination, jalousies (3). La grande difficulté était de vivre; après s'être assuré des subsistances jusqu'à la fin de septembre, le maréchal de Coigny devait songer aux magasins des quartiers d'hiver (4).

Cependant l'armée impériale, dans son camp fortifié, recevait chaque jour des renforts venant du Tyrol. De Coigny prit alors la résolution d'attaquer Borgoforte, dont l'occupation par l'armée franco-sarde obligerait Kœnigsegg à repasser le Pô et couvrirait à la fois le Crémonais et le Parmesan. Mais diverses circonstances retardèrent le mouvement; des fautes

(1) M. de Pezé au ministre de la guerre, 21 juillet 1734. Pajol, p. 489.
(2) Fleury au roi de Sardaigne, 3 août 1734; *ibid.*, p. 495.
(3) Fontanieu au ministre de la guerre, 15 août 1734. Pajol, p. 503.
(4) Pezé au ministre de la guerre, 22 août 1734; *ibid.*, p. 508.

graves furent commises; avec une extraordinaire insouciance on laissa pénétrer dans le camp français jusqu'à des officiers de l'armée ennemie, déguisés en moines et en marchands; Kœnigsegg sut heure par heure ce qui se préparait; il en profita pour tenter, le 15 septembre, un coup d'audace qui faillit causer la perte totale de l'armée des alliés. Passant brusquement la Secchia, il jeta ses hussards en plein leur camp de Bondanello; grâce à des prodiges de valeur, les régiments surpris, avec le comte de Broglie, tinrent tête à leurs adversaires, mais il fallut enfin se retirer derrière la Fossa-Madona, puis se mettre à l'abri sous les murs de Guastalla (1).

Une fois de plus, le roi de Sardaigne mit obstacle à tout retour offensif (2); l'ennemi vint le chercher. Kœnigsegg se flattait de chasser Français et Piémontais de tout le pays au sud du Pô. Mais ceux-ci, et surtout le corps qui s'était laissé surprendre, brûlaient de réparer la honte du passage de la Secchia. Des cris de joie s'élevèrent lorsque, le 19 septembre, on aperçut les Autrichiens qui s'approchaient. Le roi de Sardaigne commandait le centre de l'armée, le maréchal de Coigny la gauche, le maréchal de Broglie la droite. L'action commença vers dix heures et se poursuivit jusqu'à plus de six avec un acharnement incroyable; aussi fut-elle singulièrement meurtrière; neuf mille tués et blessés du côté des Impériaux, six mille du côté des alliés et, de part et d'autre, un grand nombre d'officiers généraux. Vers le soir, Kœnigsegg ordonna la retraite qui s'exécuta en bon ordre: « Sire, écrivit aussitôt le maréchal de Coigny au Roi, V. M. vient de gagner, sous Guastalla, une victoire plus grande que celle de Parme. Nos ennemis sont venus nous attaquer ce matin, et la valeur de nos troupes les a mis en fuite à sept heures du soir. Le roi de Sardaigne s'est porté partout avec valeur. Nous avons pris du canon, des étendards et des timbales dont je ne sais pas encore le nombre (3). »

(1) Pezé au ministre de la guerre, 13 septembre 1734. Pajol, p. 510.
(2) Coigny au ministre de la guerre, 17 septembre 1734. Pajol, p. 513.
(3) Coigny au Roi, 19 septembre 1734. Pajol, p. 518.

Victoire trop sanglante, plus stérile encore que celle de Parme, et qui fut jugée sévèrement à Versailles : « Il est bien fâcheux, écrivit d'Angervilliers au maréchal de Broglie, que nos victoires ne nous produisent jamais que de l'honneur, qui est bien compensé par nos pertes... Vous marquez que les ennemis ne peuvent rester où ils sont, faute de fourrages. Je crains bien qu'ils n'y tiennent plus longtemps que nous à Guastella;... au surplus, je voudrais de tout mon cœur que vous n'eussiez pas perdu votre équipage; que les ennemis n'eussent point passé la Secchia et qu'il n'y eût point eu de bataille à Guastalla, et tout le monde y gagnerait (1). »

Les événements ne donnaient que trop raison au ministre. Après deux victoires chèrement achetées, les Français allaient se retrouver exactement dans la même position qu'au début de la campagne. Ils avaient néanmoins fort utilement servi la cause commune, puisqu'ils avaient couvert les États de l'Infant et prévenu le passage de toute armée impériale capable de mettre un terme aux faciles exploits de Montemar dans le royaume de Naples.

III

La conduite passablement louche du roi de Sardaigne n'avait pu échapper au regard clairvoyant et malveillant de Philippe V et de sa femme; celle-ci disait que Charles-Emmanuel tenait de ses pères « de ne jamais finir comme il avait commencé (2) »; non contente de lui attribuer tout ce qui arrivait en Italie contre son gré (3), elle le soupçonnait de trahison (4).

Un jour que M. de La Baune avait particulièrement insisté sur l'envoi de troupes espagnoles en Lombardie, elle lui dit qu'elle ne confierait pas de troupes au roi de Sardaigne pour qu'il les tint dans la même inaction que les Français; qu'elle

(1) Le ministre de la guerre à Broglie, 2 octobre 1734. Pajol, p. 521.
(2) A. É. *Esp.*, t. 416, f° 141. La Baune à Chauvelin, 3 juillet 1734.
(3) *Ibid.*, f° 41. La Baune à Chauvelin, 7 juin 1734.
(4) A. É. *Esp.*, t. 417, f° 94. Champeaux à Chauvelin, 9 août 1734.

aimerait mieux les donner à un lieutenant français qu'à ce prince ou à d'Orméa. Elle rappela le discours que le prince Eugène avait tenu au commandeur Solar lorsqu'il partit de Vienne : « Le Roi votre maître, lui dit-il, a pris le plus mauvais parti qu'il pouvait prendre; si l'Empereur a le dessus, le roi de Sardaigne n'a aucun quartier à espérer; si le contraire arrive, il sera mis aux fers par la maison de Bourbon (1). » « C'est, continua la Reine, ce que M. d'Orméa veut éviter en ne donnant pas de supériorité à la France et en tenant toujours un certain équilibre. » Jamais, disait-elle encore, on n'aurait donné la bataille de Parme, si le roi de Sardaigne eût été à l'armée; ce prince avait empêché qu'on ne tirât de cette victoire l'avantage qui devait en résulter; il y avait tout à parier que Kœnigsegg était venu à l'armée de l'Empereur moins en général qu'en négociateur et que déjà quelques propositions avaient été faites à d'Orméa. Aussi, concluait la Reine, pas un Espagnol en Lombardie, tant que le roi de Sardaigne aura le commandement (2).

La France elle-même, à cause de ses complaisances pour Charles-Emmanuel, devenait suspecte à Élisabeth Farnèse (3). Quant au peuple espagnol, il estimait qu'en prenant le Milanais, le roi de Sardaigne lui volait son bien (4), et il croyait voir se dessiner de plus en plus nette l'incompatibilité des intérêts de la maison de Savoie et de la maison de Bourbon. Il est facile de comprendre qu'avec de telles dispositions réciproques l'affaire de l'accession au traité de Turin n'ait guère avancé au cours de la campagne de 1734; cependant elle ne fut pas tout à fait abandonnée (5).

(1) Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 381 et p. 502, note 45.
(2) A. É. *Esp.*, t. 417, p. 120. La Baune à Chauvelin, 14 août 1734.
(3) A. É. *Esp.*, t. 417. Champeaux et La Baune à Chauvelin, 9 et 14 août 1734.
(4) A. É. *Esp.*, t. 416. La Baune à Chauvelin, 7 juin 1734.
(5) La Baune à Chauvelin, 10 mai 1734; Patiño avait demandé à La Baune s'il était bien sûr que le roi de Sardaigne accepterait les conditions proposées pour l'accession, puisqu'il n'envoyait pas de pouvoir à M. de Solar. Triviño écrivait qu'ayant eu à ce sujet une longue conversation avec le Cardinal et le garde des sceaux, ils l'avaient assuré qu'ils allaient faire tous leurs efforts pour *faire accepter* le projet au roi de Sardaigne. « Au surplus, avait dit Patiño, il en sera comme il plaira à ce prince. » La Baune pensait que L. M.

Si l'antipathie profonde des deux cours de Madrid et de Turin continuait à causer de gros embarras à la politique française, les relations secrètes que l'on croyait subsister entre le roi d'Espagne et l'Empereur lui apportaient des inquiétudes encore plus grandes. Vers le milieu de mai, le bruit déjà signalé d'un échange possible entre les États de Parme et de Plaisance, voire de Toscane, et les royaumes de Naples et de Sicile, avait pris consistance. Chauvelin le mentionnait en faisant ressortir, trop fortement peut-être, les inconvénients d'une combinaison qu'il devait adopter et imposer dix-huit mois plus tard : « Quelle sûreté, disait-il, l'Infant trouverait-il dans les possessions de Naples et de Sicile? C'est ce que tout le monde se demande si l'Empereur restait en même temps maître du Milanais, du Mantouan, et y joignait Parme et Plaisance (1). »

La Baune ne croyait pas à l'existence d'une négociation positive entre Vienne et Madrid; tout au plus, pensait-il, devait-on faire attention à quelques intrigues passant par l'intermédiaire du banquier Bolsa (2); au reste, — et c'était là une affirmation hardie qui ne manquait pas de justesse, — serait-il si fâcheux pour la France que l'Espagne traitât seule? Jamais elle ne serait contente de la part que pourrait lui assurer la négociation générale d'un traité de paix. Comment toutefois s'imaginer que l'Empereur consentît à céder bénévolement cette magnifique partie de l'Italie qu'étaient Naples et la Sicile (3)?

Pour lui, tant que la reine d'Espagne se flatterait de la douce illusion de marier l'Infant don Carlos avec une archiduchesse, elle ne chercherait ni à se lier parfaitement avec la France, ni à se brouiller entièrement avec l'Empereur. N'avait-on pas vu tout récemment sur la table de Philippe V deux lettres destinées à Charles VI, l'une du Roi et l'autre de la

C. ne seraient pas fâchés si un incident permettait de dégager la parole donnée.

A. É. *Esp.*, t. 423, f° 208. Projet d'acte d'accession du Roi Cath[e] au traité de Turin, 14 août 1734.

(1) A. É. *Esp.*, t. 415, f° 413. Chauvelin à La Baune, 18 mai 1734.

(2) *Ibid.*, f° 454. La Baune à Chauvelin, 17 mai 1734.

(3) *Ibid.*, t. 423. La Baune à Pecquet, 31 mai 1734.

Reine? S'il était possible de marier don Carlos avec l'aînée des filles de Louis XV et, pour faire mieux goûter ce mariage à la Reine qui n'aimait guère les filles sans dot, de lui proposer en même temps le mariage du Dauphin avec l'Infante Marie-Thérèse, cinq ou six années procureraient l'accomplissement de ce double hymen qui se réglerait dès à présent, et l'on n'aurait plus rien à craindre du côté de la maison d'Autriche (1).

Le gouvernement français n'avait pas attendu les lettres de son agent pour envisager cette hypothèse, il souhaitait même « au prix de tout que les choses pussent s'arranger de cette façon »; mais, depuis l'aventure de 1725, nulle démarche de ce genre ne lui paraissait possible.

La mort de M^lle^ de Beaujolais, qu'au mois de février encore le public avait pour la seconde fois fiancée à don Carlos (2), servit d'occasion à la reine d'Espagne pour exprimer le regret qu'aucune princesse française ne fût d'âge à épouser son fils, mais aussi pour affirmer qu'elle était désabusée de toute idée d'union avec l'archiduchesse (3).

En dehors même de ces questions délicates, l'accord n'était pas toujours parfait et plus d'un froissement paraissait à craindre entre la France et l'Espagne. Masson de Plissay, moins indulgent que le comte de Rottembourg qu'il accusait de s'être fait jouer (4), et même que M. de la Baune, qui, selon lui, se laissait amuser, remplissait volontiers sa correspondance de

(1) A. É. *Esp.*, t. 423, f° 146. La Baune à Pecquet, 7 mai 1734.

(2) *Ibid.*, t. 414, f° 138. Chauvelin à Rottembourg, 9 février 1734. « Il se répand un bruit que je ne puis croire que très faux. L'on publie par des nouvelles venues d'Espagne que l'Infant a écrit à la Reine sa mère pour être marié et pour demander de l'être à M^lle^ de Beaujolais. C'est la première nouvelle que nous en apprenons. J'ai tout lieu de la croire une invention de quelques-uns de nos ennemis; et ce qui doit me convaincre encore plus de la fausseté de cette nouvelle, c'est que l'on y ajoute que cette lettre est une suite des insinuations de M. de Bissy, qui, dit-on, a gagné le confesseur et le médecin. » Chauvelin répond de la sagesse de Bissy et des instructions qui lui défendent de faire la moindre allusion à un mariage. Plus d'un passage des lettres de Bissy parlent de l'inclination que don Carlos avait conservée pour M^lle^ de Beaujolais.

(3) *Ibid.*, t. 423, f° 195. La Baune à Pecquet, 24 juin 1734. Il affirme que la Reine a dit à la nourrice qu'elle eût volontiers marié don Carlos à M^lle^ de Beaujolais.

(4) *Ibid.*, t. 416, f° 247. Masson de Plissay à Chauvelin, 12 juillet 1734.

ces matières à chicane. Dès sa première entrevue avec Patiño au sujet du traité de commerce, il avait reconnu qu'il n'y avait rien à faire sur ce terrain; que ces questions, comme les autres, devaient être traitées par celui qui avait la charge des affaires d'État, les seules que l'on prisât à Madrid (1).

Il se refusait à croire que l'influence personnelle du Roi pût quelque chose en faveur de la France. D'ailleurs il le tenait pour à peu près nul, entièrement dominé par ses manies, séquestré par sa femme, et menacé de mort subite; moins Français même au fond du cœur qu'on ne se plaisait à le répéter : ne paraissait-il pas content quand on exaltait devant lui la valeur des troupes espagnoles, aux dépens de l'inaction des Français (2)?

Masson de Plissay n'estimait rien de l'Espagne; il la prétendait incapable de faire un effort de plus pour l'Italie et tournait en dérision les débris de régiments qu'elle comptait encore mettre en ligne.

L'esprit de dénigrement n'était guère poussé moins loin chez les Espagnols à l'égard des Français. Le même Masson de Plissay raconte qu'invité à dîner chez Patiño, il eut le déplaisir d'entendre pendant tout le repas les officiers espagnols exalter la valeur de leurs troupes et railler l'oisiveté des Français; l'un d'eux racontait que les Allemands avaient dit tout haut qu'ils ne craignaient les Français en Italie qu'autant qu'il y aurait des troupes espagnoles avec eux. Patiño, au lieu de couper court à ces propos désobligeants, y prenait part; il faisait observer qu'à Naples les Espagnols étaient égaux en nombre aux Allemands, tandis que les Français en Lombardie étaient 64.000 contre 40.000 Allemands et cependant ne faisaient rien (3). A la nouvelle de la victoire de Parme, le Roi avait dit deux fois à la Reine : « Vous voyez, Madame, que les Français savent vaincre! » Jalouse quand les Français étaient vainqueurs,

(1) A. É. *Esp.*, t. 416, f° 86. Masson de Plissay à Chauvelin, 23 juin 1734.
(2) *Ibid.*, f° 96. Lettre entièrement chiffrée du même au même, 23 juin 1734.
(3) *Ibid.*, Plissay à Chauvelin, 23 juin 1734.

irritée quand ils ne se battaient pas, tel était l'état d'esprit de la Reine, peut-être de la nation (1).

« Les Espagnols, écrivait Masson de Plissay, se croient en état de donner la loi à l'univers depuis la dernière action de Naples et regardent nos opérations avec mépris comme s'ils nous faisaient beaucoup d'honneur de nous admettre en leur compagnie (2). »

Il n'allait plus chez Patiño parce que celui-ci le traitait avec trop de sans-gêne. « Il était bon, disait-il, que ce ministre sentît que les représentants de la France ne devaient pas jouer chez lui le rôle de valet. » Rottembourg, s'il faut en croire Masson de Plissay, « avait mis Patiño sur un tel ton de complaisance de tout souffrir et de ne rien répondre, qu'aujourd'hui tout ministre et ambassadeur de France était regardé comme sujet d'un pays qui devait tout passer et ne rien exiger ». Si d'autres instructions n'étaient pas données à Vaulgrenant, on lui ferait avaler bien des couleuvres : « N'attendez rien de ce ministre par reconnaissance; n'espérez point de gagner M. Patiño, ni la Reine; le cœur n'y est pas. Vous n'avez donc qu'un parti à prendre. Ils ont envie de Mantoue. Vous pouvez sans montrer de plaintes, ni de mécontentements, vous faire chercher et dans le temps que l'on vous cherchera, vous direz : Je veux une ratification et pleine jouissance des traités de commerce antérieurs, sans quoi je ne ferai rien (3). »

IV

Tandis qu'on se battait en Italie et que les armées, en Allemagne, manœuvraient plus qu'elles ne s'attaquaient, — Philipsbourg capitula cependant en juillet, — l'Angleterre et la Hollande ne perdaient pas l'espoir de mettre fin rapidement au duel inquiétant de la maison d'Autriche et de la maison de Bourbon.

(1) A. É. *Esp.*, t. 416, f° 96. La Baune à Chauvelin, 3 juillet 1734.
(2) *Ibid.*, Plissay à Chauvelin, 23 juin 1734.
(3) *Ibid.*, f° 274. Plissay à Chauvelin, 22 juillet 1734.

Toujours soucieux de ne pas laisser croire aux ministres anglais que l'on méprisait leurs propositions, Fleury avait autorisé Chavigny à s'expliquer avec eux : le Roi, pourvu qu'ils se montrassent plus impartiaux, verrait sans peine la médiation de l'Angleterre: la France n'avait pour elle-même aucune vue d'agrandissement; elle ne souhaitait point le renversement de l'équilibre de l'Europe; elle en voulait le rétablissement, ainsi que le repos de l'Italie et la satisfaction de ses alliés, par l'expulsion des Allemands hors de la péninsule italienne; elle demandait justice sur l'affaire de Pologne; elle ne tendait en aucune façon à l'anéantissement de la puissance autrichienne (1).

Les ministres de Georges II parurent d'abord peinés de l'opinion où l'on était de leur partialité et préoccupés des grandes vues du gouvernement français sur l'équilibre européen. Ils essayèrent de pénétrer ses intentions sur la répartition des États italiens, sur la destination de Mantoue en particulier; Chavigny se borna à répondre qu'il ne fallait pas que l'Empereur gardât un pied en Italie.

Le 16 juin, Waldgrave et Vanhoey allèrent chez le Cardinal pour lui témoigner « l'intention et le désir sincère que le roi de la Grande-Bretagne et les États Généraux avaient de contribuer par leurs bons offices au rétablissement de la paix et lui présenter un mémoire des points sur lesquels on priait la cour de France de s'expliquer ».

Vers le même moment, Keene et Van der Meer accomplissaient la même formalité auprès de Patiño. Celui-ci leur répondait assez vivement de rédiger des articles précis et de les signer. Les deux ministres d'Angleterre et de Hollande, quoique interdits, finissaient par s'exécuter (2). Mais leur mémoire, qui traitait d'agresseurs les Français et les Espagnols, prouvait de la façon la plus évidente leur partialité pour la maison d'Autriche.

(1) Chauvelin à la Baune, 8 juin 1734.

(2) A. É. *Esp.*, t. 416, f° 73. De La Baune à Chauvelin, 24 juin 1734; et f° 69 : Copie du mémoire donné à M. de Patiño, le 20 juin 1734, par les ministres d'Angleterre et de Hollande.

Patiño se vanta d'avoir sacrifié le plaisir de le leur dire en face au désir de s'entendre avec le gouvernement français sur la réponse à leur remettre (1).

On avait d'ailleurs la même préoccupation à la cour de Versailles. Selon Chauvelin, les Anglais souhaitaient réellement la paix; ils voulaient être médiateurs pour jouer un rôle et pour se dispenser de donner aucun secours effectif à l'Empereur. Aussi ordre avait été donné aux ministres de France de paraître désirer la paix, de ne point rejeter les offices offerts, de mettre toujours pour condition à leur acceptation une totale et réelle impartialité.

La réponse devait être rédigée de manière : à différer de nous expliquer sur le fond de nos engagements, sans qu'on pût sur cela nous rien reprocher; à retenir les Anglais, en leur laissant l'espérance d'exercer la médiation; à rester les maîtres, de façon que l'Angleterre et la Hollande fussent amenées à croire que nous pourrions nous expliquer et nous entendre, même dans le cas où l'Empereur répondrait mal aux instances que l'Angleterre et la Hollande venaient de renouveler auprès de lui ; à prouver l'union intime de la France et de l'Espagne (2).

Trois mois durant, Chauvelin devait insister sur cette dernière considération : que surtout, disait-il, on ne tombât pas dans le piège de se laisser arracher par les Anglais et les Hollandais le secret de nos traités (3)!

Peu s'en fallait en effet, au moins à de certaines heures d'entraînement, que ces deux puissances ne se déclarassent franchement hostiles (4), et il ne manquait pas de conseillers officieux pour les y pousser.

« Messieurs, disait aux représentants des puissances mari-

(1) A. É. *Esp.*, t. 416, f° 73. La Baune à Chauvelin, 21 juin 1734.

(2) *Ibid.*, f° 80. Chauvelin à La Baune, 29 juin 1734.

(3) *Ibid.*, f° 233. Le même au même, 27 juillet 1734; et Alcala, *Est.*, l. 4106. Trivino à Patiño, 26 septembre 1734.

(4) *Ibid.*, f° 233. Chauvelin à La Baune, 27 juillet 1734 : « Le roi et la reine d'Angleterre sont totalement livrés à l'Empereur. Le Roi et le ministère ont une supériorité très grande dans le nouveau Parlement,... il est très possible que le ministère se laisse entraîner à la guerre.

times à Madrid l'abbé Paretti, tant que vous vous amuserez à des négociations, vous n'avancerez guère. La maison de Bourbon sera maîtresse de la moitié de l'Europe avant que trois courriers aient eu le temps d'aller à Vienne et d'en revenir. Pour moi, je ne vois qu'un parti à prendre : celui de faire vous-mêmes un projet de pacification tel que vous le jugerez convenable au repos et à l'équilibre de l'Europe, de l'envoyer à Versailles et à Madrid avec l'addition que si le courrier qui les portera ne rapporte pas un plein et entier consentement de ces deux cours, vous leur déclarerez la guerre le lendemain. » Heureusement l'Angleterre et la Hollande étaient retenues par le sentiment de leur faiblesse dans les circonstances présentes (1).

L'Espagne avait-elle, oui ou non, vers le milieu de 1734, le désir d'entrer dans quelque négociation pacifique? La Baune trouva l'occasion de le demander à Patiño, au moment même où l'on venait d'apprendre à Madrid la capitulation de Dantzig et le triste sort de Stanislas Leszczynski (2). Les dispositions du ministre de Philippe V étaient plus modérées et plus sages qu'on ne l'eût pensé. Il convenait qu'il fallait achever la guerre le plus tôt possible; tout en disant qu'après des succès aussi grands on pouvait espérer les conditions les meilleures et que les traités entre les deux couronnes devaient demeurer la base de leurs prétentions, il admettait cependant qu'on se relâchât de quelque chose; de quoi? cela dépendrait de la situation des ennemis, au moment de l'ouverture des négociations; par exemple, si Mantoue n'était pas prise, on pourrait s'abstenir de la réclamer pour don Carlos; Patiño reconnaissait la nécessité d'accorder un dédommagement au roi de Pologne, voire les duchés de Luxembourg et de Limbourg, que l'on proclamerait réversibles, après la mort de ce prince, à la reine sa fille; il promettait enfin de ne faire aucune démarche sans la France (3).

(1) A. É. *Esp.*, t. 417, f° 180. La Baune à Chauvelin, 16 août 1734.

(2) La capitulation de Dantzig est du 9 juillet; elle fut connue vers le 20 à Madrid.

(3) A. É. *Esp.*, t. 417, f° 8. De La Baune à Chauvelin, 1er août 1734, et Masson de Plissay au même, sur le dédommagement à accorder au roi de Pologne, 22 juillet 1734.

Le gouvernement français n'était déjà qu'à moitié satisfait de ces déclarations qui lui paraissaient trop vagues, lorsque, dans un second entretien, Patiño, sur l'ordre, disait-il, du roi son maître, annula toutes les concessions qu'il avait faites et voulut de nouveau s'en tenir à la lettre des traités d'alliance. La Baune reconnut que tout son travail était perdu (1).

Patiño semblait bien cependant chercher la paix par quelque porte; il y avait lieu de penser que la Reine la ferait dès qu'elle la croirait nécessaire, mais qu'elle s'arrangerait de manière à persuader au Roi que la France la lui imposait et lui arrachait des concessions (2). Elle se regardait déjà comme maîtresse de toute l'Italie; elle aurait eu honte que la France ne tirât rien de la guerre; le Roi voulait que sa patrie s'indemnisât de tout ce qu'elle avait perdu à cause de lui au traité d'Utrecht; quant au roi de Sardaigne, Élisabeth Farnèse — et en cela elle avait le sens de l'avenir — ne cachait pas qu'elle aimerait mieux voir le Milanais dans les mains de l'Empereur que dans les siennes; jamais elle ne céderait de bonne foi cette province (3).

Chauvelin soupçonnait même que l'Espagne négociait secrètement à Londres, par le moyen de Montijo, et qu'elle était décidée à abandonner le roi de Sardaigne et le roi de Pologne (4).

Le garde des sceaux ne se dissimulait plus qu'on avait raison de se défier très fort de Charles-Emmanuel et de son ministre d'Orméa; toutefois il croyait dangereux de l'avouer prématurément à la reine d'Espagne qui serait poussée par là à quelque projet embarrassant pour la France. D'autre part, comme le moment lui paraissait venu d'amener l'Espagne à s'entendre avec la France sur les conditions de paix, il ordonnait au représentant de Louis XV d'atténuer par des conversations habiles l'idée où était Élisabeth Farnèse que le gouvernement

(1) A. É. *Esp.*, t. 417, f° 54. La Baune à Chauvelin, 6 août 1734.
(2) *Ibid.*, f° 84. De La Baune à Chauvelin, 6 août 1734.
(3) *Ibid.*, f° 120. De La Baune à Chauvelin, 14 août 1734; et 421, f° 64. Chauvelin à La Baune, 24 août 1734.
(4) *Ibid.*, f° 204. Chauvelin à Vaulgrenant, 14 septembre 1734.

français soutenait avant tout les intérêts du roi de Sardaigne.

On renonçait à donner à ce prince le Milanais tout entier; mais il était aussi de l'honneur de la maison de Bourbon de ne pas le laisser sans acquisition territoriale, à la suite d'une guerre où elle l'avait entraîné; comment d'ailleurs, sans cela, trouver des alliés en une autre circonstance?

Fallait-il aussi s'en tenir à la résolution prise de chasser entièrement l'Empereur d'Italie et préférer l'espérance d'y parvenir à ce qu'on pouvait assurer dans le moment?

Si l'on choisissait le parti de hâter la paix, ne serait-il pas naturel et nécessaire de répartir les sacrifices sur les deux rois de Naples et de Sardaigne (1)?

Telles étaient, vers le temps de la bataille de Guastalla, les intentions de Louis XV. Au successeur de M. de La Baune et de Masson de Plissay, au comte de Vaulgrenant, il appartenait de les faire connaître à Leurs Majestés Catholiques (2). Allait-il être plus heureux que ceux qui l'avaient précédé et dont l'un, malgré son habileté, l'autre, malgré son énergie, n'avaient, en fin de compte, rien obtenu?

(1) A. É. *Esp.*, t. 417, f° 204. Chauvelin à Vaulgrenant, 14 septembre 1734.

(2) Les lettres de créance de Vaulgrenant sont signées du 9 août, et les lettres de rappel de La Baune, du 16 août 1734 (A. É. *Esp.*, t. 416, f° 336 et t. 417, f° 33). La Baune et Masson de Plissay quittèrent Balsaïn le 3 septembre 1734.

CHAPITRE V

Les débuts de l'ambassade du comte de Vaulgrenant en Espagne. — Craintes de négociations séparées. — Projets de mariage pour don Carlos. — Les derniers fruits de l'alliance entre la France et l'Espagne. — Fin de la campagne de 1734 et campagne d'été de 1735 en Italie. — Difficultés entre les alliés.

SEPTEMBRE 1734 — JUIN 1735.

François-Marie de Villers-la-Faye, baron ou comte de Vaulgrenant, gentilhomme franc-comtois, était né en 1699 (1). Sa carrière avait été singulièrement précoce; entré au service dès 1712, en 1730 il était déjà colonel d'infanterie, puis, passant à la diplomatie, il avait été accrédité près du roi de Sardaigne en 1731. Chauvelin avait tout fait pour lui préparer un bon accueil à la cour de Philippe V; ce prince s'était obstiné à déclarer qu'il ne connaissait ni le nom, ni la famille, ni les services éminents de celui que, si jeune encore, on jugeait digne de représenter la France auprès de lui (2). D'ailleurs quelques officieux avaient annoncé le comte de Vaulgrenant « sur le pied d'un homme méfiant, soupçonneux et accoutumé à traiter avec hauteur et sans ménagement les ministres à qui il avait affaire (3) ».

Les premières audiences se ressentirent naturellement de cette impression fâcheuse qu'avaient subie le Roi, la Reine et leur ministre. Patiño reçut très cavalièrement l'envoyé de Louis XV et fut à peine poli; Élisabeth et Philippe se montrèrent plus aimables, mais, sous de belles paroles, laissèrent

(1) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse* : Villers-la-Faye.

(2) *Recueil des Instructions*, etc., t. XII *bis*, *Espagne*, p. 179 et lettres de Chauvelin en mai 1734.

(3) A. É. *Esp.*, t. 447, f° 340. Vaulgrenant à Chauvelin, 29 septembre 1734.

percer leurs préventions (1). Dans la discussion des affaires, le ministre affecta d'autant plus de raideur et de hauteur qu'il s'attendait à en trouver davantage chez l'ambassadeur (2). Ce fut pourtant lui qui revint le premier, et, grâce à lui, Leurs Majestés se rendirent à leur tour aux mérites réels du comte de Vaulgrenant. Elles lui avaient, du reste, accordé dès le premier moment, comme à ses prédécesseurs, les entrées privilégiées d'un ambassadeur de famille (3).

Vaulgrenant, de même que Rottembourg, établit tout de suite une correspondance personnelle avec le prince des Asturies; il lui fit passer toutes les pièces intéressantes. Les intermédiaires furent Arizaga et le sieur Du Vernay; toutes les précautions nécessaires furent observées (4).

I

Deux questions s'imposaient avant tout à l'attention du nouvel ambassadeur : celles-là mêmes qu'avait posées le garde des sceaux dans sa très importante dépêche du 14 septembre : l'Espagne était-elle disposée à faire quelques concessions en Italie pour arriver à la paix? N'avait-elle pas quelque négociation secrète engagée à Londres, peut-être même à Vienne?

Vaulgrenant eut tout de suite avec Patiño la conversation réclamée par Chauvelin au sujet de la part à accorder en Italie tant au roi de Sardaigne qu'à l'Empereur. Patiño ne fit point de réponse précise; cependant il n'avait opposé une fin de non-recevoir absolue à aucune des ouvertures faites par le garde des sceaux. Il paraissait seulement ne pas vouloir entrer en négociation avant d'avoir des propositions positives de la part des Puissances maritimes. Mais Patiño se heurta une fois de

(1) A. É. *Esp.*, t. 417. Vaulgrenant arriva à Madrid, le 18 septembre 1734; il se rendit le 24 à Balsaïn et fut reçu le 25 par Patiño et Leurs Majestés.

(2) *Ibid.*, f° 331. *Vaulgrenant à Chauvelin*, 29 septembre 1734.

(3) *Recueil des Instructions*, etc., t. XII bis, Espagne, p. 180-181.

(4) A. É. *Esp.*, t. 423, f°s 214 et 394. Vaulgrenant à Pecquet et Pecquet à Vaulgrenant, 8 et 24 décembre 1734.

plus à la volonté très arrêtée de ses maîtres de continuer la guerre; ce n'était pas pour traiter de la paix, disaient Élisabeth et Philippe, qu'ils venaient d'envoyer un corps de troupes en Lombardie. Vaulgrenant comprit « qu'il serait extrêmement dangereux que l'Espagne crût que la France songeait plus à la paix qu'à la guerre ». Chauvelin en tomba d'accord, tout en prévoyant de fortes difficultés du côté de l'Angleterre et de la Hollande (1).

L'ambassadeur n'avait pas tardé non plus à remarquer les relations fréquentes de Patiño avec le ministre anglais Keene; leurs conférences, toujours fort longues, se réitérèrent jusqu'à sept jours de suite; n'était-il pas naturel d'en conclure le bien-fondé des bruits qui couraient sur le rôle joué à la cour d'Angleterre par M. de Montijo? Sans doute Patiño protestait avec une extrême véhémence, au point même de se fâcher si fort contre des allégations dont l'avaient déjà fatigué Rottembourg et La Baune, qu'on jugea prudent de n'y plus revenir (2). Mais pouvait-on ajouter foi aux affirmations d'un homme qui ne se faisait jamais scrupule de mentir par politique? Comment ne pas s'étonner que, chaque fois qu'il recevait Keene, Patiño s'empressât de fournir spontanément à l'ambassadeur de France des explications si plausibles qu'elles en devenaient suspectes? Et que signifiaient les petites supercheries auxquelles recourait le premier ministre d'Espagne pour dissimuler les courriers qui arrivaient de Londres (3)?

De même, on avait beau savoir Philippe V très opposé à une

(1) A. É. *Esp.*, t. 417, f° 351. Vaulgrenant à Chauvelin, 29 septembre 1734; t. 418, f° 129. Vaulgrenant à Chauvelin, 25 octobre 1734; Chauvelin à Vaulgrenant, 28 octobre; f° 193, Chauvelin à Vaulgrenant, 22 novembre; f° 344, Vaulgrenant à Chauvelin, 20 décembre 1734.

(2) *Ibid.*, t. 417, f° 351. Vaulgrenant à Chauvelin, 29 septembre 1734; t. 421, f° 148, Chauvelin à Vaulgrenant, 12 octobre; Alcala, *Est.*, l. 4106, Triviño à Patiño, 11 octobre; A. É. *Esp.*, t. 418, f°s 175 et 299. Vaulgrenant à Chauvelin, 11 novembre et 8 décembre 1734.

(3) Mêmes lettres; et Vaulgrenant à Chauvelin, 10 janvier 1735. Vaulgrenant était présent quand on apporta les paquets du courrier de Montijo; Patiño prétendit qu'il n'y avait rien d'Angleterre, mais que c'étaient des dépêches des Indes; puis, obligé ensuite de s'expliquer sur certains points avec Vaulgrenant, il dit qu'il s'était trompé et que c'était le courrier d'Angleterre.

entente directe avec l'Empereur, on n'ignorait pas non plus qu'il suffisait d'une maladie ou même d'un vif mécontentement pour que ce prince sans volonté laissât faire son ministre et sa femme (1). Or on pensait qu'Élisabeth Farnèse ne désespérait pas encore d'obtenir pour don Carlos, Marie-Anne, la seconde fille de l'Empereur (2). On tenait pour prudent à Versailles de ne pas se poser en adversaires décidés de ce mariage, afin de n'être pas réduit, s'il se faisait, à le considérer comme un cas de rupture (3). Vaulgrenant le dit à Patiño comme de lui-même; celui-ci, bien entendu, se récria et protesta qu'on ne pensait plus à cette affaire depuis plusieurs années (4).

En réalité, le comte de Vaulgrenant avait reçu de Chauvelin et de Pecquet des instructions secrètes au sujet du mariage de don Carlos. Ils voulaient lui faire épouser « Madame », fille aînée de Louis XV, tandis que le Dauphin épouserait l'Infante (5); mais il convenait d'éviter « tout ce qui aurait l'air de demande ou de proposition ». L'ambassadeur risqua habilement quelques propos qui furent entendus, et il sut bientôt qu'il n'y avait point à compter sur le mariage de don Carlos et de Madame; il eût fallu l'attendre trop longtemps; Patiño avoua même à Vaulgrenant qu'il était question de faire épouser au roi de Naples soit la princesse cadette de Lorraine, soit une princesse de Salzbach. En revanche, tout le monde regardait comme assuré le mariage du Dauphin et de l'Infante, mais on ne se risquerait point à envoyer en France la jeune princesse. Madame de Nièvès, qui avait été gouvernante de la princesse de Brésil, gardait une rancune impitoyable à la cour de France et rappelait

(1) Chauvelin à Vaulgrenant, 22 novembre 1734.

(2) Voir sur cette question aux *Aff. étr., Esp.*, t. 426, f° 279 un *mémoire* rédigé, paraît-il, par Seneclerre, et daté d'août 1733.

(3) A. É. *Esp.*, t. 424, f° 179. Chauvelin à Vaulgrenant, 4 mars 1733.

(4) *Ibid.*, f° 280. Vaulgrenant à Chauvelin, 21 mars 1733.

(5) *Ibid.*, t. 413, f° 294. Pecquet à Vaulgrenant, 24 décembre 1734 : « Il me reste à traiter avec *vous une affaire plus importante encore*. Vous savez quels seraient nos désirs pour un double mariage de M. le Dauphin avec l'Infante et de don Carlos avec Madame. Vous avez déjà jeté un propos qui, tout *général* qu'il était, a été entendu et *bien reçu*. Je vous avoue que nous désirerions fort, surtout dans ce temps, que cette affaire de mariage pût se réchausser et prendre quelque consistance... » Pecquet recommande de réserver cette matière pour les lettres particulières, à lui adressées.

fort souvent ce qui était arrivé au temps du duc de Bourbon. Elle avait un grand crédit; et d'ailleurs ni le Roi, ni la Reine n'avaient besoin qu'on réveillât sur ce point leurs douloureux souvenirs (1).

II

La mission du comte de Vaulgrenant s'était ouverte sous les heureux auspices de la victoire des armes alliées. Coigny venait de triompher à Guastalla, Montemar achevait la conquête de la Sicile, Berwick et d'Asfeld avaient enlevé Philipsbourg et occupé la Lorraine. Malgré ces succès, M. de Vaulgrenant, pendant les premiers mois de son ambassade, devait avoir fort à faire à l'occasion des opérations militaires; contingents, subsistances, haut commandement, conduite générale de la guerre, tout fournissait matière à difficultés et à récriminations.

Pour ses débuts, il eut le plaisir de faire part à Leurs Majestés de la victoire de Guastalla; Philippe V, avide de détails, le retint fort longtemps, tandis qu'il écouta à peine le récit de la prise du château de Palerme et de l'entrée des troupes espagnoles à Messine (2). Malheureusement, on l'a dit, la bataille de Guastalla était une victoire sans lendemain; l'armée française était très affaiblie; les Impériaux recevaient des renforts; Coigny se trouvait paralysé dans sa marche en avant à peine entreprise. Il fallait à *tout prix* que l'armée des alliés se fortifiât, elle aussi; Louis XV fit personnellement les instances les plus pressantes auprès de son oncle pour qu'il envoyât enfin des troupes espagnoles. Peut-être aux motifs d'ordre militaire se joignait l'idée de contenir plus sûrement le roi de Sardaigne (3).

Mais, quoi qu'on fît, les secours ne pouvaient arriver avant deux mois. Les maréchaux français avaient donc beaucoup à craindre d'un adversaire dont aucun obstacle sérieux n'arrêtait l'élan.

(1) A. É. *Esp.*, t. 423, f° 244. Vaulgrenant à Pecquet, 2 mars 1735.
(2) Vaulgrenant à Chauvelin, 5 octobre 1734.
(3) A. É. *Esp.*, t. 417, f° 307. Louis XV au roi d'Espagne, 2 octobre 1734.

Cependant, comme les Autrichiens ne conservaient plus à la droite du Pô que le poste de la Mirandole, le maréchal de Coigny crut possible d'achever la campagne par la prise de cette place; il détacha Maillebois pour en faire le siège et s'obstina trop longtemps dans cette entreprise. Le 25 octobre, Maillebois était obligé de se retirer précipitamment à l'approche des Impériaux qui avaient de nouveau passé le Pô (1).

La situation devait s'aggraver encore par le défaut de fourrages et par la mauvaise volonté du roi de Sardaigne à fournir le nécessaire (2).

En vain le gouvernement français se flatta que ses instances auprès de Charles-Emmanuel auraient quelque succès et qu'avec les secours envoyés de France et d'Espagne les vainqueurs de Parme et de Guastalla pourraient reprendre l'offensive. On eut la honte d'abandonner le bas Oglio et de reculer jusqu'à l'Adda, laissant le Parmesan, le Plaisantin, le Modénais et le Crémonais exposés aux attaques de l'ennemi (3).

De telles nouvelles devaient produire l'effet le plus déplorable à la cour de Saint-Ildefonse. Déjà à la nouvelle de la levée du siège de la Mirandole, la Reine s'était indignée contre le maréchal de Coigny qui n'avait point secouru Maillebois; et, comme Vaulgrenant lui faisait observer que Coigny eût par ce mouvement facilité aux Impériaux le passage de l'Oglio : « Vous voyez bien! s'était-elle écriée; c'est ce fichu Milanais qui nous perd! » Le roi d'Espagne demandant ensuite à Vaulgrenant ce

(1) Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. Ier, p. 525-528

(2) Coigny à d'Angervilliers, 31 octobre 1734 : « J'avoue qu'il est bien fâcheux que nous en manquions, tandis que les troupes du roi de Sardaigne en ont toujours en abondance; mais j'ai déjà eu l'honneur de vous dire qu'elles ont été placées pendant toute la campagne dans les meilleurs quartiers et qu'elles ont eu toutes les préférences; et je crois qu'il aurait encore été plus fâcheux d'indisposer contre moi le roi de Sardaigne, avec qui je dois, selon vos ordres, garder toutes sortes de ménagements et que mes représentations sur cet article n'avaient déjà que trop aigri. »

(3) Coigny à d'Angervilliers, 10 novembre 1734. Pajol, t. I, p. 535 (lettre importante sur le rôle du roi de Sardaigne); Chauvelin à Vaulgrenant, 1er novembre 1734; A. É. *Esp.*, t. 418, f° 183. Chauvelin à Vaulgrenant, 22 novembre 1734 : « Je vous envoie des nouvelles d'Italie qui ne feront pas moins de peine en Espagne qu'elles en ont fait ici; mais le parti a paru en effet forcé... Nous voudrions avoir plus à nous louer du roi de Sardaigne... Il a refusé de faire des magasins de fourrages, etc. »

qu'il pensait d'un poste que les Impériaux occupaient : « Je ne le connais pas par moi-même, avait répondu l'ambassadeur; mais on m'a dit qu'il était impénétrable. » — « Comment, impénétrable! avait répliqué la Reine avec la même vivacité; il n'y a point d'endroit où l'on ne pénètre quand on le veut. J'espère que dans peu il y aura en Lombardie des gens qui pénétreront partout (1)! »

Vaulgrenant fit préparer Leurs Majestés par Patiño lui-même à l'annonce de la retraite de l'armée franco-sarde vers l'Adda (2); son audience, à lui, n'en fut guère plus commode. A peine fut-il en présence de Philippe V que celui-ci, attachant sur lui un regard fixe, dit : « Vous avez abandonné l'Oglio et vous vous êtes retirés à l'approche de l'ennemi. Je ne me serais pas attendu à ce mouvement après deux batailles gagnées! » La Reine interrompit le prince en disant : « Je m'y attendais. C'est M. le duc de Savoie qui est cause de tout; le mal vient de ce qu'il veut commander l'armée; il n'aurait jamais fallu lui en laisser le commandement. On dit que messieurs vos généraux ne se sont portés qu'avec peine à ce beau mouvement; nous voulons bien le croire, quoique nous sachions qu'ils sont les très humbles serviteurs de M. le duc de Savoie. Quand la guerre a commencé, je me suis attendue à tous les événements les plus fâcheux par rapport à mon pays. Je vous l'abandonne, il en arrivera ce qu'il pourra... »

Vaulgrenant s'efforça de rassurer l'héritière des Farnèse; le Roi se mit de la partie et la conversation finit mieux qu'elle n'avait commencé (3).

Entre autres résultats fâcheux, des incidents de cette nature ancraient de plus en plus Leurs Majestés Catholiques dans l'idée de ne subordonner sous aucun prétexte leurs généraux au roi de Sardaigne et même, s'il se pouvait, de ne pas lier leurs opérations à celles de l'armée franco-sarde. Dès le mois de sep-

(1) A. É. *Esp.*, t. 418, f° 175. Vaulgrenant à Chauvelin, 11 novembre 1734.
(2) *Ibid.*, Vaulgrenant à Chauvelin, 29 novembre 1734.
(3) *Ibid.*, f° 290. Vaulgrenant à Chauvelin, 8 décembre 1734.

tembre, le duc de Montemar, en informant M. de Bissy et le maréchal de Coigny du prochain retour d'une partie de ses troupes dans le nord de l'Italie, avait manifesté l'intention de les conduire lui-même. Il voulait par là, disait-il, mériter le cordon bleu, et il l'aurait (1).

Le gouvernement français consentait bien à donner le cordon bleu à Montemar, mais afin de se débarrasser de lui (2). En effet, la présence d'un capitaine-général en Lombardie soulevait toutes sortes de difficultés : comment concilier le roi de Sardaigne et un général espagnol si un Français ne servait d'intermédiaire? Et puis c'était la vieille question de l'égalité entre les maréchaux de France et les capitaines-généraux d'Espagne qui renaissait. Louis XV ne pouvait tolérer qu'une armée aussi considérable que la sienne fût commandée par un étranger. Or Montemar avait l'ancienneté sur Coigny. Écarter Montemar devint l'idée fixe du ministère de la guerre et de celui des affaires étrangères : les qualités militaires de cet officier étaient comptées pour rien; quant à son caractère, on le peignait d'odieuses couleurs (3).

Mais Élisabeth Farnèse et Philippe V tenaient à leur général qui, en définitive, avait jusqu'alors toujours été victorieux, à Oran, à Naples, en Sicile. Chacune de ses dépêches était reçue avec les plus grands éloges; on approuvait tout ce qu'il proposait; le plan même qu'il avait en tête pour la campagne de

(1) La Baune à Chauvelin, 6 septembre 1734.

(2) *A. É. Esp.*, t. 413, f° 294. Perquet à Vaulgrenant, 24 décembre 1734. On songeait aussi à donner le cordon bleu à Patiño : « La seule crainte qui nous puisse retenir encore est que du caractère dont est ce dernier, il ne nous devint plus *contraire* dans la *suite*, dans la crainte d'être soupçonné par ses maîtres ou de partialité ou de reconnaissance... »

(3) En octobre et en novembre, cette question remplit les lettres de Vaulgrenant et de Chauvelin (voir notamment les lettres du 5 et du 18 octobre). Le 17 janvier 1734, Vaulgrenant fait de Montemar ce fort méchant portrait : « Quelque parti que vous preniez, vous devez vous attendre à toutes les difficultés imaginables de la part de M. le comte de Montemar; c'est un homme sans politesse, sans éducation, détesté de son armée. Jamais esprit ne fut moins liant que le sien. Jugez de ce qu'il *fera*, muni d'ordres tels que ceux qu'il recevra de sa cour. On compte sur son bonheur plus que sur ses talents. On est persuadé qu'il n'a qu'à marcher en avant pour réussir. Vous le verrez *vouloir* affronter les ennemis jusque dans des postes inattaquables; si le roi de Sardaigne et les généraux français ne sont pas de son avis, vous le verrez attribuer à leur refus tous les événements qui ne seront pas favorables, et cela porte coup ici. »

Lombardie était singulièrement du goût de ses maîtres : c'était de se jeter brusquement sur les ennemis, sitôt arrivé, et sans donner à ses troupes le temps de prendre haleine (1).

Bref, quoique Louis XV l'eût demandé comme une marque d'amitié, Philippe V refusa de revenir sur la désignation du duc de Montemar; Charny resta en Sicile (2). Avant la fin de décembre, le vainqueur de Bitonto avertit le vainqueur de Guastalla et le marquis d'Orméa de sa prochaine arrivée. Dans une lettre adressée au duc de Saint-Aignan, il avait dit, ce qui déplut fort à Versailles, que les deux armées agiraient séparément (3).

III

C'était le pauvre Coigny qui allait payer l'obstination du roi d'Espagne à conserver le duc de Montemar à la tête de son armée. Le maréchal avait quitté les bords du Pô, pour se rendre à Versailles, dans les premiers jours de janvier, laissant le commandement au comte de Broglie; Charles-Emmanuel était retourné à Turin, où sa femme se mourait (4). De son côté, le comte de Kœnigsegg avait pris le chemin de Vienne; le comte de Wallis, commandant l'armée impériale, avait établi son quartier général à San Benedetto. Louis XV allait profiter de cette accalmie de la saison d'hiver pour confier à d'autres mains la conduite de la guerre. Substituer au maréchal de Coigny un officier supérieur plus ancien de grade que Montemar lui-même, n'était-ce pas résoudre la question posée, non pas en principe, il est vrai, mais du moins en pratique? Sans doute, Coigny n'avait pas démérité, mais la politique a de ces exigences, et d'ailleurs Coigny pourrait commander en Allemagne.

(1) A. E. *Esp.*, t. 424. Vaulgrenant à Chauvelin, 21 janvier 1735.
(2) *Ibid.*, f° 22. Le même au même, 6 janvier 1735.
(3) Chauvelin à Vaulgrenant, 24 décembre 1734.
(4) Elle mourut le 13 janvier 1735.

Or l'armée française comptait dans ses rangs un homme qui, s'il n'était maréchal que depuis peu (1), avait, par une heureuse conjoncture, été fait capitaine-général par Philippe V en personne, lors de la guerre de succession d'Espagne. C'était le duc de Noailles, grand d'Espagne de première classe et chevalier de la Toison d'Or. Devant celui-là du moins, Montemar et les Espagnols s'inclineraient, peut-être même sans trop de déplaisir. En outre, on avait tout lieu de penser que Noailles s'entendrait bien avec Charles-Emmanuel. Le 9 janvier, sa nomination fut décidée; le 24 et le 25, Triviño et Chauvelin l'annoncèrent à Patiño et à Vaulgrenant (2).

Elle fut en apparence très bien accueillie à la cour de Saint-Ildefonse. La Reine prit la parole la première et dit au Roi : « Sire, M. de Noailles est un de vos capitaines-généraux, et même le plus ancien que vous ayez; vous lui confieriez volontiers le commandement de vos troupes. — Oui, » dit le Roi. Élisabeth se tournant vers Vaulgrenant : « Voilà, dit-elle, toute difficulté et toute discussion terminées par rapport au commandement; j'en suis fort aise, car certainement il y en aurait eu. Le Roi ne se serait point désisté, je puis vous le dire en toute assurance; et, quoi que vous eussiez pu faire, il n'aurait jamais consenti à ce que vous vouliez exiger de lui; il peut vous le dire lui-même. » Philippe acquiesça aux paroles de sa femme. Et comme Vaulgrenant répétait que toutes discussions étaient bien contraires au désir du roi de France : « Il n'est plus question de cela, reprit la Reine; M. de Noailles commandera nos troupes, cela est décidé... Mais je vous avertis que nous ne voulons point de M. le duc de Savoie. Le Roi ne lui donnera ni commandement, ni la moindre autorité sur ses troupes; je vous le déclare net, afin que vous n'en prétendiez pas cause d'ignorance; je vous prie de le mander à votre cour, il est bon qu'elle en soit informée d'avance; nous ne pouvons

(1) Il avait été fait maréchal à l'occasion du siège de Philipsbourg.

(2) Alcala, *Est.*, l. 4089. Triviño à Patiño, 24 et 31 janvier 1734; A. É. *Esp.*, t. 424, f° 71. Vaulgrenant à Chauvelin, 25 janvier 1734.

pas nous fier à lui, nous ne nous y fierons jamais; en un mot, nous ne pouvons, ni ne voulons lui confier nos troupes; au bout du compte, les Français et les Espagnols joints ensemble seront assez forts, nous nous passerons fort bien de M. de Savoie et de ses troupes; nous n'avons plus que faire de lui, ainsi il n'y a qu'à le laisser là et ne nous point embarrasser du parti qu'il pourra prendre. »

Vaulgrenant était d'autant plus surpris que, quelques jours auparavant, Patiño, avec son astuce accoutumée, lui avait dit que, le roi de Sardaigne étant généralissime, cela épargnerait bien des difficultés. Il essaya pourtant de ramener la Reine; vains efforts; celle-ci se borna à répondre vivement que le roi de France lui-même ferait bien de veiller sur le duc de Savoie, que la mort de sa femme rendait ce prince encore plus suspect et que l'Empereur allait le gagner avec la promesse d'une archiduchesse qu'il ne lui donnerait pas, mais dont la seule offre suffirait à le faire changer de parti (1).

Malgré tant de belles assurances prodiguées à l'occasion du choix du maréchal de Noailles, on n'était pas au fond très satisfait en Espagne de la résolution prise par le roi de France. On faisait rechercher dans les bureaux de la guerre la patente de capitaine-général accordée à Noailles en 1711 et, comme on ne la trouvait pas (2), on attribuait au Roi et à la Reine l'intention de rétracter ce qu'ils avaient dit à Vaulgrenant. D'autre part, afin d'arriver à une solution définitive, Philippe V songeait à transformer ses capitaines-généraux en maréchaux d'Espagne, sur le pied de ceux de France; Caylus avait été chargé de dresser un projet et de faire venir une copie des patentes de maréchal de France (3). Enfin, Montemar, en écrivant au duc de Noailles, lui marquait sa joie « de ce qu'il avait

(1) A. É. *Esp.*, t. 424, f° 115. Vaulgrenant à Chauvelin, 2 février 1735.

(2) Il est probable qu'elle n'avait jamais été délivrée; elle fut offerte par Philippe V en avril 1711; Louis XIV autorisa Noailles à l'accepter; mais Noailles demanda qu'on différât de la lui remettre. *Mémoires de Noailles*, livre X, année 1711.

(3) A. É. *Esp.*, t. 424, f° 159. Vaulgrenant à Chauvelin, 14 février 1735. Alcala, *Est.*, l. 4089. Triviño à Patiño, 14 février 1735.

le commandement des armées espagnoles comme ce maréchal avait celui des armées françaises, et de ce qu'ils étaient *compañeros* », expression qui assurément ne marquait de sa part aucune subordination (1). Vaulgrenant était persuadé que Montemar avait des instructions secrètes qui lui permettaient de marcher seul, le cas échéant (2).

IV

Le plan du duc de Noailles était de tâcher de prévenir l'ennemi, en faisant occuper par les Espagnols les postes du Modénais et du Parmesan et en rassemblant sous Crémone toutes les troupes de France et de Sardaigne, puis de se porter diligemment sur l'Oglio, de là sur le Mincio, avec le nécessaire pour prendre Goïto; d'avancer en même temps quelques « têtes » vers l'embouchure de l'Oglio et si, comme il était probable, l'ennemi abandonnait ses postes de ce côté-là et dans le Crémonais, d'établir un pont sur le Pô à Guastalla; si l'ennemi prenait les devants et se plaçait sur l'Oglio, Noailles comptait s'ouvrir un passage et confiner au moins les Impériaux dans le Seraglio (3).

Le roi de Sardaigne approuva ces vues et exprima le désir qu'elles fussent agréées du duc de Montemar. On avait espéré que ce général viendrait à Turin conférer sur les opérations; on l'y avait même invité; mais il n'avait pas daigné répondre sur cet article (4). Interrogé par écrit, Montemar fit savoir qu'il opérerait sa jonction par le Bolonais, afin d'être plus à portée du Pô, mais que, faute de subsistances, il lui serait impossible de se mettre en mouvement avant le mois de mai. Dès lors, l'armée des deux couronnes ne pouvait marcher en avant. Si les Français abandonnaient le Modénais avant l'arrivée des Espagnols, les Impériaux fermeraient les débouchés aux troupes

(1) Chauvelin à Vaulgrenant, 22 mars 1735.
(2) Vaulgrenant à Chauvelin, 7 mars 1735.
(3) *Mémoires de Noailles*, 3e partie, liv. III (éd. Michaud), p. 294, et Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. Ier, p. 563.
(4) *Mémoires de Noailles*, p. 294.

venant de Toscane. D'un autre côté, il paraissait nécessaire que l'armée d'Espagne retînt une partie des forces impériales à la droite du Pô, pendant que l'armée franco-sarde opérerait sur l'Oglio. Le maréchal de Noailles soupçonnait chez le duc de Montemar l'intention de s'emparer des places d'Orbitello et de Porto-Ercole avant d'entreprendre aucune autre opération; il le pressa donc encore une fois de lui indiquer un rendez-vous. L'entrevue eut lieu à Parme, le 12 avril (1).

Montemar sembla désirer très vivement qu'on le chargeât d'opérations particulières et que les troupes espagnoles ne fussent pas séparées. Toutes les mesures furent prises pour le satisfaire et d'autant plus volontiers qu'on savait plaire du même coup à Charles-Emmanuel. Dans cet entretien, qui ne dura pas moins de cinq heures, les deux généraux réglèrent les points essentiels concernant l'ouverture et la suite de la campagne (2). L'accord ne fut pas toujours aisé à établir : « Mon frère le capitaine-général, écrivait Noailles au cardinal de Fleury, est un peu délicat et chatouilleux; mais, comme je connais son tempérament, je me suis arrangé là-dessus, et j'espère que le Roi sera bien servi (3). »

Cependant la saison avançait et l'armée demeurait dans l'inaction. A Versailles, les ministres s'impatientaient. Noailles manda au duc de Montemar que l'armée s'assemblerait vers le 10 mai et qu'il fallait que les Espagnols se trouvassent alors sur le Panaro. Montemar répondit qu'il y serait, mais qu'il ne croyait pas qu'on dût se mettre en campagne avant de trouver sur la terre assez d'herbe pour la cavalerie.

Ces longs retards avaient fini par obliger le duc de Noailles à modifier son plan. Au lieu de marcher sur l'Oglio et vers le Mincio, l'armée franco-sarde se trouvait dans la nécessité d'ouvrir la campagne sur la rive droite du Pô. Le 20 mai enfin, le roi de Sardaigne, le maréchal de Noailles et le duc de Montemar se trou-

(1) Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. Ier, p. 566.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 295; et lettres du maréchal de Noailles au roi de Sardaigne, 14 avril, et à d'Angervilliers, 16 avril 1735. Pajol, p. 566-569.

(3) Noailles à Fleury, 25 avril 1735, cité dans les *Mémoires de Noailles*, p. 295.

vèrent à Guastalla (1). Là encore, les questions de point d'honneur faillirent compromettre l'entente. Montemar, invité à dîner par le roi de Sardaigne, fit savoir qu'il ne céderait point le pas au général français. L'ambassadeur d'Espagne en avertit d'Orméa, disant qu'il fallait chercher quelque expédient, sans quoi il arriverait une affaire. Heureusement, Noailles n'avait pas reçu d'invitation; sous prétexte qu'il avait besoin de repos, il demanda au Roi la permission de se retirer. En revanche, Montemar lui laissa prendre la première place dans les conférences : « Je vois avec plaisir, écrivit le garde des sceaux au maréchal, qu'en usant de toute la prudence possible vous avez fait jusqu'à présent, et vous êtes résolu de faire, ce qui peut concerner la décence et la représentation due à vos dignités et au commandement qui vous est confié (2). »

Les troupes espagnoles mirent à leurs drapeaux et étendards des cravates couleurs de feu et blanc pour marquer l'alliance; les troupes françaises leur rendirent la politesse, mais ajoutant une troisième couleur, celle du roi de Sardaigne (3).

Les opérations commencèrent le 30 mai; les Espagnols avaient mission de s'emparer de Revere, sur la rive droite du Pô, en face d'Ostiglia; sans l'intervention des Français, sollicitée par Montemar lui-même, ils risquaient fort d'être culbutés par l'armée impériale; la défaite probable fut changée en victoire, et, le 7 juin, Français et Espagnols étaient maîtres de la place (4).

Les Autrichiens ainsi rejetés à la gauche du Pô, le maréchal avait hâte de reprendre son plan sur l'Oglio; il y porte ses troupes le 13 juin. Les ennemis se retirent avec précipitation, abandonnant Ostiglia et Borgoforte. Alors Noailles, sans attendre son arrière-garde, passe l'Oglio et s'avance jusqu'à la portée du canon de Mantoue, tandis que le comte de Ségur

(1) Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. 1er, p. 572.
(2) Chauvelin à Noailles, 4 juin 1735; cité *Mémoires de Noailles*, p. 297.
(3) Noailles à d'Angervilliers et d'Angervilliers à Noailles, 1er et 11 juin 1735. Pajol, p. 575.
(4) Fontanieu à d'Angervilliers, 7 juin 1735. Pajol, p. 579.

court investir Goïto. Celui-ci feint pendant la nuit de jeter un pont sur le Mincio : la garnison, trompée par cette ruse, craignant qu'on ne lui coupe la retraite, quitte la place, le 16 juin, à la pointe du jour, et Ségur en prend possession (1).

Montemar avait réglé ses mouvements sur ceux de Noailles. Il avait passé le Pô; le Seraglio était occupé de toutes parts; le 18 juin, il joignait son armée à celles de la France et du Piémont; le Mincio était franchi; l'ennemi reculait à marches forcées, derrière l'Adige, assurait-on.

Dès lors la question se posait : fallait-il poursuivre les Impériaux au delà de l'Adige, dans le Trentin, ou faire le siège de Mantoue? Dans une conférence, tenue le 20 chez le roi de Sardaigne entre Noailles, Montemar et d'Orméa, « on convint unanimement de l'inutilité, de l'imprudence même de la poursuite »; on reconnut « que la fin de la guerre en Italie dépendait uniquement du siège de Mantoue, et que c'était le seul objet auquel les alliés devaient s'attacher ». Mais, comme les préparatifs de ce siège n'étaient pas faits, on décida de placer les troupes dans les meilleurs cantonnements qu'il se pourrait. On examina ensuite les moyens d'exécuter l'entreprise contre Mantoue; Montemar demanda d'abord, « comme si c'eût été une question nouvelle, si les alliés ne contribueraient pas aux frais de ce siège, chacun en proportion, tant par rapport à l'artillerie que pour les autres dépenses ». D'Orméa fit observer « que c'était chose convenue que l'Espagne devait faire les frais »; Noailles rappela à Montemar qu'il l'avait reconnu lors de l'entrevue de Parme; et celui-ci n'insista plus (2).

Dans l'espoir de précipiter encore la retraite de l'ennemi, Noailles le fit poursuivre par deux mille hommes sous les ordres du marquis de Bonas, tandis que deux cent cinquante carabiniers espagnols chargeaient avec une impétuosité furieuse un corps dix fois plus nombreux d'Allemands. Tentative impru-

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 209.

(2) Mémoire rédigé par Noailles, cité par Pajol, t. Ier, p. 586-587; il y a une petite contradiction entre cet écrit authentique de Noailles et les *Mémoires de Noailles*, p. 300, qui disent que Noailles se prononça pour la marche dans le Trentin.

dente; le 21 juin au soir, Bonas était menacé à Castel-Nuovo de se voir attaqué et coupé; Noailles averti marcha toute la nuit avec 10.000 hommes; les Impériaux pouvaient l'attendre au pied du mont Baldo où ils avaient un poste excellent; ils aimèrent mieux passer l'Adige, le 23, et ils disparurent de l'Italie (1).

Montemar, appelé par Noailles, n'avait pas eu le temps d'arriver; il reprocha au maréchal de ne pas l'avoir attendu vingt-quatre heures, ce qui eût été, disait-il, plus conforme à l'harmonie et au concert qui devaient régner entre eux. Mais, selon la réponse de Noailles, il s'agissait de sauver deux mille hommes des meilleures troupes de France, et, pour cela, ou de faire retirer ce détachement du marquis de Bonas, ou de lui donner du secours : « Le premier parti ne convenait pas à l'honneur des armes et le second ne souffrait point de retardement (2). »

Les deux généraux conférèrent le 28 juin avec le roi de Sardaigne; on convint de la manière dont se ferait le blocus de Mantoue, et l'on régla les quartiers de rafraîchissement pour les troupes alliées, jusqu'à ce que, les chaleurs de la canicule passées, on pût rentrer en campagne : « Voilà les ennemis hors d'Italie, écrivit le cardinal de Fleury à Noailles en le félicitant : la question est de les empêcher d'y rentrer; car vous savez que les Juifs n'étaient pas plus amoureux de la Palestine que les Impériaux le sont du pays dont vous venez de les chasser. Vous êtes bon et sage, vous êtes zélé pour le service du Roi; et il n'y a pas lieu de douter que vous ne preniez les partis les plus convenables et les plus possibles (3). »

Le siège de Mantoue allait être pour l'alliance des trois couronnes une nouvelle pierre d'achoppement.

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 300; et Pajol, *op. cit.*, p. 387-388.
(2) *Ibid.*
(3) Fleury à Noailles, 30 juin 1735; cité *Mémoires de Noailles*, p. 301.

CHAPITRE VI

Les négociations de 1735 antérieures aux préliminaires de Vienne. — La médiation anglo-hollandaise. — Conditions de paix débattues entre la France et l'Espagne. — Médiation de la France entre l'Espagne et le Portugal. — Nouveaux et graves démêlés entre le roi d'Espagne et le roi de Sardaigne. — Signature des préliminaires de Vienne par la France, à l'insu de l'Espagne, 3 octobre 1735.

FÉVRIER-OCTOBRE 1735.

Les victoires de la France et de l'Espagne en Italie n'avaient pas détourné, bien au contraire, les puissances maritimes de leur projet de médiation (1). Après la bataille de Guastalla, puis à la fin de 1734, elles avaient de nouveau pressenti les gouvernements intéressés (2). Rien cependant de ces négociations secrètes n'avait percé au grand jour, lorsque, le 3 février 1735, le roi Georges II, dans le discours du Trône, déclara au Parlement que, d'accord avec les États Généraux, il avait travaillé au rétablissement de la paix et proposé sa médiation aux puissances belligérantes : après d'assez longues difficultés, cette médiation venait d'être acceptée; le roi d'Angleterre allait être sous peu en état de présenter un plan d'accommodement général qui respecterait les droits et les intérêts de tous. Le Parlement approuva la conduite du gouvernement et promit de l'appuyer. Peu de jours après, le bruit courait à Paris qu'on était déjà d'accord sur les articles préliminaires. C'était un peu trop se presser.

(1) Simancas, *Est.*, l. 4374. Documents relatifs à la médiation offerte par l'Angleterre et par la Hollande pour conclure la paix générale, 1734-1737.

(2) A. E. *Esp.*, t. 418. Vaulgrenant à Chauvelin; Alcala, *Est.*, l. 4089. Triviño à Patiño, 18 janvier 1735; *Gaceta de Madrid*, 18 et 25 janvier 1735; Danvila y Collado, *Reinado de Felipe III*, t. I, p. 119; Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, ch. XVII.

I

Vers la fin de février, les deux puissances maritimes remettaient en même temps aux ministres de France et de Sardaigne à la Haye un projet de pacification qu'elles faisaient également tenir à la cour d'Espagne. En voici les traits essentiels.

Stanislas Leszczynski renoncerait librement à la couronne de Pologne; il garderait le titre et les honneurs royaux, ainsi que ses revenus; une amnistie serait accordée à tous ceux qui avaient embrassé sa cause; la diète polonaise accepterait ces conditions; toute l'Europe les reconnaîtrait; et les troupes russes se retireraient.

L'Empereur céderait à don Carlos Naples et la Sicile; au roi de Sardaigne, Tortone, Novare et le Vigévanasque.

La France et l'Espagne lui restitueraient le reste de leurs conquêtes en Italie; don Carlos lui ferait abandon de ses droits sur la Toscane, Parme et Plaisance.

Le roi de France donnerait sa garantie à la Pragmatique de l'Empereur; le roi d'Espagne renouvellerait la sienne; le roi de Sardaigne suivrait l'exemple de ses alliés.

Sans plus attendre, on proclamerait un armistice général (1).

Comment Leurs Majestés Catholiques, comment Patiño, allaient-ils être affectés par ces propositions? Très mal probablement, se disait Chauvelin, qui savait déjà, par Chavigny, de quelle manière Montijo les avait accueillies à Londres. N'était-il pas à craindre que la cour d'Espagne n'en fût que plus portée à une entente directe avec l'Empereur, de toutes les solutions la plus dangereuse pour la France? Quel effet produirait en pareille occurrence un mot de l'Empereur favorable au mariage de don Carlos et de l'archiduchesse Marie-Anne? Donc ne s'avancer que pas à pas; feindre d'être absolument

(1) *Recueil de Rousset*, t. X, p. 455.

passifs en cette affaire, répéter que la question de Pologne seule intéressait directement la France et que, pour toutes les autres, elle laissait à ses alliés le soin de se déterminer eux-mêmes; ne témoigner aucune opposition au mariage autrichien; tout en ayant l'air de blâmer le projet anglo-hollandais, insinuer en conversation que la France ne tenait pas à prolonger la guerre, quand l'Espagne trouverait le moyen de faire une paix honorable et solide; telles furent les instructions que le garde des sceaux s'empressa de faire parvenir au comte de Vaulgrenant. Il les résumait en quelques propositions très formelles et très claires (1).

Fleury et Chauvelin avaient évité de s'expliquer sur le plan, envoyé par le marquis de Fénelon, avec le secrétaire Triviño qui se tenait pour offensé de ce silence. En revanche, ils avaient été contraints d'entendre les protestations de l'abbé Franquini, ministre du grand-duc de Toscane; que la France, disait-il, ne tolérât pas un nouveau et odieux sacrifice de la liberté de la Toscane, qu'elle ne lui laissât pas enlever son souverain légitime, qu'elle ne la forçât point à échanger la domination très douce du roi des Deux-Siciles contre le joug intolérable de la maison d'Autriche (2)! Les ministres français répondirent que rien ne se ferait sans l'assentiment de Leurs Majestés Catholiques : plus sûrs de la fermeté de Philippe V et d'Élisabeth que de celle de Fleury, Triviño et Franquini se sentirent rassurés.

(1) A. É. *Esp.*, t. 424, f° 179. Chauvelin à Vaulgrenant, 4 mars 1735. « Nous prévoyons que l'Espagne sera extrêmement mécontente du plan. — Nous pouvons craindre qu'elle n'en soit plus empressée pour un accommodement particulier avec l'Empereur. — Il serait extrêmement funeste pour l'alliance, pour nous en particulier, dès qu'il aurait pour effet de sacrifier le roi de Sardaigne et l'affaire de Pologne. Nous croyons ne pouvoir prévenir ce coup qu'en inspirant assez de confiance à la Reine pour qu'elle n'agisse que de concert avec nous. — Nous jugeons aussi ne pouvoir y parvenir plus sûrement qu'en faisant cesser l'opinion que nous serions opposés au mariage avec la seconde archiduchesse. — En même temps cependant, la Reine est trop vive et trop indiscrète pour vous hasarder à donner d'abord à cela l'air d'une proposition directe. — Vienne même pourrait sacrifier aux Anglais ce que nous aurions avancé en votre nom sur le consentement au mariage. Le contre-coup serait embarrassant. — Il en faut donc dire assez pour inspirer la confiance qui nous est si nécessaire dans ce moment-ci de la part de l'Espagne et pas assez pour qu'on puisse nous sacrifier et nous compromettre sans utilité et sans sûreté. »

(2) Alcala, *Est.*, I. 4089. Triviño à Patiño, 14 mars 1735.

Avant que la lettre de Chauvelin et le texte même du projet anglo-hollandais parvinssent à Madrid, on reçut un courrier de Montijo qui faisait part des conversations qu'il avait eues sur la matière avec les ministres anglais et avec Chavigny. La première réflexion de Leurs Majestés Catholiques fut qu'il fallait avertir en hâte don Carlos de presser le siège de la citadelle de Messine, afin qu'elle fût prise avant la suspension d'armes. Patiño fit observer que le roi d'Espagne était absolument maître de rejeter les conditions proposées par l'Angleterre et par la Hollande (1).

Quand il en eut connaissance, il ne se repentit pas d'avoir émis cet avis. On ôtait, disait-il, à l'Espagne beaucoup plus qu'on ne lui donnait; il n'eût tenu qu'à elle de faire, sans combat, l'échange de Naples et de la Sicile contre la Toscane, car l'Empereur avait insinué cet échange; ce prince serait plus puissant en Italie qu'avant la guerre. Quant au roi de Pologne, on ne ménageait guère par de telles offres l'honneur de la France; l'idée d'abdication était ridicule; seul le roi de Sardaigne était bien traité; une suspension d'armes était inacceptable, tant que la négociation n'aurait pas fait de sérieux progrès. En face des représentants de l'Angleterre et de la Hollande, Patiño se contint mieux que devant Vaulgrenant; il les écouta « sans mécontentement, ni altération », se bornant à les renvoyer à la réponse écrite dont il délibérerait les termes avec ses alliés.

Le Roi et la Reine se fâchèrent plus fort que Patiño et déclarèrent tout net « qu'il n'y avait qu'à répondre qu'on n'en voulait point ». Aux insinuations de Vaulgrenant, encore qu'assez timidement risquées, on répliqua « qu'il fallait pousser vivement la guerre (2) ».

Ce n'était point du tout le compte du gouvernement français : Fleury et Chauvelin demandèrent qu'au moins la réponse fût tournée de sorte qu'elle ne décourageât pas absolument les puis-

(1) A. É. *Esp.*, t. 424, f° 232. Vaulgrenant à Chauvelin, 7 mars 1735.
(2) *Ibid.*, Vaulgrenant à Chauvelin, 16 et 21 mars 1735.

sances médiatrices; ne s'exposerait-on pas autrement à les rejeter tout à fait du côté de l'Empereur, à qui elles se joindraient pour imposer par la force ce qu'on aurait refusé d'examiner de bonne volonté (1)?

L'Empereur en effet, dans sa réponse très promptement envoyée (vers la fin de mars), ne manqua pas de leur adresser, en ce sens, un appel des plus explicites (2).

Celle des alliés devait se faire attendre plus longtemps; sans doute, don Carlos s'en remit sur-le-champ à ses parents du soin de défendre ou de sacrifier ce qu'ils voudraient de ses intérêts (3); mais la France, l'Espagne, la Sardaigne même, étaient résolues à se voir venir les unes les autres; les pourparlers ne pouvaient qu'être lents et pleins de sous-entendus. A Versailles cependant, on avait décidé de tâcher d'amener l'Espagne à l'idée d'une suspension d'armes et d'un congrès, satisfaction très suffisante, pensait-on, du moins pour le présent, aux avances des puissances maritimes.

La venue simultanée de l'ambassadeur d'Angleterre en Hollande, Horace Walpole, et du marquis de Fénelon, à Paris, dans les premiers jours d'avril, fut une grosse alerte pour le secrétaire Triviño. Que ne pouvait-on redouter de l'influence bien connue de « l'intrépide » Anglais sur le cardinal de Fleury? Celui-ci, voire jusqu'à Chauvelin, ne parurent d'ailleurs que médiocrement satisfaits de sa visite, tout en traitant de « ridicule » le bruit qu'elle causa.

Les conférences n'en furent ni moins longues, ni moins intimes, dans le secret du tête-à-tête, à Issy. Que se dit-on? Aux questions anxieuses de Triviño le vieux Cardinal se contenta de repondre « de l'air le plus ingénu » que Walpole avait parlé tout le temps, sans autre dessein que de justifier les articles du projet; qu'il s'était, quant à lui, borné à écouter et à dire, en forme de conclusion, que le roi de France ne répondrait rien

(1) A. É. *Esp.*, t. 424, f° 275. Chauvelin à Vaulgrenant, 29 mars 1735.
(2) *Recueil de Rousset*, t. X, p. 463; Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 457-458.
(3) Alcala, *Est.*, l. 2706. Don Carlos à ses parents, 12 avril 1735.

sans ses alliés. On ne pouvait être plus fidèle. Le garde des sceaux lut au secrétaire espagnol un projet de réponse, simple brouillon, ajoutait-il, qui devait être soumis au Conseil d'État, et il le lut si vite que Triviño n'en retint à peu près rien (1).

Une lettre particulière écrite par Chauvelin au comte de Vaulgrenant ne faisait guère que souligner l'embarras du gouvernement français et son désir formellement exprimé dans un mémoire destiné au roi d'Espagne de voir ce prince agréer l'armistice et le congrès (2).

Au fond, le Cardinal souhaitait la paix, craignant une brusque défection de l'Espagne, et, d'autre part, il n'osait pas le dire trop ouvertement, de peur de provoquer justement cette défection, étant donnés les sentiments très belliqueux encore du roi et de la reine d'Espagne (3). Le moment lui paraissait venu pourtant d'obtenir de Leurs Majestés Catholiques qu'elles fissent enfin connaître le point où elles pourraient réduire leurs prétentions. Par deux fois, le 5 et le 12 avril, Vaulgrenant reçut l'ordre de s'en informer d'une façon positive (4).

A cette ouverture Patiño fit moins mauvaise mine qu'on ne l'avait pensé. Il était las — et ses maîtres l'étaient bien davantage — du trop long silence gardé par la France sur les propositions de l'Angleterre et de la Hollande; il en était arrivé à de tels soupçons qu'il avait ordonné de suspendre le paiement des subsides. Keene et Van der Meer l'avaient insidieusement poussé dans cette voie (5).

(1) Alcala, *Est.*, l. 4089. Triviño à Patiño, 4 avril 1735.

(2) A. É. *Esp.*, t. 424, f° 310. Chauvelin à Vaulgrenant, 3 avril 1735; mémoire du 5 avril 1735; *Gaceta de Madrid*, 26 avril 1735. Chauvelin dit dans sa lettre qu'on ne peut encore rien proposer de précis à l'Espagne, parce que, si épuisée que puisse être cette puissance et hors d'état d'obtenir pour don Carlos tout ce à quoi elle prétend, la Reine ferait cependant un crime à la France de tout ce qu'elle proposerait de diminuer. La Reine tirerait de là un prétexte pour négocier seule avec l'Empereur. De même, à Turin, on ne serait pas éloigné d'accepter ce qui est offert par l'Empereur. La suspension d'armes, étant donnée la situation des alliés, serait avantageuse. Répéter à la reine d'Espagne que, malgré le voyage de Walpole, le gouvernement ne se laissera ni séparer de ses alliés, ni intimider.

(3) *Recueil des instructions*, etc., Espagne, t. XII bis, p. 182.

(4) A. É. *Esp.*, t. 424, f°s 310 et 325. Chauvelin à Vaulgrenant, 5 et 12 avril 1735.

(5) A. É. *Esp.*, t. 425. Vaulgrenant à Chauvelin, 4 avril 1735; le 11 avril, Vaulgrenant écrit encore : « Ce n'a pas été sans peine qu'avant la réception de vos lettres du 20 du mois dernier je suis parvenu à calmer Leurs Maj. Cath. et M. Patiño sur la continuation

Il avoua, mais en son nom propre, qu'il ne serait pas fâché de faire la paix; la guerre devenait une bien lourde charge pour le royaume et il ne savait plus comment faire face aux dépenses. Il eût volontiers agréé d'abord une suspension d'armes équitable, puis comme conditions définitives, la cession à don Carlos des royaumes de Naples et de Sicile, plus la Toscane; car, faisait-il observer avec assez de raison, le roi des Deux-Siciles ne saurait être tranquille possesseur de son État, si l'Empereur était maître à Florence; ni lui, ni l'Espagne ne pourraient entretenir une armée suffisante; il lui faudrait une barrière; l'Empereur aurait le Mantouan, le Parmesan, le Plaisantin et, du Milanais, ce qu'on ne donnerait pas au roi de Sardaigne. Patiño ne s'expliqua pas sur les compensations qu'on offrirait à Stanislas (1).

Que ce fût ou non la sincère pensée du ministre, elle n'engageait pas l'Espagne, puisque la Reine ne s'était pas personnellement expliquée. Or, tout comme l'année précédente, Élisabeth Farnèse se récria très fort contre une pareille paix, et ne tint aucun compte des vœux de la France (2).

Lorsque, après un mois écoulé, Keene et Van der Meer se rendirent de Madrid à Aranjuez pour réclamer de Patiño une réponse qu'on leur faisait attendre, le ministre leur dit qu'il n'en avait point à leur donner. « Eh quoi! demanda Van der Meer, n'êtes-vous donc pas encore d'accord avec la France? » — « Les deux couronnes, qui n'ont que les mêmes sentiments, les mêmes principes et les mêmes intérêts, sont et seront toujours d'accord, » répliqua Patiño. Van der Meer pria alors le ministre de

de votre silence par rapport au projet de pacification présenté. Les lettres de M. de Montijo arrivées ici la nuit du 4 au 5 de ce mois par un courrier que M. Triviño a envoyé par lesquelles on a appris le départ d'Horace Walpole pour la France, l'avis qu'a donné en même temps M. Triviño du retour de M. de Fénelon, ces deux circonstances avaient considérablement augmenté les soupçons déjà conçus et le mécontentement dont vous aurez vu que j'avais eu lieu de m'apercevoir. M. Patiño, qui jusqu'alors ne m'avait marqué que de l'étonnement sans m'avoir témoigné directement ni plainte, ni soupçon, me parla le lendemain de l'arrivée de ce courrier par ordre de Leurs Maj. Cath., de façon à ne me laisser aucun doute sur l'effet... »

(1) A. É. *Esp.*, t. 425, f° 46. Vaulgrenant à Chauvelin, 16 avril 1735; et *Recueil des Instructions*, etc., Espagne, t. XII bis, p. 183.

(2) *Ibid.*

lui indiquer quand on donnerait la réponse et si l'on pouvait espérer qu'elle serait pacifique. « On donnera, dit encore Patiño, la réponse dans son temps. Les alliés, constants dans leurs résolutions et fermes dans leurs principes, persistent, ainsi qu'ils l'ont toujours déclaré, dans leurs intentions pour une paix solide et honorable. » — « Pour remporter une réponse aussi laconique, s'écria Keene, nous aurions aussi bien fait de ne pas venir. » Patiño lui répondit poliment « qu'il en aurait été fâché, puisqu'il aurait été privé du plaisir de les voir (1) ».

Même démarche et même insuccès des deux ambassadeurs, au commencement et au milieu de mai; à leur très vif mécontentement, Patiño refusa de leur donner aucun écrit qui ne fût pas la réponse concertée avec la France (2); et cette réponse n'était guère encourageante (3). Aussi disait-on à Londres que la démarche des puissances maritimes avait été accueillie avec un entier mépris.

Les préparatifs militaires d'Anne Iwanowna, qui annonçait l'envoi d'une armée en Allemagne et en Italie, une nouvelle déclaration de Louis XV en faveur de Stanislas Leszczynski achevaient de dissiper aux yeux du public tout espoir d'une prompte pacification (4).

La plupart des puissances n'avaient pas cependant renoncé au projet d'armistice qui devait, dans leur pensée, être le prélude des négociations décisives; le prince Eugène, en partant pour prendre le commandement de l'armée du Rhin, emportait les pleins pouvoirs nécessaires pour le conclure, si l'ennemi offrait des conditions acceptables (5); les ambassadeurs de France, d'Espagne et de Sardaigne se rendaient en Hollande, où se trouvait momentanément le roi d'Angleterre, en route pour ses États d'Allemagne (6); Chauvelin insistait plus que jamais

(1) A. É. *Esp.*, t. 425. Vaulgrenant à Chauvelin, 18 avril 1735.
(2) *Ibid.*, Vaulgrenant à Chauvelin, 9 et 16 mai 1735.
(3) *Recueil de Rousset*, t. X, p. 468.
(4) Alcala, *Est.*, l. 4089. Triviño à Patiño, 11 avril et 16 mai 1735; *Gaceta de Madrid*, 10 et 17 mai 1735.
(5) Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, ch. XVIII.
(6) *Gaceta de Madrid*, 28 juin 1735.

pour que le roi d'Espagne cédât (1). Mais celui-ci tenait bon et déclarait que, quant à lui, il ne signerait pas d'armistice, tant qu'on ne serait pas d'accord sur les articles préliminaires essentiels (2).

Les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande jouaient à Madrid un personnage embarrassant; ils priaient Vaulgrenant de les aider; mais celui-ci leur répondait que c'était à eux de proposer des conditions telles qu'on y pût consentir, qu'en ce cas les alliés, toujours d'accord, ne refuseraient pas de s'y prêter. Van der Meer ne cacha pas à Vaulgrenant que, s'il leur disait d'un mot à l'oreille, à lui et à Keene, ce qu'il faudrait pour rendre le projet acceptable, l'affaire pourrait avancer. « Ce n'est point à moi, fit l'ambassadeur de Louis XV, à vous donner des conseils et des ouvertures. Vous savez ce qui s'est passé avant et depuis le commencement de la guerre, ainsi que l'état des choses; en vous réglant sur ces connaissances, vous ne pouvez vous tromper. » Van der Meer répliqua qu'il voyait bien qu'on voulait achever la campagne, ce que Vaulgrenant rejeta sur les puissances médiatrices, en disant « qu'elles avaient apparemment jugé que l'Empereur devait être encore plus réduit qu'il ne l'était puisqu'elles s'y étaient prises de manière à lui faire supporter les frais d'une nouvelle campagne (3) ».

(1) A. É. *Esp.*, t. 428. Chauvelin à Vaulgrenant, 10 et 31 mai 1735.

(2) *Ibid.*, Vaulgrenant à Chauvelin, 23 mai, 1er, 13 et 19 juin 1735. Dans la lettre du 23 mai, Vaulgrenant dit « que les premières réflexions du roi et de la reine d'Espagne avaient été que, si l'on convenait d'une suspension et si l'on assemblait un congrès sans avoir arrêté auparavant quelques articles préliminaires, la cour de Vienne commencerait par disputer tout et le temps fixé pour la suspension s'écoulerait sans qu'il fût possible de s'accorder. Le zèle des troupes alliées se ralentirait et l'Empereur réparerait les siennes dont le mauvais état était assez connu. A l'expiration du terme, on serait obligé de recommencer la guerre avec moins d'avantages qu'on n'en aurait à la continuer ». A la lettre du 1er juin est jointe une note de Patiño en ce sens. Devant ces dispositions, Vaulgrenant renonce à faire usage du nouveau projet d'armistice qui lui a été envoyé le 31 mai; il dit qu'on n'est déjà que trop porté en Espagne à croire que la France veut la paix à tout prix (13 juin).

(3) A. É. *Esp.*, t. 425. Vaulgrenant à Chauvelin, 19 juin 1735.

II

L'Empereur n'était pas loin de penser comme parlait Vaulgrenant. Il en voulait beaucoup aux puissances maritimes de n'avoir pas adopté, comme il les en avait sollicitées, une attitude plus énergique à l'égard de la maison de Bourbon (1). Peut-être entrevoyait-il déjà la possibilité d'une entente directe avec la France quand un grave incident, dont il essaya de tirer parti, vint lui rendre, pendant quelques semaines, l'espérance d'entraîner l'Angleterre dans son parti.

Le 20 février 1735, la foule s'étant ameutée sur le Prado autour de soldats et de gens de justice qui escortaient un malfaiteur, deux laquais de Cabral Belmonte, ministre de Portugal à Madrid, s'étaient joints à la populace. On avait délivré le prisonnier; on lui avait procuré un refuge dans l'hôtel même de l'ambassade portugaise. En vain, Belmonte avait-il désavoué et réprouvé l'acte de ses domestiques. Au bout de quarante-huit heures, il avait vu sa demeure envahie par les policiers de Philippe V et dix-neuf de ses gens jetés en prison. Usant de représailles, Jean V infligea le même traitement à pareil nombre de domestiques de l'ambassadeur d'Espagne à Lisbonne, triste enjeu des querelles de leurs maîtres, et qui ne devaient pas de sitôt revoir, ni les uns ni les autres, le jour de la liberté (2).

Cette affaire en effet qui, entre princes animés l'un envers l'autre de quelque bonne volonté, aurait été rapidement réglée, menaçait, avec Philippe V et le roi de Portugal, de tourner en conflit violent. Jean V, uni par son mariage à la maison d'Autriche (3) et par ses intérêts aux puissances maritimes, nourrissait contre la maison de Bourbon une inimitié trop profondément invétérée pour qu'elle eût pu être effacée par le double mariage conclu en 1729. D'ailleurs la disgrâce infligée

(1) Arneth, *Prinz Eugen*, t. III, p. 438-439; et note 39, p. 606.
(2) Manifeste de Belmonte et réponse de Patiño du 28 février 1735.
(3) Il avait épousé Marie-Antoinette, fille de Léopold Ier

au prince et à la princesse des Asturies l'avait singulièrement blessé. De son côté, la cour de Madrid nourrissait une invincible rancune contre celle de Lisbonne (1).

Après avoir échangé des notes et des plaintes très aigres, les deux ministres se retirèrent de leurs ambassades respectives, et les deux nations firent des préparatifs pour la guerre.

Le roi de Portugal se plaignit aux puissances maritimes et à l'Empereur des mauvais traitements que sa fille éprouvait de la part de sa belle-mère et représenta que le moindre espoir d'un appui extérieur porterait le parti mécontent en Espagne à secouer la tyrannie de la Reine, et placerait les rênes du gouvernement entre les mains du prince des Asturies (2). L'Empereur s'empressa de faire des promesses très libérales d'assistance et exhorta Jean V à ne pas transiger avec l'Espagne.

Georges II, invoqué en vertu des traités existants, ne crut pas, lui non plus, pouvoir se refuser à intervenir. Walpole proposa à la Chambre des Communes une levée de 30.000 matelots et de 26.000 hommes de troupes de terre et parla un peu plus haut à la France. Charles VI voyait déjà ses vœux exaucés (3).

Mais les puissances maritimes étaient au fond trop décidées en faveur de la paix pour prêter sérieusement l'oreille aux projets extravagants du roi de Portugal. Walpole ne put même pas décider les Provinces-Unies à suivre l'exemple de l'Angleterre; elles déclarèrent qu'elles ne feraient la guerre que si elles étaient elles-mêmes attaquées. L'Angleterre allait se borner à une démonstration navale assez inoffensive.

Au commencement de juin, vingt-cinq vaisseaux aux ordres de sir John Norris faisaient voile vers Lisbonne. En même temps, l'Angleterre et la Hollande proposaient de joindre leur médiation à celle que la France venait d'offrir à l'Espagne et qui paraissait devoir être acceptée (4). Elles n'y mirent pas,

(1) Coxe, *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 351.
(2) Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 351.
(3) Boyé, *Stanislas Leszczynski* etc., p. 318.
(4) A. É. *Esp.*, t. 425. Vaulgrenant à Chauvelin, 16 mai 1735; et Alcala, *Est.*, l. 4089. Triviño à Patiño, 6 juin 1735.

il est vrai, toutes les formes nécessaires. Van der Meer, en effet, accompagné de Keene, dit « qu'en cas de refus, il avait ordre de prier S. M. C. de vouloir bien surseoir à tout acte d'hostilité contre le Portugal ». Patiño répondit « qu'il en rendrait compte au roi son maître; que cependant, à parler franchement, et non comme ministre, mais comme particulier, il ne pouvait s'empêcher de lui dire qu'en même temps que cette offre semblait naturelle et qu'il en sentait le mérite, il trouvait la prière qui l'accompagnait singulière; que la suspension d'hostilités était la suite ordinaire de l'acceptation d'une médiation; que, comme dans le cas présent il n'y avait pas encore de guerre déclarée, celui qui s'offrait comme médiateur devait laisser aux parties la liberté d'agir, et que cette prière avait l'air d'une menace (1) ».

Le premier mouvement de Leurs Majestés Catholiques, en apprenant l'envoi à Lisbonne de l'escadre de Norris, fut de prendre des mesures rigoureuses à l'égard des Anglais, notamment de leur fermer les ports d'Espagne et d'Amérique. Vaulgrenant parvint à les en dissuader; mais Elles demandèrent que l'escadre de Toulon fût envoyée à Cadix (2). Le gouvernement français qui, de lui-même, avait déjà fait armer plusieurs vaisseaux (3), y consentit sans difficulté.

Philippe V accepta la médiation de la France et promit qu'aucune hostilité ne serait commise contre le Portugal, tant que Louis XV ne l'aurait pas déclaré quitte de son engagement; il laissa même bientôt entendre qu'il ne rejetterait pas les Anglais et les Hollandais comme co-médiateurs, à condition que toutes les demandes passassent par le roi de France. On avait lieu de croire que l'escadre anglaise se retirerait dès le mois d'août sans avoir fait autre chose que d'assurer le retour de la flotte marchande du Brésil (4). Les armements de Patiño à Cadix et la sortie de l'escadre française avaient pro-

(1) Vaulgrenant à Chauvelin, 6 juin 1735.
(2) A. É. *Esp.*, t. 425, f° 288. Vaulgrenant à Chauvelin, 9 juin 1735.
(3) Alcala, *Est.*, J. 4089. Triviño à Patiño, 9 juin 1735.
(4) A. É. *Esp.*, t. 426, f° 11. Vaulgrenant à Chauvelin, 4 juillet 1735.

duit une salutaire impression sur le gouvernement britannique. Il ne se plaignait plus que du manque de confiance de l'Espagne (1)!

On juge du désappointement, de la surprise, de l'indignation de Charles V et de son entourage. « Quel arrêt avez-vous porté contre l'Empereur! » s'était écrié le comte de Sinzendorf, lorsque l'ambassadeur Robinson lui avait annoncé officiellement les pacifiques résolutions de Georges II (2).

Il ne restait plus au Portugal qu'à s'incliner devant cette médiation de la France combinée avec les bons offices des Anglais et des Hollandais; c'est à quoi il se résigna de mauvaise grâce à la fin de septembre; mais tout fit prévoir qu'il ne serait pas facile de parvenir à un accommodement (3).

III

Cet incident qui, en lui montrant combien peu il pouvait faire fond sur l'Angleterre et la Hollande, avait contribué, presque autant que ses échecs en Italie, à décourager l'Empereur, n'avait point interrompu les négociations d'une portée plus générale ouvertement ou secrètement poursuivies entre les différentes puissances.

Le roi d'Espagne avait enfin donné son approbation à la

(1) A. É. *Esp.*, t. 426, f° 229. Vaulgrenant à Chauvelin, 18 août 1735.

(2) Robinson à Harrington, 7 juillet 1735; cité par Boyé, *op. cit.*, p. 319.

(3) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 10. Vaulgrenant à Chauvelin, 30 octobre 1735 : « L'on s'attend à présent que vous concerterez avec les Anglais et les Hollandais la façon de procéder à un accommodement en conséquence de la jonction des médiateurs, mais l'on s'en tient constamment à dire que la première chose à faire de la part des médiateurs est de voir et d'établir qui, de l'Espagne ou du Portugal, est dans le tort. Il paraîtrait tout simple de commencer par demander que les domestiques prisonniers respectivement fussent relâchés et que les troupes, tant d'un côté que de l'autre, se retirassent de la frontière; mais je ne vois de ce côté-ci aucune disposition à y consentir jusqu'à ce que le point de savoir qui a eu tort, auquel on paraît s'attacher uniquement, soit établi. Vous voyez d'un autre côté comment le Portugal prétend soutenir sa hauteur et sa fierté. La cour de Lisbonne continuera à vouloir aller de pair avec celle de Madrid. Elle ne consentira à faire aucun pas qu'il n'en soit fait autant de la part de l'Espagne. Considérez avec cela la réserve dans laquelle l'Espagne se tient par rapport aux conditions auxquelles elle se fixerait. Joignez-y les attentions et les ménagements qu'elle exige de vous et auxquels elle s'attend de votre part, et vous concevrez combien il vous sera difficile de parvenir à opérer un accommodement. »

réponse de la France, sous réserve de quelques explications. A ce propos, il avait demandé que la France lui parlât clairement et librement : « Si elle veut la paix, disait-il, et la juge nécessaire, elle n'a qu'à me le déclarer naturellement et me confier les conditions sur tous les points à régler, auxquels elle croit que nous devions nous fixer; cette façon d'agir sera plus de mon goût que les ménagements que je vois qu'elle observe dans les propositions qu'elle me fait. »

Ce discours du Roi plaisait beaucoup à Patiño; mais Vaulgrenant y reconnaissait plutôt un mouvement d'impatience de Philippe V persuadé qu'on cherchait à l'amener pied à pied à un armistice et à un congrès (1).

Le gouvernement français n'osa pas se départir de sa tactique accoutumée et procéda une fois de plus par voie d'insinuations et de questions.

Rien de plus avantageux assurément pour la maison de Bourbon, écrivit le garde des sceaux, que de chasser tout à fait l'Empereur d'Italie, mais l'avantage était si évident qu'il excitait la jalousie des Anglais et des Hollandais, plus que leur jalousie, leurs craintes, puisque, dans ce cas, désormais, toute guerre entre la France et l'Empereur réunirait sur la frontière de la Hollande et des Pays-Bas la masse de nos forces militaires. Chauvelin n'en disait pas plus long et laissait au roi d'Espagne le soin de renoncer de lui-même au rêve formé dès le début de la guerre.

Il promettait sans difficulté Naples et la Sicile à don Carlos; mais pour les avantages réservés au roi de Sardaigne, « il consultait avec confiance Leurs Majestés Catholiques ». Tout le reste du *mémoire* n'était que points d'interrogation. Qu'est-ce qui était nécessaire à la sûreté des conquêtes de don Carlos? ample matière à réflexion. Fallait-il que la Toscane et ses ports fussent joints au partage de ce prince, ou l'un des deux ne suffirait-il pas? Si on n'insistait pas pour conserver la Toscane,

(1) A. É. *Esp.*, t. 426, f° 31. Vaulgrenant à Chauvelin, 7 juillet 1733.

quelle en pourrait être la destination relativement à l'équilibre de l'Italie? Quel arrangement prendre pour Parme et Plaisance? Que Mantoue restât ou non à l'Espagne, quelle indemnité serait donnée pour la maison de Guastalla? Réclamerait-on le rétablissement du roi de Pologne, et, dans le cas contraire, quelle satisfaction exigerait-on en échange? Devait-on se prêter actuellement à la Pragmatique? Si oui, n'y avait-il pas à prendre des précautions relativement à la sûreté des frontières de France, à l'équilibre de l'Europe et aux droits de la maison de Bavière?

Sur tous ces points, Vaulgrenant devait s'informer des convenances de Leurs Majestés, leur promettre et leur demander une parfaite union dans les négociations; enfin, chose importante, la France s'engageait à ne pas ordonner à ses généraux de suspension d'armes, sans que pareil ordre fût donné en même temps par ses alliés (1).

Une dépêche particulière de Chauvelin à Vaulgrenant, de même date, laissait entrevoir des pensées moins rassurantes pour l'Espagne. Le garde des sceaux s'y plaignait amèrement des procédés du duc de Montemar et profitait de cette circonstance pour rappeler ou pour prétendre que « dans le fond, la France n'avait nul engagement relatif à aucun État fixe et déterminé pour l'Infant don Carlos, *le traité de l'Escurial ne portant que des termes vagues ou des vues générales* ». La cession des royaumes de Naples et de Sicile, des ports et places maritimes de Toscane, n'était spécifiée, ajoutait-il, que dans un traité, celui de Turin, auquel l'Espagne n'avait pas encore voulu accéder. La destination de Mantoue n'était, elle aussi, mentionnée que dans le projet de traité d'accession. Ainsi la France pouvait se considérer comme sans engagement ferme, mais en eût-elle pris, l'Espagne ne devait pas en exiger l'exécution avec une autorité aussi dure et indécente (2).

(1) A. É. *Esp.*, t. 426, f° 37 et 63. Chauvelin à Vaulgrenant, 19 juillet 1735.

(2) *Ibid.*, f° 67. Le même au même, même jour. Le roi d'Espagne blâma les procédés de Montemar. Mais on voit que Chauvelin avait pour but de préparer et d'excuser le manquement de la France à ses engagements vis-à-vis de l'Espagne.

Patiño, en entendant la lecture du mémoire ostensible du garde des sceaux, tomba d'accord sur les principes. A la question : *savoir s'il faut que la Toscane et les ports de la Toscane soient joints au partage de ce prince,* il fit un signe d'applaudissement; mais à la ligne suivante : *ou si l'un des deux suffit,* il se récria, déclara que ce serait révolter Leurs Majestés Catholiques, et qu'en leur rendant compte il supprimerait ce membre de phrase. Il se rangea pourtant à l'idée d'une suspension d'armes et d'un congrès, acceptant Aix-la-Chapelle pour lieu de réunion, mais, de préférence, une ville française. Renonçant à Mantoue, il pencha pour la cession de cette place aux Vénitiens (1).

Tout un mois se passa entre cette conversation et le jour où le roi et la reine d'Espagne consentirent à faire connaître leur réponse à l'ambassadeur de Louis XV par l'intermédiaire de leur ministre et encore sans vouloir donner aucun écrit; ils exigeaient la Toscane et ses ports comme barrière du royaume des Deux-Siciles; ils n'insistaient pas pour garder Parme et Plaisance; ils voulaient qu'on s'emparât de Mantoue non pour la conserver, mais pour obtenir plus sûrement la Toscane; Mantoue, Parme et Plaisance, avec la partie du Milanais qu'on ne céderait pas à Charles-Emmanuel, formeraient la part de l'Empereur (2).

A partir de ce moment, les négociations entre la France et l'Espagne languirent tout à fait; l'attention de Fleury et de Chauvelin était tournée d'un autre côté; Triviño ne s'en doutait guère et se félicitait de la correction de leur attitude (3). Élisabeth Farnèse n'était point si facile à duper et elle se plaisait toujours à le montrer, témoin ce petit incident.

Le fils de ce grand personnage qu'était la nourrice de la

(1) A. É. *Esp.*, t. 426, f° 171. Vaulgrenant à Chauvelin, 4 août 1735.

(2) *Ibid.*, f° 290. Vaulgrenant à Chauvelin, 2 septembre 1735.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4089. Les lettres de Triviño, en juillet et août, sont pleines de fastidieux détails sur les projets d'armistice et de congrès; en septembre, il croit que les négociations pacifiques sont suspendues de la part de la France; avec l'Espagne, oui; mais c'était le moment où la France traitait séparément avec Vienne.

Reine, le comte de Cogorani, avait fait un voyage à la cour de France où il avait, avec plus ou moins d'adresse, remis sur le tapis la question du double mariage de don Carlos et de l'Infante avec Madame et le Dauphin. Tout plein du rôle qu'il avait joué, il ne s'était pas donné le temps d'arriver qu'il avait entrepris d'abord Patiño, puis Leurs Majestés elles-mêmes, sur tous les points dont il s'était ouvert avec Pecquet, ou avec le garde des sceaux. Pour comble d'imprudence, il avait choisi pour parler le moment où Leurs Majestés, prêtes à sortir, étaient attendues par la cour, dans leurs antichambres, toutes portes ouvertes. Pas une parole n'avait été perdue des réflexions que la Reine avait faites à haute voix, suivant sa coutume. « Mon pauvre Cogorani, lui avait-elle dit à plusieurs reprises, vous êtes un bon homme; on vous en a bien fait accroire. » Et à propos du double mariage : « Cela est plaisant, l'on voudrait que nous attendissions que *Carlito* eût quarante ans pour le marier et l'on nous croit assez dupes pour nous exposer une seconde fois à l'affront de nous voir renvoyer notre fille; je ne consentirai ni à l'un ni à l'autre et j'espère que le Roi, qui est le maître, n'y consentira pas non plus; du moins, je l'en empêcherai, tant que j'aurai du crédit sur son esprit. Chat échaudé craint l'eau froide ! » Tout cela accompagné de rires immodérés.

Philippe se permit de faire observer « que ce n'était pas la même chose que la première fois », et laissa voir qu'il désirait ardemment le mariage du Dauphin avec l'Infante.

A l'égard du garde des sceaux et du Cardinal, Élisabeth ne se départit point de sa méfiance, quoi que pût lui dire Cogorani : « Quand on manquera aux assurances que l'on vous a chargé de nous donner, lui disait-elle, et quand il arrivera que les effets n'y répondront pas, comment vous justifierez-vous d'avoir contribué à nous en imposer? Il y aurait trop d'imprudence à nous de nous laisser aller aveuglément sur de semblables promesses, qu'il y a eu de facilité à vous, pour ne pas dire de bêtise, à vous laisser séduire (1). »

(1) A. E. *Esp.*, t. 423, f° 268. Vaulgrenant à Pecquet, 1er septembre 1735.

Cogorani ne réussit pas davantage à persuader que la France ne voulait qu'une paix solide et avantageuse à l'Espagne. Leurs Majestés Catholiques ne doutaient plus que Louis XV ne fût décidé à traiter à tout prix et que la condescendance qu'il montrait sur l'affaire de Pologne n'autorisât les plus tristes pronostics pour le roi des Deux-Siciles (1).

Malheureux jusqu'au bout dans sa commission, le fils de Laura rendit encore, et sans méchante volonté, un très mauvais office au roi de France auprès de Philippe V. Celui-ci, après s'être informé du roi son neveu, demanda à Cogorani s'il avait pris congé de lui. Ayant répondu que non et voyant que Philippe ne se contentait pas des excuses qu'il lui en alléguait, Cogorani dit tout bonnement : « Sire, je n'ai pas pris congé du roi de France, parce que, comme il ne m'a rien répondu quand, à mon arrivée, je lui ai fait vos compliments, j'ai craint qu'à mon départ, gardant le même silence, il ne me chargeât de rien pour V. M. » — « Comment, reprit le roi d'Espagne d'un ton de mécontentement, ne rien répondre aux compliments qu'un de mes majordomes lui fait de ma part et ne pas demander seulement comment je me porte? Est-ce que le roi mon neveu ne parle pas? » — « Il parle, Sire, répondit Cogorani, mais ce n'est qu'à ses domestiques. M. le Cardinal fit son possible pour l'engager à me demander des nouvelles de V. M., de la Reine et de la famille royale; mais il passa son chemin sans me dire mot. » — « Cela est bien étrange, repartit le Roi; je ne m'y serais pas attendu. » Et il demeura pensif et peiné (2).

Vaulgrenant, qui signalait le fait, demandait qu'on le réparât par quelque parole de Louis XV à Triviño, ou au comte de Montijo, quand il reviendrait de Hanovre. Le roi de France allait avoir bien autre chose à se faire pardonner du roi son oncle.

(1) Même lettre et Vaulgrenant à Chauvelin, 30 septembre 1735.
(2) A. É. *Esp.*, t. 423, f° 274. Vaulgrenant à Pecquet, 1er septembre 1735.

IV

Chauvelin, on vient de le voir, rappelait au comte de Vaulgrenant que la plupart des engagements positifs pris à l'égard de l'Espagne en Italie ne se trouvaient mentionnés que dans le traité de Turin et dépendaient en conséquence de l'accession de Philippe V à ce traité. Or, pendant la plus grande partie de 1735, à part deux ou trois tentatives plus ou moins sincères, on n'avait pas fait grand'chose de part ni d'autre pour arriver à ce résultat (1). Au mois de juin pourtant, au cours des négociations avec les puissances maritimes, à la veille d'en entamer de secrètes avec l'Empereur, le gouvernement français crut utile de présenter au roi d'Espagne un nouveau projet d'accession (2). La conduite du roi de Sardaigne à propos du siège de Mantoue devait le faire rejeter comme les précédents.

Le maréchal de Noailles, après les heureuses manœuvres qui avaient obligé les Impériaux à reculer jusque dans le Trentin, avait résolu, une fois les grandes chaleurs passées, de faire, avec les alliés, le siège de Mantoue. « Nous terminerons par là, écrivait-il le 4 juillet au cardinal de Fleury, la guerre d'Italie, et nous ramènerons à Votre Éminence, pendant l'hiver, une armée entière qui pourra servir, au printemps prochain, d'escorte aux plénipotentiaires qu'elle enverra à Ratisbonne pour y faire la paix, et régler les différents intérêts des princes de l'Empire : digne personnage pour un roi de France, qui n'aura fait la guerre que par principe d'honneur, pour le bien

(1) A. É. *Esp.*, t. 424, f° 115. Vaulgrenant à Chauvelin, 2 février 1735. Vaulgrenant parle à Patiño de la nécessité de l'accession; Patiño répond que l'Espagne a accordé tout ce que demandait la France, que les pouvoirs ont été expédiés et qu'il en est encore à comprendre pourquoi elle ne s'est pas faite. — Chauvelin, le 22 mars (f° 237), répond : « Nous avons grande envie de profiter des dispositions si favorables que M. Patiño vous témoigne pour l'accession. Il y a cinq ou six jours que nous traitâmes à fond cette matière avec M. de Solar. Nous lui fîmes sentir toute l'importance de saisir le moment qui s'offrait et celle de réduire les difficultés de sa cour à un point capable de convaincre celle de Madrid que le roi de Sardaigne n'est pas moins bien disposé que le sont Leurs Maj. Cath. »

(2) Chauvelin à Vaulgrenant, 7 juin 1735.

de ses alliés, pour rétablir la tranquillité de l'Europe, et remettre chacun dans sa véritable place. Je demande pardon à Votre Éminence si je n'en trouve point pour les puissances médiatrices (1). »

Indépendamment du siège de Mantoue, il fallait empêcher les Impériaux de rentrer en Italie; les deux opérations ne s'excluaient point; il suffisait en effet de choisir un bon poste sur l'Adige qui permît, le cas échéant, de se porter là où besoin serait. Si l'on voulait pousser en avant et faire la guerre dans le Trentin, on se verrait, il est vrai, contraint de violer la neutralité des Vénitiens; mais, d'une part, ils étaient secrètement favorables à l'Empereur, et, de l'autre, la nécessité paraissait à Noailles une excuse suffisante.

Pour l'une et pour l'autre entreprise, il fallait de l'artillerie; vingt pièces de gros canon et quatre mortiers étaient réclamés par Noailles pour le siège de Mantoue; Charles-Emmanuel les avait à peu de distance. Le maréchal les lui demanda à titre de prêt, promettant que l'Espagne les lui remplacerait, si on venait à les perdre, et qu'elle fournirait toutes les munitions (2). Le roi de Sardaigne refusa catégoriquement; il ne voulait pas du siège de Mantoue.

La France, il faut bien le dire, n'était pas mieux disposée; elle cacha d'abord son opposition sous des motifs stratégiques; rappelant le retour offensif des Impériaux au printemps de 1705, d'Angervilliers ordonnait que l'on fermât les passages de l'Adige par l'occupation du Trentin (3). Mais Charles-Emmanuel n'entendait pas qu'on violât la neutralité des Vénitiens; tout au plus donna-t-il son consentement à la proposition de s'avancer jusqu'à Bussolengo sur l'Adige (4).

Dès que ces nouvelles parvinrent à Saint-Ildefonse, l'indignation contre le roi de Sardaigne s'y manifesta de plus belle

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 301.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 301-302; et A. É. *Esp.*, t. 426, f° 41. Vaulgrenant à Chauvelin, 7 juillet 1735.

(3) D'Angervilliers à Noailles, 30 juin 1735; Pajol, t. I, p. 589 et 591.

(4) *Mémoires de Noailles*, p. 302.

et l'affaire de l'accession fut, « sinon désespérée, du moins plus reculée que jamais (1) ».

Le 21 août, le roi de Sardaigne, le maréchal de Noailles, le duc de Montemar et le marquis d'Orméa eurent une conférence à Bozzolo; « il en fallait une, faisait observer Noailles, pour chaque manœuvre que l'on jugeait nécessaire et l'on devait chaque fois écrire autant que sur un procès (2). » Montemar ne doutait de rien; il traitait le Mantouan comme s'il eût déjà été la propriété du roi des Deux-Siciles (3); il se disait en état d'entreprendre bientôt le siège de Mantoue; l'artillerie qu'il faisait venir de Gênes serait là avant le 20 septembre; il n'attendait plus, pour prendre les derniers arrangements, que de savoir la résolution des alliés.

Sur cela, Charles-Emmanuel *déclara sans ambages qu'il ne* concourrait nullement à cette entreprise, tant que l'Espagne n'aurait pas adhéré au traité qui lui promettait le Milanais.

Noailles comprit que désormais l'affaire était du ressort de la politique et répondit aux instances du général espagnol qu'il avait besoin de nouveaux ordres de sa cour. Ceux-ci lui firent connaître qu'il avait vu juste; le siège de Mantoue était impossible et n'aurait pas lieu, lui écrivait-on de Versailles;

(1) A. É. *Esp.*, t. 426, f° 41. Vaulgrenant à Chauvelin, 7 juillet 1735. « Je connais mieux que personne la force et la constance de l'opposition de la cour de Turin à ce sujet, mais je vois aussi que le roi de Sardaigne se fait tort à lui-même, en soutenant son opposition dans la circonstance présente. Ce n'est pas dans la vue d'acquérir Mantoue pour Elles, ni pour le roi des Deux-Siciles, que L. M. C. en ambitionnent la conquête; Elles sentent bien que par un traité de paix cette place ne sera pas cédée et M. de Patiño s'est expliqué assez clairement à moi qu'Elles s'en détachaient, mais Elles pensent avec raison que les alliés, *maîtres de cette place au temps que* l'on travaillera à la pacification, pourront espérer de meilleures conditions... D'ailleurs le prince, en persistant dans son refus, perdra selon toute apparence l'accession de l'Espagne et celle du roi des Deux-Siciles au traité de Turin et par conséquent leur garantie pour ce qu'il conservera du Milanais... etc. »; f° 110, le 18 juillet : « L'affaire de l'accession est aujourd'hui sinon désespérée, du moins plus reculée que jamais. Le refus de la part du roi de Sardaigne d'entrer dans l'État vénitien, etc... »

(2) Noailles à d'Angervilliers, 21 août 1735; *Mémoires de Noailles*, p. 302.

(3) A. É. *Esp.*, t. 426, f° 45. Chauvelin à Vaulgrenant, 19 juillet 1735. Il se plaint que Montemar ne veuille pas faire la part des alliés dans les contributions levées sur le Mantouan, sous prétexte que cet État doit appartenir au roi des Deux-Siciles. Il a même défendu de rien fournir aux troupes françaises et ordonné de l'avertir en cas que les Français usassent de force pour se procurer quelque chose... Que dira toute l'Europe? sans compter l'inconvénient de cette déclaration publique de la destination du Mantouan.

mais, afin que les Espagnols n'imputassent point à la France d'avoir fait manquer cette entreprise, Noailles devait déclarer très haut que ses troupes y prendraient part avec celles d'Espagne, même sans le secours du roi de Sardaigne (1). Semblables instructions furent envoyées à M. de Vaulgrenant, avec le compte rendu de la conférence du 21 août (2).

Le maréchal de Noailles avait déjà franchi la frontière vénitienne, conformément au plan du ministère de la guerre, et il s'établissait fortement sur l'Adige et le lac de Garde lorsque ces ordres lui parvinrent. Les Espagnols, eux, venaient de prendre la Mirandole, et Montemar, arrivant de Toscane, où il était allé hâter l'envoi de l'artillerie, s'était également mis en marche avec le gros de son armée. L'ennemi, revenu en force pendant le mois d'août, était tout proche; le 12 septembre même, les Impériaux attaquèrent le poste français de Ferara (3).

Les deux commandants en chef eurent ensemble une nouvelle et très longue conférence. Montemar proposa de faire le siège de Mantoue avec ses troupes seules, pourvu que celles des alliés formassent une armée d'observation, à laquelle il offrit de donner la plus grande partie de sa cavalerie. Le projet pouvait à la rigueur réussir; et, en tout cas, il enlevait aux Espagnols le droit de se plaindre; Noailles se chargea de le

(1) D'Angervilliers à Noailles, 31 août 1735. *Mémoires de Noailles*, p. 303.

(2) A. É. *Esp.*, t. 426, f° 245. Chauvelin à Vaulgrenant, le 3 septembre 1735. Il dit ce qui s'est passé à la conférence et ajoute qu'il y a trois circonstances à traiter entre Vaulgrenant et Patiño : 1° la déclaration que le roi de Sardaigne a faite de ne concourir au siège de Mantoue de sa personne, ni de ses troupes, qu'après que l'accession de l'Espagne au traité de Turin sera signée; 2° le parti à prendre par les armées des deux couronnes, au cas que, l'accession n'ayant point lieu, le roi de Sardaigne persistât dans sa *résolution déclarée*; 3° *les différentes choses* que M. de Montemar demande et la façon dont il les demande. Sur le premier point, il est temps que L. M. C. se décident à accepter le dernier projet d'accession. Tout a été dit sur cette question; sur le 2e, Noailles a ordre de marcher, quand même le roi de Sardaigne ne voudrait pas; sur le 3e, que M. de Montemar veuille bien ne pas se régler sur ce qu'il s'imagine que nous avons et pouvons; qu'il doit savoir qu'il n'y a pas de traité positif par lequel la France s'engage vis-à-vis de l'Espagne pour le Mantouan. « Je finirai en vous confiant que notre objet est de paraître nous prêter au siège, mais que nous sommes convaincus que l'entreprise manquera par elle-même; ainsi faites seulement que l'on ne puisse nous imputer l'inexécution d'une chose qui paraît et qui sera reconnue impossible. »

(3) Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. 1er, p. 591-595.

présenter au roi de Sardaigne. Celui-ci était de plus en plus décidé à ne rien faire, tant que la cour d'Espagne le laisserait dans l'incertitude; il ne voulait même point passer l'Adige. Alors le général français se trouva dans un extrême embarras. Les subsistances allaient lui manquer s'il ne passait pas la rivière; s'il la passait, il fallait agir avec les Espagnols, sans autorité sur eux, ayant toujours à négocier avec leur général (1). Il s'y résigna pourtant, le refus du roi de Sardaigne rendant tout à fait impossible l'entreprise sur Mantoue; après avoir vivement exhorté Montemar à l'union, il exécuta avec lui le passage de l'Adige; mais l'union n'était qu'apparente; Montemar écrivait à sa cour des lettres où il déclarait Charles-Emmanuel traître à la cause commune et ne ménageait guère le duc de Noailles qu'il accusait de partialité à l'égard des Piémontais (2). A la cour de Madrid, on acceptait aveuglément toutes ses assertions.

Aussi la situation se tendait de plus en plus entre l'Espagne et la Sardaigne. Leurs Majestés Catholiques se prenaient à dire qu'Elles aimeraient mieux renoncer à toutes leurs conquêtes que que de faire la moindre concession à Charles-Emmanuel (3). L'ambassadeur de Sardaigne, Carpineto, avait à peine présenté ses lettres de créance à Saint-Ildefonse, qu'il était allé s'enfermer pour trois semaines à Madrid, sans avoir prévenu Patiño, sans lui avoir dit un mot des affaires, sans même avoir cherché un entretien avec Vaulgrenant (4).

La France même redevenait de plus en plus suspecte au roi et à la reine d'Espagne. Ils étaient persuadés que Vaulgrenant leur en avait imposé sur l'ordre donné au maréchal de Noailles de concourir à l'expédition de Mantoue; l'ambassadeur leur avait fait lire la lettre même du duc de Noailles au duc de Montemar : « Mais les ennemis ne bougent! s'était écrié Phi-

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 303.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 303; Alcala, *Est.*, l. 4089. Triviño à Patiño, 5 septembre 1735; A. É. *Esp.*, t. 426, f° 382. Vaulgrenant à Chauvelin, 19 septembre 1735.

(3) Vaulgrenant à Chauvelin, même lettre.

(4) Vaulgrenant à Chauvelin, 5 septembre 1735.

lippe V. Kœnigsegg est encore à Vienne. Pourquoi cette marche sur l'Adige avec toute son armée? Pourquoi ne pas se contenter de faire marcher seulement les troupes destinées pour l'observation? » Vaulgrenant expliqua la chose de son mieux. La Reine garda le silence, marquant toutefois beaucoup d'impatience. Par trois fois, elle dit : « J'ai bien envie de parler; il m'en coûte beaucoup pour me retenir. — Pourquoi, Madame, lui dit Vaulgrenant, V. M. se contraint-Elle? Il ne peut être qu'utile et nécessaire qu'Elle s'explique. — Eh bien! s'écria-t-elle, puisque vous le voulez, je vais parler. Avouez, Monsieur, que votre monsieur de Noailles a bonne grâce de prendre, comme il le fait, le parti d'un petit duc de Savoie qui n'est roi que parce que le Roi l'a bien voulu, contre qui? contre l'oncle et le propre sang du Roi son maître! et de la part de qui voyons-nous de pareils procédés? de la part d'un homme que le Roi a comblé de ses bontés et de ses bienfaits et qui en un mot n'est ce qu'il est que parce que le Roi l'a fait. Cela est-il supportable? Mais le Roi est destiné à ne faire que des ingrats (1)! »

La conversation se prolongea longtemps sur ce ton. Peu de jours après, un courrier de Montemar arrivé à Madrid donnait lieu à une résolution très vive et très fâcheuse du gouvernement espagnol. Vaulgrenant se rendant à la cour, rencontra Patiño qui sortait de chez Leurs Majestés et paraissait de fort méchante humeur; il lui demanda si l'on avait reçu quelque nouvelle qui méritât attention. « Il y a du *micmac*, répondit Patiño; nous nous verrons chez vous, où je me rendrai de bonne heure (Patiño devait dîner chez l'ambassadeur, et, malgré cette parole, il n'arriva que le dernier des invités); je vous conterai naturellement ce que c'est. » Vaulgrenant passa ensuite chez Leurs Majestés. Elles ne lui témoignèrent rien, mais le Roi fixa souvent ses regards sur l'ambassadeur, ce que la Reine affecta de ne pas remarquer.

Philippe V était très mécontent que Chauvelin ne lui eût pas

(1) A. É. *Esp.*, t. 426. Vaulgrenant à Chauvelin. 30 septembre 1735.

fait parler des conférences qui s'étaient tenues en Italie et où les choses avaient été portées à un tel point de division; il était persuadé que le ministère de France s'entendait avec celui de Turin pour rendre le siège de Mantoue impossible et forcer l'Espagne à l'accession (1).

En vain, l'ambassadeur protesta de la sincérité du gouvernement français; Patiño ne fut pas convaincu et remit à Vaulgrenant, de la part du Roi, une note très sèche, dans laquelle Philippe V annonçait l'intention de retirer ses troupes de Lombardie et de ne plus payer aucun subside au roi de Sardaigne (2). Le ministre s'excusa seulement de ce qu'il y avait de trop piquant dans les termes, en disant que « cela ne visait que le roi de Sardaigne et M. de Noailles, non le roi de France et ses ministres (3) ». Vaulgrenant pensait qu'il ne faudrait pas moins qu'une lettre de Louis XV pour ramener le roi d'Espagne.

Un incident qui survint encore sur ces entrefaites à Balsaïn entre M. de Carpineto, ambassadeur du roi de Sardaigne, et le duc de Sora, ambassadeur du roi des deux-Siciles, mit le comble à l'irritation de Philippe V. Carpineto avait dit au duc de Sora qu'il regrettait de ne pouvoir encore le traiter en ambassadeur: « Eh quoi! s'écria le Roi furieux, est-ce que l'on veut venir me déclarer la guerre jusque dans mon palais, en insultant l'ambassadeur du roi mon fils? » Et la Reine ajouta : « On a résolu de nous pousser à bout de tous les côtés (4). »

Ainsi l'alliance était gravement menacée, vers le milieu d'octobre 1735, par tous ces démêlés entre l'Espagne et la Sardaigne : que ne pouvait-on craindre quand Leurs Majestés Catholiques viendraient à connaître les négociations secrètes poursuivies à Vienne par le roi de France?

(1) A. É. *Esp.*, t. 427. Vaulgrenant à Chauvelin, 13 octobre 1735. Au fond, il ne se trompait pas; on en a eu la preuve ci-dessus. Ajoutons, d'après Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 343, que la correspondance de lord Waldgrave, ministre d'Angleterre à Paris, fournit des preuves nombreuses des obstacles mis par la France à la prise de Mantoue.

(2) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 38. Patiño à Vaulgrenant, 12 octobre 1735.

(3) *Ibid.*, f° 44. Vaulgrenant à Chauvelin, 13 octobre 1735.

(4) *Ibid.*, f° 80. Vaulgrenant, à Chauvelin, 17 octobre 1735.

V

Qui de l'Empereur ou de Fleury, lassés l'un de ses campagnes funestes et l'autre d'une guerre même aussi heureuse, avait risqué la toute première démarche d'où devait sortir le rapprochement de la France et de l'Autriche? Il y aurait peut-être imprudence à le déclarer catégoriquement. Le caractère du ministre français comme l'état d'esprit de Charles VI autorisent l'une et l'autre version. Les documents eux-mêmes, quelque peu mystérieux, n'en rendent aucune improbable (1).

Qu'une avance ait été faite par le cardinal de Fleury au baron de Nierodt, pendant un séjour que celui-ci fit à Paris, au commencement de l'été de 1735, que l'initiative au contraire fût partie de Vienne, toujours est-il que ce baron de Nierodt vint, vers le 12 ou 13 juillet, trouver Son Éminence et lui remit quelques lignes sans signature, qu'il affirma émaner du gouvernement impérial. On y faisait appel à la droiture, à la bienveillance, aux sentiments pacifiques du prélat pour rendre la paix à l'Europe. On ne comptait que sur lui seul; on le priait même de tenir à l'écart des négociations un ministre dont les vues belliqueuses étaient trop connues et qui avait maintes fois « manqué au respect dû à la personne sacrée de l'Empereur ». Ce ministre, c'était Chauvelin (2).

Fleury promit de garder le secret, « quoique le secrétaire d'État, écrivait-il à l'Empereur, out été calomnié et pensât entièrement comme lui (3) »; il accueillit « avec respect » les propositions de S. M. I. et y répondit par l'envoi d'un agent secret, M. de La Baune, qui connaissait fort bien les prétentions de cette cour d'Espagne, dont il ne s'était éloigné que depuis peu.

En réalité, Chauvelin, quoique restant dans la coulisse,

(1) Boyé, *Stanislas Leszczynski et le 3e traité de Vienne*, p. 321.

(2) Boyé, *op. cit.*, p. 321; et *Revue d'histoire diplomatique*, 1893, n° 1. Driault, *Chauvelin; son rôle dans l'histoire de la réunion de la Lorraine à la France.*

(3) Fleury à l'Empereur, 16 juillet 1735; cité par Boyé, p. 322.

puisque tel était le désir de l'Empereur, devait être assez promptement mis au courant de ce qui se passait (1).

Le 14 août, M. de La Baune, qu'avait rejoint en route le comte de Wied, intermédiaire choisi par l'Empereur, se rencontrait, dans le couvent des Espagnols-Blancs, à l'extrémité d'un faubourg de Vienne, avec le grand-chancelier Sinzendorf et avec le référendaire Bartenstein : celui-ci avait toute la confiance de Charles VI et devait être le véritable partenaire du cardinal de Fleury, dans le tournoi diplomatique qui s'engageait.

Les débuts furent pénibles, chacun se tenant sur une extrême réserve. La Baune fit les premiers pas et commença par demander le rétablissement de Stanislas sur le trône où l'avaient appelé les suffrages de la Pologne; exigence de pure forme qui devait être repoussée et qui le fut. Après un simulacre de rupture, on reprit sur un terrain plus solide. La plus importante question qui se posât, fit observer La Baune, était celle de la succession de l'Empereur; or il était presque de notoriété publique que le chef de la maison de Lorraine allait épouser l'héritière de Charles VI. Mais « ou la France n'existerait plus en corps de nation, ou jamais un empereur d'Allemagne ne serait duc de Lorraine et de Bar ». Un seul accommodement était possible : « Si le duc actuel voulait parvenir à une si grande dignité, il fallait qu'il renonçât à son petit État. » Dès lors, pourquoi ne le pas céder au roi de Pologne? « Peut-être la satisfaction d'être voisin de sa fille fermerait-elle les yeux à ce prince sur la différence de l'équivalent. »

La Toscane pourrait, en compensation, être provisoirement donnée à François III. Sous ces conditions, la France ne ferait aucune difficulté à reconnaître la Pragmatique (2).

(1) Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer (*Bulletin critique*, 5 novembre 1899) que M. Boyé et avant lui M. Driault, dans les études que nous avons citées ci-dessus, ne donnent pas de preuve décisive de l'opposition qu'ils affirment, avec une exagération évidente, entre Chauvelin et Fleury; non seulement on voit par la correspondance entre Chauvelin et Vaulgrenant que Chauvelin fut au courant de la négociation des préliminaires, mais à qui fera-t-on croire que, même au début, Fleury ait pu envoyer à Vienne un agent aussi en vue que La Baune sans que Chauvelin en fût informé? Cela ne veut pas dire, bien entendu, que Chauvelin ait eu la direction de la négociation.

(2) La Baune à Fleury, 16 août 1735; cité par Boyé, p. 324-338.

La conférence du 14 août ne resta pas infructueuse; le 22 du même mois, Sinzendorf et Bartenstein, d'une part, La Baune, de l'autre, convinrent « que les duchés de Bar et de Lorraine, tels qu'ils avaient été possédés par le dernier duc, seraient présentement cédés au roi Stanislas en dédommagement de la couronne de Pologne, à laquelle il renoncerait volontairement pour le bien de la paix, et qu'à sa mort les deux duchés passeraient à la reine de France et à ses enfants ». Louis XV paierait à François III, soit jusqu'à son mariage avec l'Archiduchesse, soit jusqu'à la prise de possession de la Toscane par le duc, au décès de Jean-Gaston de Médicis, une somme équivalente au revenu de ses anciens États. L'Empereur s'engageait à faire reconnaître nominalement Stanislas comme roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie par l'Électeur et la Tsarine, et plus solennellement encore par la diète polonaise (1).

Quant aux autres alliés de la France, l'Espagne et la Sardaigne, on revenait au plan des puissances médiatrices. La Sardaigne ne devait conserver que deux villes du Milanais et leur territoire, Tortone et Novare, ou Tortone et Vigevano. Don Carlos aurait Naples, la Sicile, et les ports de Toscane, Fleury lui-même ayant reconnu, par une lettre du 11 septembre, que Naples et la Sicile, seules, constituaient une compensation par trop insuffisante des droits sur Parme, Plaisance et la Toscane qui lui avaient été reconnus et qu'il devait abandonner à la maison d'Autriche.

Cette fois, c'en était fait; Fleury obtenait la paix et l'Europe allait rentrer dans le repos. Le Cardinal en manifesta sa joie si naïvement qu'il faillit tout compromettre; les ministres de l'Empereur, Sinzendorf et Bartenstein, prirent un ton plus haut et modifièrent au dernier moment les conventions arrêtées; Leszczynski ne devait plus avoir la jouissance de la Lorraine qu'à la mort du grand-duc de Toscane, alors que la principauté italienne ferait effectivement retour au duc François.

(1) La Baune à Fleury, 22 août 1735; Boyé, p. 338.

La Baune, qui connaissait bien les intentions du premier ministre, s'inclina devant la volonté de la cour de Vienne, et, le 3 octobre, il signa les préliminaires de la paix. Si incomplète que fût la victoire diplomatique, après tant de succès militaires, Fleury y applaudit. Que lui importaient quelques années d'attente, puisque l'heure de la réunion de la Lorraine à la France devait, grâce à lui, nécessairement sonner (1)?

Mais le gouvernement espagnol ne pouvait pas penser comme le ministre de Louis XV. Il restait à lui apprendre ce qui, malgré les plus solennels engagements, s'était fait en dehors de lui, presque contre lui. L'alliance de la France et de l'Espagne, si péniblement conclue, si souvent traversée d'incidents fâcheux, avait encore une fois vécu.

(1) Boyc, *op. cit.*, p. 339-340.

LIVRE TROISIÈME

RUPTURE DE L'ALLIANCE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE
ET RELATIONS DES DEUX PUISSANCES
PENDANT LA NÉGOCIATION DU TROISIÈME TRAITÉ DE VIENNE,
JUSQU'A LA SIGNATURE DE CE TRAITÉ
ET A L'ARRIVÉE DU COMTE DE LA MARCK EN ESPAGNE.
AMBASSADE DU COMTE DE VAULGRENANT.

OCTOBRE 1735 — NOVEMBRE 1738.

CHAPITRE PREMIER

Aveu et communication partielle des préliminaires à l'Espagne. — Mécontentement et modération de Leurs Majestés Catholiques. — Conclusion de l'armistice en Italie.

3 OCTOBRE — 1er DÉCEMBRE 1735.

Le gouvernement français avait caché avec le plus grand soin la négociation et les préliminaires de Vienne. Mais, par une indiscrétion, volontaire ou non, de la cour d'Autriche, le bruit s'en répandit à La Haye dans le courant d'octobre, et avec des détails si précis qu'il fallut songer à avertir Leurs Majestés Catholiques. Il était besoin pour le faire des plus grands ménagements, sous peine de voir se renouveler les scènes qui, en 1725, avaient suivi le renvoi de l'Infante. On jugera de l'embarras et de l'émotion du secrétaire d'État des affaires étrangères, par le ton même des lettres qu'il adressa, le 27 octobre 1735, à l'ambassadeur Vaulgrenant.

I

Un mouvement offensif des Impériaux sur la Moselle servit de prétexte à l'envoi d'un courrier. Il portait plusieurs dépêches ou pièces numérotées, à déchiffrer successivement, celle qu'il fallait « déchiffrer avant tout » disait : « La nouvelle, Monsieur, de ce qui s'est passé à l'armée d'Allemagne, n'est qu'un prétexte pour vous envoyer un courrier qui puisse précéder celui de don Fernand pour vous porter choses des plus importantes et des plus secrètes. N'attendez pas que ce que je vous remets soit déchiffré pour aller au Palais y porter la relation, afin que l'on ne puisse pas soupçonner que le courrier, dont on saura sans doute l'arrivée dans le moment même que vous le recevrez, vous ait apporté autre chose et afin que l'on croie que tout ce que je puis avoir à vous mander sur les affaires générales a été réservé pour le renvoi du courrier de don Fernand. Au reste, vous vous conformerez à ce que je vous mande; mais, connaissant notre situation, il vous sera plus facile de régler votre façon de parler et de vous conduire lorsque, le courrier de don Fernand arrivant, il portera sans doute l'avis répandu à La Haye de ce qui s'est négocié à Vienne. Peut-être même cet avis sera-t-il parvenu à la cour d'Espagne avant l'arrivée de ce courrier, puisqu'il est possible que M. de San-Gil l'ait envoyé, auquel cas vous parlerez là-dessus dans le sens que je vous ai marqué (1). »

« Vous trouverez dans ce paquet, Monsieur, disait la seconde pièce à déchiffrer, une lettre ostensible portant la raison ou le prétexte de l'envoi du courrier; la relation de l'affaire de la Moselle; une grande lettre instructive de ce qu'il y a de plus important aujourd'hui; une copie de la façon dont est conçu l'avis venu de La Haye sur la négociation de M. de La Baune; une autre copie d'un avis différent, venu aussi de La Haye, sur

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 91. Chauvelin à Vaulgrenant, 27 octobre 1735.

la négociation de M. de La Baune, et dont, s'il pouvait être question dans notre situation actuelle de faire usage auprès de la cour d'Espagne, je vous dirais de le faire. Je ne vous cache pas que ne croyant pas le moment venu de faire à don Fernand le moindre signe d'aveu de notre négociation à Vienne, je lui ai montré cet avis qui regarde sa cour, mais simplement. Enfin, je vous remets une copie des articles tels qu'ils ont été rédigés et tels qu'ils demeureront si l'affaire se consomme, et de plus une copie du sommaire de ces mêmes articles tels qu'il faudrait les communiquer si, dans la suite, je venais à vous marquer qu'il est temps de faire part de la chose à la cour d'Espagne, sans néanmoins avouer encore qu'elle est consommée (1). »

Une première lettre de La Haye « donnait avis que M. de Patiño s'était ouvert à Van der Meer pour traiter de la paix par l'intermédiaire de la Hollande, l'Espagne demandant Naples, la Sicile et la Toscane, et laissant le reste entre les mains des pacificateurs pour les partages de l'Empereur et du roi de Sardaigne (2) ».

Un second avis de La Haye mandait « que des lettres de Vienne du 8 octobre portaient que l'on y avait signé, le 2, des préliminaires de paix entre l'Empereur et la France; que c'était M. de La Baune qui avait été chargé de cette négociation; qu'il y avait été caché depuis le 13 août; qu'il en était parti le 4 octobre pour venir chercher les ratifications; que les conférences secrètes entre lui, M. de Sinzendorf et M. de Bartenstein s'étaient tenues dans le couvent des *Espagnols-Blancs*, mais que les conditions n'en étaient pas encore connues (3) ».

Une dernière pièce exposait ce qui s'était passé, de la façon la plus hypocrite, il faut le dire, et sur quelques points la plus contraire à la vérité, de manière à rejeter sur l'Espagne tout l'odieux de la négociation séparée. « Cette lettre-ci, Monsieur, écrivait Chauvelin, va contenir les choses du plus important secret

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 92. Chauvelin à Vaulgrenant, 27 octobre 1735.
(2. *Ibid.*, f° 93.
(3) *Ibid.*, f° 94.

Il est bien confié à vous dont le Roi a éprouvé la sagesse et la discrétion. » L'Empereur, poursuivait le ministre, avait fait connaître, il y a quelque temps, le désir de conclure la paix; Son Éminence n'avait pu se refuser à ces avances; Elle avait envoyé quelqu'un à qui le gouvernement impérial avait exposé ses vues par écrit. On aurait souhaité mieux. Mais, sur ces entrefaites, étaient arrivées les dépêches du comte de Vaulgrenant, des 13, 14 et 17 octobre avec la lettre de Patiño du 12; on y avait vu la possibilité de la fin de l'alliance et le principe vingt fois répété : *Plutôt tout perdre que de céder;* alors le roi de France avait acquiescé. Il faut quelquefois, faisait gravement observer le garde des sceaux, servir ses alliés malgré eux. C'est ce que pratiquait la France, alors que l'Espagne, dans ses négociations particulières, avait toujours offert de sacrifier la France et notamment le roi de Pologne; « peut-être faudrait-il plus tard révéler bien des faits ». Louis XV désirait pourtant que les choses se passassent de manière que l'union se conservât; on s'attendait d'avance à la vivacité de la reine Élisabeth. L'Espagne et la Sardaigne ne manqueraient pas de se récrier sur la cession de la Lorraine et invoqueraient le désintéressement promis par le gouvernement français; mais cette cession n'y était nullement contraire; c'était la satisfaction promise au roi de Pologne, puisqu'on n'avait pu réussir en Pologne même; il était heureux que cette compensation profitât un jour à la France. De plus, il ne pouvait y avoir de paix solide sans garantir la Pragmatique Sanction; mais cette garantie était pour la France un danger qui ne pouvait être conjuré que par l'acquisition de la Lorraine.

« Enfin, disait Chauvelin, si l'avis de La Haye est parvenu à Madrid, dites, comme de vous-même, que, dans le cas où l'Empereur se prêterait à des conditions raisonnables, le roi de France rendrait grand service à l'alliance si, avant la séparation prête à éclater, il fixait l'Empereur à des conditions qui nous sauvassent du risque de perdre toutes nos alliances. C'est dans ce sens que nous parlons à don Fernand. Si la chose fait trop d'ef-

fet, proposez d'envoyer un courrier au Roi. Si on ne vous dit rien, parlez de la triste situation où est l'alliance et préparez les voies sans faire sentir que les choses sont presque faites (1). »

Six jours s'étaient écoulés depuis l'expédition de ce courrier, lorsque le gouvernement français reconnut « qu'il n'y avait plus moyen de différer la déclaration de la négociation sans courir le risque de s'attirer, avec le reproche injuste sur le fond, le reproche juste de la forme ». Triviño en effet, averti de toutes parts, avait envoyé à sa cour une copie des préliminaires « qui n'était pas fort différente de la vérité ». Ce n'était pas, mandait Chauvelin à Vaulgrenant, une légère peine que d'avoir à soutenir ses remontrances; Vienne avait joué un bien mauvais tour à la France, en livrant à la publicité ce qu'elle avait promis de tenir secret.

Le secrétaire d'État des affaires étrangères adressait donc à l'ambassadeur une lettre destinée à passer sous les yeux de Leurs Majestés; elle était assez habilement rédigée. Vaulgrenant, y disait-on, devait être bien étonné de n'avoir rien appris de la négociation engagée avec la cour de Vienne; et Leurs Majestés Catholiques ne devaient pas l'être moins; on les suppliait de suspendre leur jugement jusqu'à ce qu'Elles eussent connaissance des faits. Au mois d'août, l'Empereur avait fait exprimer le désir de la paix et demandé qu'on lui envoyât quelqu'un pour s'expliquer. M. de La Baune était parti, sans autre mission que de connaître au vrai les intentions de S. M. I. et de se bien assurer, si, la paix se faisant, on parviendrait à établir entre les deux maisons de Bourbon et d'Autriche une liaison telle que les autres puissances perdissent l'espérance de s'accroître. Par considération pour Leurs Majestés Catholiques, on avait choisi M. de La Baune, si parfaitement au courant de leurs vues et de leurs désirs, si pénétré de l'idée « qu'il fallait avant tout songer à ce qui intéressait le roi des Deux-Siciles ». Après quelques semaines, La Baune avait envoyé une relation où se

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 93. Chauvelin à Vaulgrenant, 27 octobre 1735.

trouvaient des propositions de paix; on les avait jugées insuffisantes et on lui avait donné l'ordre de revenir. Mais était survenue la lettre de Patiño du 12 octobre; on avait entrevu la rupture entre le roi d'Espagne et le roi de Sardaigne. Ne pouvant plus compter sur ses alliés, le roi de France s'était déterminé à faire passer quelqu'un à Vienne (c'était M. de L'Estang-La Ville), pour tâcher d'obtenir davantage, et, s'il n'y avait pas moyen, consentir à ce qui était proposé. En cela, S. M. T. C. croyait rendre à l'alliance le service le plus essentiel; sans doute, les conditions ne répondaient pas à ce qu'on aurait pu se promettre d'une telle alliance, mais c'était un parti forcé (1).

Une autre lettre, destinée à Vaulgrenant seul, ajoutait à la lettre ostensible quelques détails, un peu moins éloignés de la vérité, sans en être encore tout à fait voisins. Chauvelin y avouait qu'après sa première relation, La Baune avait reçu un pouvoir de signer moyennant que les conditions seraient plus raisonnables, en ce qui concernait l'Infant et le roi de Sardaigne. « Il partait sans avoir rien conclu lorsque le ministre de l'Empereur lui portant son passeport l'engagea à traiter de nouveau et il crut ne rien risquer en signant les articles, avec déclaration de sa part et de celle du ministre autrichien que la chose serait nulle et oubliée si le Roi ne l'agréait pas. » A première vue, le Cardinal avait écrit à l'Empereur d'une façon assez forte « pour nous faire craindre aujourd'hui que, sur cette lettre, la cour de Vienne n'ait jugé la chose rompue et que les ratifications que nous avons envoyées n'arrivent trop tard ».

Chauvelin affirmait encore que ce parti avait été pris « sur les instances du Conseil du Roi et sur la connaissance qu'il avait eue des dispositions de Patiño ». Évidemment le ministre estimait que le moyen le plus sûr de donner le change à la cour d'Espagne était de commencer par tromper l'ambassadeur lui-même.

Il lui ordonnait de communiquer d'abord la lettre ostensible,

(1) A. E. *Esp.*, t. 427, f° 110. Chauvelin à Vaulgrenant, 3 novembre 1735.

puis, s'il le fallait, les articles résumés, et, s'il était impossible de s'en tenir là, de les donner enfin tels qu'ils étaient (1).

Hanté par les précédents de la conspiration de Cellamare et du renvoi de l'Infante, le garde des sceaux ajoutait dans une troisième lettre : « Comme on peut s'attendre à tout de la vivacité de la reine d'Espagne, si les effets s'en étendaient jusqu'à vous faire prescrire de ne plus paraître à la cour, peut-être même de vous retirer d'Espagne, recevez-en l'ordre avec toute la modération dont vous êtes capable. Essayez néanmoins d'inspirer et de donner le temps à la réflexion que demande un parti aussi extrême et, à moins que vous ne vous y croyiez contraint, ne précipitez point votre sortie et ne vous éloignez que le moins que vous pourrez (2). »

Triviño, de son côté, écrivait à sa cour ; mais avec quels détails capables de rendre plus odieuse encore la duplicité du gouvernement français à l'égard de ses alliés ! Le 1er novembre, il avait, pour la première fois, fait part au roi d'Espagne de la nouvelle, envoyée par le marquis de San-Gil, du voyage de La Baune et de la signature des préliminaires ; il y joignait d'ailleurs les dénégations catégoriques de Fleury et de Chauvelin ; tous deux, le 28 octobre (c'est-à-dire le lendemain même du jour où ils avaient expédié leur courrier au comte de Vaulgrenant), avaient traité cette histoire de « fable et de chimère ». A mesure que de nouveaux avis étaient venus en confirmation, le Cardinal et le garde des sceaux s'étaient retranchés derrière d'indignes équivoques. Le 6 novembre enfin, allant prendre congé d'eux parce qu'ils partaient pour Fontainebleau, Triviño leur avait dit en face qu'il savait tout ; très embarrassés, ils n'avaient plus osé nier, sans cependant avouer, se bornant à répéter que, quoi qu'on fît, on n'oublierait pas les intérêts de l'Espagne. Le secrétaire avait répondu que « quel que fût le résultat de la négociation, elle pécherait toujours par la base, comme contraire au traité d'alliance ». D'ailleurs tout ce qu'il

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 106. Chauvelin à Vaulgrenant, 3 novembre 1735.
(2) *Ibid.*, f° 116. Chauvelin à Vaulgrenant, 3 novembre 1735.

savait des préliminaires lui paraissait impraticable et désavantageux pour tous, sauf pour l'Empereur. Pas plus que lui-même, les ministres des autres puissances ne pouvaient comprendre que, pour le seul amour du repos, la France eût interrompu le cours de ses victoires sur l'ennemi traditionnel et honteusement trahi ses plus intimes amis. La principale responsabilité de cet acte, disait encore Triviño, retombait sur le Cardinal; c'était lui qui avait reçu à Versailles les deux émissaires de l'Empereur; il avait tout caché au garde des sceaux, qui n'était intervenu, contraint et forcé, qu'à partir du moment où l'on s'était résolu à faire passer à Vienne M. de La Baune.

« En présence d'un événement si inattendu, si contraire à la la foi des traités, si surprenant pour toute l'Europe », le secrétaire de l'ambassade d'Espagne ne croyait plus pouvoir traiter avec le gouvernement français aucune affaire d'importance avant de connaître les intentions de Leurs Majestés Catholiques (1).

II

Tandis que les courriers, munis de toutes ces dépêches, faisaient le trajet de Paris à Madrid, la situation devenait de jour en jour plus fâcheuse à la cour d'Espagne. Patiño et Leurs Majestés s'irritaient de plus en plus que la France ne prît pas un langage plus ferme et plus haut avec le roi de Sardaigne et l'accusaient d'être de connivence avec lui.

Il est facile de s'imaginer quels furent la surprise et le malaise de Vaulgrenant, lorsqu'il reçut le 2 novembre, à l'Escurial, les dépêches parties de Paris le 27 octobre. Il exécuta ses ordres à la lettre; c'est-à-dire qu'à peine eut-il déchiffré la première pièce, il courut au palais. Leurs Majestés étant à la chasse, Patiño manifesta le désir de porter lui-même à ses maîtres,

(1) Alcala, *Est.*, l. 4089. Triviño à Patiño, 1er, 7 et 14 novembre 1735; les lettres, fort intéressantes, du marquis de San-Gil à Triviño, dans les derniers mois de 1735, sont aux archives d'Alcala, *Est.*, l. 4105.

lorsqu'ils rentreraient, la relation de l'affaire de la Moselle, disant qu'une audience, à pareille heure, après l'arrivée d'un courrier, ferait trop causer les ministres étrangers. Vaulgrenant accepta d'autant plus volontiers qu'il s'attendait à des commentaires désagréables et surtout à des questions auxquelles il ne saurait que répondre, n'ayant pas déchiffré les pièces principales. Le ministre s'étonna que le courrier n'eût apporté que cela et dit qu'il ne comprenait pas pourquoi Triviño expédiait celui qu'annonçait la lettre ostensible du 27 octobre.

Les deux jours suivants, Leurs Majestés parurent mécontentes et contraintes. L'ambassadeur employa ces quarante-huit heures à préparer Patiño à la commission qu'il avait à lui faire et aux nouvelles que ne manquerait pas d'apporter le courrier de Triviño. Il lui fit envisager les suites de la rupture de l'alliance, qui allait permettre à l'Empereur de reprendre l'avantage; n'était-il pas temps de sortir le moins mal possible du chaos où l'on s'était jeté? Patiño reconnut le danger, mais prétendit y parer suffisamment par l'envoi de nouveaux renforts au duc de Montemar.

Le messager redouté arriva le 5 novembre.

Quelle ne fut pas la stupéfaction de l'ambassadeur de France quand il trouva le ministre de Philippe V parfaitement gai et tranquille! Jusqu'au 9 novembre, jour où Vaulgrenant écrivait sa lettre, rien n'avait été témoigné ni par le Roi, ni par la Reine, ni par Patiño. Vaulgrenant cependant croyait que l'avis de la négociation de M. de La Baune était parvenu à la cour d'Espagne; on attendait sans doute, pour éclater, ou la confirmation de ce bruit, ou la communication par la France des articles convenus. Mais les plus sombres pronostics étaient permis; il y avait tout à attendre de la colère de Leurs Majestés; elles s'y porteraient, même quand elles n'auraient d'autre reproche à faire que d'avoir traité sans eux; à plus forte raison, puisqu'elles n'avaient pas toute la Toscane et que la Lorraine allait à la France; elles n'entendraient raison sur rien; nul espoir que l'union se conservât; tout ce qui pourrait être fait contre le commerce français

le serait ; l'arriéré des subsides ne serait pas payé ; les Espagnols ne sortiraient qu'à coups de canon des places qu'il faudrait rétrocéder en Italie. Que serait-ce si les Français joignaient leurs armes à celles de l'Empereur pour l'exécution des articles convenus à Vienne? Les mêmes choses étaient aussi à craindre de la cour de Turin que de celle d'Espagne ; toutes deux ne chercheraient-elles pas à se lier ensemble ?

Vaulgrenant en était là de sa lettre et allait la clore lorsque Patiño le fit appeler. Le ministre venait de recevoir le courrier porteur des lettres de Triviño du 1er novembre et des dépêches du marquis de San-Gil, c'est-à-dire la nouvelle des préliminaires et du démenti qu'y opposait le ministère français. Leurs Majestés demandèrent à l'ambassadeur, par l'intermédiaire de Patiño, s'il n'avait point d'explication à leur donner. « Non, dit Vaulgrenant, je n'ai rien reçu. » — « C'est bien surprenant, s'écria le ministre, car Triviño déclare que Son Éminence lui a dit *qu'il avait été écrit amplement et suffisamment à M. de Vaulgrenant par le dernier courrier sur la situation présente des affaires.* »

L'ambassadeur continua à nier et proposa d'envoyer un courrier, ce qui fut accepté. Puis, suivant toujours les instructions de la lettre du 27, il ajouta que, « si les conditions de l'Empereur étaient raisonnables, le Roi ferait bien de rendre à l'alliance le service signalé de les accepter avant que la rupture, cause de tout le mal, fût consommée ». Patiño, avec un très grand sang-froid et une parfaite tranquillité, supputa que pour que les articles eussent été signés le 3 octobre, à Vienne, il fallait que la négociation eût été entamée longtemps avant qu'il eût été seulement question de la séparation de l'alliance. Vaulgrenant revint sur tous les faits malheureux qui avaient, à ce point de vue, marqué la campagne de Lombardie. Patiño donna lecture des articles des préliminaires tels qu'on les exposait; l'ambassadeur reconnut à part lui qu'ils étaient, à peu de chose près, conformes à ceux que son gouvernement lui avait communiqués. Le ministre se borna à dire, ce qu'il avait déjà affirmé à diverses

reprises, qu'il n'aurait tenu qu'à l'Espagne, avant la guerre, d'avoir Naples et la Sicile en cédant les États de Toscane, de Parme et de Plaisance.

« La conversation s'est passée à l'amiable, écrivait en terminant l'ambassadeur, mais je n'en suis pas moins persuadé qu'on vous la garde bonne pour le moment de la vérification (1). »

Ce moment n'était pas loin ; dans la nuit du 9 au 10, comme le courrier chargé de cette lettre allait partir, arrivèrent les dépêches du 3 novembre. Vaulgrenant se rendit aussitôt chez Patiño et lui donna lecture de la lettre ostensible, ajoutant tout ce qu'il put pour justifier la conduite de la France. Le ministre demeura interdit et demanda la lettre pour exposer au plus juste à ses maîtres ce qu'elle contenait. C'est sur une courte dépêche, rédigée à une heure du matin, et contenant le récit de cette communication, que se ferma définitivement l'expédition du 9-10 novembre ; elle devait tenir en suspens la curiosité inquiète de la cour de Versailles (2).

Dans la journée du 10, le comte de Vaulgrenant alla retrouver Patiño ; celui-ci avait lu au Roi et à la Reine la lettre ostensible et avait reçu de Leurs Majestés l'ordre de dire à l'ambassadeur de Louis XV, qu'Elles se tenaient pour suffisamment informées, « qu'Elles le priaient de s'épargner la peine et de s'abstenir de leur parler sur cette matière, sur laquelle Elles n'avaient rien à dire ; que, quant à lui personnellement, cette réserve et ce silence qu'Elles exigeaient observés exactement de sa part, il pourrait en user à leur égard comme à l'ordinaire et être persuadé qu'Elles continueraient à le voir avec le même plaisir ».

Pressé de questions sur les dispositions du Roi et de la Reine, le ministre répondit « qu'il fallait bien que Leurs Majestés subissent la loi qui leur était imposée ».

Aux explications que Vaulgrenant tenta de lui donner, Patiño

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 173. Vaulgrenant à Chauvelin, 9 novembre 1735.
(2) *Ibid.*, f° 192. Vaulgrenant à Chauvelin, 10 novembre 1735.

opposa, comme la première fois, « que les négociations étaient commencées avant les faits dont on se servait pour la colorer ». Et à cette question : « Qu'est-ce que le Roi aurait pu faire de plus? il riposta : « S'ouvrir naturellement au roi son oncle de sa volonté décidée de terminer la guerre et la lui déclarer formellement. Vous n'y auriez trouvé aucune opposition. Les mesures auraient été prises de concert, la paix se serait faite plus honorablement; elle se serait faite également et le tout se serait passé de meilleure grâce et d'une façon plus convenable. Votre cour, lorsque le Roi, par votre voie, lui demanda, à Saint-Ildefonse, au commencement de juillet, de s'ouvrir naturellement à lui de ses desseins, n'avait qu'à déclarer en réponse, au lieu du mémoire remis : nous voulons faire actuellement la paix. Le Roi, quelque porté que l'on eût pu le supposer à la continuation de la guerre, aurait-il pu la continuer seul? » Vaulgrenant objecta le peu de bonne volonté que l'on témoignait en Espagne pour les plans de la France, ainsi que les ordres donnés au duc de Montemar.

Il vit enfin Leurs Majestés et fut bien reçu; il observa d'ailleurs rigoureusement le silence qu'on lui avait prescrit, sentant que la moindre explication provoquerait la Reine : « Tout, écrivait-il à Chauvelin, peut se terminer par un éclat prompt et violent. » Les ennemis des Français à la cour les décriaient de la belle manière; le public les déchirait : Patiño était dans un grand embarras et, pour la première fois de sa vie peut-être, le laissait entrevoir (1). Il avait sur-le-champ écrit à Triviño de déclarer « que, comme le roi d'Espagne n'avait reçu la chose qu'à titre de nouvelle, il ignorait absolument s'il entrerait ou non dans l'accord conclu par la France (2) ». Deux jours après, il lui intima l'ordre « de ne plus traiter d'aucune affaire avec les ministres de Louis XV (3) ».

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, p. 201. Vaulgrenant à Chauvelin, 15 novembre 1735.
(2) Alcala, *Est.*, t. 4132. Patiño à Triviño, 12 novembre 1735.
(3) *Ibid.*; le même au même, 14 novembre 1735.

III

Cependant à Versailles on était dans l'anxiété; six jours s'étaient passés depuis l'arrivée du courrier parti de l'Escurial dans la nuit du 9 au 10; et on ne savait rien encore de l'audience de Vaulgrenant, ni des mesures prises par Leurs Majestés; l'ambassadeur, en effet, n'avait pas écrit avant le 15 novembre. D'autre part, le personnage envoyé à Vienne avec les ratifications du Roi ne donnait pas non plus signe de vie. On avait appris qu'en Italie, le duc de Montemar et le cardinal Acquaviva se répandaient en furieuses déclamations contre la France. A Turin cependant, les choses n'allaient pas trop mal; il y avait « de la sensibilité »; on marquait de la sécheresse; mais on paraissait devoir prendre son parti des événements (1).

Les ministres étrangers se pressaient chez Triviño, avides de nouvelles. Mylord Waldgrave et son entourage avaient d'abord laissé percer un grand désappointement de voir échapper à leur maître une médiation dont il s'était flatté. Mais, depuis qu'on lui avait fait entrevoir que Georges II reprendrait son rôle au congrès, il s'était réconcilié avec la détermination pacifique du cardinal de Fleury. Parmi les Français, les politiques se divisaient; les uns se réjouissaient franchement de l'acquisition du duché de Bar et de l'expectative prochaine de toute la Lorraine; les autres, en plus grand nombre, s'il fallait en croire Triviño, trouvaient qu'on payait trop cher cet accroissement de territoire, au prix d'une rupture avec l'Espagne et de l'abandon des États héréditaires de don Carlos (2).

Les dépêches du comte de Vaulgrenant procurèrent un véritable soulagement au Cardinal et au garde des sceaux; ils s'estimèrent heureux d'en être quittes à si bon compte; mais, par un sentiment bien humain, ils prirent sur-le-champ à l'égard de Leurs Majestés Catholiques un ton plus décidé et plus haut;

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 194. Chauvelin à Vaulgrenant, 21 novembre 1735.
(2) Alcala, *Est.*, t. 4094. Triviño à Patiño, 21 novembre 1735.

Elles seules redevenaient responsables de tout et elles n'avaient pas le droit de se plaindre (1); il ne leur restait plus que celui de s'incliner, et sans trop tarder, devant le fait accompli. Le courrier de Vienne était arrivé; bien que l'échange des ratifications ne se fût pas exécuté, on regardait l'affaire comme arrêtée. Du côté de l'Espagne, le silence ne pouvait se prolonger, car il serait impossible à l'Empereur de supporter les frais d'une trop longue suspension d'armes et il se verrait amené à tout brusquer (2).

L'heure était donc venue de communiquer intégralement au roi d'Espagne les articles conclus et de lui demander son adhésion.

Des lettres de Louis XV et du Cardinal ne furent pas jugées de trop en cette circonstance. Le roi de France exposait en peu de mots ses raisons, ses regrets et ses espérances, raisons d'accepter les conditions convenues avec l'Empereur, regrets de n'avoir pu mieux faire, espérance de conserver l'union (3). Fleury se montrait moins franc, moins digne et moins adroit; il y avait dans sa longue épître de quoi exaspérer Leurs Majestés Catholiques. C'était comme un chapelet de plaintes et de récriminations qui s'égrenait en phrases doucereuses; encore « en supprimait-il beaucoup par respect (4) ».

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 206. Chauvelin à Vaulgrenant, 25 novembre 1735; il soutient que *c'est la conduite de Montemar* qui a obligé le Roi à accepter les négociations telles quelles; que l'Espagne a fait tout ce qu'elle a pu pour traiter sans nous en nous sacrifiant; que les ports de Toscane sont une augmentation et un avantage très réels, etc.

(2) *Ibid.*, f° 224. Chauvelin à Vaulgrenant, 2° novembre 1735.

(3) *Ibid.*, f° 232. Louis XV à Philippe V, 2° novembre 1735.

(4) *Ibid.*, t. 431, f° 140. Fleury à Leurs Majestés Catholiques, 20 novembre 1735. « Sire, je n'aurais pas la hardiesse d'écrire à Vos Majestés si je n'y étais autorisé par le Roi leur neveu qui m'ordonne d'avoir l'honneur de leur expliquer dans quelque détail les motifs qui l'ont déterminé à écouter les propositions que la cour de Vienne lui fit faire dans la fin du mois d'août et que les conjonctures présentes ne lui ont pas permis de refuser. Je prends la liberté de les supplier très humblement de suspendre pour un moment le ressentiment que Vos Majestés ont marqué de cette résolution et d'entendre avec quelque espèce d'impartialité ce que je vais avoir l'honneur de leur rappeler. » Alors Fleury rappelle les instances à propos de Mantoue, accuse Montemar, fait retomber sur lui la responsabilité de la rupture avec Charles-Emmanuel, dit que c'est la faute des Espagnols si le siège de Mantoue n'a pas eu lieu; il ajoute que l'Angleterre et la Hollande ne voulaient pas que l'Empereur fût expulsé d'Italie, que ces obstacles n'auraient pas été insurmontables s'il n'y avait pas eu division entre L. M. C. et le roi de Sardaigne, mais que

Mais tout ce qu'il omettait, Chauvelin le consignait dans un mémoire étendu que Vaulgrenant devait faire tenir à Patiño; on y voyait rassemblées toutes les preuves ou soi-disant preuves des négociations particulières de l'Espagne avec la maison d'Autriche (1).

Ne se pouvait-il que Leurs Majestés refusassent de recevoir ces lettres et que Vaulgrenant jouât de nouveau le triste personnage de l'abbé de Livry, il y avait de cela dix ans? A tout prix il fallait l'éviter. Vaulgrenant devait s'en ouvrir franchement avec Patiño, lui faire lire la lettre du Roi et lui montrer celle du Cardinal, tout en lui disant que « comme elle contenait quelques détails qui pourraient faire peine à Leurs Majestés, il vaudrait peut-être mieux qu'il en ignorât le contenu ». Défense était faite à l'ambassadeur de laisser entre les mains du ministre copie de la lettre de Fleury et de remettre à Leurs Majestés la lettre du Roi sans celle du Cardinal (2).

Cependant le prince de La Torella, ambassadeur du roi des Deux-Siciles, et le comte de Montijo, ambassadeur d'Espagne à Londres, étaient passés à Paris. C'était ce dernier personnage qui dirigeait les pas de La Torella et de Triviño : son expérience et sa haute situation lui en donnaient le droit. Tous trois étaient bien profondément irrités contre le gouvernement français, et les audiences qu'on leur accordait n'étaient pour personne agréables ni commodes. Chauvelin se lamentait en termes pathétiques sur la dure nécessité qui avait amené la France à traiter sans ses alliés; il allait jusqu'à dire que le roi de France ne méritait pas moins de compassion que celui des

la dissolution de l'alliance était imminente; suit le récit presque mensonger de la mission de La Baune tel que l'avait déjà présenté Chauvelin.

(1) A. É. *Esp.*, t. 431, f° 131. Chauvelin à Vaulgrenant, 30 novembre 1735. La cour d'Espagne offrit au commencement de l'année 1734 d'envoyer à Vienne M. le duc de Liria ou le sieur Eguiluz, avec des propositions désavantageuses à la France et à la Sardaigne si l'Autriche consentait au mariage de l'archiduchesse; en mars et en juillet 1734, négociation sur la même base du comte de Montijo avec lord Harrington; en septembre 1734, un Bénédictin est envoyé à Vienne; il meurt au commencement de 1735 et est remplacé par un abbé; à La Haye, le marquis de S.-Gil essaie de faire parvenir des propositions au comte d'Uhlefeld par un Carme qui ne réussit pas, puis par le confesseur du comte; en dernier lieu, Montijo, à Hanovre, a fait des avances au roi d'Angleterre.

(2) *Ibid.*, t. 427, f° 224. Chauvelin à Vaulgrenant, 29 novembre 1735.

Deux-Siciles (1) ! Ce n'était pas l'avis de La Torella, qui prétendait que le royaume de son maître ne pouvait subsister dans les conditions que lui avaient faites les préliminaires, préliminaires *impraticables et monstrueux*, renchérissait Triviño. En vain le Cardinal et le garde des sceaux promettaient à don Carlos la garantie et l'appui effectif de la France. « On n'y peut pas compter, » s'écriaient en chœur les trois diplomates; et ils appuyaient leur dire sur les ordres « inhumains » que le maréchal de Noailles avait donnés à ses troupes en Italie et qui exposaient à un désastre l'armée espagnole et le royaume de Naples (2).

Les préliminaires, en effet, avaient eu leur contre-coup au delà des Alpes et fait surgir, au sujet de l'armistice qui en était la conséquence, de nouveaux et douloureux conflits.

IV

Le maréchal de Noailles se trouvait en assez mauvaise passe au commencement de novembre 1735. Les difficultés qui l'avaient mis aux prises avec ses alliés, le manque de parole du provéditeur de Vérone, divers contre-temps, lui avaient enlevé les moyens de subsister sur l'Adige et par conséquent de garder les postes qui barraient le passage à l'ennemi; il allait être acculé à la retraite. Aussi souhaitait-il ardemment que les bruits de paix répandus depuis quelque temps se confirmassent. Heureusement, le jour même où il écrivait à d'Angervilliers pour demander des ordres précis, en présence d'un mouvement offensif de l'ennemi, le ministre de la guerre lui mandait de conclure une suspension d'armes. Déjà exécutée sur le Rhin et sur la Moselle, il s'agissait de l'étendre à l'Italie : « M. de Se-

(1) Alcala, *Est.*, l. 4004. Triviño à Patiño, 8 décembre 1735. « Despues se difundió el Guarda-Sellos en ponderar con semblante melancolico y con palabras emphaticas y misteriosas que el Rey N^ro no merecia menos compasion, etc. »

(2) Même lettre : « Atonita toda la Italia de la precipitacion y de la inhumanidad conque el mariscal de Noailles avia publicado la suspension de armas del exercito de Francia, etc. »

necterre, disait d'Angervilliers, a reçu les ordres pour prévenir le roi de Sardaigne sur cet événement; aussi, à cet égard, il suffira qu'avant de faire partir votre lettre pour le général impérial dans le Trentin, vous fassiez part au roi de Sardaigne des ordres que vous avez reçus, et que vous le préveniez sur les quartiers que vous serez obligé de prendre dans le Milanais. *A l'égard des Espagnols, comme la suspension n'est plus un secret, vous pouvez la déclarer à M. le duc de Montemar en même temps que vous écrirez au général de l'Empereur, en lui faisant part du mouvement que vous allez faire en conséquence, et offrant de le concerter avec lui, ce qui dépend néanmoins de la position et des circonstances où vous vous trouverez à son égard, parce qu'elles pourraient être telles que vous jugeriez plus à propos d'attendre la réponse du Trentin* (1). »

Les troupes françaises devaient abandonner la ligne de l'Adige et celle du Mincio, évacuer totalement l'État vénitien et se cantonner dans le Milanais et le Modénais.

Le 14 novembre, les Autrichiens marchaient contre les Espagnols, et Montemar en donnait avis à Noailles; le 15, arrivait au camp de Bozzolo l'ordre de conclure l'armistice (2).

L'embarras du général en chef français était grand et il se croyait en droit de maudire ceux qui lui avaient jusque-là fait un secret de la négociation, puisqu'elle aurait dû influer sur sa conduite. Mais le ministre de la guerre n'en avait pas su plus que lui et l'avouait : « Je conviens, lui mandait-il le 9 novembre, que vous avez fait la guerre à des conditions dures de toutes façons : j'ai, de mon côté, les bras liés de tous points, et je suis continuellement obligé d'écrire et d'agir contre ma pensée. Réjouissons-nous de la fin de la guerre (3). »

Noailles avertit aussitôt Montemar de l'ordre qu'il recevait et de l'impossibilité où il était mis par là de faire aucun mouve-

(1) D'Angervilliers à Noailles, 9 novembre 1735. Pajol, *op. cit.*, t. 1er, p. 604.
(2) Noailles à d'Angervilliers, 17 novembre 1735. *Ibid.*, p. 607.
(3) D'Angervilliers à Noailles, 9 novembre 1735. *Mémoires de Noailles*, p. 304.

ment; il lui conseilla de se retirer au delà du Pô (1), ce que le général espagnol exécuta la mort dans l'âme. Le maréchal dépêcha en même temps au roi de Sardaigne et au comte de Khevenhüller, général de l'Empereur, pour lui notifier la cessation de toutes hostilités de sa part, comme il l'attendait de la part des Allemands (2).

La réponse de Khevenhüller ayant assuré la tranquillité aux troupes françaises, Noailles s'occupa de la sûreté des Espagnols; étaient-ils compris dans la suspension d'armes? La chose était douteuse, Fleury, dans sa dépêche au maréchal, n'ayant employé que le terme *nos armées respectives*, et d'Angervilliers ayant uniquement commandé à Noailles de *concerter ses mouvements* avec Montemar, encore sous certaines conditions. Les Allemands ne demandaient qu'à poursuivre les Espagnols et firent même plusieurs mouvements à cet effet sur le bas-Mincio; Montemar recula jusque dans le Bolonais et le Parmesan.

Le roi de Sardaigne témoigna une extrême mauvaise humeur du peu d'égards dont on usait avec lui, mais permit au maréchal de ramener ses troupes dans le Milanais.

Le 23 novembre, six plénipotentiaires, trois officiers de grade supérieur de part et d'autre, se réunirent à Vérone pour arrêter les termes de la convention d'armistice. Les députés apportèrent des instructions et des vues fort différentes. M. de Maulevrier soutenait qu'une suspension d'armes, n'étant qu'une cessation d'hostilités, chaque parti devait rester sur ses positions jusqu'à ce que les négociations décidassent de la paix ou de la guerre; le prince de Saxe-Hildburghausen prétendait au contraire occuper tout de suite les territoires que les préliminaires attribuaient à l'Empereur. Il fallut en référer aux commandants en chef (3).

Un courrier était, sur ces entrefaites, arrivé fort à propos

(1) Noailles à d'Angervilliers, 17 novembre 1735. Pajol, 607.
(2) *Mémoires de Noailles*, p. 304.
(3) *Mémoires de Noailles*, p. 304-305; et Pajol, *op. cit.*, t. Ier, p. 609.

pour instruire le maréchal de Noailles que l'armistice s'étendait aux alliés, « qu'en conséquence, on devait cesser les actes d'hostilité à l'égard des Espagnols et du roi de Sardaigne, et attendre, pour changer de conduite, que ces deux puissances se fussent déclarées, si elles voulaient accepter ou refuser l'armistice ». Informé par Noailles, Khevenhüller consentit à rappeler un détachement qui avait déjà passé le Pô.

Les deux généraux se rencontrèrent à Mantoue le 1er décembre et parvinrent à se mettre d'accord. Le cours de l'Oglio fut pris pour limite entre les deux armées; Goïto et Borgo-Forte demeurèrent aux troupes françaises. Par un article secret, les généraux promirent de s'avertir mutuellement, en cas qu'il survînt quelque changement de la part des cours; et Noailles garantit, au nom du Roi, que les alliés ne commettraient aucune hostilité contre les troupes et les États de l'Empereur (1). « J'ai cru bien essentiel pour l'honneur du Roi et du gouvernement, écrivit Noailles à d'Angervilliers, qu'il parût dans le traité de suspension que l'on a pensé aux alliés. Je ne sais comment j'en suis venu à bout : car je puis vous assurer que les Impériaux avaient bonne envie de poursuivre les Espagnols, et je vous réponds qu'avant deux mois ou la Toscane ou le royaume de Naples auraient été perdus. Je suis persuadé que le roi d'Espagne s'accommodera : il ne peut pas soutenir seul la gageure (2). »

On se repentait déjà à Versailles du peu de ménagements qu'on avait eus pour les alliés; on tremblait qu'ils n'eussent pas été compris dans l'armistice et que quelque désastre ne fût venu les atteindre; le Cardinal et le garde des sceaux, après la faute qu'ils avaient faite de ne point joindre d'instructions explicatives à leurs premiers ordres, s'efforçaient de la réparer dans toutes leurs lettres postérieures; mais ces lettres devaient arriver trop tard et il était heureux que le commandant de l'armée française eût pris de lui-même la résolution de céder quelque

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 305. Voir le texte de la convention dans Pajol, t. 1er, p. 610.
(2) Cité dans les *Mémoires de Noailles*, p. 305.

chose pour obtenir que Khevenhüller cessât de poursuivre les Espagnols (1).

Cela ne devait pas empêcher les ministres de rejeter sur lui, sans réserve ni pudeur, la responsabilité des risques très réels que leur précipitation avait fait courir à l'armée du duc de Montemar (2).

La nouvelle même de l'armistice n'avait pu être que fort mal accueillie par la cour d'Espagne (3); mais l'effet en avait été singulièrement aggravé par les détails qu'avait donnés le duc de Montemar; dans ses lettres, qui respiraient la colère et l'indignation, il se représentait comme totalement livré aux ennemis par l'abandon calculé des Français; à son avis, l'armée impériale menaçait à la fois et à brève échéance la Toscane et le royaume de Naples. Quel embarras pour lui sans alliés, sans armée suffisante, sans instructions de sa cour, et peut-être exposé à voir les Français se joindre aux Impériaux s'il continuait les hostilités (4)!

Malgré ces inquiétudes trop fondées, le général espagnol avait écrit avec fierté à Khevenhüller qu'il n'admettait l'armistice que conditionnellement, jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres de Madrid.

Khevenhüller avait fort mal pris la chose; il avait à peu près demandé à Noailles d'unir ses armes aux siennes (5). Le maréchal, épouvanté par cette perspective, s'était efforcé d'apaiser le général de l'Empereur en lui montrant qu'une connaissance

(1) Noailles à d'Angervilliers, 3 décembre 1735. Pajol, p. 614.

(2) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 236. Chauvelin à Vaulgrenant, 29 novembre 1735; et Alcala, *Est.*, l. 4132. Patiño à Triviño, 11 décembre 1735 : « que se havian remitido diferentes copias de cartas del duque de Noailles y otras de esos ministros para el mismo Duque concernientes todas à las ordenes dadas al referido duque para la suspension de armas, *y especialmente una de represension al mismo Noailles por haver hecho la suspension de armas sin comprender el exercito del Rey*..... » Patiño cause avec Vaulgrenant qui disculpe le ministère aux dépens de Noailles. « En todo esto, écrit Patiño à Triviño, se vé la intencion y astucia de Noailles, y su falsa diplomacia para nosotros. » Suit le récit de l'attaque d'un détachement espagnol par les Allemands.

(3) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 134. Chauvelin à Vaulgrenant, 8 novembre 1735; Alcala, *Est.*, l. 4089. Triviño à Patiño, 14 et 27 novembre 1735.

(4) *Mémoires de Noailles*, p. 305; et Vaulgrenant à Chauvelin, 28 novembre 1735.

(5) Lettre du 6 décembre 1735, dans les *Mémoires de Noailles*, p. 305.

imparfaite de la langue espagnole l'avait induit à se froisser de certaines expressions emphatiques, plutôt qu'injurieuses (1). « Attendons, disait-il, de nouveaux éclaircissements et ne mettons pas obstacle aux desseins pacifiques de nos cours. » Et à d'Angervilliers il écrivait, au sujet du concours éventuel à prêter aux Allemands : « Tirez-nous de cet opprobre pour le bien de la patrie, pour l'honneur du Roi, et pour l'amour de votre serviteur. Je serais inconsolable de me trouver dans pareille circonstance ; et, quoique je susse bien prendre mon parti, je serais fort aise de n'y être pas exposé (2). »

Ses entretiens avec Montemar, à Florence, le 17 décembre, avec Khevenhüller, le 22, à Bologne, amenèrent une entente momentanée. Elle allait devenir définitive par l'adhésion de l'Espagne aux préliminaires de Vienne. Bien que Philippe V en effet eût envoyé au duc de Montemar l'ordre de repousser par la force toute tentative des Allemands sur la Toscane ou sur Naples, il n'était point assez aveugle pour prétendre soutenir à lui seul une guerre aussi dangereuse (3). L'idée que les Français pouvaient laisser son armée exposée aux coups des Impériaux fut évidemment pour beaucoup dans sa soumission forcée aux arrangements qui s'étaient faits sans lui.

(1) Lettre du 9 décembre 1735, citée dans les *Mémoires de Noailles*, p. 305-306 : « V. Exc. n'entend peut-être pas parfaitement la langue espagnole : ainsi elle ne peut juger de la force des expressions, qui sont moins simples que celles des autres langues. Je la conjure de s'en tenir à la substance des choses, et non aux termes et à la forme qui ne font rien. »

(2) Noailles à d'Angervilliers, 11 décembre 1735 ; *Mémoires de Noailles*, p. 306.

(3) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 301. Vaulgrenant à Chauvelin, 8 décembre 1735 et t. 423, f° 288, 26 décembre : « A l'égard du traité de suspension particulière et secret signé à Mantoue, M. Patiño a observé : 1° que les Allemands ne se trouvaient engagés à la cessation d'hostilités contre les Espagnols qu'autant qu'il leur plairait, puisque la suspension était illimitée pour eux, et que, par conséquent, il ne dépendait que de leur général de faire des mouvements en avant et d'agir offensivement... ; 2° que M. de Noailles s'était porté pour garant auprès des Allemands que les Espagnols ne commettraient aucune hostilité contre eux, sans qu'il constât d'aucune réciprocité en faveur des Espagnols ; que les troupes de S. M. C. restaient donc exposées et que ces articles secrets n'avaient pas été faits sans mystère. » Un courrier arrivé hier annonce la marche de deux corps allemands, l'un vers la Toscane, l'autre vers Naples ; Montemar reçoit l'ordre de s'opposer à leur passage.

CHAPITRE II

Communication intégrale des préliminaires à l'Espagne. — Garanties que réclame cette puissance. — Déclaration de l'Empereur. — Les préliminaires acceptés en principe.

1er DÉCEMBRE 1735 — 20 FÉVRIER 1736.

Les jours qui avaient précédé l'arrivée à Madrid (la cour résidait maintenant soit au Buen-Retiro, soit au Pardo) du courrier porteur de la lettre de Louis XV et du texte des préliminaires s'étaient écoulés pour le comte de Vaulgrenant au milieu d'étranges alternatives. Tantôt Leurs Majestés paraissaient plus irritées et cessaient de lui adresser la parole; tantôt il se voyait l'objet de véritables prévenances qui causaient l'étonnement du public. Les plus aimables à son égard étaient Patiño et cette madame de Niévès, si véhémente ennemie des Français (1). Le jour de la fête de la Reine, l'ambassadeur avait été convié à un grand dîner. Quelques jours après, toute la famille royale se rassemblait chez Leurs Majestés pour la signature d'un contrat de mariage. La gouvernante de l'aînée des Infantes dit à la princesse des Asturies, à côté de qui elle se trouvait, que le premier contrat de mariage que Leurs Majestés Catholiques signeraient serait celui de sa maîtresse. La Reine l'ayant entendue et s'étant fait répéter ce qu'elle venait de dire, répondit : « Si c'est avec celui que vous désirez, il y a encore du temps à attendre, puisqu'il n'a que six ans et qu'il faut qu'il en ait au moins quinze. » La princesse des Asturies ajouta que, pour elle, elle regardait ce mariage-là comme immanquable et même comme indispensable. La Reine répliqua :

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 242. Vaulgrenant à Chauvelin, 23 novembre 1735.

« J'avais cru la même chose de la Marie-Anne et je la comptais déjà pour reine de France; on a cependant vu ce qui est arrivé. » La douceur et la modération d'Élisabeth Farnèse surprirent tous ceux qui l'entendirent, vu la circonstance (1).

Cependant sur le fond des choses on ne se prononçait pas; il était visible que l'on eût bien voulu continuer la guerre, mais qu'on se heurtait au défaut d'hommes et d'argent; on se résignait de mauvaise grâce, rien de plus (2).

I

Le courrier de France arriva enfin le 7 décembre. Vaulgrenant s'en fut sur-le-champ chez Patiño et lui donna connaissance des préliminaires, d'un article séparé relatif à la médiation des Puissances maritimes, ainsi que des lettres du Roi et du Cardinal. Le ministre écouta le tout sans faire d'observations, sauf à l'endroit de la lettre de Son Éminence où il était dit *que certains faits étaient supprimés par respect pour Leurs Majestés;* Patiño demanda ce que cela signifiait.

L'ambassadeur profita de cette question pour lire à haute voix le mémoire de Chauvelin sur les négociations séparées de l'Espagne. Jamais faits ne furent niés avec autant de force et d'assurance. Leurs Majestés, disait Patiño, avaient toujours refusé même les propositions les plus avantageuses qui leur étaient venues directement de la cour de Vienne. « On ne peut, fait observer Vaulgrenant dans sa lettre à Chauvelin, parler avec plus de froid, de tranquillité, de douceur et de modération que M. de Patiño en cette occasion, répétant souvent que le Roi son maître serait bien étonné et en même temps bien piqué lorsqu'il entendrait que, pour justifier des procédés tels que ceux qu'on venait d'avoir avec lui, on lui en imputât de si opposés à sa probité, de si contraires à sa parole et de si indignes de lui. »

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 283. Vaulgrenant à Chauvelin, 4 décembre 1735.

(2) *Ibid.*, f° 285. Vaulgrenant ajoute que le mécontentement augmente tous les jours contre les Français et que les relations des ministres espagnols dans les différentes cours sont sanglantes contre nous.

Ému par ces affirmations, l'ambassadeur sentit qu'il ne fallait user qu'avec modération près de Leurs Majestés des faits allégués par ce mémoire, sous peine de les provoquer, et il pria Patiño de garder cette réserve. Il ne laissa d'ailleurs entrevoir aucun soupçon que les lettres du Roi et du Cardinal pussent être refusées (1).

Et en effet Leurs Majestés répondirent qu'Elles recevraient ces lettres le samedi ou le dimanche suivant; que les articles étaient conformes au sommaire que l'on en avait déjà communiqué, mais que le gouvernement français eût à s'expliquer sur le temps et la forme de leur exécution, pour mettre l'Espagne en état de prendre un parti; enfin que le roi d'Espagne, quelque sensible qu'il fût à ce qu'on lui imputait de négociations particulières et en état d'y répondre, ne le ferait cependant pas.

A propos du second de ces points, Vaulgrenant déclara que ce serait sans doute l'œuvre d'un congrès de transformer en paix définitive la pacification provisoire, et que, si l'Espagne voulait s'entendre avec la France pour l'exécution des articles, la France se porterait à tout ce qui pourrait convenir à Philippe V et à don Carlos.

L'audience où l'ambassadeur de Louis XV présenta les lettres se passa relativement bien : Philippe les prit et promit d'y répondre; il avait l'air assez naturel, la Reine point du tout. Vaulgrenant s'enhardit jusqu'à exposer très sommairement à Leurs Majestés les raisons les plus convaincantes de la conduite du roi de France et ses regrets. Le roi d'Espagne lui répéta trois fois : « Je les lirai et j'y ferai réponse. » La Reine prit alors la parole. « Le Roi, dit-elle, vous promet de lire les lettres et d'y faire réponse; nous vous dispensons d'une plus longue explication; tenons-nous chacun de notre côté dans le silence. C'est tout ce que nous pouvons faire de mieux. » Philippe V tout de suite ajouta : « Je ne puis rien dire jusqu'à ce

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 301. Vaulgrenant à Chauvelin, 8 décembre 1735; et Alcala, *Est.*, t. 4132. Patiño à Triviño, 11 décembre 1735.

que j'aie lu les lettres, je vous ai promis que j'y répondrais et je tiendrai ma promesse. » La Reine termina la conversation par ces mots : « En voilà assez sur cette matière; cependant, quant à vous personnellement, je ne veux pas vous laisser ignorer que nous sommes contents de la façon dont vous vous conduisez et que nous ne vous attribuons rien de tout ce qui est arrivé. »

Une parole de plus eût fait éclater la Reine ; Vaulgrenant, trop heureux d'avoir échappé à la scène qu'il craignait, se tut et prit congé.

Il se permit de conseiller au ministère français, s'il voulait éviter une rupture violente avec l'Espagne, « d'empêcher les Allemands non seulement d'entrer en Toscane, mais même à Parme et à Plaisance, avant le traité définitif ». Il était convaincu qu'en son particulier Patiño était satisfait de voir la guerre terminée, mais qu'il redoutait qu'il n'y eût des articles secrets dans l'accord conclu par la France avec la cour de Vienne.

Van der Meer et Keene travaillaient à nous rendre l'Espagne irréconciliable et le ministre de Philippe V faisait sonder directement les puissances maritimes pour connaître leurs vraies intentions par rapport à la paix (1).

Chauvelin n'était nullement disposé aux condescendances que lui demandait le comte de Vaulgrenant; de condescendances, le ministère français n'en avait que pour l'Autriche. Une lettre assez rude remit notre ambassadeur à Madrid en présence de cette réalité; elle avait pour but « d'enlever à l'Espagne l'idée qu'en temporisant elle pourrait gagner quoi que ce fût, ou qu'on pût attendre le traité définitif pour remettre à l'Empereur ce qui était convenu, alors que don Carlos jouissait de ce qu'il devait garder (2) ». L'Empereur, disait encore Chauvelin, voulait procéder incessamment et sans délai à l'effectuation entière des préliminaires; il demandait que, dès à présent, on cessât d'exiger des

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 320. Vaulgrenant à Chauvelin, 13 décembre 1735; Alcala, *Est.*, t. 4132. Patiño à Triviño, 11 décembre 1735.

(2) *Ibid.*, f° 332. Chauvelin à Vaulgrenant, 21 décembre 1735.

contributions, soit des pays neutres, soit de ceux qui devaient lui revenir; que l'on convint, en Italie, de limites plus larges, afin que ses troupes pussent vivre plus commodément. Il consentait à comprendre les alliés dans l'armistice, pourvu que, dans les deux mois, ils eussent accepté purement et simplement les préliminaires et que, dans l'intervalle, ils n'exigeassent et n'innovassent rien dans les pays à lui destinés, faute de quoi il se tiendrait, quant à lui, libre de toutes les promesses faites en leur faveur; et la France ne pourrait les soutenir.

Que M. de Patiño, ajoutait enfin le garde des sceaux, se tint donc pour averti; l'heure était venue de savoir si Leurs Majestés Catholiques acquiesçaient ou non (1).

Et, le 3 janvier, il revenait à la charge : « Quelque répugnance que l'on puisse avoir à s'expliquer dans le pays où vous êtes sur les affaires présentes, il y a des moments si critiques que nous aurions à nous reprocher de n'en pas faire sentir toute la nécessité. Je vous ai déjà mandé de parler confidemment à M. Patiño sur ce que nous prévoyons des principes de la cour de Vienne et sur l'impossibilité, malgré tous nos efforts pour gagner du temps, de la faire consentir à rester dans l'incertitude sur l'acceptation des préliminaires. Nous voyons plus clairement que jamais, par ce qui nous revient d'Italie, que le principe de la cour de Vienne est de ne s'en tenir à la suspension avec les Espagnols qu'au cas où, dans le terme de deux mois, ils auraient accepté les préliminaires. » La lettre se fermait sur une perspective menaçante : Khevenhüller s'était obstiné à vouloir étendre sa cavalerie vers Pesaro, Fano et Sinagaglia, pour être plus à portée du royaume de Naples (2).

II

L'Espagne avait pris son parti avant d'avoir reçu ces dernières lettres d'un caractère quelque peu comminatoire. Elle

(1) A. É. *Esp.*, t. 427, f° 339. Chauvelin à Vaulgrenant, 27 décembre 1735.
(2) *Ibid.*, f° 438, f° 9. Chauvelin à Vaulgrenant, 3 janvier 1736.

consentait à évacuer les pays et les places qu'elle devait céder, sans attendre ni la réunion d'un congrès, ni la rédaction d'un traité définitif. Mais elle trouvait juste et elle demandait effectivement que la chose se passât et s'exécutât de façon que le roi des Deux-Siciles eût ses sûretés et ne pût, ni lorsque les évacuations se feraient, ni après les évacuations faites, jusqu'au traité définitif, demeurer exposé à aucun risque. Il fallait donc que l'Espagne pût se regarder comme en paix avec l'Empereur par le seul fait de l'évacuation. Elle répugnait à signer purement et simplement les préliminaires; elle demandait un acte en forme de la cour de Vienne par lequel il fût déclaré que rien ne se traiterait au congrès qui pût rompre la paix, assurée par l'acte susdit entre l'Empereur et l'Espagne, acte qui porterait garantie suffisante pour l'Infant don Carlos (1).

Très digne, laissant deviner l'étonnement et percer le blâme, très modérée cependant, la réponse de Philippe V au roi son neveu exprimait les mêmes intentions et les mêmes désirs : « L'ambassadeur de V. M., disait le roi d'Espagne, a remis entre mes mains sa lettre du 29 du mois de novembre dernier. Par son contenu, je vois que V. M. est persuadée que de puissantes raisons l'ont engagé à conclure, sans ma participation et au milieu des victoires les plus signalées, un traité particulier avec l'Empereur. Mon amitié pour la personne de V. M. et le penchant que j'ai pour ce qui est de la gloire de la nation française ne me permettent pas d'entrer dans la discussion de ces raisons. Je puis seulement croire qu'elles doivent avoir été du plus grand poids pour l'emporter sur celles qui naissent dans tous les temps des liens les plus étroits du sang, de l'expérience de ma passion sincère pour l'union et de ma résignation aveugle aux désirs et aux instances marqués tant de fois dans les lettres de V. M. Cependant je me flatte que les engagements qu'elle a contractés ne parviendront jamais au point d'entraîner l'abandon du roi des Deux-Siciles mon fils à l'ambition des ennemis,

(1) A. É. *Esp.*, t. 423, f° 290. Vaulgrenant à Chauvelin, 31 décembre 1733.

et le sacrifice de nos troupes à leur fureur. C'est ce que j'espère en échange de la tendresse invariable que je fais profession d'avoir pour V. M. (1). »

Les exigences de l'Espagne n'avaient rien d'excessif; Chauvelin lui-même daigna le reconnaître (2). Elles lui plaisaient même en ce sens qu'elles tendaient à rendre inutile la réunion d'un congrès, hypothèse que, depuis plusieurs semaines, le gouvernement français n'envisageait plus d'un œil favorable (3); Fleury et le garde des sceaux préféraient avoir affaire à la seule cour de Vienne. Néanmoins il était bon de s'en faire un mérite auprès du roi d'Espagne et de paraître lui concéder ce qu'on souhaitait soi-même. D'autre part, on pouvait craindre que l'objet de l'Espagne ne fût d'exécuter simplement les préliminaires, en écartant tout traité définitif et ce qui pouvait faire revivre ses obligations envers la France surtout en matière de commerce. Aussi ne devait-on, pendant quelque temps encore, parler d'éviter le congrès que par rapport à l'exécution des préliminaires (4).

De la Porte du Theil fut envoyé, dans les premiers jours de janvier, à Vienne, où il arriva le 16, muni de pouvoirs suffisants pour faire un traité complet qui n'exigeât plus que l'acceptation et la garantie des puissances intéressées, comme cela s'était pratiqué pour la *Quadruple Alliance* (5). En même temps, l'habile conseiller de Schmerling, « instruit de la volonté de l'Empereur sur tout ce qui restait à régler », se rendait à Paris (6). Sinzendorf paraissait ne pas douter que cet envoi réciproque de plénipotentiaires n'amenât une heureuse et prompte solution.

(1) A. É. *Esp.*, t. 431, f° 167. Philippe V à Louis XV, 7 janvier 1736. Malgré les instances de Vaulgrenant, Leurs Majestés refusèrent de répondre à la lettre du Cardinal, « parce qu'il eût fallu entrer dans des détails sur lesquels on n'avait jamais voulu parler jusqu'à présent ».

(2) A. É. *Esp.*, t. 423, f° 301. Chauvelin à Vaulgrenant, 6 janvier 1735.

(3) Voir notamment la lettre du 27 décembre 1735.

(4) A. É. *Esp.*, t. 423, f° 301. Chauvelin à Vaulgrenant, 6 janvier 1736.

(5) Alcala, *Est.*, t. 4094. Triviño à Patiño, 9 janvier 1736; Fleury à Sinzendorf, 21 décembre 1735, cité par Boyé, *op. cit.*, p. 376. Du Theil devait rester à Vienne jusqu'au 23 mai 1737.

(6) Il y arriva le 20 janvier 1736; Boyé, *Stanislas Leszczinski*, p. 376.

L'une des raisons qui avaient déterminé le ministre espagnol à céder si facilement en somme aux premières objurgations de la France, avait été l'accueil fait par les puissances à ses tentatives de négociation directe et séparée. Il avait, on l'a vu, tâté l'Angleterre et la Hollande ; très secrètement aussi, il avait essayé, par l'intermédiaire du comte de Fuenclara, ambassadeur d'Espagne à Venise, de faire passer à Vienne un agent autorisé qui traitât de l'armistice et de la paix; mais la cour de Vienne avait fait la sourde oreille, n'avait point donné de passeports, et, quand elle s'était déterminée à répondre, s'était au préalable concertée avec la France (1). L'Angleterre avait fait pire, puisqu'elle avait révélé aux Français les avances secrètes du secrétaire Thomas Geraldino (2). Quant aux États Généraux, un incident assez vif avait marqué les démarches du représentant de Philippe V auprès d'eux. Le marquis de San-Gil s'était efforcé, par un mémoire fort injurieux, d'exciter leur indignation contre cette France traîtresse, qui, malgré la fidélité de l'Espagne, disposait de ses biens pour s'en faire un objet d'échange, livrait ses troupes aux coups de l'ennemi, abandonnait de même le roi de Sardaigne, un prince qui, pour elle, avait prodigué son sang, et lui laissait, en échange de tous ses services, deux misérables parcelles du Milanais (3)!

(1) Alcala, *Est.*, l. 4132. Patiño à Triviño, 20 février 1736. Cette lettre contient un résumé fort utile de toutes les démarches du ministre depuis qu'il a connu les préliminaires jusqu'au moment où il les a acceptés : « En este estado y tiempo, resolbió el Rey despachar persona á Viena para ver el modo de ajustar desde luego con el Emperador una suspension de armas, y aun la paz, á cuyo efecto se encargó al Conde de Fuenclara pidiese á la Corte de Viena los pasaportes para un sugeto authorizado que pasase á ella, á la solicitud de dicha instancia ; la corte de Viena, despues de algun tiempo sin contestar á la peticion de los enunciados pasaportes, remitió una respuesta á la carta del conde de Fuenclara en latin que no se duda aya sido communicada á los ministros de Francia, etc. »

(2) Alcala, *Est.*, l. 4132. Patiño à Triviño, 1er et 6 janvier 1736 : « ..... que el gobierno de Inglaterra avia communicado al de Francia los oficios secretos pasados por Dr Thomas Geraldino para empeñar en nuestros intereses al Rey Britannico ; y..... que con las nuevas insinuaciones hechas por el Embajador de Francia se confirman los avisos dados de la inflexibilidad de este gobierno, y de que abraviara los plazos para la efectuacion del tratado de Viena. » Le 17 janvier (A. É. *Esp.*, t. 432, f° 30), Chauvelin parle à Vaulgrenant des confidences que lui a faites Waldgrave.

(3) A. É. *Esp.*, t. 431, f° 156. Mémoire présenté aux États Généraux par M. le marquis de San-Gil, ambassadeur d'Espagne, 4 janvier 1736. Il demande que « les États Généraux reconnaissent combien est juste le ressentiment du roi d'Espagne et ne se joignent pas à ceux qui voulaient le forcer par une nouvelle quadruple alliance. »

Les plaintes de l'Espagne n'avaient pas empêché les États Généraux d'accepter les préliminaires de Vienne et, sur la réclamation de la France, Patiño se voyait *obligé* de désavouer entièrement le mémoire divulgué de son ambassadeur (1).

Cette attitude des diverses puissances devait naturellement exercer son influence sur les résolutions subséquentes de l'Espagne, tout aussi bien que sur les premières (2); et c'est ainsi que Leurs Majestés Catholiques se virent promptement amenées à renoncer à toute résistance de principe pour ne plus discuter que sur l'étendue des garanties jugées nécessaires à la sécurité de l'Infant don Carlos : terrain beaucoup plus favorable aux agissements de la diplomatie française.

En effet, dès qu'il sut, par les confidences de Waldgrave, que l'Espagne acceptait de traiter avec l'Autriche sur la base des préliminaires, le gouvernement de Louis XV tranquillisé n'eut rien de plus pressé que d'offrir à Philippe V sa propre garantie; des pleins pouvoirs furent envoyés à cette fin au comte de Vaulgrenant; on lui conseilla même d'insérer adroitement dans l'acte qui serait rédigé une phrase impliquant le maintien des engagements antérieurs de la France avec l'Espagne (3). Procédé un peu trop hardi, presque insolent, de la part de ceux qui venaient de manquer à quelques-uns de leur engagements les plus essentiels.

Patiño sentit combien il était cruel, humiliant, de s'en remettre à la garantie de la France; il tenta de provoquer celle des

(1) A. É. *Esp.*, t. 432, fos 5 et 111. Chauvelin à Vaulgrenant et Vaulgrenant à Chauvelin, 14 et 25 janvier 1736.

(2) Patiño le dit clairement à Triviño dans ses lettres du 6 janvier et du 20 février. (Alcala, *Est.*, t. 1132.)

(3) A. É. *Esp.*, t. 432, fo 30. Chauvelin à Vaulgrenant, 17 janvier 1736. On sait par une confidence de Waldgrave que l'Espagne se contente des préliminaires, mais qu'elle cherche toutes les garanties pour don Carlos, notamment près des Anglais. Nous ne voulons pas que l'Espagne ait d'obligation de ces garanties à d'autres qu'à nous. Il faut proposer à L. M. C., sans avoir l'air de se douter de ce qui était tenté près des Anglais, une déclaration ou acte donnant la garantie de la France de la façon la plus formelle, en échange de l'acceptation formelle par l'Espagne des préliminaires. Il faut insérer dans cet acte quelques termes marquant que nos engagements subsistent avec l'Espagne. *Ibid.*, t. 431, p. 173. Pleins pouvoirs envoyés au comte de Vaulgrenant pour signer avec S. M. C. tous traités et conventions qu'il jugera nécessaires, 18 janvier 1736.

Puissances maritimes (1). Mais quand, une fois de plus, il reconnut que rien de solide ne se pouvait faire sans la France, il prit gaillardement son parti et laissa Fleury négocier pour lui à la cour de Vienne (2).

III

Deux mois devaient se passer à chercher une formule de garantie convenable et sûre. Comme la condition *sine qua non* de cette garantie était l'adhésion explicite et formelle de l'Espagne aux préliminaires de Vienne, il semblait naturel de rendre les deux choses solidaires en les insérant dans un même acte, comme par exemple un article additionnel qui rendît les préliminaires communs à l'Espagne et donnât toutes les sé-

(1) A. É. *Esp.*, t. 432. f° 74. Van der Meer au greffier Fagel, 26 janvier 1736. « Patiño m'a dit que, selon son sentiment, le meilleur serait que les États Généraux et l'Angleterre voulussent continuer la médiation et que le Roi, sur la réquisition de ces deux puissances, se contenterait de ce qui lui était cédé par les préliminaires... On demande des sûretés... On ne se contentera pas de la garantie de la France et de l'Empereur... On veut y voir ajouter celle des deux Puissances maritimes... L'Espagne est prête à faire un traité à part avec l'Empereur sur le pied des préliminaires, sous la médiation des deux puissances, et cela pour sauver l'honneur du Roi. » Alcala, *Est.*, t. 4132. Patiño à Triviño, 26 janvier 1736 : « Por lo que mira a las seguridades para los Estados del Rey de las dos Sicilias, y su mas solido establecimiento que dice V. M^d, ofrecieron esos ministros solicitara la Francia, veremos en adelante las que son, pues no se comprende quales pueden ser con los empeños, que tiene contrahidos, y ignorando, como ignoramos, los que secretamente puede tener estipulados. »

(2) Patiño explique tout au long comment il en est venu là dans sa lettre à Triviño du 20 février 1736 (Alcala, *Est.*, t. 4132). M. de Champeaux, dans un mémoire fort intéressant du 30 janvier 1736 (A. É. *Esp.*, t. 431, f° 144), montre à merveille la situation de la cour d'Espagne à cette date. Elle pouvait choisir entre cinq partis : 1°) se défendre par la force pour ne pas acquiescer au traité; 2°) entretenir une négociation simulée dans le dessein de ne rien finir pour voir ce que le temps donnerait; 3°) accéder au traité et négocier avec Vienne par l'intermédiaire de la France en faisant une part aux puissances maritimes; 4°) traiter avec l'Empereur par la médiation des puissances maritimes sans la participation de la France; 5°) traiter secrètement, sans médiateurs, avec Vienne, en couvrant par l'autre négociation. Champeaux conclut : Il n'y a aucune apparence pour le 1^er parti; le 2^e serait tout à fait conforme aux habitudes et on n'y renoncera que si on y voit un très grand danger; le 3^e est le moins probable dans les dispositions présentes, *à moins que la crainte n'y force;* le 4^e serait plus dans le goût; le 5^e ne sera pas adopté par crainte d'être abandonné de la France, si elle le découvre, et mis à la discrétion de l'Empereur; mais, si cette crainte n'existait pas, ce serait sûrement le parti adopté. Dans sa lettre à Chauvelin du 1^er février (*ibid.*, f° 159), Vaulgrenant affirme aussi que l'Espagne aurait bien voulu traiter séparément, mais que la Reine s'est rendu compte qu'elle ne peut rien sans la France.

curités possibles à l'Infant don Carlos, ou bien encore une déclaration de l'Empereur portant que, moyennant l'exécution des préliminaires, la paix serait regardée comme faite entre lui, le roi d'Espagne et le roi des Deux-Siciles (1). Tels furent en effet les expédients proposés et acceptés par les deux gouvernements français et espagnol (2).

Il se rencontra bien encore, çà et là, quelque grosse pierre d'achoppement. Ainsi, vers le milieu de janvier, il prit fantaisie à l'Espagne de déclarer tout à coup qu'elle n'entendait acquiescer, dans les préliminaires, qu'à ce qui la concernait, et nullement se mêler de ce qui regardait la France, la Pologne et la Sardaigne (3). Grand émoi à la cour de France! Sur l'heure Chauvelin écrit à Madrid « que le tout est indivisible, puisqu'on a voulu établir une sorte d'équilibre, que l'Empereur le regarde comme tel, qu'on ne peut pas lui proposer autre chose sans occasionner les plus forts soupçons, qu'il veut, et avec raison, une acceptation sans restriction, ni limitation, et avec le concours de la France; d'ailleurs cette puissance ne s'exposerait pas à des risques pour qui lui déclarerait ne pas vouloir agir avec elle (4) ».

Quelques régiments français vont encore être rappelés d'Italie; Khevenhüller se remue et gronde; l'Espagne prend peur et cède (5).

Mais à Vienne aussi on chicane. L'Empereur se plaint qu'il

(1) De janvier à mars, la correspondance de Triviño et de Patiño (Alcala, *Est.*, l. 4094 et 4132) est remplie de discussions sur cette garantie.

(2) A. É. *Esp.*, t. 432, f° 21. Vaulgrenant à Chauvelin, 7 janvier 1736; Patiño accepte l'expédient de joindre un article aux préliminaires; Alcala, *Est.*, l. 4094. Triviño à Patiño : «.... para que el Rey nro S^r sea comprehendido en el proprio tratado asegurando en el los intereses del Rey de las dos Sicilias. » A. É. *Esp.*, t. 432, f° 79. Vaulgrenant à Chauvelin, 16 janvier 1736. Leurs Maj. Cath. approuvent l'idée de déclaration « bien entendu que, dans les déclarations à faire par l'Empereur portant qu'il regarderait la paix comme faite avec l'Espagne au moyen des conditions portées par les articles préliminaires, l'expression *comme faite* vaudrait autant que *réellement faite* et mettrait l'Espagne en droit de compter qu'elle est en paix avec l'Empereur ».

(3) A. É. *Esp.*, t. 432, f° 79. Vaulgrenant à Chauvelin, 16 janvier 1736.

(4) *Ibid.*, t. 432, f° 92. Chauvelin à Vaulgrenant, 23 janvier 1736; il y a une lettre ostensible et une lettre particulière.

(5) *Ibid.*, Chauvelin à Vaulgrenant, 17 janvier; Vaulgrenant à Chauvelin, 25 janvier; Chauvelin à Vaulgrenant, 1^er février 1736.

n'y ait point de réciprocité de la part de Philippe V; il veut, lui aussi, être à l'abri de toute attaque; aux ordres qu'il donne à Khevenhüller doivent répondre des ordres à Montemar (1); il n'accordera de déclaration que si la réciprocité y est exprimée; il lui faut même une contre-déclaration de la France (2). Fleury acquiesce à ces demandes et Louis XV signe l'acte réclamé (3).

Alors l'Empereur fait remettre à du Theil sa propre déclaration datée du 30 janvier et ainsi conçue : « L'Empereur déclare qu'il regarde la paix comme faite avec le roi d'Espagne au moyen des conditions portées par les articles préliminaires, s'engageant d'envoyer ses ordres à ses généraux pour concerter avec ceux de S. M. C. l'entière effectuation de ces articles que S. M. I. déclare vouloir observer et exécuter fidèlement, notamment en ce qui regarde le roi des Deux-Siciles, bien entendu que, de la part de ce prince, aussi bien que de S. M. C., la paix sera pareillement regardée comme faite avec l'Empereur, au moyen des conditions portées par les articles préliminaires et qu'ils seront observés et exécutés fidèlement en tous leurs points. »

En envoyant cet acte au comte de Vaulgrenant le 8 février, Chauvelin ne manqua pas de faire observer qu'il y était fait une reconnaissance implicite du roi des Deux-Siciles (4).

Cette considération ne devait pas suffire à le faire accepter de bonne grâce. Loin de là. La déclaration de l'Empereur parut très vague et très insuffisante; la contre-déclaration de la France indigna Leurs Majestés Catholiques; Elles y virent une menace de guerre à peine déguisée. Et la France, disaient-

(1) A. É. *Esp.*, t. 438, f° 82. Chauvelin à Vaulgrenant, 14 février 1736.

(2) A. É. *Esp.*, t. 432. Chauvelin à Vaulgrenant, 1er et 8 février 1736.

(3) « Le Roi Très-Chrétien, dans la vue de fournir au roi d'Espagne toute la sûreté qu'il peut désirer que la paix est regardée par l'Empereur comme faite entre S. M. I. et S. M. C. et de faire cesser par là tous les motifs que Sa dite M. C. pourrait avoir de différer de procéder à la plus prompte effectuation des articles préliminaires, a fait proposer à l'Empereur de donner un acte à cet effet, S. M. I. ayant donné une déclaration... S. M. T. C. de son côté déclare qu'elle se rend à présent garante envers l'Empereur de l'entière et de la plus prompte effectuation possible des articles préliminaires de la part de l'Espagne. »

(4) A. É. *Esp.*, t. 432, f° 139. Chauvelin à Vaulgrenant, 8 février 1736, avec le texte des deux déclarations.

Elles, ne se porte même pas garante contre l'Empereur! Elles s'inclinèrent néanmoins devant ce qu'Elles regardaient comme la nécessité, acceptèrent la déclaration de Charles VI et envoyèrent sans retard au commandant en chef de leur armée d'Italie l'ordre de procéder aux évacuations convenues. Mais Elles eurent soin de spécifier, contrairement à ce qu'avait demandé Chauvelin, que le duc de Montemar traiterait uniquement avec le général de l'Empereur et nullement avec les généraux français. Le 20 février, un courrier partit de Madrid pour annoncer au cardinal de Fleury que, l'avant-veille, le roi d'Espagne avait enfin acquiescé aux préliminaires de la paix (1).

(1) A. É. *Esp.*, t. 432, f° 240. Vaulgrenant à Chauvelin, 19 février 1736; Alcala, *Est.*, t. 4132. Patiño à Triviño, 18 et 20 février 1736 : « El embajador de Francia me comunicó la *declaracion* del Emperador concevida en los terminos que V. M. reconocerá por la adjunta copia, y no hallando que contubiese las clausulas ofrecidas de seguridades y solo las generales que V. M. vera, me pareció recombenir á dicho Embajador que se disculpó con decir que no havian podido llegar á tiempo á Viena para que M. du Theil las pudiese tener presentes y que aun para conseguirla en la forma que viene se ha visto precisada la Francia á hacer una contradeclaracion en la qual se obliga el Rey Xmo á garantir en favor del Empor la execucion que debe la España practicar de los preliminares en toda su extension, como se expresa en la copia adjunta. Dejo comprender á Vm la extrañeza que a causado semejante acto, *quando se esperavan seguridades* acia el Rey de la Paz y de la posesion de las dos Reynos de Napoles y Sicilia, y de esto inferirá Vm lo incierto que a sido el que la Francia en ningun caso pasaria á los actos coactivos ni uniria sus tropas con las del Empor al mismo intento. Manifestó al Embajor la novedad que havia causado semejante proceder, pero que no obstante en fuerza de la declaracion del Empor se darian immediatamente las ordenes para la execucion de los Preliminares haviando considerado S. M. que una vez declarada la intencion de la Francia sobre lo mismo que motivó el acudir a la Corte de Viena como he expresado á Vm, no combenia dar nuevos pretextos à la Francia para ulteriores pasos que pusiesen al Rey en nuevos sensibles empeños. »

CHAPITRE III

Premières négociations relatives à l'exécution des préliminaires. — Convention du 11 avril 1736 entre la France et l'Empereur. — Déclaration du roi d'Espagne sur sa paix avec l'Empereur, 15 avril 1736.

20 FÉVRIER — 15 AVRIL 1736.

Il n'est pas douteux que le cardinal de Fleury, en saisissant, comme il l'avait fait, la première occasion favorable de traiter avec l'Empereur, et en n'exigeant de lui, après nos victoires en Allemagne et en Italie, que des sacrifices aussi modérés, n'ait très sincèrement et très sérieusement voulu ouvrir la porte au rapprochement définitif des deux maisons d'Autriche et de Bourbon. C'était par ce grand acte qu'il espérait couronner son ministère et sa vie. Aussi, sous aucun prétexte, n'entendait-il laisser renaître la guerre à l'occasion des préliminaires (1). De là des concessions excessives et des lettres trop humbles, trop suppliantes, dont abusaient contre la France les habiles et peu sentimentaux ministres de Charles VI. Fleury ne voyait pas que plus de fermeté de sa part eût été pour la cause de la paix la meilleure des garanties, en coupant court à tous les incidents, dont la multiplicité et la durée ne laissaient pas que d'être dangereuses. Il ne fallait pas permettre à la maison d'Autriche de reprendre confiance en ses forces et en ses moyens d'action. Chauvelin, contraint de se ranger à la politique pacifique du premier ministre, ne le faisait qu'avec mauvaise grâce, mais le faisait pourtant; s'il avait le verbe plus haut et les procédés plus cassants que celui dont il était en quelque sorte le

(1) Chauvelin à du Theil, 7 janvier 1736 : « Ne laissez sur cela aucun doute; le Roi et son ministère sont très déterminés à lier avec l'Empereur et son conseil la plus étroite intelligence. » Cité par *Driault*, art. cit. *Revue d'Histoire diplomatique*, 1893, n° 1, p. 49.

premier agent, il n'opposait pas pourtant ses propres vues à celles du Cardinal; il ne paraît même pas qu'il y ait eu entre eux de divergence bien profonde sur l'interprétation et le mode d'exécution des préliminaires de Vienne, une fois le principe accepté. Si, au début de 1736, Chauvelin semble passer au premier plan, tandis que Fleury s'efface, c'est qu'en toute circonstance le détail des négociations lui appartient, et qu'aux yeux de Fleury, comme de l'Empereur, il ne s'agit plus désormais que de détails, si importants qu'ils soient; les bases mêmes de la paix ne sont plus remises en question (1).

L'Empereur venait enfin de réaliser ce projet de mariage, si cher au cœur de sa fille aînée, et sur lequel il en était venu à compter lui-même, sinon pour rendre à sa maison l'éblouissante splendeur dont elle avait brillé au seizième siècle, du moins pour lui conserver la situation haute, ferme, solide et respectée, dont elle avait joui depuis le traité d'Utrecht. Le 30 janvier 1736, le contrat de mariage de François de Lorraine et de Marie-Thérèse d'Autriche avait été signé; le 12 février, avec une magnificence inouïe, fut bénie l'union de l'auguste couple; toute l'Europe en retentit.

Mais précisément parce que la maison d'Autriche se raffermissait et assurait son avenir, il importait que la France obtînt, dès le présent, une garantie sérieuse et ne risquât pas de voir, ne fût-ce que quelques années, l'héritier de Charles VI installé aux portes de la Champagne, à quelques jours de marche de Paris. On conçoit l'importance que prenait dès lors la question de la cession immédiate de la Lorraine, sans attendre, comme l'avaient imprudemment concédé les préliminaires du 3 octobre, que la mort de Jean-Gaston de Médicis eût livré la Toscane à la maison de Lorraine dépossédée de son patrimoine héréditaire.

(1) Nous n'avons pas trouvé de preuves décisives de cette divergence si catégorique, affirmée par M. Driault, puis par M. Boyé; de même, nous ne croyons pas, comme le disent ces deux historiens, que Fleury ait passé la main à Chauvelin, parce qu'il eut le sentiment de sa propre faiblesse et de ses excessives concessions. Il y a certainement quelque exagération dans la thèse de MM. Driault et Boyé.

Il ne nous appartient pas de retracer ici les négociations laborieuses auxquelles le garde des sceaux « sacrifia, suivant l'expression de d'Argenson, ses forces et sa vie ». Elles ont été exposées par d'autres avec un soin minutieux; on a raconté, presque jour par jour, les démarches de notre diplomatie à la cour de Vienne, les promesses et les menaces auxquelles elle eut alternativement recours, ainsi que les mouvements savamment combinés de nos troupes en Italie et sur les bords du Rhin, pour appuyer ou faire valoir les exigences ou les concessions de ceux qui négociaient (1). Notre tâche est de montrer de quelle façon l'Espagne entra dans les combinaisons du ministère français et comment, en la servant elle-même, dans une assez large mesure, il se servit aussi d'elle, pour obtenir ce qu'il souhaitait par-dessus tout. L'Espagne se rendit un compte très exact du rôle qu'on lui fit jouer; elle en souffrit, mais dut s'y résigner (2).

I

Le gouvernement espagnol avait donc, le 18 février, accepté la déclaration impériale du 30 janvier, adhéré par là même aux préliminaires et envoyé ses ordres au duc de Montemar pour l'évacuation; tout cela ne s'était fait que parce qu'on avait reconnu qu'il n'y avait pas moyen de s'en dispenser; mais on n'avait rien signé; nul engagement réciproque n'était établi; on était donc encore fort loin du traité définitif et bien des difficultés étaient à prévoir (3).

Patiño n'avait pas non plus donné de réponse à la proposition qu'avait faite la France de garantir elle-même les États de don Carlos. Vaulgrenant crut devoir réitérer ses offres et ne

(1) Voir notamment les quatre-vingts pages très denses que M. Boyé consacre à cette question : *La cession de la Lorraine et du Barrois*; Stanislas Leszczinski et le 3e traité de Vienne, chap. VIII.

(2) Triviño signale la chose à plusieurs reprises; voir notamment une lettre à Patiño du 5 mars 1736 (Alcala, *Est.*, l. 4094), où il montre la tension des rapports entre la France et la cour de Vienne, à cause de la question de la Lorraine.

(3) A. É. *Esp.*, t. 432, f° 297. Vaulgrenant à Chauvelin, 29 février 1736.

manqua pas, conformément à ses instructions, d'insinuer quelques mots sur *les engagements subsistants*. Le ministre espagnol, qui jusque-là avait écouté sans desserrer les dents, demanda ce que c'était; et, comme l'ambassadeur affectait la surprise, il répliqua qu'il n'y avait jamais rien eu de plus fort, ni de plus sacré, que les engagements portés par le traité de l'Escurial, et que cependant la France y avait manqué, qu'il n'était plus possible de prendre en elle aucune confiance. Ce fut, de la part du ministre, un redoublement de plaintes et de reproches bien plus amers que ceux qu'il avait fait entendre à la première nouvelle des préliminaires. Il ne se montra pas mieux disposé à spécifier la réciprocité des engagements que contracteraient désormais la France et l'Espagne (1).

Cependant Chauvelin avait senti ce qu'il y avait d'injuste et de blessant à accorder une garantie à l'Empereur, sans en concéder au moins une analogue à Philippe V. Les renseignements qu'il reçut du comte de Vaulgrenant achevèrent de le déterminer à en proposer une (2) que le roi d'Espagne agréa, mais comme un dû, et sans témoigner la moindre reconnaissance. C'était là un sentiment que l'ambassadeur prévoyait devoir être général pour tout ce qui viendrait de la France. On croyait toujours qu'elle en faisait moins qu'elle ne pouvait et n'agissait que par des vues intéressées (3). Chauvelin se déclara content néanmoins (4) et ne prétendit pas, pour le moment, presser

(1) A. É. *Esp.*, t. 432, f° 240. Vaulgrenant à Chauvelin, 19 février 1736.

(2) A. É. *Esp.*, t. 432, f° 262. Déclaration à signer par M. le comte de Vaulgrenant, 28 février 1736 : « S. M. T. C. voulant donner une marque de son attention et de son amitié pour S. M. C. et consolider en tout ce qui dépend d'Elle les sûretés que S. M. C. a désirées, Elle déclare qu'Elle se rend dès à présent garante envers S. M. C. et le roi des Deux-Siciles de l'entière exécution de la déclaration donnée au nom de S. M. I. le 30 janvier de la présente année, ainsi qu'Elle s'est rendue garante envers S. M. I. par sa déclaration signée le même jour en son nom par le sieur du Theil. »

(3) *Ibid.*, t. 433, f° 21. Acte donné à la cour d'Espagne, 7 mars 1736, Vaulgrenant à Chauvelin, 20 mars 1736.

(4) *Ibid.*, t. 438, f° 115. Chauvelin à Vaulgrenant, 27 mars 1736. « Nous sommes bien aises que vous ayez signé... Vous savez que dès qu'on nous a paru le désirer, nous n'avons pas différé de vous y autoriser. D'ailleurs, il faut convenir qu'il y avait une sorte de justice, non seulement parce que nous avions donné une garantie pareille à Vienne, mais encore parce que l'Espagne constatant son adhésion aux préliminaires en recevant la déclaration du 30 janvier donnée au nom de l'Empereur, nous ne devions pas hésiter à nous rendre garants de l'exécution de la part de l'Empereur, et, quoiqu'on ne vous ait montré aucune

davantage le roi d'Espagne : « On s'est porté, disait-il, à exécuter les préliminaires, on paraît affecter de ne vouloir pas aller plus loin sur cela et de rester dans le silence sur les détails de la pacification générale, aussi bien que sur la manière dont on y voudra prendre part. Nous souhaiterions qu'on en agît autrement; nous croyons même qu'il conviendrait à l'Espagne de s'ouvrir davantage;... mais il n'est pas question de rien forcer, ni de presser sur le plus ou moins de part que l'on voudra prendre à l'affaire générale. Nous l'avancerons, de notre côté, comme on le désire, autant que nous pourrons (1). »

L'Espagne n'avait pas tout à fait tort de voir dans l'offre qui lui était venue de la France autre chose qu'un acte de pure bienveillance et de justice. Chauvelin n'avouait-il pas lui-même qu'il avait voulu par cette démarche prévenir les manœuvres des Anglais et des Hollandais (2)? Son but secret n'était-il pas d'arranger seul les affaires à la cour de Vienne?

Les Puissances maritimes s'étaient flattées que l'exécution des préliminaires ne se ferait que par elles. Déchues de cette espérance, depuis que du Theil était près de l'Empereur, elles s'étaient rejetées sur cette idée d'un congrès qu'on leur avait d'abord donnée en pâture; elles voulaient rentrer en scène comme arbitres, faire intervenir leurs propres demandes dans la négociation de la paix générale et vendre chèrement leur concours. Ne valait-il pas mieux se passer d'elles? « Si tout s'arrangeait entre la France, l'Espagne et l'Empereur, les Anglais seraient obligés de venir d'eux-mêmes à la maison de Bourbon. » — « C'était là, disait Chauvelin, une idée à laquelle on ne pouvait trop accoutumer Patiño. Il serait même avantageux, écrivait-il encore, laissant percer le fond de sa pensée, que ce ministre désirât que la France travaillât à la cour de Vienne pour finir l'ouvrage de la pacification et pour les sûretés

reconnaissance sur nos condescendances et nos attentions, il est impossible que, dans le fond, on n'en sente toute la valeur... Nous ne voulons pas abuser de cette permission. Nous sommes faits de part et d'autre pour nous servir. »

(1) Même lettre.

(2) A. É. *Esp.*, t. 482. Chauvelin à Vaulgrenant, 20 et 28 février 1736.

du roi des Deux-Siciles sans y laisser intervenir d'autres puissances (1). »

Chauvelin toutefois ne voulait ni ne pouvait imposer sur ce point une ligne de conduite à l'Espagne. Il demandait seulement, d'un air en apparence détaché, à connaître ce qu'elle pensait : « Désirait-elle un congrès? Voulait-elle faire une paix particulière avec l'Empereur? Attendrait-elle que celle de la France fût faite pour arrêter le plan qu'elle voudrait suivre? Voudrait-elle finir avec l'Empereur par la médiation de quelque puissance (2). »

L'envoi d'un agent espagnol, M. de Buy, à la cour impériale, fut extrêmement désagréable au gouvernement français (3). Quand il fut question d'y faire passer M. de Fuenclara, on affecta de faire bonne figure à Versailles (4); mais on se hâta d'informer secrètement M. de Vaulgrenant que, si Patiño demandait l'appui de la France pour faire recevoir son ambassadeur, « on ne donnerait que de belles paroles, du moins tant que notre convention ne serait pas signée à Vienne (5) ». Le spectre de Ripperda hantait l'esprit de nos ministres (6).

Patiño se montra moins récalcitrant qu'on ne l'avait pensé à répondre, et même d'une manière assez précise, aux insinuations que lui avait fait faire Chauvelin, relativement aux intentions présentes et futures de l'Espagne. « Cette puissance, déclara-t-il, jugeait devoir s'en tenir aux préliminaires, de peur que Vienne ne formulât de nouvelles demandes et ne fît revivre de nouvelles prétentions; par conséquent elle ne voulait point de congrès, point de négociation par la médiation d'autres puissances, encore moins de traité particulier avec l'Empereur; mais elle ne serait point fâchée que la France fît

(1) Chauvelin à Vaulgrenant, 20 février 1736; cf. lettre du 10 mars.
(2) A. É. *Esp*, t. 433. Chauvelin à Vaulgrenant, 10 mars 1736.
(3) Alcala, *Est.*, t. 4094. Triviño à Patiño, 27 février 1736.
(4) A. É. *Esp.*, t. 433, f° 12. Vaulgrenant à Chauvelin, 5 mars 1736; Alcala, *Est.*, t. 4094. Triviño à Patiño, 26 mars et 2 avril 1736.
(5) *Ibid.*, f° 106. Chauvelin à Vaulgrenant, 1er avril 1736.
(6) *Ibid.* : « Il est à craindre que, malgré les paroles de Patiño, la Reine ne soit tentée de revenir au malheureux système de Ripperda. »

son traité définitif; elle consentirait à y prendre part en tout ce qui serait jugé nécessaire et convenable, pourvu que cela n'eût point pour elle de conséquences dangereuses. »

Le ministre s'expliqua même spontanément sur les raisons qui le poussaient à envoyer, s'il se pouvait, un ambassadeur à Vienne : c'était afin qu'il y eût une apparence de réunion et d'intelligence, chose nécessaire principalement pour contenir les Napolitains; en second lieu, afin que le roi de Naples pût être informé de Vienne directement et en peu de jours de ce qui pourrait s'y tramer contre lui; enfin pour régler tout ce qui concernait les pays cédés de part et d'autre. Refuser de recevoir un ambassadeur serait signe qu'on ne voulait pas tenir ce qu'on avait promis. Pourquoi la France songerait-elle à s'inquiéter de la présence d'un agent espagnol à la cour impériale? Celui qui s'y trouvait déjà n'avait-il pas reçu l'ordre de s'entendre avec du Theil (1)?

II

L'une des questions les plus urgentes qui se posât au commencement de 1736 était celle de l'évacuation par l'Espagne des pays qu'elle devait abandonner à l'Empereur. Le gouvernement français avait d'abord pressé Philippe V d'y procéder sans délai. Ce prince y avait consenti et avait demandé l'autorisation de faire passer sa cavalerie par la France. Il avait seulement émis quelques prétentions assez justifiées, comme de laisser don Carlos emporter de Parme et de Plaisance les meubles de ses palais, les titres de la maison Farnèse et les négociations qui la concernaient (2). Or, voici que subitement Chauvelin se plaignit de la précipitation avec laquelle on retirait les troupes espagnoles d'Italie; il prenait, quant à lui, tous les prétextes pour y maintenir bon nombre de régiments fran-

(1) A. E. *Esp.*, t. 433, f° 91. Vaulgrenant à Chauvelin, 24 mars 1736; Alcala, *Est.*, l. 4132. Patiño à Triviño, 16 avril 1736.

(2) Alcala, *Est.*, l. 4132. Patiño à Triviño, 24 mars 1736; et A. E. *Esp.*, t. 433. Vaulgrenant à Chauvelin, 20 mars 1736.

çais, de même qu'en Allemagne il se refusait à évacuer Kehl, Philippsbourg et Trèves (1). C'est qu'il s'agissait d'intimider l'Empereur et d'obtenir de lui l'abandon *hic et nunc* de la Lorraine. Que l'Espagne n'ait pas été fâchée dans cette circonstance de tirer discrètement vengeance de son infidèle alliée, c'est fort probable; mais elle eut beau jeu à répondre « qu'elle n'avait fait que ce que la France lui avait demandé avec instance (2) ».

L'attitude plus énergique du gouvernement français n'était pas cependant moins favorable aux intérêts de don Carlos qu'à ceux de la France elle-même. Comme l'Autriche s'efforçait de reprendre sous main et par des subterfuges une partie de ce qu'elle avait cédé en Lorraine, elle conservait des vues sur le royaume de Naples : l'Espagne en eut bientôt la preuve. Montemar avait demandé à Khevenhüller, pour condition de l'évacuation, un acte de cession en forme des royaumes de Naples et de Sicile. Un projet avait été rédigé à Vienne et les ministres de l'Empereur y avaient fait entrer toutes sortes de clauses inadmissibles; c'est ainsi qu'ils attribuaient aux deux royaumes la qualité d'États *masculins* et en faisaient des *fiefs* de l'Empire; don Carlos ne devait plus être que l'humble vassal de Charles VI (3)! Chauvelin n'hésita pas à déclarer que ce seul article détruisait tout le système des préliminaires (4).

Son énergie fut récompensée; le 13 avril 1736 fut signée, à Vienne, la *Convention d'exécution* qui, pour ne pas paraître faite au mépris d'une protestation du duc de Lorraine déposée le 12, fut antidatée du 11 (5). Elle maintenait les clauses essentielles des préliminaires du 3 octobre : évacuation du Milanais par les troupes françaises; interdiction du sol polonais ou lithua-

(1) Chauvelin à du Theil, 7 janvier, 28 février, 25 mars 1736 : cité par Boyé, *op. cit.*, p. 399.
(2) A. É. *Esp.*, t. 433, f° 146. Triviño à Patiño, 16 avril 1736.
(3) A. É. *Esp.*, t. 438, f° 124. Chauvelin à Vaulgrenant, 9 avril 1736; Alcala, *Est.*, l. 4132. Patiño à Triviño, 16 avril 1736.
(4) Même lettre de Chauvelin à Vaulgrenant du 9 avril.
(5) Sur cette antidate, voir Boyé, *op. cit.*, p. 410, note 3.

nien aux Impériaux et aux Russes; reconnaissance de Stanislas, à titre honorifique, comme roi de Pologne; cession immédiate du Barrois; arrangements territoriaux en Italie, concernant les maisons de Bourbon, d'Autriche et de Savoie; toutes ces dispositions, en un mot, qui faisaient dire à Voltaire que l'on aurait pu renouveler la médaille de Trajan : *Regna assignata*, les trônes donnés; tandis que Gaston de Médicis demandait plaisamment « si on né lui donnerait pas un troisième héritier, et quel enfant l'Empire et la France voulaient lui faire (1) ».

En deux articles séparés se trouvaient formulés les avantages obtenus par la ferme habileté de du Theil et de Chauvelin. L'Empereur déclarait que, nonobstant les préliminaires, « le duché de Lorraine serait cédé au roi, beau-père de S. M. T. C., aussitôt après la conclusion et l'échange des ratifications d'une convention à cet effet, signée, soit entre S. M. I. et S. M. T. C., soit entre S. M. T. C. et S. A. R. le duc de Lorraine, et à laquelle on procéderait incessamment ». Le roi Stanislas « entrant en possession des duchés de Lorraine et de Bar, la prendrait de tout ce que possédait le duc de Lorraine dans la Lorraine et le Barrois, appartenances et dépendances, à quelque titre que ce pût être, à l'exception néanmoins du comté de Falkenstein et dépendances (2) ».

Les clauses qui concernaient l'Espagne se réduisaient à deux : l'une stipulait que l'on procéderait incessamment à la rédaction et à la signature des actes de cession réciproque, tant des royaumes de Naples et de Sicile, que des États de Parme, de Plaisance et de Toscane; l'autre semblait impliquer, bien qu'elle ne s'imposât qu'à la France et à la Sardaigne, un délai de six semaines seulement, après l'échange des ratifications, pour évacuer la Lombardie et la Toscane (3).

(1) Boyé, *Stanislas Leszczynski*, p. 412.

(2) Boyé, *op. cit.*, p. 412; *Recueil de Rousset*, t. XIII, p. 432.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4004. Triviño à Patiño, 23 avril 1736 : « Los dos articulos que tocan á la España se reducen á que la evacuacion de todos los Estados que ocupaban nuestras tropas en Lombardia y en Toscana y estan destinados á S. M. Cæsarea y al Duque de Lorena debe estar cumplidamente hecha seis semanas despues del trueque de las ratificaciones de esta convencion, cuyo plazo corresponde por mas o menos á fines del mes de

En communiquant cette convention au gouvernement espagnol avant qu'elle n'eût été ratifiée, Chauvelin eut soin de faire remarquer « que ce qu'on avait ajouté relativement à la Lorraine, et *qui était peu de chose*, n'avait pas empêché de pourvoir à la sécurité des alliés de la France », notamment par l'insertion de la déclaration impériale du 30 janvier (1).

Patiño marqua son approbation et porta lui-même à Philippe V l'acte du 11 avril. Seul le terme de six semaines dont on parlait pour l'évacuation parut bien court; mais on ne manquait pas de prétextes pour prolonger le délai, s'il était nécessaire, et l'on se rassura (2).

Peu de jours auparavant, Philippe V avait consenti à donner, lui aussi, une déclaration que réclamait la cour de Vienne et par laquelle il se proclamait en paix avec l'Empereur, moyennant l'observation littérale des préliminaires (3). Le 1er mai, don Carlos y joignit la sienne, dans les mêmes termes (4). Ainsi l'œuvre de pacification générale avait fait un grand pas.

Les relations personnelles des deux branches de la famille royale avaient aussi repris un caractère plus cordial. L'infant don Philippe venait de recevoir, le 22 mars, en grande pompe, les insignes de l'ordre du Saint-Esprit (5). De telles cérémonies n'étaient pas aussi dénuées de signification qu'il pourrait pa-

Junio. » En réalité, ce délai n'était pas fixé pour les Espagnols; mais les laisser seuls en face des Impériaux c'était les forcer à évacuer, eux aussi.

(1) A. É. *Esp.*, t. 435, f° 1. Chauvelin à Vaulgrenant, 22 avril 1736; lettre ostensible. L'article II de la convention porte en effet ces mots : « En conséquence des déclarations de S. M. I. et de S. M. T. C., du 30 janvier de la présente année, lesquelles déclarations seront censées faire partie de la présente convention. »

(2) A. É. *Esp.*, t. 433, f° 305. Vaulgrenant à Chauvelin, 30 avril 1736; Alcala, *Est.*, t. 4132. Patiño à Triviño, 1er mai 1736. Le prétexte invoqué dans le moment était les démêlés avec la cour de Rome.

(3) *Recueil de Rousset*, t. XIII, p. 474. Déclaration signée à Aranjuez, le 15 avril 1736, de la part du roi d'Espagne, sur la paix avec l'Empereur. « D'autant que M. le comte de Sinzendorf, au nom et avec pouvoir suffisant de l'Empereur, a signé la déclaration de la teneur suivante (c'est la déclaration du 30 janvier). Ainsi S. M. le Roi Catholique déclare que S. M. I. observant, comme Elle offre d'observer, fidèlement les articles mentionnés, il tient pour faite la paix avec S. M. I., offrant d'observer et exécuter de sa part, littéralement, les articles susdits en tous leurs points. En foi de quoi... etc. »

(4) *Ibid.*, p. 475.

(5) A. É. *Esp.*, t. 433, f° 434. Relation servant de procès-verbal de ce qui s'est observé à la réception de l'infant don Philippe et à celle du marquis de Santa-Cruz dans les ordres du Roi, 1er avril 1736.

raître au premier abord. Elles rappelaient la communauté d'origine des princes de France et d'Espagne et contribuaient à resserrer les liens que la politique tendait parfois à dissoudre (1). Philippe V ne les voyait jamais sans émotion et sa femme ne demeurait point indifférente à l'honneur qui en rejaillissait sur ses enfants.

(1) *Recueil des Instructions*, etc., t. XII bis, *Espagne*, p. 186.

CHAPITRE IV

Nouvelles difficultés relatives à l'exécution des préliminaires. — L'Espagne refuse d'évacuer la Toscane. — Ses autres prétentions. — La guerre à redouter. — Concessions de l'Empereur. — Les déclarations et la convention d'août 1736.

15 AVRIL — 28 AOUT 1736.

La convention du 11 avril 1736 n'avait pas mis fin aux embûches que les ministres de l'Empereur semaient sur la route de Fleury et de Chauvelin. L'Autriche, a-t-on dit, faisait une défense savante, résistant, tout en ayant l'air de céder, reprenant d'une main ce qu'elle lâchait de l'autre. Chaque jour, on croyait toucher au but : le lendemain, tout était à recommencer (1). Ce qui est vrai de l'Autriche ne l'est guère moins de l'Espagne. Non seulement cette puissance avait des exigences légitimes à faire valoir, mais elle ne tenait nullement, on l'a vu, à faciliter la tâche de qui l'avait abandonnée. Aussi, la négociation des actes de cession réciproques à laquelle on devait procéder aussitôt après la convention d'avril, et qui semblait aisée, allait au contraire se heurter à mille obstacles. Il est juste de dire que pourtant notre ambassadeur près de la cour d'Espagne ne fut jamais victime de ces procédés violents auxquels on avait accoutumé ses prédécesseurs; personnellement, il fut toujours bien reçu, admis à la cour jusqu'à deux fois dans la même journée, de toutes les promenades du Roi et de la Reine, qui le traitaient en ami.

I

Les difficultés de l'Espagne se réduisaient à quatre : elle entendait conserver les biens allodiaux de la Toscane, de

(1) Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. VII, p. 140.

Parme et de Plaisance qu'elle soutenait appartenir à la reine Élisabeth, tant par la cession du Grand-Duc, que par droit de succession (1); elle voulait emporter, des États abandonnés par elle, outre les meubles des palais, toute l'artillerie des places; elle protestait contre certaines clauses des projets de cession rédigés par la chancellerie impériale; enfin, elle demandait des passeports pour le comte de Fuenclara, qu'elle destinait à négocier directement à Vienne (2).

Le projet d'acte de cession des royaumes de Naples et de Sicile, remis au duc de Montemar par Khevenhüller, avait été apporté à Aranjuez par un courrier, le 6 mai 1736. Vaulgrenant le connaissait déjà, grâce à Chauvelin, mais n'en avait point parlé, car cette communication eût suffi à empêcher la signature de la déclaration du 15 avril relative à la paix de l'Espagne avec l'Empereur (3).

Si Chauvelin, un mois plus tôt, avait reconnu que ce projet était inadmissible, à plus forte raison Patiño le devait-il juger sévèrement : aux réflexions du ministre français, il en ajouta quelques autres, par exemple sur la prétention émise par S. M. I. de conserver les titres des États qu'Elle abandonnait. « Que l'Empereur, disait Patiño, eût continué à prendre ces titres, sans en rien dire, nous n'y aurions fait aucune réflexion; mais en faire une condition même dans l'acte de cession, c'est ce que l'on ne peut admettre, à moins que, de la même manière, don Carlos ne conserve les titres de Parme et de Plaisance. » Les subtilités dont l'acte était plein, le long récit historique par lequel il débutait, paraissaient aussi hors de propos.

Comme on s'étonnait à bon droit que Vaulgrenant parût ne rien savoir de cet acte, il dit — et sa réponse parut satisfaisante — que sans doute le garde des sceaux, à la vue d'un tel projet, en avait aussitôt senti tous les inconvénients, et qu'il avait écrit à du Theil sans en rien mander à l'Espagne, afin de

(1) Fleury signale cette difficulté comme grave dans une lettre à l'Empereur du 7 janvier 1736, citée par Boyé, *op. cit.*, p. 425.

(2) Alcala, *Est.*, l. 4132. Patiño à Triviño, 16 avril 1736.

(3) A. É. *Esp.*, t. 280, f° 433. Chauvelin à Vaulgrenant, 3 mai 1736.

n'avoir à communiquer à Leurs Majestés Catholiques qu'un projet corrigé conformément aux intérêts de l'Espagne (1).

Chauvelin avait déjà répondu à quelques-unes des objections de Patiño et ses lettres allaient partir lorsque le conseiller Schmerling vint le trouver. Sur un avis reçu de sa cour, il réclamait positivement de la France qu'elle pressât l'exécution des préliminaires et de la convention; artillerie des places, allodiaux enclavés dans les États cédés et reconnus jadis à don Carlos, acte de cession semblable à celui que signerait l'Empereur pour Naples et la Sicile, tout cela l'Autriche l'exigeait, sous peine de recourir aux voies de fait.

Or, ajoutait Chauvelin, la France s'était engagée à retirer encore une partie de ses troupes; l'Espagne lui en avait donné l'exemple; les forces qui restaient en Italie n'étaient pas capables d'intimider l'Empereur. Force était donc de s'incliner (2).

A Venise, le comte de Fuenclara avait présenté au prince Pio, ambassadeur de l'Empereur, la déclaration du 15 avril, lui avait offert de lui en remettre une semblable de la part du roi des Deux-Siciles, et avait demandé en même temps avec insistance ses passeports pour Vienne. Pio avait répondu qu'il ne pouvait accepter la déclaration que lorsqu'elle aurait été trouvée suffisante par sa cour, mais que, fût-elle approuvée, il lui faudrait encore de nouveaux ordres pour délivrer des passeports (3).

Joignant les actes aux paroles, Khevenhüller avait mis l'embargo sur l'artillerie espagnole.

Très irrité de toutes ces nouvelles, Patiño déclara à l'ambassadeur de Louis XV qu'il n'était plus possible de douter de la mauvaise volonté de l'Empereur en Italie; qu'il voulait savoir si l'on était en paix ou en guerre et que, pour cela, il s'adressait à la France en vertu de la garantie qu'elle avait donnée; que L. M. C. n'ayant jamais regardé la déclaration de l'Empe-

(1) A. É. *Esp.*, t. 434, f° 39. Vaulgrenant à Chauvelin, 7 mai 1736.
(2) *Ibid.*, f° 66. Chauvelin à Vaulgrenant, 15 mai 1736.
(3) *Ibid.*, f° 110. Vaulgrenant à Chauvelin, 14 mai 1736.

percur comme une sûreté sur laquelle il fût possible de compter réellement, Elles avaient désiré et accepté la garantie de la France et s'en étaient contentées, si bien qu'Elles avaient refusé les propositions de l'Angleterre et de la Hollande; que c'était donc au roi de France de prendre en main leur cause; qu'Elles lui demandaient que, sans attendre les réponses de Vienne, il voulût bien faire connaître positivement par retour du courrier ses sentiments et ses intentions sur l'état actuel des affaires.

« Dès les premiers jours, ajoutait Patiño avec humeur, j'ai prévu tout ce qui arrive ; l'Espagne, ballottée et trompée comme elle l'est, ne peut différer à prendre un parti que jusqu'à l'arrivée des réponses de votre gouvernement. »

L'Espagne en somme consentait à confier à la France la négociation des points en litige avec la cour de Vienne, y compris celle des actes de cession, qu'elle voulait très simples; mais elle spécifiait, de la façon la plus nette, qu'elle n'accepterait rien de plus onéreux que les préliminaires d'octobre (1).

La mise en demeure du gouvernement espagnol ne pouvait qu'embarrasser beaucoup le ministère français. Chauvelin ne fit pourtant pas trop attendre sa réponse, mais elle ne fut ni claire, ni franche, et il eut lui-même le sentiment « qu'elle ne persuaderait ni Vienne, ni Madrid ». Il reprit le vieux thème des défiances de l'Espagne, fit l'apologie des procédés de la France et entreprit d'expliquer ceux de l'Autriche.

Sans doute elle voulait garder l'artillerie des pays qu'on lui cédait; n'était-ce pas l'usage en pareil cas? Sans doute encore, elle réclamait les allodiaux des trois duchés, mais était-il naturel que l'Espagne conservât des possessions au cœur des États qui devaient appartenir à l'Empereur ou au duc de Lorraine? La cour de Vienne allait jusqu'à voir dans cette prétention une violation des préliminaires. N'avait-elle pas fait preuve

(1) A. É. *Esp.*, t. 434, f^os^ 74 et 110. Vaulgrenant à Chauvelin, 12 et 14 mai 1734; Alcala, *Est.*, l. 4132. Patiño à Triviño, 12 mai 1736.

de bonne volonté en abandonnant les allodiaux situés hors de ces États?

Et ainsi sur tous les articles poursuivait Chauvelin, montrant le pour et le contre, en appelant à la sagesse du roi d'Espagne, avec le désir visible de le voir céder, toujours prodigue d'assurances, mais adroit aussi à invoquer le danger imminent qui menaçait don Carlos, comme si la France n'était pas responsable de l'écrasante supériorité militaire qu'avaient maintenant les Impériaux en Italie (1)! Pourquoi l'Autriche en était-elle venue à parler et à agir de même que si elle eût été constamment victorieuse pendant la guerre, sinon parce que la France avait trop laissé voir son inébranlable résolution de ne pas rouvrir la lutte, et en avait fourni la preuve la plus palpable par le retrait imprudent de la plus grande partie de son armée? Oui, il était vrai qu'on se trouvait à la merci de Khevenhüller en Italie, mais à qui la faute?

De son attitude présente et de son refus de répondre catégoriquement à l'Espagne, Chauvelin disait le fin mot dans une lettre secrète adressée, en même temps que l'autre, au comte de Vaulgrenant : « Nous avons grand intérêt à ne point cabrer l'Espagne et à tâcher qu'elle avance l'évacuation de la Toscane, sans qu'elle puisse en deviner la raison que je ne puis confier absolument qu'à vous seul, *et qui est que la cour de Vienne ne consentira certainement point à la prise de possession de la Lorraine qu'en même temps que les garnisons impériales pourront être établies en Toscane* (2). »

Chauvelin se faisait illusion, s'il croyait que l'Espagne n'avait point deviné ce calcul (3); mais, l'eût-elle entrevu, la menace discrète pouvait encore être efficace. Par une nouvelle et très pressante dépêche du 14 juin, le ministre mit son ambassadeur à même d'user de ce moyen. Du Theil, y disait-il, avait eu à subir une scène très vive de la part des ministres impé-

(1) A. É. *Esp.*, t. 434. Chauvelin à Vaulgrenant, 25 mai 1736.
(2) *Ibid.*, t. 434, f° 141. Chauvelin à Vaulgrenant, 25 mai 1736.
(3) Alcala, *Est.*, t. 4094. Triviño écrit à Patiño, le 4 juin 1736, que l'affaire de Lorraine se conduit avec un secret impénétrable; il fait part de diverses conjectures qui ont cours.

riaux. Ils sommaient la France, dans un terme de six semaines ou deux mois, de concourir avec l'Empereur pour exiger par la force l'exécution des préliminaires, ou de le laisser marcher à Naples et reconquérir deux royaumes dont il prétendait la cession nulle par l'inexécution de la part de l'Espagne. La France ne pouvait pas l'en empêcher : à l'Espagne de prendre son parti; la réponse à cette lettre déciderait (1).

II

Elle devait précisément, cette lettre, trouver le gouvernement de Philippe V très mal disposé. Bien des choses le portaient à croire que l'Empereur ne voulait pas la paix et qu'il tenait pour annulée sa propre déclaration du 30 janvier. C'était d'abord le refus d'admettre M. de Fuenclara; puis les manèges de Khevenhüller pour engager Montemar à finir l'évacuation, ses menaces et déjà ses voies de fait; les clauses enfin que l'on se plaisait à insérer dans les actes de cession et qui cachaient de véritables pièges. Ainsi, dans le nouveau projet rédigé par Khevenhüller, si le royaume de Naples n'était plus qualifié de fief de l'Empire, le droit de succession s'y trouvait strictement limité à la descendance d'Élisabeth Farnèse. Encore ne disait-on même pas à qui le royaume reviendrait ensuite.

Patiño demandait en conséquence que l'Empereur consentît à mettre en négociation toutes les prétentions indépendantes de l'évacuation et des articles préliminaires, tant celles déjà formées que celles à naître, pour être réglées à l'amiable; qu'il donnât un acte de cession du royaume de Naples et des ports de Toscane, aussi simple qu'il devait être, ainsi qu'une assurance positive que l'Espagne pouvait se regarder comme en paix au moyen de l'entière évacuation, sans que cette paix pût dépendre des points remis à la négociation. Sinon, Philippe V n'évacuerait pas Livourne, et, loin de rappeler le reste de ses troupes,

(1) A. É. *Esp.*, t. 434, f° 198. Chauvelin à Vaulgrenant, 14 juin 1736.

en ferait passer de nouvelles qui résisteraient jusqu'à la dernière extrémité aux efforts de l'Empereur (1).

« A la vue de tout ce dont je vous rends compte, écrivit Vaulgrenant à Chauvelin, je vous laisse à penser l'effet que produira l'usage que je ferai de ce que vous me marquez par votre expédition du 14. Il est difficile de se flatter de pouvoir réduire la cour d'Espagne par la crainte. C'est plutôt le moyen de la révolter et même de hâter l'effet des déterminations qu'elle annonce (2). »

Patiño ne fit effectivement aucune concession aux idées de Chauvelin; tout au contraire, un corps d'armée considérable acheva de se concentrer à Barcelone et n'attendit plus que l'ordre d'embarquement (3).

Cette attitude énergique ne tarda pas à porter ses fruits. La France feignit de se désintéresser de la cession immédiate de la Lorraine. Du Theil reçut l'ordre de traiter désormais la question avec une indifférence marquée et de donner à entendre qu'en attendant l'ouverture de la succession de Toscane, on préférait se contenter du Barrois, mais à condition qu'il fût cédé purement et simplement (4). En même temps, il présenta les exigences de l'Espagne.

Le gouvernement impérial, étonné, plia. Il consentit à réserver pour une négociation particulière les affaires litigieuses, et promit d'expédier les passeports du comte de Fuenclara, dès que la Toscane serait évacuée; enfin, il proposa une nouvelle déclaration qui rendit toute sa vigueur à celle du 30 janvier (5). Il ne s'agissait donc plus que de s'entendre sur les termes des actes de cession.

La surprise fut si grande à Paris et à Madrid que, de part et d'autre, on crut à quelque trahison, mais, chose étrange, le

(1) Vaulgrenant à Chauvelin, 21 mai et 9 juin 1736.

(2) A. É. *Esp.*, t. 434, f° 293. Vaulgrenant à Chauvelin, 20 juin 1736.

(3) *Ibid.*, f° 301. Le même au même, 26 juin 1736.

(4) Boyé, *Stanislas Leszczynski*, p. 422. L'auteur attribue ce changement à « un coup de théâtre ». Mieux vaut y voir l'influence des nouvelles reçues d'Espagne.

(5) A. É. *Esp.*, t. 438. Chauvelin à Vaulgrenant, 14 et 28 juillet 1736; Alcala, *Est.*, t. 1094. Triviño à Patiño, 24 juillet 1736.

premier mouvement de chacune des puissances alliées fut de suspecter l'autre, plutôt que de soupçonner l'Autriche. Chauvelin fit une véritable scène à Triviño, mêlant habilement la tristesse et la colère : l'Espagne, disait-il, avait dû proposer à l'Autriche de s'unir à elle contre la France (1)!

Et, de son côté, Patiño s'attaquait à Vaulgrenant : la France et l'Autriche s'étaient entendues pour tendre un piège à l'Espagne, la forcer à évacuer la Toscane, et la tenir à leur merci quand elles l'auraient désarmée! Mais on ne l'y prendrait point, « l'échange des cessions précéderait l'évacuation (2) ».

Triviño compara les plaintes et les griefs et conclut avec beaucoup de bon sens que l'on avait tout simplement, tant à Paris qu'à Vienne, voulu en finir : Fleury, cédant à son naturel pacifique ; et l'Empereur préoccupé de la situation pénible de son armée d'Italie, cantonnée dans de trop étroites limites, fort peu désireux d'autre part de recommencer la guerre pour des motifs secondaires, alors que les affaires d'Orient commençaient à exiger une très grande attention (3).

Le secrétaire de l'ambassade d'Espagne avait raison; toutes les colères ne tardèrent pas à tomber; et le mois d'août vit se succéder une série d'actes qui étaient un acheminement vers le traité définitif.

Ce fut d'abord une promesse délivrée le 1er août par du Theil aux ministres impériaux, comme « article séparé et très secret », par laquelle S. M. T. C. s'engageait à faire remettre le plus tôt possible à S. A. R. le duc de Lorraine les actes de cession et de renonciation, tant de la part de S. M. C. en son nom et au nom des Sérénissimes Infants don Philippe et don Louis et des enfants mâles qui pourraient lui naître encore de la présente reine d'Espagne, que de la part du roi des Deux-Siciles, à tous droits et prétentions qu'ils pourraient avoir sur le grand-

(1) Alcala, *Est.*, l. 4094. Triviño à Patiño, 30 juillet 1736.

(2) A. É. *Esp.*, t. 435. Patiño à Triviño, 30 juillet et 12 août; Vaulgrenant à Chauvelin, 13 août 1736.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4094. Triviño à Patiño, 13 août 1736. La Turquie avait demandé la médiation de l'Autriche dans sa lutte contre la Russie.

duché de Toscane, ses appartenances et dépendances (1).

Puis, le 4 août, une déclaration, signée à Compiègne par Schmerling, de la part de l'Empereur. Charles VI s'y disait disposé à entretenir avec Philippe V une amitié stable et solide; et, pour y parvenir, il confirmait solennellement toutes les concessions que Chauvelin avait annoncées par sa lettre du 14 juillet (2).

Enfin, le 28 du même mois, fut signée à Vienne, entre du Theil, d'une part, Sinzendorf, Starhemberg et Harrach, de l'autre, la convention relative à la Lorraine : « Aussitôt que tant l'Empereur que l'Empire se trouveront en possession actuelle de tout ce qui, suivant les articles préliminaires, leur doit être remis, que les garnisons impériales seront introduites dans les places fortes de la Toscane, et que l'on aura remis à S. M. I. et à S. A. R. le duc de Lorraine, les actes de cession et de renonciation, tant de la part de S. M. C. que de la part du roi des Deux-Siciles, en bonne et due forme, le duché de Lorraine sera remis aux personnes commises par cet effet par le Roi, beau-père de S. M. T. C. » Le roi de France s'engageait à payer annuellement au duc de Lorraine ou à ses successeurs, du jour de la prise de possession par Stanislas, jusqu'à la vacance de la Toscane, par la mort de Gaston de Médicis, une somme de quatre millions cinq cent mille livres (3).

(1) Cité par Boyé, *op. cit.*, p. 424.
(2) *Recueil de Rousset*, t. XIII, p. 439.
(3) *Recueil de Rousset*, t. XIII, p. 441; analyse dans Boyé, *Op. cit.*, p. 423.

CHAPITRE V

Négociation des actes de cession réciproques. — La Mina nommé ambassadeur d'Espagne à Paris. — Mort de Patiño. — Nouveau ministère espagnol. — Signature et échange des actes de cession. — Disgrâce de Chauvelin.

28 AOUT 1736 — 20 FÉVRIER 1737.

Il y avait déjà trois ans que la cour d'Espagne n'était représentée auprès de celle de France que par un simple secrétaire, lorsque, très brusquement, vers la fin d'août 1736, sans avoir pris la peine de consulter le gouvernement du roi son neveu, Philippe V désigna comme ambassadeur le marquis de La Mina. Vaulgrenant craignit d'être accusé de négligence pour n'avoir ni annoncé, ni prévu la chose : mais, disait-il, tout s'était fait en un instant (1).

Fleury et Chauvelin prirent très mal en effet ce procédé par trop cavalier et demandèrent si le gouvernement espagnol se moquait d'eux (2). Leur mécontentement était d'autant mieux fondé que La Mina passait pour avoir été de tout temps ennemi de la France. A son retour d'Italie, où il avait rendu des services militaires qui avaient fixé sur lui l'attention du Roi, il s'était « lâché » sans ménagement sur la façon dont la guerre s'était terminée, disant qu'après un tel abandon, il ne pouvait plus y avoir avec la France ni amitié, ni alliance. Il avait changé de langage, il est vrai, du jour où il s'était vu destiné à l'ambassade; et il avait promis au comte de Vaulgrenant de tout faire pour l'étroite union des deux puissances. Mais il y avait lieu de penser qu'il parlerait d'une façon et écrirait d'une

(1) A. E. *Esp.*, t. 435, f° 339. Vaulgrenant à Chauvelin, 20 août 1736.
(2) *Ibid.*, t. 436, f° 382. Chauvelin à Vaulgrenant, 4 septembre 1736.

autre. Sa plume était réputée dangereuse; on causait volontiers des mémoires qu'il avait écrits sur la guerre d'Italie, et qu'il s'était gardé de produire au grand jour. Au demeurant, c'était un homme d'esprit et de talent, mais d'une physionomie et d'un ton de voix qui prévenaient contre lui. Assez vain, assez ambitieux, serré presque jusqu'à l'avarice, on avait sur lui quelques prises : le *Cordon bleu* par exemple ne l'eût point laissé insensible. Son maître l'avait mis en état de faire bonne figure; il lui donnait dix mille pistoles pour son voyage et son installation; comme appointements, mille pistoles d'or par mois, c'est-à-dire deux cent quarante mille livres par an, « sans compter les extraordinaires qui devaient être payés à part ». La Mina amenait avec lui sa femme, « personne fort douce et fort raisonnable (1) ». Triviño rappelé recevait, dans l'administration des finances, la secrétairerie des *millones* (2).

Le nouvel ambassadeur ne devait pas démentir sa réputation : ses lettres nettes, sobres, vigoureuses, parfois cassantes, dénotent, outre une information étendue, un esprit ferme et précis; mais elles trahissent aussi, avec une extrême malveillance à l'égard de Fleury, une assez médiocre sympathie pour la France.

I

Aussitôt que du Theil avait vu s'évanouir l'espérance que l'évacuation de la Toscane pût se faire au moyen des seules déclarations de Schmerling ou de Chauvelin, il avait remis aux ministres impériaux les projets d'actes de cession de L. M. C. et du roi des Deux-Siciles, avec un mémoire précisant très exactement les changements et les suppressions que réclamait

(1) A. É. *Esp.*, t. 435, f° 339, et t. 436, f° 138. Vaulgrenant à Chauvelin, 20 août et 17 octobre 1736.

(2) On appelait *millones* des droits sur la viande, l'huile, le vin et le vinaigre, établis sous Philippe II, rendus perpétuels par les Cortès de 1632, et augmentés depuis d'autres droits sur diverses denrées. — Sur la nomination de La Mina et le rappel de Triviño, cf. Alcala, *Est.*, t. 4132. Patiño à Triviño, 20 août, et t. 4004, Triviño à Patiño, 3 septembre 1736.

la cour de Madrid. Il y avait joint de vives instances pour que ces projets fussent acceptés tels quels, ou à peu près : pourquoi multiplier davantage les écritures, pourquoi rendre suspectes les meilleures intentions par trop de subtilités?

Les ministres avaient trouvé l'affaire assez importante pour en référer à l'Empereur lui-même et l'on attendait sa réponse.

A Venise, le comte de Fuenclara avait presque ouvertement proposé au prince Pio le mariage de don Carlos avec la seconde archiduchesse, tout en le priant de n'en point parler au représentant de la France, M. de Froulay (1).

Que l'idée de cette union se présentât toujours à l'esprit d'Élisabeth Farnèse, le comte de Vaulgrenant en donnait une preuve assez amusante dans une de ses lettres au garde des sceaux. C'était au commencement de juin; l'ambassadeur venait de notifier à Leurs Majestés Catholiques la naissance d'une fille de Louis XV; puis on s'était mis à parler de quelques princes et princesses, surtout du prince Charles de Lorraine qui était alors fort malade. Tout à coup la Reine fit un grand éclat de rire et dit à Vaulgrenant : « Vous allez me trouver bien folle, mais n'importe; il faut que je vous confie ce que je pense en ce moment. Vous me connaissez assez pour n'être ni étonné, ni scandalisé de mes folies. Je pense que si le prince Charles de Lorraine vient à mourir, l'Empereur destinera sa fille cadette à pleurer pendant toute sa vie la virginité que l'aînée a perdue (2). » Sous ce propos léger, le dépit ne perçait-il pas?

L'Espagne attendait avec impatience la résolution de l'Empereur et, persuadée qu'elle ne serait pas favorable, continuait activement ses préparatifs de guerre. D'ailleurs, elle ne bornait pas sa prétention à faire exclure des actes de cession toutes les clauses qui lui paraissaient des interprétations forcées et aggravantes des préliminaires : elle tenait plus ferme que jamais à n'évacuer la Toscane qu'après l'échange des actes de ces-

(1) A. É. *Esp.*, t. 436. Chauvelin à Vaulgrenant, 11 septembre 1736.
(2) *Ibid.*, t. 434. Vaulgrenant à Chauvelin, 9 juin 1734.

sion ; sur ce point, Patiño déclarait encore le 10 septembre qu'il ne transigerait jamais (1).

Charles VI heureusement se montra de bonne composition. Il accepta, à très peu de choses près, la rédaction demandée par l'Espagne; les actes furent expédiés à Khevenhüller afin qu'il les échangeât contre ceux que Montemar lui remettrait; l'évacuation de la Toscane devait se faire immédiatement après; dès qu'elle serait achevée, Fuenclara recevrait ses passeports pour se rendre à Vienne, en même temps qu'il donnerait au prince Pio les contre-déclarations du roi d'Espagne et du roi des Deux-Siciles, équivalentes à celles de l'Empereur du 30 janvier (2). Ainsi l'Autriche cédait encore une fois, du moins sur les points essentiels, tout en se réservant certaines garanties qu'elle jugeait nécessaires. Il est vrai que quelques termes employés prêtaient encore à l'équivoque.

Peu s'en fallut que ces légères incertitudes ne parussent à la défiante Espagne un motif suffisant de rejeter en bloc toutes les propositions de la cour de Vienne. Et pourtant l'Espagne se trouvait en face d'une crise gouvernementale qui pouvait paralyser l'effort de sa politique extérieure. L'énergique ministre qui la dirigeait en fait depuis plus de six ans (3) touchait à sa fin; jusqu'à sa dernière heure, la lucidité de son esprit et l'indomptable courage de sa volonté éclairèrent et soutinrent les résolutions de ses maîtres. Ce fut un noble et beau spectacle que celui de cet homme, luttant durant deux mois contre la mort qu'il savait certaine, accomplissant avec simplicité tous ses devoirs de chrétien, et n'oubliant pas un instant les grands intérêts de l'État qu'il devait défendre.

L'année qui allait s'achever avait été particulièrement dure pour Patiño; il avait dû non seulement suffire à une tâche plus

(1) Alcala, *Est.*, t. 4132. Patiño à Triviño, 10 septembre 1736; A. E. *Esp.*, t. 435. Vaulgrenant à Chauvelin, 3 et 10 septembre 1736.

(2) A. E. *Esp.*, t. 436. Vaulgrenant à Chauvelin, 17 septembre, et Chauvelin à Vaulgrenant, 19 septembre 1736.

(3) Il n'avait officiellement porté le titre de premier secrétaire d'État qu'après la mort de La Paz, survenue le 17 octobre 1734.

qu'humaine, guerre, diplomatie, finances, marine, commerce, mais il lui avait fallu mener tout cela, malgré les manœuvres d'une opposition adroite, subtile, acharnée. Au commencement de 1736, ses ennemis avaient réussi à réveiller contre lui l'antipathie et les soupçons du Roi; cette fois du moins, grâce à un habile subterfuge de la Reine, il avait pu se justifier. Élisabeth avait fait semblant d'entrer dans les sentiments de son mari et l'avait poussé à demander au ministre des explications. Ainsi Patiño s'était trouvé à même de présenter un mémoire aussi détaillé qu'éloquent où, prenant pour point de départ le triste état des affaires lorsqu'il était entré au ministère, il traçait un tableau flatteur des heureux résultats de son administration. Avec une modestie apparente, il priait le Roi de lui indiquer les défauts de son système et de vouloir bien lui marquer les changements qu'il serait convenable d'y apporter. Cet écrit parfaitement conforme aux goûts et aux aspirations de Philippe le convainquit; et la Reine, à son tour, déplora la facilité avec laquelle elle s'était permis d'accueillir les griefs avancés contre un si fidèle serviteur (1).

Vers la fin de 1735, le 8 décembre, avait commencé l'émission clandestine d'une feuille anonyme, écrite à la main, sous le titre de *el Duende político*, le *Farfadet politique*. Elle continua de paraître à intervalles irréguliers, jusqu'au 7 juin 1736. C'était une satire grossière, mais impitoyable, dirigée contre Patiño et les commis de ses bureaux. On y attaquait parfois le Roi et la Reine eux-mêmes, en faisant d'eux l'objet des plus indécentes bouffonneries. Le but était de discréditer l'administration tout entière et surtout de rendre odieuse la politique extérieure de la Reine et de son ministre. Tout Madrid fit ses délices de ces pamphlets qui n'étaient pourtant pas des chefs-d'œuvre; l'auteur trouva des complices dans le palais royal; des exemplaires du *Duende* furent glissés jusque sur la table du souverain. Le Roi, la Reine et Patiño étaient exaspérés; six mois

(1) Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 362, d'après une dépêche de Keene à Newcastle, 30 avril 1736.

durant, les recherches de la police, les perquisitions, les poursuites demeurèrent inutiles; on découvrit enfin que le rédacteur du *Farfadet politique* n'était autre qu'un Carme portugais, du couvent de Saint-Hermenégilde, à Madrid, frère Manuel de Saint-Joseph. Homme d'esprit et de travail, en relations avec quantité de personnes à Madrid et ailleurs, il avait mis sa plume au service de l'ambassadeur de Portugal, Cabral de Belmonte, et s'était fait fort de venger les injures subies par le représentant de son pays, lors de la fameuse affaire des domestiques de l'ambassade. Découvert enfin, frère Manuel de Saint-Joseph fut enfermé dans un obscur cachot de son couvent, mais les mêmes complicités qui l'avaient protégé, caché, renseigné, lui procurèrent les moyens de s'enfuir; après mille aventures, il parvint à Lisbonne où il trouva la protection déclarée du Roi (1).

Comme pour mettre le comble aux ennuis du ministre, on découvrit dans l'été de 1736 qu'un habile faussaire, Artalejos, avait depuis assez longtemps imité, avec une merveilleuse perfection, la signature de Patiño et l'écriture de ses employés; grâce à ce talent, Artalejos avait conféré, aux Indes, moyennant finances, quantité d'emplois, de titres et de distinctions! Il fut exécuté à Madrid le 29 août (2).

Il est hors de doute que Patiño succomba victime des fatigues extrêmes et continues qui usèrent peu à peu, sinon son esprit, du moins son corps. Le 12 septembre, la fièvre le saisit à Saint-Ildefonse, et ne le quitta plus jusqu'à la fin, accompagnée, à partir d'octobre, d'un dévoiement presque continuel. Le 15 octobre, on l'avertit que le temps était venu pour lui de mettre ordre à ses affaires et à sa conscience; il fit l'un et l'autre avec toute la fermeté et la résignation possibles. A dater de ce moment, on attendit la fin d'un jour à l'autre. Cependant sa tête se maintenait parfaitement libre et il gardait l'esprit aussi présent que jamais. Il prenait sur lui de recevoir l'ambassadeur de France et trouvait encore la force de dicter des mémoires sur

(1) Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 367 et Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 102-105.
(2) Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 106.

les questions en litige. Le Roi et la Reine le comblaient de prévenances; le jour où il fut administré, Philippe le créa grand d'Espagne de première classe : « Ah! s'écria le malade, le Roi m'envoie un chapeau lorsqu'il ne me reste plus de tête pour le porter; *oh! el Rey me da sombrero cuando ya no tengo cabeza!* » Mais cette dignité était réversible sur ses héritiers mâles, c'est-à-dire sur les fils de son frère Castelar, l'ancien ambassadeur à Paris; et à sa nièce, la comtesse de Fuenclara, Philippe V accordait huit mille ducats de pension, car ce ministre qui avait eu entre les mains toutes les grandes affaires du commerce et des colonies mourait pauvre.

La cour différa quelque temps son départ pour l'Escurial, et lorsque, le mal se prolongeant, le Roi se décida à partir, il laissa des courriers à Saint-Ildefonse pour qu'ils vinssent tous les jours lui rendre compte de la santé de son ministre : « J'ai déjà pleuré M. de Patiño pendant une nuit entière, » dit en confidence Élisabeth Farnèse au comte de Vaulgrenant.

Patiño rendit le dernier soupir le 3 novembre 1736; il avait demandé à être enterré au noviciat des Jésuites de Madrid; le Roi paya les frais de ses obsèques qui furent célébrées en grande pompe et fit dire dix mille messes pour le repos de son âme (1).

L'Espagne faisait, selon l'expression même dont se servit Walpole, en la personne de Patiño, une perte irréparable. L'administration de cet habile et presque grand homme d'État avait été marquée par des événements les uns glorieux, les autres utiles : le passage de don Carlos en Italie, l'expédition d'Oran, le pacte de famille de l'Escurial, la conquête de Naples et de la Sicile, la formation et l'entretien d'armées nombreuses et aguerries qui soutinrent l'honneur du nom espagnol, la création d'une marine puissante, en Europe et aux Indes occidentales, l'établissement de chantiers, d'arsenaux, d'écoles, du grand

(1) Pour tous ces détails, voir Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, chap. VIII; Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 365-367 et 391-393; A. É. *Esp.*, t. 436. Vaulgrenant à Chauvelin, 17, 29 octobre et 6 novembre 1736. Alcala, *Est.*, l. 4132. La Quadra à Triviño, 3 novembre 1736.

collège naval de Cadix, en particulier, le commerce national singulièrement développé, d'importantes réformes économiques et financières réalisées, tels furent les avantages dont le royaume et le prince demeurèrent redevables à celui qui fut incontestablement le meilleur ministre du premier des Bourbons d'Espagne.

Dès que Patiño avait paru en danger de mort, les ambitieux s'étaient agités pour obtenir sa succession : elle était assez ample pour suffire à plusieurs. Le gouverneur du Conseil de Castille, le prince de Campo-Florido, le comte de Montijo, l'évêque de Cordoue s'étaient mis ouvertement sur les rangs. On parlait beaucoup pour la marine de don Francisco de Varas, très capable intendant de Cadix, pour la guerre de M. Eslava, et pour les finances de Campo-Florido. Mais on ne voyait personne pour les affaires étrangères et surtout pour le poste de principal ministre (1).

Le Roi et la Reine gardaient un impénétrable secret; ils ouvraient et lisaient toutes les lettres : « Le Roi et moi, disait assez naïvement Élisabeth à Keene, en parlant de Patiño, l'avons formé à la science des affaires étrangères. Nous sommes en état de faire nos affaires nous-mêmes; nous formerons d'autres ministres. »

En attendant, les chefs de bureau avaient été autorisés à signer et à expédier les affaires de leur département. Enfin, la mort de Patiño remit entre les mains de Philippe V toute l'administration du royaume; il la partagea entre plusieurs personnages qui parurent successivement sur la scène politique.

Le secrétaire d'État des affaires étrangères, en quelque façon, si l'on veut, le chef du nouveau ministère, fut don Sébastien de La Quadra qui avait d'abord été page de Grimaldo, en même temps qu'Orendayn, le marquis de La Paz. Depuis près de trente ans, il était employé aux affaires étrangères; il en était devenu,

(1) A. É. *Esp.*, t. 457, f° 211, et t. 436, f° 114. Vaulgrenant à Chauvelin, 24 septembre et 17 octobre 1736.

à l'ancienneté, le premier commis, et c'était ce poste qu'il occupait lorsqu'il fut appelé au ministère. C'était un homme honnête et droit, capable de concevoir avec justesse et précision ce qu'on lui disait et d'en rendre compte avec exactitude, mais timide, irrésolu, sans ressources, ni fertilité d'esprit. Les mauvais plaisants disaient que Patiño l'avait chargé de faire regretter sa perte; lui-même ne se faisait aucune illusion sur sa propre valeur ; toute son ambition se bornait à être un simple agent du Roi et de la Reine. « La Quadra, écrivait Keene, au moment de sa nomination, fera consister tout son mérite dans sa résignation à leurs volontés, sans leur conseiller de prendre tel ou tel parti, et sans se rendre responsable du plus petit accident. Il a tellement peur de se compromettre lorsqu'il parle, qu'il ne dit pas même les choses qu'il devrait dire : il croirait révéler à un ministre étranger les secrets les plus importants de sa cour, s'il nommait l'endroit d'où aurait été expédié un courrier qu'il viendrait de recevoir. Au reste, il passe pour un très galant homme, n'a aucune sorte de préférence pour un pays plutôt que pour un autre, ni aucunes vues particulières qui pourraient le porter à donner aux affaires qui passent par ses mains d'autres interprétations que celles qu'elles ont naturellement. Il sera lent dans ses opérations, et demandera force rapports et informations sur la matière la plus triviale de commerce, comme faisait le marquis de La Paz, ainsi que cela s'était toujours pratiqué jusqu'au moment où Patiño se mit au-dessus de toutes ces formalités (1). »

Aux finances, Philippe V appela le marquis de Torrenueva, précédemment trésorier général, intègre et entendu, formé par Patiño qui l'avait recommandé. La marine fut, après quelques hésitations, donnée à Francisco de Varas, qu'une expérience consommée fit préférer, malgré son âge et ses infirmités, à Campillo, intendant de l'armée d'Italie, et au très habile Français, Sartine, alors intendant de Catalogne, contre qui Patiño avait

(1) Keene au duc de Newcastle, 6 novembre 1736, cité par Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 359. A. É. *Esp.*, t. 436, p. 271. Vaulgrenant à Chauvelin, même date.

donné de mauvaises impressions. Pour la guerre, on songea d'abord à un Catalan, M. de Marimont, maréchal de camp, des plus distingués ; mais enfin, au grand déplaisir des Français, le poste fut réservé au duc de Montemar, qui l'occupa à son retour d'Italie ; son expérience, ses talents, ses victoires le désignaient naturellement et devaient faire de lui la seule personnalité marquante du nouveau ministère.

Serait-il un jour principal ministre ? De tous ceux qui avaient été nommés, pas un n'était susceptible d'en remplir les fonctions et ceux qui auraient pu aspirer à jouer ce rôle, Montijo, Sartine et Campo-Florido lui-même, s'étaient vu écarter. Ainsi la direction des affaires se trouvait remise à des mains tout espagnoles et le Roi paraissait vraiment sur le point de gouverner par lui-même (1).

Mais la disparition d'un ministre habile et ferme, le déficit toujours croissant, l'appui incertain du gouvernement français, devaient déterminer Philippe V à adopter une politique moins agressive et à prêter plus volontiers l'oreille aux instances qu'on lui faisait pour la conclusion de la paix générale (2).

II

Au premier moment toutefois, ni lui, ni la Reine, ne voulurent en convenir. Le lendemain du jour où les médecins avaient averti Patiño que sa dernière heure approchait, Vaulgrenant avait dit à Leurs Majestés que la mort d'un ministre redouté de toutes les puissances rendrait plus nécessaire leur union avec la France. Élisabeth Farnèse, dans l'émotion sincère où elle se trouvait, s'était laissée aller « à une ouverture de cœur ». A quelques vivacités près occasionnées par le souvenir du traité de l'Escurial et des préliminaires, elle s'était exprimée avec la plus grande douceur. « La France, avait-elle dit, m'a tou-

(1) Coxe, *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 370 ; A. É. *Esp.*, t. 436, f° 271. Vaulgrenant à Chauvelin, 6 novembre 1736.

(2) Keene à Newcastle, 6 novembre 1736, cité par Coxe, t. III, p. 371.

jours regardée comme son ennemie et m'a toujours crue Allemande. En cela, je prends le Roi que voilà à témoin de l'injustice qu'elle m'a faite. Il peut dire si je n'ai pas toujours eu le cœur français depuis que je suis à lui et je puis ajouter que je l'avais avant d'y être. Il n'y a jamais eu que les événements connus de tout le monde qui m'en aient séparée. » Le Roi dit avec vivacité : « J'ai toujours connu la Reine aussi bonne Française que moi ; nous ne nous sommes jamais liés ni avec la cour de Vienne, ni avec aucune autre puissance que quand la France, en nous abandonnant, nous en a donné occasion. » — « La France, reprit la Reine, a donné lieu elle-même à cette défiance que vous nous reprochez et, loin de chercher à la détruire, s'est conduite de façon à la maintenir. Elle n'a jamais voulu avoir pour nous le moindre égard, la moindre complaisance, témoin ce fripon de Macanaz, ces deux prêtres siciliens et d'autres encore qu'elle maintient et nourrit chez elle, quoique n'ignorant pas les sujets de plaintes que nous avons contre eux et dont, non contente de cela, elle écoute toutes les fausse tés et les horreurs qu'ils débitent contre nous, y ajoutant foi comme à l'Évangile. C'est de quoi MM. de Brancas et de Rottembourg ont été plus informés que vous ne pouvez l'être... Quant à l'union entre nous et à la bonne intelligence, je vous proteste bien sincèrement que je l'ai toujours désirée et que j'en ai toujours parfaitement senti l'importance. Je ne conviens cependant pas que la perte que nous sommes à la veille de faire de Patiño la rende aujourd'hui plus nécessaire ; nous restons, le Roi et moi, et nous saurons bien maintenir toutes choses en bon état. Mais, quoi qu'il en soit, cette union et cette intelligence qui ne peut jamais que vous être avantageuse aussi bien qu'à nous, ferez-vous ce qu'il faudra pour la maintenir, si une fois elle se rétablit? En ce cas-là, vous pouvez compter que nous oublions tout le passé ; nous vous dirons même dès à présent qu'il est déjà oublié ; mais n'exigez pas de nous plus de sacrifices que nous n'en avons déjà faits ; nous en faisons même encore un assez grand actuellement en cédant à la volonté

de la cour de Vienne; et n'allez pas nous abandonner et nous tourner le dos à la première occasion et sans en avoir le moindre sujet. » A chaque mot de ces dernières phrases, le Roi avait applaudi (1).

Vaulgrenant tenait pour à peu près certain que ce discours avait été inspiré à la Reine par le ministre mourant, car elle en avait reçu plusieurs lettres qu'il avait tenu à écrire de sa main.

L'ambassadeur, dans ses derniers entretiens avec Patiño, avait réussi à vaincre les répugnances qui portaient ce ministre à repousser absolument les projets venus de Vienne, voire même la déclaration de Schmerling; il l'avait amené à proposer à Leurs Majestés Catholiques « deux tempéraments » grâce auxquels Elles pourraient accepter ces projets; et il avait rédigé lui-même, en les rapprochant, il en fait l'aveu, autant que possible des idées de Chauvelin, les explications que lui avait données le ministre pour être soumises au roi d'Espagne (2). Philippe V avait adopté le second de ces tempéraments; c'était une clause additionnelle aux nouveaux actes venus de Vienne, portant que « tout ce qui dans leur contenu pourrait être contraire aux points compris dans la déclaration signée à Compiègne le 4 août par Schmerling serait nul et de nuls valeur et effet ».

Si la cour de Vienne admettait cette clause, l'échange des actes et l'opération de l'évacuation ne seraient plus, de la part de l'Espagne, sujets ni à de nouvelles difficultés, ni à de plus longs délais; dans le cas contraire, les troupes rassemblées à Barcelone partiraient immédiatement et Montemar recevrait l'ordre de prendre l'offensive en Italie (3).

Les projets de Vienne, munis de cette addition, furent envoyés à Chauvelin et à Montemar, qui devait recevoir aussi l'acte de

(1) A. É. *Esp.*, t. 436, f° 132. Vaulgrenant à Chauvelin, 17 octobre 1736.

(2) A. É. *Esp.*, t. 436, f° 108. Vaulgrenant à Chauvelin, 17 octobre 1736; et f° 118, pièce cotée A : Précis des explications données par M. Patiño à M. de Vaulgrenant sur les nouveaux projets d'actes de cession qu'a remis la cour de Vienne, et exposition des deux tempéraments auxquels ce ministre avait consenti de se réduire.

(3) A. É. *Esp.*, t. 436, f° 108. Vaulgrenant à Chauvelin, 17 octobre 1736; et f° 123, pièce cotée B : copie de la lettre de D. Sébastien de La Quadra au comte de Vaulgrenant, 15 octobre 1736, portant acceptation du second tempérament.

cession du roi de Naples (1). Le gouvernement de Louis XV promit d'appuyer auprès de l'Empereur l'expédient proposé par Leurs Majestés Catholiques (2). Celles-ci eurent pourtant, de notre part, une légère alerte. Le comte de Glimes, qui commandait en Catalogne, leur avait écrit que la France avait assemblé trente mille hommes en Roussillon et en Languedoc pour empêcher l'embarquement de l'armée espagnole à Barcelone. Le Roi et la Reine avaient ajouté foi à cette nouvelle : « Trente mille hommes et même plus, répéta à plusieurs reprises Philippe V, ne seront pas capables de m'empêcher de faire un embarquement et d'entreprendre une expédition, si tel est mon dessein. » — « Nous ne craignons point la guerre, dit aussi la Reine; nous sommes prêts aujourd'hui comme toujours à la faire et à la soutenir contre quiconque voudra former opposition à ce que nous jugeons être de notre gloire et de notre intérêt. Mais pourquoi faire marcher des troupes contre nous? N'avons-nous pas accepté les actes de cession tels que l'Empereur les a voulus? Cette affaire n'est-elle pas comme terminée? Ne voudra-t-on jamais nous laisser en repos? La France s'y prend-elle de façon à renouer cette union et cette intelligence à laquelle nous vous avons déclaré être entièrement disposés (3)? »

Chauvelin répondit qu'il n'y avait guère plus de troupes qu'avant la guerre; il montra, par un état détaillé, que, dans toutes les provinces limitrophes de l'Espagne, il y avait, au total, quarante-sept bataillons et escadrons en 1732, et cinquante et un en 1736.

III

Quoi que s'imaginât le gouvernement espagnol, le garde des sceaux n'avait pas faibli dans sa négociation avec la maison d'Autriche. Dès qu'il avait reçu la lettre du comte de Vaulgre-

(1) A. É. *Esp.*, t. 436. Vaulgrenant à Chauvelin, 21 octobre 1736.
(2) *Ibid.*, f° 146. Chauvelin à Vaulgrenant, 26 octobre 1736.
(3) *Ibid.*, f° 195. Vaulgrenant à Chauvelin, 29 octobre 1736.

nant lui annonçant la résolution de Philippe V, il avait, plus énergiquement que jamais, réclamé la remise des actes de cession de la Lorraine et du Barrois. Le 21 novembre, en présence de nouvelles chicanes, soulevées par Schmerling, il s'était levé furieux, menaçant « d'en finir par une réponse sanglante ».

Le 29, l'envoyé autrichien revenait sur son refus et déposait entre les mains de Chauvelin l'acte de cession du Barrois, qui, toutefois, ne devait produire son effet qu'au moment où l'évacuation des places d'Empire occupées par la France s'effectuerait. Dans une deuxième pièce, Schmerling déclara qu'aussitôt l'arrivée du courrier à Vienne et dès que du Theil aurait remis la ratification de la convention du 28 août, il recevrait en échange l'acte de cession de la Lorraine. Le texte de la convention porterait finalement, de la part de la France, la garantie des possessions italiennes, avec l'addition de ces mots « même par les armes »; d'autre part, l'introduction, préalable à la prise de possession de la Lorraine, des soldats impériaux en Toscane, n'y figurait plus comme un élément essentiel de la stipulation. Enfin, dans deux autres actes signés séance tenante, le représentant autrichien renouvela, au nom de son maître, l'assurance que tout serait tenté pour donner à Louis XV et à Stanislas satisfaction sur l'article de la Pologne et selon l'esprit des préliminaires (1).

La cour de Vienne accepta également le « tempérament » proposé par le roi d'Espagne (2). Mais, tout comme à l'égard de la France, elle tenta jusqu'au dernier moment de reprendre sous main quelque chose. L'Empereur n'avait joint aucune garantie aux actes de cession de Naples et de la Sicile; Philippe V en voulait une en échange de celle qu'il consentait à donner de Parme et de Plaisance (3); Charles VI s'exécuta (4). Mais quelle ne fut

(1) Boyé. *Stanislas Leszczynski*, etc., p. 428-429; cf. Driault, art. cité, *Revue d'Histoire diplomatique*, 1893, p. 656-661.

(2) A. É. *Esp.*, t. 436. f° 210. Chauvelin à Vaulgrenant, 13 novembre 1736.

(3) *Ibid.*, f° 325. Vaulgrenant à Chauvelin, 19 novembre 1736; le 2 décembre (f° 376), il s'entendait catégoriquement « qu'on ne doit raisonnablement rien exiger de l'Espagne au delà ».

(4) *Ibid.*, f° 397. Chauvelin à Trivigno, 22 décembre 1736.

pas la stupéfaction de tous, et la confusion de Vaulgrenant, au moment où il venait d'annoncer que tout était terminé, lorsqu'on apprit par un courrier de Montemar que dans cet acte, déclaré par Khevenhüller de tous points conforme à celui de La Quadra, une phrase essentielle avait été omise; c'était celle qui garantissait, outre les propres droits de don Carlos, ceux de ses enfants, et à défaut de postérité directe, ceux des autres enfants nés ou à naître d'Élisabeth Farnèse (1).

Le général espagnol avait refusé cet acte, ce dont il fut fort approuvé par ses maîtres. Ceux-ci prièrent Vaulgrenant d'envoyer un courrier sur l'heure à la cour de France. L'ambassadeur, dans sa lettre à Chauvelin du 1er janvier 1737, demanda que, si réellement l'Empereur était de mauvaise foi et ne se proposait que d'épuiser l'Espagne en frais, — les bâtiments réunis à Barcelone coûtaient trois cents pistoles par jour, — la France de son côté refusât d'évacuer les places de l'Empire jusqu'à ce que l'acte de cession de l'Empereur fût remis dans la forme énoncée (2).

Quelques jours après, un courrier de Pise apportait cet acte tel que l'avait réclamé l'Espagne. La cour de Vienne avait tout simplement envoyé les deux modèles à Khevenhüller, en lui disant de tâcher de faire passer par surprise celui qui ne contenait qu'une garantie incomplète et de délivrer l'autre si l'omission était remarquée (3).

L'échange des actes se fit le 5 janvier 1737, à Pontremoli, entre Montemar et Khevenhüller (4); l'évacuation de la Toscane

(1) A. É. *Esp.*, t. 437, f° 344. Vaulgrenant à Chauvelin, 31 décembre 1736. Voici la phrase supprimée : « y de sus descendientes de ambos sexos nacidos de legitimo matrimonio, y en defecto de estos à favor del hijo segundo, y los demas nacidos, y por nacer, de la presente reyna de España, y los descendientes de estos de ambos sexos nacidos de legitimo matrimonio. »

(2) A. É. *Esp.*, t. 437, f° 344, et t. 440, f° 21. Vaulgrenant à Chauvelin, 31 décembre 1736 et 1er janvier 1737.

(3) A. É. *Esp.*, t. 440, f° 39, 51 et 60. Chauvelin à Vaulgrenant, 8 janvier, Vaulgrenant à Chauvelin, 14 janvier, Chauvelin à Vaulgrenant, 15 janvier 1737.

(4) Les actes échangés sont les suivants : 1° Diplôme du roi d'Espagne, du 2 novembre 1736, pour la cession des duchés de Parme et de Plaisance à l'Empereur; et de la succession éventuelle du grand-duché de Toscane à la maison de Lorraine; 2° Diplôme du roi des Deux-Siciles, du 11 décembre 1736, pour les mêmes cessions; 3° diplôme de l'Empe-

commença le 10 et se poursuivit rapidement; le 17 janvier, le duc de Montemar passait à Montpellier, retournant en Espagne (1).

Tout semblait terminé : le 24 janvier, l'Empereur donna l'investiture de la Toscane à son gendre François de Lorraine. On attendait de jour en jour à Versailles l'acte de cession de la Lorraine et du Barrois. Au lieu de cela, Chauvelin reçut par du Theil un mémoire du duc de Lorraine, appuyé par une lettre de l'Empereur, remettant l'abandon de son duché à la mi-mars environ, ou même au 1er mai. Le duc allait marier sa sœur au roi de Sardaigne; il n'était pas convenable que les noces se célébrassent sur une terre devenue étrangère; et puis après, il faudrait bien encore laisser à la duchesse douairière le temps de sortir avec dignité du domaine où elle avait régné (2).

Le Cardinal répondit lui-même qu'il refusait d'admettre ces retards « trop préjudiciables au Roi »; mais il promit au duc de Lorraine d'avoir tous les égards nécessaires à la dignité du mariage de sa sœur et du départ de sa mère.

Le 8 février enfin, le Barrois fut occupé par les commissaires français; l'évacuation des trois places d'Empire se fit encore attendre quelques jours; le 13 février 1737, François de Lorraine, le cœur débordant de regrets, prenant et rejetant trois fois la plume, signa l'acte de cession de son duché au roi Stanislas (3).

A peine le cardinal de Fleury l'eut-il entre les mains, que le ministre qui, par son énergie, avait hâté et peut-être assuré cet heureux dénouement, disparut de la scène. Le 20 février, le comte de Maurepas se rendait chez M. de Chauvelin par ordre du Roi pour lui redemander les sceaux; le secrétariat des affaires étrangères lui était aussi retiré. Ce même jour, six mousquetaires conduisaient l'homme d'État à sa terre de Grosbois, première étape d'un exil qui ne devait pas finir.

reur, du 11 décembre 1736, pour la cession des royaumes des Deux-Siciles et des ports de la côte de Toscane au roi des Deux-Siciles. *Rec. de Rousset*, t. XIII, pp. 481, 486 et 476.

(1) A. É. *Esp.*, t. 440, f° 87. Chauvelin à Vaulgrenant, 28 janvier 1737.

(2) Driault, *article cité*, p. 63-64.

(3) Boyé, *op. cit.*, p. 429.

Depuis longtemps déjà, on parlait de cette disgrâce; une première fois, vers le 1er janvier, les adversaires de Chauvelin avaient cru la tenir; mais l'orage avait passé. L'Autriche, l'Angleterre, la Hollande étaient vigoureusement hostiles au garde des sceaux; elles dénonçaient en lui l'ennemi de la paix publique; l'Autriche surtout laissait entendre que, tant qu'il serait là, nul accord durable et sincère n'était possible entre elle et la France. A l'intérieur, la maison de Noailles usait contre Chauvelin de l'influence que la comtesse de Toulouse avait acquise sur le Roi. Louis XV haïssait les manières bourgeoises, la voix haute, le rire bruyant de son ministre; et ces motifs, plus que mesquins, le prédisposaient à écouter volontiers quiconque le dénigrait. Chauvelin fut perdu le jour où Fleury, ayant acquis la certitude que celui qu'il avait choisi pour second visait à le remplacer, cessa de le défendre. Que l'on ait ou non trouvé des papiers secrets et compromettants dans la cassette volée du comte de Vaulgrenant, il est hors de doute que le garde des sceaux avait, à bien des reprises, entretenu de secrètes intelligences avec des amis qui le poussaient au premier rang. Quel vieillard pardonne à qui escompte sa succession? Mais, on doit le reconnaître, ce sentiment, trop naturel et très bas, ne fut pas l'unique raison qui détermina le cardinal de Fleury à se séparer de celui que, dix années durant, il avait associé à sa politique; il put couvrir sa passion personnelle de hautes et générales considérations.

Fleury et Chauvelin, on l'a montré dès les premières pages de ce volume, n'étaient pas d'accord sur la direction qu'il convenait de donner aux relations extérieures de la France. L'un voulait la réconciliation définitive des deux maisons d'Autriche et de Bourbon; l'autre voulait continuer exactement, sans tenir compte des changements survenus, la politique de François Ier, d'Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV. Une telle dualité de vues était par elle-même un danger; on n'y pouvait parer que grâce à l'entière subordination d'un personnage à l'autre; or si, pour employer une expression de Frédéric II, Fleury avait

« escamoté » la paix à Chauvelin, Chauvelin lui avait d'abord « escamoté » la guerre de 1733; maintes fois, le garde des sceaux, au cours de diverses négociations, avait suivi sa propre pensée, et non celle de son chef. Tout récemment encore, il avait dans un long mémoire montré qu'il était inébranlablement fidèle à son système. Qu'il eût raison et que Fleury eût tort, la question n'est pas là : un ministre dirigeant peut-il supporter chez un subordonné, qui tend d'ailleurs à le supplanter, pareilles divergences et pareils procédés? Évidemment non. Heureuse ou fâcheuse, la disgrâce de Chauvelin s'explique aisément.

Mais était-il nécessaire de choisir pour briser l'outil l'heure même où il venait de rendre ses meilleurs services et d'ajouter la dureté du châtiment à l'éloignement du pouvoir? L'ancien régime n'était pas tendre aux hommes d'État tombés; Fleury ne sut point échapper à l'usage commun; on ne peut que le regretter; sa mémoire n'a rien gagné à la rigueur dont il fit preuve à l'égard de celui qui l'avait si singulièrement aidé à donner la Lorraine à la France.

C'est là ce que comprit le sentiment populaire et ce qui lui fit accepter si volontiers comme authentique la lettre fameuse par laquelle le Cardinal fut censé avoir signifié au garde des sceaux déchu les causes de son malheur. « Vous avez manqué au Roi, au peuple et à vous-même (1). » Philippe V, lui, ne

(1) Lettre de Fleury à Chauvelin, 21 février 1737. « Les liaisons qui ont subsisté entre vous et moi, Monsieur, m'engagent à vous donner des marques de mon souvenir dans le malheur qui vient de vous frapper. Je ne puis vous plaindre que de vous être attiré l'indignation du Roi, mais si vous faites réflexion à votre conduite, vous sentirez combien peu elle est exempte de reproches. Le Roi vous honorait de ses bontés, vous en aviez mésusé au point de rompre les mesures que S. M. prenait pour l'affermissement de l'Europe et la tranquillité de ses peuples, vous savez avec quelle ouverture de cœur je me suis toujours comporté à votre égard, malgré cela vous trompiez ma confiance de la manière la moins permise. Rappelez-vous, Monsieur, ce que je vous dis lors des premiers avis que j'eus de certaines intelligences. La manière dont je vous parlai me donnait lieu d'espérer que la suite réparerait ces premières démarches. Si j'avais seul à me plaindre de vous, j'y serais moins sensible, mais le bien, le repos de l'État y étaient trop intéressés et dès lors je ne pouvais être indifférent. Vous avez manqué au Roi, au peuple, et à vous-même. Ce sont des vérités qui sont bien tristes à vous dire, mais qui ne sont pas moins réelles. Cependant le Roi se contente de vous éloigner de sa personne sans toucher à vos biens. Combien peu de princes aussi justement offensés en agiraient ainsi! Admirez la clémence de S. M. et, pénétré du regret que vous devez avoir de cette faute, reconnaissez combien vous êtes heureux d'être sujet d'un maître aussi indulgent. »

s'y trompa point; et si peu porté qu'il fût en faveur du cardinal de Fleury, il déclara nettement apocryphe le document qu'on lui avait communiqué (1).

On a voulu parfois faire de Chauvelin une victime de la fidélité à l'alliance espagnole; c'est une erreur; et, bien qu'on le préférât au premier ministre, on ne paraît pas l'avoir outre mesure regretté à la cour de Madrid (2).

Son successeur, Amelot de Chaillou, n'allait être qu'un humble instrument entre les mains du tout-puissant ministre qui l'avait choisi.

(1) Alcala, *Est.*, l. 4458. La Quadra à La Mina, 22 avril 1737.

(2) Sur les causes de la chute de Chauvelin, voir la très intéressante conclusion de l'article, déjà plusieurs fois cité, de M. Driault, *Revue d'histoire diplomatique*, 1893. Deux lettres de La Mina à la Quadra, 18 et 20 février 1737 (Alcala, *Est.*, l. 4439), racontent la disgrâce du ministre et ses préliminaires. La Quadra répond à La Mina le 3 mars (Alcala, *Est.*, l. 4458) sur ce sujet et lui dit textuellement « de s'efforcer de faire en sorte que le nouveau ministre serve un peu mieux que son prédécesseur les intérêts de S. M. C. ».

CHAPITRE VI

Nouvel échec à la politique du pacte de famille. — Le mariage allemand de don Carlos. — Insuccès momentané des projets de mariage entre le Dauphin et l'Infante Marie-Thérèse, l'Infant don Philippe et la fille aînée de Louis XV.

FÉVRIER 1737 — MAI 1738

La disparition de deux ministres tels que Chauvelin et Patiño devait nécessairement avoir pour conséquence une période plus ou moins longue d'incertitudes, d'hésitations, de tâtonnements dans la marche des gouvernements de France et d'Espagne.

Sans doute, à Versailles, Fleury était tout ; l'ambassadeur d'Espagne en rend témoignage et s'en plaint (1). Mais Fleury était bien vieux, déjà atteint dans sa santé, affaibli dans quelques-unes de ses qualités intellectuelles et morales ; pour quantité de choses, il était obligé de s'en rapporter à d'autres. Son grand âge même ne permettait pas qu'avec lui la France et l'Europe pussent éprouver autre sentiment que celui du provisoire et d'un provisoire toujours sur le point de finir. En outre, le Cardinal, au lieu de s'associer l'un de ceux à qui allait la confiance publique, le marquis de Monti, par exemple, ou surtout le marquis de Torcy, avait fixé son choix sur un honnête, mais modeste et très peu connu intendant des finances ; c'était le fils de cet Amelot de Chaillou qui avait si vaillamment porté le poids de l'ambassade d'Espagne pendant les plus rudes années de la guerre de succession. Le marquis de La Mina nous le dépeint comme bien intentionné, mais borné, balbutiant, ignorant des affaires étrangères (2). Heureusement, on lui avait donné

(1) Alcala, *Est.*, L. 4139. La Mina à La Quadra, 24 février 1737.
(2) *Ibid.*, La Mina à La Quadra, 24 février 1737.

comme premier commis de la Porte du Theil, celui-là même qui venait de négocier avec succès la cession immédiate de la Lorraine.

Il n'est pas surprenant que toutes les ambitions se soient pour un temps déchaînées et que tous les partis aient formé quelque espérance (1). On parlait du duc d'Orléans, « homme éteint, sans grands talents, vertueux, mais infecté de jansénisme », disait l'ambassadeur d'Espagne (2); ou encore du comte de Toulouse, « atteint de la même contagion, mais plus appliqué aux affaires et plus ferme »; du duc de Bourbon qui ne souffrirait pas qu'on lui préférât le comte de Toulouse et empêcherait le Roi de le choisir. Fleury démentait tous ces bruits; il affirmait qu'il n'avait jamais songé à partager le pouvoir avec l'un ou l'autre de ces personnages; mais, quoi qu'il dît, le public persistait à croire, ou à la retraite totale du Cardinal, ou à quelqu'une de ces combinaisons hybrides; on était mécontent et les affaires demeuraient en souffrance (3).

Philippe V n'avait pas plus tôt entendu parler de l'élévation possible du duc d'Orléans, qu'il avait secrètement, mais fortement, protesté contre un choix « à présent et toujours préjudiciable à ses intérêts »; il avait chargé son ambassadeur de travailler sous main contre le fils du Régent, et, s'il y avait lieu, en faveur du duc de Bourbon (4). Indépendamment de ses griefs personnels contre la maison d'Orléans, le roi d'Espagne en effet ne perdait pas de vue ses prétentions au trône de Louis XIV; le marquis de La Mina ne devait-il pas cette année même, 1737, déposer entre les mains du secrétaire d'État des affaires étrangères un mémoire énonçant de la façon la plus expresse les droits de l'Infant don Carlos à la couronne de France (5)?

(1) Alcala, *Est.*, l. 4139. La Mina à La Quadra, 4 mars; et, le 11, il dit catégoriquement : « Esta corte se reduce oy á inquiétudes y partidos. »

(2) *Ibid.*, La Mina à La Quadra, 11 mars 1737.

(3) *Ibid.*, La Mina à la Quadra, 11 et 17 mars 1737.

(4) *Ibid.*, l. 4138. La Quadra à La Mina, 27 mars 1737.

(5) A. É. *Esp.. Mém. et Doc.*, t. 92, f° 134. Mémoire remis par le marquis de La Mina, en juillet 1737.

Ainsi l'ambassadeur d'Espagne, à peine arrivé à Paris, se trouva mêlé aux intrigues de la cour. Du moins, il avait pris le sage parti, après une explication assez vive avec le premier ministre, de passer l'éponge sur le passé (1).

A l'heure de la disgrâce de Chauvelin, arrivait à Madrid le glorieux vainqueur d'Italie, le duc de Montemar, et son retour aussi donnait lieu à bien des raisonnements, à bien des conjectures: il marquait peu d'attention au secrétaire d'État La Quadra, et faisait en revanche une cour assidue à l'Infant don Philippe, bientôt élevé par son père à la haute dignité d'amiral-général (2). Mais, à la grande stupéfaction de tous, ce même Montemar, qu'on avait tant prôné les années précédentes, restait confondu dans la foule des courtisans; on le traitait avec froideur; on lui refusait un logement à Aranjuez; et si, le 27 mars enfin, on l'appelait au ministère de la guerre, La Quadra continuait cependant à dépêcher seul avec les souverains pour tous les départements; la faveur de ce ministre grandissait; il prenait plus de confiance en lui-même, et ses qualités se développaient (3).

Depuis la mort de Patiño, la cour d'Espagne paraissait avoir adopté un système pacifique; Élisabeth Farnèse voulait avant tout assurer la tranquillité de son fils don Carlos. Afin de détourner le Roi des idées belliqueuses, sans le laisser cependant retomber dans sa dangereuse mélancolie, elle cherchait à l'occuper et à le distraire; on chassait, mais moins fréquemment qu'autrefois; on exécutait, dans les résidences royales, de grands travaux d'embellissement ou de construction; on donnait à la cour des divertissements de musique et de danse, dont les Infants étaient les principaux, souvent les seuls acteurs; l'ambassadeur de Louis XV était admis aux répétitions, et tous les courtisans aux représentations. C'est vers ce temps aussi qu'arriva à Madrid le célèbre chanteur Farinelli. Leurs Majestés se

(1) Alcala, *Est.*, l. 4139. La Mina à La Quadra, 14 janvier et 25 février 1739; A. E. *Esp.*, l. 440, f° 45. Chauvelin à Vaulgrenant, 10 janvier 1737.

(2) Le 14 mars 1737.

(3) Vaulgrenant à Chauvelin, 18 février, et à Amelot, 25 et 31 mars 1737.

procuraient tous les jours le plaisir de l'entendre dans leurs appartements. La famille royale y était invitée, à l'exception du prince et de la princesse des Asturies que cette exclusion mortifiait sensiblement; on leur laissait cependant la liberté de l'entendre chez eux, et c'est ainsi que naquit cette faveur singulière qui devait, quelques années plus tard, valoir à Farinelli le plaisant surnom de « premier ministre » de Ferdinand VI (1).

Enfin, et surtout, Leurs Majestés Catholiques étaient tout entières aux projets de mariage de leurs enfants, de don Carlos en premier lieu. Un prince de vingt et un ans, beau, bien fait, appartenant à la plus illustre des familles royales, souverain de ce charmant royaume de Naples, paradis de délices, quel parti pour les jeunes princesses de l'Europe, et combien devaient secrètement tourner les yeux vers le fils chéri d'Élisabeth Farnèse! Il ne devait pourtant pas en être de son mariage comme de celui de son heureux rival, François de Lorraine; l'amour n'y entra pour rien; il fut uniquement l'œuvre de la politique (2).

I

Dès que le traité de la Quadruple Alliance avait clos définitivement la querelle de la succession d'Espagne et rétabli des rapports normaux entre les Bourbons d'Espagne et les Hapsbourg, la France avait dû se préoccuper et s'était, de fait, constamment préoccupée de maintenir d'étroites liaisons avec la branche de sa maison royale qui régnait à Madrid. De là le traité d'alliance et de garantie perpétuelles conclu le 27 mars 1721, de là le pacte de famille de 1733. Mais ce n'était pas uniquement sur les traités que l'on pouvait faire fond; il im-

(1) Vaulgrenant à Amelot, 25 mars et 19 août 1737.

(2) Pour l'histoire de ce mariage, nous devons beaucoup au ch. VI du t. Ier de l'*Histoire de Charles III*, par M. Danvila y Collado, intitulé : *Su matrimonio*. Nous avons apporté comme éléments nouveaux les dépêches du comte de Fuenclara conservées à Simancas et la correspondance de Vaulgrenant et d'Amelot, aux archives des Affaires étrangères.

portait avant tout d'empêcher les deux rameaux d'aller se séparant de plus en plus, et par conséquent il fallait renouer, resserrer sans cesse le lien de famille, principale raison d'être de l'union politique. De là tant de projets de mariages élaborés ou menés à terme, entre princes et princesses de France et d'Espagne. On se rappelle les mariages qui, en 1722, avaient été comme le complément naturel du traité de 1721 (1).

Don Carlos n'avait pas sept ans que déjà la France et l'Espagne réglaient les conditions de son mariage avec Mlle de Beaujolais. Moins de trois années après, le renvoi de cette princesse était la rançon de celui de l'Infante; et dès lors naissait dans le cœur d'Élisabeth Farnèse cet ardent désir qui, durant tant d'années, fut le secret mobile de sa politique, cette idée fixe de faire entrer don Carlos dans la maison d'Autriche et cela par la plus grande porte, c'est-à-dire son union avec l'héritière désignée de l'empereur Charles VI, l'aînée des archiduchesses, Marie-Thérèse. De quels déboires la reine d'Espagne avait payé cette ambition, trop haute pour n'être pas chimérique, l'histoire des dix années écoulées depuis le premier traité de Vienne l'a montré. Mais, à défaut de l'archiduchesse aînée, la cadette restait; et c'est à elle que, sans se décourager ni se lasser, pensait Élisabeth, lorsqu'on lui faisait entendre que jamais l'Empereur ne ferait de don Carlos le maître des États autrichiens, c'est à elle qu'elle songea tout d'abord après qu'eurent été célébrées les noces de François de Lorraine et de Marie-Thérèse et que la paix parut assurée entre les belligérants de la guerre de succession de Pologne. Ce dessein secret était la véritable raison de l'empressement avec lequel elle souhaitait voir le comte de Fuenclara prendre la route de Vienne.

Mais si la France avait pu comprendre, tout en l'estimant impraticable, un mariage qui, par l'absorption de la maison d'Autriche, extraordinaire dénouement d'une lutte plus de deux fois séculaire, eût donné à la maison de Bourbon un éclat

(1) Voir tome II, liv. III, chap. III et IV.

incomparable, avec un merveilleux accroissement d'influence, il ne lui était guère possible d'admettre une union dont le plus sûr résultat eût été d'établir une intimité permanente entre l'Autriche et l'Espagne. Il ne faudra pas s'étonner de la voir suivre d'un œil mécontent, et peut-être traverser, les efforts persistants de Leurs Majestés Catholiques. Au fond, le gouvernement français, même après la mort de M^lle^ de Beaujolais, n'avait jamais complètement perdu l'espoir de faire d'une princesse française la première souveraine du nouveau royaume des Deux-Siciles.

C'est vers la fin de 1735, peu de temps après avoir pris connaissance des préliminaires de Vienne, que le roi et la reine d'Espagne écrivirent à leur fils que le moment était venu pour lui de songer au mariage. Don Carlos, en fils respectueux et soumis, exprima sa reconnaissance et promit d'être discret. Quelques avances du gouvernement français, des ouvertures fort peu déguisées du marquis de Stainville, envoyé extraordinaire du duc de Lorraine, à Fernando Triviño, en faveur d'Anne-Charlotte, la seconde fille de ce prince, furent les seuls incidents marquants, en 1736. La reine d'Espagne esquiva adroitement toute réponse positive (1). Sa pensée était ailleurs. Ce fut seulement en 1737 que sa diplomatie se mit sérieusement en campagne. Carlos avait commencé l'année en écrivant à ses parents qu'il avait grande hâte d'être fixé sur les dispositions de la cour de Vienne, car, disait-il, « le temps se passe et on reste sans rien faire ». Ce bon prince avait si forte envie de prendre femme qu'il déclarait ne pas pouvoir attendre, sans chagrin, jusqu'à l'automne; et, comme il aimait la chasse à s'en rendre malade, ses parents, pour calmer sa passion, n'imaginèrent rien de mieux que de le menacer de retarder son mariage (2).

Enfin, les actes de cession réciproques échangés et Livourne évacuée, Fuenclara put partir pour Vienne. Il y arriva le 14 février, s'y vit favorablement accueilli, surtout par l'Impéra-

(1) Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. 1^er^, p. 134.
(2) Alcala, *Est.*, l. 2755. Correspondance de don Carlos avec ses parents, janvier 1737.

trice (1). Il ne tarda pas à savoir que cette princesse était mal disposée à l'égard de Charles de Lorraine, dont les manières lui déplaisaient et qui ne laissait pas que de s'enivrer à ses heures (2). L'ambassadeur chercha dès lors un moyen de faire connaître à la souveraine le véritable but de sa mission et de lui communiquer en confidence le résultat journalier de ses démarches. Une dame d'honneur consentit à servir d'intermédiaire.

La première personne à qui s'ouvrit le comte de Fuenclara fut le chancelier Sinzendorf; ce n'était pas qu'il ignorât combien était tombée l'influence de ce personnage, mais Sinzendorf avait officiellement la charge des affaires étrangères. Il lui rappela donc les conversations qu'il avait eues à Venise avec le prince Pio et lui demanda une très prompte réponse, puisque Leurs Majestés Catholiques l'attendaient pour prendre un parti à l'égard du mariage de leur fils. A Gundakar de Starhemberg, il s'efforça de démontrer que cette alliance de famille serait la plus efficace garantie d'une paix perpétuelle. Les deux ministres, l'un par devoir professionnel, et l'autre par la réserve qui lui était accoutumée, se bornèrent à dire qu'ils rendraient compte à leur maître. Le comte d'Harrach, celui-là même qui était ambassadeur en Espagne, lors de la mort de Charles II, se montra un peu plus expansif. Loin d'avoir gardé rancune à Philippe V de sa victoire, il se disait de cœur espagnol, et très désireux de travailler à l'entente des deux monarchies. Le comte de Kœnigsegg témoigna sa reconnaissance des bontés que Leurs Majestés Catholiques avaient eues jadis pour lui, mais ne s'engagea point. Plus que tous les ministres de la Conférence, le secrétaire du cabinet, Christophe Bartenstein, était en crédit auprès de l'Empereur; celui-là se déroba tout à fait et évita même la visite du comte de Fuenclara. L'envoyé de Philippe V avait prodigué les promesses les plus alléchantes : argent, troupes et vaisseaux pour faire la guerre

(1) Simancas, *Est.*, l. 6171. Fuenclara à la Quadra, 17 et 23 février 1737.
(2) *Ibid.*, le même au même, 9 mars 1737.

aux Turcs, si la réponse de l'Empereur était favorable (1).

Huit jours se passèrent pourtant sans qu'il entendît parler de rien : seule la dame d'honneur qu'il avait prise pour confidente l'encouragea, lui disant que l'Impératrice désirait ce mariage autant que la reine d'Espagne, et lui conseillant de s'adresser surtout à Starhemberg et à Bartenstein qui obtenaient de l'Empereur à peu près tout ce qu'ils voulaient.

Fort de cet avis et de sa propre impatience, l'ambassadeur d'Espagne retourna donc, le 8 mars, chez Starhemberg et réitéra instances et promesses. Le ministre se rejeta sur l'importance de la question pour demander du temps; il fut facile de lui répondre que, si la matière était grave, elle était d'autre part suffisamment élaborée, puisque la démarche faite auprès du prince Pio remontait déjà à sept mois en arrière : comment penser que l'Empereur n'avait pas encore pris sa résolution? « Mais ne faut-il pas au préalable, répliqua Starhemberg, que la paix soit entièrement ajustée, tous les points en litige réglés? — Eh! riposta l'ambassadeur, est-ce que la solution de toutes ces questions ne dépend pas en grande partie de la réponse que nous fera S. M. I.? car bien que le roi d'Espagne ne fasse pas dépendre la paix définitive du mariage de son fils avec la seconde archiduchesse, encore est-il qu'il se montrera singulièrement plus facile, si le mariage se fait. Donnez-moi donc au plus tôt une réponse définitive. — Je m'y emploierai de mon mieux, » dit Starhemberg.

Chacun des ministres de la Conférence secrète recourut à des défaites du même genre, sauf Kœnigsegg qui, franchement, voire brutalement, déclara que l'Empereur ne pouvait s'engager à donner sa seconde fille à un prince de la maison de Bourbon, avant que l'aînée eût un fils.

De toutes ces conversations, comme de l'attitude de Bartenstein, Fuenclara dut tirer sans trop de peine la conclusion que les ministres impériaux connaissaient la vraie pensée de leur

(1) Simancas, *Est.*, l. 6471. Fuenclara à La Quadra 2 mars 1737.

maître, et que celle-ci n'était rien moins que conforme au désir de Leurs Majestés Catholiques. Il n'osa pourtant pas prendre sur lui de rompre la conversation, et il envoya un courrier à Madrid pour demander de nouvelles instructions. Après tout, dans l'état d'extrême division où était la cour de Vienne, les uns tenant pour le prince de Lorraine, les autres pour le prince de Bavière ou pour don Carlos, n'était-il pas possible que l'Empereur et ses conseillers voulussent réellement gagner du temps (1)?

Le roi et la reine d'Espagne se bornèrent à renouveler l'ordre de solliciter une prompte réponse, sans cependant fixer un délai de deux ou trois semaines par exemple; Fuenclara devait s'excuser d'une telle insistance sur les risques que ne manquerait pas de faire courir à la santé physique et morale du jeune don Carlos un célibat trop prolongé; tout ce qui dans ce mariage pouvait tenter l'Empereur était remis sous ses yeux, ainsi que les inconvénients des mariages lorrain et bavarois. Si, après cet exposé, l'ambassadeur n'obtenait encore qu'une réponse évasive, il la tiendrait pour négative et déclarerait que Leurs Majestés Catholiques reprenaient leur liberté d'action (2).

Cependant Fuenclara poursuivait ses investigations et il ne tardait pas à découvrir qu'Harrach et Kœnigsegg étaient fort passionnés, « *sumamente apasionados* » pour le mariage bavarois. De son côté, l'Impératrice l'avertissait que le comte d'Harrach avait conseillé à l'Empereur de répondre tout de suite par une négative absolue à la demande de l'ambassadeur d'Espagne; il avait eu l'audace de lui tenir, à elle, le même propos, mais elle avait répliqué qu'il fallait encore mûrement réfléchir. Elle engageait Fuenclara à revoir Starhemberg et Bartenstein, tout à fait impartiaux, disait-elle, ainsi qu'à s'entendre avec le comte de Cerbellon, qui avait l'oreille de l'Empereur.

L'ambassadeur se remit donc en campagne. « Je sais, dit-il à Starhemberg, que l'envoyé extraordinaire de Bavière offre

(1) Simancas, *Est.*, l. 6471. Fuenclara à La Quadra, 9 mars 1737.
(2) *Ibid.*, La Quadra à Fuenclara, 27 mars 1737.

huit mille hommes à l'Empereur pour la guerre contre les Turcs; sans doute S. M. ne les a point acceptés; mais je n'ignore pas les instances que font auprès d'Elle certains ministres, et je ne veux parler en confiance qu'à vous et à M. Bartenstein. Sans compter la grande différence d'âge qu'il y a entre l'archiduchesse et le prince de Bavière, comment se peut-il rencontrer un ministre pour conseiller à son maître un mariage qui fortifiera toutes les prétentions de la maison de Bavière à la succession de S. M. I.? Oui, sans doute, elle reconnaîtra la Pragmatique, mais lorsque l'heure sera venue, on verra quel cas elle en fera. La solide garantie au contraire que celle du roi d'Espagne et du roi des Deux-Siciles! L'archiduchesse Marie-Anne ne travaillera-t-elle pas à faire respecter par son mari, par son beau-père, les droits de sa sœur aînée? S'agit-il des Turcs? Notre alliance, avec tout ce que nous avons offert, ne vaut-elle pas les huit mille hommes de la Bavière? Quant au mariage lorrain, ne faudra-t-il pas former un établissement pour le prince Charles? » Starhemberg écouta avec bienveillance, parut frappé de certaines raisons, promit de les représenter à l'Empereur, et repoussa loin de lui la responsabilité des indiscrétions qui avaient fait à peu près deviner à toute la cour le véritable objet de la mission de Fuenclara.

Bartenstein trouva de nouveaux prétextes pour échapper à tout rendez-vous, si bien qu'au bout de quelques jours l'ambassadeur d'Espagne prit son parti de rendre compte à l'Impératrice de son entretien avec Starhemberg et de ses craintes. Il lui rappela que ses ordres lui défendaient de traiter aucune autre question avant d'avoir reçu réponse à celle-là et la supplia de l'aider à déjouer les manœuvres de leurs communs adversaires.

L'Impératrice lui fit répondre qu'elle userait au mieux de tous les détails qu'il lui donnait, mais qu'elle était loin de pouvoir faire tout ce qu'elle voulait, suspecte sur cette affaire depuis qu'on avait vu son nom en toutes lettres dans une lettre interceptée à l'adresse du duc de Bournonville; elle le conjurait

de ne la nommer dans aucune des siennes; elle lui donnait l'assurance que, quoi que l'on pût dire, l'Empereur ne marierait point sa seconde fille au prince de Bavière.

Le comte de Cerbellon était instruit de toutes les démarches qu'avait faites Fuenclara; il en désirait ardemment le succès; l'ambassadeur lui parla donc à cœur ouvert et reçut de lui la nouvelle que l'Empereur ne tarderait pas à se décider. Kœnigsegg et d'autres l'en détournaient, afin de tenir l'Espagne par l'espérance comme on l'avait fait si longtemps (1).

Trois jours après cette conversation, le comte de Fuenclara se résolvait à mettre Bartenstein, qui, depuis une quinzaine, persistait à ne pas lui donner signe de vie, en demeure de fournir la réponse demandée (2). Le soir même, il la recevait par l'intermédiaire de Sinzendorf. Rédigée en latin, très longue et très courtoise, elle rappelait tous les avantages que pouvait présenter une telle union, le lien étroit qu'elle établirait entre l'Espagne et l'Autriche, l'importance des secours que Philippe V promettait contre les Turcs, la perspective de la couronne d'Espagne réservée à la seconde archiduchesse, puisque le prince des Asturies n'avait point d'enfants, les qualités personnelles du jeune prince, bref tout ce qu'avait pu suggérer le comte de Fuenclara; mais la conclusion était que l'état présent des affaires de l'Europe ne permettait pas à l'Empereur de se résoudre dans le moment (3).

Était-ce un *non* poli, mais sans appel? Cette fois l'ambassadeur d'Espagne ne le crut pas, surtout à cause de ce que lui avait dit l'Impératrice. Il estimait que l'Empereur n'avait réellement pas osé prendre un parti en présence des divisions de ses ministres et de l'opposition qu'il prévoyait de la part de certaines cours, de la France en particulier (4). Il se décida donc à risquer une dernière tentative auprès de l'Impératrice (5).

(1) Simancas, *Est.*, l. 6171. Fuenclara à La Quadra, 23 mars 1737.
(2) *Ibid.*, Fuenclara à Bartenstein, le 26 mars, au matin.
(3) *Ibid.*, 26 mars 1737.
(4) *Ibid.*, Fuenclara à La Quadra, 27 mars 1737.
(5) *Ibid.*, Fuenclara à sa confidente la dama de corte, 27 mars 1737.

Celle-ci se prit à pleurer lorsque sa dame d'honneur lui mit sous les yeux les détails que lui faisait connaître l'envoyé de Philippe V; c'était la première nouvelle qu'elle en eût; on lui avait tout dissimulé; que pouvait-elle faire, puisque l'Empereur lui témoignait si peu de confiance? « Pourtant, ajoutait-elle, que Fuenclara ne se hâte point de dépêcher à sa cour! L'Empereur hait la maison de Bavière; il est à l'heure présente très fâché contre le duc de Lorraine; il a dit, il y a peu de jours, que puisque la Providence n'avait pas permis qu'il fût le maître des États d'Espagne, il y verrait avec joie régner l'une de ses filles. Dites à l'ambassadeur, aujourd'hui même, qu'il revoie encore Starhemberg et Bartenstein; dites-lui surtout qu'il doit compter que je ferai tout ce qui dépendra de moi. » Fuenclara répondit à sa confidente que ne pas transmettre aussitôt à sa cour la réponse de l'Empereur était chose impossible, mais que, pour obéir à S. M., il se rendrait derechef, quoique sans espérance, chez les deux ministres en qui elle se fiait (1).

Toutes ces nouvelles parvinrent le 12 avril au Pardo, où était alors la cour d'Espagne. Le Roi et la Reine approuvèrent pleinement la conduite de leur représentant et lui surent gré de n'avoir pas renoncé à tenter la suprême démarche que conseillait l'Impératrice. Qu'il la fît donc de concert avec cette princesse et qu'il sût lui exprimer la vive reconnaissance du père et de la mère de don Carlos, quoi qu'il arrivât. Si cette démarche échouait, il n'en fallait plus d'autre. Sans avoir besoin d'instruction nouvelle, Fuenclara déclarerait la question close et passerait à la discussion des divers points litigieux de la négociation générale (2).

Dans l'attente des ordres de son gouvernement, Fuenclara reçut et rendit un certain nombre de visites. Le premier qui vint à lui fut le comte de Cerbellon. Il était, sans l'avouer, délégué par l'Empereur pour tâcher de savoir ce que l'ambassadeur pensait de la réponse. « C'est une négative à peine déguisée,

(1) Simancas, *Est.*, l. 6471. Fuenclara à La Quadra, 27 mars 1737.
(2) *Ibid.*, La Quadra à Fuenclara, 17 avril 1737.

dit celui-ci, et je la prends pour telle. » — « Nullement! s'écria Cerbellon; l'Empereur n'en veut pas dire plus qu'il n'en dit. » — « Eh! reprit Fuenclara, j'ai demandé un *oui* ou un *non*; du moment que ce n'est pas oui, c'est non. D'ailleurs, il n'est pas une des raisons que l'on met en avant qui ne se puisse réfuter. Quant au choix du moment, toute l'Europe sait bien que c'est précisément à l'occasion des grands traités de paix que se font de tels mariages. » — « Cependant, dit Cerbellon, je vous certifie que l'Empereur ne sait point encore à qui il mariera sa fille; mais ce ne sera point dans la maison de Bavière. » — « Bast! continua l'ambassadeur, plusieurs de ses ministres profitent de l'irrésolution où ils le voient pour avancer en dessous ce dernier mariage qui leur plaît; quand ils auront ruiné le mariage espagnol, ils travailleront contre le mariage lorrain et S. M. aura la main forcée (1). »

Après Cerbellon, on vit accourir le médecin Garelli, qui — sa conversation le trahit — avait connu la réponse vingt-quatre heures avant l'ambassadeur. « En vérité, s'écria celui-ci, j'admire comme vos ministres gardent le secret! Ma demande est publique dans Vienne le lendemain du jour où je la fais, et la réponse avant même qu'elle me soit notifiée! » Ce médecin venait, lui aussi, de la part de l'Empereur. Fuenclara lui tint à peu près le même langage qu'à Cerbellon.

Le banquier Bolsa se montra à son tour, avec ses serments, ses protestations, ses offres de service accoutumés. Celui-là était secrètement envoyé par le comte d'Harrach; l'ambassadeur ne lui dit rien.

Même réserve à l'égard de Sinzendorf, d'Harrach, et de Kœnigsegg, devant qui il ne fit même pas allusion à la réponse qu'il avait reçue.

Avec Starhemberg et Bartenstein, conformément aux désirs de l'Impératrice, la conversation fut plus sérieuse : ils blâmèrent vertement les indiscrétions commises et déclarèrent, eux aussi,

(1) Simancas, *Est.*, l. 6171. Fuenclara à La Quadra, 6 avril 1737. Une seconde conversation de Cerbellon, rapportée dans une lettre du 20 avril, fut encore plus explicite.

que la réponse de S. M. I. ne cachait point un refus, que le défaut d'héritier mâle était le principal motif des délais qu'il demandait, mais ils laissèrent entendre qu'on ne passerait pas outre à cet obstacle, de crainte de voir un jour ou l'autre don Carlos poser sa candidature à la succession des États héréditaires (1).

L'espérance tenait si ferme au cœur de Leurs Majestés Catholiques que, même après cette réponse, Elles crurent pouvoir risquer une nouvelle demande, — c'était la troisième, — non pas écrite, il est vrai, mais orale, et accorder à leur ambassadeur pour cette démarche un délai supplémentaire de cinq ou six semaines (2). Au surplus, l'Impératrice de son côté réclamait encore quinze jours de Fuenclara (3).

Celui-ci revit la dame d'honneur et surtout Starhemberg, s'acquitta, avec une louable réserve et un tact parfait, de la commission délicate dont il était chargé, et célébra pour la vingtième fois les avantages sans égaux de l'union qu'il proposait.

Starhemberg, très courtois, laissa cependant comprendre que l'Empereur ne pourrait pas plus se résoudre immédiatement qu'il ne l'avait fait le mois précédent : « De deux choses l'une, dit Fuenclara, ou ce mariage, dans le fond, convient à S. M. I., ou il ne lui convient pas; s'il lui convient, il ne voudra pas le faire échouer pour un simple délai; or nous ne pouvons pas attendre davantage. »

Par une malechance de plus, les espérances d'une nouvelle grossesse qu'avait eues Marie-Thérèse vinrent à s'évanouir. Combien de temps encore faudrait-il attendre la naissance d'un héritier mâle? On s'imagina que peut-être l'éloignement de cette princesse et du duc de Lorraine, son mari, rendrait l'Empereur plus accessible aux conseils et aux vœux de l'Impératrice. Il n'en fut rien. Nulle réponse ne fut donnée. Tout en songeant à d'autres mariages et en s'occupant de les négo-

(1) Simancas, *Est.*, l. 6471. Fuenclara à La Quadra, 6 avril 1737.
(2) *Ibid.*, note pour répondre à la lettre du 6 avril.
(3) *Ibid.*, Fuenclara à La Quadra, 13 avril 1737.

cier, Leurs Majestés Catholiques laissèrent la porte ouverte à la reprise des pourparlers avec la maison d'Autriche. Vers la fin d'août seulement, Elles et leur ambassadeur cédèrent à l'évidence et renoncèrent au rêve si longtemps caressé, lorsqu'Elles virent la famille impériale elle-même mettre en avant pour don Carlos un projet d'alliance matrimoniale et s'y intéresser (1).

II

L'Espagne avait mis toutes les précautions possibles pour cacher à la France les démarches qu'elle faisait à la cour impériale ; il n'était guère de lettre du secrétaire d'État La Quadra qui ne contînt quelque recommandation à ce sujet. Le comte de Fuenclara avait ordre d'entretenir, à Vienne, avec du Theil, les meilleurs rapports extérieurs, de paraître agir avec lui en toute ouverture et simplicité, mais de ne lui rien confier d'important, et surtout de ne jamais faire devant lui la plus petite allusion au projet de mariage. Aucune dépêche, même chiffrée, où il en fût question le moins du monde, ne devait passer par Paris. Elles prenaient la voie de Gênes, d'où elles étaient réexpédiées sous le couvert du résident espagnol ou du directeur de la poste (2). Vaines mesures! Le gouvernement de Louis XV n'en avait pas moins suivi, presque au jour le jour, la négociation du comte de Fuenclara, sinon dans le détail, du moins dans ses traits principaux.

Dès le 25 février, — l'envoyé de Philippe V était à Vienne depuis le 15, — le cardinal de Fleury disait au marquis de La Mina que si Leurs Majestés Catholiques manifestaient une joie si vive de l'expédition des passeports au comte de Fuenclara, c'était évidemment que ce personnage allait à Vienne traiter du mariage de don Carlos avec la seconde archiduchesse. La Mina avait opposé une réponse évasive, disant que cette affaire ne

(1) Simancas, *Est.*, l. 6471. Fuenclara à La Quadra, 4 mai, 1er et 7 juin 1737; La Quadra à Fuenclara, 13 et 22 juin 1737; Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. Ier, p. 161.

(2) *Ibid.*, voir notamment la lettre de La Quadra du 27 mars 1737.

vaudrait pas tous les soucis qu'elle causerait et qu'au surplus, si l'on s'y engageait, le roi d'Espagne ne manquerait pas d'en avertir son neveu. « Cette question du Cardinal, ajoutait-il, cache la défiance; ils craignent que nous ne nous rapprochions des Allemands; laissons-les dans le doute; l'amitié des Français sera d'autant plus sûre qu'ils supposeront que nous jouissons de celle des Allemands (1). »

Un mois plus tard, Fleury faisait une sorte de scène à l'ambassadeur d'Espagne; il se plaignait amèrement des entrevues secrètes du comte de Fuenclara avec tous les ministres de Charles VI, de ses entretiens avec l'Empereur lui-même, sans que jamais il en dit un mot au représentant de la France. La Mina s'efforçait de rassérener le premier ministre en lui parlant de l'union et de l'utilité qu'il y aurait à faire « un pacte de famille où serait compris le roi des Deux-Siciles ». Fleury assurait que le roi de France y était tout disposé; à bien des signes, il était facile de reconnaître que ce qu'il voulait, c'était, malgré la différence des âges, le mariage du jeune souverain avec une princesse française (2).

L'ambassadeur d'Espagne était persuadé qu'on cherchait à lire toutes ses lettres et il recourait à divers stratagèmes pour détourner et tromper la perspicacité des lecteurs du cabinet noir (3).

Autre précaution inutile, car Fleury avait une source presque aussi sûre d'information que les dépêches du marquis de La Mina : c'étaient les confidences des conseillers eux-mêmes de l'empereur Charles VI.

Dans les premiers jours de mars, Schmerling avait dit au Cardinal que « le mariage du roi de Naples avec l'archiduchesse cadette était le principal objet de l'ambassade du comte de Fuenclara, mais que cette tentative serait vaine, parce que l'Empereur était très éloigné d'y consentir (4) ». De même, à

(1) Alcala, *Est.*, I. 413). La Mina à La Quadra, 25 février 1737.
(2) *Ibid.*, La Mina à La Quadra, 25 mars 1737.
(3) *Ibid.*, le même au même, 25 mars et 1er avril 1737.
(4) Amelot à Vaulgrenant, 5 mars 1737.

Vienne, du Theil tenait ses renseignements de première main, l'Empereur en personne lui fit connaître sa réponse du 26 mars à la demande de Leurs Majestés Catholiques (1). La nouvelle fut bientôt publique à la cour de France et y produisit le plus fâcheux effet : n'était-il pas humiliant, y disait-on, d'aller mendier une femme dans une maison rivale et de se voir repousser, quand on avait, dans sa propre famille, des princesses si dignes de régner (2)? Chacun faisait grise mine à l'ambassadeur d'Espagne; la Reine le regardait d'un œil bien moins favorable; Fleury grondait très fort; il prétendait qu'on avait laissé au public le soin de lui apprendre la chose, à lui, et même à Sa Majesté, que le roi d'Espagne, en cette circonstance, avait traité comme le plus étranger, ou comme le plus petit des princes de l'Europe (3). Parfois, La Mina s'emportait et répondait aux plaintes de Fleury qu'en cela comme en tout, la France ne songeait qu'à traverser les desseins du roi d'Espagne. Mais, le plus souvent, il niait ou atténuait. « Si jamais, disait-il, le roi d'Espagne a pu penser à la seconde archiduchesse, c'est bien à contre-cœur et par la force des choses; les filles de France sont des enfants; l'aînée n'a pas dix ans; don Carlos est fort, robuste, âgé de près de vingt-deux ans; le prince des Asturies est sans succession; peut-on laisser longtemps encore Naples et l'Espagne elle-même privées d'un héritier en ligne directe? C'est la crise des affaires de l'Europe qui a rendu cette démarche nécessaire, si elle a réellement été faite comme on le dit (1). »

Mais, dans le secret de sa correspondance, La Mina faisait le plus grand éloge de la fille aînée de Louis XV et demandait, presque sans détours, que, puisque le mariage autrichien paraissait rompu, ce qu'il ne considérait pas comme un malheur, Leurs Majestés Catholiques revinssent à un mariage bourbonien (4).

(1) Alcala, *Est.*, l. 4139. La Mina à La Quadra, 22 avril 1737.
(2) *Ibid.*, cf. Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. I^er^, p. 160.
(3) Alcala, *Est.*, l. 4139. La Mina à La Quadra, 29 avril et 6 mai 1737.
(4) *Ibid.*, le même au même, 22 avril; cf. Danvila, *op. cit.*, p. 159-161.

Le premier mouvement de la cour d'Espagne avait été de répondre aux questions délicates du Cardinal par des dénégations absolues : le 8 avril, La Quadra enjoignait à La Mina de donner à Fleury l'assurance que dans les entrevues de Fuenclara et des ministres de l'Empereur, il ne se traitait autre chose que la grosse question des allodiaux, et que, pour toutes les lignes générales de la politique, le représentant de Philippe V avait ordre de marcher d'accord avec celui de Louis XV. On ne tenait pas d'ailleurs, après tant d'essais malheureux, à rentrer, du moins sans de très grandes précautions, dans quelque alliance étroite ou pacte de famille avec la France (1). Assurément on souhaitait vivement, pour l'avenir, le mariage du Dauphin et de l'Infante ; encore cette princesse ne sortirait-elle pas d'Espagne avant d'avoir l'âge de se marier; mais pour toutes les raisons que connaissait La Mina, — c'étaient celles-là mêmes qu'il faisait valoir à Versailles, — il n'y avait pas à songer à l'union de don Carlos et de la fille aînée de Louis XV (2). S'il s'agissait de don Philippe, à la bonne heure (3)!

Le 1er mai seulement, le ministère espagnol se décida à avouer franchement à son ambassadeur à Paris les démarches dont il avait chargé Fuenclara et la réponse dilatoire qu'y avait opposée Charles VI (4). Mais la mauvaise volonté de la cour de

(1) Alcala, *Est.*, l. 4158. La Quadra à La Mina, 8 avril 1737. « En quanto á la especie que tocó V. E. al cardenal de un tratado de familia, devo decir á V. E. que aunque este podria combenir se haze preciso caminar con todo el cuidado y recelo que piden las experiencias, y desengaños antecedentes. »

(2) Alcala, *Est.*, l. 4158. La Quadra à La Mina, 8 avril 1737. « Pero por lo que mira á la del Rey de Napoles con una de las Prinzesas de Francia debe hacerse cargo V. E. que S. M. Siziliana se halla ya en la edad de 21 años, que su robustez y el procurar evitar los inconbenientes que pueden resultar pidesele prontamente muger, que tratado justamente desea ver quanto antes asegurada la sucession de aquel principe, que la mayor de las Prinzesas de Francia tiene oy 9 años y que para lograr el fin que se desea seria menester esperar 5 ó 6 años, exponiendose ademas á una resuelta igual á la que tuvó el tratado de la señora infanta Dª Mariana Vitoria oy Prinzesa de Brasil con el Rey de Francia, por cuyas razones no considera S. M. conbeniente que V. E. toque esta cuerda y en caso que por ese Ministerio se hable á V. E. en la materia se valdra V. E. de las razones exposadas... previniendo á V. E. que deve siempre procurar que sea por esa corte que se propongan las materias. »

(3) Alcala, *Est.*, l. 4158. La Quadra à La Mina, 1er mai 1737.

(4) Alcala, *Est.*, l. 4158. La Quadra à La Mina, 1er mai 1737. « Con este motivo y con aquella reserva que pide el asunto, diré á V. E. que uno de los encargos que llebó á la Corte de Viena el Conde de Fuenclara fué el de solicitar la segunda Archiduquesa para el

Vienne ne fit pas oublier les griefs que l'on conservait contre celle de France. « L'expérience avait montré, répondait La Quadra aux avances dont La Mina s'était fait le bienveillant écho, que cette dernière cour ne porterait jamais nul intérêt à la grandeur de la maison royale d'Espagne et de ses branches; la guerre d'Italie l'avait suffisamment prouvé, sans compter tant d'autres faits antérieurs (1)... » — « Quelles que soient les avances que l'on pourra vous faire, ajoutait le ministre, coupez court à toute proposition de mariage du roi des Deux-Siciles avec une princesse de la maison de France (2). »

Le jeune prince n'avait, au surplus, nulle envie d'attendre aussi longtemps qu'il eût fallu : « Pour ce qui regarde ce que Vos Majestés, écrivait-il à ses parents, me font la grâce de me dire que le marquis de La Mina avoit mandé que le cardinal de Fleuri paroissoit allarmé sur ce que Vos Majestés avoient été bien aises de l'allée de Fuenclara à Vienne et qu'il luy dit si on traitoit mon mariage avec l'archiduchesse et Mina répondit qu'il n'en sçavoit rien, qu'il croyoit que s'il avoit quelque chose que le Roy le feroit sçavoir à son maître, tout cela pour ne le pas mettre en jalousie, et Vos Majestés me disent qu'il fit bien (en cas que cela luy ait réussi), car il ne convient d'aucune manière qu'ils le sachent jusqu'à tant qu'on soit seur de l'affaire, je diray à Vos Majestés que je comprends de cela qu'il voudroit empêcher que cela se fit, mais cela ne m'inquiète point du tout étant entre les mains de Vos Majestés, *car s'il*

Rey de Napoles; y que haviendo aquel ministro contra la expresa intencion de S. M. de no hacer la instancia por escrito, sino de palabra, executandola por una Memoria : se le ha respondido por otra en terminos de que no esta el Emperador en estado de pensar en colocar por ahora á la segunda Archiduquesa su hija; y que sin embargo de esta respuesta se ha ordenado al referido Conde repita nueva instancia verbalmente y no por escrito; y que en caso que no produzca efecto este repetido paso haga algunas insinuaciones al Ministro de Prusia, residente en Viena, como de su proprio, y subsequentes á las averturas que el del mismo Principe hizó al Conde para el casamiento del Rey de Napoles con hija del de Prusia. »

(1) Alcala, *Est.*, L. 4158. La Quadra à La Mina, 1er mai 1737 : « Las reflexiones que hace V. E. sobre que podria ser mas combeniente el casamiento en Francia son muy buenas y propias de su celo; pero la experiencia a hecho conocer que esa Corte no se interesara nunca en el engrandecimiento de esta real casa ni de sus ramas, etc. »

(2) *Ibid.*, La Quadra à La Mina, 13 mai 1737.

croit que je dois attendre à me marier avec une fille de son maître, c'est une sottise (1). »

A Madrid comme à Versailles, le bruit s'était répandu de la demande faite par Fuenclara; et, malgré le mystère dont s'enveloppaient Leurs Majestés Catholiques, on avait pu lire sur leur visage l'histoire de leurs déceptions et de leurs espérances contre tout espoir. Beaucoup, parmi les courtisans, avaient craint qu'on ne payât de conditions bien onéreuses un mariage si ardemment désiré; l'ambassade de Kœnigsegg, le ministère de Ripperda n'étaient pas oubliés; on voyait déjà les caisses espagnoles achever de se vider et finalement l'union avec la seconde archiduchesse couronnée du même succès que le mariage avec Marie-Thérèse (2).

Le gouvernement français ne pouvait s'empêcher de sourire des déconvenues de la Reine et de noter, d'un trait malin, que « si elle s'en prenait à la France, elle avait bien plus de sujet de se plaindre de l'affectation avec laquelle l'Empereur publiait dans toutes les cours de l'Europe et la demande et le refus (3) ».

Cette attitude de la France blessait cruellement Philippe V qui demandait, non sans raison, si le procédé de la maison d'Autriche n'était pas injurieux pour toute la maison de Bourbon (4).

III

La perspective d'un échec final auprès de la cour de Vienne avait fait envisager de bonne heure à don Carlos et à ses parents « la nécessité de se retourner d'un autre côté (5) ». Or,

(1) Alcala, *Est.*, l. 4158. Lettre incluse dans celle de La Quadra, du 1er mai.

(2) A. É. *Esp.* Vaulgrenant à Amelot, 22 avril 1737.

(3) *Ibid.*, Amelot à Vaulgrenant, 14 mai 1737.

(4) A. É. *Esp*, t. 444, f° 359. Vaulgrenant à Amelot, 17 juin 1737 : « Il n'y a point de doute que L. M. informées, comme il ne se peut qu'Elles ne l'aient été, de l'affectation de la cour de Vienne à rendre publics dans toutes les cours et la demande qui y a été faite de leur part et le refus par lequel il y a été répondu, ne l'aient ressenti très vivement. Cependant Elles ne paraissent pas encore avoir abandonné la partie. »

(5) A. É. *France*, t. 471 (Tercier), f° 36. Amelot à Vaulgrenant, 3 juillet 1737.

comme toutes les cours de l'Europe connaissaient le vif désir qu'avait le roi des Deux-Siciles de contracter mariage au plus tôt, projets et propositions se formaient un peu partout : « Nous ne manquerons pas de femme, » disait le jeune prince avec satisfaction, et la Reine, sa mère, répétait le propos avec sa brutalité ordinaire : mais, avec la femme, elle voulait la dot, ainsi qu'elle l'avait tant de fois déclaré à l'ambassadeur de France. Toutes sortes de considérations politiques venaient entraver les espérances successives auxquelles son fils se laissait aller. Impossible d'ailleurs d'imaginer un enfant plus soumis; de son père et de sa mère, écrivait-il sans cesse, il accepterait tout, les yeux fermés. Sa correspondance est, si l'on peut dire, un vrai panorama des princesses européennes; bien peu sont oubliées, mais trois surtout fixèrent d'abord son attention : une Anglaise, une Prussienne, une Lorraine.

C'est vers l'Anglaise qu'en premier lieu don Carlos parut incliner, comme en témoigne une de ses lettres, datée du 26 février 1737; à condition, bien entendu, qu'elle se fît catholique; mais bientôt diverses considérations et surtout, semble-t-il, une question de santé, écartèrent ce choix.

De la princesse de Lorraine, Anne-Charlotte, on avait déjà parlé à Triviño; Stainville la proposa ouvertement à La Mina, au commencement de mai 1737; l'idée qu'en cas de guerre cette princesse empêcherait son mari de dépouiller son frère de la Toscane, — cette Toscane qui restait le point de mire des ambitions d'Élisabeth Farnèse, — amena une assez prompte rupture des pourparlers officieux.

La fille de Frédéric-Guillaume retint plus longtemps la chance; dès le commencement de mars, don Carlos en entretient ses parents (1); il fait remarquer qu'une telle alliance vaudra à l'Espagne un grand parti dans l'Empire, ce qui ne laissera pas que d'être fort utile à la mort de Charles VI (2); Fuenclara prend les informations nécessaires, tout en évitant de s'engager

(1) Alcala, *Est.*, l. 2755. Don Carlos à ses parents, 5 mars 1737.
(2) *Ibid.*, le même aux mêmes, 9 avril 1737.

trop à fond avec le représentant du roi de Prusse (1). En juin, ce projet échoue comme les précédents.

C'est alors que naquit dans l'esprit de l'impératrice douairière, Amélie, l'idée que le succès allait couronner : marier au roi des Deux-Siciles la propre fille de l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, l'heureux rival de Stanislas Leszczynski, encore qu'elle n'eût pas treize ans accomplis (2). Le 9 juillet, don Carlos classait ainsi les prétendantes à sa main : en première ligne, la plus jeune fille de l'Électeur palatin, parce qu'elle était très belle et paraissait promettre une prompte succession; puis la fille de l'Électeur de Saxe, enfin celle de l'Électeur de Bavière, à moins qu'on ne découvrît dans ces deux dernières quelque défaut qui les fît exclure; il suppliait ses parents de se décider, car, encore une fois, *le temps se passait*. Le 20 août, il insista encore davantage; il voulait être marié avant la fin de la présente année, et mettre, l'année suivante, un petit-fils aux pieds de Leurs Majestés Catholiques. Le 27 août, il avait pris son parti : la fille du roi de Pologne était l'heureuse élue.

Aussitôt le choix de don Carlos connu, le 14 septembre, le secrétaire d'État espagnol informa La Mina du commencement de la négociation avec l'Électeur de Saxe, et expédia à Fuenclara un plein pouvoir pour conduire l'affaire; le roi des Deux-Siciles lui donna le sien pareillement; le roi de Pologne choisit pour son représentant le conseiller aulique Jean-Baptiste Bolza. Dès lors, les choses marchèrent vite; la promesse de mariage fut signée à Vienne le 31 octobre; le contrat, à Vienne aussi, le 16 décembre; il ne fut ratifié par Leurs Majestés Polonaises que le 11 avril 1738. Un article secret réglait les droits et prérogatives de Marie-Amélie, si son mari héritait du trône d'Espagne, et lui assurait la régence, au cas où elle deviendrait veuve, son fils aîné encore mineur.

Convenait-il de publier tout de suite ce mariage, vu la jeunesse de la future épouse? L'impatience de don Carlos ne per-

(1) Simancas, *Est.*, l. 6171. Fuenclara à La Quadra, lettres d'avril à juin.
(2) *Ibid.*, Fuenclara à La Quadra, 7 juin 1737.

mettait plus de longs délais. Philippe V était d'avis que le mariage se célébrât, dès que Marie-Amélie aurait treize ans, et il rappelait que sa propre femme, Marie-Louise de Savoie, avait exactement le même âge quand il l'avait épousée, ce qui ne l'avait pas empêchée d'avoir une nombreuse postérité. Bref, le 18 novembre, il adressait au comte de Fuenclara l'ordre d'annoncer la nouvelle à Vienne et au marquis de La Mina celui d'avertir le Cardinal et le roi de France. Ainsi fut-il fait.

Le 1er janvier 1738, le mariage convenu fut publiquement déclaré à Vienne; le 8, on fit de même à Madrid, au milieu de grandes réjouissances; Fuenclara fut honoré de la Toison d'or et La Quadra du titre de marquis.

Marie-Amélie devait quitter Dresde à Pâques, de manière à se trouver à Naples au mois de mai; ce dernier point, disait Fuenclara, avait coûté plus de travail que tout le traité; et, de fait, le départ de la jeune princesse fut retardé. Le 7 mai seulement, le comte de Fuenclara, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne et du roi des Deux-Siciles, fit son entrée publique à Dresde; le 8, il eut ses audiences et procéda très solennellement à la demande de la princesse; le 9, se célébra le mariage; et, le 12 enfin, la nouvelle reine des Deux-Siciles prit congé de ses parents. Le 17 juin, elle arrivait aux confins du royaume de Naples, où l'attendait son époux. Don Carlos nous a laissé le récit plus que naïf de sa joie et de ses tendres élans, pendant le royal voyage de noces qui le mena en quelques jours de Portello à sa capitale; la Reine y fit son entrée, en grande pompe, le 2 juillet. A cette occasion, don Carlos fonda l'ordre de Saint-Janvier et l'un des premiers qu'il en décora fut ce comte de Fuenclara qui, après avoir vainement tenté de lui donner pour femme la fille de l'adversaire traditionnel de la maison de Bourbon, venait de lui faire épouser celle du prince qui avait chassé du trône le beau-père du roi de France.

IV

La cour de France pouvait-elle prendre aisément son parti d'une alliance somme toute aussi blessante pour elle? Ce n'était guère à supposer. Philippe V en était inquiet, malgré la petite satisfaction qu'il ressentait à mortifier qui l'avait abandonné deux ans auparavant. Sa curiosité mal satisfaite par les premiers détails que donna le marquis de La Mina exigea une relation très minutieuse qui ne lui laissât rien ignorer de tout ce qui s'était dit et manifesté. La Mina l'envoya le 3 février (1).

Lorsque arriva de Vienne la dépêche de Fuenclara qui annonçait à La Mina que tout était conclu, Louis XV se trouvait légèrement indisposé. L'ambassadeur d'Espagne profita de cette circonstance et de la difficulté qu'il eût éprouvée à aller jusqu'au Roi sans attirer l'attention des courtisans, pour lui faire transmettre la nouvelle par le premier ministre : « Je vous apporte, dit-il à celui-ci, une nouvelle bonne et mauvaise : bonne parce que c'est celle du mariage du roi de Naples avec une princesse de la plus haute naissance, douée des plus rares qualités personnelles ; mauvaise, parce que cette princesse étant la fille du roi de Pologne et non pas celle du roi de France, les liens qui unissent les deux branches de la maison royale et les deux monarchies ne se trouveront pas renouvelés et fortifiés par cette alliance. Je vous supplie d'en rendre compte à S. M. afin qu'il la publie quand il lui plaira. Quant à moi, par respect pour S. M., je garderai la chose absolument secrète. »

Si accoutumé qu'il fût à entendre, impassible, toute espèce de nouvelles, Fleury changea de couleur ; ses yeux exprimèrent la surprise, le désappointement, la peine ; il était visible qu'il avait conservé l'espoir que, le temps s'écoulant, le mariage du roi de Naples et de la fille aînée de Louis XV finirait par

(1) Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. Ier, p. 570 ; la première relation de La Mina est du 30 décembre (Alcala, l. 4085) ; La Quadra réclame plus de détails de la part du Roi, le 13 janvier ; La Mina répond le 3 février (Alcala, l. 4133).

se faire; son rêve s'évanouissait; et la future épouse de don Carlos était la fille de l'ennemi (1)! Pourtant, il balbutia quelques paroles de félicitations et d'apparente approbation. Puis il quitta l'ambassadeur pour aller chez le Roi; il revint au bout de quelques instants, disant que S. M. annoncerait la nouvelle en audience publique, dès que sa santé le lui permettrait. « Quel âge a la princesse? demanda-t-il à La Mina. Est-elle plus âgée que celle de Bavière? Où donc s'est traitée cette affaire que personne ne l'a pénétrée? L'Empereur était-il au courant? » L'ambassadeur répondit qu'il ne pouvait satisfaire à toutes ces questions, puisqu'il n'avait pas eu mission de s'occuper de ce mariage, mais que, selon lui, il avait dû se négocier entre Vienne et Madrid, et que l'Empereur, presque à coup sûr, en avait eu connaissance dès qu'on avait commencé à s'en occuper : « Je dois d'ailleurs vous assurer que, pour l'avenir, rien ne sera changé aux intentions du Roi mon maître, à l'affection qu'il porte à sa maison et aux alliances que le temps pourra former. » — « J'en suis, Monsieur, fort persuadé, » dit le Cardinal, et il rompit la conversation.

La Mina se rendit alors chez la Reine; il a lui-même couché par écrit, en français, le texte exact des paroles qu'il lui adressa et des réponses de Marie Leszczynska. « Madame, lui dit-il, le roi de Naples se marie. » La Reine devint très pâle et répondit : « Tant pis! avec la princesse de Bavière? » — « Non, Madame; avec la fille aînée de l'Électeur de Saxe. » — « Encore! s'écria Marie; c'est affreux! O mon Dieu, comment faites-vous ça! » — « Madame, parce que les filles de Votre Majesté n'ont pas l'âge. » — « J'en suis très fâchée. » — « Mais le temps, Votre Majesté, le Roi et la Reine mes maîtres porteront remède à cela, grâce aux alliances qui sont projetées. » — « Je le souhaite de tout mon cœur. » L'entretien ne se poursuivit pas davantage parce qu'il y avait là du monde. C'était par délica-

(1) « Y siendo la contrayente de la casa jurada enemiga. »

tesse pour la fille de Stanislas que l'ambassadeur du roi d'Espagne avait dit l'Électeur de Saxe et non le roi de Pologne. Dès que, le soir du 1er janvier, le roi de France eut déclaré le mariage, ce ne fut, dans toute la cour, qu'une rumeur et qu'un cri de mécontentement. Les uns, qui aimaient véritablement le roi d'Espagne, se désolaient que son fils se mariât hors de la maison de Bourbon ; les autres allaient répétant que l'Espagne abhorrait la France, qu'elle avait fait ce mariage exprès pour lui être désagréable et par esprit de vengeance. Ces propos, La Mina ne les entendit pas lui-même, non plus qu'il ne put juger des physionomies ; une indisposition, que l'on ne manqua pas de qualifier de politique, l'avait retenu dans sa chambre. Deux ou trois jours après, il se rendit à l'appartement de *Mesdames*. « Entrez, lui cria très haut la duchesse de Tallard, gouvernante des jeunes princesses, entrez et voyez-les, encore que vous ne soyez pas digne de cet honneur ! » Il y avait là plusieurs ministres étrangers qui regardèrent l'ambassadeur d'Espagne. Celui-ci sourit et ne répondit pas. Mais quand il fut seul avec la duchesse, il lui dit : « Plaignez-vous de l'âge trop tendre de Mesdames et non pas de nos intentions ! » — « Vos paroles valent mieux que vos actes, » répliqua-t-elle. C'est une femme, ajoute l'ambassadeur, bien connue par ses sentiments tout espagnols, et son mari aussi (1).

La pensée que l'Empereur avait favorisé, sous main, le mariage de don Carlos et de Marie-Amélie, contribuait fort au mécontentement du gouvernement français ; la cour de Vienne lui redevenait quelque peu suspecte. La Mina s'en réjouissait de tout son cœur et se promettait de fomenter cette défiance, persuadé que l'accord de la France et de l'Autriche était funeste à l'Espagne, obligée de subir la loi des deux puissances quand elles marchaient unies. Aussi chaque fois que le prince de Lichtenstein essayait de démontrer au Cardinal que Charles VI n'avait été pour rien dans l'affaire, La Mina faisait ressortir,

(1) Alcala. *Est.*, l. 4133. La Mina à La Quadra, 3 février 1738.

par toutes sortes d'arguments bien choisis, à quel point cette assertion était invraisemblable. Il avait même écrit au comte de Fuenclara d'exciter et d'entretenir de la même manière, autant que la vérité le pourrait permettre, les soupçons du marquis de Mirepoix, afin qu'il en revînt quelque chose à la cour de Versailles (1).

Cette manœuvre réussissait à merveille, ce qui n'est pas fort surprenant : « La cour de Madrid, écrivait le 14 janvier Amelot au comte de Vaulgrenant, a attendu bien tard à déclarer le mariage du roi des Deux-Siciles avec la princesse fille aînée du roi de Pologne, Électeur de Saxe, puisque je vois par vos lettres du 30 décembre, que vos idées se portaient encore à l'Archiduchesse. On ne peut guère imaginer que l'Empereur ait ignoré le mariage d'une princesse qui lui appartient de si près, fait et traité à Vienne par l'impératrice Amélie. On ne croira pas non plus que le roi de Pologne, électeur de Saxe, ait voulu conclure une pareille affaire sans la participation de l'Empereur et par conséquent on doit regarder comme une pure comédie toutes les vivacités de la reine d'Espagne contre S. M. I. Il ne serait pourtant pas inutile que vous cherchassiez à pouvoir pénétrer avec plus de certitude quels sont les acteurs de cette négociation (2). »

La nomination du duc de Liria comme ambassadeur d'Espagne à Naples, tenue secrète jusqu'au dernier moment, donna occasion à de nouvelles plaintes : « Quand même, disait Amelot, le secret de la nomination du duc de Liria n'aurait pas été aussi général et aussi absolu que vous le marquez, nous n'aurions pas été surpris de ce qu'il a eu lieu pour vous. Et comment serions-nous étonnés que l'on n'informât point l'ambassadeur du Roi d'une chose qui ne peut intéresser en rien S. M. lorsqu'elle voit que le roi des Deux-Siciles ne lui fait part de son mariage que dans le même temps que l'événement a été publié par des gazettes imprimées? S. M. sait

(1) Alcala. *Est.*, L. 6133. La Mina à La Quadra, 13 et 20 janvier 1738.
(2) A. É. *Esp.*, t. 443, f° 303. Amelot à Vaulgrenant, 14 janvier 1738.

qu'entre les souverains on ne se doit aucun avis préalable à la conclusion en ces sortes de cas ; mais Elle pense que tenant le rang qu'Elle tient entre les princes de la maison de Bourbon, celui qui va former la branche des Deux-Siciles aurait dû pouvoir lui faire part de son mariage avant qu'il fût public (1). »

Comment l'ambassadeur de Louis XV auprès de Leurs Majestés Catholiques avait-il supporté le premier choc d'une nouvelle pour lui aussi désagréable qu'inattendue? Le hasard avait fait qu'il n'était point allé le 8 janvier au Pardo, de telle sorte qu'il ne s'était pas trouvé là quand Philippe V avait publié le mariage de son fils. On avait en outre omis de l'avertir; et il n'apprit la chose que par le public. Assurément il aurait pu s'abstenir d'illuminer; il crut qu'avec la cour d'Espagne, et surtout pour éviter le scandale, il valait mieux dissimuler et faire comme tout le monde; il prit donc part aux réjouissances générales, et s'abstint seulement d'accepter l'invitation du prince de La Roca. A Leurs Majestés Catholiques il dit que, « s'il avait été informé plus tôt d'une nouvelle aussi intéressante pour le Roi et qui touchait d'aussi près S. M., personne ne l'aurait certainement précédé auprès d'Elle ». La Reine s'excusa sur un oubli de La Quadra, — qui en effet avait pris toute la faute sur lui, — et ajouta que d'ailleurs le roi de France aurait eu la nouvelle avant eux-mêmes, parce que La Mina avait l'ordre de la communiquer sitôt que le courrier de Fuenclara la lui aurait apportée, « et nous espérons, dit-elle, que le Roi votre maître voudra bien y donner son approbation ».

Le roi d'Espagne paraissait ravi que « personne n'eût deviné de quel côté il portait ses vues ». On tenait à Madrid que toute l'affaire avait été négociée par le banquier Bolsa avec l'impératrice Amélie (2).

Élisabeth et Philippe V s'efforcèrent d'atténuer par de bonnes paroles ce que leur résolution avait de trop pénible pour le roi et la reine de France. Élisabeth dit devant plusieurs personnes

(1) A. É. *Esp.*, t. 447, f° 23. Amelot à Vaulgrenant, 21 janvier 1738.
(2) *Ibid.*, f° 35. Vaulgrenant à Amelot, 13 janvier 1738.

que, « si Mesdames avaient eu quelques années de plus, elle n'aurait pas été chercher si loin une femme pour le Roi son fils, mais que, dans l'âge où il était, et le prince des Asturies n'ayant point d'enfants, on ne pouvait attendre, d'autant que, depuis deux ans, don Carlos demandait à se marier ».

Leurs Majestés Catholiques chargèrent en outre le marquis de La Mina d'aller trouver en leur nom la reine de France, de lui exprimer l'estime et l'affection qu'elles conserveraient toujours pour elle et de lui dire que le mariage de Naples ne serait point un obstacle pour les autres alliances auxquelles elles continuaient de penser. Très touchée de cette démarche, la bonne Marie Leszczynska répondit avec une sorte de tendresse que « si elle ne pouvait se réjouir publiquement du mariage de don Carlos, elle souhaitait cependant de tout son cœur qu'il fût très heureux et que ses propres sentiments répondaient pleinement à ceux que voulaient bien professer pour elle Leurs Majestés Catholiques ». « Si le Cardinal vient à manquer, écrivait l'ambassadeur d'Espagne, la Reine prendra, dit-on, de l'influence et ce sera un bien pour nous (1). » Le 25 février, le roi et la reine de France répondaient officiellement aux lettres par lesquelles Leurs Majestés Catholiques leur avaient fait part du prochain mariage de leur fils, le roi des Deux-Siciles (2); et le marquis de La Mina se voyait de nouveau reçu à Versailles aussi amicalement que par le passé.

V

Au moment même où se traitait à Vienne le mariage de don Carlos et de Marie-Amélie, par une sorte de compensation, prenait corps à Paris le projet auquel plus d'une fois déjà on avait songé, de marier le Dauphin avec l'Infante Marie-Thérèse et

(1) A. É. *Esp.*, t. 347, f° 35. Vaulgrenant à Amelot, 13 janvier 1738; Alcala, t. 8087. La Quadra à La Mina, 14 janvier 1738; et t. 8133, La Mina à La Quadra, 3 février 1738.
(2) Alcala, *Est.*, t. 2561.

l'Infant don Philippe avec la fille aînée de Louis XV, Louise-Élisabeth.

En février 1737, une feuille de La Haye avait répandu le bruit que le roi de France pensait à marier le Dauphin avec la troisième princesse de Sultzbach, afin d'acquérir quelques droits sur les États de Berg et de Juliers. Il est fort probable que cette nouvelle n'avait été lancée que pour émouvoir contre l'ambition française les Allemands déjà inquiets de l'acquisition de la Lorraine. Mais l'ambassadeur d'Espagne avait cru bon de saisir cette occasion pour amener Fleury à parler du mariage du Dauphin. « Celui dont vous parlez, avait répondu le Cardinal, n'est pas digne du prince »; et il avait ajouté en souriant : « Vous verrez avec qui il se mariera. » Tout le monde avait compris ce que signifiait cette parole (1).

Au mois d'avril, le marquis de La Mina avait reçu l'ordre exprès de ne pas perdre de vue cette affaire; mais ce fut seulement au milieu de septembre que l'on s'en occupa sérieusement. Le cardinal de Fleury venait de rapporter à l'ambassadeur, en termes fort affectueux, tout le bien que l'ambassadeur de Hollande à Madrid lui avait dit, passant à Paris, de la famille royale d'Espagne et de don Philippe en particulier. « Et ne conviendrait-il pas, répondit La Mina, saisissant la balle au bond, que ce mariage de Madame, que l'âge empêche de contracter avec don Carlos, se fît avec son frère cadet? Ne serait-ce pas nous rendre plus respectables en Europe, en accréditant l'idée de l'union des deux monarchies? » — « Rien n'est plus certain, » dit le Cardinal d'un air joyeux. — « Je n'ai, reprit l'ambassadeur, ni pouvoir, ni instruction, pour traiter cette question avec Votre Éminence; mais souffrez que je vous demande conseil et vous parle en confidence, comme je puis le faire à un homme d'État tel que vous êtes : croyez-vous que le Roi votre maître entrera dans cette vue et que le mien ne trouvera pas mauvais que je vous parle avec cette franchise? » —

(1) Alcala, *Est.*, l. 4139. La Mina à La Quadra, 11 février 1737.
(2) *Ibid.*, l. 4138. La Quadra à La Mina, 8 avril 1737.

« Des intentions de votre maître, je ne puis rien dire, répliqua le Cardinal; quant à ce qui nous concerne, je peux vous assurer que rien ne nous paraîtrait meilleur. » — « Je chercherai donc à savoir ce qu'en pensent Leurs Majestés Catholiques; et nous reprendrons cette conversation qui, née d'un hasard, nous conduira peut-être assez loin. »

« Il n'y a pas de doute, écrivait La Mina à La Quadra, qu'ils n'acceptent cette alliance. Mais je me permettrai de représenter à S. M. qu'il conviendra de parler en même temps du mariage du Dauphin avec l'Infante; je crois qu'il est nécessaire de régler des partis avantageux pour don Philippe, et de comprendre tous ces intérêts dans un même traité; je demande donc que l'on me donne des instructions à cet effet; quant à la Reine, qui commence à prendre crédit, il faudra ne rien négliger; le Cardinal m'a promis d'écrire au Roi à la première occasion qui se présentera; il importe de bien connaître cet homme; il faut le regarder comme l'arbitre de la France; je sais qu'il reçoit des lettres de l'Empereur qui le flattent extrêmement; il appréciera encore davantage celles de notre maître, car il répète sans cesse qu'il l'a vu dans son berceau et qu'il l'aime tendrement; c'est une politique indispensable et que la Reine veuille bien ajouter un post-scriptum de sa main (1). »

Peu de jours après cette conversation, le jeune Dauphin abordait La Mina dans la chambre du Roi et lui disait de venir le voir, qu'il avait un cadeau à lui faire. L'ambassadeur se rendit à l'heure voulue chez le prince, et bien qu'il ne fût pas en retard, on lui dit que Louis l'avait déjà réclamé avec impatience. A peine fut-il entré que le Dauphin, le tirant à part, lui dit très gracieusement qu'il allait lui donner un dessin, son œuvre personnelle, pour l'Infante Marie-Thérèse. L'ambassadeur d'Espagne répondit qu'il ferait la commission, mais qu'il ne se permettrait pas de lui rendre grâces avant d'avoir rendu compte à qui de droit.

(1) Alcala, *Est.*, f° 3085. La Mina à La Quadra, 16 septembre 1757.

Le dessin, et son encadrement de fleurs de lis et de dauphins, représentait une allégorie fort au-dessus de l'âge du jeune prince, encore qu'au témoignage de ceux qui l'approchaient il sût fort bien montrer et traduire ses sentiments; mais ce dessin dénotait, à n'en pas douter, l'intervention d'une autre main que celle du Dauphin. Il n'avait été ni fait, ni offert, sans approbation, peut-être même sans ordre supérieur.

Si certain qu'en fût La Mina, il dit au duc de Châtillon, gouverneur du prince, qu'il lui paraissait convenable de montrer le dessin au Cardinal et de lui raconter ce qui venait de se passer. « Croyez, lui répondit le duc ingénument, que sans l'aveu de M. le Cardinal, ni M^gr le Dauphin ne l'aurait fait, ni je n'aurais été assez hardi pour le permettre. »

Fleury en effet ne fit nulle difficulté de reconnaître la part qu'il avait prise à cette petite scène; il parla du mariage du Dauphin avec plus de franchise et de netteté que les autres fois; « il fallait, disait-il, qu'il se célébrât, dès que le prince aurait accompli ses quatorze ans, et que ce fût avec l'Infante, sans qu'aucune raison politique ou autre pût l'empêcher ».

« Je ne doute pas, répondit La Mina, qu'on ne pense de même à ma cour; je vais envoyer le dessin au Roi, lui faire connaître l'auteur et la destinataire; nous verrons ce qu'il nous répondra. »

L'ambassadeur d'Espagne ne manqua pas de reparler du mariage de don Philippe, afin de lier de plus en plus les deux projets. Déjà il s'abandonnait aux plus beaux rêves d'avenir, escomptant tout ce que vaudraient d'heureux à l'Espagne, à la France et aux Infants, de si belles alliances, quand le génie pusillanime du Cardinal ne serait plus là pour en paralyser l'effet (1).

La communication du marquis de La Mina et la gracieuse attention du Dauphin furent on ne peut mieux reçues de Leurs Majestés Catholiques (2). La remise du présent donna même lieu

(1) Alcala, *Est.*, l. 4085. La Mina à La Quadra, 21 septembre 1737.
(2) *Ibid.*, l. 4158. La Quadra à La Mina, 30 septembre 1737.

à une petite scène de famille tout à fait charmante. C'était après la musique; le Roi et la Reine venaient de rentrer dans leur chambre avec leurs enfants : « Voulez-vous, dit la Reine au Roi, que nous donnions à présent à Marie-Thérèse le petit tableau? » — « Oui, » dit le Roi. La Reine alla le chercher et le remit entre les mains de son mari; celui-ci aussitôt fit approcher l'Infante et lui dit : « Voilà un ouvrage de M. le Dauphin qu'il vous envoie, afin que vous voyiez ce qu'il sait faire. » La Reine répéta la même chose, ajoutant : « C'est lui seul qui y a travaillé et il ne se peut rien de mieux fait. » L'Infante baisa la main de son père pour le remercier et voulut prendre le tableau. « Non, dit Philippe, il est trop pesant; vous pourriez le laisser tomber. Je ne veux pas qu'il lui arrive d'accident, ni à vous non plus; celui qui vous l'envoie pourrait m'en faire une affaire et il aurait raison. » Il le donna à M^me^ de Connok, gouvernante de la princesse, et le fit placer dans un endroit où tout le monde pût le voir.

Le comte de Vaulgrenant ne s'était pas trouvé ce soir-là à la musique, à cause d'un violent accès de fièvre; mais on lui avait rapporté mot pour mot tout ce qui s'était passé. Le lendemain, se trouvant mieux, il s'empressa de se rendre à la cour. L'Infante, qui était à sa fenêtre, le vit venir et l'envoya chercher. Sans lui dire de quoi il s'agissait, elle le mena à côté de son lit et dit : « Regardez un présent qui m'est venu; admirez-en l'ouvrage et la perfection, et voyez, au bas, de quelle part il m'est envoyé. » Elle laissa ensuite éclater toute sa satisfaction, « s'y sentant autorisée par la façon dont le cadeau lui avait été remis, car d'ordinaire elle était, malgré son jeune âge, très réservée et même très prudente ».

La Reine se montra d'une amabilité et d'une douceur à laquelle on n'était pas accoutumé. Du plus loin qu'elle aperçut l'ambassadeur, elle lui demanda comment il se portait et lui dit qu'elle ne lui avait pas envoyé de médecin parce qu'elle savait qu'il n'en voulait point. Puis, d'un ton joyeux : « Avez-vous vu le présent que M. le Dauphin a envoyé à Marie-Thérèse?

Avez-vous vu quelque chose d'aussi joli et d'aussi bien imaginé? Et croyez-vous que ce soit effectivement sa main seule qui y ait travaillé? Cela est admirable: et, à l'âge de huit ans, cela n'est pas concevable. Le Roi, qui s'en est mêlé autrefois, et moi aussi, nous n'en aurions pas fait autant à cet âge-là. » — « Bref, ajoutait le comte de Vaulgrenant, tout le monde regarde le mariage comme conclu (1). »

VI

Le marquis de La Mina reçut dans la nuit du 8 octobre à Fontainebleau le courrier qui lui apportait, avec les dépêches de Madrid du 30 septembre et du 1er octobre, la réponse à ses importantes lettres des 16 et 21 septembre. Il alla dès le matin trouver le cardinal de Fleury. « Le Roi mon maître, lui dit-il, est très touché des bonnes intentions que Votre Éminence lui témoigne, des talents du Dauphin et des conséquences qui paraissent devoir sortir de nos premières démarches. Il m'ordonne de vous le dire, de rendre grâces au Roi son neveu, et de parler désormais des mariages de don Philippe et de l'Infante Marie-Thérèse, non plus comme de moi-même, mais avec sa pleine approbation. Quel bonheur c'est pour moi de traiter de cette grande affaire avec une liberté qui jusqu'à présent nous manquait, puisque ni Votre Éminence, ni moi ne savions précisément si le projet qui nous avait séduits serait conforme aux intentions de nos maîtres. Le mien ne peut pas oublier qu'il vous a connu dans ses premières années et ce souvenir entretient dans son cœur un inaltérable attachement pour Votre Éminence. J'ose me promettre de grands effets de l'affection que Votre Éminence elle-même a conservée pour celui qu'elle a connu duc d'Anjou et, avec votre permission, je saisirai la première occasion de voir le Roi et de lui exprimer les sentiments avec lesquels a été reçu de mes maîtres le présent de Mgr le Dauphin. »

(1) A. É. *Esp.*, t. 441, f° 302. Vaulgrenant à Fleury, 30 septembre 1737.

Le « saint vieillard », écrit irrévérencieusement La Mina, se prit à pleurer et conduisit aussitôt l'ambassadeur d'Espagne dans la chambre de Sa Majesté.

Il y avait là beaucoup de monde ; plusieurs, avec plus de curiosité que de respect, s'écartèrent à peine, quand ils virent que le premier ministre, accompagné du représentant d'une puissance étrangère, allait entretenir le souverain.

L'ambassadeur fut donc obligé de s'acquitter assez vite et à voix basse de sa commission : il se borna à dire que le Roi son maître, après avoir admiré le dessin du Dauphin, avait permis qu'il fût donné à qui il était destiné, comme le présent d'un si proche parent, et rendait mille grâces à S. M. T. C. Un si heureux début ne permettait-il pas d'espérer les meilleures suites?

Louis XV fut si content et le montra si clairement, contrairement à sa froideur habituelle, qu'à peine eut-il ouvert la bouche pour répondre que le Cardinal lui coupa la parole; soit qu'il craignît le voisinage d'auditeurs indiscrets, soit plutôt qu'il redoutât que le Roi n'en dît trop.

Le premier ministre dit à l'ambassadeur qu'il rendrait compte de tout le détail à S. M., le soir même, et l'invita à dîner pour le lendemain.

Malheureusement le Roi se trouva indisposé; Fleury ne lui parla pas et La Mina eut le sentiment qu'il cherchait, pour quelque cause inconnue, à gagner du temps.

L'ambassadeur avait-il prononcé quelque parole imprudente? Il craignait sans doute qu'on ne l'en accusât, car, dans sa lettre au secrétaire d'État La Quadra, après avoir laissé poindre une légère inquiétude au sujet de ce retard, il s'empresse de faire remarquer qu'il n'a pas voulu jusqu'à présent déclarer que l'Infante resterait en Espagne, tant qu'elle n'aurait pas atteint l'âge de se marier; on y aurait vu une mesure de défiance, motivée par le renvoi d'Anne-Marie-Victoire, et les Français n'auraient pas manqué de crier contre l'éducation étrangère que recevrait ainsi la princesse destinée à régner sur eux.

La Mina n'avait pas davantage osé parler de l'établissement nécessaire à soutenir l'éclat du mariage de la fille aînée du roi de France; demander la Toscane, Parme et Plaisance pour don Philippe, en donnant le Milanais au duc de Lorraine, c'eût été pour le moment trop effrayer le cardinal de Fleury (1).

Malgré les précautions qu'il avait prises, l'ambassadeur d'Espagne se sentit si troublé par les délais évidemment calculés du premier ministre qu'à la dernière minute il retint le courrier qui partait pour Madrid (2).

Que se passait-il donc? Le 15 octobre, Fleury écrivait au comte de Vaulgrenant que « le roi et la reine de France étaient ravis du bon accueil fait au présent du Dauphin et qu'ils considéraient déjà l'Infante comme leur fille ». Il priait l'ambassadeur de s'assurer si, comme l'affirmait La Mina, il devait écrire à Leurs Majestés Catholiques et si sa lettre avait chance d'être bien reçue (2).

Quatre jours plus tard, il se ravisait, et, sans attendre la réponse de Vaulgrenant, il écrivait au roi et à la reine d'Espagne une lettre toute pleine d'assurances amicales; jamais il n'avait eu d'autres vues que la gloire et les avantages des deux branches issues de Louis XIV; il aimait les Infants d'Espagne; il savait qu'on disait le contraire, qu'on incriminait sa conduite, mais il brûlait du désir de se justifier aux yeux de Leurs Majestés Catholiques, si Elles lui en donnaient la permission; quant au Roi, il regardait Philippe et Élisabeth comme ses père et mère; il désirait vivement marier ses enfants aux leurs, et il le ferait; ce n'étaient pas là sur ses lèvres de vagues protestations; mais « le souvenir de la princesse du Brésil, si pénible à S. M., empêchait des conventions prématurées », et obligeait à attendre que les princes et princesses, dont on voulait conclure le mariage, fussent en âge de le contracter (3).

Cette phrase était toute la lettre; La Mina le comprit lorsque

(1) Alcala, *Est.*, l. 4085. La Mina à La Quadra, 11 octobre 1737.
(2) A. É. *Esp.*, t. 441, f° 302. Fleury à Vaulgrenant, 15 octobre 1737.
(3) *Ibid.*, t. 443, f° 24. Fleury au roi d'Espagne, 19 octobre 1737.

Fleury lui en donna lecture; on reculait après s'être avancé. Très embarrassé, très soucieux, l'ambassadeur rendit compte aussitôt à son gouvernement en termes choisis, mesurés, convenables, qui pouvaient passer sous les yeux même du ministère français (1); mais il accompagna ce premier rapport d'une lettre chiffrée des plus secrètes, où il donnait de curieux éclaircissements sur les causes de ce petit coup de théâtre (2). N'y allait-il pas de sa fortune politique de dégager sa propre responsabilité, d'autant que Fleury avait eu la précaution de rejeter sur lui l'idée du présent de Louis à Marie-Thérèse (3)? Aussi jurait-il sur l'Évangile que tout s'était passé comme il l'avait dit et qu'il n'avait point fait un pas qui ne fût autorisé.

Après s'être personnellement mis à couvert, le premier acte de La Mina fut de rassurer ses maîtres sur le fond même de l'affaire qui leur tenait si justement au cœur. Pour lui, — et il ne se trompait pas, — les mariages n'étaient nullement rompus; il s'agissait uniquement d'un délai motivé par une circonstance fortuite, par une bagatelle, « qui avait fait impression sur l'intérieur d'un saint vieillard, — c'est l'expression qu'il affectionne, — déjà presque en enfance, qui, dans une même conversation, tantôt pleure, tantôt s'agite et s'inquiète, tantôt se rassérène, et change de sentiment au fur et à mesure qu'on lui parle ».

Cet accident tout fortuit, c'était, s'il faut en croire l'ambassadeur, l'arrivée dans la journée du 12 octobre de l'ordinaire de Madrid. Le Cardinal avait mandé La Mina vers le soir et lui avait donné à lire la lettre où Vaulgrenant racontait si agréablement la remise du tableau à l'Infante Marie-Thérèse. « Il y a beaucoup de publicité dans tout cela, avait fait observer Fleury; toute votre cour sait la chose; les gazettes en vont bientôt parler; cela fera du bruit dans le monde. »

Encore qu'il ne jugeât pas la conséquence si fâcheuse, La Mina, sachant combien Fleury tenait à ménager l'Empereur et

(1) Alcala, *Est.*, t. 4085. La Mina à La Quadra, 19 octobre 1737.
(2) *Ibid.*, La Mina à La Quadra, 19 octobre 1737.
(3) A. É. *Esp.*, t. 441, f° 302. Fleury à Vaulgrenant, 15 octobre 1737.

tout le monde, entra doucement dans ses vues, et lui montra qu'entre parents si proches, on pouvait se faire de petits cadeaux, sans que cela cachât d'autres fins.

« Je n'ai pas encore parlé au Roi, reprit le Cardinal; ces enfants sont bien jeunes, pour qu'on les lie déjà; que de fois des accords si prématurés ont eu de tristes suites! D'ailleurs, il n'y pas pour eux d'alliances préférables; à vrai dire, ils ne peuvent ni ne doivent en contracter d'autres. »

Presque sans transition, le vieillard ajouta : « A l'heure même où l'on veut ces alliances en Espagne, on y tient contre moi de mauvais propos; » puis il se reprit, « on y tient *contre la France* de mauvais propos. »

L'ambassadeur essaya de le détromper, mais le voyant très butté à cette idée, le supplia de prendre des informations qui lui montreraient qu'on cherchait à l'irriter par de malignes interprétations des paroles et des actes les plus naturels.

Après ce premier entretien, il revit le Cardinal une quinzaine de fois en huit jours, et, chaque fois, le premier ministre lui exprima une opinion différente. Il demanda même à l'ambassadeur de lui donner lecture de ses ordres; celui-ci ne manqua pas de se prêter d'autant plus volontiers à cette exigence que Fleury ne comprenait pas bien l'espagnol et qu'on pouvait traduire comme on voulait. Le Cardinal refusa d'abord, puis promit d'écrire au roi d'Espagne. « Martyrisé » par tant de variations et d'hésitations, La Mina prit enfin le parti de s'adresser au secrétaire d'État, Amelot. Il le trouva en meilleures dispositions, plus ouvert et plus sûr de lui qu'il ne l'avait été dans les premiers mois de son ministère; il le « raisonna » longtemps et parvint à l'entraîner chez Fleury.

La Mina était résolu à ne pas pousser à bout le premier ministre sur la conclusion d'un accord immédiat; mais, persuadé que ce vieillard décrépit n'avait plus que peu de temps à vivre, il voulait du moins tenir dès maintenant un gage pour l'avenir. Il se borna donc à lui dire que le « roi d'Espagne était un prince très grand dans le monde, plus grand en France où il avait

pris naissance, où il conservait des droits au trône, et encore plus grand, s'il se pouvait, dans le cœur d'un prélat *qui l'avait élevé*, qui le respectait et qui l'aimait; qu'il était bien injuste que ce prélat eût déjà tardé onze jours à donner une réponse à un monarque, qui n'avait d'autre désir et d'autre intérêt que ceux que nous lui avions nous-mêmes inspirés; n'était-ce pas lui, cardinal de Fleury, qui avait le premier pensé au mariage du Dauphin, qui avait ordonné ou permis l'envoi de ce fameux dessin? n'était-ce pas lui, marquis de La Mina, qui avait le premier parlé du mariage de don Philippe, non seulement en raison de tant de convenances, mais parce qu'il avait vu tant de bons Français affligés de voir don Carlos rechercher une princesse autrichienne? que si, pour un motif quelconque, ces mariages ne plaisaient plus en France, il serait facile de trouver pour nos princes et princesses autres femmes et autres maris, mais de grâce qu'on voulût bien donner une réponse catégorique et qu'ensuite on n'en parlât plus (1)! »

Amelot intervint discrètement, s'en rapportant toujours à l'avis du Cardinal. Celui-ci battit quelque peu la campagne à droite et à gauche, mais en fin de compte revint à déclarer « que le Roi voulait les mariages proposés, qu'ils se feraient, qu'il ne convenait pas toutefois de les régler dès à présent ».

La Mina insista pour que Fleury donnât sa réponse par écrit; le Cardinal y consentit et demanda qu'on retardât de quelques heures le départ du courrier de Madrid; le soir même, en effet, il lisait à l'ambassadeur le brouillon de sa lettre au roi d'Espagne.

Le marquis de La Mina suppliait Leurs Majestés Catholiques de garder dans leurs paroles une très grande réserve, persuadé que, dans leur entourage, quelqu'un redisait tout au comte de Vaulgrenant. Il ne signalait le fait qu'à regret, craignant de nuire à quelqu'un ou de rendre suspects des innocents; il le faisait pourtant dans l'intérêt de Leurs Majestés.

(1) Alcala, *Est.*, L. 4085. La Mina à La Quadra, 19 octobre 1737.

Il osait espérer que celles-ci consentiraient, malgré tout, à répondre à ce cardinal de Fleury, qui n'était pas dénué d'une « sainte » vanité et était fort sensible à de telles marques d'honneur ; aussi l'Empereur les lui prodiguait ; on prétendait même que, cette semaine, le Grand-Turc lui avait écrit pour lui demander la médiation de la France. Ces procédés accoutumaient le Cardinal à tout ramener à lui : ne lui avait-on pas entendu dire dans une conversation récente « qu'il ne tenait pas à contracter de nouvelles alliances avec qui le détestait et qu'il savait bien que la reine d'Espagne ne le pouvait souffrir ».

Que Leurs Majestés consentissent donc à le flatter dans leurs lettres, à lui dire qu'on s'en rapportait à lui, mais en ayant soin de noter que c'était lui qui avait eu l'idée du mariage du Dauphin, de même qu'à La Mina revenait celle du mariage de don Philippe ; et qu'un double de cette lettre restât entre les mains de l'ambassadeur d'Espagne à Paris (1)!

Leurs Majestés Catholiques devaient suivre très exactement les avis de leur représentant. Ce n'est pas que la lettre de Fleury leur eût été agréable. Bien qu'Elles eussent dit maintes fois devant l'ambassadeur qu'Elles ne voulaient pas d'acte public qui les exposât à voir se renouveler l'affront de la première Infante, Elles avaient pris le délai réclamé par le Cardinal pour un affront semblable. Le Roi surtout fut extrêmement piqué ; don Philippe et Marie-Thérèse étaient les enfants qu'il aimait le mieux ; on marqua de la froideur au comte de Vaulgrenant et on lui fit sentir que ses assiduités auprès de l'Infante ne plaisaient plus (2).

Philippe répondit cependant au premier ministre de son neveu. Après l'avoir remercié des sentiments qu'il avait exprimés, le Roi ajoutait : « Puisque la nécessité de marier au plus tôt le roi des Deux-Siciles notre fils ne lui permet pas, comme nous le souhaiterions, d'attendre que quelqu'une des princesses de France ait l'âge convenable, rien n'est plus capable de flatter

(1) Alcala, *Est.*, l. 4085. La Mina à La Quadra, 19 octobre 1737.
(2) A. É. *Esp.*, t. 443, f° 70. Vaulgrenant à Amelot, 4 novembre 1737.

nos désirs réciproques que de resserrer par de nouveaux liens les anciens qui unissent déjà nos deux maisons, afin qu'elles paraissent toujours n'en faire qu'une. Dans cette vue, le marquis de La Mina nous ayant rendu compte de ce que vous lui aviez insinué à ce sujet, malgré les réflexions que nous fîmes d'abord sur l'âge de nos enfants, non seulement nous l'apprîmes avec joie, mais encore nous le chargeâmes de vous marquer les bonnes dispositions dans lesquelles nous étions à cet égard et que nous entrerions en matière sur cette affaire toutes les fois que votre cour le trouverait à propos. Cependant nous convenons en ce que vous nous représentez dans votre lettre susdite que l'âge respectif de nos enfants ne permet pas pour le présent ces nouveaux liens et qu'on ne doit pas leur imposer des obligations prématurées, surtout quand le sang, l'amour et la convenance sont des garants si certains de l'exécution de ce projet. Nous ne doutons pas d'ailleurs que, si, contre notre attente, le Roi notre neveu avait besoin d'y être porté, vous ne fissiez de votre côté tout ce qui dépendrait de vous pour entretenir ses bonnes intentions, etc... (1). »

Cette lettre était entièrement autographe. Élisabeth Farnèse aussi fit bonne mesure au Cardinal; à ce qu'avait écrit son mari, elle ajouta toute une page, pour lui donner l'assurance de ses bons sentiments et lui dire que la lettre de son mari était en leur nom à tous deux.

La vanité du « saint vieillard » fut ainsi satisfaite.

Faut-il croire cependant, comme le prétendait l'ambassadeur d'Espagne, que la rupture momentanée des négociations matrimoniales, qui paraissaient si bien engagées, n'ait été que le résultat d'un caprice ou d'une blessure d'amour-propre, chez un vieillard « presque en enfance »? Assurément non. La Mina charge Fleury pour détourner de lui-même une indéniable part de responsabilité. Mû par l'ardent désir d'« enlever » un mariage qu'il savait vivement souhaité de ses maîtres et d'illustrer

(1) A. É. *Esp.*, t. 443, f° 131. Philippe V à Fleury, 6 novembre 1737.

sa carrière par un si beau succès, il s'était avancé trop vite et un peu légèrement. Surtout, il avait cherché à lier indissolublement le mariage du Dauphin et celui de don Philippe. Or le gouvernement français n'avait pas encore perdu l'espoir d'obtenir, pour la fille aînée de Louis XV, non pas un cadet sans établissement, mais don Carlos, le roi de Naples. Il ne voulait donc pas s'enchaîner lui-même par un engagement formel. Et, d'autre part, en voyant l'âpreté de l'Espagne à poursuivre un mariage allemand pour don Carlos, il ne tenait pas à montrer un tel empressement à conclure lui-même avec elle. On pouvait bien lui garder quelque rancune et ne pas fournir à la reine Élisabeth un si rare succès d'amour-propre.

Quoi qu'il en soit, la politique du pacte de famille qui avait déjà reçu tant d'accrocs depuis les préliminaires de 1735, subit une nouvelle atteinte de cette tentative avortée. En mars 1738, le bruit courut que don Philippe allait épouser la seconde archiduchesse (1). C'était invraisemblable et faux : néanmoins les négociations avec la France, abandonnées en octobre 1737, ne devaient se renouer qu'un an plus tard, en septembre 1738, lorsque l'accomplissement du mariage de don Carlos d'une part, et, de l'autre, la situation générale des affaires auront déterminé les deux branches de la maison de Bourbon à se rapprocher sur le terrain demeuré libre des alliances, une première fois concertées et rompues par le marquis de La Mina et le cardinal de Fleury.

(1) A. È. *Esp.*, t. 447, f° 226. Vaulgrenant à Amelot, 31 mars 1738.

CHAPITRE VII

Nouvelles difficultés et tension des rapports entre la France et l'Espagne au sujet des négociations de la paix générale, depuis l'arrivée d'Amelot au ministère jusqu'au rappel du comte de Vaulgrenant. Fin de l'affaire de Portugal.

20 FÉVRIER 1737 — 9 AVRIL 1738.

Si la question du mariage de don Carlos avait entretenu pendant toute l'année 1737 un véritable état de malaise dans les relations de la France et de l'Espagne, elle n'avait cependant pas été la seule qui rendît plus difficile le rétablissement du bon accord entre les deux puissances. Depuis que le gouvernement espagnol avait acquis la conviction que le ministère français sacrifiait tout à la sûreté de l'acquisition qu'il avait faite de la Lorraine, ses défiances, déjà si excitées par les préliminaires de 1735, avaient redoublé. Fuenclara, nous l'avons vu, n'avait à Vienne avec du Theil que des rapports d'une courtoisie toute extérieure; il se croyait mal vu du représentant de la France et des ministres de Louis XV uniquement parce qu'il était zélé pour le service de son maître à qui il se piquait d'obéir aveuglément. Aussi était-il fort vexé de se voir obligé d'avouer que la cour de Vienne ne voulait rien traiter qui concernât les affaires générales sans l'intermédiaire de la France (1).

Jusqu'au mois d'avril, tous les efforts de l'ambassadeur espagnol à la cour de Vienne tendirent à obtenir la main de la seconde archiduchesse pour le roi des Deux-Siciles; la solution de toutes les autres questions étant subordonnée à celle-là, il avait ordre de n'en discuter aucune. Mais à partir du moment où l'Empereur eut remis sa réponse négative, sous forme dila-

(1) Simancas, *Est.*, l. 6471. Fuenclara à la Quadra, 27 mars 1737.

toire, il fallut bien en revenir à la négociation du traité de paix. L'Espagne n'allait pas manquer d'accuser la France de la trahir en toutes circonstances, et il faut reconnaître qu'en quelques-unes au moins elle aura raison.

I

Le marquis de La Mina apprit dans les derniers jours de mars que le gouvernement français continuait à négocier très activement avec la cour de Vienne et qu'il était sur le point de tomber d'accord avec elle sur le texte d'un traité définitif. On donna même à l'ambassadeur d'Espagne l'assurance que l'Empereur avait ajouté aux préliminaires du traité que la Toscane ferait réversion à sa maison, en cas d'extinction de la maison de Lorraine, et qu'il avait en outre modifié quelques autres clauses au détriment des droits de la reine d'Espagne.

Effectivement un projet était arrivé de Vienne vers le 25 mars; depuis ce jour, Fleury, Amelot et Schmerling passaient leur temps en conférences, mais s'abstenaient de communiquer quoi que ce fût au représentant de Philippe V. Fort ennuyé, celui-ci se décida à provoquer une explication; deux jours de suite, le 28 et le 29 mars, il alla trouver Fleury et Amelot. Grandes protestations de la part du Cardinal! Le traité n'était qu'une pure cérémonie; jamais la France ne consentirait à ce qu'on introduisît la moindre clause préjudiciable aux intérêts de L. M. C.; elle les tiendrait au courant de tout ce qui se passerait; mais la confiance devait être réciproque; il continuait, lui, à ne pas savoir ce que Fuenclara faisait à Vienne; pourquoi?

Pourquoi; La Mina ne le pouvait pas dire; il ne le savait pas lui-même exactement (1). Mais il se rejeta sur ses propres instruc-

(1) Amelot se plaint très fort de l'ignorance où est tenu La Mina; Vaulgrenant lui répond — ce qui est parfaitement vrai — que l'usage de la cour d'Espagne est de demander à ses agents des relations fort détaillées et de ne leur répondre qu'en quelques mots (22 avril 1737).

tions qui, disait-il, étaient toutes pour l'union avec la France : comment supposer dès lors qu'il pût en être autrement de celles du comte de Fuenclara? « Bon ! reprit le Cardinal. Mais, puisque l'Espagne cache ses idées, chacun peut en penser ce qu'il veut. » La Mina invoqua la bonne foi de son maître et remit encore en avant le projet d'un pacte de famille, englobant tous les intérêts des trois princes de la maison de Bourbon. « Mais encore une fois, dit Fleury, est-ce de vous-même ou par ordre que vous parlez ainsi? » Puis il fit allusion à quelques instructions en ce sens qu'il avait données au comte de Vaulgrenant; il est vrai qu'il s'arrêta tout court, au bout d'un instant, comme s'il se repentait de cette confidence (1).

Huit jours plus tard, nouvelle visite au Cardinal; l'ambassadeur lui prodigue cajoleries et flatteries dans l'espoir de lui arracher son secret (2); toutefois c'est seulement au milieu d'avril que le premier ministre se décide à avouer que la France et l'Autriche poursuivent en effet la rédaction du traité définitif; mais, ajoute-t-il, « il n'y a rien qui, de près ou de loin, touche aux intérêts de l'Espagne ». La Mina trouve la plaisanterie trop forte; étant donnés les préliminaires, c'est chose impossible; quelle injustice d'arranger tout à deux, sans que le roi d'Espagne soit consentant, ni même informé! « N'est-il pas aussi grand prince que le roi de France ou l'Empereur? » — « Assurément! » réplique le Cardinal ; mais, à peine La Mina sorti, il recommence à négocier tout seul avec Schmerling (3).

Philippe V fait savoir à son ambassadeur qu'il a bien parlé : il peut redire au Cardinal que le roi d'Espagne ne ratifiera rien qu'on ne lui ait soumis au préalable, rien qui soit contraire à ses intérêts ou à ceux de son fils (4).

Fleury consent enfin à communiquer au roi d'Espagne les articles du traité définitif qui le concernent, ainsi que le roi des Deux-Siciles; il les envoie à Vaulgrenant, en lui ordonnant d'en

(1) Alcala, *Est.*, l. 4139. La Mina à La Quadra, 1er avril 1737.
(2) *Ibid.*, le même au même, 8 avril 1737.
(3) *Ibid.*, La Mina à La Quadra, 15 avril 1737.
(4) *Ibid.*, l. 4158. La Quadra à La Mina, 1er mai 1737.

faire à L. M. C. un simple compte rendu verbal, tout au plus une lecture à haute voix, sans leur laisser aucun écrit.

Même communication est faite à La Mina, dans des conditions analogues; il demande une copie; jamais, lui répondon, il ne s'en donne d'un acte qui n'est point encore signé; et d'ailleurs l'Empereur ignore l'usage que le roi de France fera de ce projet avec Leurs Majestés Catholiques.

La Mina réplique par écrit qu'il se résigne à ce refus comme à une loi; il fait observer cependant, qu'autant que sa mémoire peut lui rappeler ce qu'il a entendu de ce projet, il lui paraît contraire à la raison d'employer sans cesse des expressions comme celles-ci : *Les pays héréditaires de S. M. I. et le royaume de France, — les sujets des deux parties; — S. M. I. et S. M. T. C.;* — et autres clauses semblables qui toutes particularisent l'Empereur et la France, tandis qu'il n'est question qu'en général des alliés des deux parties. Il demande que dans tous les cas où l'on cite le roi de France et l'Empereur, on cite également le roi d'Espagne; l'omission de son nom dans un traité public qui le concerne et destiné à passer à la postérité aurait quelque chose de scandaleux.

L'ambassadeur espère que l'on ne répondra point à l'Empereur avant de connaître les intentions du roi son maître.

Après un échange d'explications fort pénibles, le Cardinal finit par céder, donne une copie des articles à l'ambassadeur d'Espagne, et autorise même le comte de Vaulgrenant à communiquer le traité dans son entier à Leurs Majestés Catholiques, « afin qu'Elles soient déterminées sur la part qu'Elles voudront y prendre, soit comme parties principales, soit par voie d'accession; » si Elles signent comme parties principales, on insérera leur nom, ainsi que l'a demandé leur ambassadeur (1).

La première question du roi et de la reine d'Espagne en recevant communication du projet de traité définitif fut de de-

(1) A. É. *France*, t. 471, f° 143. Amelot à Vaulgrenant, 7 mai 1737; A. É. *Est.*, t. 441, f° 177 et 213. Amelot à Vaulgrenant, 8 et 20 mai 1737; Alcala, *Esp.*, l. 4139. La Mina à La Quadra, 10 et 23 mai 1737.

mander si cette communication était une simple attention, ou s'ils devaient prendre part à la négociation. En cette seconde hypothèse, ils s'opposeraient au rappel et à la confirmation des traités antérieurs, notamment de la Quadruple Alliance, comme ils l'avaient toujours fait, les tenant pour annulés par la déclaration de Castelar à laquelle ils étaient plus que jamais résolus à ne donner, de quelque façon que ce pût être, aucune atteinte.

Lors même qu'il ne s'agirait que d'une simple accession, ils spécifieraient leur réserve quant aux traités antérieurs. De même, ils ne reconnaîtraient pas plus la Pragmatique par ce traité que par les préliminaires et par les actes de cession (1).

Amelot ne fut nullement surpris de ces résolutions de Leurs Majestés Catholiques; il ne pensait pas qu'Elles voulussent signer comme parties principales et il était persuadé que leur accession serait accompagnée de beaucoup de restrictions (2).

La question des allodiaux de Toscane, de Parme et de Plaisance, ainsi que celle de l'artillerie des places, divisaient toujours les deux cours de Vienne et de Madrid. A la veille de quitter la capitale de l'Empereur, du Theil avait été amené, bien qu'à contre-cœur, à assister à une conférence qui s'était tenue sur ce sujet entre le comte de Fuenclara et les ministres impériaux. Les contestations avaient été fort vives; du Theil avait essayé de se renfermer dans le rôle d'auditeur; mais enfin, mis en demeure de s'expliquer, il avait déclaré que le roi de France avait toujours présumé que le roi d'Espagne ne ferait pas beaucoup de difficultés sur les allodiaux de Toscane, parce que la convention du mois de juillet 1731 ne les attribuait à son fils que dans le cas où il serait Grand-Duc; il était persuadé que S. M. T. C. pensait de même que la cession des États de Parme et de Plaisance emportait celle des allodiaux intérieurs et de l'artillerie des places. De cet entretien, Fuenclara était sorti outré et il n'y avait pas de doute qu'il n'eût écrit de la façon la

(1) A. É. *Esp.*, t. 441, f° 229 et 291. Vaulgrenant à Amelot, 22 mai et 3 juin 1737.
(2) *Ibid.*, Amelot à Vaulgrenant 4 juin 1737.

plus vive à L. M. C.; La Mina, de son côté, dès qu'il avait su la chose, s'était plaint amèrement au Cardinal (1).

Le roi et la reine d'Espagne furent en effet on ne peut plus sensibles à ce qu'ils appelèrent « le parti pris de la France de décider toujours contre eux ». La Quadra reçut l'ordre de lire au comte de Vaulgrenant la dépêche même de Fuenclara et de la faire suivre de reproches véhéments; soutenu par la colère de la Reine, le ministre s'acquitta en conscience de cette commission (2).

Les actes répondirent aux paroles; La Quadra fit connaître à Vaulgrenant et adressa au marquis de La Mina des instructions très catégoriques qui ne laissaient planer aucun doute sur la volonté de Philippe V.

Le projet de traité définitif lui paraissait artificieux et préjudiciable à ses intérêts; l'article 2, où il était dit que les sujets des deux parties seraient rétablis dans les dignités, honneurs, pensions et bénéfices dont ils jouissaient avant la guerre, et qu'il en serait de même pour ceux des alliés contractants lorsqu'ils consentiraient à la paix, était absolument inadmissible en ce qui concernait le roi des Deux-Siciles; en effet, la monarchie autrichienne avait assigné quantité de rentes et pensions sur cet État; les rétablir serait empêcher le trésor de suffire à cent charges plus importantes et plus nécessaires; l'article 3 donnait pour base au nouveau traité ceux de Westphalie, de Nimègue, de Ryswick, de Bade et de la Quadruple Alliance; y souscrire serait, de la part de S. M. C., revalider les traités qu'Elle avait annulés; les articles 9 et 10 garantissaient la cession des duchés de Toscane, de Lorraine et de Bar, *conformément à la dernière disposition de la Pragmatique Sanction;* l'Empereur et le roi de France avaient-ils oublié que le roi d'Espagne avait fait rejeter de l'article 6 des préliminaires des termes analogues en même temps que toutes les clauses qui

(1) A. É. *Esp.*, t. 441, f° 300. Amelot à Vaulgrenant, 4 juin 1737; Alcala, *Est.*, l. 4139. La Mina à La Quadra, 8 juin 1737.

(2) *Ibid.*, f° 311 et 342. Vaulgrenant à Amelot, 10 et 13 juin 1737.

supposaient confirmation du traité de la Quadruple Alliance?

Leurs Majestés seraient donc en droit de rejeter purement et simplement ce projet de traité définitif; cependant, puisqu'Elles avaient accepté les préliminaires et signé la déclaration par laquelle Elles se reconnaissaient en paix avec l'Empereur, afin aussi qu'on ne pût les accuser de nourrir quelque dessein secret, Elles adopteraient et proposeraient le moyen terme suivant qui, tout en les garantissant contre les inconvénients signalés, permettrait de signer la paix générale.

Ni Elles, ni le roi des Deux-Siciles n'entreraient dans le traité comme parties contractantes; mais Elles y adhéreraient purement et simplement « en la forme des actes et déclarations, fournis de leur part depuis la cessation des hostilités, lesquels actes et déclarations seraient insérés mot pour mot dans leur acte d'accession, avec cette déclaration conjointe que L. M. C. ne s'engageaient à quoi que ce soit de plus qu'au contenu des dits actes (1) ».

Vaulgrenant, en recevant cette déclaration, demanda à La Quadra s'il croyait, alors qu'il s'agissait d'un traité définitif qui devait faire la sûreté générale de toute l'Europe, que l'on pût admettre une accession aussi bornée. Le ministre répondit que « cette offre étant une suite des principes de sa cour, qui les avait constamment soutenus depuis les préliminaires, les deux puissances contractantes ne pouvaient les ignorer; que, par conséquent, elles ne devaient s'attendre à rien de plus et qu'ainsi L. M. C. ne doutaient pas que leur offre ne fût acceptée comme régulière et suffisante (2) ».

(1) Alcala, *Est.*, t. 4158. La Quadra à La Mina, 13 juin 1737... « como sea pura y simplemente en la forma que está estipulado en los Actos firmados por ambas Magestades despues que cesaron las hostilidades de la última guerra : los quales se han de incluir palabra por palabra, con la expresa declaracion de que solo debe entenderse la accesion de sus Magestades segun el contenido de ellos, y con entera exclusion de otra qualquiera cosa. » Cf. A. É. *Esp.*, t. 441, f° 34 . Vaulgrenant à Amelot, 13 juin 1737.

(2) A. É. *Esp.*, t. 441, f° 342. Vaulgrenant à Amelot, 13 juin 1737.

II

Les instructions de La Quadra trouvèrent l'ambassadeur d'Espagne profondément découragé de demander quoi que ce fût à la bonne volonté du gouvernement français. « Autant valait, disait-il, frapper l'air ou battre un cadavre; ces gens-là — il désignait ainsi les ministres — entendent tout avec une parfaite indifférence. A tout ils répondent qu'ils aiment notre maître, qu'ils se rappellent avec tendresse qu'il a été duc d'Anjou, qu'il peut un jour régner sur eux; mais quand ils ont répété cela sur tous les tons, ils trahissent infailliblement ses intérêts et servent ceux de l'Empereur (1). »

Muni de la lettre de son ministre et d'autres papiers relatifs aux négociations pendantes, notamment à l'affaire de la possession de Castro et de Ronciglione, toujours disputée entre le Pape et don Carlos, il se rendit à Versailles et fit connaître au Cardinal les résolutions de Leurs Majestés Catholiques. Fleury ne répondit pas grand'chose parce qu'il était sur le point de se rendre au Conseil; mais il donna rendez-vous à l'ambassadeur d'Espagne ainsi qu'au secrétaire d'État pour l'un des jours suivants.

Par un fâcheux oubli, où La Mina ne manqua pas de voir une preuve de plus de l'indifférence des ministres français à l'égard de ce qui touchait l'Espagne, Amelot partait pour Paris lorsque l'ambassadeur, à l'heure dite, arriva à Versailles. Fleury retint le secrétaire d'État et la conférence commença.

Les ministres français protestèrent d'abord contre l'attitude qu'on leur prêtait dans l'affaire du mariage de don Carlos; ils soutinrent que les allodiaux devaient suivre la destination des États, qu'ainsi il en avait été décidé pour don Carlos, lorsqu'il avait dû succéder au grand-duc de Toscane; ils ajoutèrent que, sur Castro et Ronciglione, les droits du Pape leur paraissaient

(1) Alcala, *Est.*, l. 4085. La Mina à La Quadra, 1er juillet 1737.

mieux fondés que ceux de don Carlos. Donc, une fois de plus, ils donnaient sur tous les points tort à l'Espagne.

La patience de l'ambassadeur était mise à une rude épreuve et il eut peine à se contenir. Il s'éleva avec véhémence contre cette prétention des plus forts de dicter la loi au plus faible et de traiter des parents comme des vaincus à qui on impose des conditions de paix; il reprocha à Fleury de ne considérer et de ne vouloir que la Lorraine; mais, aveuglé par cette passion, ne reconnaîtrait-il pas que pour avoir cette province, il avait fortifié l'Empereur, bien loin de l'affaiblir, et qu'il lui avait livré sur la Méditerranée un port, perpétuelle menace pour la Provence et pour la Catalogne? Le Cardinal reprit pour la centième fois la justification de sa conduite, rejetant sur M. de La Baune, sur le maréchal de Noailles, la responsabilité de tout ce qui, dans le détail, avait pu blesser Leurs Majestés Catholiques, mais n'abandonnant pas un pouce du terrain sur lequel il s'était placé.

Après d'interminables disputes, La Mina finit par remettre aux ministres un mémoire contenant les griefs et les demandes du roi son maître; il les priait d'y répondre en marge, sans délai. La réponse ne vint qu'au bout de six jours, très superficielle et rédigée avec une extrême négligence. La conclusion pourtant était claire : pour de tels motifs, il n'y avait pas lieu de retarder la publication d'un traité de paix solennel et attendu de tous. « Ah! s'écriait douloureusement l'ambassadeur, si l'Espagne avait eu encore quelque gage entre les mains! Pourquoi avoir si précipitamment, avec une si naïve bonne foi, évacué toute la Toscane? » Et pour mettre le comble à ses procédés peu amicaux, Fleury parlait de communiquer tel quel le mémoire de La Mina, un ambassadeur de famille, au baron de Schmerling (1)!

Sur ces entrefaites, le 9 juillet 1737, la mort de Jean-Gaston de Médicis vint à propos consacrer les dernières transactions du

(1) Alcala, *Est.*, L 5085. La Mina à La Quadra, 1er juillet 1737; A. E. *France*, t. 471, f° 167. Amelot à Vaulgrenant, 3 juillet 1737.

cardinal de Fleury avec les maisons d'Autriche et de Lorraine. Aussitôt après le décès, le prince de Craon fit reconnaître à Florence le duc François qui se trouvait alors à la tête des troupes impériales contre les Turcs. Les lettres patentes pour la prise de possession furent publiées le 12 juillet. Le 21 mars précédent, Stanislas Leszczynski avait, à Nancy, pris possession de la Lorraine (1).

La nouvelle de la mort du Grand-Duc et de la proclamation de François de Lorraine renouvela les douleurs de Leurs Majestés Catholiques. Elles étaient particulièrement peinées du diplôme impérial qui investissait le nouveau duc de tout l'héritage de Jean-Gaston, sans nulle exception, et à titre de fief, ainsi que de l'occupation des palais des Médicis, à Rome, qui étaient des biens allodiaux non enclavés. Elles blâmaient le cardinal Acquaviva, sous les yeux de qui cet acte s'était fait, de ne s'y être pas opposé au moins par une protestation. Elles témoignaient leur mauvaise humeur au comte de Vaulgrenant, en affectant de ne pas même lui parler d'un événement qui les touchait si fort. Mais, quoique la guerre de l'Empereur contre les Turcs pût leur permettre d'envisager la voie des armes comme la meilleure pour faire valoir des prétentions auxquelles Elles ne pouvaient se résoudre à renoncer, cependant, soit que l'argent manquât, soit qu'Elles réfléchissent sur les engagements de la France avec l'Empereur, soit enfin que leur dessein de rester tranquilles fût aussi sincère qu'Elles l'avaient marqué depuis la mort de Patiño, on ne voyait ni mesures, ni préparatifs, qui annonçassent une expédition (2).

Le roi d'Espagne s'était borné à protester à Vienne, en son nom et au nom du roi son fils, contre tout arrangement que le duc de Lorraine pourrait faire avec l'Électrice palatine et qui serait préjudiciable aux droits échus au roi des Deux-Siciles en vertu de la convention de famille faite avec le Grand-Duc (3).

(1) Boyé, *Stanislas Leszczynski*, p. 485-486.
(2) A. E. *Esp.*, t. 442. Vaulgrenant à Amelot, 29 juillet, 12 et 26 août 1737.
(3) A. E. *Esp.*, t. 442. Amelot à Vaulgrenant, 3 septembre 1737; t. 443, f° 123, 24 novem-

Il se vengeait doucement de la France, que les gazettes disaient prête à soutenir l'Empereur contre lui s'il voulait troubler la paix de l'Italie pendant la guerre contre les Turcs (1), soit par les incessantes représentations de son ambassadeur, soit, ce qui était plus fâcheux, par l'augmentation de certains droits de douane, par l'élévation de l'*Indult* de la flotte, et par la visite des petits bâtiments français dans les ports de l'Espagne. Ces tracasseries remplirent les derniers mois de 1737 et amenèrent même, dans les premiers jours de 1738, une explication presque violente entre le marquis de La Mina et le cardinal de Fleury (2).

Philippe V n'en avait pas moins, dès le commencement du mois d'août, envoyé au marquis de La Mina un projet d'acces-

bre 1737 : Protestation du marquis de La Mina contre le traité que le bruit public assure avoir été conclu par le duc de Lorraine avec l'Électrice douairière palatine, par lequel il la prend sous sa protection, moyennant la cession qu'elle lui fait des biens allodiaux de Toscane. — Un tel traité, dit La Mina, avant que la négociation avec l'Empereur ne soit achevée est en contradiction avec les assurances données par l'Empereur et par la France.

(1) Alcala, *Est.*, l. 4086. La Mina à La Quadra, 5 septembre 1737.

(2) Alcala, *Est.*, l. 4133. La Quadra à La Mina, 13 janvier 1738. « Mi disputa con el Cardenal de que doy cuenta en clausulas sin cifra fue mucho mas enardecida que explico en ellas, por que me dixó que era inxusto el indulto de flota, y que el Rey no puede tener opinion segura para imponerle contra los tratados; fué preciso responderle que ni el, ni el Christianissimo, havian de ser sus theologos, ni limitar sus facultades, que el Rey, ni ningun soberano hazia tratados con sus vasallos, y que estava siempre en libertad de augmentar ó disminuir los derechos, que S. M. no se mezcla en los que la Francia exige ni quiere que se le disputen, (ni aun examinen) los que gustan establecer, y que en punto de inxusticia, llovera fuego en la Francia si ha de castigar la Providencia lo que últimamente han practicado, quitandonos dos grandes estados en Italia por apropiarse la Lorena, contra la buena fé, y con tan impio proceder, como axustarse cautelosamente con nuestros enemigos y dexarnos con las armas en la mano en una guerra en que ellos nos empeñaron, que costó al Rey muchos vasallos, y muitos thesoros, etc., etc. »... Cf. A. É. *Esp.*, t. 442, f° 272. Vaulgrenant à Amelot, 23 septembre 1737. « Les Français (a dit La Quadra) nous apprennent comment nous devons en user. Ils ne voient pas plutôt nos étoffes à la mode chez eux qu'ils en augmentent les droits. N'ont-ils pas déjà fait monter ci-devant ceux des draps de Ségovie à 50 %. Si nous faisions à leur égard chose pareille ou équivalente, il ne se passerait pas de semaine que je n'eusse de leur ambassadeur un office rempli des représentations les plus fortes et des plaintes les plus amères... Les bonnes intentions dont M. de La Quadra, dans le commencement de son ministère, m'avait donné les plus fortes assurances, ne sont suivies d'aucun effet. On ne peut être plus qu'il ne l'est contraire à nos privilèges. On ne peut guère aussi porter plus loin qu'il fait la prévention et la défiance à notre égard. Il a commencé à se montrer ouvertement tel depuis les explications données à Vienne par M. du Theil sur les biens allodiaux des maisons Farnèse et Médicis, repétant souvent que la France en même temps qu'elle travaillait à Vienne à obtenir que ces points fussent remis à la négociation parce qu'il le fallait pour engager l'Espagne à évacuer la Toscane, donnait sur ces mêmes points gain de cause à l'Empereur, lui promettant de les décider en sa faveur. »

sion au traité définitif; afin de gagner du temps, persuadé qu'on ne soulèverait pas de nouvelles difficultés, il en avait même fait passer une copie à Naples, en priant le roi son fils d'expédier au prince de La Torella un pouvoir pour le signer (1).

La cour de Vienne n'avait pas témoigné le même empressement, puisque ses observations sur ce projet ne parvinrent à Paris qu'au mois de janvier 1738. Elles portaient sur trois points : la forme trop solennelle pour un acte d'accession; on avait l'air de faire un traité nouveau et, en ce cas, la cour impériale n'admettrait pas l'usage de la langue espagnole, qu'elle pouvait tolérer pour une simple accession; l'omission des traités précédents; la France et la Sardaigne les avaient cités; l'Espagne devait au moins mentionner ceux de 1718 et de 1731; sinon de nouvelles révolutions étaient à craindre en Europe; l'emploi des mots *en los terminos literales* que la France et l'Empereur avaient déjà rejetés et que l'Espagne avait consenti à supprimer dans les actes de cession (2).

Philippe V trouva ces observations d'autant moins justifiées qu'il avait, depuis plusieurs mois, fait savoir à quelles conditions il donnerait son accession; aussi déclara-t-il catégoriquement que si on n'en voulait pas, il se contenterait, quant à lui, des actes antérieurs, grâce auxquels son fils et lui-même étaient en paix avec l'Empereur (1).

Le comte de Vaulgrenant, dont le rappel était déjà demandé, ne devait pas obtenir du roi d'Espagne autre réponse sur ce point.

III

Du moins la dernière année de son ambassade avait été marquée par l'heureuse conclusion des longs démêlés du roi d'Espagne et du roi de Portugal. Bien qu'il eût accepté en principe

(1) A. É. *Esp.*, t. 442. Vaulgrenant à Amelot, 12 août 1737.
(2) Amelot à Vaulgrenant, 21 janvier 1738.
(3) Alcala, *Est.*, l. 4084. La Quadra à La Mina, 10 février 1738.

la médiation de la France, Philippe V avait attaqué en Amérique la colonie du Sacramento et réussi à chasser les Portugais de leurs possessions usurpées sur le territoire espagnol; c'était seulement après cette exécution qu'il avait consenti à remettre la décision de la dispute aux Puissances maritimes et à la France. Les puissances médiatrices ne s'opposaient pas à l'exclusion partielle des Portugais de la rivière de la Plata; on exigea donc de Jean V son consentement à cet égard. Après des pourparlers et des chicanes de toutes sortes, les deux cours se mirent enfin d'accord, au mois de mars 1737. Les ministres des trois puissances médiatrices arrêtèrent alors, chez le cardinal de Fleury, en présence de don Luis d'Acunha, ministre de Portugal, une convention dont Amelot envoya copie à Vaulgrenant, afin qu'il réglât avec les ministres d'Angleterre et de Hollande la manière de la remettre à La Quadra et d'en assurer la plus prompte exécution.

Les prisonniers devaient être relâchés de part et d'autre le 31 mars; le même jour, les deux cours d'Espagne et de Portugal devaient nommer leur ambassadeur et expédier, de part et d'autre, des ordres pour faire cesser les hostilités en Amérique. Les affaires y resteraient dans la même situation où elles se trouveraient quand les ordres arriveraient. Cette cessation d'hostilités durerait jusqu'à ce que toutes les disputes fussent ajustées entre les deux puissances (1).

Pendant la négociation, la reine Élisabeth avait exprimé son ressentiment avec la même vivacité qu'aux premiers jours de l'affaire. Elle avait dit à l'ambassadeur de France : « Si nous ne menons pas ce drôle de roi de Portugal à la baguette, nous n'obtiendrons rien de lui. » Le Roi ayant alors demandé s'il n'était pas bien le maître de traiter le Portugal de la manière indiquée par sa femme : « Rien de plus facile, avait répondu Vaulgrenant, mais l'affaire est entre les mains des médiateurs; il convient de leur laisser juger ce qui s'est passé. » — « C'est

(1) A. È. *Esp.*, t. 440. Amelot à Vaulgrenant, 16 mars 1737; Alcala, *Est.*, l. 4158. La Quadra à La Mina, 1er avril 1737; et l. 2659, Amelot à La Mina, 16 avril 1737.

juste, avait repris Élisabeth; aussi rien n'est encore décidé; » et changeant de ton : « Vous ne faites tous que gâter cette courlà par vos complaisances; je vous assure que si je ne regardais pas à cette petite (voulant parler de la princesse des Asturies), le roi de Portugal aurait déjà reçu un soufflet (1). »

Avec de telles dispositions du côté de Leurs Majestés Catholiques, l'idée d'une alliance entre les trois cours de Lisbonne, de Versailles et de Madrid, que Jean V fit proposer à Louis XV au milieu de mai, n'avait pas grande chance de succès (2). La France, après avoir pressenti le roi d'Espagne, accepta pourtant de faire sienne cette proposition et, le 10 juin 1737, rédigea un projet d'alliance défensive entre les trois couronnes; le traité devait durer jusqu'en 1750 et pourrait être renouvelé (3).

La mauvaise volonté de l'Espagne devait faire tout échouer. Cette puissance supposait que le Portugal n'avait d'autre but que d'inviter la France à trancher contre l'Espagne les questions de limites restées pendantes en Amérique; et précisément pour ce motif elle ne voulait pas du traité avec le Portugal; comme d'autre part, à cause du langage de du Theil à Vienne et de l'accord de Fleury avec l'Autriche, elle ne voulait pas davantage d'alliance avec la France, la négociation risquait fort de n'être qu'un long bavardage.

La Mina exposa donc à Amelot que le roi d'Espagne, trouvant des inconvénients graves à ce traité et nulle raison décisive de le conclure, ne s'y laisserait amener qu'aux conditions suivantes : la remise immédiate de la colonie du Sacramento et l'abandon des seize cent mille écus que l'Espagne offrait au Portugal pour la transaction de l'asiento des nègres. En échange, l'Espagne renoncerait à réclamer les trois vaisseaux de Buenos-Aires que les Portugais avaient injustement capturés avant la déclaration de guerre, dont la valeur s'éle-

(1) Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 354.
(2) A. É. *France*, t. 471. Amelot à Vaulgrenant, 14 mai 1737.
(3) A. É. *Esp.*, t. 441, f° 332; et Alcala, *Est.*, t. 2650. Amelot à la Mina. 10 juin 1737.

vait à trois millions trois cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante-quatre pesos, sans compter les intérêts; elle ferait également remise au roi de Portugal des deux cent dix-huit mille sept cent trente-six pesos qu'il avait indûment levés sur les peuples d'Estrémadure après l'armistice qui avait précédé la paix d'Utrecht. Si le Portugal acceptait ces conditions préalables, alors seulement on pourrait songer à l'alliance.

Fleury dit que cela lui paraissait juste et qu'il se chargeait d'en faire la proposition à don Luis d'Acunha; il remontra toutefois au marquis de La Mina qu'il y avait un intérêt sérieux à détacher le Portugal de l'Angleterre (1). La Mina ne se laissa pas convaincre. Luis d'Acunha protesta fortement contre les prétentions émises par l'Espagne (2); il fallut cependant un certain temps au ministère français pour se convaincre de l'inutilité de ses efforts (3).

(1) Alcala, *Est.*, l. 4086. La Mina à La Quadra, 12 août 1737.
(2) *Ibid.*, l. 2639. Amelot à La Mina, 21 août 1737.
(3) Pendant tout le mois de septembre encore, cette affaire tient la principale place dans la correspondance de La Quadra et de La Mina (Alcala, *Est.*, l. l. 4085 et 4158).

CHAPITRE VIII

Le rappel du comte de Vaulgrenant et l'intérim de Champeaux et de des Varennes. — Singuliers procédés de l'ambassade française à Madrid. — Grande irritation du gouvernement espagnol. — La France se décide à signer sans l'Espagne le troisième traité de Vienne.

9 AVRIL — 18 NOVEMBRE 1738.

Le 9 avril 1738, le comte de Vaulgrenant prenait congé de Leurs Majestés Catholiques; il recevait en présent le portrait du Roi, orné de diamants, du prix de quarante mille livres. Ces dehors courtois cachaient un rappel depuis longtemps réclamé par Philippe V, à l'insu de l'ambassadeur, et prévenaient la divulgation d'intrigues fort étranges auxquelles s'était trouvé mêlé le personnel de l'ambassade française à Madrid. Les archives d'Espagne en ont jusqu'à présent gardé le secret.

I

On se souvient peut-être que, dans sa lettre du 19 octobre, le marquis de La Mina avait averti Leurs Majestés Catholiques qu'aucune de leurs paroles, aucun de leurs actes n'échappaient au comte de Vaulgrenant et que cet ambassadeur devait avoir tout près d'Elles la source de ses informations. Déjà, quand cette lettre arriva à Madrid, le roi et la reine d'Espagne étaient indisposés contre le représentant du roi leur neveu et avaient ordonné à leur ambassadeur de travailler discrètement à le faire changer (1). La Mina s'y était employé sans retard, avait

(1) Alcala, *Est.*, l. 4158. La Quadra à La Mina. 1er octobre 1737. « ... El Rey me manda prevenir à V. E. que con destreza, y sin dar à entender este deseo, procure V. E. concurrir à que se verifique esta mudanza. »

trouvé le moyen de s'en ouvrir avec Fleury qui, à son tour, en avait touché quelques mots dans sa lettre au roi d'Espagne. Le prélat avait jeté les yeux sur le marquis de Monti, mais celui-ci montrait de la répugnance à passer en Espagne ; d'ailleurs Fleury variait beaucoup et paraissait irrésolu (1).

En même temps, l'ambassadeur de Philippe V avait fait, sur certains indices, une petite enquête qui permit de découvrir ceux qui renseignaient si bien le comte de Vaulgrenant et il avait signalé à La Quadra quelques correspondances à décacheter (2). Mais, à la cour d'Espagne, les recherches avaient été plus fructueuses et avaient donné un résultat assez inattendu.

Le roi et la reine d'Espagne avaient découvert que, dès qu'ils étaient partis pour la chasse, quelques personnes s'introduisaient plus ou moins secrètement dans leur chambre et y passaient des après-midi entiers ; ils firent exercer une surveillance exacte et l'on put constater que le principal coupable n'était autre que le comte de Vaulgrenant ! Il donnait là rendez-vous à deux des serviteurs les plus intimes de Leurs Majestés, se faisait raconter par eux tout ce qu'ils avaient pu découvrir, lisait les papiers que le Roi n'avait pas mis sous clé, et poussait l'indiscrétion, voire l'inconvenance, jusqu'à s'asseoir pour ce travail dans le fauteuil même du Roi !

Leurs Majestés donnèrent l'ordre que désormais leur chambre fût fermée à clé quand Elles sortiraient et qu'on veillât à n'y laisser entrer qui que ce fût.

Dès le lendemain, à l'heure accoutumée, Vaulgrenant se mit en devoir d'entrer et fut fort surpris de trouver porte close ; le chef de la tapisserie de la Reine était là ; il fit connaître à l'ambassadeur l'ordre royal. Celui-ci de répliquer qu'un tel ordre ne pouvait, ni ne devait concerner un ambassadeur de famille ! Le chef de la tapisserie d'insister à son tour et d'affirmer que nulle exception n'avait été faite.

Vaulgrenant s'en alla vexé et, sitôt le retour de la chasse, vint

(1) Simancas, *Est.*, l. 4338. La Mina à la Quadra, 25 novembre 1737.
(2) *Ibid.*, autre lettre du 25 novembre.

réclamer, dans les mêmes termes, auprès du duc de Médina-Celi, majordome-major de la Reine. Celui-ci ne put que répondre que l'ordre était général. « C'est pourtant quelque chose qu'un ambassadeur de famille! » s'écria Vaulgrenant. « C'est encore davantage qu'un ordre du Roi! » répondit Médina-Celi. La conversation fut brusquement interrompue par le passage de la Reine qui se rendait chez la princesse des Asturies légèrement indisposée ; le majordome-major la suivit.

Revenu au calme, Vaulgrenant chercha à savoir si l'incident avait été rapporté à Leurs Majestés, prêt à s'excuser d'une plainte aussi légèrement lancée, disant que ce n'avait point été son intention de l'adresser au duc sans savoir si l'ordre émanait réellement du Roi, car, en ce cas, il voulait être le premier à s'y conformer. Le duc de Médina-Celi avait déjà raconté la chose à la Reine; celle-ci l'avait redite au Roi, en présence de l'un des serviteurs qui causait habituellement avec l'ambassadeur, et le plus soupçonné. « L'ambassadeur de France, avait-elle ajouté, a grand tort de vouloir rechercher les motifs qui ont déterminé le Roi à donner cet ordre et d'en paraître si marri! Quand les souverains sont dehors, les ambassadeurs n'ont rien à faire dans leur chambre! Lorsqu'ils veulent faire leur cour, ils la font dans l'antichambre. Et si l'on donne aux ambassadeurs de famille la marque de confiance de les admettre dans la chambre du Roi quand il plaît à Leurs Majestés, ce n'est pas à dire qu'ils y peuvent entrer à leur caprice. » Puis elle donna crûment la raison de l'ordre du Roi en termes qui pussent servir de sévère avertissement au complice présumé de Vaulgrenant et être répétés à l'ambassadeur lui-même.

Cette aventure fut narrée trait pour trait par La Quadra à La Mina, avec commission d'en rendre compte au Cardinal et de demander, cette fois d'une façon positive, le rappel de Vaulgrenant (1).

(1) Simancas, *Est.*, l. 4388. La Quadra à La Mina, 25 novembre 1737.

Fleury s'inclina et avertit par une lettre particulière le comte de Vaulgrenant de sa décision. L'ambassadeur était loin de s'attendre à pareille nouvelle; il venait précisément de louer une maison, de faire venir des meubles, des voitures, des chevaux, et d'acheter des provisions pour l'année; il attendait de Hollande de l'argent qui ne devait venir qu'en mars; il lui fallait du temps pour se défaire de ses acquisitions; bref, bien qu'on lui eût écrit de revenir au plus tôt, laissant la suite des affaires à un secrétaire, il demanda un délai jusqu'en mai, ou au moins jusqu'à Pâques. Il invoquait le bien du service; il avait dit à Leurs Majestés qu'il ne partirait pas avant que son successeur ne fût nommé; agir autrement, ne serait-ce pas leur manquer d'égards? D'ailleurs il n'y avait plus qu'un secrétaire, Dujardin, fort peu capable de traiter quoi que ce fût de son chef (1).

Fleury, qui avait encore éprouvé un refus de Brancas-Cerest, puis deux ou trois autres coup sur coup, permit, en effet, à l'ambassadeur de rester jusqu'à Pâques. Philippe V, de son côté, avait repoussé le bailli de Conflans « parce qu'il n'avait pas les talents qu'on lui supposait et parce qu'il avait appartenu à la maison d'Orléans (2) »; il réclamait un ambassadeur qui eût du jugement et de la bonne volonté. Fleury lui proposa un évêque, voire l'archevêque d'Embrun, si ce choix pouvait lui être agréable (3). Enfin l'on se mit d'accord sur le nom du comte de La Marck (4). Mais ces pourparlers avaient pris du temps. La Marck lui-même ne pouvait partir du jour au lendemain; Leurs Majestés Catholiques pressaient pour qu'on les débarrassât de Vaulgrenant (5); le gouvernement français prit le parti de confier l'intérim de l'ambassade à Claude Champeaux qui était sur place, chargé des affaires

(1) A. É. *Esp.*, t. 447. Vaulgrenant à Fleury, 20 et 27 janvier 1738; Simancas, *Est.*, l. 4388. La Mina à La Quadra, 20 janvier 1738.

(2) Et comme tel, dit La Quadra, « nunca puede ser grato á S. M. ». Alcala, *Est.*, l. 4084. La Quadra à la Mina, 24 février 1738.

(3) A. É. *Esp.*, t. 447, f° 171. Fleury au roi d'Espagne, 21 mars 1738.

(4) A. É. *Esp.*, t. 447, f° 265. Vaulgrenant à Amelot, 7 avril 1738.

(5) Alcala, *Est.*, l. 4084. La Quadra à La Mina, 2 mars 1738.

commerciales (1). Nulle désignation ne pouvait être plus malheureuse; on en eut bientôt la preuve; elle déplut fort à Leurs Majestés Catholiques et Vaulgrenant annonça d'avance au secrétaire d'État Amelot les inconvénients auxquels allaient exposer l'intempérance de langue et de plume du chargé d'affaires, ainsi que les sottises que lui ferait faire l'enivrement de se sentir le chef, même pour un temps assez court (2).

II

Le marquis de La Mina avait fait opposition au choix de Champeaux, mais il n'avait pas dit pourquoi au Cardinal qui avait passé outre aux prétextes invoqués (3). Les vrais motifs étaient en effet de l'ordre le plus délicat. Champeaux était un intrigant passé maître qui avait su découvrir d'étranges secrets et se rendre par là même redoutable à nombre de gens, voire à la Reine en personne.

Philippe V, par une pragmatique, avait défendu l'usage de certaines étoffes de luxe fabriquées en France, particulièrement des soies brochées d'or et d'argent. Le commerce lyonnais souffrant beaucoup de cette prohibition, un certain Cornet, Lyonnais de naissance, mais établi en Espagne, où il avait tenté diverses entreprises industrielles et commerciales, s'était fait fort d'obtenir le retrait d'une mesure si préjudiciable aux intérêts de son pays. Le prévôt des marchands de Lyon, Perrichon, après avoir écouté les propositions de Cornet, les avait trouvées si étonnantes qu'il avait cru devoir en renvoyer l'auteur au cardinal de Fleury : Cornet affirmait, en effet, qu'on lui avait promis la révocation de la pragmatique, moyennant une somme d'un million ainsi distribuée : quatre cent mille livres à la Reine, deux cent mille au marquis Scotti, deux cent mille au secrétaire des finances Torrenueva, cent mille à la

(1) A. É. *Esp.*, t. 447, f° 171. Amelot à Champeaux, 18 mars 1738
(2) *Ibid.*, f°s 228 et 265. Vaulgrenant à Amelot, 31 mars 1738.
(3) Simancas, *Est.*, l. 4388. La Mina à La Quadra, 14 avril 1738.

nourrice et cinquante mille aux secrétaires de la junte de commerce; le négociateur se réservait modestement à lui-même cinquante mille livres. Qu'avait répondu Fleury à de pareilles offres? On ne le sait. Toujours est-il qu'il prétendit les avoir rejetées. Néanmoins un député du commerce, nommé Salerne, en eut connaissance et les transmit, avec une lettre de Cornet, au comte de Maurepas. Celui-ci n'osa rien prendre sur lui, en référa à Amelot qui, à son tour, envoya au comte de Vaulgrenant la lettre de Cornet et le chargea d'éclaircir cette mystérieuse affaire; Vaulgrenant répondit, au bout de peu de jours, qu'elle lui paraissait forgée de toutes pièces (1).

C'était peut-être s'avancer beaucoup, car peu de temps après, on apprenait avec étonnement, d'abord que la pragmatique était levée; puis que Cornet, qui n'avait pas reçu l'argent espéré, se fâchait et jurait de se venger; de fait, il rédigeait des circulaires pour ameuter tous les fabricants de soie des villes d'Espagne, ainsi que leurs ouvriers, et faire rétablir la pragmatique; se croyant sûr du succès, il cherchait déjà à faire venir de Lyon des ouvriers habiles qui installassent avec lui dans la péninsule des manufactures d'étoffes et de galons d'or et d'argent (2).

Champeaux n'avait pas tardé à avoir vent de toute cette affaire; il avait fait venir Cornet chez lui; et Cornet lui avait montré une lettre originale du prévôt des marchands, Perrichon, qui l'autorisait, au nom du cardinal de Fleury, à promettre de la part du Roi les sommes dont il avait été question; il avait fait voir ensuite les circulaires déjà toutes prêtes à adresser aux fabricants espagnols ainsi que la minute de la représentation qui devait être présentée au roi d'Espagne, et qu'avaient révisée Torrenueva et Scotti, outrés, disait-il, d'un manque de parole qui les avait frustrés d'une somme importante.

(1) A. É. *Esp.*, t. 443. Salerne, député du commerce, à Monseigneur (?), 20 octobre 1737; Amelot à Vaulgrenant, 26 novembre; Vaulgrenant à Amelot, 9 décembre 1737; Alcala, *Est.*, l. 2961. Fleury au nonce Valenti, 17 février 1738.

(2) Alcala, *Est.*, l. 2964. Champeaux à Maurepas, 22 janvier 1738; A. É. *Esp.*, t. 447, f° 70. Vaulgrenant à Amelot, 27 janvier 1738.

Comme il apportait des preuves au moins apparentes de ses assertions, Champeaux l'avait prié d'attendre avant de rien faire qu'il eût lui-même écrit en France et reçu des instructions, Cornet y avait consenti, ajoutant même que, si on tenait les engagements pris, non seulement la pragmatique relative aux soies brochées demeurerait suspendue, mais qu'il travaillerait aussi à faire supprimer la pragmatique qui défendait aux Indiens l'usage des bas, ce nouveau débouché devant être très utile aux fabricants français (1).

Quelques jours après cet entretien, Champeaux écrivait à Maurepas : « Plus on approfondit cette affaire, plus elle paraît mériter attention. » Il lui semblait qu'une fois l'affaire terminée, il faudrait chercher à attirer Cornet en France et prendre des mesures pour qu'il n'en sortit plus, en lui donnant par exemple un emploi : « C'est, disait-il, un homme extrêmement dangereux; il est très vif et très entreprenant; il a assez de connaissance des arts et du commerce; très capable d'imaginer des projets; assez intrigant et assez actif pour en exécuter de très difficiles; et je le soupçonne d'une conscience assez peu délicate pour imaginer et tâcher d'exécuter les idées les plus pernicieuses au royaume s'il y trouve son intérêt (1).

Très embarrassé pour savoir la vérité, Fleury en écrivit confidentiellement au nonce Valenti; si les engagements avaient été réellement pris, il paierait, disait-il, quoiqu'il n'eût rien promis (2).

Après longues réflexions, le nonce finit par porter la lettre à La Quadra; celui-ci la montra au Roi qui la fit remettre au cardinal de Molina, gouverneur du Conseil de Castille, avec ordre d'arrêter Cornet et de procéder à une enquête sur ses relations avec Torrenueva.

Le 8 mars, Cornet était dans une étroite prison, souvent interrogé, et par des magistrats différents qui ne devaient faire leur rapport qu'à La Quadra seul.

(1) Alcala, *Est.*, l. 2961. Champeaux à Maurepas, 20 janvier 1738.
(2) *Ibid.*, Fleury au nonce Valenti, 17 février 1738.

Ce régime dura jusqu'au commencement de juin. Alors Cornet tomba malade dans son cachot; le cardinal de Molina, le voyant en danger de mort, et croyant ou affectant de croire à l'innocence de tous, demanda sa mise en liberté et son renvoi en France dès qu'il serait guéri, « comme d'un homme capable de susciter des troubles ». Le Roi y consentit; on déclara que Cornet avait avoué « n'avoir donné ces noms que pour obtenir plus sûrement de l'argent du gouvernement français ». En même temps, une enquête faite à Lyon constatait officiellement que Cornet était « un drôle (1) ».

Ainsi finit une affaire passablement scabreuse que Champeaux n'avait pas contribué à étouffer au berceau; ce n'était là que le premier de ses exploits en ce genre.

A partir du mois de janvier 1738, il entamait avec le comte de Maurepas une correspondance secrète, tissue des pires diffamations; le Roi y était représenté comme absolument fou, la Reine comme la plus méchante, la plus cupide, la plus malhonnête des femmes. Les détails les plus intimes de la vie privée des souverains étaient passés au crible de la malignité du chargé d'affaires français; les anecdotes les plus odieuses se trouvaient mises en circulation. Or La Quadra avait la clé du chiffre de Champeaux (2). Toutes les dépêches qu'envoyait ce personnage étaient lues et copiées. Elles indignaient le secrétaire d'État et l'ambassadeur d'Espagne à Paris qui les qualifiaient de « sacrilèges »; ils les croyaient inspirées et documentées par les étrangers qui fourmillaient à la cour d'Espagne, en particulier par les serviteurs français de Philippe V (3). Ils y voyaient en outre que Champeaux poussait le gouvernement français à user de menaces à l'égard de l'Espagne pour la forcer à céder sur les questions commerciales qui prenaient une importance chaque jour plus grande. Bref tout ce qui pouvait

(1) A. É. *Esp.*, t. 447, f° 186. Vaulgrenant à Amelot, 10 mars 1738, et Alcala, *Est.*, l. 2961, note accompagnant la lettre du cardinal de Fleury.

(2) Alcala, *Est.*, l. 4154. La Quadra à La Mina, 3 février 1738; il lui envoie la copie de trois lettres parfaitement odieuses de Champeaux, datées des 20 et 27 février 1738.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4134. La Mina à La Quadra, 16 février 1738.

humilier et blesser un gouvernement se trouvait réuni dans ces dépêches; et c'était leur auteur que Fleury et Amelot avaient eu l'idée d'accréditer auprès de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse (1)!

A peine en charge, il sembla qu'il prît à tâche de justifier les appréhensions que sa nomination avait fait naître. En deux jours, il avait déjà noué des relations avec une infinité de personnes, de toutes sortes d'étages; il prétendait avoir recueilli des renseignements d'importance et découvert une partie des projets de Leurs Majestés Catholiques; il cherchait à se mêler de tout, écrivant à Amelot « qu'il y aurait inconvénient à ce que lui Champeaux se bornât à suivre les affaires commencées et à se renseigner, qu'il fallait prendre plus de part aux résolutions de l'Espagne pour ne pas l'abandonner à sa mauvaise conduite ». Jouant tout à fait à l'ambassadeur, il réclamait un logement à Aranjuez (2).

Or Vaulgrenant avait averti Amelot « qu'il n'avait pu ni lui assurer ce logement, ni même le présenter à Leurs Majestés Catholiques, attendu qu'Elles n'auraient pas voulu en entendre parler (3) ».

Inquiet, Amelot s'empressa d'écrire à Champeaux d'avoir à se conformer très strictement aux instructions que lui avait données Vaulgrenant, de n'entamer aucune affaire, et de garder un silence complet sur celles d'Angleterre qui devenaient tout à fait sérieuses; très sagement, il lui disait qu'il était impossible qu'en si peu de jours il fût réellement au fait, et, tout en le félicitant de ses liaisons utiles, il lui conseillait de les ménager de façon à ne pas se rendre suspect de trop de curiosité (4).

Des avertissements, Champeaux n'avait cure; il poursuit

(1) Alcala, *Est.*, l. 4134. La Mina à La Quadra, 16 février 1738; l. 4084. La Quadra à La Mina, 13 mars 1738, avec copie des lettres de Champeaux des 27 janvier, 3, 17, 24 février et 3 mars, qui sont en effet de la dernière violence; l. 4133. La Mina à La Quadra, 29 mars 1738.

(2) A. É. *Esp.*, t. 447, f^os^ 267 et 309. Champeaux à Amelot, 7 et 19 avril 1738.

(3) *Ibid.*, f° 298. Vaulgrenant à Amelot, 14 avril 1738.

(4) *Ibid.*, f^os^ 272 et 323. Amelot à Champeaux, 22 et 29 avril, 6 mai 1738.

ses conversations avec des personnes « bien intentionnées ». Il déclare que pour amener le rapprochement des deux puissances il faut travailler habilement le ministère de Naples, afin qu'il écrive en Espagne, sans se rendre suspect, que le seul moyen pour le roi des Deux-Siciles d'être tranquille dans ses États est une intime union avec la France (1). Il continue ses investigations sur l'intérieur de la famille royale et les membres du gouvernement; le 25 juillet, il en consigne les résultats dans un mémoire qu'il expédie à Versailles (2).

Mais voici que, le lendemain de ce jour, il s'éveille, comme il dit, « avec un crime de lèse-majesté sur le corps ». Son indiscrétion et son imprudence l'ont enfin perdu.

Il a fait passer au prince des Asturies, par don Carlos de Arizaga, « un écrit anonyme, séditieux, injurieux au Roi, à la Reine, au ministère, contenant des choses exécrables », mande La Quadra à La Mina (3). En effet, on y lit qu'en vertu de son abdication Philippe V n'a plus le droit de régner, qu'il n'a pas eu davantage celui d'abandonner Naples à don Carlos, que le trône appartient à Ferdinand et que lui seul doit être maître en Espagne et dans les Deux-Siciles.

Le Prince a sur-le-champ porté le libelle au roi son père, et lui a renouvelé les protestations de son amour, de sa fidélité, de sa soumission, ainsi qu'à la Reine (4).

La Quadra a fait venir Champeaux et lui « a parlé avec la sévérité d'un conseiller d'État de Philippe II ». Philippe, justement indigné, n'a été arrêté dans le châtiment qu'il voulait infliger au chargé d'affaires que par la considération du roi son neveu. Mais il compte sur Louis XV pour punir une faute aussi énorme et demande que Champeaux reçoive l'ordre de sortir immédiatement d'Espagne (5).

(1) A. É. *Esp.*, t. 448, f° 56. Champeaux à Amelot, 17 mai 1738.
(2) *Ibid.*, f° 305. Champeaux à Amelot, 25 juillet 1738.
(3) Alcala, *Est.*, l. 4084. La Quadra à La Mina, 4 août 1738.
(4) On voit par une instruction particulière remise au comte de La Marck qu'il n'est pas sûr que le prince des Asturies n'ait pas, malgré les assertions officielles, gardé le mémoire quelques jours par devers lui.
(5) Alcala, *Est.*, l. 4084. La Quadra à La Mina, 4 août 1738.

Champeaux, de son côté, envoie deux relations de l'événement, l'une qu'il s'efforce de rendre plaisante et qu'il adresse à du Theil, l'autre sérieuse, destinée à Amelot et au Cardinal (1). Il prétend n'avoir agi que pour instruire le Prince du tort qu'on lui faisait, pour qu'il s'en ouvrit à Leurs Majestés Catholiques; il apporte les mêmes explications à La Quadra, mais ne les fait pas agréer.

La nouvelle arrive à Paris; l'ambassadeur d'Espagne, pour qui l'action de Champeaux n'est rien de moins « qu'un attentat diabolique », court chez Fleury et le trouve en tête-à-tête avec Amelot. Les deux ministres, très étonnés, demandent le temps de lire les dépêches chiffrées qu'ils ont reçues, eux aussi. La Mina revient au bout de quelques heures : « Champeaux a fait *une sottise*, » dit le Cardinal, en présentant les circonstances atténuantes que le chargé d'affaires a fait valoir. Il sera rappelé sans le moindre délai; M. des Varennes, consul à Alicante, établi depuis longtemps en Espagne, marié à une Espagnole, homme de prudence et de talent, sera chargé des affaires jusqu'à l'arrivée du comte de La Marck dont on va hâter le départ. La Mina se déclare satisfait et dit qu'en pareil cas, « la sottise d'un particulier ne peut tirer à conséquence (2) ».

En réponse à ses plaisanteries et à ses explications, Champeaux reçoit une lettre d'Amelot où il lui est brutalement déclaré « qu'il n'aurait pas pu prendre de plus mauvais parti, que sa justification ne serait certainement pas reçue du roi d'Espagne, que le Roi a promis de le rappeler et que le parti en est pris sans réplique (3) ».

Le vieux Bannières, qui est le courrier de confiance, part pour Alicante, y arrive le 23 août; des Varennes en sort le 26 et annonce son arrivée à Ségovie pour le 4 ou le 5 septembre; Champeaux ne le verra que le temps de lui remettre les papiers et les chiffres (4).

(1) A. É. *Esp.*, t. 448, f° 386 et 393. Champeaux à du Theil et à Amelot, 1er août 1738.
(2) Alcala, *Est.*, t. 4111. La Mina à La Quadra, 11 août 1738.
(3) A. É. *Esp.*, t. 448. Amelot à Champeaux, 11 août 1738.
(4) *Ibid.*, f° 448. Champeaux à Amelot, 29 août 1738.

On était si indisposé contre Champeaux que, si on eût appris qu'il dût joindre le comte de La Marck sur sa route, c'en eût été assez pour qu'on se défiât de cet ambassadeur. Quant à des Varennes, il allait se trouver plus qu'embarrassé; la Reine lui avait fait parvenir des avertissements mêlés de menaces, s'il voulait se mêler d'autre chose que de suivre les affaires dont il était chargé; toutes ses lettres étaient déchiffrées et lues; personne n'osait paraître avoir des liaisons avec lui; on ne lui parlait guère; il se demandait comment obtenir le moindre renseignement (1). En vérité, il était temps que le comte de La Marck arrivât.

III

Ce n'était pas seulement sur les Français résidant en Espagne que s'étaient portés les soupçons une fois éveillés du ministère espagnol. Les quelques Espagnols réfugiés à Paris, les Platania, les Carracciolo, les Macanaz, les Cavanillas, avaient encore attiré son attention. La Mina avait reçu l'ordre de les surveiller de plus près et même de réclamer, s'il croyait pouvoir l'obtenir, leur expulsion. Mais, à la façon dont avaient été accueillies sur ce point les nombreuses démarches de Barrenechea, l'ambassadeur d'Espagne estimait tout à fait superflu de s'exposer à un nouveau refus. Au demeurant, aucun de ces malheureux exilés ne lui paraissait dangereux. Les deux premiers végétaient si misérables qu'il n'était pas possible que qui que ce fût se servît d'eux; Macanaz s'enfermait dans la retraite et le Cardinal affirmait sur l'honneur ne l'avoir pas vu depuis six ans; Cavanillas ne cessait guère d'être malade et n'avait aucunes relations de conséquence. Pourquoi se préoccuper de ce qu'ils faisaient? La Quadra pourtant maintint son dire et garda ses défiances à leur égard (2).

(1) A. É. *Esp.*, t. 449, f° 187. Des Varennes à Amelot, 13 octobre 1738.

(2) Alcala, *Est.*, l. l. 4158 et 4085. La Quadra à la Mina, 2 septembre, et La Mina à La Quadra, 16 septembre 1737.

Aux intrigues des agents français à Madrid aurait-on pu, comme naguère au temps de Chauvelin, opposer celles des représentants de Philippe V contre le premier ministre de Louis XV? Non; depuis qu'Amelot était aux affaires étrangères, il y avait plus d'unité dans la direction politique, et le pouvoir du Cardinal n'était guère contesté; en vain cherchait-on les indices d'un affaiblissement de son crédit sur l'esprit du Roi (1), il fallait bien vite reconnaître que Louis XV ne pensait et ne se décidait toujours que par son vieux précepteur. L'ambassadeur d'Espagne se bornait donc à noter, d'un trait méchant, le déclin progressif de sa santé et de ses facultés; à chaque accident, il annonçait sa fin prochaine; et, lorsqu'il le voyait se remettre encore une fois, ce n'étaient là, disait-il, « que les dernières lueurs d'une lampe qui s'éteint; et il n'y avait plus guère à compter avec lui (1) ».

Cependant il était obligé de reconnaître qu'après la mort de « l'unique arbitre » la cour de France risquait de devenir « une Babel », puisqu'on n'entrevoyait aucun successeur capable de tenir sa place (2).

Vers la fin de mars 1738, une visite faite à Fleury malade par le duc de Bourbon, en compagnie du Roi, donna beaucoup à penser. Les imaginations se mirent en branle et La Mina crut devoir faire sa cour à l'astre renaissant. Le duc de Bourbon d'ailleurs, plus animé que jamais contre la maison d'Orléans, très décidé à lui barrer l'accès du trône, si le seul héritier mâle de Louis XV venait à disparaître, était justement considéré comme l'âme du parti espagnol à Paris. Or ce parti, s'il faut en croire le témoignage du marquis d'Argenson, était beaucoup plus fort qu'on ne l'eût supposé à première vue et s'agitait presque autant qu'à l'époque de la Régence (3). Il était naturel

(1) Alcala, *Est.*, l. 4085. La Mina à La Quadra, 8 septembre 1737.

(2) *Ibid.*, La Mina à La Quadra, 27 janvier 1738; l. 4084, plusieurs lettres de février et mars; 4 août 1738.

(3) *Ibid.*, La Mina à La Quadra, 27 janvier 1738.

(4) *Mémoires d'Argenson*, t. Ier (année 1738), p. 317 : « M. le Duc ne se soucie pas d'approcher le trône d'un grand degré plus près de lui : si le Dauphin mourait, il appellerait

que l'ambassadeur d'Espagne cultivât le plus fidèle partisan de son maître; il n'y manquait pas et nous le voyons admis dans l'intimité de Chantilly (1).

Philippe V aurait aimé à se faire des partisans dans l'administration française par des grâces obtenues sur sa recommandation. Il n'osait pourtant recourir à ce moyen que rarement et quand il s'agissait de personnes auxquelles il avait réellement le droit de s'intéresser; ainsi agit-il avec énergie en faveur d'un certain Latour, beau-frère de son valet de chambre Lacombe; les oppositions qu'il rencontra près de Fleury et surtout d'Orry, le contrôleur général, fils de celui qui l'avait servi au début de son règne, lui causèrent un vif mécontentement, bien que la faveur demandée — une ferme générale — eût été finalement accordée (2). Aux places si parcimonieusement octroyées en France à ceux qu'il patronnait, Philippe V opposait tant de grandesses, de décorations, de titres, de fonctions importantes, capitaineries générales, intendances, grades supérieurs, octroyés par lui, en Espagne même, à des Français (3). Il eût voulu plus de réciprocité de la part de son neveu; et il avait peine à comprendre les plaintes qu'on lui faisait parfois de la façon dont les Français étaient traités dans son royaume (4).

Laissé à lui-même, libre d'agir, Philippe V eût assurément favorisé de toutes manières la compénétration des deux États. C'est avec cet esprit, par exemple, qu'il aborda, en 1737, la négociation d'un traité d'extradition (5).

de toutes ses forces la branche d'Espagne pourvu que celle d'Orléans ne régnât pas.» P. 332 : « L'Espagne a en France un parti plus fort qu'on ne croit; le fait si malheureux pour la France que le Roi n'a qu'un héritier donne lieu à bien des fondements de liaisons. » P. 336 : « Les prétentions de la branche d'Espagne ont leur cours plus que jamais et comme dans l'enfance du Roi. » D'Argenson propose une sorte d'adoption des ducs d'Orléans et de Chartres comme frères cadets du Dauphin.

(1) Sur ces relations de La Mina et du duc de Bourbon, deux lettres de La Mina à La Quadra, 31 mars et 26 avril 1738 (Alcala, *Est.*, l. 4133).

(2) Alcala, *Est.*, l. 4133. La Mina à La Quadra, 12 mars et 15 avril 1738.

(3) *Ibid.*, l. l. 4134 et 4133. La Mina et la Quadra, 16 février et 13 mars 1738.

(4) *Ibid.*, l. 4134. La Mina à La Quadra, 16 février 1738 : « Dijome (el Cardenal) que los Españoles se amaban en Francia, y bien conozi la alegoria de que los Franzeses se aborrezen en España, etc. »

(5) A. É. *France*, t. 474. Vaulgrenant à Amelot, 6 avril 1737, et Amelot à Vaulgrenant, 16 avril 1737. Le ministère espagnol paraissait disposé, sauf le droit d'asile des églises, à

Sa confiance allait naturellement à ce qui venait de France et il cherchait toujours à imiter ce qui s'y faisait. Même dans cette période où les relations des deux couronnes étaient singulièrement refroidies par l'effet des négociations de Vienne, il se faisait envoyer le règlement de nos Académies et de nos grands établissements, comme l'Hôtel des Invalides, pour les adapter à l'Espagne; il réclamait un chirurgien français, afin de lui donner la place de Legendre très malade; et c'était encore à des jardiniers et à des fontainiers français qu'il confiait les grands travaux d'Aranjuez et de la Granja. La France donnait volontiers ce qui pouvait accroître son influence au dehors : mais elle ne sacrifiait, quant à elle, rien de ses droits, ni de son esprit.

IV

Quelle que fût l'irritation justifiée de Philippe V contre les représentants du roi son neveu, depuis la fin de 1737, il avait bien fallu pourtant traiter avec eux des affaires générales qui ne souffraient pas d'interruption.

La grosse question qui s'était posée, pendant toute l'année 1738, était, on le verra bientôt, celle des rapports devenus tout à fait hostiles de l'Espagne et de l'Angleterre.

Toutefois, si cette affaire eût été seule, il semble que le gouvernement espagnol eût cherché à la résoudre sans la France et à laisser cette puissance s'arranger avec l'Autriche comme elle l'eût entendu. Mais la résistance victorieuse des Turcs aux troupes impériales avait rallumé les espérances d'Élisabeth Farnèse sur l'Italie; elle espérait saisir une occasion prochaine d'y établir don Philippe, son second fils, et pour cela elle avait besoin de la France. Aussi, la vit-on, pendant les mois d'avril et de mai, courtiser, malgré tous les déboires qu'elle en éprouvait, le gouvernement de Louis XV (1). A la fin de mai, Champeaux

concéder l'extradition pour tous crimes et délits. Le gouvernement français ne la veut que pour les grands crimes.

(1) A. É. *Esp.*, t. 447, f° 324; t. 448, f°s 68, 95, 100, 119. Champeaux à Amelot, 25 avril, 19, 24, 28, 31 mai 1738.

étant allé faire visite au duc de Montemar, celui-ci lui dit à brûle-pourpoint qu'il avait parlé à Leurs Majestés de la nécessité d'un rapprochement étroit avec la France; que l'Espagne était forte, et beaucoup plus qu'on ne le croyait, que la situation de la maison d'Autriche permettait de grands projets (1). Vues chimériques, analogues à celles de la Reine, pensait et écrivait Champeaux; car il était sûr que le secrétaire d'État de la guerre, bien que peu en faveur, n'avait rien dit, en cette circonstance, sans l'agrément de Leurs Majestés.

Mais quand Élisabeth Farnèse reconnut que Fleury, loin de chercher à profiter de la guerre d'Orient pour accabler Charles VI, ne songeait qu'à interposer ses bons offices entre les Turcs et les Impériaux et à leur faire conclure la paix sous sa médiation, elle se tourna de nouveau contre la France et revint à ses vieilles colères : elle se laissa persuader que le dessein principal du gouvernement français, en agissant comme il le faisait sur le Danube, était de traverser ses vues, à elle, en Italie, et elle lui en voulut mal de mort (2). Dès lors, on ne put douter qu'elle ne ferait rien pour faciliter la signature définitive du traité de Vienne et qu'elle retarderait encore l'adhésion qu'on lui demandait.

Elle était d'autant moins disposée à céder sur la question des allodiaux de Toscane que le marquis de La Mina lui montrait quel intérêt la France avait à la résoudre contre elle : François de Lorraine, en effet, réclamait en Lorraine ce qu'Élisabeth Farnèse demandait en Toscane : une même solution s'imposait dans les deux cas; les allodiaux suivaient la destination des États (3).

Au sujet de Parme et de Plaisance également, la reine d'Espagne se heurta ou crut se heurter à la mauvaise volonté du cardinal de Fleury. Dans les derniers jours du mois d'août, Carpintero, secrétaire de l'ambassade d'Espagne, avait décou-

(1) A. É. *Esp.*, t. 448, f° 100. Champeaux à Amelot, 25 mai 1738.
(2) *Ibid.*, t. 448. Champeaux à Amelot, lettres de juin 1738, celles surtout de la *fin du mois*.
(3) Alcala, *Est.*, t. 4133. La Mina à La Quadra, 16 juin 1738.

vert, à Vienne, les traces d'une négociation secrète entre l'Empereur et le Pape. Charles VI, pressé d'argent, aurait vendu, moyennant deux millions de florins d'Allemagne, les deux duchés au Souverain Pontife, pour sa maison, sous le spécieux prétexte de les unir à l'Église (1). Aussitôt Philippe V se demanda s'il n'y avait pas lieu de profiter de ces velléités de l'Empereur pour tâcher de faire soi-même l'acquisition; il sollicita l'avis du roi son neveu. Celui-ci promit de faire éclaircir la chose par le marquis de Mirepoix : mais Fleury affecta de ne pas prendre la négociation au sérieux et la fit traîner jusqu'à la fin de l'année, au grand dépit de Leurs Majestés Catholiques (2).

Rien cependant ne s'opposait plus, ni de la part de la France, ni de celle de l'Autriche, à la signature du traité de paix. Il était tel en somme que l'avaient préparé les préliminaires conclus trois ans plus tôt, le 3 octobre 1735. Le roi de Sardaigne avait promis son adhésion; on ne concevait pas que l'Espagne, pour des questions secondaires, n'accordât pas la sienne et ne voulût rien changer au projet qu'elle avait proposé le 8 décembre 1737, projet que l'Empereur avait repoussé. Une dernière fois, vers le 10 novembre, Amelot pressa La Mina sur cet article : l'ambassadeur d'Espagne répondit que pas une ligne ne serait modifiée, que le roi son maître permettrait seulement que le traité fût en latin, comme langue impartiale; il ajouta que, s'il y avait quelque espérance d'amener l'Empereur à accepter la forme d'accession de S. M. C., il valait mieux différer la publication de la paix, afin qu'elle fût simultanée de la part de toutes les grandes puissances. Sinon, que la France n'attendît point l'Espagne et qu'elle signât seule. S. M. C. n'avait nul empressement à voir son accession reçue parce qu'Elle en serait d'autant plus libre de prendre le parti qu'Elle jugerait convenable (3).

(1) A. É. *Esp.*, t. 449, f° 10. Champeaux à Amelot, 10 septembre 1738; Alcala, *Est.*, l. 4084. La Quadra à La Mina, 20 septembre 1738.

(2) Alcala, *Est.*, l. 2659. Amelot à La Mina, 13, 17 octobre 1738; l. 4111. La Mina à La Quadra, 18 octobre, 28 novembre, 1er décembre 1738.

(3) A. É. *Esp.*, t. 449, f° 234. La Mina à Amelot, 10 novembre 1738.

Il n'y avait pas lieu d'insister davantage; les ordres furent envoyés à Vienne; et, le 18 novembre 1738, l'acte, qui couronnait tant de laborieuses négociations, reçut enfin les signatures qui le rendaient définitif.

Celles de l'Espagne et des Deux-Siciles y manquaient. Ces deux puissances ne devaient adhérer au traité de Vienne que le 21 avril 1739.

Ainsi s'achevait, comme elle s'était commencée, par une séparation visible et notoire, cette période des relations de la France et de l'Espagne qu'avait ouverte la signature par la France toute seule des préliminaires d'octobre 1735. Mais déjà se faisait sentir la nécessité d'un nouveau rapprochement entre les deux branches de la maison de Bourbon : les relations hostiles de l'Angleterre et de l'Espagne et la guerre qui en devait sortir allaient rendre aussi souhaitable pour l'Espagne l'amitié de la France que, lors de l'affaire de la succession de Pologne, celle de l'Espagne avait pu l'être pour la France. Déjà était arrivé à l'Escurial celui qui avait reçu mission de négocier entre les deux puissances un double traité d'alliance et de commerce : le comte Engilbert de La Marck.

Ce n'était pas toutefois, malgré les apparences, des affaires d'Angleterre, mais bien de celles d'Allemagne, et seulement au bout de plusieurs années, que devait sortir le second pacte de famille des princes régnants de la maison de Bourbon. Le premier, celui de l'Escurial, s'il n'avait pas porté tous les fruits qu'on paraissait en droit d'en espérer, n'avait pas cependant donné des résultats si méprisables, puisqu'il avait valu la Lorraine à la France et les Deux-Siciles au fils du roi d'Espagne. La chimère tant de fois poursuivie par les rois de France au cours des siècles n'était-elle pas devenue une réalité? Une même maison régnait à Naples et à Paris.

LIVRE QUATRIÈME

RAPPROCHEMENT DE LA FRANCE
ET DE L'ESPAGNE CONTRE L'ANGLETERRE. NÉGOCIATION
D'UN TRAITÉ D'ALLIANCE ET DE COMMERCE ENTRE LES
DEUX PUISSANCES.
AMBASSADE DU COMTE DE LA MARCK ; DU TRAITÉ DE VIENNE
A LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

NOVEMBRE 1738 — OCTOBRE 1740.

CHAPITRE PREMIER

État des affaires et de la cour d'Espagne, à l'arrivée du comte de La Marck. — Les relations de l'Espagne et de l'Angleterre en 1738. — Projet d'alliance entre la France et l'Espagne contre cette puissance. — Instructions du comte de La Marck.

NOVEMBRE 1738.

Pierre Engilbert de La Marck, comte de Schleiden, baron de Lunain et de Seraing, comte du Saint-Empire, le nouvel ambassadeur de Louis XV près de L. M. C. (1), était le fils de cette comtesse de La Marck, la trop intime amie du cardinal de Fürstenberg, chez qui elle « logea et régna » tant d'années. Élevé lui-même dans le palais du cardinal, « à qui il ressemblait trait pour trait », il passait dans le monde pour lui tenir d'on ne peut plus près. Né vers 1674, et d'abord destiné aux ordres, il avait, en 1697, avec la permission de Louis XIV, quitté le prieuré Saint-Arnoul de Crépy, pour commander le régiment d'infanterie de Fürstenberg ; brigadier en 1704, maréchal de camp en 1709, lieu-

(1) Nommé le 3 avril 1738 ; lettres de créance signées le 31 août ; instructions du 14 septembre.

tenant-général en 1718, il avait aussi rempli deux importantes missions diplomatiques, l'une, sans caractère public, près de l'électeur de Bavière, en 1711 et 1712, et l'autre près du roi de Suède, en qualité de ministre de France, de 1717 à 1719. Chevalier de Saint-Lazare en 1716, il avait été compris dans la promotion des chevaliers du Saint-Esprit du 3 juin 1724; depuis 1717, il était gouverneur de Landrecies. Il avait épousé la fille aînée du duc de Rohan et l'avait vue mourir après six ans de mariage (1).

« L'emploi pour lequel le Roi choisit aujourd'hui le sieur comte de La Marck est le plus considérable et le plus important qu'il pût confier à aucun de ses sujets. S. M. s'y est déterminée par la connaissance qu'elle a de son zèle pour son service, de ses talents et de son expérience, et elle a eu la satisfaction d'apprendre que son choix avait été également agréable à Leurs Majestés Catholiques et à toute la nation espagnole (2). »

Ainsi débutait l'instruction remise par Amelot au nouvel ambassadeur. Le comte de la Marck en effet, sans être un homme supérieur, n'était point ordinaire; esprit mûr et solide, de sens rassis, calme et pondéré, pas trop opiniâtre pour un Allemand, disait de lui La Mina; accusé avec raison (3) d'avoir jadis conseillé au duc de Bourbon de marier Louis XV à l'une de ses sœurs, imputation grave auprès du père de l'Infante, il s'était assez habilement justifié. Malheureusement pour lui, il avait un fils qui, pour citer encore La Mina, « n'était point un Sénèque », et causait volontiers, surtout après boire; invité par l'ambassadeur d'Espagne, il avait laissé échapper devant lui que son père ne serait pas fâché de rapporter de Madrid la Grandesse ou la Toison d'or; bonne indication dont on pouvait tirer profit (4).

(1) *Recueil des Instructions* etc., t. XII *bis*, p. 180; notice sur le comte de La Marck et Saint-Simon, éd. Boislisle, t. VII, pp. 93-96, 108-109, 112-114.

(2) *Recueil des Instructions* etc., t. XII *bis*, p. 195.

(3) Voir tome III, p. 146.

(4) Alcala, *Est.*, L. 4133. La Mina à La Quadra, 26 avril, 26 mai et 23 juin 1738. Dans la lettre du 26 avril, il dit : « Es *hombre maduro* de mas de 60 años; tardo, pero solido en sus discursos,..... y creo que no tendra la dureza de Aleman para defender sus opiniones. »

La Mina aurait pu ajouter que le comte de La Marck n'était pas riche, ce qui ne l'empêchait pas de dépenser beaucoup, mais l'autorisait à crier souvent misère.

Tel était l'homme que Louis XV envoyait au roi son oncle au moment où des circonstances récentes permettaient d'entrevoir la restauration d'une alliance qu'avait à peu près ruinée la signature des préliminaires de Vienne. Dans quel état, dans quelles dispositions, allait-il trouver la cour près de laquelle il était accrédité? Les nombreuses et minutieuses relations de Champeaux, contrôlées et remises au point, avaient permis au Secrétaire d'État de le lui marquer d'avance assez exactement.

I

Philippe V était plus maître de lui et de ses facultés qu'en d'autres temps; sa santé était vraiment bonne. Du passé, il ne lui restait guère qu'une tendance à la mélancolie, qui se manifestait par des crises maintenant assez courtes, et une sorte de tic, un hoquet, souvent suivi de sourds gémissements, qu'on entendait dans tout l'appartement, mais auquel le prince ne se laissait aller que lorsqu'il était seul. S'il n'eût été comme séquestré par la Reine, il eût aimé la conversation; toujours aussi attaché à la France, il ne faisait cependant presque rien pour elle, parce qu'on lui persuadait qu'elle cherchait à dominer chez lui et qu'il était très jaloux de son autorité.

La Reine n'était ni moins absolue qu'au temps de sa jeunesse, ni moins entière, ni moins ferme dans ses déterminations, toujours dictées par la passion; aimable et séduisante quand rien ne l'inquiétait, d'une violence insupportable en face de la moindre contradiction; persuadée que la France ne devait rien refuser à ses enfants et ne pouvait se proposer d'objet plus intéressant que d'agrandir don Carlos en Italie, et d'établir don Philippe et don Louis; dissimulée, jalouse, soupçonneuse, curieuse, ajoutant foi à tous les rapports; point méchante cepen-

dant, souvent même bonne et compatissante; lui faire croire qu'on dépendait d'elle en tout était l'unique moyen d'être bien avec elle.

Le prince des Asturies avait l'esprit juste, mais borné; adoré des Espagnols, il paraissait aimer sincèrement la France; son système favori était, disait-on, celui d'une union perpétuelle de forces et d'intérêts entre la France, l'Espagne, le Portugal, la Sardaigne, Naples et la Bavière; il souhaitait par-dessus tout le mariage de sa sœur préférée, Marie-Thérèse, avec le Dauphin. Le meilleur fils du monde, bien entouré d'ailleurs, il acceptait, sans se plaindre, la demi-disgrâce où il vivait.

Sa femme était digne de lui par les qualités du cœur, et d'une intelligence plus ouverte. Elle paraissait attachée à la maison de Bourbon. Comme son mari, elle se tenait sur une extrême réserve, se sachant entourée d'espions par la Reine.

L'Infant don Philippe, ayant eu le malheur de perdre, à l'âge de dix ans, un sous-gouverneur qui était, de l'aveu général, homme de grand mérite, s'était trouvé trop complètement livré à lui-même. Mais sa nature était excellente; il était doux, poli, affable, appliqué; il aimait la lecture et l'étude, celle des mathématiques et des langues surtout; il savait convenablement l'espagnol, le latin, le français, l'italien et l'anglais. Sa figure charmante, sa physionomie intéressante, son humeur toujours égale et gaie, lui attiraient tous les suffrages. Peut-être aimait-il avec excès la parure et accordait-il trop de crédit aux subalternes qui l'entouraient et abusaient quelquefois de sa familiarité. Il était le fils préféré du Roi. Il avait le cœur français.

L'Infant don Louis paraissait fin, spirituel, judicieux, assez malin, de caractère un peu difficile et médiocrement élevé par le marquis Scotti.

L'Infante Marie-Thérèse était réellement ornée des qualités que l'on avait dépeintes à la cour de France, lorsqu'il avait été question de son mariage avec le Dauphin.

Sa sœur Marie-Antoinette ne la valait point; par sa nature,

elle ressemblait à la reine sa mère; et, par l'éducation, elle subissait la fâcheuse influence de Mme de Nièves.

La maison du Roi était composée de personnages pour la plupart insignifiants au point de vue politique : tels le grand-aumônier, patriarche des Indes; le Père Clarke, confesseur; le duc de Frias, sommelier de corps, qui ne paraissait jamais à la cour. Le comte de Santisteban, grand écuyer, bien connu en France, était un personnage de plus haute envergure; et de même le premier écuyer, le marquis de Saint-Jean, qui connaissait à fond le génie de ses maîtres et savait à merveille manier la Reine; le grand-maître, duc de la Mirandole, homme de bien, doux et instruit, attirait aussi l'attention. Les trois capitaines des gardes du corps et le commandant des hallebardiers, le marquis de Bedmar, le duc de Bournonville, le duc d'Atri et le prince de Masserano, quoique très bien avec leur maître, ne jouissaient d'aucun crédit. Les cinq Français de la maison de Philippe V, à savoir Le Gendre, secrétaire du cabinet, et les quatre valets de chambre La Combe, Toussaint, Arnaud et Brière, étaient de braves gens, dévoués à leur patrie; La Combe s'observait beaucoup, mais donnait cependant quelques nouvelles de l'intérieur du palais; Toussaint se tenait encore davantage sur ses gardes; on ne pouvait le faire parler qu'en n'ayant pas l'air de le vouloir; Arnaud était un très jeune homme admis dans l'intérieur le plus intime; Brière demeurait bien intentionné, mais on ne pouvait se fier à tout ce qu'il disait.

Dans la maison de la Reine, le confesseur était le vieil et infirme évêque de Ségovie, à qui ne demeurait pas l'ombre d'influence. Le grand-écuyer, le comte de Montijo, tout au contraire, était un politique d'importance; tête chaude, fort content de lui, « jugeant de ses talents par l'excessive incapacité de la plupart des hommes de sa sphère », peu bienveillant pour la France, quoique moins mal disposé qu'autrefois.

Parmi les dames, la camarera-mayor, la marquise de Torrecusa, était assurément une femme de mérite, aimée et respectée de tous, mais elle se confinait dans l'exercice de sa charge;

depuis la mort de la duchesse de Popoli, la seule des *Dames du Palais* qui fût tenue en considération était la marquise de Crèvecœur. Doña Laura, la nourrice, elle-même, ne comptait plus beaucoup; cependant on faisait plaisir à la Reine en lui marquant quelque attention; la duchesse de San-Blas, sa fille, était d'un fort bon caractère et assez française. Trois personnes seulement gardaient un très grand crédit sur l'esprit de la Reine; la marquise de Nièvès, le marquis Scotti et le docteur Cervi; tous trois étaient également dénués de sens politique.

Les ducs de Candie, de Béjar et d'Albuquerque, les marquis de Montealegre, de los Balbases et d'Arizaga qui constituaient la maison du prince des Asturies, se tenaient, comme leur maître, à l'écart de tout, à l'exception d'Arizaga qui, on l'a dit à maintes reprises, servait d'intermédiaire entre le prince et l'ambassadeur de France. Enfin, parmi les dames de la princesse des Asturies, la marquise d'Aytone, camarera-mayor, n'avait que peu d'usage et point d'influence; la duchesse de Solferino avait toute la confiance de sa maîtresse.

Quant aux partis, le gouvernement français n'en distinguait que deux à la cour d'Espagne : celui des « Espagnols naturels », pour la plupart anciens grands d'Espagne, sans participation aux affaires, aux bienfaits et à l'affection de la Reine, attendant avec impatience un changement d'esprit et de personnes dans le gouvernement; et celui des « favoris » dont l'unique politique était de se conformer à la façon momentanée de penser de la reine Élisabeth.

Dans le ministère, Navarrais et Biscayens l'emportaient, à rendre jaloux le reste de la monarchie; les quatre secrétaireries d'État leur étaient livrées.

Le principal ministre était toujours Sébastien de La Quadra, qui, en avril 1739, allait être créé marquis de Villarias. C'était l'homme de confiance, seul travaillant avec ses maîtres, rapportant les affaires de tous les départements, sans chercher cependant à empiéter sur ses confrères dont il se bornait à présenter les avis; la probité même, plus expérimenté sans doute qu'à la mort

de Patiño, mais toujours lent et timide : « La Reine, écrivait Champeaux le 17 août 1738, trouve quelquefois que M. Patiño manque, apparemment parce que, faute d'un ministre entreprenant, hardi, décisif et ferme, il nait souvent dans le système présent des embarras qui la fatiguent. Cependant ces cas sont rares et ces inconvénients ne paraissent pas assez considérables pour combattre la douceur qu'elle trouve d'ailleurs à confier les affaires à un homme de la docilité et de la probité de M. de La Quadra et qui lui livre sans réserve son cœur et son entendement, se portant toujours aveuglément à tout ce qui est agréable au Roi et à la Reine. »

Les autres secrétaires, celui des Indes et de la Marine, La Quintana, celui de la guerre, Ustariz, et celui des finances, Ituraldi, qui avait succédé à Torrenueva, étaient des hommes honnêtes, bien intentionnés, assez capables, mais un peu effacés.

Le duc de Montemar, président du conseil de la guerre, n'avait point, depuis son retour d'Italie, fait un pas dans la faveur de ses maîtres; son ambition sans bornes s'accommodait aussi bien d'un système d'union avec les Français que de tout autre qui la pût servir.

De tous ces personnages, La Quadra et Montemar étaient les seuls qui fussent en état de diriger un ministère; à côté d'eux, on poussait volontiers, les uns le comte de Montijo, les autres le cardinal de Molina, le duc de la Mirandole ou Spinola, comte de Valverde, celui-là même qui avait été en France et que la disgrâce avait atteint à son retour en Espagne, parce qu'il s'était laissé convertir aux idées du cardinal de Fleury. Le cardinal de Molina voulait le bien, mais il était, somme toute, peu au fait des affaires, et son caractère emporté était un danger. Quant au duc de Mirandole, ses partisans, qui étaient nombreux, le portaient aux nues; mais on ne l'avait jamais vu à l'œuvre.

Enfin, on rencontrait toujours en Espagne un certain nombre de Français avec qui tout ambassadeur devait compter. C'était Sartine, intendant de Catalogne, à qui depuis longtemps semblait réservée l'une des secrétaireries d'État et qu'à diverses re-

prises on avait cru destiné à s'élever jusqu'au rang de principal ministre. C'étaient encore le marquis de Caylus et le comte de Marcillac, tous deux gouverneurs de provinces, habiles et dévoués au Roi, favorisant autant qu'ils le pouvaient le commerce français. Puis le comte d'Aydie, le chevalier de Seyne, le marquis de Magny, tous trois gens d'esprit qui pouvaient être fort utiles lorsqu'ils étaient à la cour; d'Aydie, d'une rare pénétration, mais d'une humeur inégale; le chevalier de Seyne, très bon Français, toujours en relations avec l'ambassade, d'autant plus en état de rendre service qu'il avait épousé une camériste favorite; le marquis de Magny, très intrigant, lié avec une infinité de gens de tous étages, pas assez discret, mais très dévoué; MM. Chastelain, l'un contrôleur de la bouche de la Reine, l'autre dans la marine, fort honnêtes gens; le Père Bournozel, très respectable et très aimé, qui avait à maintes reprises renseigné et aidé les ambassadeurs, surtout Tessé et Rottembourg (1).

A l'égard de tant de personnages si divers, quelle ligne de conduite le gouvernement de Louis XV avait-il prescrite au comte de La Marck? « S. M., disaient les instructions du nouvel ambassadeur, n'ignore pas qu'il n'y a pas de cour où la prudence dans les démarches à tous les moments soit plus nécessaire qu'à la cour de Madrid. » Elles lui montraient, ces instructions, « l'inutilité, les dangers mêmes qu'il y aurait à tenter de profiter plutôt des dispositions du Roi que d'en inspirer à la Reine de plus favorables à la France », car l'ambassadeur devait « considérer la Reine Catholique comme celle de qui dépendait absolument et uniquement le succès de toutes les affaires qu'il aurait à traiter ». Mais c'était surtout « à l'égard du prince des Asturies et des personnes qui lui étaient attachées qu'il aurait

(1) A. É. *Esp.*, t. 431, f° 452. *Idée de la cour d'Espagne en* 1738, mémoire rédigé par Champeaux pour l'instruction de Madame; t. 446, f° 122. Champeaux à Amelot, 17 août 1738; f° 308, du même, 30 novembre 1738 : *Notions sur la cour d'Espagne qui peuvent être regardées comme une suite de la lettre que j'ai écrite à la cour sur la même matière, il y a environ deux mois; Recueil des Instructions*, etc., t. XII *bis*, Espagne, p. 193, *Instructions du comte de La Marck.*

besoin de toute sa sagesse, de manière à ne donner ni inquiétude à la Reine, ni lieu au Prince de penser que le roi de France manquât pour lui d'amitié et d'attention ».

Entre tous les ministres, le comte de La Marck ne devait traiter d'affaires qu'avec La Quadra. « Qu'il étudiât donc avec soin le caractère de ce ministre; qu'il lui donnât l'assurance, dès les premières entrevues, de l'estime particulière que le Roi faisait de sa vertu et de ses talents; qu'il traitât les affaires à l'amiable, aussi longtemps que La Quadra ne manquerait point aux égards, à l'attention et aux ménagements dus à la couronne de France. Mais si les écrits ou les propos du ministre venaient jamais à se sentir de cette sécheresse et de cette hauteur que la cour de Madrid ne mettait que trop souvent en usage, l'ambassadeur du Roi répondrait d'une manière qui lui en imposerait assez pour que l'on n'eût point à craindre de la récidive. Car on n'avait que trop éprouvé que le parti de dissimuler beaucoup de choses, qui auraient été intolérables de la part de toute autre cour que celle d'un prince aussi uni au Roi par le sang que l'était le Roi Catholique, avait été fort inutile ».

Enfin, des deux partis principaux entre lesquels se divisait la cour, le comte de La Marck ne devait « ni se livrer aux Espagnols naturels, ni les négliger entièrement. Ils méritaient en effet par leur naissance et par le fond d'honneur qui régnait en eux que la cour de France ne parût pas les mépriser ou les oublier totalement ».

Quant aux « favoris », il aurait grande attention « à les ménager, sans leur accorder aucune confiance (1) ».

II

Éclairé de la sorte sur les personnages avec qui il aurait à traiter et sur la manière de se comporter avec eux, à quelles

(1) Instruction du comte de La Marck, *loc. cit.*

questions le comte de La Marck allait-il appliquer son étude et ses soins?

La première tâche qui s'imposât à lui était de travailler à affaiblir les préventions de la Reine contre l'opposition de la France à ses vues. Autant que personne, le comte de La Marck était en situation de mettre sous leur vrai jour les événements politiques des dernières années. Mais, comme d'une telle discussion l'aigreur pouvait naître, mieux valait l'éviter. Sur un point pourtant, il faudrait s'expliquer, « parce qu'il faisait continuellement le sujet des plaintes de la cour de Madrid ». C'était l'attitude de du Theil, lors de la conférence qui s'était tenue à Vienne en mai 1737 entre lui, le comte de Fuenclara et les ministres de l'Empereur, au sujet des allodiaux et de l'artillerie des places cédées (1).

Tout en la justifiant, le ministre de Louis XV se souviendrait que *jamais* la France ne favoriserait les prétentions de la famille d'Espagne sur ces allodiaux, car elle en avait secrètement garanti la possession tant à l'Empereur qu'au grand-duc de Toscane (2).

Mais il y avait moyen de terminer cette affaire, « pourvu que la cour d'Espagne voulût enfin mettre la dernière main à la pacification et à la conciliation ». Le Roi était à peu près certain que l'Empereur consentirait à abandonner au roi des Deux-Siciles tous les allodiaux de la maison de Médicis enclavés dans le royaume de Naples, ce qui servirait de base à une transaction honorable.

Quoique le but principal du comte de La Marck dût être le rétablissement d'une parfaite intelligence entre la France et l'Espagne, il devait pourtant se souvenir que ce ne pouvait être

(1) « Le Roi voudrait n'avoir pas lieu de présumer que ce n'est pas tant l'importance de ces allodiaux et de cette artillerie que le regret de perdre un prétexte de tenir l'Europe dans un état d'indécision, et peut-être d'exciter des mouvements en Italie, qui anime de plus en plus l'indisposition de la Reine contre la France, à qui elle voit désirer la fin de ce reste de différends entre la cour de Vienne et celle de Madrid. »

(2) « C'était là un fait qu'il convenait de tenir très secret, mais qu'il ne fallait pas que l'ambassadeur ignorât, afin qu'il se pût toujours tenir en garde contre le moindre signe d'approbation que l'on chercherait à tirer de lui. »

aux dépens de l'état de choses réglé en Italie; tant que l'Empereur n'y aurait pas violé les traités, la France ne souffrirait jamais qu'on y attaquât ni lui, ni le grand-duc de Toscane (1).

De toutes les affaires pendantes en Europe, l'une des plus importantes était celle de l'accession de l'Espagne au traité récemment conclu à Vienne entre le roi de France et l'Empereur. Mais les dispositions de Philippe V laissaient si peu d'espoir sur ce point qu'à peine en faisait-on mention dans l'instruction du comte de La Marck (2), et que défense lui était faite d'aborder ce sujet, jusqu'à nouvel ordre. Malgré ces fâcheux pronostics, Philippe V était moins éloigné qu'on ne le pensait à Versailles de souscrire au traité définitif.

Deux questions très délicates, quoique en apparence secondaires, pouvaient, à l'occasion, troubler la bonne harmonie des deux cours : c'était d'abord celle du double mariage entre le Dauphin et l'Infante, don Philippe et Madame aînée. L'Espagne avait été blessée du refus qu'avait fait Louis XV de prendre des engagements prématurés. Le Roi pourtant désirait ces alliances et la négociation venait d'être rouverte à ce sujet; il était donc fort probable que le nouvel ambassadeur aurait l'agréable mission de la conduire à bon port.

Moins aisément peut-être viendrait-il à bout de certaines querelles de préséance (on sait la place qu'elles tenaient sous l'Ancien Régime) que faisait naître l'établissement d'une troisième branche de la maison de Bourbon, et qui ne demandaient « aucun art, ni aucun ménagement ».

(1) « Il était vrai que les apparences d'un premier succès seraient pour la reine d'Espagne, si elle excitait de nouveaux troubles en Italie, et qu'elle ne pourrait jamais choisir un temps où l'Empereur y fût moins en forces; mais alors l'Espagne pourrait-elle s'assurer qu'il fût libre à la France de demeurer neutre? Leurs Majestés Catholiques devaient penser dans quel embarras elles jetteraient S.M. qui se verrait également pressée par son affection pour le roi son oncle et par l'engagement formel d'une garantie contraire. »

(2) « Le Roi, disait Amelot, juge que ce serait vainement qu'il chargerait son ambassadeur de reprendre cette matière avec la cour de Madrid. Le roi d'Espagne paraît déterminé à n'offrir pour lui et pour le roi des Deux-Siciles qu'une accession qui tombe uniquement sur les parties qui les concernent, qui porte les expressions de la plus excessive précaution, pour que l'on ne puisse jamais supposer que ces princes prennent la moindre part à ce qui intéresse soit le Roi, soit le roi de Sardaigne. »

Dès longtemps, l'Espagne avait prétendu assurer à ses ambassadeurs le pas sur ceux de la France; tantôt par force et tantôt par artifice, depuis la fameuse affaire du comte de Vatteville, sous Louis XIV, la France avait maintenu ce qu'elle considérait comme son droit. Cependant, même depuis que la maison de Bourbon régnait en Espagne, cette puissance avait refusé de s'incliner et elle avait à diverses reprises tenté de reprendre l'avantage perdu de fait. L'extrême soumission de don Carlos à ses parents fournissait l'excellente occasion d'un nouvel essai. A un bal de cérémonie donné lors du mariage du roi de Naples, le conflit s'était produit entre le comte de Fuenclara et le marquis de Puysieulx; heureusement, Fuenclara se trouvait par intérim grand-maître de la maison de la Reine; il avait pu prendre place parmi les officiers de la cour, tandis que Puysieulx restait à son rang d'ambassadeur. Que le Roi Catholique permit à son représentant de donner la préférence au titre de grand-maître, libre à lui! Mais qu'on se permit, ainsi qu'on l'avait fait à Venise, de citer ce fait comme un cas de préséance accordée à l'ambassadeur d'Espagne, le roi de France ne le tolérerait pas. « A quelque prix que ce fût », il conserverait le pas à ses ambassadeurs sur ceux de l'Espagne, et, si cet ordre n'était pas respecté à Naples, « il ne laisserait pas un moment un ambassadeur auprès du roi des Deux-Siciles ». Par ses propos, le comte de La Marck devait faire « sentir la grandeur de l'engagement où on se mettrait en blessant le Roi dans sa dignité ».

Les dernières dépêches de Puysieulx avaient appris qu'en vertu du règlement de l'ordre de Saint-Janvier, récemment créé par le roi des Deux-Siciles, cet ordre devait être porté *sur* l'habit et celui du Saint-Esprit *dessous* par ceux qui seraient décorés de l'un et de l'autre. On ne supposait pas que « S. M. C. voulût donner dans ses États la préférence à l'ordre de Saint-Janvier sur celui du Saint-Esprit, à qui elle était due de toutes manières, soit pour l'ancienneté, soit pour la dignité de la couronne, soit parce que c'était l'Ordre de sa maison ». Il n'y avait actuellement en Espagne que l'Infant don Philippe

et le comte de Santisteban qui fussent revêtus des deux ordres. Le comte de La Marck ne devait pas manquer d'observer de quelle manière ils les portaient et d'en informer le roi de France (1).

Toutes les prétentions de l'Espagne, grandes ou petites, allaient au surplus se trouver subordonnées au règlement d'une dernière question, la plus grave de toutes celles qui fussent posées au moment où le comte de Rottembourg se rendait en Espagne : celle de la paix ou de la guerre avec l'Angleterre.

III

La dispute entre les deux pays prenait sa source dans la jalousie persistante de l'Espagne relativement au commerce d'Amérique et dans les entreprises des Anglais pour étendre partout leur trafic soit légal, soit de contrebande, « sans s'embarrasser aucunement de l'esprit, des vues, des sentiments ni des droits du gouvernement espagnol (2) ». La louable activité qu'avait déployée Patiño pour développer le commerce national, la marine et les manufactures, avec exclusion des étrangers, avait porté beaucoup d'ombrage à l'Angleterre.

Malgré les nombreux arrangements qui, depuis 1713, lui avaient assuré d'importants privilèges, le commerce anglais avec l'Amérique espagnole avait toujours été accompagné de vexations plus ou moins rigoureuses, visites, prises, confiscations.

Les progrès graduels des planteurs anglais sur les côtes du golfe du Mexique, le commerce interlope fait par leurs établissements, les prétentions opposées des deux couronnes sur les limites de la Caroline et de la Floride, avaient fourni de nouveaux motifs à la mésintelligence.

Cependant l'Espagne craignait trop la supériorité maritime

(1) *Recueil des Instructions, etc.*, t. XII *bis*, p. 195-213.
(2) Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 394.

de l'Angleterre pour vouloir en venir à une rupture ouverte. Elle croyait qu'avec de perpétuelles tracasseries, exercées au nom du droit de visite et du droit de souveraineté, elle empêcherait le mal de s'étendre trop loin. Elle tolérait de la part de ses agents des prises illégales, parfois des brutalités inexcusables contre les équipages anglais, quitte à restituer de temps à autre telle cargaison, ou à punir tel employé notoirement dans son tort.

De son côté, le ministre anglais Robert Walpole souhaitait maintenir la paix. Il savait bien que les négociants anglais abusaient de l'indulgence dont ils jouissaient, soit en vertu de la coutume, soit en vertu des traités; et il estimait que, somme toute, la guerre leur serait plus nuisible qu'avantageuse. Au surplus, il connaissait l'extrême fierté des Espagnols et de Philippe V et ne voulait pas la provoquer par des réclamations trop hautaines : tel était l'esprit qui dictait, à la cour d'Espagne, la conduite toujours modérée de Keene, le représentant de Georges II. Mais Walpole était de jour en jour plus contrarié dans ses vues pacifiques par la violence de la nation qu'excitait sans cesse une puissante opposition, et même par l'action efficace de plusieurs de ses collègues. C'est ainsi que le duc de Newcastle, ministre des affaires étrangères, multipliait les représentations et éloignait tout espoir de conciliation par des demandes impérieuses d'une prompte satisfaction; enfin il rédigea un mémoire où toutes ces représentations et ces demandes étaient récapitulées et exprimées d'une façon fort désagréable et il l'adressa au gouvernement espagnol. Il déclara même à Geraldino, qui représentait Philippe V à Londres, que le roi d'Angleterre avait pris la résolution d accorder des lettres de représailles à tous ceux de ses sujets sur qui les Espagnols avaient fait des prises.

L'Espagne répondit en faisant armer plusieurs vaisseaux de guerre dans la Méditerranée. Cependant L. M. C. continuèrent à témoigner beaucoup de politesse à Keene. Elles se plaignirent, sans y mettre d'amertume, de la promptitude avec laquelle

l'Angleterre avait pris cette résolution. Keene répliqua avec le même calme, mais non sans quelque exagération, que, depuis seize ans qu'il était en Espagne, il avait vu beaucoup de restitutions promises et pas une effectuée. Dès le mois d'avril 1738, la situation était fort tendue entre les deux puissances, et le comte de Vaulgrenant annonçait à Amelot que l'Espagne allait chercher à mêler la France à l'affaire (1).

Elle y songeait bien en effet et, dès l'abord, plusieurs de ses hommes d'État s'étaient tournés vers les mesures extrêmes, comme par exemple une tentative en faveur de Jacques III. Mais ils craignaient que le Cardinal ne voulût pas, malgré l'intérêt de la religion, s'engager sur ce terrain trop scabreux; ils se demandaient si la France n'exigerait pas, pour prix de son concours, les privilèges commerciaux jusque-là concédés aux Anglais, ce qui serait aussi ruineux pour l'Espagne; ils espéraient cependant que Louis XV les appuierait au moins dans leurs efforts pour reconquérir Gibraltar et Minorque (2).

La faiblesse de Fleury et le désir extrême qu'il devait avoir de conserver la paix, après l'avoir si péniblement rétablie, n'étaient pas non plus sans leur causer de grands soucis; d'autant qu'ils savaient que les Anglais escomptaient ces sentiments probables (3).

Pourtant, sur les inquiétantes nouvelles envoyées par Geraldino, qui tenait d'ailleurs à être fixé pour sa gouverne sur les intentions positives du Cardinal, La Mina se décida à l'aller trouver vers le milieu d'avril et à lui donner lecture intégrale de ce qu'il avait reçu d'Angleterre. Puis il exprima l'espérance « infaillible » que Philippe V mettait en l'alliance de son neveu.

La réponse de Fleury fut ce qu'on attendait : Waldgrave n'était pas arrivé; rien ne pressait; il fallait voir venir les événements. Amelot se montra un peu plus encourageant; mais

(1) A. É. *Esp.*, t. 447, f° 289. Vaulgrenant à Amelot, 14 avril 1738.
(2) Alcala, *Est.*, l. 4133. La Mina à La Quadra, 24 mars et 7 avril 1738.
(3) *Ibid.*, l. 4133. La Mina à La Quadra, 14 avril et 12 mai 1738.

à l'Espagne, disait-il, de faire un plan et de le proposer au gouvernement français (1).

Au même moment, Champeaux faisait savoir à Versailles que l'Espagne était sur mer beaucoup plus forte qu'on ne pensait, qu'elle ferait grand mal aux Anglais et que ceux-ci, pour reconquérir leurs privilèges, seraient peut-être amenés à céder Gibraltar et Port-Mahon (2).

Fleury se sentait de fort mauvaise humeur contre ces Anglais trouble-fêtes et turbulents (3).

A Madrid cependant le gouvernement était moins empressé que ne l'avait été son ambassadeur à demander le secours du gouvernement français. D'abord on y conservait de l'aigreur à l'occasion du dénouement de la dernière guerre et l'on n'était pas fâché de montrer à la France qu'on pouvait agir sans elle; puis on craignait que la France prenant l'affaire en main, suivant son habitude, ne la tournât à son gré; enfin et surtout l'idée qu'il faudrait, en échange d'une alliance, accorder aux Français ce qu'on retirerait aux Anglais, jetait dans de très grandes perplexités (4).

Cette attitude dictait à la France son rôle : se taire et attendre (5). Rien n'était plus capable de rasséréner le premier ministre de Louis XV. A la fin de mai, charmé de quelques compliments que lui avait adressés la reine d'Espagne, il était si content qu'il paraissait prêt à partir en guerre contre les Anglais et au besoin contre l'Empereur en Italie (6).

Ce que La Mina attribuait à la vanité satisfaite du vieux Cardinal était en réalité l'indice d'un changement de dispositions

(1) Alcala, *Est.*, l. 4133. La Mina à La Quadra, 15 avril 1738.
(2) A. É. *Esp.*, fos 324 et 329. Champeaux à Amelot, 25 et 27 avril 1738.
(3) Alcala, *Est.*, l. 4133. La Mina à La Quadra, 12 mai 1738.
(4) A. É. *Esp.*, t. 448, p. 11. Champeaux à Amelot, 3 mai 1738.
(5) *Ibid.*, t. 447, fo 340. Amelot à Champeaux, 13 mai 1738.
(6) Alcala, *Est.*, l. 4133. La Mina à La Quadra, 26 mai 1738 : « Hallé al Cardenal esta mañana tan reconozido de las memorias que el Conde de Vaulgrenant le ha trahido de la Reyna, que si permaneciera en sus explicaciones, pudieramos volver à Italia luego, y corregir à Inglaterra, pero quando se olvide de la gratitud ó de la vanidad que esto le impone seran menos eficaces sus influxos. » Le 2 juin, il dit que cela pourrait aller jusqu'à un accord positif.

de la part du gouvernement français. Très probablement sous l'influence de Maurepas qui détestait les Anglais, Louis XV avait manifesté l'intention de faire cause commune avec le roi son oncle. Dès les premiers jours de juin, il était question d'une alliance positive entre les deux puissances; et La Mina conseillait à son gouvernement de l'accepter, puisque, si les choses se gâtaient davantage avec l'Angleterre, on pourrait parler plus haut et plus ferme; si, au contraire, elles tendaient à s'arranger, on ne serait pas tenu de divulguer l'accord (1).

La Quadra répondit qu'en effet, le mieux était de conclure un traité secret pour le cas où les Anglais viendraient à rompre ouvertement, mais à condition de ne pas accorder aux Français les mêmes avantages commerciaux qu'avaient les Anglais; si la guerre éclatait, l'effort commun devrait se porter sur Gibraltar, Port-Mahon et la Géorgie (2). Philippe V approuva pleinement ces vues, autorisa la négociation et fit remercier son neveu de l'intérêt qu'il prenait à ses différends avec l'Angleterre. La Mina s'empressa d'exécuter cette commission (3). Amelot réitéra les assurances qu'avait données Louis XV, mais demanda avec instance que l'on précisât un peu mieux le but, la portée, le dessin général du traité : l'Espagne entendait-elle conclure une alliance purement défensive, ou aussi une alliance offensive? Que proposait-elle à la France pour prix de son concours? Jusqu'où prétendait-elle étendre ses exigences à l'égard des Anglais (4)? Toutes questions qui réclamaient des réponses nettes et sans ambages.

Tandis que l'entente en vue d'une guerre éventuelle commençait à se faire entre la France et l'Espagne, la sagesse de Keene, quelques explications fournies par Walpole, et d'autre part, certains troubles dans la santé de Philippe V qui avaient inquiété la Reine, avaient permis d'entrevoir la possibilité d'un accommodement entre l'Espagne et l'Angleterre. Le *Conseil*

(1) Alcala, *Est.*, l. 4133. La Mina à la Quadra, 9 juin 1738.
(2) *Ibid.*, l. 4084. La Quadra à La Mina, 27 juin 1738.
(3) Amelot à Champeaux, 5 juillet 1738.
(4) Amelot à Champeaux, 15 et 20 juillet 1738.

des Indes avait rédigé une consulte modérée sur l'affaire des prises réclamées par le gouvernement britannique (1); et bientôt une double négociation s'était ouverte dans les deux cours entre Thomas Geraldino et le cabinet anglais d'une part, Keene et La Quadra d'autre part (2). Après quelques difficultés, Geraldino avait arrêté les bases d'un arrangement, par lequel l'Espagne accordait à l'Angleterre cent quarante mille livres sterling pour compensation des dommages qu'elle avait éprouvés dans son commerce.

Averti par La Quadra, La Mina promit de cacher la chose au gouvernement français et même de continuer, « quoique sans mentir », à témoigner la plus grande animosité contre les Anglais, leur orgueil et leurs armements, jusqu'à ce qu'on tînt la France engagée par un traité particulier (3).

La manœuvre parut réussir : le 14 août, Amelot déclara à l'ambassadeur d'Espagne que la résolution du roi de France était prise, qu'il serait l'allié du roi d'Espagne. La Reine demanda un écrit; avec la permission du Cardinal, Amelot le donna. Le roi de Naples devait être compris dans le traité. Il s'agissait d'une alliance défensive, mais La Mina avait demandé qu'on n'entendit pas ce mot dans le sens le plus strict. Déjà Maurepas, tout plein d'ardeur, avait donné des ordres pour l'armement de la flotte et avait promis d'avoir vingt vaisseaux prêts pour le mois de mars. Waldgrave avait fait part de ses inquiétudes à Fleury; celui-ci n'avait pas varié dans ses dispositions (4).

Seule la question commerciale pouvait donner matière à difficultés; pour la résoudre on dressa, dans la première moitié de septembre, un projet de traité de commerce fondé sur les anciens traités, que S. M. C., pensait-on, accepterait sans déplaisir (5).

(1) A. É. *Esp.*, t. 448, f^os 82 et 95. Champeaux à Amelot, 14 et 24 mai 1738.
(2) Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 402.
(3) Alcala, *Est.*, l. 4111. La Mina à la Quadra, 11 août 1738.
(4) *Ibid.*, l. 4111. La Mina à La Quadra, 24 août 1738.
(5) *Ibid.*, l. 4111. La Mina à La Quadra, 24 août 1738; et *Mémoires de Tercier*, Mém. et Doc., *Esp.*, t. 338.

Les choses en étaient là lorsque avaient été rédigées les instructions du comte de La Marck. C'était même afin de hâter la conclusion des deux traités d'alliance et de commerce, — le second regardé comme la rançon du premier, — qu'on avait décidé que le comte de La Marck « se rendrait avec la plus grande diligence à la cour d'Espagne ». Il emportait quatre mémoires, composés sous les yeux de Maurepas, relatifs au commerce maritime, à la navigation, aux privilèges des Français, à la juridiction des consuls et du juge conservateur de la nation française en Espagne, enfin à l'indult exigé sur les flottes et les galions venant d'Amérique. Recommandation lui était faite de ne pas engager la France imprudemment au sujet de Gibraltar et de Minorque, de peur de provoquer une guerre générale (1).

La négociation devait nécessairement languir en attendant l'arrivée de l'ambassadeur du roi de France à l'Escurial. Les deux puissances en effet se bornèrent à l'entretenir tout doucement du milieu de septembre aux premiers jours de novembre; chacune semblait compter que l'autre allait faire les premiers pas et proposer ce qu'elle voulait (2). La France d'ailleurs connaissait la convention signée par Geraldino et comprenait pourquoi l'Espagne n'était pas plus pressée de conclure (3).

(1) *Recueil des Instructions*, etc., *loc. cit.*, pp. 191 et 202.

(2) Voir notamment lettres de La Mina à La Quadra, 20 septembre et 18 octobre (Alcala, *Est.*, t. 4111) et Amelot à des Varennes, 29 septembre 1738. (A. É. *Esp.*, t. 449, f° 123.)

(3) A. É. *Esp.*, t. 449, f° 123. Amelot à des Varennes, 29 septembre 1738.

CHAPITRE II

Les premières relations du comte de La Marck et de la cour d'Espagne. — Projets de traité de commerce et d'alliance. — La convention du Pardo entre l'Espagne et l'Angleterre, 14 janvier 1739. — Questions de préséance. — Les ambassadeurs de France et d'Espagne à Naples. — L'ordre du Saint-Esprit et l'ordre de Saint-Janvier.

NOVEMBRE 1738-JANVIER 1739; ET FÉVRIER-JUIN 1739.

Le comte de La Marck arriva à Madrid le samedi soir 31 octobre 1738. La cour était à l'Escurial ; il s'y rendit le 2 novembre et ce jour-là se présenta chez le secrétaire d'État des affaires étrangères. Le lendemain, il fut reçu par Philippe V et la Reine avec une vraie cordialité. Son premier souci fut de reconquérir un privilège des ambassadeurs de famille que Vaulgrenant, peut-être par suite des incidents qui avaient marqué la fin de sa mission, avait laissé tomber en désuétude : celui de voir L. M. C. en particulier sans avoir à demander d'audience dans les formes (1). Élisabeth ayant aussi, dès les premières conversations, parlé des sujets de plainte qu'elle croyait avoir contre la France, il s'appliqua, suivant ses instructions, à justifier la conduite du Roi et celle du Cardinal jusqu'à la conclusion des préliminaires de Vienne; quant à ces événements encore si récents, il dit « qu'il était convenable de part et d'autre d'oublier le passé et de dater seulement de ce jour ». L. M. C. en convinrent, et il ne fut bientôt plus question de reproches, ni de récriminations sur ce qui s'était fait (2).

Tant avec la Reine qu'avec le prince des Asturies, le nouvel ambassadeur usa de la prudence si nécessaire après les incar-

(1) *Recueil des Instructions*, etc. Espagne, t. XII *bis*, p. 191-192, d'après les lettres de La Marck à Amelot des 5 et 17 novembre 1738.

(2) *Recueil des Instructions*, etc. Relation de La Marck, p. 214.

tades de Champeaux. C'est ainsi que laissé par Élisabeth en tête-à-tête avec le Roi, il eut soin de ne l'entretenir que de choses indifférentes, persuadé que la Reine, ou l'écoutait cachée, ou le faisait écouter.

Il avait été convenu entre Arizaga et lui qu'excepté les devoirs publics à rendre à l'héritier du trône, l'ambassadeur de Louis XV ne paraîtrait avoir aucune liaison avec le prince des Asturies (1). Cela ne l'empêcha pas d'être fort bien informé et de pouvoir donner sur le prince et sur la Reine les détails les plus particuliers (2).

I

Très peu de temps après sa première audience, M. de La Marck eut avec L. M. C. un entretien où furent agitées trois des principales questions sur lesquelles portaient ses instructions : le projet de double mariage, l'alliance, désirée par des motifs divers par l'Espagne et par la France, le traité de commerce dont Louis XV faisait la condition de cette alliance.

Le Roi et la Reine témoignèrent la reconnaissance qu'ils devaient au roi leur neveu pour le consentement qu'il avait donné au mariage de Madame avec l'Infant don Philippe. Élisabeth dit à l'ambassadeur que, le mariage devant être encore secret, on n'en avait pas parlé au prince des Asturies dans la crainte qu'il ne le dit à la princesse et que, par la cour de Portugal, l'Empereur n'en fût averti. Mais on en avait instruit l'Infant don Philippe, le principal intéressé, qui brûlait d'envie d'en parler au comte de La Marck, à la première occasion.

L'ambassadeur assura L. M. C. que les sentiments du roi de France à l'égard du mariage de l'Infante Marie-Thérèse et du Dauphin étaient toujours les mêmes, et que seul l'âge des deux enfants obligeait de le différer.

(1) A. É. *Esp.*, t. 449. La Marck à Amelot, 1er décembre 1738.
(2) *Ibid.*, t. 452, f° 60. La Marck à Amelot, 19 janvier 1739.

Il fit valoir, au sujet de l'alliance, la promptitude de Louis XV à déférer à la requête du roi, son oncle, mais ne marqua de son côté aucun empressement. Quant au traité de commerce, il fut visible, aux vagues propos de L. M. C., qu'Elles cherchaient à en traîner la conclusion en longueur; et cependant, disait La Marck, « c'est l'avantage le plus réel et le plus solide que nous puissions tirer de notre union avec l'Espagne (1) ».

L'ambassadeur de Louis XV ne connaissait pas encore les clauses du projet de traité d'alliance élaboré par La Quadra, après un échange de lettres entre lui et La Mina qui avait duré du 27 juin au 20 septembre (2), et depuis peu expédié à Paris (3). Leurs Majestés Catholiques offrirent au comte de La Marck de le lui communiquer sans plus tarder.

Le préambule de ce traité portait que les préliminaires de 1735 ayant dérogé en quelques articles au traité de l'Escurial, Leurs Majestés Catholiques et Très Chrétienne avaient jugé convenable d'en former un nouveau qui assurât les avantages des deux monarchies. Suivaient douze articles.

Le premier établissait une amitié sincère et une alliance perpétuelle entre les deux couronnes, dont chacune procurerait la défense, la gloire et l'augmentation de l'autre, évitant mutuellement de s'offenser, et considérant le préjudice de l'un comme propre et particulier à l'autre, de manière qu'il fût notoire qu'amis et ennemis étaient communs aux deux monarchies.

L'article second portait une garantie réciproque des États, possessions et droits de chaque couronne; formait entre elles une alliance défensive; demandait aux deux souverains leur *parole d'honneur* de ne pas se désunir et de ne point faire seuls de convention avec l'ennemi, quoi qu'il arrivât; enfin leur recommandait de recourir aux explications cordiales, toutes les fois qu'une difficulté viendrait à s'élever.

L'article troisième marquait qu'il fallait faire la plus grande

(1) A. É. *Esp.*, t. 449, f° 272 et 283. La Marck à Amelot, 17, 19-23 novembre 1738.

(2) Voir lettre de La Mina à La Quadra, du 20 septembre 1738. (Alcala, *Est.*, l. 4141.)

(3) Alcala, *Est.*, l. 4046. La Mina à Amelot, 30 octobre 1738. Il a présenté ce jour-là le projet à Amelot, pour qu'il le soumît *à la censure* de M. le Cardinal.

attention aux prétentions injustes et aux ambitions démesurées de la nation anglaise. S. M. T. C. promettait de déclarer la guerre aux Anglais, dès que ceux-ci l'auraient déclarée au roi d'Espagne, et inversement.

A la première occasion, S. M. C. retirerait aux Anglais l'*asiento* des nègres et le vaisseau de permission; on se proposerait la reprise de Gibraltar et de Minorque; la France s'engagerait à défendre les droits de l'Espagne sur la Géorgie, de peur que les Anglais ne vinssent faire obstacle au passage du canal de Bahama; tel était l'objet des articles IV, V, VI et VII.

Dans le huitième, il était dit qu'on travaillerait à détourner la Hollande de l'alliance anglaise; par le neuvième, les deux puissances alliées se promettaient de conclure le plus tôt possible un traité de commerce qui mît fin à toutes les récriminations; et, par le dixième, la France s'engageait à défendre le roi des Deux-Siciles.

Dans les deux derniers articles qui devaient être séparés, il s'agissait de former à don Philippe un État en Italie et de recommander à Fleury, pris pour arbitre sur la question des allodiaux, les intérêts de la reine d'Espagne et de don Carlos (1).

Le 2 décembre, en annonçant au comte de La Marck le prochain envoi du projet de traité d'alliance, Amelot avait soin d'ajouter : « Mais je dois vous dire que, quelque arrangement qu'on prenne sur le traité, *S. M. ne s'y engagera point qu'autant que le traité de commerce sera fini en même temps.* Le traité de l'Escurial qui contient l'engagement le plus formel d'un traité de commerce qui n'a point été fait doit nous faire prendre des mesures plus certaines à cet égard (2). »

La Marck pria donc La Quadra de ne pas différer à coucher par écrit ses observations sur le traité de commerce, dont la discussion, disait le secrétaire d'État espagnol, devait être longue, parce qu'il s'y trouvait plusieurs articles qui n'étaient pas dans les traités antérieurs. Afin de gagner du temps, l'ambassadeur

(1) Alcala, *Est.*, l. 4046.
(2) A. É. *Esp.*, t. 446, f° 177. Amelot à La Marck, 2 décembre 1738.

proposa de regarder comme arrêtés tous ceux qui y étaient et de ne consulter les juntes que sur les nouveaux. Mais aussitôt La Quadra insinua, ce qui ne fit qu'augmenter les soupçons du comte de La Marck, qu'il vaudrait mieux, si l'examen se prolongeait trop, se contenter d'insérer dans le traité d'alliance un article sur le commerce analogue à celui du traité de l'Escurial. Ainsi se précisaient et se formulaient les vues opposées des deux gouvernements (1).

Cependant on avait examiné et modifié à Versailles le projet présenté par La Mina; ce travail s'était achevé le 13 décembre; le 15, on l'avait montré à l'ambassadeur d'Espagne et le 16 on l'avait envoyé au comte de La Marck. Le projet français ne comptait que neuf articles au lieu de douze. Il portait ce titre : « *Projet de pacte de famille renouvelant le traité de l'Escurial de* 1733 *en tout ce à quoi il n'y a pas été dérogé par des traités précédents ou par le présent traité.* »

Dans le préambule, on supprimait une clause du projet espagnol relative à la transcription du traité de l'Escurial, pour ne pas remettre sous les yeux de S. M. C. des engagements qui n'avaient pas été tenus. Cependant si L. M. exigeaient l'insertion du traité, on pourrait l'accorder.

Dans l'article II, à la parole d'honneur de ne pas se désunir etc., était substitué un simple engagement de « ne jamais s'unir aux ennemis, quelques difficultés qui s'élevassent ». L'article III était réduit à la promesse faite par la France de déclarer la guerre aux Anglais, dès que ceux-ci l'auraient déclarée à l'Espagne. L'article IV acceptait la suppression du vaisseau de permission en cas de guerre. L'article V, relatif à Gibraltar, était totalement omis: « Ce sera, écrivait Amelot au comte de La Marck, le point sur lequel vous aurez le plus de peine à vous défendre; mais il ne faut pas croire que la France s'oblige jamais à déclarer la guerre pour cela. » L'article VI, devenu l'article V, autorisait le recouvrement de Minorque, « lorsque

(1) A. E. *Esp.*, t. 449, La Marck à Amelot, 8 décembre 1738.

la guerre ou quelque autre juste motif en fournirait l'occasion ».

L'article VI du projet français, septième du projet espagnol, entrait à peu près dans les vues de l'Espagne sur le commerce anglais aux Indes, mais évitait une promesse trop formelle au sujet de la Géorgie. L'article VII reproduisait le huitième article du projet espagnol, et l'article VIII le dixième. En revanche, les article IX, XI et XII de ce projet étaient supprimés : « Je crains, écrivait Amelot, qu'on ne trouve un peu dur le retranchement total de l'article qui concerne l'Infant don Philippe. On ne peut cependant prendre des engagements pour des objets aussi éloignés et aussi incertains. »

Le refus de faire même la plus petite allusion aux allodiaux ne devait pas beaucoup plus flatter la Reine.

Le dernier article du projet français disait : « Ce traité sera secret et considéré comme un pacte irrévocable de famille, d'union et d'amitié, et sera ratifié dans l'espace de deux mois, ou plus tôt si faire se peut. »

Enfin la promesse de conclure un traité de commerce était remplacée par une déclaration d'Amelot que les deux actes ne seraient pas conclus l'un sans l'autre (1).

Ces modifications et ces suppressions produisirent, comme l'avait craint Amelot, la plus fâcheuse impression à la cour d'Espagne. Ni le ministre, ni les souverains ne les voulurent discuter. La Reine fit seulement observer que, puisque don Philippe devait être le gendre du roi de France, « c'était l'affaire de la France autant que celle de l'Espagne de lui donner un état convenable. Les Infants d'Espagne, ajouta-t-elle, n'étaient pas dans le cas des princes du sang de France, à qui l'on donnait des apanages considérables, tandis que les rois d'Espagne ne pouvaient donner à leurs fils que des charges, des emplois et du viager (2) ».

Quant au traité de commerce, La Quadra dit qu'on était d'autant plus obligé d'en examiner les clauses de très près qu'il

(1) A. É. *Esp.*, t. 431, f° 448; et t. 446, f° 189. Amelot à La Marck, 13 décembre 1738.
(2) *Ibid.*, t. 449. La Marck à Amelot, 20 décembre 1738.

faudrait l'étendre à l'Angleterre et à la Hollande, à qui on avait promis le traitement de la nation la plus favorisée (1).

Tout compte fait, Leurs Majestés Catholiques se sentirent très refroidies au sujet du double traité et, vers la fin de janvier, on n'en parla presque plus (2). Il est vrai qu'on venait de conclure un arrangement avec l'Angleterre et que les chances de guerre paraissaient fort éloignées.

La convention faite à Londres par Geraldino avait fini par n'être pas ratifiée en Espagne, sans doute en raison de l'irritation causée par les clameurs toujours croissantes des Anglais et par leur prétention de voir l'Espagne abandonner le droit de visite; cette prétention, il est vrai, ne fut admise qu'à une voix de majorité dans la chambre des lords, et fut rejetée, quoique d'assez peu, par la chambre des communes.

Walpole profita de l'influence grâce à laquelle il avait, malgré l'opinion publique et plusieurs de ses collègues, obtenu ce vote, pour rouvrir la négociation, sans faire allusion au droit de visite. Keene réussit à calmer la fierté blessée de la cour et de la nation espagnoles. Après une discussion assez longue, une nouvelle convention fut rédigée, avec des conditions avantageuses aux deux parties, et signée au Pardo, le 14 janvier 1739 (3).

Les principaux articles portaient qu'au bout de six semaines, deux plénipotentiaires de chaque nation se réuniraient à Madrid pour régler les prétentions diverses de chacune relatives au commerce et à la navigation en Amérique et en Europe, ainsi qu'aux limites de la Floride et de la Caroline, et à tous les autres points qui demandaient à être réglés, « le tout selon les traités de 1667, 1670, 1713, 1715, 1721, 1728 et 1729, compris l'asiento des nègres et la convention de 1716 ». Les plénipotentiaires devaient finir dans le terme de huit mois; en attendant, les choses resteraient en l'état dans la Caroline et dans la Floride. Les ratifications seraient échangées dans les six semaines.

(1) A. É. *Esp.*, t. 452. La Marck à Amelot, 3 janvier 1739.
(2) *Ibid.*, t. 452, f° 75. Amelot à La Marck, 10 février 1739.
(3) Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 402-408.

Sa Majesté Catholique paierait dans les six mois quatre-vingt-quinze mille livres sterling, pour solde dû à la couronne et aux sujets de la Grande-Bretagne, déduction faite des créances espagnoles. Cette compensation réciproque n'aurait aucun rapport aux comptes, ni aux différends entre la couronne d'Espagne et la compagnie de l'*Asiento*, ni à tout autre contrat quelconque passé entre les deux couronnes ou leurs ministres avec les sujets de l'autre, ou entre les sujets respectifs des deux nations.

De nouvelles et graves difficultés n'allaient pas tarder à surgir entre l'Espagne et l'Angleterre au sujet de l'exécution de cette convention; mais, provisoirement, on était au calme et il est facile de comprendre que le roi et la reine d'Espagne, mécontents des restrictions et des exigences de la cour de Versailles, aient mis une sourdine à l'expression du désir qu'ils avaient de s'allier à la France.

II

Comment se trouvèrent réglées les questions de préséance que nous avons vues surgir au moment du départ du comte de La Marck, il ne sera pas inutile de l'indiquer, avant de revenir aux affaires plus importantes qui devaient remplir cette ambassade.

Le différend habilement évité à Naples entre le comte de Fuenclara et le marquis de Puysieulx avait failli se compliquer d'un incident suscité par une maladresse de Montealegre, ministre de don Carlos, et du prince de la Torella, son ambassadeur à Paris. Le marquis de Puysieulx devait, pour différents motifs, quitter Naples et revenir en France. L'intention de Louis XV n'était nullement de marquer son mécontentement d'un fait depuis longtemps passé et oublié. Montealegre pourtant avait mal pris la chose et, par son ordre, La Torella avait déclaré à Versailles qu'il partirait le jour même qu'il apprendrait le départ de Puysieulx de Naples. Louis XV, très blessé, riposta qu'il

n'aurait pas d'ambassadeur à Naples, tant que don Carlos ne lui en aurait point envoyé un, et demanda des explications à la cour de Madrid. La reine Élisabeth parut aussi surprise que fâchée de la démarche du prince de La Torella et promit d'écrire à Naples. Don Carlos lui répondit que Montealegre avait bien effectivement expédié cet ordre à La Torella, mais que « c'était uniquement afin d'épargner, jusqu'à ce qu'il eût nommé un autre ambassadeur, les six mille pistoles d'or qu'il donnait au prince ». La reine d'Espagne, avec sa vivacité ordinaire, s'emporta très fort contre un tel « esprit de lésine » et contre la manière dont cette déclaration avait été faite à la cour de France, sans alléguer de motif, par l'ambassadeur napolitain. Elle fut surtout irritée de ce que le roi de Naples et son ministre eussent fait cette démarche sans lui en avoir rien mandé. Aussi écrivit-elle, sans débrider, trois lettres des plus vertes à don Carlos, à Montealegre et à La Torella. Elle prit même sur elle d'*ordonner* à l'ambassadeur du roi son fils « de ne point quitter Paris sous quelque prétexte que ce pût être, jusqu'à ce qu'il fût décidé s'il devait y rester, ou jusqu'à ce que, sa santé ne le permettant pas, on lui eût donné un successeur ». Elle avait écrit ces lettres pour deux raisons, laissa-t-elle entendre au comte de La Marck, « la première pour qu'on ne pût croire en France que ni elle, ni rien de ce qui lui appartenait fût capable de penser ou de faire quelque chose qui pût déplaire à S. M. T. C.; et la seconde parce que, connaissant l'esprit peu réfléchi du marquis de Montealegre et la facilité du roi son fils, elle ne voulait pas qu'ils prissent aucune résolution sur quelque affaire que ce pût être sans sa participation et sans son consentement, précaution qu'elle jugeait nécessaire pour les empêcher de s'écarter (1) ».

L'affaire de l'ordre de Saint-Janvier ne s'était pas réglée par des procédés aussi expéditifs et elle avait été prise si fort au sérieux par la cour de France que Fleury avait cru devoir inter-

(1) La Marck à Amelot, 30 mars et 1er avril 1739.

venir personnellement auprès du roi et de la reine d'Espagne. Ceux-ci avaient pourtant fait une première concession au désir du roi de France; ils avaient décidé que l'Infant don Philippe porterait l'étoile de l'ordre du Saint-Esprit *au-dessus* et celle de Saint-Janvier *au-dessous,* mais que tantôt il porterait le cordon de Saint-Janvier *par-dessus* l'habit et tantôt *dessous,* et ainsi de celui du Saint-Esprit. Le gouvernement français toutefois n'avait pas jugé que cet arrangement conservât à l'ordre du Saint-Esprit toute la préférence qui lui était due; et, pour trancher le litige de la façon la plus radicale, il avait soulevé la question d'incompatibilité entre les deux ordres. Leurs Majestés Catholiques, très peinées, avaient ouvert leur cœur au comte de La Marck; aucun de leurs sujets, disaient-Elles, n'aurait le front de renvoyer au roi des Deux-Siciles l'ordre de Saint-Janvier pour être revêtu de celui du Saint-Esprit, ce qui serait considéré comme une injure faite au roi des Deux-Siciles et par conséquent au roi d'Espagne; d'autre part il serait très pénible à Leurs Majestés Catholiques que le comte de Santisteban se trouvât dans l'obligation de renvoyer son collier de l'ordre du Saint-Esprit et le marquis de La Mina de refuser l'honneur que le roi de France lui destinait; or la liste des chevaliers de Saint-Janvier était publique et leur réception devait se faire dans fort peu de temps. Tous les plus grands seigneurs de la cour et du royaume d'Espagne se trouvaient actuellement compris dans le nombre des chevaliers de Saint-Janvier. Ce serait donc l'exclusion marquée de tous ceux sur qui, dans l'avenir, le roi de France pourrait jeter les yeux pour les honorer de l'ordre du Saint-Esprit. Et ne verrait-on pas là en Europe la preuve d'une intimité bien peu étroite, peut-être d'une sorte de pique entre les princes de la maison de Bourbon?

Pourquoi parler d'incompatibilité alors qu'originairement il n'avait été question que de la façon de porter les deux ordres? Si quelque scrupule s'était élevé dans l'esprit du roi de France, la même autorité royale, qui avait rendu l'ordre du Saint-Esprit compatible avec la Toison et avec la Jarretière, pouvait

en faire autant pour celui de Saint-Janvier; et, en tout cas, il était facile de demander une dispense au Pape, ainsi que le faisait le roi d'Espagne quand il donnait la Toison d'Or, qui était de soi incompatible avec tout autre ordre (1).

La prochaine réception dans l'ordre du Saint-Esprit du marquis de La Mina rendait en effet la solution urgente. Les commandeurs et les chevaliers de cet ordre avaient représenté au cardinal de Fleury « qu'ils verraient avec beaucoup de peine cet ambassadeur mettre le cordon de Saint-Janvier au-dessus de celui du Saint-Esprit; l'honneur de cet ordre devait être aussi cher à Leurs Majestés Catholiques qu'au roi même leur neveu; il était le plus ancien; celui de Saint-Janvier ne faisait que d'être institué; ceux qui avaient porté en France le cordon de la Jarretière l'avaient toujours porté, aussi bien que la plaque d'argent, au-dessous de celle du Saint-Esprit; tous les Français regardaient le roi d'Espagne comme fils de France, et intéressé à maintenir la gloire de la nation; l'ordre du Saint-Esprit était celui de son auguste maison et Sa Majesté l'avait porté presque en naissant; si son ambassadeur le portait sous les yeux du roi son neveu au-dessous de celui de Saint-Janvier, on aurait lieu de croire qu'Elle ne conservait pas pour son sang la même considération et la même affection qu'elle avait toujours marquées ».

« Je me suis contenté de répondre, ajoutait le Cardinal en rendant compte de cet incident au roi Philippe V, qu'on ne pouvait douter que Votre Majesté n'eût encore les mêmes sentiments et qu'on pouvait être assuré qu'Elle en donnerait des preuves dans toutes les occasions; qu'ils devaient être en repos et s'en remettre entièrement à Votre Majesté. »

C'était en effet au roi d'Espagne lui-même qu'habilement le Cardinal laissait le soin de décider : « Personne au monde sans exception ne sait que j'aie l'honneur de lui en écrire, et le Roi y nommera après-demain, jour de la Pentecôte, Monsieur

(1) A. É. *Esp.*, t. 452, f° 322. La Marck à Amelot, 27 avril 1739.

le marquis La Mina chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. J'ai dit à M. l'abbé de Pomponne, chancelier, qui porte la parole dans le Chapitre, de n'y rien ajouter et de rapporter simplement la grâce que Sa Majesté faisait à cet ambassadeur. Ce que Votre Majesté réglera sera censé venir d'Elle seule et de son propre mouvement (1). »

Philippe V et Élisabeth, en leur nom et au nom du roi leur fils, cédèrent de fort bonne grâce et firent part de leur décision au premier ministre de Louis XV par deux lettres très gracieuses (2). Le ruban du Saint-Esprit devait se porter sur l'habit et celui de Saint-Janvier entre l'habit et la veste, en plaçant aussi la broderie de l'ordre de Saint-Janvier au-dessous de celle du Saint-Esprit. Louis XV à son tour se déclara satisfait et ne parla plus d'incompatibilité; on put enfin procéder à la réception des chevaliers de Saint-Janvier.

Peu de temps auparavant, l'acceptation de la Toison d'Or offerte au roi de France et au Dauphin par Philippe V avait causé à ce prince un plaisir très sensible. Il avait dit à La Marck qu'il était charmé de voir les ordres des deux royaumes portés réciproquement par les deux rois et par les premiers princes de leur sang. Leurs Majestés Catholiques avaient pensé, d'accord avec Louis XV, que, pour prendre le collier, il suffisait au roi de France de recevoir la lettre du roi d'Espagne. A l'égard du Dauphin, Philippe V laissa son neveu maître d'en user comme il le jugerait à propos, soit en lui faisant porter sans autre cérémonie le collier, soit en le faisant recevoir suivant ce qui s'était pratiqué pour le duc de Berry (4).

Vers la fin de janvier 1740, fut arrêtée, entre Amelot et La Mina, la formule du serment que dorénavant les Dauphins et les princes du sang de France, les princes des Asturies, la famille royale et les princes du sang d'Espagne prêteraient lorsqu'ils

(1) Alcala, *Est.*, l. 4154. Fleury à Philippe V, 15 mai 1739.
(2) *Ibid.*, le roi et la reine d'Espagne à Fleury, 31 mai 1739.
(3) *Ibid.*, Villarias à La Mina, 31 mai 1739; et A. É. *Esp.*, t. 453, f° 96. Amelot à La Marck, 15 juin 1739.
(4) A. É. *Esp.*, t. 442, f° 196. La Marck à Amelot, 9 mars 1739.

seraient reçus dans les ordres de la Toison d'Or et du Saint-Esprit. Elle sauvegardait, avec les droits du chef de l'ordre, ceux de chaque souverain (1).

Le comte de La Marck, lui aussi, avait été reçu, le 13 juin 1739, chevalier de la Toison d'Or; et la cérémonie avait encore soulevé un grave problème d'étiquette. S. M. C. avait réglé que tous les princes de la Maison royale, ainsi que les chevaliers de l'Ordre qui se trouveraient à la cour et à Madrid, prendraient part à la cérémonie qui se ferait dans son appartement. La Reine, la princesse des Asturies et les deux Infantes y assistèrent elles-mêmes, mais *incognito*, debout derrière le fauteuil du Roi. Le cérémonial exigeait que le nouveau chevalier baisât la main du Roi et des Infants. Or, dans toute cérémonie appelée *besamanos* l'ambassadeur de France, non seulement ne baisait la main ni des Infants, ni des Infantes, mais pas même celle du Roi et de la Reine. Le comte de La Marck, dans sa réception, baisa la main du Roi, « que dans ce moment il regarda comme chef de l'Ordre auquel il avait l'honneur d'être associé et non comme roi d'Espagne »; puis, se retrouvant ambassadeur de France, il ne baisa pas la main des Infants. Cette distinction subtile ne fut pas du goût d'Amelot, qui, par retour du courrier, fit savoir au comte de La Marck « qu'il craignait que ce qu'il avait fait, en baisant en cette circonstance la main du roi d'Espagne, ne tirât à conséquence (2) »!

L'année 1739 devait être particulièrement féconde en incidents de ce genre. On pourrait suivre, à travers toute la correspondance diplomatique de cette année, la trace d'une longue et fastidieuse discussion sur le traitement que le prince des

(1) « Je jure et voue à Dieu, sur ma foy et honneur, que je vivrai et mourrai en la foy et religion catholique sans jamais me départir de l'union de notre mère sainte Église, apostolique et romaine, que j'aiderai de tout mon pouvoir à défendre et soutenir les droits du souverain de l'Ordre, au préjudice duquel je ne permettrai jamais, en tant qu'à moi sera, qu'il soit rien innové ou attenté, promettant d'observer religieusement tous les statuts et ordonnances d'icelui en tout ce qui ne sera point contraire au devoir et service dont je suis tenu envers le Roi mon souverain seigneur, à ma naissance et au rang que j'ai l'honneur de tenir près de S. M. »

(2) Amelot au comte de La Marck, 29 juin 1739.

Asturies et les Infants devaient donner au roi de France en lui écrivant.

La Marck ayant présenté au roi d'Espagne la formule à suivre par le prince des Asturies conforme au protocole du Dauphin, fils de Louis XIV, Philippe V dit qu'il ne se souvenait point d'avoir jamais reçu de lettres du prince son père; qu'apparemment le protocole était du temps du roi Charles II. La Reine ajouta que, si le prince des Asturies était un de ses enfants, elle trancherait bientôt la difficulté, en lui ordonnant de faire à cet égard ce que S. M. désirait; mais qu'elle n'osait rien exiger d'autorité de ce prince; elle craignait que les personnes qui l'environnaient et beaucoup de vieux Espagnols, encore pleins de la vanité du pays, ne lui imputassent de sacrifier les honneurs et les prérogatives d'un héritier d'Espagne, aucun prince des Asturies n'ayant jamais mis *Monsieur* en tête et séparé du corps de la lettre, mais toujours pour premier mot de la première ligne; qu'elle concevait bien que M. le Dauphin, en écrivant au roi d'Espagne, devait se servir de la même formule, en ne séparant point le *Monsieur*.

On était alors à Aranjuez et l'on n'avait que les papiers depuis 1714. Le marquis de Villarias (La Quadra portait ce titre depuis peu) fit chercher à Madrid les lettres du Grand Dauphin et l'on n'en trouva point. On conjectura, mais à tort, ou qu'il n'y en avait pas, ou qu'elles avaient été brûlées dans l'incendie du Palais; de cinq chambres pleines de papiers, on n'avait pu en sauver que deux (1). Il fallut donc se passer de précédents pour résoudre la difficulté.

« Je demande pardon à Vos Majestés d'une aussi longue lettre pour une chose qui ne paraît être qu'une bagatelle, disait Fleury à Leurs Majestés Catholiques en leur écrivant au sujet de l'ordre de Saint-Janvier, mais mon attachement à leurs personnes sacrées ne me permet pas de leur cacher tout ce qui

(1) Plus heureux que Villarias, j'ai retrouvé à Alcala de Hénarès plus de cinquante lettres du Dauphin à son fils le roi d'Espagne. Si insignifiantes qu'elles soient, il est surprenant que Philippe V en eût tout à fait perdu le souvenir.

pourrait altérer le moins du monde l'amour et le respect de la nation pour Elles. »

L'historien s'excuserait, lui aussi, d'avoir retenu le lecteur sur des bagatelles, s'il ne l'avait cru nécessaire pour donner la physionomie exacte des relations des deux cours, en un temps où ces sortes de choses étaient capables d'exercer leur influence même sur les sentiments des peuples.

CHAPITRE III

Le mariage de Madame et de l'Infant don Philippe. — Apparente réconciliation entre les Bourbons d'Espagne et la maison d'Orléans.

SEPTEMBRE 1738 — AOÛT 1739.

Dès les premiers jours de septembre 1738, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, autorisé par une lettre de La Quadra datée du 7 juillet, avait, par une conversation avec Amelot, rouvert cette question des mariages de Madame et du Dauphin, sur laquelle, l'année précédente, on s'était décidé à faire le silence. La Mina, écouté avec faveur par le secrétaire d'État des Affaires étrangères, avait parlé au Cardinal, qui s'était, lui aussi, montré fort affable et avait promis de traiter sans délai l'affaire avec le Roi. Dès le lendemain, Fleury, d'un air joyeux, annonçait au marquis de La Mina que Louis XV accordait Madame en mariage à l'Infant don Philippe et qu'elle partirait dès qu'elle aurait douze ans accomplis. Le Cardinal ajouta que le mariage du Dauphin avec l'Infante Marie-Thérèse était également arrêté et qu'on le rendrait public, lorsque le prince et la princesse seraient plus avancés en âge.

La Mina était au comble du bonheur : de crainte de voir encore une fois, par de fâcheux malentendus, s'échapper de ses mains le succès obtenu, il offrit au Cardinal de lui soumettre le compte rendu qu'il allait faire à sa cour, en même temps qu'il supplia ses maîtres de témoigner au premier ministre une reconnaissance qui l'engageât sans reprise possible (1).

(1) Alcala, *Est.*, l. 4141. La Mina à La Quadra, 4 septembre 1738. « Si nuestro Amo quisiese vencer su repugnancia, y escrivir dos renglones al Cardenal que le acrediten su compla-

Élisabeth et Philippe ne se firent pas répéter l'avis : leurs lettres, expédiées par retour du courrier, témoignaient de la plus entière satisfaction (1).

Fleury n'y put pas répondre tout de suite; une violente indisposition, accompagnée de fièvre et de vomissements, avait mis ses jours en danger et toute la cour en émoi. Le Cardinal avait fait preuve d'une incontestable grandeur d'âme en face de la mort imminente; il avait reçu le saint viatique avec une parfaite piété et pris ses dernières dispositions, sans faiblir un instant. Le Roi et la Reine avaient été le voir plusieurs fois, le Dauphin aussi, qui avait montré son bon cœur en demandant de lui-même au duc de Châtillon de le conduire auprès du malade. Tout ce qu'il y avait de hauts personnages à la cour s'était pressé dans son antichambre; Fleury n'avait laissé entrer que les secrétaires d'État. Il avait, par l'entremise d'Amelot, prié La Mina de faire part à Leurs Majestés Catholiques de la misérable situation où il se trouvait, et de leur dire que, si Dieu lui rendait la santé, son premier acte serait de les remercier de ce qu'ils avaient daigné lui écrire.

Toute la machine gouvernementale, écrivait La Mina, s'était trouvée arrêtée; affaires petites ou grandes, aucune n'avait été réglée; non pas même par Amelot et Maurepas qui paraissaient pourtant avoir une part réelle à la direction politique et, le second du moins, à la faveur du maître (2).

Guéri comme par miracle, malgré son âge et sa faiblesse, le vieillard, fidèle à sa parole, n'eut rien de plus pressé que d'écrire à Leurs Majestés Catholiques; sa lettre vraiment touchante se ressent des émotions de la mort entrevue de si près : « Je suis né Français et sujet d'un maître qui m'a comblé de

cenzia y su estimazion, seria muy del caso; y alguna palabra de la Reyna: la razon es por que este hombre que sus años y su decadencia le tienen como una criatura, se halaga y se atrahe por este camino, y ahora esta ganado y propicio y le afirmaremos mas, pues aunque su manejo se acava, porque su vida esta en los ultimos alientos; temo que su soberano seguira despues de su muerte las impresiones que le inspiró, y por esto importa que nos sean favorables. »

(1) A. É. *Esp.*, t. 449, f° 105. Le roi et la reine d'Espagne à Fleury, 13 septembre 1738.

(2) Alcala, *Est.*, l. 4111. La Mina à La Quadra, 29 septembre 1738.

ses bontés et honoré de sa confiance presque depuis qu'il est né. Je lui dois tout et je n'ai d'autre but dans ce monde que de lui être utile, autant que mes faibles talents me le permettent, et de le servir fidèlement; mais, après lui, j'ai toujours regardé Vos Majestés comme l'objet légitime et unique de mon respect, de mon zèle et de mon empressement à leur plaire.

« Le Roi est votre neveu et dès les premiers jours que j'eus l'honneur d'être auprès de lui, je pris la liberté de lui dire que, par la mort de Louis XIV, il était devenu orphelin sans père, ni mère, mais que Vos Majestés lui en tiendraient lieu et qu'il devait vous aimer comme si vous l'étiez effectivement. Je puis les assurer qu'il a tous ces sentiments, et que la double alliance qui en va resserrer les nœuds lui cause la plus grande et la plus sincère satisfaction. Il m'ordonne de vous en témoigner sa joie et de vous en faire ses remerciements.

« Il serait fort à désirer que vous n'eussiez tous aussi qu'un intérêt parfaitement commun; mais il est bien difficile que ce qui convient à un grand royaume puisse convenir également à l'autre. La tendre amitié entre deux princes aussi proches peut y suppléer en conciliant réciproquement ce qui pourrait y apporter quelque obstacle et en cherchant à écarter des deux côtés tout ce qui pourrait exciter le plus léger ombrage ou la moindre jalousie légitime entre les deux plus puissantes nations de l'Europe et les plus courageuses.

« Vos Majestés sont remplies de lumières et de justice et je ne suis pas en peine qu'Elles ne trouvent les moyens d'accorder parfaitement ce qu'Elles doivent à leurs sujets avec les mouvements de tendresse que tout le monde leur connaît pour le Roi leur neveu. Je mourrai content quand cet heureux jour arrivera et ce serait pour moi la plus flatteuse et la plus sensible consolation si, avant de quitter la vie, je pouvais contribuer, par tout ce qui dépend de mon faible ministère, à cimenter une union qui a toujours été l'objet de mes soins et de mes vœux les plus ardents. Votre Majesté a eu souvent la bonté de se souvenir de l'attachement que j'ai eu, dès sa plus tendre jeu-

nesse, de sa personne sacrée et je ne cesserai qu'au tombeau d'être, etc. (1). »

Dans son ardeur pour l'union, Fleury s'était entretenu avec l'ambassadeur d'Espagne d'un projet de voyage qui, à l'occasion des noces, conduirait sur la frontière des Pyrénées les deux familles royales et peut-être même le roi de Naples. L'imagination du marquis de La Mina s'enflammait à la pensée de cette entrevue, dont il célébrait en termes pompeux tous les avantages (2).

Mise sur ce pied, dès le début, la négociation des deux mariages ne devait pas, ce semble, causer grand effort au comte de La Marck, et elle ne se heurta, en effet, à aucun obstacle sérieux.

I

La première commission dont se trouva chargé l'ambassadeur fut, nous l'avons dit, de transmettre au roi de France les remerciements de Philippe V (3), puis de présenter à Leurs Majestés Catholiques la réponse de leur neveu (4). La demande officielle, datée du 14 janvier 1739 (5), partit accompagnée d'une lettre autographe de l'Infant. Mais cette lettre n'étant point conforme au cérémonial, Amelot la renvoya. Par tendresse toutefois pour don Philippe, « qu'il considérait déjà comme son gendre », Louis XV consentit à y répondre, non sans faire savoir à la cour d'Espagne qu'il n'en admettrait point d'autres à l'avenir, si elles n'étaient telles qu'elles devaient être. Le roi de

(1) A. É. *Esp.*, t. 449, f° 150, Fleury au roi et à la reine d'Espagne, 6 octobre 1738.

(2) Alcala, *Est.*, t. 4111. La Mina à La Quadra, 10 et 28 novembre 1738.

(3) A. É. *Esp.*, t. 451, f° 2. Philippe V à Louis XV, 30 novembre 1738. « La joie que j'ai du mariage qui vient de s'établir, disait ce prince, entre Madame fille de V. M. et l'Infant don Philippe mon fils, est trop grande pour que je ne l'en remercie pas moi-même, l'assurant que c'est avec un plaisir que je ne puis lui exprimer que je vois resserrer les nœuds qui sont déjà entre nous. Ma consolation est encore augmentée par le choix que V. M. a fait de l'Infante Marie-Thérèse, ma fille, pour le Dauphin. »

(4) A. É. *Esp.*, t. 450, f° 7. Louis XV à Philippe V, 21 décembre 1738; présentée à l'audience du 4 janvier 1739.

(5) *Ibid.*, f° 8.

France n'en recevait plus du prince des Asturies, ce prince n'ayant pas voulu se conformer à l'exactitude du cérémonial. L'Infant don Philippe, prince cadet, était encore moins en droit de prétendre s'en exempter, aucun prince de l'Europe ne s'en dispensant, et les Infants d'Espagne devant être les premiers à donner l'exemple des égards dus au chef de la maison de Bourbon (1). Leurs Majestés Catholiques ne prirent point en mauvaise part ces observations et se bornèrent à dire que leurs ministres examineraient le modèle envoyé de France (2).

Trop heureuses de recevoir sans le moindre délai la réponse officielle du roi de France, Elles l'avaient prise, avec des transports de joie, des mains du comte de La Marck. Elles laissaient Louis XV et son premier ministre entièrement maîtres de régler les conventions matrimoniales, ainsi que les formes à suivre; Elles étaient prêtes à envoyer une ambassade extraordinaire pour faire la demande publique et solennelle de la jeune princesse, tout en inclinant à penser que cet honneur était la récompense naturelle due aux efforts couronnés de succès du marquis de La Mina.

Louis XV, en effet, agréa volontiers la désignation de ce personnage (3). En conséquence, La Mina fit une première demande, en audience privée, le 22 février; ce jour-là, le Roi annonça dans son Conseil le prochain mariage de Madame de France avec l'Infant d'Espagne don Philippe et, le lendemain, en fit la déclaration publique (4).

Au même moment à Madrid, Leurs Majestés Catholiques appelaient dans leur chambre le prince et la princesse des Asturies, — ceux-ci déjà instruits en confidence (5), — les Infants

(1) A. É. *Esp.*, t. 452, f° 58. Amelot à La Marck. 31 janvier 1739.

(2) *Ibid.*, f° 126. La Marck à Amelot, 9 février 1739.

(3) La réponse officielle de Louis XV est du 30 janvier 1739 (A. É. *Esp.*, t. 451, f° 12); elle fut présentée par La Marck, le 8 février; A. É. *Esp.*, t. 452, f° 126. La Marck à Amelot, 9 février 1739.

(4) A. É. *Esp.*, t. 451, f° 19; et t. 452, Amelot à La Marck, 24 février 1739.

(5) A. É. *Esp.*, t. 452, f° 134. La Marck à Amelot, 16 février 1739. Leurs M. C. avaient commencé par en faire la confidence au prince des Asturies, avec l'injonction la plus forte de n'en point parler à sa femme, puis avaient pris le parti de l'annoncer Elles-mêmes à cette princesse. Elles avaient pensé que, quand même elle voudrait en écrire en Portugal, malgré les

et les Infantes, ainsi que le comte de La Marck, pour faire part de la grande nouvelle. Le portrait de « Madame », reçu depuis peu, était exposé dans un cadre magnifique. Tous les princes et princesses se mirent à genoux et baisèrent la main du Roi, qui les embrassa tendrement. La Reine surtout ne put s'empêcher de réitérer plusieurs fois ses embrassements à l'Infant don Philippe, en disant au comte de La Marck qu'elle le priait de ne pas trouver extraordinaire qu'elle se laissât aller si librement en sa présence à la tendresse qu'elle ressentait pour ce prince et à la joie que lui causait un si heureux événement. On fit ensuite entrer quelques-uns des officiers de la cour et on leur déclara le mariage; ils baisèrent, eux aussi, la main de Leurs Majestés. Puis on se rendit à la messe. Rien n'égalait la joie du Roi et de la Reine, de la famille royale et de toute la cour qui s'empressait de faire compliment au comte de La Marck. On ordonna de sonner les cloches de la ville et de faire des illuminations pendant trois jours. L. M. C. chargèrent l'ambassadeur d'assurer le roi de France de leur plus vive reconnaissance et de marquer aussi au Cardinal tout ce qu'Elles ressentaient à son égard dans cette occasion. La Marck, qui ne perdait pas la tête, profita de cet instant d'allégresse pour demander une réponse sur le projet de traité de commerce. On l'assura qu'elle serait prête dans quinze jours (1). Don Philippe ne manqua pas d'écrire lui-même au Cardinal qui le remercia par une lettre empreinte d'une paternelle bonté (2).

défenses qu'on lui en avait faites, cette nouvelle ne parviendrait à Lisbonne qu'après qu'elle serait publique à Versailles et à Madrid. La princesse des Asturies, qui n'était accoutumée à aucune confiance de la part de ses beaux-parents, fut très touchée de celle qu'ils lui témoignèrent en cette circonstance.

(1) A. È. *Esp.*, t. 492. La Marck à Amelot, 23 février 1739.

(2) Fleury à l'Infant don Philippe, 24 mars 1739. « Si V. A. R. pouvait lire au fond de mon cœur, elle y verrait les sentiments de la plus vive et de la plus respectueuse reconnaissance de l'honneur qu'elle a voulu me faire par sa lettre du 10 de ce mois. Je ne perds pas un moment pour lui en faire mes très humbles remerciements, et je suis d'autant plus touché de cette marque précieuse de ses bontés qu'il y a longtemps que le Roi son cousin et j'ose assurer toute la nation sont prévenus des grandes et aimables qualités de V. A. R. J'ai eu l'honneur de faire part au Roi de celui qu'elle m'a fait et S. M. m'ordonna de lui témoigner de sa part sa tendre amitié. Je prends la liberté d'assurer V. A. R. qu'elle trouvera dans Madame un grand désir de lui plaire et un caractère de douceur et de docilité, dont Elle et L. M. C. seront satisfaites. Quelque regret que nous ayons par avance de la voir s'é-

Qu'était devenue, au milieu de ces démarches et de ces cérémonies, l'idée, dont s'étaient entretenus avec quelque plaisir Fleury et La Mina, d'une entrevue sur la frontière d'Espagne des trois souverains de la maison de Bourbon? D'abord accueillie avec faveur par Louis XV et par Philippe V, elle avait bientôt soulevé de part et d'autre d'assez grosses objections et La Mina avait reçu, dans le courant de janvier, l'ordre de la laisser tomber le plus adroitement possible (1).

II

La cérémonie du mariage de Madame et de don Philippe soulevait dans la famille royale une question des plus délicates. Par qui serait représenté l'Infant don Philippe? Le Dauphin n'avait pas l'âge; les relations étaient depuis longtemps suspendues entre le roi d'Espagne et le duc d'Orléans; la brouille des deux branches était notoire, la faveur allait toute au duc de Bourbon. Mais la cour de France supporterait-elle que la préférence lui fût publiquement donnée sur le premier prince du sang? Déjà, seul d'entre ces princes, il avait reçu, de l'ambassadeur d'Espagne, la confidence du mariage qui se préparait (2). La Mina proposait au roi son maître de tourner la difficulté : qu'il envoyât au roi de France un *pouvoir en blanc*, le laissant libre de le remplir comme il voudrait. Sans doute Louis XV ferait choix du duc d'Orléans; mais l'Espagne n'en aurait pas la responsabilité et l'acte ne tirerait point à conséquence pour l'avenir (3).

Fleury se préoccupait, lui aussi, d'une situation qui pouvait

loigner de nous, cette perte sera bien dédommagée par un mariage qui fera son bonheur, et resserrera en même temps par de nouveaux liens les deux branches de l'auguste maison des Bourbons. »

(1) Alcala, *Est.*, l. 4111. La Mina à La Quadra, 28 novembre et 15 décembre 1738; l. 4154. La Quadra à La Mina, 19 janvier 1739. Louis XV objectait la santé du Cardinal qui voulait absolument être du voyage et la grossesse de la Reine.

(2) Alcala, *Est.*, l. 4134. La Mina à La Quadra, 5 janvier 1739.

(3) *Ibid.*, le même au même, 1er mars 1739.

provoquer quelque scandale, et n'était pas d'ailleurs sans inconvénients politiques; mal satisfait d'un expédient qui ne résolvait rien à fond, il souhaitait « faire cesser la disgrâce où le roi d'Espagne tenait le duc d'Orléans » et il écrivait de sa main au comte de La Marck d'y travailler. « Ce prince, disait-il, était fort peiné des sentiments de Philippe V à son endroit, d'autant que les choses étaient poussées au point que l'ambassadeur d'Espagne avait ordre de ne le pas voir; nul pourtant n'était plus pieux, ni plus droit, que le fils du Régent; serait-il seul excepté des bontés de Leurs Majestés? Le Roi même en était très chagrin (1). »

Si Philippe V consentait, au moins officieusement, à faire représenter son fils par le duc d'Orléans, Louis XV en serait personnellement fort aise; sinon, il ne passerait pas outre aux répugnances du roi son oncle; mais, au lieu de substituer au duc d'Orléans le duc de Bourbon, ce qui serait trop criant, il désignerait le prince de Conti (2).

La Marck alla trouver Leurs Majestés Catholiques. Elles manifestèrent d'abord « un terrible éloignement pour toute la maison d'Orléans »; elles finirent cependant par dire que, si le roi de France en exprimait le désir, Elles écouteraient « la justification du prince (3) ». La Quadra écrivait de son côté à La Mina que « si L. M. C. avaient grandement à se plaindre de la duchesse d'Orléans et de la reine sa fille, Elles n'avaient pas de grief personnel contre le duc d'Orléans; et que, quand Elles en auraient, Elles consentiraient à l'oublier dans la circonstance pour complaire à leur neveu (4) ».

Lorsque ces lettres arrivèrent à Paris, le duc d'Orléans était en retraite à Sainte-Geneviève pour la semaine sainte. Fleury ne pouvait pas le voir avant huit jours; il répondit que le prince ferait tout pour mériter les bontés de L. M. C. et que d'ailleurs il n'avait jamais approuvé la conduite de la duchesse sa

(1) A. É. *Esp.*, t. 432, f° 447. Fleury à La Marck, 2 mars 1739.
(2) *Ibid.*, Amelot à La Marck, 16 mars 1739.
(3) *Ibid.*, f° 220. La Marck à Fleury, 16 mars 1739.
(4) Alcala, *Est.*, t. 4454. La Quadra à La Mina, 17 mars 1739.

mère (1). Le Cardinal se faisait fort d'obtenir, même sur ce point, du duc d'Orléans les explications que Philippe V exigeait (2).

Le duc consentit en effet à les donner par les lettres qu'il écrivit, le 6 avril, à l'ambassadeur d'Espagne, au comte de La Marck, à Philippe V et à la reine sa femme (3).

Leurs Majestés Catholiques ne firent aucune difficulté de les accepter et déclarèrent aussitôt qu'Elles se réconciliaient avec le duc d'Orléans; Elles lui donnaient en même temps la procuration de l'Infant don Philippe pour la célébration du mariage (4). Mais, dans une lettre particulière, La Quadra spécifia que « cette réconciliation ne devait pas aller jusqu'à l'intimité et qu'elle n'impliquait autre chose que les relations officielles et de courtoisie; indépendamment de toute autre raison, on ne voulait point donner ombrage au duc de Bourbon (5) ».

Tout imparfaite qu'elle fût, cette réconciliation ne devait-elle pas amener au moins quelque amélioration dans les rapports toujours si pénibles de Leurs Majestés Catholiques avec leur belle-fille, la veuve de Louis Ier?

A la fin de 1730, on s'en souvient, l'ambassadeur Castelar avait annoncé à Louise-Élisabeth une entière réconciliation et le paiement de tous les arrérages qui lui étaient dus (6). Dès ce jour, elle s'était fiée à lui pour obtenir du roi d'Espagne les sommes sans lesquelles elle ne pouvait vivre (7). Mais, hélas! réconciliée ou non, elle ne voyait rien venir.

Dans le courant de 1731, elle s'était décidée à écrire à la

(1) A. É. *Esp.*, t. 456, f° 114. Fleury à La Marck, 30 mars 1730.
(2) Alcala, *Est.*, l. 4434. La Mina à La Quadra, 30 mars 1730.
(3) A. É. *Esp.*, t. 456, f°s 424 et suivants.
(4) *Ibid.*, t. 452, f° 291. La Marck à Amelot, 13 avril 1730.
(5) Alcala, *Est.*, l. 4454. Villarias à La Mina, 13 mai 1730.
(6) Voir tome III, liv. III, chap. IV. — Marais à Bonnier, 8 novembre 1730, cité par Édouard de Barthélemy, *Les filles du Régent*, t. II, p. 344.
(7) A. É. *Esp.*, t. 400, f° 44. Chauvelin à Rottembourg, 3 février 1732 : « Vous avez su que depuis l'arrivée de M. de Castelar, la reine d'Espagne qui est ici avait jugé plus à propos de suivre par lui les affaires qu'elle a en Espagne pour le paiement de ce qui lui est dû. Le préalable était une réconciliation qui avait paru être faite. Les lettres de cette Reine avaient été reçues, les réponses lui avaient été faites, mais tout cela n'a pas conduit à aucun engagement pour sa maison, ni aucun paiement. »

reine sa belle-mère cette lettre presque suppliante : « Je rends compte à V. M., Madame, d'une lettre que j'écris au Roy pour lui représenter la peine où je suis du silence qui est gardé à mon égard, quoique j'aye suivis les conseils qui m'ont esté donnés d'une part où j'ay cru qu'il n'en pouvoit point venir qui ne fussent agréables à Vos Majestés. La bonté que V. M. m'a toujours témoignée dans toutes les lettres dont Elle m'a honorée me donne la confiance de luy ouvrir mon cœur, non seulement par la peine de ma situation presante, mais par rapport aux dettes que j'ay contractées pendant que j'ay gardé ma maison. Votre Majesté comprendra aisément, pensant avec autant d'élévation qu'elle fait, que je ne puis devoir à tout le monde sans une extrême honte; la somme de neuf cent mil livres m'acquitteroit, et me feroit un plaisir d'autant plus sensible que je le regarderois comme un effet de la protection et de l'amitié de V. M. que je mériteray toute ma vie : j'en conserveray une reconnoissance éternelle, etc. (1)... »

En 1733, lasse de sa réclusion, atteinte même dans sa santé, elle arracha à Louis XV, qui céda par bonté d'âme (2), la permission de revenir au Luxembourg. Elle fit part de cette nouvelle à Leurs Majestés Catholiques en des termes qui parurent peut-être un peu trop cavaliers :

« Je manquerois à mon devoir et au respect que j'auray toute ma vie pour V. M. si je ne les informois pas que ma santé m'a obligé de sortir des Carmélites; l'appartement que j'y occupois est au nord, au rez-de-chaussée et entouré de cloistres fort humides par lesquels j'étois obligée de passer pour en sortir; j'y attribue plusieurs accès de rhumatismes gouteux que j'y ay eus aussi longs que douloureux; je n'écris pas moy même à V. M. parce que je l'ay actuellement à la main droite. Ce nouvel accès m'a déterminée à changer de demeure, je suis à présent au Luxembourg où je conte qu'une belle exposition et un appartement bien sec m'apporteront du soulagement et me

(1) Alcala, *Est.*, l. 3977. Louise-Élisabeth à la reine d'Espagne, 22 juillet 1731.
(2) *Ibid.*, l. 4066. Castelar à Patiño, 22 juin 1733.

mettront désormais à l'abry de pareilles attaques; j'espère que V. M. approuveront le changement et qu'Elles sentiront combien sont légitimes les raisons qui m'y ont déterminée : pour ne point fatiguer V. M. de deux lettres je profite de la permission qu'Elles ont bien voulu me donner de leur écrire dans la mesme (1). »

Grâce à la rente de deux cent mille livres que lui servait le gouvernement français, la jeune Reine put, malgré l'extrême irrégularité apportée par le roi d'Espagne au paiement de sa pension, vivre, mais combien obscure et misérable, dans son palais. Ses domestiques, soudoyés par L. M. C. pour la surveiller, la dominaient. Presque personne ne lui rendait visite; l'ambassadeur d'Espagne et sa femme avaient ordre de ne l'aller voir que deux ou trois fois au plus chaque année (2).

Le mariage de don Philippe fut pourtant l'occasion d'un nouveau rapprochement, encore bien précaire, entre la Reine et ses beaux-parents. Il fut décidé que Madame irait se présenter chez Louise-Élisabeth; mais, par cette espèce de fatalité qui s'attachait à tout ce qui concernait la malheureuse princesse, une difficulté d'étiquette empêcha la réalisation de ce projet. Madame Infante devait aller au Luxembourg avec une escorte de gardes du corps du Roi, lesquels avaient le pas sur ceux de la jeune reine d'Espagne. Celle-ci fit remarquer que ce privilège n'appartenait aux gardes que quand ils accompagnaient la personne du Roi. Cette difficulté supprima la visite. L'écuyer de quartier, qui suivait Madame en voyage, fut chargé, le 31 août 1739, d'aller au nom de Madame Infante chez la reine d'Espagne lui transmettre ses compliments. « Cet écuyer m'a dit, raconte le duc de Luynes, que le compliment n'avait pas été trop bien reçu, et que la reine d'Espagne lui dit pour toute réponse : « Je lui suis bien obligée, » et lui tourna le dos dans le moment (3). »

(1) Alcala, *Est.*, L 2528. Louise-Élisabeth à L. M. C., 18 mai 1733.
(2) *Mémoires de Luynes*, t. I, p. 266, cité par Ed. de Barthélemy, *op. cit.*, t. II, p. 345.
(3) *Mémoires de Luynes*, t. III, p. 26, cité par Ed. de Barthélemy, *op. cit.*, t. II, p. 345.

Louise-Élisabeth devait achever sa courte vie dans des sentiments plus raisonnables et plus chrétiens que ceux auxquels elle s'était livrée jusqu'alors. Comme si elle avait eu le pressentiment d'une fin prochaine et subite, elle commença à ne plus songer qu'à son salut, consacrant à la visite des églises et à la prière une grande partie de ses journées. Elle passa difficilement l'hiver de 1742 et faillit succomber à une crise d'hydropisie. Le mal reprit avec une nouvelle intensité au mois de mai, et elle mourut subitement en dînant, le 16 juin, au Luxembourg, où elle n'avait cessé de demeurer. Elle fut enterrée à Saint-Sulpice, dans un caveau particulier, sur lequel le curé fit placer cette inscription : « Cy-gît Élisabeth, reine douairière d'Espagne », ce qui choqua vivement le duc d'Orléans, froissé de ne pas y voir figurer le nom de sa maison. Le curé répliqua que la défunte avait elle-même dans son testament réglé ses funérailles et marqué l'inscription qu'elle souhaitait. « Le titre de Reine d'ailleurs ne l'emportait-il pas sur le nom de famille (1)? »

Cette mort ne fut signalée à la cour que par un incident véritablement burlesque. En raison d'une absence du Roi, ce fut le 9 juillet seulement que M. de Campo-Florido, ambassadeur d'Espagne, vint en grande cérémonie annoncer cet événement à Louis XV et à la famille royale. « Comme on ne peut pas regarder cette mort comme un grand malheur dans l'État, écrit le duc de Luynes, l'ambassadeur ne put pas s'empêcher de rire et il fut reçu aussi en riant par la Reine, par le Dauphin et par Madame (2). » La cour cependant prit le deuil pour trois semaines.

« Triste existence que celle de cette princesse, dirons-nous avec son historien, le comte Édouard de Barthélemy. Fille du Régent de France, reine d'un des grands royaumes de l'Europe, sa vie fut comme un rêve incohérent, avec l'ennui d'une

(1) Ed. de Barthélemy, *Les filles du Régent*, t. II, p. 346; et Alcala, *Est.*, l. 2628, lettres du prince de Robecq au roi et à la reine d'Espagne.

(2) *Mémoires de Luynes*, t. IV, p. 190; cité par Ed. de Barthélemy, p. 347.

dignité sans pouvoir, et le ridicule d'une cour en haillons. Elle vécut et mourut sans avoir été ni aimée, ni heureuse, laissant une réputation équivoque, conséquence plutôt d'une enfance mal dirigée que de vices réels. Pendant toute son existence sa double famille n'eut qu'une pensée, celle de se décharger l'une sur l'autre de cette infortunée jeune femme, et sa mort ne parut qu'un incident plaisant pour ceux-ci, qu'un heureux débarras pour ceux-là (1). »

Dix ans après la mort de Louise-Élisabeth, en 1752, le duc d'Orléans réclamait encore vainement du roi d'Espagne les sommes dues à sa sœur. Ce ne fut qu'en 1762 que celui qui avait été le fiancé de Mademoiselle de Beaujolais, devenu le roi Charles III, se décida à liquider les affaires de la princesse qui avait partagé le trône de son frère aîné; il paya les dettes de Louise-Élisabeth, mais refusa de faire droit aux autres requêtes de la maison d'Orléans (2).

De la seconde douairière d'Espagne, la pensée se reporte naturellement vers la première, qui achevait, elle aussi, une vie, presque de prisonnière d'État, d'autant plus douloureuse que, femme de Charles II, Marie-Anne de Neubourg avait connu dix ans d'un pouvoir absolu. Criblée de dettes, elle s'était, en septembre 1738, remise à la discrétion de Philippe V, qui avait promis de la libérer, en divers termes, à condition qu'elle quittât Bayonne et vînt vivre, inoffensif débris du passé autrichien de l'Espagne, au château de Guadalajara, presque sous la surveillance de ceux qui trente-huit ans plus tôt avaient pris sa place. C'est là que, peu de mois avant de mourir, très malade, faible d'esprit et de corps à ne pouvoir parler, elle recevra la visite de l'Infant don Philippe et de sa jeune épouse; là aussi que viendront l'atteindre les réclamations de l'ambassadeur de France, porte-parole des commerçants de Bayonne, gravement lésés dans leurs intérêts (3).

(1) Ed. de Barthélemy, *Les filles du Régent*, t. II, p. 347.

(2) Notes et pièces conservées aux archives d'Alcala, *Est.*, l. 2628.

(3) *Recueil des Instructions*, Espagne, t. XII *bis*, p. 210; et A. É. *Esp.*, t. 457, f° 77. La Marck à Amelot, 26 octobre 1739.

III

La réconciliation officielle du roi d'Espagne et de la maison d'Orléans accomplie, il avait fallu régler successivement les divers préliminaires du mariage. Au mois de mars, on s'était occupé de constituer la maison de Madame. On l'avait réglée sur le même pied que celle du prince et de la princesse des Asturies, à la seule différence d'un grand écuyer et d'une dame d'honneur en moins.

La marquise de Lède avait été désignée comme *camarera-mayor*. « Impossible de faire un meilleur choix, écrit le peu indulgent Champeaux; c'est une femme de talent, au fait de la cour et du génie espagnol. » Il ne lui reconnaît d'autre défaut qu'un esprit trop critique et un penchant à la raillerie, contre lequel Madame fera bien de se mettre un peu en garde (1). « C'est une méchante bête, » dit de la même personne le marquis d'Argenson qui décerne volontiers cette épithète, dont la seconde partie lui avait été, bien à tort, appliquée à lui-même (2). Quelques années plus tard, de mauvaises langues devaient accuser la marquise de Lède d'avoir empoisonné M. de Maulevrier, ministre plénipotentiaire de Louis XV près de l'Infant don Philippe, devenu duc de Parme, parce que ce diplomate avait dénoncé ses dilapidations. La marquise de Lède paraît avoir été une femme intelligente, ambitieuse, cupide, « très politique et assez haute », suivant l'expression de M^me^ de Pompadour, capable par conséquent de faire passablement souffrir la jeune princesse, de qui elle devait, en quelque façon, diriger la vie (3).

Les dames d'honneur de Madame furent la comtesse de Fuenclara, fille de l'ambassadeur Castelar, pleine d'esprit et

(1) A. É. *Esp.*, t. 431, f° 482. *Idée de la cour d'Espagne en 1738.*
(2) Cité par Beauricz. *Une fille de France*, p. 17.
(3) Beauricz, *Une fille de France*, p. 17.

au cœur français; la comtesse de Sève, Flamande mariée à un Français, très aimée de L. M. C. qui la voyaient souvent; M^me^ de Saint-Juste, Française de médiocre réputation, protégée par le marquis Scotti. Le majordome-mayor fut le duc de Solferino, personnage fort distrait qui s'occupait volontiers d'astronomie (1).

Fleury aurait vivement désiré que l'on profitât de l'organisation de la maison de Madame, ou encore du passage de cette princesse en Espagne, pour faire un sort à l'une au moins des demoiselles Stalpart, filles de ce négociant français qui, après avoir fait une grande fortune, s'était ruiné au service du roi d'Espagne (2).

Stalpart était mort, laissant pour tout bien à ses filles les sommes considérables qui lui étaient dues par le trésor espagnol et dont il n'avait pu obtenir le remboursement. Élisabeth Farnèse avait souvent promis à la veuve de Stalpart de protéger ses enfants; mais la pauvre femme était morte, elle aussi, avant que rien lui eût été rendu. Les deux orphelines avaient été placées à la Visitation d'Angers où elles excitaient la compassion par l'extrême misère où elles étaient réduites, n'ayant ni secours, ni protection, si ce n'est en Espagne quelques vieux amis de leur père. Fleury avait pensé que l'aînée de ces deux jeunes filles, âgée de quinze ans, polie, bien faite, spirituelle, de caractère espagnol, pourrait passer en Espagne à la suite de Madame et se trouver ainsi à portée de se jeter aux pieds du Roi, qui, en considération de ce qu'il devait au père, consentirait peut-être à assurer le pain des deux enfants (3).

Leurs Majestés Catholiques ne paraissent malheureusement pas s'être laissé toucher par une situation aussi intéressante.

Le 12 mai 1739, fut signé le contrat de mariage. La dot était de trois cent mille écus d'or, équivalant à 16 millions 725 mille

(1) *Idée de la cour en* 1737, pour l'instruction de Madame, par Champeaux.
(2) Voir tome III, chap. 1^er^, p. 28-29.
(3) A. É. *Esp.*, t. 456, f° 317. Note communiquée par Amelot à La Marck, 13 juillet 1739.

livres de monnaie courante (1). C'était la plus considérable que l'on eût jamais donnée à une fille de France, n'épousant point un roi (2).

La question de la « remise » de Madame donna lieu à un incident assez vif qui se prolongea près de trois mois, au sujet d'un petit territoire contesté entre la France et l'Espagne (3).

Au commencement d'août, une maladie très grave et qui conduisit en quelques jours l'Infante Marie-Thérèse à une extrémité telle qu'un moment on la crut morte, faillit retarder le mariage de Louise-Élisabeth et de don Philippe. Leurs Majestés Catholiques étaient au désespoir. Déjà le comte de La Marck s'était informé si, en cas de mort de Marie-Thérèse, il devait demander pour le Dauphin la seconde Infante Marie-Antoinette et il avait reçu l'ordre de donner sur sa figure, son caractère, ses inclinations, tous les renseignements nécessaires. Heureusement, dans la nuit du 10 au 11 août, un mieux subit se produisit après la crise la plus dangereuse, et, bien que l'état de la princesse demeurât grave un mois encore, on eut le plus grand espoir de la sauver (4).

Le moment était venu qu'avait fixé Louis XV pour les cérémonies du mariage de sa fille. Elles furent d'un éclat extraordinaire. Le prix de la corbeille et du trousseau atteignit un chiffre tel que le cardinal de Fleury laissa échapper cette exclamation : « C'est pour marier toutes Mesdames! » Deux joailliers experts avaient évalué à 317.939 livres les diamants et les émeraudes qui composaient la parure de Louise-Élisabeth (5).

Le 21 août, le marquis de La Mina se rendit à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, où lui-même et sa suite se virent royalement traités. Le 23, tout le cortège, accompagné par le

(1) L'écu d'or était une monnaie fictive qui avait été autrefois réelle; on ne se servait plus de cette dénomination que pour les dots des filles du roi.

(2) A. É. *Esp.*, t. 456, f° 185, 12 mai 1739. Articles accordés entre les commissaires députés par le Roi T. C. et celui du Roi C. pour parvenir au mariage, etc.

(3) A. É. *Esp.*, t. 451, mai à juillet 1739.

(4) A. É. *Esp.*, t. 454, f° 2. La Marck à Amelot, 3, 9 et 10 août; f° 34, Amelot à La Marck, 18 août 1739.

(5) *Ibid.*, t. 451, f° 90.

comte de Marsan et l'introducteur des ambassadeurs, s'acheminа de Paris à Versailles; on y avait admis les plus distingués des Espagnols présents à Paris; on ne comptait pas moins de cinq voitures à huit chevaux, quarante laquais, dix valets à la bride des chevaux, trente-quatre écuyers; les livrées étaient fort belles, s'il faut en croire La Mina qui raconte avec complaisance que le Dauphin, les princesses et jusqu'au Roi lui-même voulurent voir de près son équipage. Et le fier Castillan ajoute « qu'il n'y a pas beaucoup d'exemples d'un pareil honneur (1) »!

Le même jour, l'ambassadeur extraordinaire fit la demande solennelle de Madame. Le Roi, entouré de tous les princes du sang, des ministres, des plus grands seigneurs, répondit avec beaucoup de grâce qu'il la donnait volontiers. La Mina passa ensuite chez la Reine et renouvela la même formalité, et de là chez le Dauphin, le priant de prendre sa part de ce qui se faisait, afin que la joie de l'Infant don Philippe fût parfaite. Louis répondit qu'il était fort heureux que le Roi et la Reine voulussent bien accorder sa sœur à son cousin.

Ce fut alors le tour de Madame de recevoir la visite du marquis de La Mina; elle portait la fameuse parure d'émeraudes et de diamants qui fit grand effet. Elle dit à l'ambassadeur qu'elle se conformerait à la volonté de ses parents et qu'elle le priait d'assurer le roi son oncle, et la reine sa tante, de sa soumission, de sa tendresse et du désir qu'elle avait de leur complaire en tout.

Après avoir été présenter ses devoirs au Cardinal, La Mina revint chez Madame pour lui offrir un bracelet orné du portrait de l'Infant; elle le mit aussitôt. Alors tous les nobles Espagnols qui avaient accompagné l'ambassadeur baisèrent la main de la princesse; c'étaient le comte de Fernan-Nuñez, don Ambroise de Villalpando, frère du comte d'Altarès; don Jayme Masones, frère du duc de Sotomayor; le marquis de Crèvecœur; don Joseph Bournonville; le marquis de Tolosa; le baron d'Illueca;

(1) Alcalá. *Est.*, t. 4155. La Mina à Villarias, 31 août 1739 : « de una y otra demostrazion que tanto me honra no hay muchos exemplos. »

don Antoine Diaz, fils du marquis de Torrenueva; don Juan Dominguez, secrétaire d'ambassade; les deux fils de Manuel Salcedo, gouverneur de Caracas; don Roch Arauz et don Thaddée Ochalagan, capitaines de dragons, et toute la maison de La Mina.

Pourquoi cette visite en deux actes faite à Madame? Pour une de ces difficultés d'étiquette comme La Mina avait l'art d'en soulever. Dans toutes ces audiences, en effet, l'ambassadeur avait été accompagné des seigneurs français honorés du titre de Grands d'Espagne ou chevaliers des ordres de S. M. C. : tels le prince de Chalais, le duc de Villars, les marquis de Ruffec et de Beaufremont, le chevalier d'Orléans. L'ambassadeur aurait souhaité que tous baisassent la main de Madame suivant l'usage espagnol. Le Cardinal, consulté, avait répondu qu'il n'y trouvait point d'inconvénient et qu'il pouvait le leur proposer. Mais La Mina ajouta de son chef les femmes et les veuves de Grands d'Espagne. Celles-ci s'en excusèrent sur ce qu'ayant l'honneur de saluer les filles de France elles ne devaient pas baiser la main de Madame Infante, d'autant que cette cérémonie n'était point une distinction en Espagne. Les Grands d'Espagne français avaient suivi l'exemple de leurs épouses et voilà comment le marquis de La Mina s'était trouvé dans la nécessité de procéder avec les seuls Espagnols à la seconde partie de sa mission auprès de Madame (1).

Le soir du même jour, l'ambassadeur, le chancelier, le contrôleur général Orry, les secrétaires d'État Amelot, Maurepas et d'Angervillers signèrent les articles du contrat. Comme le roi de France y était partout nommé le premier, La Mina exigea, ce qui se faisait d'ailleurs en pareil cas, un double de l'acte où le roi son maître aurait la préférence.

Le 25, l'ambassadeur d'Espagne revint à Versailles avec le même appareil que le 23 : à sept heures du soir, dans le cabinet du Roi, eut lieu la signature solennelle du contrat.

(1) Même lettre de La Mina à Villarias et Fleury à La Marck, 20 août 1739.

Toute la famille royale était là serrée autour de Leurs Majestés. Madame, vêtue de noir et d'or selon la coutume, ressortait avec une splendeur sévère au milieu des femmes et des seigneurs qui étalaient un luxe éblouissant. Amelot donna lecture de l'acte; le Roi, la Reine et toute la famille royale y apposèrent leur signature; La Mina mit la sienne dans la colonne opposée, en face de celle du duc d'Orléans (1).

Enfin, le lendemain matin 26 août, se fit, dans la chapelle du palais de Versailles, la célébration du mariage. Le Dauphin conduisit sa sœur par la main; Madame Henriette portait la traîne de sa robe; ainsi qu'il avait été convenu, le duc d'Orléans représentait l'Infant. La journée se termina par une merveilleuse illumination du palais et par un feu d'artifice, tiré dans le parc en face la galerie des glaces (2).

Le 27, ce fut la fête de l'ambassadeur d'Espagne. La Mina avait reçu l'ordre de tout faire « au plus magnifique » et pour cette journée il dépensa plus de cent mille livres. Tout Paris défila devant l'hôtel pour contempler l'illumination et le feu d'artifice dont « une montagne de feu » était la pièce principale. L'ambassadeur fut ravi du succès : « Ni le feu d'artifice de Versailles, ni celui de la ville de Paris, n'égalèrent le mien, dit-il modestement dans la relation qu'il adressa au marquis de Villarias; l'applaudissement fut universel. » Et voici la note manuscrite, qui, amère ironie, accompagne la relation de cette fête conservée au ministère des affaires étrangères : « Ce feu a été entièrement manqué et n'a point été tiré comme il est marqué ci-dessous. » Et la description de chacune des parties est accompagnée d'une mention aussi élogieuse (3)! Pauvre marquis de La Mina!

Faut-il voir dans ces notes critiques l'écho du mécontente-

(1) Même lettre de La Mina ; et Beauriez, *Une fille de France*, p. 7.

(2) Même lettre de La Mina du 31 août et lettre du même à Villarias, du 26 août 1739 (Alcala, l. 4145).

(3) A. É. *Esp.*, t. 454, f° 89. Description du feu d'artifice et de la fête donnée par Son Excellence M^gr^ de La Mina, ambassadeur d'Espagne, à cause du mariage de *Madame Première* de France avec l'Infant Philippe, grand amiral d'Espagne, tiré le 27 août 1739.

ment qu'il avait causé par ses maladresses ou par ses exigences en matière d'étiquette et dont Fleury se plaint avec assez d'amertume (1)? Il avait été en personne prier le duc d'Orléans d'assister à sa fête; mais ce prince, qui n'allait pas même à celles du Roi, s'en était excusé. Se trouvant chez madame la Duchesse mère, La Mina l'avait aussi personnellement invitée; il s'était contenté d'envoyer un gentilhomme chez le comte de Charolais, le prince de Conti et les princesses du sang. Cette différence leur avait déplu; tous et toutes répondirent par un refus; madame la Duchesse mère, qui avait grande envie d'assister à la fête, fut obligée de se conformer à ce que faisait toute la maison royale (2).

Du moins Madame Infante, c'est ainsi qu'on l'appela désormais, et sa sœur Madame Henriette parurent s'amuser chez l'ambassadeur; elles partirent avant le souper qui réunit près de trois cents personnes et fut suivi d'un bal que le jour trouva battant son plein.

Le 28 août, on se reposa; le 29, le prévôt des marchands de Paris, Michel-Etienne Turgot, et les échevins de la ville donnèrent une fête nautique et un feu d'artifice. On avait cons-

(1) A. É. *Esp.*, t. 456, f° 391. Fleury à La Marck, 7 août 1739. « J'ai chargé M. Amelot de vous mander quelque chose au sujet de M. le marquis de La Mina afin que si l'occasion s'en présente vous puissiez en faire usage. Mais je vais encore y ajouter quelques nouvelles réflexions que je vous prie de trouver moyen d'insinuer à L. M. C. sans aucune intention pourtant de nuire à cet ambassadeur. Il vint hier et avant-hier me voir dans ma retraite dont les portes lui sont toujours ouvertes et il me parla de toutes les fêtes qu'il devait donner pour le mariage en supposant toujours qu'il n'a fait que suivre mes conseils auxquels sa cour lui avait dit de se conformer. Je lui répondis que je lui étais obligé de sa politesse, mais que je ne me mêlais en aucune façon du monde de régler la dépense qu'il devait faire et que je m'étais contenté de lui dire ma pensée sur ce qu'il m'avait proposé d'abord pour n'être pas inférieur à ce qu'avait fait l'ambassadeur de l'Empereur à son entrée. Il voulait donner un bal en masques supposé que le roi voulût y aller et je lui répondis que S. M. n'aimait point les bals et que sûrement Elle n'irait point. Il me proposa hier un bal paré pour Mesdames et je lui fis la même réponse. Il s'est retranché enfin à demander qu'elles lui fissent l'honneur d'aller voir de chez lui le feu d'artifice qu'il doit donner le 27. Je lui dis que ce serait à Mme de Tallard et aux médecins à en décider. J'entre dans tout ce détail parce qu'il m'avoua lui-même qu'il n'en omettait aucun, et, comme je connais son caractère, il tourne tout à son avantage et rejette sur moi ce qu'il croit pouvoir n'être pas agréable; c'est le plus parfait courtisan que j'aie jamais connu de ma vie et rien ne lui coûte quand il croit avoir une occasion de plaire. Mon respect pour L. M. C. me fait tolérer beaucoup de manèges de sa part... »

(2) Fleury à La Marck, 29 août 1739.

truit pour ce feu d'artifice un temple grec dédié à l'Hymen, orné de statues représentant les déesses, et de vases d'où s'échappaient des flammes. Sur le Pont-Neuf s'étendait une décoration « colorée en pierre », faite de piédestaux et de pyramides; chaque pyramide avait trente pieds de haut. Entre le Pont-Neuf et le Pont-Royal, des bateaux dissimulés par des rochers portaient sur la rivière « le salon de la musique » où des têtes de Muses en camaïeu se détachaient d'un fond lapis, où, de vases élégants, sortaient des faisceaux de drapeaux bleus fleurdelisés, tandis qu'un drapeau blanc également fleurdelisé s'échappait d'un globe au centre de la salle.

Quand le Roi, la Reine, le Dauphin et Mesdames arrivèrent au Louvre d'où ils avaient promis d'assister à la fête, la musique monta de ce salon, des monstres marins aux écailles brillantes sillonnèrent le fleuve en jetant des étincelles par les yeux. Après le concert, des barques peintes s'élancèrent sur l'eau, remplies de jouteurs vêtus de blanc, ceints d'écharpes bleues ou cerise, munis de lances dorées. Le temple s'éclaira; on vit défiler soixante esquifs illuminés, figurant les nations les plus lointaines; il y eut même des bateaux levantins et des jonques chinoises. Le feu d'artifice dont quelques pièces manquèrent, au grand chagrin de Turgot, termina la fête; parmi les fusées jaillissantes, l'une dessina les chiffres de l'Infant et de Madame. Ces chiffres décorèrent aussi les salons de l'hôtel de ville le 30 août, lors du bal masqué où des profusions d'orangers, de lys et de roses symbolisèrent l'innocence, la noblesse et la beauté de la nouvelle mariée. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, ouvrit le bal avec M^lle^ Turgot, fille du prévôt des marchands, et le Roi lui-même s'y rendit; la foule était si grande qu'à peine pouvait-on entrer ou sortir (1). La Mina affirme que le peuple de Paris ne se souvenait pas d'avoir rien vu d'aussi beau que ces trois journées de fêtes (2).

(1) Le résumé de ces fêtes de Paris est emprunté à Beauriez, *Une fille de France*, p. 9-11, avec quelques détails tirés des lettres de La Mina.

(2) Alcala, 1. 4145. La Mina à Villarias, 31 août 1739... « Solo puedo decir que los natu-

Au terme de ces réjouissances, était l'inévitable séparation, Louis XV l'avait depuis longtemps fixée au 31 août. Tour à tour contente et désolée, Louise-Élisabeth s'éloigna des siens avec larmes. Le roi son père la conduisit « jusqu'au haut de la montagne de Plessis-Piquet », à deux lieues de Versailles. Une suite magnifique de quinze voitures et de cinq cents cavaliers l'accompagnait. Les sages conseils que Louis XV prodigua à sa fille excitèrent une admiration légèrement exagérée. Il lui recommanda entre autres choses d'attendre l'âge de vingt-cinq ans pour solliciter de Philippe V une grâce quelconque (1).

Dès que le Roi eut quitté Madame, celle-ci fut Infante et fille de France plus que jamais. Le duc et la duchesse de Tallard avaient été désignés pour diriger le voyage jusqu'à la frontière d'Espagne (2). La duchesse de Tallard s'était placée au fond du carrosse à gauche de son élève. Madame de Muy s'installa contre la portière auprès de Louise-Élisabeth; cette dernière prétendit en être gênée et lui ordonna de se mettre de l'autre côté. Le duc de Luynes aura beau écrire gravement : « C'est pourtant l'usage que le sous-gouverneur ou la gouvernante soit à la portière du prince ou de la princesse à qui il a l'honneur d'appartenir », la nouvelle mariée ne s'embarrasse guère d'un « pourtant » qui l'incommode et d'un usage qui l'ennuie.

Des fêtes arrêtèrent de rechef l'Infante à Bordeaux. En Espagne, elle devait être accueillie avec enthousiasme.

IV

Louise-Élisabeth n'était encore qu'une enfant de douze ans, mais bien développée, d'une beauté brune, expressive et ori-

rales no se acuerdan aqui de que se haya hecho con ningun motivo demostraciones tan grandes etc. »

(1) Indépendamment des documents cités, cf. A. É. *Esp.*, t. 451, f^os^ 184 et 192 : Cérémonies observées au mariage de Madame première de France avec l'Infant don Philippe en 1739; — Relation de ce qui s'est pratiqué, en 1739, au mariage de Madame, fille aînée du Roi, et de l'Infant don Philippe.

(2) A. E. *Esp.*, t. 451, f^os^ 98 et 104; Instruction pour le duc de Tallard chargé de conduire Madame à la frontière; *id.*, pour la duchesse de Tallard.

ginale; elle avait le visage agréable, quand il n'était point gâté par des rougeurs dont elle eut peine à se défaire; le nez un peu prononcé, la bouche petite et grasse, les yeux grands et beaux, ombragés de sourcils épais. Son caractère était énergique, sa volonté décidée, malgré une certaine timidité. Dès son enfance, elle avait laissé voir son goût pour l'indépendance. Chaque fois que sa gouvernante la duchesse de Tallard, qu'elle n'aimait guère, pénétrait chez elle en dehors des heures réglementaires, elle s'informait impérieusement du motif de cette visite. Son entrée sur la scène de la cour avait eu lieu de bonne heure : à dix ans, elle recevait ambassadeurs, ambassadrices et femmes de qualité; en l'absence du Roi, de la Reine et du Dauphin, elle donnait tout bas le mot d'ordre à l'officier de garde, ce qui scandalisait un peu la duchesse de Tallard; bref elle était faite dès longtemps aux fatigues pompeuses de la représentation (1).

Elle plut dès l'abord à sa nouvelle famille.

Le 24 octobre, après deux mois de voyage, Madame Infante arriva à Guadalajara. L'ambassadeur de Louis XV l'y attendait; leurs Majestés Catholiques étaient depuis la veille à Alcala de Hénarès; le premier acte de la jeune princesse fut de se rendre chez la reine douairière, Anne de Neubourg, qui la reçut aussi bien que son état de santé le pouvait permettre et fit tirer un feu d'artifice en son honneur.

Le lendemain, vers quatre heures du soir, elle fut à Alcala. Toute la cour alla au-devant d'elle jusqu'à son carrosse; Leurs Majestés sortirent de leur appartement et vinrent jusqu'à une galerie qui servait de passage pour s'y rendre. Elles embrassèrent tendrement leur belle-fille. Aussitôt eut lieu la cérémonie du mariage faite par le patriarche des Indes.

Une grande sérénade italienne, donnée dans la chambre du Roi, un feu d'artifice offert par messieurs de la ville d'Alcala, firent atteindre la soirée. L'Infant et l'Infante la passèrent dans

(1) Beauriez, *Une fille de France*, p. 13.

leur chambre. Lorsque l'heure du coucher fut venue, le Roi, la Reine, le prince et la princesse des Asturies s'y rendirent, le Roi et le Prince pour donner la chemise à l'Infant, la Reine et la Princesse à l'Infante. Leurs Majestés Catholiques furent d'une gaieté extrême jusqu'à ce que l'Infant et l'Infante se fussent mis au lit (1).

Louise-Élisabeth devait jouir de six mois de bonheur; son mari agréable, faible et bon, paraissait l'aimer beaucoup; sa belle-mère lui marquait un empressement mêlé de flatteries; le Roi lui témoignait une très paternelle affection; le peuple l'acclamait. Mais, peu à peu, Élisabeth Farnèse changea d'attitude; les irritations que la princesse avait eues au visage étant revenues, la Reine accusait sa belle-fille d'être « galeuse » et l'abreuvait d'humiliations; elle lui reprochait sa dot non payée et peut-être aussi le peu qu'elle obtenait de Louis XV en faveur de l'Infant bien-aimé. A quoi bon ce mariage si don Philippe ne régnait sur aucun état italien?

(1) A. É. *Esp.*, t. 455, f° 77. La Marck à Amelot, 24 octobre 1739.

CHAPITRE IV

L'accession de l'Espagne au traité de Vienne.

NOVEMBRE 1738 — AVRIL 1739.

L'Espagne ne s'était prêtée à aucun accommodement lorsque la France lui avait demandé si, oui ou non, elle voulait accéder au traité qui allait se signer à Vienne. Elle n'en fut pas plus satisfaite de voir Louis XV se passer d'elle à l'heure de la conclusion du traité définitif. Lorsque le comte de La Marck le communiqua à La Quadra, ce ministre lui exprima sa surprise « de ce qu'il n'y était pas dit un mot concernant les intérêts du roi son maître ni ceux du roi des Deux-Siciles, en sorte que L. M. C. ne pouvaient savoir sur quoi compter à cet égard, bien qu'Elles fussent, Elles et le roi de Naples, parties principales dans la guerre que le traité terminait (1) ». La Quadra manifesta le même étonnement, sur un ton de léger reproche, dans une lettre au marquis de La Mina (2). Celui-ci s'empressa d'abriter sa responsabilité derrière les instructions qu'il avait reçues.

I

N'était-ce point par ordre qu'après avoir communiqué, le 8 décembre 1737, la résolution prise le 7 novembre par le roi d'Espagne de n'accorder aucune modification, sauf l'usage du latin, au projet d'accession tel qu'il l'avait envoyé, l'ambassadeur n'avait plus, pendant des mois, reparlé de cette affaire?

(1) A. É. *Esp.*, t. 416. La Marck à Amelot, 13 décembre 1738.
(2) Alcala, *Est.*, t. 6084. La Quadra à La Mina, 13 décembre 1738.

Et pourquoi cet ordre, sinon parce qu'on savait fort bien que l'Empereur entendait obtenir, d'une manière indirecte ou directe, la reconnaissance par l'Espagne des traités antérieurs qui se trouvaient à la base du nouvel instrument diplomatique? Aussi, au mois de mai 1738, consulté de nouveau, Philippe V avait-il purement et simplement réitéré l'expression de sa volonté formelle. Bien plus, lorsque, le 10 novembre, huit jours avant que le traité fût signé à Vienne, Amelot avait fait une dernière démarche, on lui avait encore une fois répondu dans le même sens, et toujours avec les mêmes réserves. Avec la même raison aussi, ajoutait La Mina, car il y avait tout intérêt à maintenir la France dans une certaine inquiétude, comme à se conserver à soi-même des prétextes plausibles de recommencer la guerre en Italie à la première occasion favorable, sans cependant courir le risque d'y être attaqué, grâce aux préliminaires, aux déclarations de l'Empereur, à la garantie de la France. Quelle imprudence, au contraire, de donner à penser au gouvernement de Louis XV que l'on était anxieux et troublé parce qu'on n'était pas formellement compris dans le traité de paix!

Presque résolu, de son propre aveu, à ne tenir qu'un compte assez médiocre des nouvelles instructions qui lui prescrivaient de demander quelques assurances à la France sur la situation où l'Espagne se trouvait par rapport à l'Empereur, le marquis de La Mina se rendit à Versailles. Il se disposait à afficher son indifférence au sujet du traité de paix lorsqu'il se vit obligé de changer ses batteries. Amelot lui lut en effet la lettre du comte de La Marck qui rendait un compte fort exact des plaintes et des désirs de Leurs Majestés Catholiques.

Au lieu de paraître effrayé, l'ambassadeur se fit presque menaçant; il parla des mesures que le roi son maître allait se trouver obligé de prendre pour sa sécurité et de l'appui qu'il comptait toujours trouver dans le roi de France.

Amelot laissa poindre sur sa physionomie du dépit et de l'embarras; il se rejeta sur ce qu'il avait dit tant de fois que le traité n'était qu'une cérémonie, que les préliminaires étaient

tout le réel, et que là les avantages et les garanties de l'Espagne étaient nettement stipulés.

« Si donc il en est ainsi, reprit La Mina, pourquoi ne pas accepter l'accession aux termes mêmes des préliminaires comme l'a proposé le roi d'Espagne? C'est fort suspect. »

Il alla répéter la même chose à Fleury qui répondit qu'il avait toujours pensé amener l'Empereur à l'accepter en effet; toutefois, il y fallait le temps.

« Mais, continua La Mina, si la paix se publie sans que le roi d'Espagne et celui des Deux-Siciles y soient compris, ce sera un scandale en France et en Europe; et d'ailleurs, une fois cette occasion passée, ils n'auront plus de raison pressante d'y adhérer, l'Empereur étant, au surplus, beaucoup plus qu'eux, intéressé à cette accession. »

« Il est vrai, dit encore Fleury, et je vais presser les ministres impériaux de céder sans nouveaux retards. »

« Croyons-le, écrivait La Mina à La Quadra, car, depuis le mois de septembre, il est vraiment beaucoup mieux disposé pour nous, et il m'a dit spontanément qu'il n'avait pas l'intention de nouer des liens plus étroits avec l'Empereur, mais uniquement de s'en tenir à l'observation des traités (1). »

Fleury ne mentait pas; les menaces déguisées de La Mina avaient produit leur effet; on en voit la trace non équivoque dans la correspondance d'Amelot qui paraît redouter fort quelque agression en Italie (2).

Il ne craignait pas moins une entente directe entre l'Espagne et l'Autriche; les pourparlers qu'avaient à Venise le prince Pio et le prince de Campo-Florido, ambassadeurs l'un de Charles VI et l'autre de Philippe V, l'agaçaient au point qu'il avait pris le parti de s'en plaindre positivement au roi d'Espagne : celui-ci avait montré, pièces en main, que toutes les avances étaient venues du prince Pio; l'inconvénient n'en était pas moins grand pour la France, qui tenait à rester maîtresse

(1) Alcala, *Est.*, l. 4111. La Mina à La Quadra, 29 décembre 1738.
(2) A. É. *Esp.*, t. 446, p. 222. Amelot à La Marck, 30 décembre 1738.

de la négociation (1). Gage de plus de la sincérité des promesses que venait de faire le Cardinal.

II

Ce qui, indépendamment de la grosse affaire de la Pragmatique-Sanction, rendait toujours fort difficile l'accord entre l'Espagne et l'Empereur, c'était cette fastidieuse dispute des allodiaux de Parme et de Toscane, que la reine Élisabeth « prétendait avec toute l'ardeur possible ». Les instructions du comte de La Marck lui avaient bien enjoint de n'en faire aucune mention jusqu'à nouvel ordre; malheureusement, La Quadra n'avait pas attendu plus de cinq ou six semaines pour l'interroger à ce sujet. L'ambassadeur s'en était tiré en rappelant d'une façon plus ou moins vague les diverses propositions de partage ou d'échange que l'Espagne avait déjà refusées (2). Mais la Reine elle-même était revenue à la charge : ces allodiaux, disait-elle,

(1) Le 9 décembre, et plusieurs fois dans le cours de ce mois, Amelot se plaint très vivement au comte de La Marck du langage de Campo-Florido à Venise; il affirme que c'est lui qui sollicite le prince Pio au sujet d'une négociation séparée. Le roi d'Espagne soutient que c'est le contraire et demande que l'on ne croie pas si facilement en France aux rapports et aux bruits que l'on fait courir sur ses intentions, ses agents etc. Le 25 janvier 1739, La Marck écrit à Amelot que L. M. C. lui ont fait voir une lettre originale de Campo-Florido qui marquait que le prince Pio était encore venu lui en communiquer une de la propre main de l'Empereur. Le prince Pio pressait l'ambassadeur d'Espagne d'écrire à sa cour pour qu'elle envoyât au plus tôt à Vienne un ministre par le moyen duquel on finirait bien plus promptement et plus sûrement que par le canal de la France les contestations qui étaient entre les deux cours; le prince Pio ajoutait qu'on commençait à Vienne à être un peu fatigué de la France, que la reconnaissance récente de la conservation de l'Italie et l'espérance des services que la cour de Vienne pouvait encore recevoir de cette couronne retenaient seules l'Empereur et ses ministres dans les termes où ils se tenaient avec elle. Il était question de savoir si l'Empereur cherchait effectivement à s'acquérir la confiance de l'Espagne par des voies indirectes ou la détachant de celle qu'elle devait avoir dans la France; si le prince Pio avait tenu ces discours par ordre de l'Empereur et du comte de Sinzendorf, ou de lui-même, et enfin si ce n'était pas le prince de Campo-Florido qui sous ce prétexte cherchait à inspirer à L. M. C. des idées et des projets conformes peut-être à son inclination particulière.

La reine d'Espagne observa que dans la lettre de l'Empereur au prince Pio, S. M. I. en parlant du roi de Naples, non seulement ne lui donnait pas le titre de Roi, mais celui de Don ou d'Infant. La Marck représenta combien on devait être en garde contre toutes les insinuations qui tendraient à désunir L. M. C. d'avec la France. L. M. C. lui répondent qu'il peut être tranquille.

(2) La Marck à Amelot, 18 décembre 1738.

faisaient toute sa ressource si le roi d'Espagne venait à mourir; car, sans cela, elle se trouverait à la merci du prince des Asturies, son beau-fils, sur qui elle ne pouvait guère compter. Elle serait dans une situation plus malheureuse que celle de la Reine douairière, puisqu'elle tirerait moins de Ferdinand que celle-ci ne recevait de Philippe. Fleury ne prendrait-il donc aucun soin de ses intérêts (1)?

La Marck répondit, avec toute la modération possible, que, dans la conjoncture où l'on se trouvait, il était absolument nécessaire de ne pas *cabrer* l'Empereur, de peur de l'engager à s'entendre avec d'autres puissances qui, non seulement lui assureraient satisfaction sur ce point, mais le mettraient même en état de recouvrer Naples et la Sicile.

Bientôt il fit connaître qu'on ne savait plus, en France, comment différer plus longtemps à rendre une réponse catégorique à l'Empereur. Ce prince, après avoir donné quantité de mémoires qu'on lui avait successivement demandés sur cette affaire, avait fait enfin déclarer par le prince de Lichtenstein, son ambassadeur, qu'il n'avait plus rien à produire de nouveau; il demandait en conséquence que le Cardinal, arbitre accepté de part et d'autre, rendît sa sentence sans plus tarder.

Afin de diminuer l'impression que ne manquerait pas de faire sur la cour d'Espagne la divulgation toujours possible de la garantie secrète donnée par la France à l'Empereur, le comte de La Marck s'efforçait de prouver que la question des allodiaux n'était rien à côté des grands intérêts en jeu. Mais il lui fallut s'avouer que ses arguments étaient en pure perte; Élisabeth, dans le fond de son âme, mettait la possession de ces biens au-dessus des avantages les plus essentiels de la monarchie espagnole. Pressée par les représentations du comte de La Marck, elle lui répliqua très vivement que cette affaire ne regardait ni le Roi, ni le royaume d'Espagne; que c'était son patrimoine dont elle-même ne pouvait, quand elle

(1) La Marck à Amelot, 29 décembre 1738.

le voudrait, disposer librement à cause des pactes et substitutions qu'il y avait dans sa famille; que c'étaient ses enfants qui en étaient véritablement propriétaires, en sorte que ce ne serait qu'avec le consentement du roi de Naples et du Cardinal-Infant, qu'elle comptait faire passer cela sur la tête de l'Infant don Philippe et des enfants qu'il aurait pour leur former une subsistance (1).

L'embarras du Cardinal était si grand qu'il parut ne plus songer qu'à se délivrer du rôle d'arbitre; mais Élisabeth Farnèse n'admettait pas plus cette hypothèse qui lui semblait une trahison, qu'elle n'entendait entrer dans la voie de la conciliation (2).

En fait, ni le marquis de La Mina, ni le comte de La Marck, ne firent avancer la question d'un seul pas. Peu de temps avant la mort de l'Empereur, L. M. C. déclarèrent qu'Elles en écriraient directement au cardinal de Fleury; mais Charles VI devait disparaître avant que rien n'eût été réglé (3).

III

L'expression très nette du désir qu'avait le premier ministre de Louis XV de voir agréer telle quelle l'adhésion du roi d'Espagne au traité de Vienne détermina enfin l'Empereur à l'accepter. Le 8 février, l'ambassadeur du roi de Sardaigne avait signé, au nom de ce prince, l'acte d'accession. Le 16 du même mois, le prince de Lichtenstein vint trouver Amelot et lui fit part de la résolution de Charles VI. Toujours peu empressé, La Mina dit qu'il y avait trop longtemps que l'on n'avait parlé de cette affaire et qu'il lui fallait de nouveaux ordres (4). Heureu-

(1) *Relation du comte de La Marck*, Instructions, etc.. t. XII bis, p. 223-225; A. É. *Esp.*, t. 452, f° 29. Amelot à La Marck, 14 janvier 1739.

(2) A. É. *Esp.*, t. 452. La Marck à Amelot, 11 février et 2 mars; Amelot à La Marck, 17 février, 17 mars 1739.

(3) *Relation du comte de La Marck*, p. 225.

(4) A. É. *Esp.*, t. 452, f° 116. Amelot à La Mina, 6 février 1739.

sement, Philippe V se tint pour satisfait; le ministère français voulait à tout prix publier la paix, sitôt l'accession signée, sans même attendre l'échange des ratifications (1).

Le 21 avril enfin, les représentants du roi d'Espagne et du roi des Deux-Siciles apposèrent leur signature à l'acte d'accession. La Mina se résignait fort à contre-cœur; la main lui tremblait, disait-il, tant il était convaincu que cet engagement, même si restreint, était funeste à l'Espagne. A force de représentations, il obtint que la paix ne fût pas publiée avant qu'on n'eût reçu la ratification de Philippe V ou du moins, de sa part, l'autorisation de le faire. Les ministres français et l'ambassadeur impérial demandèrent seulement que L. M. C. voulussent bien donner leur réponse par retour du courrier, parce que les esprits s'inquiétaient de tant de retards. Le prince de La Torella avait expédié à Naples le traité et l'acte d'accession; l'unique moyen cependant d'éviter les délais était que Philippe V répondît aussi pour son fils.

On avait joint au traité, mais en dehors de la signature et à titre de simples copies n'engageant à rien, trois pièces : la Pragmatique-Sanction de l'Empereur en allemand, une convention avec le duc de Würtemberg et une autre relative aux dettes du Milanais.

L'ambassadeur de Charles VI avait fait deux observations sur les pouvoirs de La Mina; datés de 1737 et ne se référant qu'au projet d'alors, ils étaient trop anciens et peut-être sans valeur pour le traité signé; le prince de Lichtenstein en réclamait de nouveaux, signés du 10 mars de l'année courante; en outre, ils étaient conçus de manière à laisser soupçonner des instructions secrètes et certaines réserves qui ne pouvaient inspirer confiance (2); on en voulait d'absolus; La Mina avait promis d'en faire venir (3).

(1) *Ibid.*, f° 264. Amelot à La Marck, 14 avril 1739.

(2) « Segun las ordenes que à este fin se le han communicado, » telle est la phrase incriminée.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4134. La Mina à Villarias, 22 avril 1739; et A. É. *Esp.*, t. 456, f° 186. Amelot à La Marck, 21 avril 1739.

Ce n'était pas sans signaler le danger d'une insertion de la Pragmatique, même après les signatures, que l'ambassadeur d'Espagne avait adressé à sa cour cet ensemble de pièces. Il l'avait tolérée sur les instances du gouvernement français qui envoyait à cet égard des instructions spéciales au comte de La Marck. Mais un tel expédient n'était nullement du goût de L. M. C.; un nouveau subterfuge de la cour de Vienne acheva de les en détourner; la copie du traité ratifiée par l'Empereur qui fut renvoyée à Paris transférait la Pragmatique dans l'acte même, au-dessus de la signature. Philippe V répondit donc « que cette Pragmatique était le principal motif qui l'avait porté à ne se vouloir jamais relâcher sur la forme de l'accession », qu'il n'en acceptait pas plus la transcription à la fin du traité qu'ailleurs, qu'il ne la voulait pas connaître, et qu'un jour la France elle-même ne serait pas fâchée du refus qu'il faisait de la garantir, de quelque façon que ce fût (1).

A la prière de La Mina, Louis XV consentit encore à différer la publication de la paix jusqu'à ce qu'il fût informé d'une manière qui ne laissât plus aucun doute des sentiments du roi son oncle; mais il exprima toute sa peine d'une pareille incertitude (2). La cérémonie fut enfin fixée au 1er juin. Le 28 mai, Louis XV écrivit à MM. les prévôts et échevins de Paris « pour faire publier l'ordonnance de S. M. à cause de la paix conclue avec l'Empereur et les seigneurs électeurs, princes et États de l'Empire, et faire allumer des feux et les autres réjouissances accoutumées (3) ». Le 30, Amelot fit savoir à La Mina « qu'on ne pouvait plus retarder la publication, tant par rapport au voyage de Compiègne que parce qu'il faudrait détruire le feu d'artifice préparé pour la paix, ce qui inquiéterait beaucoup le public (4) ».

L'échange des ratifications entre l'Empereur, le roi de France, le roi d'Espagne et celui des Deux-Siciles se fit en effet attendre

(1) Même lettre de La Mina; et A. É. *Esp.*, t. 453, f° 7. La Marck à Amelot, 4 mai 1739. Cf. *Relation du comte de La Marck*, p. 222.

(2) A. É. *Esp.*, t. 453, f° 25. Amelot à La Mina, 18 mai 1739.

(3) Paris, Le Mercier, 1739, in-4°.

(4) A. É. *Esp.*, t. 453. Amelot à La Mina, 30 mai 1739.

encore près d'un mois; il eut lieu le 28 juin 1739; la copie de la Pragmatique était omise dans les actes échangés entre l'Empereur et le roi d'Espagne. Cette suppression était l'effet des démarches prudentes, habiles et modérées du cardinal de Fleury auprès de Charles VI qui s'était laissé incliner à cette dernière complaisance (1).

Ainsi se consomma le grand ouvrage de la paix conclue à Vienne. Bien peu de mois devaient s'écouler avant que les événements découvrissent à l'Europe la cause secrète du refus si constant que Philippe V avait fait d'accéder à la garantie de l'acte fameux par lequel Charles VI avait compté maintenir, avec les droits de sa fille aînée, l'unité de la monarchie autrichienne.

(1) A. E. *Esp.*, t. 456, f° 315. Amelot à La Marck, 13 juillet 1739; et *Relation du comte de La Marck*, p. 222.

CHAPITRE V

Renouvellement du conflit entre l'Espagne et l'Angleterre. — Négociation des traités d'alliance et de commerce entre la France et l'Espagne. — Déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Espagne. — Rappel du marquis de La Mina.

MARS-NOVEMBRE 1739.

Le gouvernement français avait été fort surpris, même un peu désappointé, de voir Philippe V accepter les bases de la convention de Londres et signer celle du Pardo, surtout à un moment où l'alliance de Louis XV lui permettait de ne pas se laisser imposer la loi. « Ce n'est pas, écrivait Amelot, que nous désirassions que la guerre s'allumât entre l'Angleterre et l'Espagne, mais il aurait été d'une extrême importance d'arrêter l'excès de fraude que les Anglais pratiquaient impunément (1). » Il se disait aussi que la Reine en serait moins empressée à rechercher l'alliance française et plus en état de troubler le repos de l'Italie.

La Marck prétendait expliquer l'humeur accommodante des Espagnols par l'argent qu'avaient distribué les Anglais : « Il n'y a pas ici, écrivait-il à Amelot, de moyen plus efficace. Keene, chargé des affaires d'Angleterre, réside ici depuis dix-huit ans ; il a d'abord été secrétaire de confiance de Stanhope qui, pendant son séjour en Espagne, avait rendu pensionnaires de l'Angleterre les gens les plus accrédités, soit dans les différents tribunaux, soit dans les différents emplois de la cour. L. M. C. m'ont dit Elles-mêmes que cela allait si loin, que, dans ce temps-là, il ne se donnait aucun évêché, gouvernement, ou emploi considérable que ce ne fût indirectement par les in-

(1) A. É. *Esp.*, t. 482, f° 58. Amelot à La Marck, 27 janvier 1739.

fluences de Stanhope; ce qui, ayant été reconnu à la fin par L. M. C., Elles avaient chassé et privé de leurs emplois quatre ou cinq personnes qu'on avait reconnues pensionnées par les Anglais. Mais, comme il en reste encore beaucoup qui n'ont pas été découverts, ce sont ces mêmes gens dont M. Keene, qui est demeuré dépositaire des secrets de M. Stanhope, se sert pour parvenir à son but et c'est par cette raison principalement que les Anglais laissent ici M. Keene (1). »

I

Le comte de La Marck ne se trompait pas sans doute en parlant des sommes dépensées par les Anglais pour faire aboutir la convention du Pardo. Là n'était pas pourtant la principale raison de la facilité qu'avait montrée le gouvernement espagnol. La vérité est qu'il s'était habilement ménagé le moyen de reprendre sous main ce qu'il avait paru céder. Philippe V n'avait signé « qu'avec la réserve que la compagnie anglaise de l'*asiento* serait obligée, sous peine de suspension de son octroi, de payer dans un terme préfixe, ce qu'elle devait au roi d'Espagne ». Or ces sommes équivalaient à peu près à celles que l'Espagne avait promises par la convention du Pardo. Keene avait accepté parce que, telle quelle, la convention permettait au ministère anglais de se tirer d'affaire à l'ouverture du parlement. La reine d'Espagne avait dit en outre — mais non pas à Keene — « que l'octroi de l'*asiento* finissait dans trois ou quatre ans et qu'elle comptait alors le tirer entièrement des mains des Anglais (2) ».

Ces conditions, accompagnées de telles réserves, étaient aussi peu conformes aux espérances de la nation anglaise que les prétentions élevées en Angleterre étaient peu agréables à l'Espagne. Les esprits s'irritèrent en Angleterre au plus haut

(1) A. E. *Esp.*, t. 432, f° 134. La Marck à Amelot, 16 février 1739.
(2) *Ibid.*, f° 31. La Marck, à Amelot, 14 janvier 1739.

degré. En vain Walpole et ses amis déployèrent toute leur éloquence en faveur de la convention; en vain ils affirmèrent que le droit de visite réclamé par l'Espagne était fondé sur les traités; en vain ils alléguèrent que la discussion de ce point délicat avait été soumise à la décision de commissaires nommés *ad hoc;* on eut recours aux artifices les plus inconcevables pour faire échouer leurs démarches et surexciter le sentiment populaire. Les vexations des employés espagnols, visiblement exagérées et inexactes pour la plupart, étaient le thème des déclamations publiques : le parlement anglais s'abaissa jusqu'à écouter la relation d'un nommé Jenkins, capitaine employé dans le commerce de contrebande. Cet homme se présenta à la barre de la chambre des communes pour raconter les tourments vrais ou faux que lui avait infligés un garde-côte espagnol, notamment la perte de ses oreilles (1).

Telle était l'exaltation des esprits que l'on attacha une grande importance à de pareils contes. La nation entière, par une impulsion générale, demandait la guerre à grands cris comme le seul moyen d'humilier l'orgueil espagnol et de venger l'honneur britannique. Une faible majorité, dans les deux chambres, approuva la convention; mais, en même temps, on ouvrit un crédit considérable aux ministres pour des préparatifs de guerre; une escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Haddock, fut envoyée à Gibraltar pour appuyer les négociations qui devaient se faire à Madrid.

Malgré les explications amicales fournies par Walpole, le gouvernement espagnol vit un outrage dans cette mesure et refusa d'exécuter les articles d'une convention dont on paraissait vouloir lui imposer le respect par la force (2). Bientôt le bruit courut que Keene allait être rappelé (3); et La Mina, qui avait solli-

(1) Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 405-406. On peut voir dans les *Mémoires de Walpole* la relation détaillée de cette ruse politique, chap. LI. Il est à remarquer qu'on supposait que l'aventure des oreilles avait eu lieu en 1731, et qu'on n'en parlait que huit ans après.

(2) Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 406.

(3) A. É. *Esp.*, t. 452. La Marck à Amelot, 30 mars 1739.

cité la permission de venir passer quelques jours en Espagne, reçut l'ordre de ne pas quitter son poste, vu la gravité des circonstances (1).

Avec de telles dispositions d'esprit, la réunion des plénipotentiaires à Madrid ne pouvait pas produire de grands fruits. La Quadra, qui venait de recevoir les lettres patentes de son titre de marquis de Villarias, l'avait inaugurée en déclarant que l'Espagne considérait la continuation du séjour de l'escadre d'Haddock à Gibraltar comme un déshonneur pour elle et que, tant que cet affront durerait, elle traiterait les Anglais selon les règles de la plus rigoureuse justice. Philippe, dans une audience publique qu'il donna à l'ambassadeur de Georges II, confirma la déclaration du ministre. Il annonça l'intention qu'il avait de saisir les effets de la Compagnie du Sud comme indemnité de la somme réclamée de soixante-huit mille livres sterling (2).

Les conférences entre les commissaires espagnols et les commissaires anglais n'avancèrent pas. Les Anglais voulaient commencer par traiter les affaires du commerce, tandis que les Espagnols prétendaient régler au préalable celles de la Caroline. Tout devenait matière à nouveaux conflits.

Au commencement de juin, Keene se rendit à Aranjuez, afin de représenter à Villarias que le jour de l'expiration du terme stipulé par la convention du Pardo pour le paiement des quatre-vingt-quinze mille livres sterling était arrivé. Villarias répondit que Keene devait savoir par la déclaration qu'on lui avait faite que, tant que la flotte anglaise demeurerait à portée des côtes d'Espagne, cette couronne y trouverait d'insurmontables obstacles à l'accomplissement de la convention ; qu'on était dans les mêmes sentiments et que, par conséquent, il ne devait pas être surpris si l'on ne prenait aucun arrangement pour ce paiement. Keene répliqua que cette déclaration n'ayant été faite que verbalement par les commissaires espagnols, il ne l'avait pas

(1) Alcala, *Est.*, l. 4134. La Mina à Villarias, 6 avril ; et l. 4154, Villarias à La Mina, 20 avril 1739.

(2) Coxe, *op. cit.*, t. III, 407. A. É. *Esp.*, t. 492. La Marck à Amelot, 20 avril 1739.

comprise en ce sens. Villarias ayant offert de la lui donner par écrit, il accepta et fit partir un courrier pour la porter à Londres (1).

Cette démarche fit naître de nouveaux murmures en Angleterre; et bientôt Amelot avertit le comte de La Marck que tout paraissait s'y préparer à la guerre, que l'Espagne devait se tenir sur ses gardes, mais qu'il importait qu'elle laissât aux Anglais le rôle d'agresseurs (2).

II

La négociation du traité d'alliance et de commerce entre la France et l'Espagne avait naturellement suivi les hauts et les bas des relations de cette dernière puissance avec l'Angleterre. Aussi le comte de La Marck, bien qu'il eût ordre de ne se point ingérer dans la querelle relative à la ratification de la convention du Pardo, avait plutôt poussé l'Espagne à la résistance qu'à la conciliation; c'est ainsi qu'il avait conseillé au marquis de Villarias de retarder le plus possible le départ du vaisseau de permission et de faire traîner en longueur les conférences pour régler les différends avec les Anglais (3). Le gouvernement français avait grandement approuvé le langage énergique tenu à l'ouverture de ces conférences. Fleury lui-même avait jeté de l'huile sur le feu, en mettant habilement sous les yeux de La Mina une carte d'Amérique gravée en Angleterre, dont le titre donnait aux Anglais l'empire de cette partie du monde, ne laissant à l'Espagne et à la France que de simples établissements. « Or, s'écriait La Mina, le roi notre maître est le seul seigneur des Indes occidentales; tous les autres ne sont que des usurpateurs! » Les limites mêmes tracées sur cette carte découvraient les ambitions des Anglais, car elles s'étendaient fort loin dans

(1) A. É. *Esp.*, t. 433. La Marck à Amelot, 8 juin 1739.
(2) *Ibid.*, Amelot à La Marck, 29 juin 1739.
(3) A. E. *Esp.*, t. 452, f° 216. La Marck à Amelot, 16 mars 1739.

l'intérieur des terres, tant du côté de la Géorgie que sur le pourtour du golfe du Mexique (1).

Le marquis de Villarias n'était pas dupe de ce zèle empressé du ministre français et il en devinait aisément la cause (2). Il faisait, lui, tout ce qu'il pouvait pour éviter d'en venir à la conclusion de ce traité de commerce qui répugnait tant au gouvernement espagnol. A la fin de mars, au moment même où la situation se tendait entre Espagnols et Anglais, La Mina et Leurs Majestés Catholiques avaient fait une nouvelle tentative pour enlever l'alliance, sans la payer du prix redouté. Le prétexte invoqué cette fois était de ne point donner de jalousie aux Anglais et de ne pas les mettre dans le cas de prendre un parti violent. Philippe n'en demandait pas moins que Louis XV exprimât à l'ambassadeur d'Angleterre sa surprise de voir une flotte anglaise dans la Méditerranée, à portée des côtes d'Espagne (3).

Amelot répondit très froidement que si « S. M. C., après avoir jugé utile de s'assurer l'alliance du roi très chrétien, pensait maintenant qu'il convint de différer ces engagements, S. M. ne voulait pas presser le roi son oncle plus que les intérêts de ce prince ne l'exigeaient (4) ».

La leçon fut comprise à Madrid; Villarias écrivit à La Mina le 20 avril qu'il n'y avait plus moyen de différer la négociation du traité de commerce et qu'il fallait enfin la mettre sur le tapis (5); mais il fut secrètement convenu entre l'ambassadeur et le ministre que l'on ferait naître tous les incidents possibles ainsi que toutes les causes de délais imaginables, sans autre

(1) Alcala, *Est.*, l. 4134. La Mina à Villarias, 14 mai 1739.

(2) Alcala, *Est.*, l. 4134. Villarias à La Mina, 30 mai 1739 : « Esta carta geografica aunque pueden averla reimpreso este año los Ingleses no es nueva,... y el manifestarse ese ministerio tan zeloso de nuestra causa, creo yo que mas que á nuestra defensa se dirixe á adelantar sus intereses en el tratado de comercio que tanto instan á que se concluya luego. »

(3) La Mina avoue toute sa manœuvre dans une lettre chiffrée du 30 mars 1739 (à Villarias, Alcala, *Est.*, l. 4134); et il prend même sur lui de prétendre qu'il n'a pas reçu les observations de son gouvernement sur le texte du traité de commerce. Pour la demande de Philippe V, La Marck à Amelot, 20 avril 1739 (A. É. *Esp.*, t. 452).

(4) A. É. *Esp.*, t. 452. Amelot à La Marck, 30 mars 1739.

(5) Alcala, *Est.*, l. 4134. Villarias à La Mina, 20 avril 1739.

bornes que les défiances du Cardinal quand on les verrait par trop éveillées : or, dans le moment même, Fleury soupçonnait déjà quelque chose et le laissait deviner à certains indices (1).

Néanmoins, dès que l'ordre de discuter le traité de commerce fut arrivé, Louis XV se rendit au désir du roi son oncle et parla fortement à l'ambassadeur d'Angleterre sur la présence de la flotte à Gibraltar (2).

L'examen du projet était à peine commencé que les Espagnols poussèrent une objection qui n'était pas de mince valeur et devait fort embarrasser le gouvernement français; les Anglais et les Hollandais avaient droit au traitement de la nation la plus favorisée; était-ce bien le moment de leur accorder de nouveaux avantages par le fait même qu'on les assurerait à la France (3)?

On délibéra pourtant pendant tout le mois de juin, en prenant pour base les textes proposés au mois de décembre précédent (4). Fleury parut faire preuve de la meilleure volonté; jamais il ne s'était montré si disposé à complaire à la reine d'Espagne dont il faisait sans cesse l'éloge (5). En revanche, La Mina n'osait ou ne voulait rien prendre sur lui; à chaque difficulté nouvelle, il consultait son gouvernement (6). Finalement, dans les derniers jours de juin, n'ayant pu convenir sur aucun article, il se détermina à renvoyer le tout en Espagne avec les notes qu'Amelot lui avait dictées, afin que Philippe V décidât lui-même ce qu'il voulait accorder (7). Le ministre

(1) Alcala, *Est.*, l. 4134. La Mina à Villarias, 4 mai 1739.

(2) A. É. *Esp.*, t. 456. Amelot à La Marck, 5 mai 1739.

(3) *Ibid.*, f° 222. Amelot à La Marck, 19 mai 1739.

(4) La négociation commence sérieusement à la fin de mai : Alcala, *Est.*, l. 4134, Villarias à La Mina, 30 mai 1739; et A. É. *Esp.*, t. 453, f° 68. Amelot à La Marck, 2 juin 1739. La Mina à Villarias, 15 juin 1739.

(5) Alcala, *Est.*, l. 4134. La Mina à Villarias, 8 juin 1739 : « No puedo ponderar à V. E. el agasajo y las demostraciones con que me recivio el Cardenal ayer; estube con el casi una hora y lo mas del tiempo se ocupó en dezirme elogios de nuestra Ama que la venera, que la quiere, que admira sus talentos y que esta muy gustoso de que se hayan borrado las cosas pasadas y que conoze que es S. M. una prinzesa adornada de bondad y virtudes, etc. »

(6) Alcala, *Est.*, l. 4134. La Mina à Villarias, 15 juin 1739; et A. É. *Esp.*, t. 453, f° 172. Amelot à La Marck, 6 juillet 1739.

(7) A. É. *Esp.*, t. 453, f° 172. Amelot à La Marck, 6 juillet 1739; et t. 456, f° 329. Projet de la France, etc., avec les observations et les réponses d'Amelot et de La Mina.

français se hâta d'adresser des instructions précises au comte de La Marck (1) : c'était précisément le temps où il le chargeait d'informer L. M. C. des dispositions très belliqueuses du gouvernement britannique.

III

Ces nouvelles, il faut le reconnaître, ne paraissaient pas inquiéter outre mesure le roi et la reine d'Espagne. Le bruit même qui courait qu'en cas de rupture la flotte anglaise de Gibraltar ferait une descente dans le royaume de Valence ne les troublait pas. Il y avait en effet en Catalogne vingt-cinq mille hommes de bonnes troupes dont une partie pouvait, à la première alarme, se porter au secours de Valence. Les ports et les places étaient d'ailleurs en bon état. De même en Galice. Le retour des azogues (2) était la seule chose qui les préoccupât, parce que, si les Anglais avaient le dessein de rompre, ils commenceraient les hostilités par enlever ces vaisseaux, dont la prise leur serait infiniment plus avantageuse qu'une descente. La flotte espagnole comptait alors cinquante-deux vaisseaux, dont trente-trois dans les ports de la péninsule et dix-neuf aux Indes.

Philippe V craignait aussi que le Portugal ne s'unît avec les Anglais pour leur livrer l'entrée de ses ports et les choses dont ils pouvaient avoir besoin. Cette crainte n'allait pas pourtant jusqu'à lui faire regarder d'un œil très favorable les négociations

(1) Même lettre d'Amelot : « Le tour qu'a pris cette affaire m'oblige à vous donner des instructions qui vous mettent en état de la traiter. Ce que nous demandons, ce sont moins des avantages réels que des précautions contre la vexation des douanes. Nous ne prétendons rien de nouveau. On ne peut priver les Français de ces avantages sans contrevenir au traité des Pyrénées qui porte que les Français jouiront de tous les avantages de la nation la plus favorisée. La France pourrait-elle être moins bien traitée que les autres nations, alors surtout qu'elle est la seule qui, par la rigueur de ses lois, maintient la prohibition du commerce frauduleux dans les Indes... La Mina avait proposé d'ajouter un article portant que le roi d'Espagne aurait la liberté d'augmenter l'indult jusqu'à telle quotité qu'il lui plairait. La France ne pourrait jamais y consentir. C'est assez de s'être départie de la juste demande qu'elle aurait pu faire que ce droit fût fixé. »

(2) Nous rappelons que les azogues étaient les vaisseaux qui transportaient le mercure (en espagnol *azogue*) destiné à traiter les métaux précieux et qui revenaient d'Amérique chargés d'or et d'argent en lingots.

depuis peu reprises entre Jean V et Louis XV (1). Dans le courant de mai 1739, le roi de Portugal en effet avait proposé au roi de France un traité d'amitié. On en avait dressé un projet à Versailles et l'on y avait inséré un article qui portait que, dans le délai de deux ans, un traité de commerce serait conclu entre les deux puissances. La Marck avait reçu de ce projet une copie pour la communiquer, sous le plus grand secret, au roi d'Espagne. Philippe parut on ne peut plus surpris, tout en se montrant touché de la confiance qu'on lui témoignait; il dit qu'à l'égard du traité de commerce il verrait toujours avec la plus vive satisfaction les avantages que le roi de France pourrait procurer à son royaume, mais que pour le traité d'amitié il en examinerait à loisir les différentes clauses : La Marck ignorait-il ses réclamations relatives à l'exécution par le Portugal de certains articles de la convention de 1737?

La Reine déclara ensuite à l'ambassadeur qu'elle allait lui ouvrir son cœur : « De toutes les puissances de l'Europe et de l'univers, disait-elle, il n'y en avait que deux pour qui elle se sentît une aversion insurmontable, dont l'une était l'Empereur depuis qu'il l'avait non seulement amusée, mais trompée plusieurs fois; et l'autre le Portugal, tant à cause de la manière indigne dont le Roi traitait la princesse de Brésil, sa fille, qu'à cause des inégalités, des hauteurs et du caractère extraordinaire de ce prince. » Elle répéta encore que, n'était sa déférence pour le roi de France, elle n'aurait pas attendu si longtemps à se faire raison des Portugais (2).

Le comte de la Marck fit valoir l'attention qu'on avait eue en France de modérer, dans le projet du traité d'amitié, les articles qui pouvaient intéresser l'Espagne, et il sollicita vivement la réponse de L. M. C. Elles la donnèrent, mais en réclamant quelques changements susceptibles de provoquer d'assez longues discussions (3).

(1) Amelot à La Marck, 19 mai 1739.
(2) A. É. *Esp.*, t. 483, f° 150. La Marck à Amelot, 8 juin 1739.
(3) *Relation du comte de La Marck*, p. 220.

A la suite de ces conversations, l'ambassadeur de Louis XV émit l'avis que, si le roi de France jugeait à propos de concerter quelques mesures avec l'Espagne, il fallait absolument qu'il fît du traité de commerce une condition *sine qua non :* qu'il convînt d'une façon claire, non seulement de la quote-part que l'Espagne fournirait dans la guerre, mais des garanties qu'elle donnerait pour ses paiements; qu'il demandât à Philippe V d'apaiser par quelques concessions le mécontentement des Hollandais, dont les réclamations n'étaient jamais écoutées, sous peine de voir les Provinces-Unies se joindre à l'Angleterre; qu'il précisât enfin jusqu'où il voudrait aller dans le cas où l'Empereur, faisant la paix avec les Turcs, recommencerait la guerre en Italie, car alors l'ambition de la reine Élisabeth ne connaîtrait plus de bornes. Sur toutes ces questions, selon lui, il fallait se décider d'urgence : Keene en effet lui avait confié que l'Angleterre ne se relâcherait jamais ni sur les limites de la Caroline, ni sur le droit de visite en pleine mer, car, par cette pratique, l'Espagne pourrait arriver en quelques années à paralyser totalement le commerce britannique (1).

De fait, dans les premiers jours de juillet 1739, Keene reçut l'ordre de rompre les conférences de Madrid, de réclamer l'exécution immédiate de la convention du Pardo, la reconnaissance des droits des Anglais à la Géorgie et à la Caroline, enfin l'abandon formel du droit de visite en pleine mer (2). Quelques jours après, l'animosité de la nation forçait encore une fois la main au ministère anglais : Georges II donnait l'ordre d'exercer « des réprésailles générales sur tous les vaisseaux et effets appartenant soit au roi d'Espagne, soit à ses sujets ou habitants de ses États (3) ».

La violence de ces mesures fit une fâcheuse impression sur le gouvernement français; il aurait souhaité qu'on n'en vînt point si vite à cette extrémité, car il sentait bien qu'il ne pouvait pas

(1) A. É. *Esp.*, t. 453, f° 195. La Marck à Amelot, 20 juin et 1er juillet 1739.

(2) Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 407, et A. É. *Esp.*, t. 453, f° 227. La Marck à Amelot, 13 juillet 1739. Alcala, *Est.*, l. 4070. Villarias à la Mina, 20 et 27 juillet 1739.

(3) A. É. *Esp.*, t. 453, f° 243. Amelot à La Marck, 27 juillet 1739.

abandonner l'Espagne et il ne voulait cependant la soutenir que sous condition ; il essaya donc de jouer serré avec elle et de tirer un parti immédiat de la gravité des circonstances.

Le premier mouvement de Villarias, lorsque Keene lui avait annoncé la suspension des conférences de Madrid, avait été d'envoyer un courrier au représentant de Philippe V à Londres, pour le charger de demander des explications catégoriques au ministre.

La Marck lui avait fait observer ainsi qu'à Leurs Majestés, que cette démarche était prématurée pour deux raisons : d'abord parce que, les deux couronnes étant dans une confidence intime, il paraissait convenable de concerter cet ordre avec la France, avant que de le donner ; ensuite parce qu'il ne fallait pas pousser le parti anglais qui voulait la guerre à la commencer avant l'arrivée des azogues. Il avait profité de l'occasion pour supplier Leurs Majestés de « modérer la sécheresse » avec laquelle Elles traitaient la République de Hollande (1).

Le gouvernement français de son côté, tout en complimentant Philippe V sur le langage énergique qu'il avait opposé à Keene, essaya d'une proposition conciliatrice. Si l'Angleterre rappelait sa flotte, l'Espagne consentirait-elle à payer les quatre-vingt-quinze mille livres sterling? Que Philippe V dît oui et Louis XV se chargerait de la démarche auprès de Georges II. Agréée, elle donnerait au moins à l'Espagne le temps de faire revenir les galions ; repoussée, elle rendrait plus évidente la mauvaise volonté de l'Angleterre et plus autorisée l'intervention effective du roi de France en faveur du roi d'Espagne (2).

L'ordre de représailles contre les vaisseaux espagnols, prétexte évident d'une agression contre les azogues, vint entraver cet effort pacifique. Amelot écrivit sur-le-champ — le 20 juillet 1739 — au comte de La Marck que « dans une occasion aussi décisive pour S. M. C., Son Éminence n'hésiterait pas à déclarer à Mylord Waldgrave qu'une telle entreprise de la part des

(1) A. É. *Esp.*, t. 453, f° 227. La Marck à Amelot, 13 juillet 1739.
(2) *Ibid.*, t. 453. Amelot à La Marck, 13 juillet 1739.

Anglais ne pourrait être regardée par la France que comme une déclaration de guerre; l'ambassadeur pouvait assurer L. M. C. que cette déclaration serait faite le jour même ou le lendemain au plus tard (1) ». Mais, ajoutait le ministre pour l'ambassadeur seul, cette parole n'équivalait pas à une alliance totale avec les Espagnols, quelles que fussent les entreprises des Anglais. « L'Espagne veut nous engager dans des déclarations équivalentes à une alliance sans signer le traité de commerce. De cela nous ne voulons pas. *Il faut faire assez désirer l'alliance pour que l'Espagne se détermine à ce traité.* » Amelot laissait même entrevoir que, si le roi d'Angleterre désintéressait entièrement la France par une restitution intégrale de toutes les marchandises et de tout l'argent des azogues qui lui appartiendraient, il n'était pas absolument sûr que, le traité d'alliance non signé, Louis XV soutint Philippe V par les armes (2). Le mieux pour l'Espagne était donc de se tenir sur la défensive. « Si notre traité d'alliance était conclu, le Roi pourrait avoir d'autres vues plus avantageuses et plus glorieuses (3). »

Cependant le comte de La Marck écrivait que les affaires s'échauffaient au point qu'il paraissait certain que l'Espagne ne pouvait se tirer d'embarras que par le moyen de la France; quelque bonne mine qu'on affectât de faire paraître, la nouvelle du départ de l'escadre anglaise, sans qu'on sût où elle allait, provoquait de réelles inquiétudes; l'enlèvement des azogues qui apportaient pour près de quarante millions de livres d'effets causerait au roi d'Espagne une perte nette de huit ou neuf millions; dans le dérangement des finances de l'Espagne, avec l'impossibilité de faire venir les galions, ce serait le manque absolu de ressources pour la guerre. « Donc, ne se lassait pas de répéter le comte de La Marck, saisissons ce moment! Si l'on marquait catégoriquement que les deux traités ne seront pas signés l'un sans l'autre, l'Espagne se déterminerait sans doute,

(1) Cf. Armstrongs, *Élisabeth Farnèse*, p. 357.
(2) A. É. *Esp.*, t. 453, f° 233. Amelot à La Marck, 20 juillet 1739.
(3) *Ibid.*, f° 243. Amelot à La Marck, 27 juillet 1739.

d'autant plus qu'on ne lui demande rien qu'elle n'ait concédé aux autres nations, et, par le traité des Pyrénées, elle nous a accordé le traitement de la nation la plus favorisée (1). »

Amelot de répondre aussitôt : « Le Roi ne doutant pas que l'Espagne ne s'empresse dans la conjoncture présente à rechercher l'alliance de la France et ne consente par conséquent au traité de commerce, S. M. a déjà donné des ordres pour être en état de secourir le roi son oncle le plus promptement qu'il sera possible (2). »

L'Espagne pourtant ne se laissait ni effrayer, ni convaincre. Elle paraissait compter en toute hypothèse sur le concours de la France (3). D'ailleurs, le hasard la servait à merveille; car il arriva que le premier vaisseau sur lequel se jetèrent les Anglais fut un vaisseau français; les Anglais se moquèrent tant qu'ils purent du capitaine du bâtiment; l'amiral Haddock, en le relâchant, le chargea de faire ses compliments à M. de Clavijo qui commandait à Cadix et de lui dire qu'il l'attendait. Haddock en effet s'était posté de manière à enlever les azogues au passage. Clavijo demanda au Roi la permission d'attaquer; Philippe V était sur le point d'y consentir; mais la Reine et le comte de La Marck suspendirent sa décision, en lui disant qu'il fallait savoir ce que la France pensait de cette affaire et quelle vengeance elle en voulait tirer (4).

Malheureusement pour les visées belliqueuses du roi d'Espagne, Fleury et Amelot prirent avec beaucoup de philosophie l'accident arrivé au capitaine français. Amelot répondit même que « c'était assez l'usage de la mer »; il ne voulut pas entrer dans la proposition de Clavijo et exhorta Philippe V à demeurer ferme dans la résolution de n'être pas l'agresseur. Un seul cas, disait-il, pourrait déterminer à prendre promptement un parti : c'était celui où on verrait la perte des azogues inévitable.

(1) A. E. *Esp.*, t. 453, f° 263. La Marck à Amelot, 20 juillet 1739.
(2) *Ibid.*, t. 456, f° 373. Amelot à La Marck, 28 juillet 1739.
(3) Alcala, *Est.*, ll. 4145 et 4070. La Mina à Villarias et Villarias à La Mina, 2 et 12 août 1739.
(4) A. E. *Esp.*, t. 453, f° 266. La Marck à Amelot, 22 juillet 1739.

M. de Clavijo n'aurait alors qu'à provoquer les Anglais par quelque dispute qui les amenât à l'attaquer : par exemple à propos du salut du pavillon « qui peut, écrivait le secrétaire d'État au comte de La Marck, occasionner des combats entre les vaisseaux qui se rencontrent, mais qui n'occasionnent pas la guerre entre deux nations (1) ».

Ainsi la France, à son tour, ne se laissait pas entraîner. Il fallut donc revenir à la lente et pénible négociation qui se traînait depuis plusieurs mois.

IV

Leurs Majestés Catholiques ne consentirent qu'avec une très grande peine et encore sous beaucoup de réserves à tolérer que la France proposât à l'Angleterre le paiement des quatre-vingt-quinze mille livres sterling, moyennant le retrait de sa flotte. Il était bien entendu que cette espèce de médiation de la France ne porterait que sur ce seul et unique point; que rien ne permettrait de considérer la proposition comme venant de l'Espagne et qu'enfin pas un vaisseau de guerre anglais ne resterait en vue des côtes de la péninsule (2).

En attendant la réponse de Georges II, — celle-ci devait être négative, — Louis XV conseillait au roi son oncle de ne pas saisir tout de suite les navires de commerce anglais dans les ports d'Espagne, mais de se borner à des représailles analogues à celles auxquelles se livraient les Anglais (3). Le 19 août en effet, Philippe V lança une proclamation dans ce sens; il avait de plus décidé qu'il enverrait en Amérique l'ordre de saisir tout ce que les Anglais y possédaient; comme le bâtiment qui irait ne pouvait être prêt avant quinze jours, on aurait le temps de recevoir sur ce point l'avis du Cardinal, sans qui l'on ne

(1) A. É. *Esp.*, t. 483, f° 277, Amelot à La Marck, 1er août 1739.

(2) *Ibid.*, La Marck à Amelot, 22 juillet 1739; Alcala, *Est.*, l. 4145, La Mina à Villarias, 2 et 10 août; l. 4070, Villarias à La Mina, 28 août 1739.

(3) Alcala, *Est.*, l. 4145, La Mina à Villarias, 2 et 10 août; l. 4070, Villarias à La Mina, 2 août 1739.

voulait rien faire (1). Amelot et Fleury donnèrent à cette mesure leur pleine approbation (2). Bientôt même, les Anglais ayant mis la main sur les biens des Espagnols dans l'île de Minorque, Philippe V expulsa les consuls anglais des ports de son royaume (3).

On pouvait se montrer d'autant plus hardi qu'un des vaisseaux envoyés au-devant des azogues pour les prévenir du danger les avait rencontrés; ils avaient changé de route et étaient entrés sans encombre à Santander (4).

Sur mer, les hostilités avaient commencé de fait; dès la fin de juillet, les vaisseaux de l'amiral Haddock avaient enlevé, à la hauteur du cap Sainte-Marie, une tartane française et un bâtiment espagnol dont ils avaient réparti l'équipage sur leur flotte (5). Quelque temps après, les Anglais, ayant rencontré une barque catalane venant de Naples, lui avaient lâché deux bordées de canon auxquelles la barque avait répondu de même; bien qu'attaquée par quatre chaloupes, elle avait réussi à se sauver. On délivrait à Londres beaucoup de commissions. De son côté, le roi d'Espagne comptait fort sur les armateurs Mayorquins, Biscayens et Catalans. Il s'était déjà présenté des Flamands et des Hollandais pour avoir la permission de courir sous pavillon espagnol. On se flattait qu'il en viendrait de Dunkerque, de Dieppe, de Saint-Malo et de Bayonne. Cependant Louis XV s'opposait, au moins officiellement, à ce que ses sujets acceptassent des lettres de représailles du roi d'Espagne contre les Anglais (6); le droit des gens et le traité d'Utrecht s'y opposaient, disait-il; il ne souffrirait donc pas qu'ils amenassent dans les ports de France les prises qu'ils pourraient faire.

Au commencement de septembre, Keene et Geraldino furent rappelés, nouvel indice d'une prochaine rupture (7).

(1) Alcala, *Est.*, t. 4070; A. É. *Esp.*, t. 454, f° 53. La Marck à Amelot, 16 août 1739.
(2) A. É. *Esp.*, t. 454. Amelot à La Marck, 26 août 1739.
(3) *Ibid.*, La Marck à Amelot, 7 septembre 1739.
(4) A. É. *Esp.*, t. 454, f° 53. La Marck à Amelot, 16 août 1739.
(5) *Ibid.*, Amelot à La Marck, 11 août 1739.
(6) *Ibid.*, Amelot à La Marck, 8 septembre 1739.
(7) A. É. *Esp.*, t. 454, f° 165. La Marck à Amelot, 21 septembre 1739 : « Vous avez très

Malgré tout, l'affaire du traité de commerce n'avançait pas; La Mina répétait dans toutes ses lettres que c'était *la pierre de touche* pour le gouvernement français et que décidément on ne l'entraînerait pas sans cela à une coopération effective contre les Anglais; mais il pensait aussi qu'en se tenant sur la défensive, l'Espagne courait peu de risques et que mieux valait encore s'y exposer que de signer un traité qui serait une cause permanente d'appauvrissement. En face de Fleury et d'Amelot, il s'efforçait en outre de soutenir la thèse que le traité de l'Escurial engageait très suffisamment la France à défendre l'Espagne si elle était attaquée par les Anglais, en haine des mesures prises pour réprimer leur contrebande, ce qui était précisément le cas (1).

Mais, répliquait Amelot, L. M. C. ne pensaient pas de même apparemment, puisqu'Elles désiraient un nouveau traité d'alliance. La belle invention que d'invoquer ce traité, ajoutait le comte de La Marck, alors qu'il portait, parmi ses clauses principales, la prochaine conclusion d'un traité de commerce, auquel l'Espagne avait toujours refusé de travailler (2)!

Aussi l'ambassadeur poussait son ministre à tenir bon; il se gardait d'informer Philippe V de la résolution où le roi de France était de lui porter secours, en cas de besoin, craignant de le refroidir tout à fait sur le traité de commerce; et Amelot affirmait de son côté, à diverses reprises, que Louis XV avait dit son dernier mot (3).

grande raison de regarder le rappel de M. Keene et la manière dont il est parti de cette cour comme une démarche qui annonce incessamment la rupture ouverte entre l'Espagne et l'Angleterre. Cependant l'Angleterre paraît vouloir lasser la patience de l'Espagne par ses représailles exercées à tort et à travers sans déclarer elle-même la guerre. »

(1) Alcala, *Est.*, L. 414. La Mina à Villarias, 2 août 1739 : « El tratado de comercio es aqui la piedra de toque, porque el Cardenal le anhela... »; 10 août : « Tenemos desconfiados à estos señores sobre el punto de tratado de comercio y sin concluirle *no los moveremos* de buena fé ni con eficacia contra ingleses, pero, etc... »; 7 septembre 1739. A. É. *Esp.*, t. 454, f° 162. Amelot à La Marck, 29 septembre 1739.

(2) A. É. *Esp.*, t. 453, f° 31. La Marck à Amelot, 13 octobre 1739.

(3) A. É. *Esp.*, t. 453, f° 329. Amelot à La Marck, 11 août 1739. « A l'égard du traité de commerce, je crois qu'il est bon que vous sachiez que nous n'avons pas prétendu beaucoup pour avoir moins. Le projet que j'ai eu l'honneur de vous envoyer est notre dernier mot... S. M. aurait pu, en vue du traité d'alliance, demander de plus grands avantages, mais Elle n'a point voulu abuser des besoins et de la situation du roi son oncle et Elle a

Au milieu de septembre, l'Espagne fit semblant de céder; Villarias envoya à La Mina un projet de traité revu et corrigé, affirmant que la France serait contente et que L. M. C. voulaient ainsi reconnaître la bonne volonté dont elle avait preuve dans les dernières circonstances. Or, au premier examen, Amelot constata qu'on avait rejeté *tous* les points essentiels demandés par la France (1)!

Il est vrai que les ministres de Louis XV se trahissaient parfois dans leurs conversations particulières : Maurepas n'avait-il pas dit en confidence à La Mina, qu'en cas de rupture avec l'Angleterre, l'Espagne pouvait compter sur cinquante vaisseaux de guerre français; que, si Louis XV ne pouvait pas permettre ouvertement que ses sujets armassent en course contre les Anglais, il le tolérerait cependant; qu'on augmentait enfin de dix hommes chaque compagnie et qu'on faisait passer des troupes dans les provinces maritimes (2)? De tous les ministres, Maurepas était le plus ardent contre les Anglais. Mais, plus il le laissait voir, plus La Mina et Geraldino, qui était venu à Paris, affectaient de répéter qu'après tout l'Espagne pouvait, à elle seule, tenir tête à l'Angleterre (3).

L'examen des articles du traité de commerce n'amena pas la conciliation : La Mina ne cédait sur aucun point, persuadé qu'on ne cherchait qu'à lui vendre très cher un concours éventuel

mieux aimé se réduire à ce qui n'est susceptible d'aucune difficulté » ; t. 454, f° 68. La Marck à Amelot, 19 août 1739 : « Et comme on est persuadé ici que ce n'est que par le crédit et par la fermeté de M. de La Mina qu'on a obtenu les condescendances qu'on a eues en France depuis quelque temps pour eux, je ne puis cacher la peur que j'ai que vous ne puissiez rien finir de convenable avec ce ministre, à moins que S. E. et vous, ne témoigniez pareille fermeté sur le traité de commerce,... laissant voir que la France ne fera aucune démarche de plus sans cela. »

(1) A. É. *Esp.*, t. 454, f°s 157 et 160. La Marck à Amelot, 14 septembre, et Amelot à La Marck, 28 septembre 1739.

(2) Alcala, *Est.*, II. 4070 et 4147. Villarias à La Mina, 10 septembre; La Mina à Villarias, 14 et 28 septembre 1739.

(3) Alcala, *Est.*, I. 4145. La Mina à Villarias, 28 septembre 1739 : Me ha parecido combeniente que Geraldino en sus discursos con estos señores hable con aprecio y con deseo de su alianza pero que les diga con el conozimiento que tiene de Inglat^a que nosotros solos bastamos à defendernos, y destruir su poder con Armadas y sin el empeño de grandes flotas y asi lo ha executado; en que mi maxima es que no se nos vendan caros en el concepto de que su alianza es de reciprocas ventajas, y no solo necesaria para España. »

qu'on finirait par accorder pour rien (1). « Cependant, écrivait Amelot, avec toute autre puissance, le Roi aurait mis son alliance à plus haut prix et aurait exigé d'autres avantages; S. M., regardant les intérêts de l'Espagne comme les siens, n'avait demandé que ce qui se trouvait dans les anciens traités. Fallait-il que la France fût plus maltraitée qu'au temps de la maison d'Autriche (2)? »

Les principaux points contestés étaient les suivants : d'abord, dans l'article 1er, la mention des anciens traités. La France consentait à ne pas citer les traités avec les villes hanséatiques, ni celui de 1725, dont le souvenir n'était agréable ni pour elle-même, ni pour l'Espagne; mais elle voulait qu'on rappelât ceux qui lui avaient accordé le traitement de la nation la plus favorisée. Ce fut avec une véritable stupéfaction qu'Amelot apprit par une lettre du comte de La Marck que l'Espagne, en gardant le silence sur ces traités, prétendait appliquer la fameuse déclaration de Castelar (3). C'était la première fois qu'on en faisait un pareil usage à l'égard de la France : n'était-ce pas dire qu'il suffirait au roi d'Espagne d'une déclaration analogue pour se débarrasser aussi de ce nouveau traité quand il aurait cessé de lui plaire (4)?

Il s'agissait ensuite du commerce d'Afrique dont l'Espagne voulait priver la France; elle affirmait qu'il en avait été question au congrès de Soissons et que la France s'en était alors désistée; mais de cela on ne trouvait aucun vestige. Toute la condescendance que Louis XV pensait avoir sur ce point serait de se contenter du renouvellement de la cédule de 1703, qui serait donnée secrètement si l'on jugeait qu'il y eût un inconvénient à l'insérer dans le traité.

(1) Alcala, *Est.*, t. 4415. Le même à Villarias, 19 octobre 1739. « En este no sé lo que resultara, si mostramos firmeza; pero sé que devemos mostrarla porque es muy perjudicial lo contrario por lo venidero, y si la guerra de Ingleses se enciende que es la fantasma que nos ponen delante para vendernos caro su auxilio me prometo que le han de dar, aun sin esta circunstanzia : esto no es seguro, pero todavia no nos estrecha el tiempo, y llegando el caso, le tendremos para conceder lo que se nos pide. »

(2) A. E. *Esp.*, t. 455. Amelot à La Marck, 12, 19 et 28 octobre 1739.

(3) *Ibid.*, La Marck à Amelot, 2 novembre 1739.

(4) *Ibid.*, t. 455, f° 149. Amelot à La Marck, 16 novembre 1739.

L'article II était celui qui méritait le plus d'attention. On pouvait même dire — et tel était bien aussi l'avis de La Mina (1) — que tout en dépendait. Il contenait trois dispositions. La première concernait la libre introduction en Espagne des marchandises et fruits de nos colonies; il s'en fallait de beaucoup que la France pût les consommer tous. La seconde, la plus intéressante de toutes, regardait la faculté que le roi d'Espagne prétendait se réserver d'augmenter, dans les cas fortuits et urgents, les droits qui se percevaient sur les marchandises françaises. La Mina déclarait que le roi d'Espagne aimerait mieux renoncer à toute alliance avec la France que de se lier les mains à cet égard. « Je crois, disait Amelot, que c'est le premier exemple d'un pareil refus dans un traité de commerce dont la base est un tarif certain de part et d'autre. Si l'Espagne persiste dans son refus, il faut regarder la négociation comme absolument rompue, d'autant plus que c'est le seul point qui constitue véritablement un traité de commerce. »

Aussi voulait-il que le comte de La Marck traitât directement cette affaire avec L. M. C. Si Elles n'avaient d'autres vues que de ne pas créer un précédent qui les obligeât pour l'Angleterre et la Hollande, le roi de France se contenterait d'un article secret. Si l'idée de s'engager à perpétuité les effrayait, on était tout prêt à limiter la durée du traité à vingt-cinq ou trente ans, voire même à dix ans. Mais si, avec ce double tempérament, on ne réussissait pas, il ne restait plus qu'à désespérer à jamais de conclure un traité de commerce avec l'Espagne.

La troisième disposition visait les patrons des bâtiments qu'on voulait rendre responsables des fraudes, lorsqu'il y aurait soupçon de complicité de leur part.

Pour la visite des vaisseaux, la France demandait au moins qu'on n'y soumît que ceux d'une certaine grandeur.

Enfin elle réclamait le maintien des privilèges de ses consuls,

(1) Alcala, *Est.*, l. 4145. La Mina à Villarias, 19 octobre 1730.

promettant de n'en point augmenter le nombre, et des exemptions de ses nationaux (1).

Poussé par le désir d'aboutir, Amelot, quelques jours après avoir fait connaître ces *desiderata* de la France, accordait spontanément quelques facilités nouvelles. C'était le maximum des concessions (2).

V

La Mina, par une lettre chiffrée, supplia une fois encore L. M. C. de ne pas s'en contenter; l'imprudent Maurepas ne lui avait-il pas dit qu'en fin de compte on pouvait trouver quelque moyen terme qui convint aux deux parties (3)?

Bien plus, sur le bruit qui courait depuis plusieurs jours que la déclaration de guerre de Georges II à Philippe V était imminente, l'ambassadeur d'Espagne se détermina tout à coup à une démarche des plus insolites.

Le 5 novembre au matin, il alla trouver le Cardinal; celui-ci — à ce que prétendit La Mina — lui déclara brutalement que, quand même l'Angleterre ferait la guerre à l'Espagne, il n'y aurait pas d'alliance entre la France et cette puissance sans traité de commerce, que la France s'était déjà ruinée pour servir l'Espagne et qu'il était temps qu'elle fût payée. Disons tout de suite que Fleury nia absolument avoir tenu ces propos sous cette forme trop dure (4).

La Mina fut sur le point de jeter à la tête du Cardinal l'acquisition de la Lorraine faite par lui aux dépens de l'Espagne; mais, le voyant assez monté, il se contint et lui dit qu'il désirait parler au Roi, pour lui demander de la part de son maître quel parti il comptait prendre. Fleury lui répondit qu'il était libre de le faire s'il le jugeait à propos.

Afin de ne pas trouver le Roi prévenu par le Cardinal, La

(1) A. É. *Esp.*, t. 455, f° 42 et 87. Amelot à La Marck, 28 octobre et 7 novembre 1739.
(2) *Ibid.*, f° 87. Amelot à La Marck, 7 novembre 1739.
(3) Alcala, *Est.*, l. 4145. La Mina à Villarias, 2 novembre 1739.
(4) A. É. *Esp.*, t. 455, f° 107. Amelot à La Marck, 9 novembre 1739.

Mina fut l'attendre au retour de la chasse ; et, comme son caractère d'ambassadeur de famille lui donnait des entrées plus familières qu'aux autres ambassadeurs, il assista au débotté. Le Roi s'habilla pour aller souper chez la comtesse de Toulouse; La Mina le suivit dans son cabinet et lui demanda la permission de l'entretenir un moment. Tous les courtisans se reculèrent; Louis XV, ne laissant entrer que Bachelier qu'il consigna dans un coin, ferma la porte et écouta plus d'un quart d'heure son audacieux interlocuteur : « Sire, dit celui-ci, je viens aux pieds de V. M. l'avertir que les avis de Londres annoncent l'imminence de la déclaration solennelle de la guerre au roi mon maître; il sera nécessaire qu'il y réponde de la même façon; il ne l'est pas moins que V. M. et lui soyez d'accord sur les mesures à prendre; que V. M. daigne me dire ses intentions! » Louis XV l'arrêta net : « Avez-vous vu le Cardinal? » — « Oui, Sire, et je l'ai informé que je demanderais audience à Votre Majesté. Que V. M. prenne part à la guerre qui va commencer, je ne crois pas que cela souffre difficulté; quand les liens du sang et de l'amitié ne l'y détermineraient pas, l'intérêt des deux couronnes l'y pousserait; mais il nous faut prendre des mesures immédiates, et c'est pourquoi je conjure V. M. de faire savoir au roi son oncle si ses dispositions présentes sont celles qu'il ose se promettre. » — « Je consulterai mon conseil, » répliqua simplement le roi de France. « Mais, Sire, le conseil de V. M. va lui représenter que le traité de commerce est sur le point de se conclure, qu'il est très avantageux à votre royaume, que, de sa signature, il faut faire dépendre votre concours. Eh bien! je le dis en toute confiance à V. M., il se peut que ce traité ne soit pas signé; il porte préjudice à l'Espagne. Eh quoi! Voilà trente-neuf ans que règne le roi mon maître, trente-neuf ans que, sans traité de commerce, et V. M. et son glorieux aïeul Louis XIV ont été unis à lui, ont fait la guerre avec lui, et aujourd'hui, pour maintenir cette union, on déclare indispensables les clauses inadmissibles d'un traité de commerce! Sire, que V.

M. daigne se souvenir de ce qui s'est passé au moment de l'élection de Pologne! Le roi votre oncle vous donna de tout son cœur ses forces et son alliance, et il fit ce que vous savez. Il était bien question alors aussi d'un traité de commerce, mais on n'attendit pas qu'il fût fait pour signer l'alliance et commencer la guerre. Que V. M. suive donc les mouvements de son affection! Qu'Elle considère aussi que si l'Espagne, pour avoir combattu seule est réduite à une paix désavantageuse, la France en pâtira la première. » — « Je verrai, » dit Louis XV, et il mit fin à l'audience.

Trois jours après, il fit dire à La Mina, par le Cardinal, qu'il n'avait rien de plus à cœur que de s'allier au roi d'Espagne et de lui donner toutes les preuves possibles de son amitié, mais que, dans le cas présent, il ne pouvait se résoudre à entrer dans une guerre qui risquait de devenir universelle, sans que fût signé un traité de commerce, si simple, si raisonnable, si peu onéreux, si modéré dans toutes ses clauses, qu'il ne saurait croire que le roi son oncle le lui refusât.

« Malgré cette réponse, écrivait encore La Mina, je crois qu'il marcherait contre les Anglais même sans traité; toute la nation le veut (1). »

La démarche de La Mina causa un scandale énorme. Amelot en écrivit sur l'heure avec colère au comte de La Marck (2); Fleury en fit autant de sa propre main, disant qu'il avait déjà deux fois porté plainte de la conduite de cet ambassadeur, que toute la cour était choquée de ses procédés, qu'il était à charge à tout le monde et que c'était uniquement par respect pour L. M. C. qu'on n'avait pas plus tôt demandé son rappel.

La Marck, en recevant ces nouvelles, se déclara stupéfait; il courut chez Leurs Majestés. Celles-ci lui donnèrent les assurances les plus positives et les plus solennelles qu'Elles n'avaient jamais rien ordonné de pareil à leur ambassadeur. Philippe.

(1) Alcala, *Est.*, l. 4145. La Mina à Villarias, 9 novembre 1739. Cf. *Mémoires d'Argenson*, t. III, p. 375.

(2) A. É. *Esp.*, t. 455, f° 84. Amelot à La Marck, 7 novembre 1739.

sortant de sa modération ordinaire et rougissant de colère, dit qu'il fallait que ce ministre fût ivre ce jour-là, et la Reine ajouta que, s'il n'était pas ivre, il fallait que la tête lui eût tourné.

La Marck profita de l'occasion pour affirmer que La Mina avait toujours voulu empêcher le rapprochement et aigrir Leurs Majestés. La Reine convint qu'il avait à tout le moins montré beaucoup d'éloignement pour le traité de commerce.

La lettre de La Mina, où il exposait sa conduite en la justifiant, acheva de dégager la responsabilité de Leurs Majestés Catholiques. D'ailleurs, Elles annoncèrent au comte de La Marck qu'Elles rappelaient le jour même leur ambassadeur; Elles lui permettaient seulement de dire qu'il avait spontanément demandé son rappel (1).

Avant la fin du mois de novembre, La Mina publiait en effet lui-même son prochain retour en Espagne; mais, gardant rancune au Cardinal, il ne prenait pas la peine de l'en informer personnellement (2).

Vers le même temps, la déclaration de guerre de Georges II à Philippe V, décidée depuis la fin d'octobre, était rendue publique à la grande joie du peuple anglais.

(1) A. É. *Esp.*, t. 455, f° 184. La Marck à Amelot, 17 novembre 1739.
(2) *Ibid.*, f° 189. Amelot à La Marck, 29 novembre 1739.

CHAPITRE VI

Les débuts de la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre. — Échec final de la négociation des traités d'alliance et de commerce entre la France et l'Espagne. — La flotte française en Amérique. — Le prince de Campo-Florido ambassadeur à Paris. — Rappel du comte de La Marck. — Mort de l'empereur Charles VI.

NOVEMBRE 1739 — OCTOBRE 1740.

La dépêche où le marquis de La Mina rapportait, en en exagérant le caractère brutal, la parole du cardinal de Fleury que, même après la déclaration de guerre faite par les Anglais, la France ne se prononcerait pour l'Espagne que moyennant la signature du traité de commerce, jeta la reine Élisabeth dans une fureur indescriptible.

La Marck essaya de la calmer en lui rappelant qu'il l'avait toujours prévenue qu'il en serait ainsi. Elle ne l'avait pas voulu croire, parce que, disait-elle, ainsi que le Roi, on avait eu tant d'années d'alliance sans traité de commerce! Et ne savait-on pas qu'un traité de commerce est toujours long à conclure?

Assurément, reprit La Marck ; mais le temps n'a point manqué ; Vos Majestés se sont toujours laissé tromper par leur ambassadeur.

Élisabeth fondit en larmes, parlant du danger qui la menacerait en Espagne, après la mort du Roi, si elle avait accordé quelque chose à la France au préjudice des Espagnols. Tout à coup, elle reprit sa fierté et déclara que « si on voulait leur tenir le mors trop haut », elle saurait bien soutenir sans la France la guerre contre les Anglais. Peu de jours après cette

scène, la lettre explicative d'Amelot amena quelque apaisement (1).

I

La Mina, quant à lui, était outré tant de sa mésaventure personnelle que du démenti donné à ses prévisions. Il se démenait, menaçait, donnait à entendre que, si on était abandonné par les parents, on aurait recours aux étrangers : de fait, il sondait le terrain du côté du Danemark, de la Suède et surtout de la Hollande, à l'ambassadeur de qui il faisait des ouvertures presque formelles (2).

Son remplacement n'en était pas moins décidé et bientôt Leurs Majestés Catholiques proposaient au gouvernement français le nom de son successeur, le prince de Campo-Florido, alors ambassadeur à Venise.

C'était un fort grand personnage que D. Luis Reggio, Branciforte, Saladino y Colonna, seigneur prince de Campo-Florido, de Jacci, de S. Antonio, de San Filippo et de la Cadena en Sicile, duc de Valverde, marquis de la Ginestra, etc., grand d'Espagne de première classe et commandeur de l'ordre de Calatrava. Il avait occupé les hautes fonctions de capitaine-général de la province de Guipuzcoa, puis du royaume de Valence. A cette époque, notre ambassadeur, le comte de Rottembourg, dans une note « sur les Espagnols les plus capables de remplir des places dans le ministère », le désignait comme un courtisan « de beaucoup d'esprit et de connaissance », montrant beaucoup de goût pour les étrangers et particulièrement pour les Français. Mais son administration, pendant sa vice-royauté à Valence, n'avait pas été exempte de reproche et même un procès pour concussion avait été entamé contre lui. « Le prince de Campo-Florido, écrivait alors Vaulgrenant, malgré la

(1) A. É. *Esp.*, t. 455, f° 194 et 200. La Marck à Amelot, 18 et 23 novembre 1739.
(2) Alcala, *Est.*, l. 4148. La Mina à Villarias, 23 et 30 novembre 1739.

triste figure qu'il fait à la cour depuis les affaires que ses malversations dans le royaume de Valence lui ont attirées, est homme à ne pas abandonner la partie et à se raccrocher auprès de la Reine qui, dans le fond, fait cas de lui. Il a pour ennemi déclaré M. Patiño qui l'a soupçonné d'avoir eu le dessein de le supplanter. C'est à la haine du ministre qu'on attribue la rigueur avec laquelle la Reine le traite. Cette princesse a cependant reçu de lui, en dernier lieu, un présent de deux tables de marbre. On donne à M. de Campo-Florido du talent, mais on le connaît pour l'homme du monde le plus intéressé et de la plus mauvaise foi (1). » A Venise, il avait noué cette négociation avec le prince Pio qui l'avait rendu suspect en France. Aussi y fut-on, et même à l'étranger, très surpris de voir le choix de Leurs Majestés Catholiques s'arrêter sur lui. Mais le mot d'ordre était : « Tout plutôt que La Mina », et Louis XV l'accepta (2). Par le fait, Campo-Florido devait rester à Paris plus longtemps qu'aucun des ambassadeurs de Philippe V, à l'exception du duc d'Albe (3), présider à la nouvelle alliance, au second pacte de famille, des deux branches de la maison de Bourbon et, dans ses dépêches, diffuses mais pleines de faits, parler de la France avec une sympathie dont n'étaient coutumiers ni Castelar, ni La Mina.

Dès que celui-ci avait vu qu'il était sérieusement question de lui donner un successeur, il avait changé de tactique à l'égard du cardinal de Fleury. Tout en le déchirant dans ses lettres, plus acerbes que jamais, il avait affecté à son égard les sentiments les plus tendres, l'invitant même souvent à dîner chez lui, se montrant en toutes circonstances doux, modéré, poli. Bientôt il répandait le bruit qu'il était entièrement raccommodé avec le premier ministre de Louis XV ; mais celui-ci se chargeait de lui infliger un démenti par une lettre des plus vertes adressée au comte de La Marck, où il accusait sans ambages le marquis

(1) Ces détails sont empruntés à la notice du *Recueil des Instructions*, Espagne, t. XII *bis*, p. 433.

(2) A. É. *Esp.*, t. 455, f° 225, et t. 463, f° 56. Amelot à La Marck, 14 décembre 1739 et 16 février 1740.

(3) Ambassadeur près de Louis XIV de 1700 à 1711.

de La Mina de faire le mal pour le mal (1). Au fond, cet ambassadeur se sentait soutenu par la Reine qui, confiante en son énergie, souhaitait vivement lui laisser le plus longtemps possible la négociation du traité de commerce. Campo-Florido ne devait pas arriver à Paris avant les premiers jours de juillet 1740.

Cependant la discussion de cet interminable traité avait repris son cours. Villarias avait avoué au comte de La Marck que si, cinq mois entiers après son arrivée, Leurs Majestés et lui avaient omis de donner aucune réponse sur ce sujet, c'est qu'ils avaient alors pris la résolution de ne point faire de traité de commerce avec la France ou, s'ils en faisaient un, de ne pas rappeler pour base les traités antérieurs comme la France le voulait. Il prétendait que maintenant ils avaient changé de dessein et qu'ils ne pensaient plus faire valoir contre la France la déclaration de Castelar (2). Mais Amelot ne se contentait pas de ces bonnes paroles; il lui fallait des concessions réelles et déjà, ne les voyant pas venir, il soupçonnait quelque négociation secrète entre Londres et Madrid (3).

Pour accélérer le travail, le comte de La Marck avait soumis directement à Villarias ses observations sur les points litigieux. Il en avait prévenu L. M. C., en les suppliant de prendre la peine de les lire Elles-mêmes, sans se rapporter, comme Elles l'avaient fait jusqu'alors, aux difficultés suscitées par des gens qui, n'ayant aucune connaissance des grands intérêts, s'arrêtaient à de petites objections, dont l'unique résultat était de retarder la conclusion des affaires supérieures et de refroidir l'amitié entre les deux monarchies. Tous les conseils d'Espagne, disait-il, étaient opposés à cette union et souhaitaient la réconciliation avec l'Angleterre. La Reine en convint et parla de nouveau de l'argent que les Anglais distribuaient à pleines mains (4). D'ailleurs tous les ministres, étant Navarrais ou

(1) A. É. *Esp.*, t. 463, f° 10. Fleury à La Marck, 18 janvier 1740.
(2) *Ibid.*, t. 455. La Marck à Amelot, 2 décembre 1739.
(3) *Ibid.*, f° 212. Amelot à la Marck, 8 décembre 1739.
(4) *Ibid.*, t. 455. La Marck à Amelot, 9 décembre 1739.

Biscayens (1), leurs commis de même, se trouvaient intéressés dans la compagnie de Guipuzcoa et par conséquent partisans de la paix. La Reine sans doute aurait eu facilement raison d'eux tous, — déjà pour les renverser une cabale s'était formée qui avait pris quelque influence sur Élisabeth, — mais elle ne l'eût fait que si elle eût pu compter sur la coopération immédiate et effective de la France pour établir don Philippe en Italie; et elle savait que, sur ce terrain, elle n'entraînerait pas Fleury; elle prenait donc son parti de l'état de choses existant et laissait faire ses ministres. Or ceux-ci, tout compte fait, aimaient mieux s'accommoder avec l'Angleterre, moyennant la continuation du vaisseau de permission et de l'asiento, que de consentir au traité de commerce tel qu'il était demandé par la France (2). A la fin de décembre, le comte de La Marck écrivit très positivement à Amelot qu'il fallait ou renoncer à ce traité, ou trouver un expédient pour aplanir la difficulté concernant les droits d'entrée; jamais le roi d'Espagne ne consentirait à ne pouvoir pas augmenter ces droits, dans un cas pressant, la France surtout l'ayant fait souvent sans nécessité, uniquement pour augmenter le débit de ses marchandises : peut-être, disait-il, pourrait-on établir l'égalité dans la perception des droits en France et en Espagne (3).

Le 15 février 1740, Villarias, qui tentait alors d'enlever le traité d'alliance, se décidait à envoyer au marquis de La Mina un projet rectifié de traité de commerce, et quelques jours après, le 7 mars, il donnait, dans ses instructions au prince de Campo-Florido, la raison des concessions, assez minces d'ailleurs et trop rares, qu'il croyait, dans cette circonstance, pouvoir faire au gouvernement français (4).

(1) Villarias (État), Uztaris (guerre), Iturraldi (finances), La Quintana (Indes).

(2) A. É. *Esp.*, t. 455, f^os^ 214 et 269. La Marck à Amelot, 2 et 30 décembre 1739.

(3) *Ibid.*, La Marck à Amelot, 30 décembre 1739.

(4) Alcala, *Est.*, l. 4067, 15 février 1740. 1° Projecto rectificado para el tratado de comercio; 2° Copia de papel de E^mo^ S^r^ M. de Villarias al conde de La Marck, con fecha de 26 de Henero 1740; 3° Reparos del conde de La Marck al Projecto n° 1; 4° Orden instructiva particular que incluye minuta del articulo 2° con ultimo recurso; 5° Plenipotencia del Rey para los tratados de comercio y alianza à favor de S. Ex. (La Mina). — Instructions du prince de Campo-Florido, 7 mars 1740.

Quatre points restaient en contestation : le commerce d'Afrique, l'introduction des fruits des colonies françaises, la visite des petits bâtiments, la juridiction du juge conservateur et des consuls. « Villarias, écrivait Amelot à La Mina, traitait ces points à la rigueur et aussi scrupuleusement que s'il eût été question de la monarchie d'Espagne. » Quant à lui, il consentait à les examiner encore une fois un à un, mais il aimait mieux renoncer au traité lui-même que de s'en désister tout à fait (1).

II

A la déclaration de guerre de Georges II, Philippe V avait répondu par une déclaration analogue accompagnée d'un manifeste où il comparait sa conduite avec celle du roi de la Grande-Bretagne au sujet des actes qui avaient précédé ou suivi la convention du Pardo. Philippe entrait dans des explications sur les reproches exagérés relatifs aux vexations et à la barbarie des officiers qui commandaient les bâtiments garde-côtes; il remontait à l'année 1716 pour chercher des accusations contre les capitaines des navires marchands anglais. Il citait des exemples de cruauté, digne pendant de l'histoire des oreilles coupées de Jenkins, que la crédulité des Espagnols accueillait avec le même empressement que celle des Anglais les récits sur l'inhumanité des Espagnols. Il justifiait le droit de visite par l'autorité des traités et par une coutume non interrompue. Il protestait contre l'insulte que faisait à l'Espagne la présence d'une escadre anglaise sur ses côtes; expliquait le refus de payer les quatre-vingt-quinze mille livres sterling par les infractions antérieures de l'Angleterre à la convention de janvier; et, par l'exemple des Anglais, l'ordre des représailles et sa propre déclaration de guerre (2).

En même temps le roi d'Espagne prenait des mesures rigou-

(1) A. É. *Esp.*, t. 460, f° 227. Amelot à La Mina, 7 mars 1740.
(2) Coxe, *op. cit.*, t. III, p. 408-409.

reuses pour subvenir aux dépenses de la guerre. Il suspendait pour une année le paiement des pensions, en supprimait un certain nombre, réduisait les appointements, faisait d'importantes réformes dans les dépenses de sa maison, diminuait l'intérêt de la dette publique, faisait verser au trésor les fonds mis en dépôt dans les monastères, et, grâce à ces divers expédients, se procurait environ vingt-cinq millions de livres (1). Il poussait activement la guerre de course : trois mois après la publication des représailles, dix-huit prises anglaises étaient déjà entrées dans le port de Saint-Sébastien, et, avant la fin de la première année, une liste envoyée de Madrid, et publiée en Hollande, comptait quarante-sept prises, dont la valeur était estimée deux cent trente-quatre mille livres sterling.

Il n'en demeurait pas moins vrai que, si l'on voulait la grande guerre contre les Anglais, l'alliance française restait, sinon indispensable, du moins fort utile. Philippe V avait bien essayé, à la fin de 1739, de soutenir que les engagements du traité de l'Escurial étaient encore valables ou que, s'ils ne l'étaient pas aux yeux des Français, il était inutile de signer avec eux de nouveaux traités, puisqu'ils ne tenaient pas compte des anciens (2). Mais cette façon d'argumenter n'avait eu aucun crédit auprès du cardinal de Fleury. Dans les derniers jours de décembre, se croyant plus près du succès, le gouvernement français avait mis le comte de La Marck en garde contre quelques idées qu'on ne manquerait pas de lui suggérer à Madrid : on avait besoin de la neutralité des Hollandais et de l'amitié du roi de Sardaigne; donc, pour le présent, ni entreprise en faveur du prétendant Stuart, ni vues trop ambitieuses sur l'Italie; l'Europe entière ne serait déjà que trop jalouse du rétablissement de l'union parfaite entre les Bourbons (3). Fleury et Amelot en furent pour leurs avertissements ; plusieurs semaines se passèrent encore sans qu'on reparlât de l'alliance, si bien

(1) Coxe, *op. cit.*, p. 412-413.
(2) Alcala, *Est.*, l. 4070. Villarias à La Mina, 7 décembre 1739.
(3) A. É. *Esp.*, t. 455. f° 241. Amelot à La Marck, 21 décembre 1739.

que les ministres de Louis XV crurent qu'on la méprisait décidément, d'autant que de grands préparatifs se faisaient à Barcelone, sans qu'on leur en dît l'objet; ils conjecturaient avec raison une attaque sur Port-Mahon, entreprise qu'ils avaient dès longtemps conseillée (1).

Vers le milieu de février enfin, en même temps qu'il proposait son projet rectifié de traité de commerce, Villarias demandait d'un ton assez pressant au comte de La Marck si l'on ne pourrait pas aussi travailler au traité d'alliance (2). Sur la réponse affirmative de l'ambassadeur, il rédigea un nouveau projet qui fut prêt le 27 février. Ce n'était en somme qu'une reproduction du traité de l'Escurial, à quelques termes et à quelques transpositions près. On y avait seulement ajouté deux articles; l'un était relatif aux intérêts de la reine d'Espagne par rapport aux duchés de Castro et de Ronciglione; l'autre portait que les deux traités d'alliance et de commerce ayant été signés le même jour, ne devaient être regardés que comme un seul et que l'un ne subsisterait qu'autant qu'on exécuterait littéralement l'autre.

Le comte de La Marck faisait observer que, si l'on contredisait les ministres espagnols sur cet article, il craindrait de voir renaître dans l'esprit de la reine d'Espagne les soupçons et les défiances qu'il avait si heureusement travaillé à détruire.

Au projet d'alliance, Villarias avait annexé un mémoire sur le droit que S. M. C. avait de demander la restitution de la partie de la Floride dont les Anglais s'étaient emparés pour former leur colonie de la Nouvelle-Géorgie (1).

La réponse d'Amelot fut plutôt restrictive. Elle ordonnait au comte de La Marck de n'avancer que fort lentement sur cette matière, jusqu'à ce qu'il eût reçu des instructions positives du Roi; d'éviter les termes qui pourraient exciter la jalousie de l'Europe; de ne pas laisser croire, au sujet de Gibraltar, qu'on ne pourrait pas poser les armes avant de l'avoir repris ou que la

(1) A. É. *Esp.*, t. 460, f° 18. La Marck à Amelot, 7 janvier; Amelot à La Marck, 10 janvier; t. 463, f° 34. Amelot à La Marck, 30 janvier 1740.

(2) La Marck à Amelot, 10 février 1740.

(3) La Marck à Amelot, 29 février 1740.

France se chargerait seule de l'opération. Sur la Géorgie, le droit de l'Espagne n'apparaissait pas très clair; en tout cas, ce pays était hors de la portée de la France. Quant à Castro et Ronciglione, il n'y fallait plus songer, maintenant que Parme avait été cédé à l'Empereur, avec un article précis où il s'engageait à ne jamais faire valoir aucune prétention sur ces deux duchés. Dans le dernier article, il ne convenait pas de laisser insérer la moindre expression semblant prévoir l'infidélité de la France. Enfin, en échange de tant d'engagements pris en sa faveur, l'Espagne ne voudrait-elle pas stipuler quelque chose pour le rétablissement de Dunkerque (1)?

A ces observations s'en joignirent d'autres de du Theil qui allaient encore plus loin (2).

Ce n'était pas tout encore. Trois semaines après les premières réserves exprimées par Amelot, un nouveau mémoire « de doutes et de réflexions » était proposé par le gouvernement français au roi d'Espagne. Le prétexte invoqué n'était autre que le traité de Belgrade conclu entre les Turcs, les Autrichiens et les Russes; ces deux dernières puissances redevenaient libres d'intervenir en Europe; mais le traité de Belgrade remontait au mois de septembre 1739; en vérité, on aurait pu y songer en février, tout aussi bien qu'en avril 1740.

Quoi qu'il en fût, Louis XV demandait que l'Espagne voulût bien expliquer le but qu'elle poursuivait en commençant les hostilités. Elle proposait la conquête de Gibraltar, de Port-Mahon, de la Géorgie. C'étaient là des entreprises autorisées par

(1) A. É. *Esp.*, t. 460, f° 273. Amelot à La Marck, 14 mars 1740.

(2) A. É. *Esp.*, t. 438, f° 448. Observations de M. du Theil sur le projet de traité d'alliance, 20 mars 1740. A quoi bon, disait-il, prendre pour base et fondement du traité celui de l'Escurial même dans ces articles secrets, sinon parce que l'Espagne avait envie de faire revivre celui de ces articles qui annulait tous les traités antérieurs où la France et l'Espagne conjointement étaient intéressées avec les autres puissances? Qu'on mît sur table le traité de l'Escurial et qu'on en tirât pour l'insérer dans celui-ci tout ce à quoi l'état présent de l'Europe et en particulier des trois couronnes de France, d'Espagne et de Naples ne dérogeait point expressément. Voudrait-on, en reprenant le traité de l'Escurial, laisser croire que Don Carlos avait encore quelque droit à la Toscane? Comment dans un acte de ce genre se garantir tous les droits que les deux parties *pouvaient avoir* sans spécifier? Ne convenait-il pas d'épargner les termes blessants pour les Anglais? Les deux cours ne devraient-elles pas rougir de renouveler si souvent entre elles l'article de Gibraltar?

la guerre; ce n'était pas la raison de la guerre; la raison mise en avant avait été la question de la navigation aux Indes occidentales; jusqu'où, sur ce point, l'Espagne entendait-elle porter ses droits? La France avait besoin de le savoir, car elle ne pourrait soutenir des prétentions outrées qui lui seraient préjudiciables à elle-même. D'ailleurs, en ce cas, la Hollande suivrait certainement l'Angleterre. Il n'était pas moins nécessaire que le roi d'Espagne fît savoir ses intentions à l'égard du Portugal. Acceptait-il la neutralité de cette couronne aux conditions qui lui avaient été expliquées? Quant à la neutralité du roi des Deux-Siciles, elle ne pouvait plus subsister, dès que la France se serait déclarée; ses ports deviendraient l'asile des vaisseaux anglais. Louis XV enfin prétendait être instruit des forces dont pouvait disposer l'Espagne, en vaisseaux et en hommes (1).

Sur le premier de ces quatre points, la réponse de l'Espagne parut satisfaisante : un long mémoire, envoyé par le comte de La Marck le 19 mai, montra que cette puissance n'entendait nullement imposer de nouvelles restrictions à la navigation et au commerce d'Amérique; une lettre de Villarias au marquis de San-Gil caractérisa très nettement la conduite que Philippe V comptait suivre à l'égard des États-Généraux et ne laissa place à aucune plainte fondée de leur part; aussi Van der Meer prit sur lui de promettre la neutralité de la Hollande, promesse, il est vrai, qui excita des clameurs dans le parti anglais et stathoudérien, de sorte que les esprits demeurèrent fort échauffés et fort divisés (2).

Pour le Portugal, les choses ne marchèrent pas aussi bien. Le comte de La Marck représentait pourtant à L. M. C. quel embarras ce serait pour Elles que la libre entrée des vaisseaux anglais dans les ports de Jean V. N'était-ce pas par contre-coup une partie considérable de la flotte espagnole immobilisée, paralysée? Le Portugal mécontent ne pouvait-il en outre favoriser

(1) A. É. *Esp.*, t. 458, f° 460. *Mémoire sur l'alliance avec l'Espagne*, 9 avril 1740.

(2) *Ibid.*, t. 458, f° 501; et t. 461, f° 209. Amelot à La Marck, 28 juin et 12 juillet 1740. *Relation du comte de La Marck*, p. 231-234.

les entreprises des Anglais du côté de Buenos-Aires? Enfin la neutralité du Portugal ne déconcerterait-elle pas les Anglais, n'encouragerait-elle pas les Hollandais? Ces raisons firent quelque impression sur le roi et la reine d'Espagne qui se décidèrent à envoyer des instructions et des pleins pouvoirs au prince de Campo-Florido pour achever de régler, à Paris, avec Don Luis d'Acunha les articles sur lesquels on n'était pas d'accord et qui n'étaient pas les plus importants. Mais, lorsqu'on voulut mettre l'affaire en train, Don Luis dit qu'il lui fallait de nouveaux ordres de sa cour où il envoya un courrier. La maladie du cardinal de Motta, ministre de Sa Majesté Portugaise, servit de prétexte à garder longtemps ce courrier qui revint chargé de dix-huit nouvelles demandes faites par le Portugal. La surprise fut grande à Madrid et la tâche devint plus difficile encore pour le comte de La Marck (1).

L'affaire de la neutralité de Don Carlos tourna encore plus mal; Philippe V répondit en effet que, non seulement il n'empêcherait pas son fils de garder la neutralité à l'égard des Anglais, mais qu'il la lui conseillait et la lui conseillerait encore : 1° parce qu'il n'était pas assez affermi pour courir le risque d'une guerre; 2° parce que, depuis longtemps, Carlos négociait un traité de neutralité avec les Anglais et qu'il était sur le point d'aboutir. Le dépit du gouvernement français fut très grand; il accusa l'Espagne de se ménager toujours un moyen d'accommodement avec l'Angleterre, quitte à abandonner la France, si elle y trouvait avantage. « La neutralité du roi des Deux-Siciles, écrivait encore Amelot le 28 juin, serait un obstacle invincible à l'alliance. » Aussi proposait-il, pour rassurer Philippe V contre les dangers que pourrait courir son fils, de donner à ce prince, conjointement avec lui, une garantie très explicite contre toute attaque et toute insulte (2).

(1) A. É. *Esp.*, t. 461, f° 116. Mémoire sur les avantages que l'Espagne retirera de la neutralité du Portugal, par le comte de La Marck, 6 juin 1740. — Cf. *Relation du comte de La Marck*, p. 229-231.

(2) *Ibid.*, t. 460, f° 430. La Marck à Amelot, 23 avril; t. 463, f° 201, et t. 458, f° 501. Amelot à La Marck, 10 mai et 28 juin 1740.

Restaient les renseignements demandés sur les ressources de l'Espagne; Amelot en réclamait de plus abondants au comte de La Marck; il n'avait guère confiance dans le résultat des efforts faits par Philippe V et croyait incurable le désordre de l'administration et des finances espagnoles; il se plaignait même que l'ambassadeur se montrât beaucoup trop discret sur toutes ces matières (1). C'est pourquoi il avait chargé M. de Chavigny, qui se rendait comme ambassadeur à Lisbonne, de s'arrêter, s'il le pouvait, quelque temps à Madrid et d'y faire lui-même une enquête. Chavigny était passé dans les premiers jours de mai et La Marck l'avait conduit à Aranjuez. Tous deux avaient été reçus par Villarias; mais, à la fin de la conversation, le ministre avait retenu le comte de La Marck et lui avait dit, de la part du Roi, d'insinuer à M. de Chavigny de ne pas rester plus de deux ou trois jours à la cour. La Marck et Chavigny se mirent d'accord pour dire que Chavigny, de lui-même, avait manifesté cette intention, moyennant quoi le Roi et la Reine lui avaient fait bon accueil et lui avaient recommandé les intérêts de la princesse de Brésil.

Chavigny écrivit au Cardinal qu'il avait fait tout ce qui avait dépendu de lui pour prolonger son séjour, surtout dans un temps où le comte de La Marck avait si grand besoin d'être aidé; il aurait été téméraire, disait-il, et même dangereux pour lui de s'obstiner à vaincre l'opposition qu'il avait rencontrée dans les préjugés de la reine d'Espagne, ou dans les petites jalousies de l'ambassadeur du Roi, bien excusables de la part d'un homme « qui craignait que l'on ne se défiât de sa tête ». Chavigny assurait cependant que La Marck s'était comporté avec autant de

(1) A. É. *Esp.*, t. 461, f° 238. Amelot à La Marck, 25 juillet 1740. « Il court ici tant de différents bruits sur les affaires d'Espagne et dont il nous est si important d'être instruits que je ne puis me dispenser de vous prier d'entrer à l'avenir dans un peu plus de détails sur ce qui concerne la situation des affaires de cette couronne et les intrigues du ministère. Toutes les lettres qui viennent d'Espagne nous annoncent une confusion totale dans l'administration des finances et un désordre général et presque sans remède. ..... Vous sentez bien qu'au moment où nous sommes prêts à nous déclarer pour l'Espagne, rien n'est plus intéressant pour S. M. que d'être instruite avec la plus grande exactitude de ce qu'on doit attendre et espérer de ses dispositions et de son concours dans une guerre qu'elle soutient jusqu'à présent avec tant de faiblesse. »

zèle, de sagesse et de candeur qu'il était possible de le faire et que ce n'était pas sa faute si ses succès n'étaient pas encore complets (1).

Quelques obstacles qu'il eût rencontrés, Chavigny avait pu cependant s'entretenir quelques heures avec Sartine, dont les idées lui avaient paru nettes, justes, de tous points conformes à la vérité. « Ce serait, disait-il, le meilleur premier ministre; mais sa qualité de Français est une difficulté qu'on ne surmontera pas. » Tous deux avaient passé en revue les différentes parties du gouvernement. Leurs réflexions sur le Roi, la Reine, Villarias, n'avaient rien de fort nouveau et n'apprenaient pas grand'chose à Amelot. Ils pensaient qu'aimé comme il l'était, le comte de La Marck aurait pu conseiller davantage la Reine et se rendre plus considérable aux diverses factions. A leur avis, la faction espagnole était assez disposée à l'union avec la France, mais toujours avec des hauteurs, des jalousies, des susceptibilités; la faction italienne ne songeait qu'à ses propres intérêts et était par là même capable de condescendances quand elle y voyait son avantage; Scotti se considérait comme mal payé par la France des services qu'il avait rendus en quelques circonstances, notamment lors de l'expulsion d'Alberoni; or, comme il était dans les meilleurs termes avec Campo-Florido, il y aurait lieu de le gagner par le cordon bleu qu'il désirait. La Reine au fond avait confiance dans le génie politique de Fleury et l'on pouvait compter, sans imprudence, qu'une fois unie au système commun, elle se laisserait diriger. Quant aux ressources, il était vrai que l'Espagne était dans un désordre affreux, provenant de sa mauvaise administration. Cependant, le Roi avait des revenus à peu près suffisants, — Chavigny en communiquait l'état; — une flotte assez nombreuse; vingt-quatre vaisseaux de ligne, sans compter les autres bâtiments; une armée, dont la cavalerie était leste, bien montée et bien habillée, dont l'infanterie faisait pitié, mais était cependant capable de bien

(1) Chavigny à Fleury, 9 mai 1740.

combattre, car « il y avait dans le soldat et encore plus dans l'officier un air de volonté et de persévérance que l'on ne trouverait pas dans d'autres troupes (1) ».

Fixé sur ces différents points et confiant que, pour la neutralité du roi des Deux-Siciles, Philippe V se rendrait à ses justes représentations, Louis XV, dans les derniers jours de juin, donna enfin son consentement : il acceptait, moyennant certains changements, le traité d'alliance perpétuelle, qui devait être considéré comme un pacte de famille irrévocable, entre les deux branches de la maison de Bourbon. Il demandait seulement que le véritable traité restât secret et qu'on en rédigeât un autre ostensible (2).

Pendant le temps qu'avait duré cette négociation, celle du traité de commerce avait été presque interrompue. Lorsqu'en avril, La Marck avait manifesté le désir de la reprendre pour achever de se mettre d'accord sur les quatre articles litigieux, Villarias lui avait répondu que, quant à lui, son travail était fait et fini là-dessus; qu'il n'en reprendrait la discussion que quand il serait informé des intentions du roi de France sur le traité d'alliance; il paraît même fort impatienté que Louis XV tardât si longtemps à les faire connaître (1).

Le marquis de La Mina quitta Paris peu de jours avant que Louis XV donnât la réponse attendue. Promu chevalier du Saint-Esprit à l'occasion du mariage de Don Philippe, il avait été reçu en cérémonie à Versailles, au chapitre de l'Ordre, le 1er janvier 1740. Il laissa derrière lui « des dettes immenses ». Le sellier du Roi à qui il devait cent cinquante mille livres, poursuivi par les ouvriers qu'il avait employés, et sur le point d'être

(1) A. É. *Esp.*, t. 459, f° 5. Mémoire sur la cour d'Espagne, 6 juillet 1740; f°s 191-199. État de la flotte espagnole. Érection des principales maisons des grands d'Espagne. — Des ordres religieux d'Espagne. — Ordres militaires d'Espagne. — Division des Églises d'Espagne. — Des Universités et des Académies. — État des revenus du roi d'Espagne. — Grands d'Espagne, tant espagnols qu'étrangers.

(2) *Ibid.*, t. 458, f° 301. Amelot à La Marck, 28 juin 1740; t. 464, f° 30, projet du traité ostensible; f° 33, projet du traité secret.

(3) *Ibid.*, t. 469, f° 410. La Marck à Amelot, 12 avril; t. 463, f° 174. Amelot à La Marck, 19 avril 1740. En mai, la négociation reprend un peu (19 et 23 mai 1740).

arrêté, s'en plaignit à Amelot qui lui avait ordonné de travailler. Villarias envoya un premier acompte et promit d'acquitter le reste, mais, en 1761, le gouvernement espagnol n'avait pas encore achevé le paiement (1).

III

« Il semble, m'a dit le comte de Maurepas, écrivait Campo-Florido dans l'une de ses premières lettres, que quelque diable intervienne toujours dans les affaires de la France et de l'Espagne, quand elles commencent à s'arranger, et s'amuse à jeter la défiance entre nous. » Telle était en effet l'impression qui résultait pour le nouvel ambassadeur des entretiens qu'il eut au début de son séjour à Paris avec les ministres et les principaux seigneurs de la cour (2). Personnellement, il avait fort bien réussi et la comparaison entre lui et La Mina tournait tout à son avantage (3).

La mort du roi de Prusse détournait en partie l'attention de la France vers les questions continentales qui pouvaient, d'un jour à l'autre, devenir critiques et dangereuses (4); et d'autre part cette puissance soupçonnait sans cesse l'Espagne de chercher quelque accommodement secret avec l'Angleterre. Ne parlait-on pas d'un échange insensé de la Havane contre Gibraltar (5)?

L'Espagne cependant, malgré les appréhensions des ministres français, se décidait à céder presque sur tous les points, ne réservant que l'introduction des fruits de nos colonies, dans le traité de commerce, et la neutralité de Don Carlos, dans le traité d'alliance. Campo-Florido recevait tout pouvoir pour signer

(1) *Recueil des Instructions* etc., t. XII *bis*, p. 432.
(2) Alcala. *Est.*, l. 4081. Campo-Florido à Villarias, 29 juillet 1740.
(3) A. É. *Esp.*, t. 461, f° 305. La Marck à Amelot, 9 août 1740.
(4) *Ibid.*, f° 299. Amelot à La Marck, 12 juillet 1740.
(5) *Ibid.*, f° 269. Amelot à La Marck, 8 août 1740.

au plus tôt ; par un acte particulier, on devait s'engager à n'opposer jamais le traité ostensible au traité secret (1).

Ce qui déterminait Philippe V, c'était évidemment la nouvelle de l'armement formidable que venaient de faire les Anglais, sous le commandement de Norris et de Cathcart, et qui donnait beaucoup à craindre pour l'Amérique espagnole. Le roi d'Espagne avait sur l'heure ordonné au marquis de Torrès de sortir du Ferrol avec ses douze vaisseaux et de courir à la défense des pays menacés.

Fleury sembla fort satisfait en apprenant ces résolutions ; il embrassa Campo-Florido et lui dit « qu'il rendait la joie à son cœur, affligé par les nouvelles d'Angleterre ». Comme tous deux commençaient à causer des concessions que faisait l'Espagne sur l'un et l'autre traité, Amelot entra, portant les lettres du comte de La Marck, et la conversation se poursuivit à trois. « Abandonnons, dit le Cardinal, les fruits de nos colonies, puisque les colonies de l'Espagne en produisent aussi ; mais accordez-nous l'introduction du café et du sucre, puisque vos colonies n'en fournissent pas. » Peut-être, écrivait Campo-Florido à Villarias, pourrait-on leur concéder cela, du moins avec la clause « tant que les colonies espagnoles n'en produiront pas ». Il ne se doutait guère — Villarias ne le lui avoua que par sa lettre du 24 septembre (2) — que la principale raison de la prohibition de nos produits coloniaux par le roi d'Espagne était qu'en parler dans un traité de commerce eût été reconnaître implicitement la légitimité de nos possessions d'Amérique, alors qu'en vertu de la fameuse ligne de marcation l'Espagne toute seule avait droit à cette partie du monde! « De leur café d'ailleurs, ajoutait l'ambassadeur, on n'a guère envie ; malgré les prohibitions formidables qui frappent en France le café du Levant, il n'y a pas un ministre qui ne m'en offre. » Et il racontait assez drôlement qu'il s'était permis de dire à

(1) A. E. *Esp.*, t. 459, f° 26, et t. 461, f° 310. La Marck à Amelot, 9 et 15 août 1730. Alcala. *Est.*, t. 4069. Villarias à Campo-Florido, 8 août 1730.

(2) Alcala, *Est.*, t. 4067.

Fleury, à l'oreille parce qu'il y avait du monde : « Votre Éminence est la première à abhorrer le café des colonies françaises; Elle ne prend que de celui du Levant; et Elle voudrait nous vendre son café français! »

Campo-Florido croyait encore — c'était le 25 août — que Fleury ne se déciderait pas à se prononcer contre les Anglais ou que tout au moins il traînerait les choses de manière à laisser passer cette année le temps de la campagne (1).

L'ambassadeur de Philippe V se trompait, car, au moment où il émettait ce pronostic, il y avait déjà dix jours que, par une lettre personnelle et secrète, Fleury avait averti L. M. C. de la grande résolution à laquelle le roi de France venait de s'arrêter. A la vue de ce que préparait l'Angleterre contre les places de l'Amérique, il avait, sans attendre la décision de L. M. C. sur les traités de commerce et d'alliance, — car il s'agissait d'agir et non de négocier, — pris le parti d'envoyer deux escadres aux Antilles, dix-huit vaisseaux de Brest et douze de Toulon, sous les ordres d'Antin et de La Roche-Allard; dix-neuf de ces vaisseaux resteraient en Amérique. Déclaration serait faite au roi Georges II qu'on voulait s'opposer à une attaque injuste des Indes occidentales, mais non lui faire directement la guerre, ni menacer ses États d'Europe (2).

Cette lettre combla de joie le roi et la reine d'Espagne qui ne perdirent pas un instant pour exprimer leur reconnaissance à celui qui ne les avait guère accoutumés à des services si spontanés (3).

Un tel empressement cachait pourtant de la part du premier ministre de Louis XV une arrière-pensée : faut-il en être surpris?

Dès les derniers jours d'août, Amelot déclarait n'avoir rien de positif à dire sur les traités d'alliance et de commerce (4);

(1) Alcala, *Esp.*, t. 4081. Campo-Florido à Villarias, 25 août 1740.

(2) A. E. *Esp.*, t. 461, f° 274. Fleury à Leurs Majestés Catholiques, 15 août 1740.

(3) *Ibid.*, f° 349 et 351; et Alcala, *Est.*, t. 4067. Le roi et la reine d'Espagne à Fleury, 27 août 1740.

(4) *Ibid.*, t. 464, f° 104. Amelot à La Marck, 30 août 1740. « Je ne puis vous répondre encore rien de positif sur ce qui concerne les traités d'alliance et de commerce. Ce retardement ne doit pas mettre S. M. C. en méfiance des bonnes intentions du Roi son ne-

la semaine suivante, Fleury spécifiait nettement devant Campo-Florido, qu'il ne s'agissait pas pour la France de déclarer la guerre aux Anglais, mais uniquement de soutenir l'effort des Espagnols aux Indes; il montrait une très grande peur de la guerre générale, des dispositions de l'Empereur, de la Hollande, voire même du roi de Sardaigne; rassurer l'Europe devenait son principal objectif (1). Tout cela n'avait d'autre but que de préparer l'importante et délicate communication qu'il chargea Amelot de transmettre au comte de La Marck et qu'il fit lui-même à L. M. C. par une lettre autographe, le 11 septembre 1740 : ces deux traités d'alliance et de commerce, poursuivis depuis deux ans avec tant de peines et de vicissitudes, on y renonçait provisoirement; la conclusion et la signature en étaient remises au temps où « se serait refroidie la chaleur qu'allait mettre dans tous les esprits l'appréhension des vues ambitieuses de la maison de Bourbon (2) »!

Poussé par l'opinion publique, reconnaissant aussi que les intérêts coloniaux de la France étaient liés à ceux de l'Espagne, il avait consenti à accorder à cette puissance un secours limité, pour un but déterminé, mais il reculait à prendre avec elle un engagement d'une portée générale qui pouvait l'entraîner là où il ne voulait pas.

A la réception de cette nouvelle, écrit le comte de La Marck, « il parut un froid, tant sur le visage de L. M. C. que de leur ministre, comme gens à qui on annonce quelque chose à quoi ils ne s'attendaient point du tout ». Les raisons qu'il invoqua ne

veu, puisque les preuves du contraire sont aujourd'hui entre ses mains. Le roi d'Espagne doit bien reconnaître présentement quelles ont été de tout temps les dispositions de S. M. »

(1) Alcala, *Est.*, l. 4081. Campo-Florido à Villarias, 6 septembre 1740.

(2) A. É. *Esp.*, t. 461, f° 125. Amelot à La Marck, 11 septembre 1740. « A l'égard de nos traités d'alliance et de commerce, S. M. croit qu'il est plus à propos d'en suspendre la signature. Outre qu'il reste encore quelques articles sur lesquels vous savez qu'on n'est pas d'accord, c'est un objet capital et auquel on doit tout sacrifier que de tâcher de refroidir, etc.... »; t. 463, f° 354. Fleury au roi et à la reine d'Espagne. Pour justifier sa conduite, il passe en revue les dispositions de la Hollande, jalouse des négociations commerciales, de l'Empereur, qui veut la guerre générale, du roi de Sardaigne qui, mécontent de voir les Bourbons en Italie, peut se laisser tenter par l'Empereur, etc. Cf. A. É. *Esp.*, t. 462, f°s 24 et 70. Amelot à La Marck, 26 septembre et 3 octobre 1740.

produisirent aucune impression. On lui dit simplement que la France était maîtresse de suspendre ou de continuer cette affaire; Campo-Florido reçut avis de n'en plus parler le premier; au Cardinal, Philippe V répondit en peu de mots qu'il approuvait infiniment la prudence et la solidité de ses réflexions (1).

Du moins, Fleury se montra sincère et ferme dans le dessein de coopérer à la défense des Indes occidentales; il parut même se passionner quelque peu pour cette entreprise, au point qu'il en écrivait fort souvent de sa propre main à Leurs Majestés Catholiques (2). Ordre avait été donné aux amiraux français et espagnols de concerter tous leurs mouvements (3).

La mort même de l'Empereur ne détourna pas, comme le redoutait Philippe V, le gouvernement français de l'entreprise d'Amérique (4). Au contraire, il envoya de nouveaux approvisionnements au marquis d'Antin, commanda à M. de Roquefeuille de partir de Brest avec son escadre, et promit de faire relever au printemps par d'autres vaisseaux ceux qu'on serait obligé de ramener sur les côtes de France (5).

Attristé peut-être par l'échec de ce qui avait été la principale raison d'être de son ambassade, malade et criblé de dettes (6), le comte de La Marck avait demandé son rappel. Amelot le lui avait accordé sans difficultés, en même temps qu'une gratification bien insuffisante de vingt-cinq mille livres. Des Varennes

(1) A. É. *Esp.*, t. 469, f° 85. La Marck à Amelot, 20 septembre 1740; Alcala, *Est.*, l. 4067. Villarias à Campo-Florido, 24 septembre; le roi et la reine d'Espagne à Fleury, 24 septembre 1740.

(2) A. É. *Esp.*, t. 462, f° 26. Fleury au roi d'Espagne, 26 septembre 1740 : « Les conjonctures présentes sont si vives et si importantes que V. M. voudront bien me pardonner si je prends la liberté de les fatiguer de mes lettres. » Il propose une attaque de la Jamaïque, l'envoi de vingt mille sabres aux Écossais qui les demandent; il laisse à l'Espagne la responsabilité d'une expédition en faveur du Prétendant, si elle le juge nécessaire; f° 81. Le même à S. M. C., 8 octobre 1740; f° 192. Philippe V à Fleury, 30 octobre 1740.

(3) A. É. *Esp.*, t. 462, f° 60. Le roi et la reine d'Espagne à Fleury, 24 septembre 1740; f° 81. Fleury à L. M. C., 8 octobre 1740.

(4) A. É. *Esp.*, t. 462, f° 220. Fleury à L. M. C., le 10 novembre 1740, et *mémoire* du même jour, il promet formellement que la mort de l'Empereur et les affaires d'Allemagne ne feront aucune diversion aux affaires d'Amérique, que c'est là que les deux couronnes combattront en commun la puissance des Anglais.

(5) Alcala. *Est.*, l. 4032. Amelot à Campo-Florido, 10 novembre 1740.

(6) La Marck devait 250.000 livres à Montmartel et à divers marchands de Paris. Il avait été très malade en 1740. A. É. *Esp.*, t. 467, f° 101. La Marck à Amelot, 27 septembre 1740.

devait être chargé des affaires en attendant la nomination d'un ambassadeur; pour ce poste, Fleury proposait un évêque (1).

Dans les derniers temps, La Marck avait vu renaître l'éternelle question des allodiaux (2). L'entêtement de la reine d'Espagne et les intentions fort peu conciliantes que Fleury lui signalait chez l'Empereur n'étaient pas sans lui causer quelque inquiétude, lorsqu'il reçut la nouvelle que Charles VI était mort le 20 octobre, à une heure après minuit, le septième jour de sa maladie. Il entrevit aussitôt le champ immense d'ambitions qui allait s'ouvrir devant Élisabeth Farnèse.

Si la mort de l'Empereur n'entraînait pas l'abandon immédiat de l'expédition d'Amérique, elle n'en allait pas moins exercer la plus décisive influence sur la politique de toutes les puissances : l'avenir de l'Europe était encore une fois remis en question (3).

(1) A. É. *Esp.*, t. 462, f° 112. Amelot à La Marck, 17 octobre 1740.

(2) *Ibid.*, f° 90. La Marck à Amelot, 27 septembre 1740.

(3) *Mémoires d'Argenson*, t. III, p. 208 : « Voici le plus grand événement qui pût arriver dans le reste de la consommation des siècles. L'Empereur est mort subitement, etc... »

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.

Vue d'ensemble sur les deux derniers volumes de cet ouvrage. — Jugement sur la valeur et l'intérêt de l'histoire politique de l'Ancien Régime.

Principales divisions de l'histoire des relations de la France et de l'Espagne de 1729 à 1748. — Considérations générales sur chaque période.

Principaux personnages dont il sera question dans la dernière partie de cet ouvrage.

Etude bibliographique. — Ouvrages généraux ou particuliers se rattachant à cette période. — Les correspondances, mémoires, documents divers des archives de Simancas, d'Alcala, et du Ministère des Affaires étrangères. — Collections de documents déjà publiées. — Conclusion.

LIVRE PREMIER.

INEXÉCUTION DU TRAITÉ DE SÉVILLE. — RAPPROCHEMENT ENTRE L'ESPAGNE, L'ANGLETERRE ET L'AUTRICHE. — VAINS EFFORTS DE LA FRANCE POUR LA CONCLUSION D'UN PACTE DE FAMILLE ENTRE LES DEUX BRANCHES DE LA MAISON DE BOURBON. — L'ÉTABLISSEMENT DE DON CARLOS EN ITALIE.

NOVEMBRE 1729-FÉVRIER 1733.

CHAPITRE PREMIER.

Pages.

Le traité de Séville n'est pas exécuté dans les délais fixés..... 17

(9 novembre 1729-9 mai 1730.)

Résultats du traité de Séville. — Les intérêts d'Élisabeth Farnèse et de ses fils. — La question de l'équilibre italien. — La Pragmatique-Sanction de Charles VI et

Pages.

l'idée du démembrement de la maison d'Autriche. — L'idée de la réconciliation définitive des maisons d'Autriche et de Bourbon. — Vues et caractère de Fleury. — Vues et caractère de Chauvelin. — Intentions belliqueuses du gouvernement espagnol. — Vues de l'Angleterre et de la Hollande. — Divergences des alliés de Séville..... 17

I. Les troupes impériales à Florence. — Ratification et notification du traité de Séville. — Premiers soupçons de la cour d'Espagne. — Fleury résolu à éviter la guerre. — Il retarde la conclusion du traité d'équilibre. — L'Empereur ne fait aucune concession. — Conférences du 8 mars 1730 pour l'exécution du traité de Séville..... 21

II. Mission près du gouvernement français de *Spinola, comte* de Valverde. — Fleury et Chauvelin cherchent vainement à résoudre à l'amiable la question de Toscane. — Vif mécontentement de l'Espagne. — Conférences tenues en avril à Paris. — Idées et discours du maréchal de Villars. — Spinola, comte de Valverde, réfute les projets mesquins et inutiles du gouvernement français. — Plaintes et mauvais procédés du gouvernement français à l'égard des représentants espagnols. — Le délai fixé pour l'exécution du traité de Séville expire sans qu'on ait rien fait... 26

CHAPITRE II.

Négociations relatives à l'exécution du traité de Séville. — Vains projets de guerre générale. — Fin de l'ambassade du marquis de Brancas en Espagne. — Castelar nommé à Paris..... 36

(9 mai-4 septembre 1730.)

L'année 1730 remplie d'inutiles projets..... 36

I. Conférence du 11 mai et plan de guerre générale. — Crainte que l'Espagne ne se réunisse à l'Empereur. — Jeu de l'Angleterre entre l'Espagne et la France. — Défiances de l'Espagne. — *Philippe V accepte à contre-cœur* l'idée d'une expédition en Sicile..... 36

II. Entretien de Villars et du comte de Valverde. — Conférence du 1er juillet : discours de Villars sur la guerre. — Échange de mémoires..... 41

III. Inquiétude que cause à Fleury et à Chauvelin la négociation directe entre l'Espagne et l'Angleterre. — L'Espagne encouragée par l'attitude des Anglais. — La Paz menace d'annuler le traité de Séville. — Philippe V veut prendre des gages. — Castelar envoyé comme ambassadeur à Paris. — Brancas rappelé d'Espagne..... 46

CHAPITRE III.

Les débuts de l'ambassade du marquis de Castelar et l'annulation du traité de Séville par la déclaration du 28 janvier..... 51

(4 septembre 1730-28 janvier 1731.)

Le secrétaire Hulin. — Difficultés de sa situation..... 51

I. Crise mentale de Philippe V. — Effet produit sur lui par l'abdication du roi de Sardaigne, Victor-Amédée. — Philippe V repris par la passion de l'autorité..... 51

II. Arrivée de Castelar à Paris; ses instructions; sa hauteur. — Calme de Fleury. — Réponses de Chauvelin. — Rappel et disgrâce du comte de Valverde, trop favorable à Fleury. — Nouvelles conférences pour l'exécution du traité de Séville. — Inquié-

Pages.

tudes de Fleury qui voit l'alliance espagnole compromise. — Réponses aux mémoires de Castelar..... 55

III. Négociations secrètes. — L'Angleterre négocie avec l'Empereur. — La France fait à son tour des avances à l'Empereur : mémoire destiné au prince Eugène. — L'Angleterre traite décidément sans la France. — Déclaration de Castelar du 28 janvier 1731..... 60

CHAPITRE IV.

Négociations secrètes des divers alliés de Séville avec la cour impériale. — Mort du duc de Parme. — Traité de Vienne entre l'Angleterre, la Hollande et l'Empereur. — Débuts de la seconde ambassade du comte de Rottembourg en Espagne..... 65

(28 janvier-16 mars 1731.)

Le comte de Rottembourg. — Il ne reçoit point d'instructions détaillées. — Mémoires sur les affaires commerciales..... 65

I. Arrivée de Rottembourg à Séville. — Ses premières déclarations. — Il excite Leurs Majestés Catholiques contre les Anglais. — Il réveille les sentiments français de Philippe V et lui propose un *pacte de famille*..... 66

II. Robinson négocie à Vienne. — Le duc de Liria envoyé à Vienne. — Mort du duc de Parme. — Entrée des troupes impériales dans le Parmesan. — L'Empereur fait semblant d'écouter les propositions de la France. — Le Conseil du Roi discute la garantie de la Pragmatique-Sanction. — Nouvelles avances faites à l'Espagne..... 69

III. Défiances de l'Espagne. — Bizarreries du Roi. — Autorité croissante du ministre Patiño. — Conseils donnés par Rottembourg. — Suite de la négociation de Vienne. — Lettre de Louis XV à Philippe V. — L'accord anglo-autrichien. — La France jouée par ses alliés.....

IV. Le projet d'union proposé par la France renvoyé à plus tard par la reine d'Espagne. — Violentes colères d'Elisabeth Farnèse et mécontentement marqué à Rottembourg. — Le prince Eugène, à Vienne, fait écarter les offres de la France. — Traité de Vienne du 16 mars, entre l'Angleterre, la Hollande et l'Empereur. — Waldgrave le fait connaître verbalement à Fleury. — La France isolée. — La réputation de Fleury décline..... 78

CHAPITRE V.

Adhésion conditionnelle de l'Espagne au traité du 16 mars. — Projet de pacte de famille entre la France et l'Espagne. — Déclaration du 6 juin : accord entre l'Espagne et l'Empereur. — Convention de Florence du 25 juillet ; accord entre l'Espagne et le grand-duc de Toscane..... 83

(16 mars-25 juillet 1731.)

Instructions données à Rottembourg à la suite du traité de Vienne. — Indifférence affichée par la France. — Chauvelin essaie cependant d'empêcher l'Espagne d'accéder à ce traité, au moins sans avoir signé une convention avec la France.... 83

I. Intrigues à la cour d'Espagne, en mars 1731. — Querelles entre le Roi et la Reine. — Bruits d'abdication. — Proposition d'alliance entre les trois grandes cours catholiques. — Annonce de la signature du traité de Vienne. — Conseils donnés par Pa-

Pages.

tiño. — Rottembourg tenu à l'écart. — Conférences entre Keene et Patiño. — Déclaration demandée par Keene..... 83

II. Robinson et le duc de Liria, à Vienne. — Négociation du duc de Liria. — Instruction que lui envoie La Paz. — Vif dépit du gouvernement français. — Déclaration du 6 juin, signée par Keene et Patiño..... 92

III. Philippe V répond à Louis XV et autorise la négociation d'un traité. — Nouveau projet d'union élaboré par la France. — Audience donnée par Louis XV à Castelar. — Le projet du 8 juillet..... 96

IV. Mauvaises dispositions de l'Espagne. — Triste état de Philippe V. — Énergie d'Élisabeth Farnèse. — Traité de Vienne du 22 juillet entre l'Empereur et l'Espagne. — Convention du 25 juillet entre Philippe V et le Grand-Duc de Toscane. — L'introduction des troupes espagnoles et l'entrée de don Carlos en Toscane accordées.... 101

CHAPITRE VI.

Exécution des traités de Vienne. — La France isolée ; ses efforts pour s'unir à l'Espagne. — Passage de don Carlos par la France. — Arrivée de don Carlos en Italie. 105

(25 juillet-27 décembre 1731.)

Surprise et mécontentement du gouvernement français. — La France isolée. — Concessions qu'elle est prête à faire à l'Espagne..... 105

I. L'Espagne ne se laisse pas prendre aux avances de la France. — Méchants rapports de Rottembourg. — Réserve qu'il conseille à Chauvelin. — Instructions pour le cas de la mort du roi d'Espagne..... 106

II. L'amiral Wager à Cadix. — La presse des matelots en Andalousie. — Discours insolents des Anglais. — Règlement pour le passage de don Carlos..... 109

III. Maison de don Carlos. — Honneurs que lui fait rendre Louis XV. — Départ de don Carlos. — Son passage par le midi de la France. — Impression qu'il y produit. — Exigences de la reine d'Espagne. — Arrivée à Livourne. — Les troupes allemandes sortent de Toscane et sont remplacées par les troupes espagnoles. — Joie d'Élisabeth Farnèse..... 111

CHAPITRE VII.

Nouvelles et inutiles négociations pour la conclusion d'un pacte de famille entre la France et l'Espagne, de l'établissement de don Carlos en Italie aux premières difficultés de ce prince avec l'Empereur..... 118

(27 décembre 1731-fin juin 1732.)

La question de la Pragmatique de Charles VI passe au premier rang. — Élisabeth Farnèse craint de compromettre don Carlos par une attitude hostile à l'Empereur. — Elle ne s'engagera avec la France contre ce prince que si la France va jusqu'à la guerre..... 118

I. Avances de Patiño ; examen qu'il fait de la situation générale. — Engagements qu'il propose sans intention de les tenir. — Rottembourg essaie de tirer du gouvernement espagnol une déclaration publique contre la Pragmatique. — Tracasseries de Patiño..... 119

Pages.

II. *Intrigues françaises contre* Patiño. — Haine de Fleury et de Chauvelin contre Castelar. - Mauvais état de santé de Philippe V; sa mort paraît probable. — Rottembourg et le prince des Asturies. — Intrigues en Espagne contre Fleury. — Rôle suspect du marquis de Brancas. — L'abbé de Montgon et la duchesse de Saint-Pierre. — Expulsion de l'abbé de Montgon. — Chauvelin, Pecquet et Rottembourg, secrètement hostiles à Fleury, intriguent en faveur de Chauvelin. — Chauvelin associé à la direction de la politique extérieure..... 123

III. *Préparatifs* de l'expédition d'Oran. — Mécontentement de la France qui ne voit que la question autrichienne. — Elle essaie d'entraîner l'Espagne. — Élisabeth Farnèse songe au partage des États autrichiens. — Accord proposé à l'Espagne. — L'Empereur et la reine d'Espagne..... 130

CHAPITRE VIII.

Les vraies vues de la cour d'Espagne sur son union avec la cour de France. — Mécontentement de l'Espagne contre l'Empereur *à propos* des affaires d'Italie. — Accord probable des deux branches de la maison de Bourbon. — Nouvelles hésitations causées par la maladie de Philippe V et par l'attitude de l'Angleterre. — La mort du roi de Pologne, Auguste II..... 136

(Fin juin 1732-1er février 1733.)

Hommage du Sénat de Florence à don Carlos. — Irritation de l'Empereur. — Il refuse à don Carlos la dispense d'âge demandée..... 136

I. Conversation de Rottembourg et de Leurs Majestés Catholiques. — La Reine fait connaître ses véritables intentions: suivre la France quand celle-ci fera la guerre. — Rotembourg ne répond que par des projets aléatoires. — Chauvelin se décide à faire des propositions sérieuses. — Nouveaux soupçons d'Élisabeth Farnèse..... 136

II. Instructions données par Patiño à Castelar. — Le projet de traité avec l'Espagne soumis par Chauvelin au Conseil d'État, le 7 septembre. — Observations sur ce projet faites par Philippe V. — Chauvelin demande que le roi de Sardaigne entre dans l'alliance..... 142

III. Mauvais procédés de l'Empereur à l'égard de don Carlos. — Celui-ci prend possession de Parme et de Plaisance. — L'Espagne se tourne vers la France. — Elle lui demande l'annulation des traités antérieurs, à l'égard des autres puissances. — Surprise de Chauvelin. — Propositions faites à la Sardaigne. — Le duc de Liria rappelé de Vienne..... 145

IV. Nouvelle crise de Philippe V. — Il paraît en danger de mort. — Un conseil de gouvernement est secrètement nommé. — Haine de Philippe V contre Patiño que soutient la Reine. — Intervention de l'Angleterre auprès de l'Empereur en faveur de don Carlos. — Entente de l'Angleterre et de l'Espagne; jalousie qu'elle donne à la France. — Mort du roi de Pologne..... 149

LIVRE SECOND.

LA CONCLUSION DU PACTE DE FAMILLE DE L'ESCURIAL ET L'ALLIANCE DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE PENDANT LA GUERRE DE SUCCESSION DE POLOGNE.

FÉVRIER 1733-OCTOBRE 1735.

CHAPITRE PREMIER.

Pages.

Les faiblesses de la politique française et les exigences de l'Espagne. — L'Espagne veut l'annulation des traités antérieurs et des renonciations d'Utrecht. — Conditions qu'elle met à l'alliance de la maison de Bourbon et de la maison de Savoie..... 155

(Février-août 1733.)

État de choses nouveau causé par la mort du roi de Pologne. — Fin d'une période pacifique. — Incertitudes et faiblesses de Fleury..... 155

I. Le roi de France obligé de soutenir Stanislas Leszczynski. — Élisabeth Farnèse songe au trône de Pologne pour un de ses fils. — Elle ne croit pas à une action vigoureuse de la France. — Le gouvernement français demande le concours de l'Espagne. — Promesses de Philippe V si la France prend un parti certain. — Hésitations de la France..... 156

II. Apoplexie du marquis de La Paz. — Patiño entièrement chargé des affaires étrangères, malgré l'antipathie qu'il inspire à Philippe V. — L'Espagne réclame l'annulation des traités et celle des renonciations d'Utrecht. — Article secret concédé par la France..... 160

III. Négociations de Chauvelin et du roi de Sardaigne Charles-Emmanuel. — Ce que se propose Chauvelin en Italie. — Intransigeance de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse qui ne veulent point l'agrandissement de la maison de Savoie. — Le roi d'Espagne consent à entrer dans les traités de la France avec les princes allemands. — Grandes exigences du roi de Sardaigne. — Concessions que lui fait Philippe V. Élisabeth Farnèse sacrifie à ses enfants les vrais intérêts de l'Espagne..... 163

IV. La cour d'Espagne quitte Séville. — Philippe V accepte, en l'aggravant, l'article secret concédé par la France. — Arrivée de la cour à Aranjuez. — Disgrâce du prince des Asturies. — Philippe V à Saint-Ildefonse; réveil de son activité. — Projets ambitieux d'Élisabeth Farnèse. — Inquiétudes qu'ils causent à la France. — La guerre probable; la France a besoin d'alliés. — L'Espagne et la Sardaigne résolues à faire acheter leur alliance. — Concessions que leur fait Chauvelin. — Malgré tout, l'Espagne reste défiante..... 169

CHAPITRE II.

La France se décide à agir : l'Espagne consent à traiter. — Élection de Stanislas Leszczynski. — Traité de la France et de la Savoie. — Déclaration de guerre de la France à l'Empereur. — Pacte de famille de l'Escurial..... 179

(Août-novembre 1733.)

Fleury, poussé à bout par la politique impériale, se décide à une politique plus

Pages.

énergique. — Stanislas en Pologne. — Son élection. — Joie à Versailles. — Prompt revirement. — Élection et proclamation d'Auguste III..... 179

I. Louis XV fait savoir à Philippe V qu'il s'engage dans la lutte, sur sa parole. — Satisfaction de Philippe V. — Préparatifs de guerre. — La question de l'alliance sarde. — Traité de Turin. — L'Espagne n'y entre pas. — Louis XV déclare la guerre à l'Empereur..... 180

II. Mauvaise humeur d'Élisabeth Farnèse. — Comment on lui fait connaître le traité de Turin. — Grave malentendu sur la répartition des États italiens. — Élisabeth Farnèse les veut pour don Carlos seul. — Elle veut un grand État en Italie pour la maison de Bourbon. — C'est ce que redoute le roi de Sardaigne. — Chauvelin admet l'interprétation d'Élisabeth Farnèse, mais ne croit pas au succès final de ses projets..... 184

III. Mort de Castelar. — Le secrétaire Trivino. — Lettre de Villars à Philippe V. — Le roi d'Espagne mécontent de voir le commandement confié au roi de Sardaigne. — Conditions inacceptables qu'il met à son accession au traité de Turin. — Observations de Rottembourg et violente colère qu'elles provoquent chez Élisabeth Farnèse. — Insolente lettre de Patiño à Rottembourg. — Inquiétudes à Versailles. — Nouvelles concessions de la France..... 189

IV. Coopération militaire de l'Espagne. — Dernières difficultés pour l'alliance. — L'accord se fait. — Nouvelle rédaction de l'article secret. — Pacte de famille de l'Escurial. — Pourquoi ce traité n'a pas donné tout ce qu'il promettait..... 196

CHAPITRE III.

L'alliance de la France et de l'Espagne. — La conquête du Milanais et celle du royaume de Naples. — Fâcheux désaccords. — Fin de l'ambassade du comte de Rottembourg..... 202

(Novembre 1733-avril 1734.)

Premières opérations de guerre. — Villars à Turin. — Prise de Milan par les troupes franco-sardes. — Graves dissentiments entre Charles-Emmanuel et Villars. — L'attitude de l'Espagne inquiète le roi de Sardaigne..... 202

I. Illusions que l'on se fait à Versailles sur l'accession de Philippe V au traité de Turin. — La question de Mantoue. — Du Theil mal reçu à la cour d'Espagne..... 204

II. L'armée espagnole et le comte de Montemar en Italie. — Plan de campagne des Espagnols. — La conquête de Naples décidée. — Mauvaise humeur évidente de Charles-Emmanuel. — Entrevue de Villars et de Montemar. — Mésintelligence entre Espagnols et Français. — Montemar abandonne l'armée franco-sarde. — Inquiétudes de Villars. — Son entrevue avec don Carlos. — Charles-Emmanuel ne soutient pas Villars. — Brusque départ des Espagnols. — Effet que ces dissentiments produisent en Europe..... 207

III. — Stanislas vaincu en Pologne s'enferme à Dantzig. — Attitude des puissances. — Médiation proposée par l'Angleterre et la Hollande. — Réponse des alliés. — Conversation de Van der Meer et de Patiño..... 214

IV. L'Espagne suspectée par la France. — On croit à son accommodement avec l'Empereur. — Lettre de Louis XV à Philippe V. — Démarche confiée à Rottembourg. — Louis XV renonce à obtenir la Savoie et demande Mantoue pour don Carlos. — Il prie Philippe V d'accéder simplement au traité de Turin..... 219

V. Charles-Emmanuel de plus en plus jaloux des Bourbons. — Ses procédés à l'égard de Villars. — Il ne veut pas de bataille décisive. — Villars découragé. — Conquête de Naples par Montemar. — Don Carlos déclaré roi. — Opérations de Villars..... 224

Pages.

VI. Nouvelles difficultés de l'Espagne pour l'accession au traité de Turin. — Conférences de Patiño et de du Theil. — Le roi d'Espagne sur le point d'accorder l'accession. — Il envoie de Sada comme ambassadeur à Turin. — Départ et mort de Rottembourg 229

CHAPITRE IV.

L'alliance entre la France et l'Espagne. — Don Carlos roi de Naples. — Conquête de la Sicile. — Les victoires de Parme et de Guastalla. — Les dispositions du roi de Sardaigne. — Vagues projets de pacification. — Intérim de M. de La Baune à la cour d'Espagne..... 234

(Mai-septembre 1734.)

Vaulgrenant désigné pour l'ambassade d'Espagne. — La Baune chargé de l'intérim. — Masson de Plissay chargé des négociations commerciales. — Triple tâche qui s'impose au ministre de France..... 234

I. Renforts envoyés à don Carlos. — Lettre de Philippe V à Louis XV. — Entrée de don Carlos à Naples. — La Baune blâmé par Chauvelin. — Victoire de Montemar à Bitonto. — Conquête de la Sicile..... 235

II. Passage du Pô par les Impériaux. — Désaccord entre Charles-Emmanuel et Villars sur la conduite des opérations militaires. — Départ et mort de Villars. — Le commandement confié à Coigny. — Combat de Colorno. — Instructions données par le ministre de la guerre. — Victoire de Parme. — Inaction de Charles-Emmanuel. — Les Impériaux reprennent l'offensive. — Surprise du camp de Bondanello. — Victoire de Guastalla. — Résultats de cette campagne..... 240

III. Irritation de Leurs Majestés Catholiques contre Charles-Emmanuel. — La Sardaigne et la France leur sont suspectes. — Négociations soupçonnées entre Madrid et Vienne. — Projets de mariage pour don Carlos et pour le Dauphin. — Les Français dénigrés en Espagne. — Rapports de Masson de Plissay. — Mauvaise humeur de Patiño..... 248

IV. Prise de Philipsbourg. — Nouvelles tentatives de médiation de l'Angleterre et de la Hollande. — Réponses de Chauvelin et de Patiño. — Dispositions de l'Espagne relativement à la paix. — Charles-Emmanuel justement suspect. — Projets de pacification..... 253

CHAPITRE V.

Les débuts de l'ambassade du comte de Vaulgrenant en Espagne. — Craintes de négociations séparées. — Projets de mariage pour don Carlos. — Les derniers fruits de l'alliance entre la France et l'Espagne. — Fin de la campagne de 1734 et campagne d'été de 1735 en Italie. — Difficultés entre les alliés..... 259

(Septembre 1734-juin 1735.)

Le comte de Vaulgrenant. — Impressions qu'on a contre lui à la cour d'Espagne. — Mauvais accueil que lui fait Patiño. — On ne tarde pas à revenir de ces fâcheuses impressions..... 259

I. — Ouvertures faites par Vaulgrenant relativement à la paix. — Entretiens de Patiño et de Keene. — Les projets de mariage..... 260

Pages.

II. Situation militaire en Italie. — Mauvaise volonté de Charles-Emmanuel. — Retraite de l'armée franco-sarde. — Indignation de Leurs Majestés Catholiques. — Montemar envoyé en Lombardie. — Capitaines-généraux et maréchaux de France. 263

III. Rappel de Coigny. — Noailles, capitaine-général et maréchal de France envoyé en Lombardie..... 267

IV. Plan de campagne du duc de Noailles. — Lenteurs de Montemar. — Retraite des Impériaux. — Passage du Mincio. — Hésitations entre deux plans. — La question du siège de Mantoue..... 270

CHAPITRE VI.

Les négociations de 1735 antérieures aux préliminaires de Vienne. — La médiation anglo-hollandaise. — Conditions de paix débattues entre la France et l'Espagne. — Médiation de la France entre l'Espagne et le Portugal. — Nouveaux et graves démêlés entre le roi d'Espagne et le roi de Sardaigne. — Signature des préliminaires de Vienne par la France à l'insu de l'Espagne, 3 octobre 1735..... 275

(Février-octobre 1735.)

Les projets de médiation de l'Angleterre et de la Hollande. — Discours du Trône, de Georges II..... 275

I. Projet de pacification proposé par les puissances maritimes. — Refus probable de l'Espagne. — Horace Walpole à Paris. — Ses conférences avec Fleury. — Fleury veut la paix. — L'Espagne ne la veut pas. — Réponse de Patiño à Keene et à Van der Meer. — Apparences de guerre et espérances pacifiques. — Les médiateurs mal vus à Madrid..... 276

II. Conflit entre l'Espagne et le Portugal. — Attitude de l'Angleterre. — L'Empereur espère l'entraîner contre l'Espagne. — Démonstration navale des Anglais. — Leur escadre à Lisbonne. — La médiation de la France acceptée. — Désappointement de Charles VI..... 284

III. Propositions faites par la France à l'Espagne. — Chauvelin se plaint de Montemar. — Il prétend que le traité de l'Escurial n'implique aucun engagement positif de la part de la France. — Patiño laisse tomber la négociation. — Voyage du comte de Cogorani à la cour de France. — Défiance d'Élisabeth Farnèse. — Philippe V mécontent de Louis XV..... 287

IV. Nouvelles tentatives de la France pour obtenir l'accession de l'Espagne au traité de Turin. — Charles-Emmanuel ne veut pas du siège de Mantoue. — La France ne le veut pas sincèrement. — Noailles et Montemar. — Rapports de plus en plus tendus entre l'Espagne et la Sardaigne. — Rupture imminente..... 293

V. Premières négociations entre l'Empereur et Fleury. — Chauvelin tenu à l'écart. — La Baune envoyé à Vienne. — La question de la Lorraine. — La Toscane. — Le Milanais. — Le royaume des Deux-Siciles. — Les préliminaires de Vienne. — Fin probable de l'alliance entre la France et l'Espagne..... 300

LIVRE TROISIÈME.

RUPTURE DE L'ALLIANCE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE ET RELATIONS DES DEUX PUISSANCES PENDANT LA NÉGOCIATION DU TROISIÈME TRAITÉ DE VIENNE, JUSQU'A LA SIGNATURE DE CE TRAITÉ ET A L'ARRIVÉE DU COMTE DE LA MARCK EN ESPAGNE. AMBASSADE DU COMTE DE VAULGRENANT.

OCTOBRE 1735 - NOVEMBRE 1738.

CHAPITRE PREMIER.

Pages.

Aveu et communication partielle des préliminaires à l'Espagne. — Mécontentement et modération de Leurs Majestés Catholiques. — Conclusion de l'armistice en Italie 305

(3 octobre - 1er décembre 1735.)

Les premières indiscrétions relatives aux préliminaires de Vienne 305

I. Ordres donnés à Vaulgrenant. — Précautions qu'on lui recommande. — Exposé peu exact qu'on lui fait à lui-même de ce qui s'est passé. — Lettre habile de Chauvelin. — Avis donnés par Triviño. — Il ne veut plus traiter, sans nouveaux ordres, avec le gouvernement français 306

II. Surprise de Vaulgrenant. — Ses craintes. — La nouvelle des préliminaires apportée à Leurs Majestés Catholiques. — Aveu fait par Vaulgrenant. — Effet produit à l'Escurial. — Premiers ordres envoyés à Triviño 312

III. Anxiété à Versailles. — Les premières dépêches de Vaulgrenant paraissent rassurantes. — On le prend de plus haut avec l'Espagne. — Lettres de Louis XV et de Fleury à Leurs Majestés Catholiques. — Reproches réciproques. — Montijo, La Torella et Triviño à Paris 317

IV. L'armée d'Italie. — Armistice. — Danger que courent les Espagnols. — Convention de Mantoue. — Colère de Montemar. — Menaces de Khevenhüller. — Les Espagnols compris dans l'armistice 320

CHAPITRE II.

Communication intégrale des préliminaires à l'Espagne. — Garanties que réclame cette puissance. — Déclaration de l'Empereur. — Les préliminaires acceptés en principe 326

(1er décembre 1735 - 20 février 1736.)

Alternatives par lesquelles passe la cour d'Espagne. — Modération d'Élisabeth Farnèse 326

Pages.

I. Arrivée du courrier de France. — Patiño nie que l'Espagne ait poursuivi aucune négociation séparée. — Audience accordée à Vaulgrenant. — Conseils qu'il donne au ministère français. — Fleury et Chauvelin n'ont de condescendances que pour l'Empereur. — Chauvelin fait connaître les exigences de ce prince. — Il réclame une prompte réponse de l'Espagne..... 327

II. Justes demandes de Philippe V. — Sa lettre à Louis XV. — Du Theil à Vienne et Schmerling à Paris. — Les puissances ne répondent pas aux avances de l'Espagne. — Mémoire injurieux pour la France du marquis de San-Gil. — Patiño le désavoue. — Garanties exigées par l'Espagne..... 330

III. Recherche d'une formule de garantie. — L'Espagne ne veut d'abord acquiescer qu'à la partie des préliminaires qui la concernent. — Elle cède. — Chicanes à Vienne. — Déclaration de l'Empereur, du 30 janvier. — Contre-déclaration de la France. — L'Espagne accepte en principe les préliminaires de Vienne..... 335

CHAPITRE III.

Premières négociations relatives à l'exécution des préliminaires. — Convention du 11 avril 1736 entre la France et l'Empereur. — Déclaration du roi d'Espagne sur sa paix avec l'Empereur, 15 avril 1736..... 339

(20 février - 15 avril 1736.)

Fleury veut sincèrement la réconciliation avec la maison d'Autriche. — Il craint que la guerre ne renaisse et le montre trop. — Chauvelin marque plus de fermeté. — Mariage de François de Lorraine et de Marie-Thérèse. — La question de la cession immédiate de la Lorraine en devient plus importante. — Comment l'Espagne entre dans les combinaisons du ministère français..... 339

I. Garantie donnée par la France à l'Espagne. — Manœuvres des puissances maritimes pour intervenir dans le règlement de la paix. — Chauvelin désire se passer d'elles. — Envoi d'un agent espagnol à Vienne. — Explications données par Patiño.. 341

II. La question de l'évacuation par l'Espagne des pays qu'elle devait céder à l'Empereur. — Attitude plus énergique de la France à l'égard de l'Empereur. — Convention d'exécution du 11 avril. — Déclaration de Philippe V. — Meilleures relations des deux cours de France et d'Espagne..... 345

CHAPITRE IV.

Nouvelles difficultés relatives à l'exécution des préliminaires. — L'Espagne refuse d'évacuer la Toscane. — Ses autres prétentions. — La guerre à redouter. — Concessions de l'Empereur. — Les déclarations et la convention d'août 1736..... 350

(15 avril - 28 août 1736.)

Savante défense de l'Autriche et de l'Espagne..... 350

I. Quatre réclamations de l'Espagne. — Exigences de l'Autriche. — Menaces de Khevenhüller. — L'Espagne s'adresse à la France. — Réponse embarrassée de Chauvelin. — Il craint de retarder la prise de possession de la Lorraine. — Scène faite par les ministres impériaux à du Theil..... 350

II. Justes défiances de l'Espagne. — Menaces de guerre. — L'Empereur cède. — Promesses et déclarations échangées. — La convention du 28 août..... 355

CHAPITRE V.

Pages.

Négociation des actes de cession réciproques. — La Mina nommé ambassadeur d'Espagne à Paris. — Mort de Patiño. — Nouveau ministère espagnol. — Signature et échange des actes de cession. — Disgrâce de Chauvelin..... 359

(28 août 1736 - 20 février 1737.)

Le marquis de La Mina désigné comme ambassadeur à Paris. — Mécontentement que causent ce choix et la manière dont il est fait. — Caractère de cet ambassadeur..... 359

I. Actes de cession proposés par l'Espagne. — Élisabeth Farnèse pense au mariage de don Carlos avec la seconde archiduchesse. — Les préparatifs de guerre continuent. — L'Empereur cède encore. — Maladie de Patiño. — L'opposition contre lui en 1736. — Le *Farfadet politique*. — Le faussaire Artalejos. — Énergie de Patiño pendant sa dernière maladie. — Sa mort. — L'œuvre de ce ministre. — Candidats à sa succession. — Sébastien de La Quadra, secrétaire d'État; jugement sur ce personnage. — Autres secrétaires. — Montemar réservé pour la guerre. — Conséquences de la mort de Patiño..... 360

II. Leurs Majestés Catholiques prétendent tout diriger par elles-mêmes. — Confidences de la Reine à Vaulgrenant. — Conditions acceptées par l'Espagne. — Troupes françaises aux Pyrénées. — Réclamations de Philippe V..... 368

III. Fermeté de Chauvelin dans sa négociation avec l'Empereur. — Échange des actes de cession. — Subterfuge de la cour de Vienne. — Dernières demandes du duc de Lorraine. — Acte de cession de la Lorraine. — Disgrâce de Chauvelin et ses causes. — Amelot de Chaillou lui succède..... 371

CHAPITRE VI.

Nouvel échec à la politique du pacte de famille. — Le mariage allemand de don Carlos. — Insuccès momentané des projets de mariage entre le Dauphin et l'Infante Marie-Thérèse, l'Infant don Philippe et la fille aînée de Louis XV..... 378

(Février 1737 - mai 1738)

Influence de la disparition de Chauvelin et de Patiño. — Fleury est tout à Versailles. — Insuffisance d'Amelot de Chaillou. — Le premier commis De la Porte du Theil. — Ambitions déchaînées. — Les partis en France. — Le roi d'Espagne fait agir contre le duc d'Orléans. — Les partis en Espagne. — Retour de Montemar; il est médiocrement accueilli. — Système pacifique en Espagne. — Occupations du Roi. — Le mariage de don Carlos, préoccupation dominante..... 378

I. Ce qui avait déjà été fait pour resserrer les liens de famille entre les Bourbons de France et d'Espagne. — Élisabeth Farnèse désire la seconde archiduchesse pour don Carlos. — Don Carlos ne veut plus retarder son mariage. — Mission de Fuenclara à Vienne. — Bonnes dispositions de l'Impératrice pour don Carlos. — Elle est mal disposée pour Charles de Lorraine. — Conversations de Fuenclara avec Sinzendorf, Starhemberg, Harrach, Kœnigsegg. — Bartenstein se dérobe. — Nouvelles instances de Philippe V. — Démarches pressantes de Fuenclara. — Réponse dilatoire et au fond négative de l'Empereur. — Troisième démarche de Philippe V. — Il est obligé de renoncer à ce projet de mariage..... 381

Pages.

II. Efforts du gouvernement espagnol pour cacher cette négociation à la France. — Il n'y réussit pas. — Mécontentement de Fleury. — L'ambassadeur d'Espagne mal vu à la cour. — On aurait souhaité, malgré la différence d'âge, le mariage de don Carlos avec la fille aînée de Louis XV. — La cour d'Espagne se décide à avouer ses démarches à Vienne. — Don Carlos lui-même refuse d'attendre jusqu'à ce que la fille aînée de Louis XV soit en âge de se marier. — Satisfaction que cause à la cour de France l'échec du mariage autrichien..... 392

III. Autres projets de mariage. — Le mariage saxon. — L'idée vient de l'Impératrice douairière. — Négociation entre Fuenclara et Boisa. — Déclaration et célébration du mariage de don Carlos et de Marie-Amélie. — Arrivée de Marie-Amélie dans le royaume de Naples. — Fondation de l'ordre de Saint-Janvier..... 397

IV. Annonce du mariage à la cour de France. — Désappointement de Fleury. — Vif chagrin de la Reine. — Mécontentement général à la cour. — Le mariage annoncé à Madrid. — Efforts faits par L. M. C. pour apaiser le roi et la reine de France. 400

V. Projets de mariage entre le Dauphin et l'Infante Marie-Thérèse, don Philippe et la fille aînée de Louis XV. — Conversations de Fleury et de La Mina. — Dessin fait par le Dauphin envoyé à l'Infante. — Satisfaction de la cour d'Espagne..... 406

VI. Réponses d'Espagne remises par La Mina à Fleury. — Entretien de Louis XV et de La Mina. — Fleury se ravise et recule. — Il demande que le mariage soit différé. — Explication entre Fleury et La Mina. — La Mina réserve l'avenir. — Philippe V écrit à Fleury. — Vraies raisons de ce délai..... 411

CHAPITRE VII.

Nouvelles difficultés et tension des rapports entre la France et l'Espagne au sujet des négociations de la paix générale, depuis l'arrivée d'Amelot au ministère jusqu'au rappel du comte de Vaulgrenant. — Fin de l'affaire de Portugal..... 420

(20 février 1737 - 9 avril 1738.)

Défiances qu'inspire à l'Espagne la politique française à Vienne..... 420

I. Projet de traité définitif. — Fleury négocie avec Schmerling. — La Mina cherche à pénétrer le secret de cette négociation. — Le projet de traité définitif est enfin communiqué à l'Espagne. — Conditions du roi d'Espagne; objections qu'il fait au projet franco-autrichien. — Promesse d'adhésion limitée..... 421

II. La Mina découragé et mécontent. — Mort du Grand-Duc de Toscane. — François de Lorraine reconnu à Florence. — Tracasseries de l'Espagne. — Accession provisoirement refusée..... 427

III. Le différend hispano-portugais. — Mauvaise volonté d'Élisabeth Farnèse. — La décision des puissances médiatrices est acceptée. — Projet d'alliance portugaise repoussé par l'Espagne..... 431

CHAPITRE VIII.

Le rappel du comte de Vaulgrenant et l'intérim de Champeaux et de des Varennes. — Singuliers procédés de l'ambassade française à Madrid. — Grande irritation du gouvernement espagnol. — La France se décide à signer sans l'Espagne le troisième traité de Vienne..... 435

(9 avril - 18 novembre 1738.)

Intrigues auxquelles se trouve mêlée l'ambassade française à Madrid..... 435

Pages.

I. Indiscrétions relatives à la cour d'Espagne. — Enquête faite par La Mina. — On découvre que Vaulgrenant s'introduit dans la chambre du Roi en son absence. — Rappel de Vaulgrenant exigé. — Plusieurs personnages refusent l'ambassade d'Espagne. — Intérim confié à Champeaux. — Inconvénients de ce choix..... 435

II. Les intrigues du sieur Cornet. — Il compromet la reine d'Espagne et plusieurs hauts personnages. — Il est mis en prison. — Champeaux connaît ces intrigues. — Lettres diffamatoires de Champeaux. — Autres imprudences qu'il commet. — Ses lettres sont lues par le gouvernement espagnol. — Champeaux fait passer un dangereux libelle au prince des Asturies. — Il est rappelé. — Des Varennes chargé d'affaires. — Sa situation difficile..... 439

III. Espagnols résidant à Paris suspects au roi d'Espagne. — Intrigues espagnoles à la cour de France. — La Mina contre Fleury. — Partisans de Philippe V à la cour de France. — Philippe V favorable à la compénétration des deux royaumes..... 446

IV. La reine d'Espagne a toujours besoin de la France. — Elle espère que Fleury la laissera profiter en Italie de la guerre de l'Autriche contre les Turcs. — Allodiaux toscans et lorrains. — Signature imminente du traité de Vienne. — Dernière démarche pour obtenir l'adhésion de l'Espagne à ce traité. — Elle refuse. — Conclusion sur cette période..... 449

LIVRE QUATRIÈME.

RAPPROCHEMENT DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE CONTRE L'ANGLETERRE. NÉGOCIATION D'UN TRAITÉ D'ALLIANCE ET DE COMMERCE ENTRE LES DEUX PUISSANCES. AMBASSADE DU COMTE DE LA MARCK; DU TRAITÉ DE VIENNE A LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

NOVEMBRE 1738 - OCTOBRE 1740.

CHAPITRE PREMIER.

Etat des affaires et de la cour d'Espagne, à l'arrivée du comte de La Marck. — Les relations de l'Espagne et de l'Angleterre en 1738. — Projet d'alliance entre la France et l'Espagne contre cette puissance. — Instructions du comte de La Marck..... 453

(Novembre 1738.)

Le comte de La Marck; ses origines; son caractère..... 453

I. État de la cour d'Espagne. — Le Roi. — La Reine. — Le prince et la princesse des Asturies. — Don Philippe. — Don Louis. — Les Infantes. — La maison du Roi. — La maison de la Reine. — Les partis à la cour. — Le ministère. — La Quadra, marquis de Villarias. — Montemar. — Autres personnages influents. — Principaux Français en Espagne. — Ligne de conduite prescrite à La Marck..... 455

II. Questions auxquelles doit s'appliquer La Marck. — Les préventions de la Reine. — Les allodiaux. — L'accession de l'Espagne au traité de Vienne. — Les mariages. — Les questions de préséance, notamment à Naples. — L'intervention de la France dans la querelle de l'Espagne avec l'Angleterre..... 461

Pages.

III. Origines de cette querelle. — Surexcitation des Anglais. — L'Espagne compte sur la France. — Fleury conseille la modération et l'attente. — On se montre moins empressé à Madrid d'obtenir son concours. — Maurepas excite Louis XV contre les Anglais. — Projet de traité secret auquel s'arrête La Quadra. — Le conflit momentanément évité. — Départ de La Mark pour l'Espagne..... 465

CHAPITRE II.

Les premières relations du comte de La Marck et de la cour d'Espagne. — Projets de traité de commerce et d'alliance. — La convention du Pardo entre l'Espagne et l'Angleterre, 14 janvier 1739. — Questions de préséance. — Les ambassadeurs de France et d'Espagne à Naples. — L'ordre du Saint-Esprit et l'ordre de Saint-Janvier..... 472

(Novembre 1738-janvier 1739; et février-juin 1739.)

Arrivée du comte de La Marck à l'Escurial. — Il justifie la conduite passée du gouvernement français. — Sa prudence à l'égard du prince des Asturies..... 472

I. Premières audiences du comte de La Marck. — Le double projet de mariage. — Le projet de traité d'alliance. — Le projet de traité de commerce. — Modifications réclamées par Amelot au projet d'alliance présenté par La Mina. — Fâcheuse impression produite sur la cour d'Espagne. — Convention du Pardo. — Apaisement provisoire du différend entre l'Angleterre et l'Espagne..... 473

II. Questions de préséance. — Nouvel incident à Naples. — L'affaire des ordres de saint Janvier et du Saint-Esprit. — Intervention personnelle de Fleury. — La supériorité assurée à l'ordre du Saint-Esprit. — Autres questions d'étiquette entre les deux branches de la maison de Bourbon..... 479

CHAPITRE III.

Le mariage de Madame et de l'Infant don Philippe. — Apparente réconciliation entre les Bourbons d'Espagne et la maison d'Orléans..... 479

(Septembre 1738-août 1739.)

La question du mariage de Madame et de l'Infant don Philippe, du Dauphin et de l'Infante Marie-Thérèse, est de nouveau posée. — Bonne volonté de Fleury. — Satisfaction de Leurs Majestés Catholiques. — Grave maladie de Fleury. — Lettre qu'il écrit au roi et à la reine d'Espagne. — Projet de rencontre aux Pyrénées de Louis XV, de Philippe V et de don Carlos..... 487

I. Préliminaires du mariage de Madame et de don Philippe. — La Mina fait la demande de Madame. — Le mariage annoncé à Madrid..... 494

II. Qui représentera don Philippe. — Brouille du duc d'Orléans et du roi d'Espagne. — Combinaisons proposées. — Fleury désire la réconciliation. — Leurs Majestés Catholiques consentent à une réconciliation officielle. — Lettres du duc d'Orléans. — La reine Louise-Élisabeth, seconde douairière d'Espagne. — Ses lettres à Leurs Majestés Catholiques. — Sa triste vie et sa mort au Luxembourg. — La reine veuve de Charles II, Marie-Anne de Neubourg, à Guadalajara..... 493

III. Maison de Madame-Infante. — Infortune des demoiselles Stalpart. — Contrat de mariage de Madame-Infante. — Cérémonies et fêtes. — La Mina et les questions d'étiquette. — Départ de Madame-Infante..... 500

IV. Portrait de Madame. — Son arrivée en Espagne. — Accueil qui lui est fait.... 508

CHAPITRE IV.

Pages.
L'accession de l'Espagne au traité de Vienne..... 511

(Novembre 1738-avril 1739.)

L'Espagne fâchée et inquiète que la France eût signé sans elle le traité de Vienne..... 511
I. Philippe V n'avait pas voulu signer. — La Mina estime qu'il avait eu raison. — Il se plaît à inquiéter Fleury. — Déplaisir que causent à celui-ci les fréquents entretiens des ambassadeurs de l'Empereur et du roi d'Espagne à Venise..... 511
II. Obstacles à l'accession de l'Espagne. — La Pragmatique-Sanction. — La question des allodiaux. — Cette question ne sera pas réglée avant la mort de l'Empereur..... 514
III. Fleury intervient auprès de l'Empereur. — L'Empereur accepte l'adhésion telle quelle du roi d'Espagne. — Philippe V ne reconnaît pas la Pragmatique. — Dernières difficultés. — Accession du roi d'Espagne et du roi de Naples. Proclamation de la paix. — Conclusion..... 516

CHAPITRE V.

Renouvellement du conflit entre l'Espagne et l'Angleterre. — Négociations des traités d'alliance et de commerce entre la France et l'Espagne. — Déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Espagne. — Rappel du marquis de La Mina..... 520

(Mars-novembre 1739.)

Le gouvernement français médiocrement satisfait du rapprochement entre les Espagnols et les Anglais. — L'*or anglais en Espagne*..... 520
I. La convention du Pardo mal observée. — Exaltation des esprits en Angleterre. — Prudence de Walpole. — Conférences de Madrid. — L'escadre anglaise à Gibraltar. — Fier langage de Villarias. — Préparatifs de guerre en Angleterre..... 521
II. Reprise de la négociation d'un traité d'alliance avec la France. — Zèle apparent du ministre français. — Il fait du traité de commerce une condition *sine qua non* de l'alliance. — On ne veut pas de ce dernier traité en Espagne. — Difficultés de toutes sortes qu'on fait naître à ce propos..... 524
III. Menaces anglaises. — Elles font peu d'impression sur Philippe V. — Négociations de la France avec le Portugal. — Rupture des conférences de Madrid. — Représailles ordonnées par Georges II. — Le gouvernement français fâché de cette mesure violente. — Il fait une proposition conciliatrice. — Les azogues en danger. — La France essaie d'obtenir le traité de commerce. — Bâtiment français attaqué par les Anglais. — Le gouvernement français ne se laisse pas entraîner..... 527
IV. L. M. C. n'acceptent qu'avec peine la proposition conciliatrice de la France et Georges II la repousse. — Représailles espagnoles. — Expulsion des consuls anglais. — Les azogues sauvés. — Rappel de Keene et de Geraldino. — Le traité de commerce n'avance pas. — L'Espagne fait semblant de céder sur ce point. — Confidences imprudentes de Maurepas à La Mina. — Points contestés dans le *projet de traité* de commerce. — Concessions faites par la France..... 533
V. La Mina pousse le gouvernement espagnol à ne rien concéder. — Prétendue réponse qu'il reproche au Cardinal. — Démarche extraordinaire qu'il tente auprès de Louis XV en personne. — Scandale que cause cette démarche. — La Mina rappelé. — Déclaration de guerre de Georges II à Philippe V..... 539

CHAPITRE VI.

Pages.

Les débuts de la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre. — Échec final de la négociation des traités d'alliance et de commerce entre la France et l'Espagne. — La flotte française en Amérique. — Le prince de Campo-Florido ambassadeur à Paris. — Rappel du comte de La Marck. — Mort de l'empereur Charles VI 543

(Novembre 1739-octobre 1740.)

Irritation d'Élisabeth Farnèse quand elle voit que la France ne cède pas sur le traité de commerce 543

I. Menaces de La Mina. — Campo Florido désigné pour lui succéder. — La Mina change de tactique et essaie de se maintenir. — La négociation du traité de commerce reprend. — Observations de La Marck remises à Villarias. — Projet rectifié envoyé par Villarias à La Mina. — Quatre points contestés 544

II. Déclaration de guerre et manifeste de Philippe V contre les Anglais. — Mesures prises pour suffire aux dépenses. — L'alliance française reste nécessaire pour pousser la guerre à fond. — Projet de traité. — Réponse restrictive d'Amelot. — Négociation avec le Portugal. — Neutralité de don Carlos. — Ressources de l'Espagne : enquête faite par Chavigny. — L'alliance semble sur le point de se conclure. — La Mina quitte Paris 548

III. Mort du roi de Prusse. — Armements formidables des Anglais. — Concessions que fait Philippe V sur le traité de commerce. — Le café du Levant et le café des colonies françaises. — Le gouvernement français envoie deux escadres en Amérique soutenir la flotte espagnole. — Joie de Leurs Majestés Catholiques. — Arrière-pensée de Fleury. — Il renonce provisoirement au traité d'alliance avec l'Espagne. — Douloureuse surprise de Leurs Majestés Catholiques. — La France coopère sincèrement à la défense des Indes occidentales. — Retraite de La Marck. — Mort de l'empereur Charles VI 557